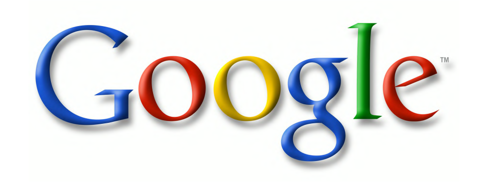
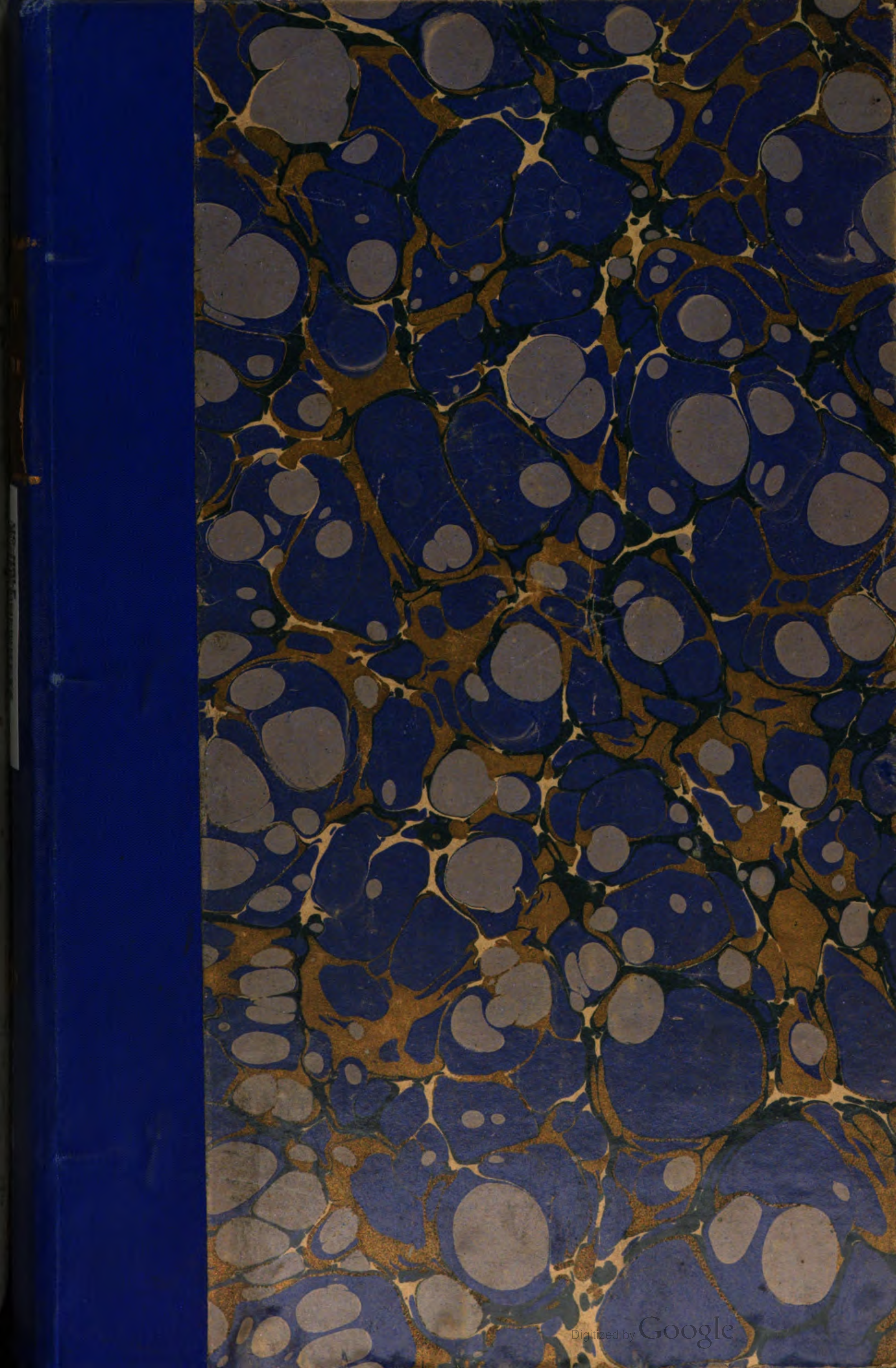
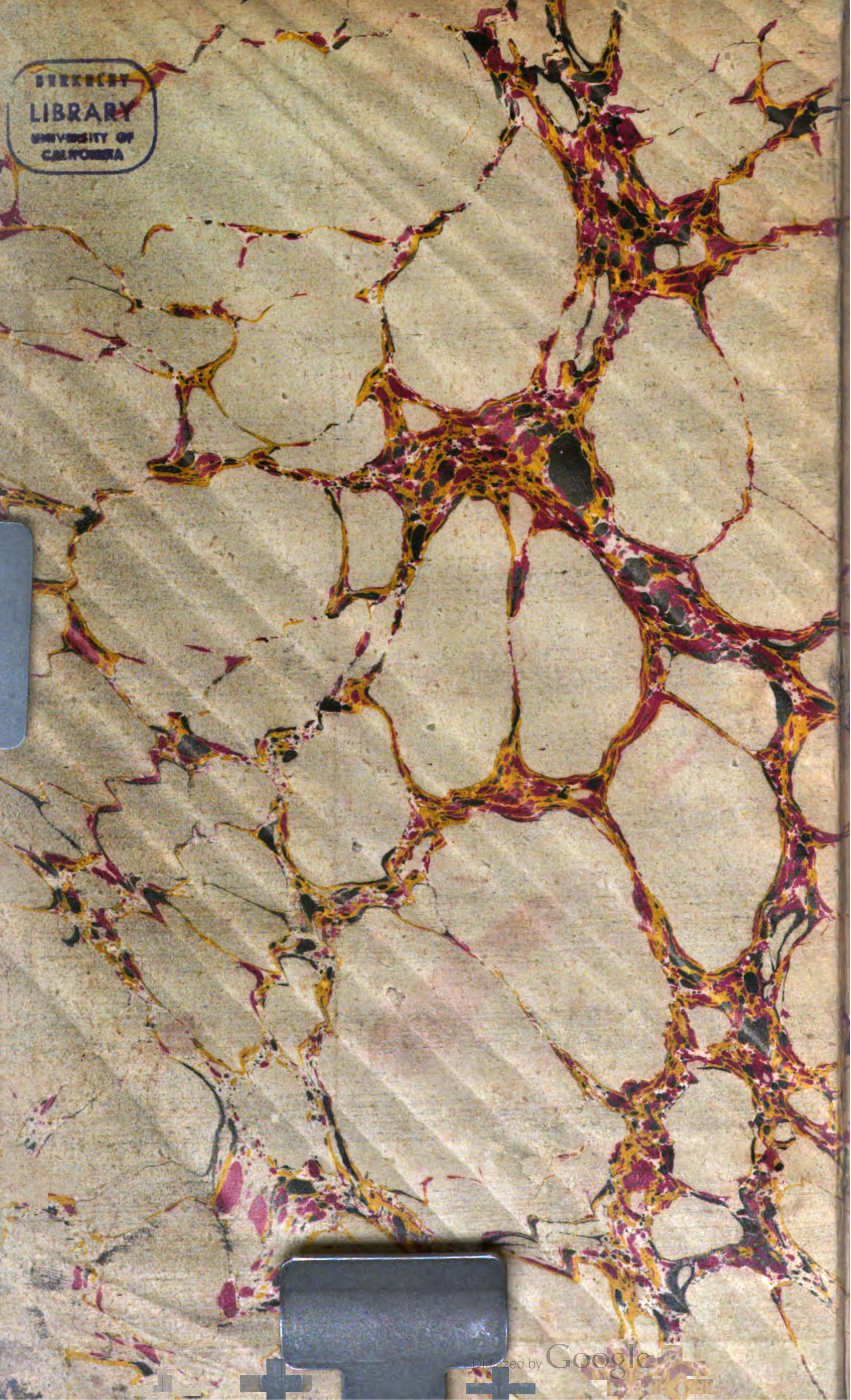
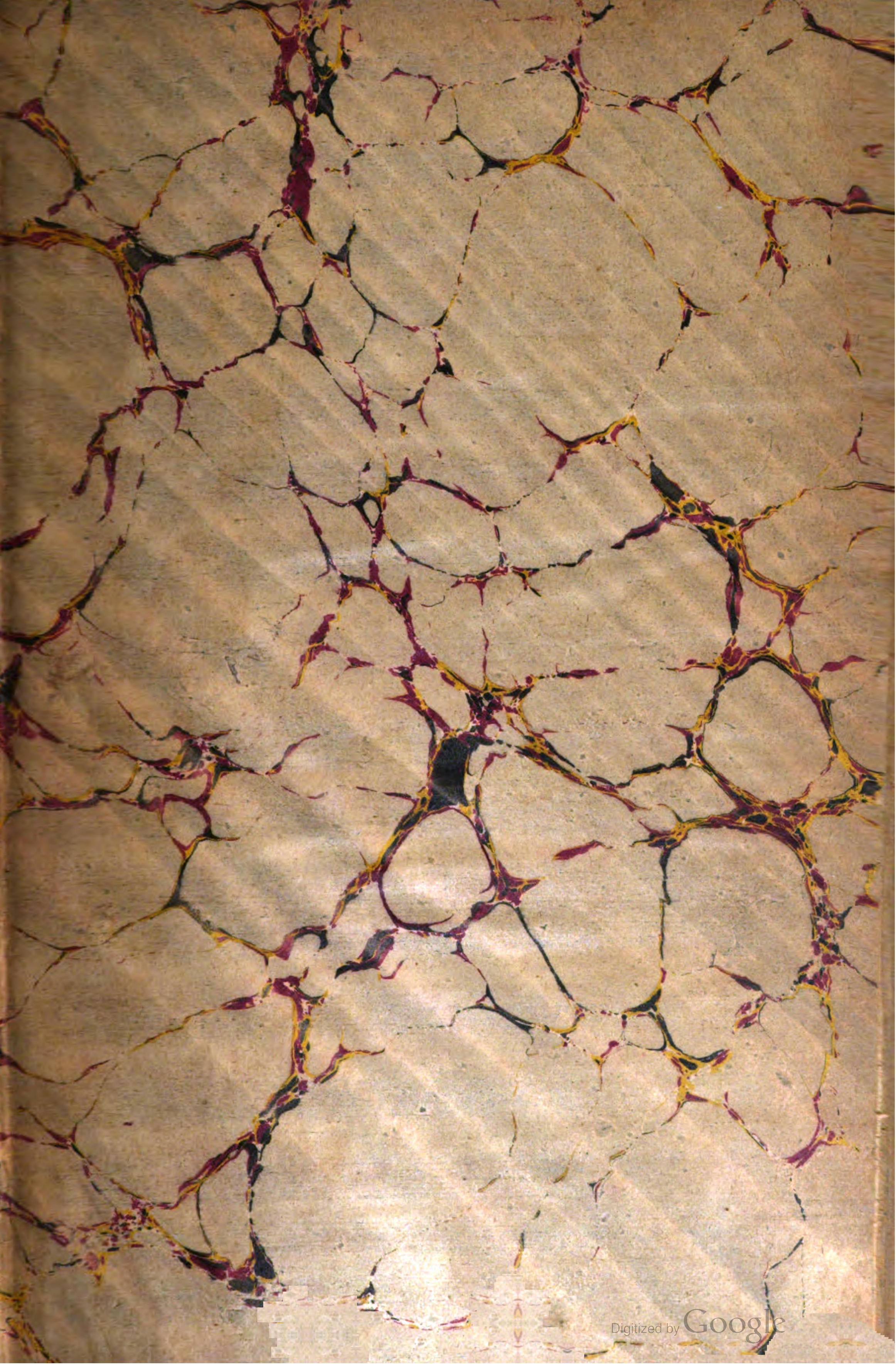





BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA
Digitized by Google



L'ANJOU HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

à partir du mois de Juillet de chaque année

ONZIÈME ANNÉE



ANGERS
J. SIRAUDEAU, Imprimeur-Éditeur
2, Rue de l'Aiguillerie, 2

1910

L'ANJOU HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Fondé au mois de Juillet 1900

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Duc de la Trémoïlle, membre de l'Institut ; lieutenant-colonel Marquis d'Elbée ; Comte Ch. de Beaumont ; Comte de Souancé ; Comte de Guenyveau.

Abbés Calendini, Charnacé, Chasles, Grimault, Hautreux, Houdbine, Ledru, Michaud, Moreau, Poirier, Rondeau, Roullet, Uzureau.

Dom Besse, dom Guilloreau et dom Landreau, bénédictins ; P. Ubald, capucin ; MM. Letourneau et Lévesque, sulpiciens.

MM. Baguenier-Desormeaux, Bittard des Portes, Camelot, Cochin, La Combe, Laurain, Le Mesle, Leroux-Cesbron, Loyer.

Dans son numéro de septembre-octobre 1902, la **Revue des Études Historiques** *parle de l'***Anjou Historique**, « *qui, à sa troisième année d'existence, s'est classé déjà au premier rang de nos meilleures revues provinciales.* »

ABONNEMENT : 6 fr. par an.

S'adresser à la librairie **Siraudeau,** rue de l'Aiguillerie et rue Montault, Angers.

Un sauveur d'Angers (1620)

On était en 1620, au moment où la guerre civile allait éclater à Angers, entre les partisans de Louis XIII et ceux de Marie de Médicis, sa mère. Dans le moment même où la paix se négociait à Angers, entre les deux partis, les troupes du roi, commandées par MM. de Créquy et de Bassompierre, rencontrèrent celles de la reine aux Ponts-de-Cé et les mirent en déroute. Cette attaque, livrée au moment même où l'on faisait à la reine des propositions de paix, faillit tout perdre : les princes mécontents, les envieux et les huguenots, dont se composait son parti, lui représentèrent que ces propositions de paix n'étaient qu'un prétexte pour l'amuser et la perdre, et qu'elle devait abandonner ces gens pour se réfugier en Poitou, près des ducs de Mayenne, de Montmorency et d'Epernon. On désarmerait, disaient-ils, la ville d'Angers, on en ferait sortir les filles et les femmes, et on abandonnerait la ville au pillage. Ce conseil malheureux allait être suivi ; une partie des hommes avaient même été désarmés ; mais quand on en vint à commander aux femmes de sortir hors des murs, il s'éleva de toutes parts des cris.

A ce moment apparut un homme demeuré célèbre : il avait déjà fait signer la paix, que l'attaque des Ponts-de-Cé allait faire rompre ; il accourt de nouveau près de la reine, lui parle avec force, la menace avec une fermete tout apostolique des colères de Dieu et de la haine des hommes. Richelieu lui-même se laisse toucher ; il fait surseoir à l'ordre donné de perdre Angers, et bientôt, dans leur joie et dans leur reconnaissance, les habitants de la ville sauvée décernèrent publiquement à leur libérateur le surnom de *Sauveur d'Angers*.

Ce sauveur se nommait Joseph-François Leclerc du

Tremblay, dit Père Joseph ou Eminence Grise, capucin, fondateur du Calvaire d'Angers (1).

Pouancé (XVIIIe et XIXe siècles)

Le prieuré de la Madeleine de Pouancé dépendait de l'abbaye de Marmoutier. Il était à la nomination du roi. Ce prieuré paraît avoir été établi en 1094. En cette année Gautier le Haï et sa femme Basilie, étant dans leur château de Pouancé, dotent richement les religieux chargés de desservir l'église de la Madeleine. Dans cette donation sont compris notamment un de leurs étangs, la dîme du poisson qui sera pêché dans les autres, le bourg où se tient le marché, une rue, un four, le droit de prendre du bois de chauffage et de construction dans leurs forêts. Enfin, les donataires exemptent les sujets des moines de toutes coutumes, même du service militaire, excepté quand le seigneur de Pouancé sera attaqué.

De tous les documents relatifs au prieuré de Pouancé (il y en a 121 aux archives de Maine-et-Loire), le plus curieux est le mémoire adressé, en 1701, à l'abbé de Villiers, par le procureur qu'il avait délégué (2) pour prendre possession du prieuré dont il venait d'être pourvu après la mort de l'abbé le Pelletier :

Pouancé a été autrefois une forteresse de conséquence. Six ou sept tours qui composent le château, à l'exception de leurs dedans, sont dans leur entier. Il est bâti sur l'angle d'une colline, escarpé naturellement, et cela sur un ruisseau qui sépare l'Anjou de la Bretagne.

Dans l'avant-cour du château a été bâtie la ville, qui consiste dans une seule rue, sans aucune autre petite ruelle ou allée, et en une petite place dans laquelle est bâtie la

(1) La bataille des Ponts-de-Cé eut lieu le 7 août 1620 (*Anjou Historique*, mars-avril 1902).

Le 11 août 1620, eurent lieu de grandes fêtes à Angers à l'occasion de la réconciliation de Louis XIII et de Marie de Médicis (*Anjou Historique*, juillet-août 1902).

(2) Robert Gaudin, prieur commendataire du prieuré des Trois-Maries de la Rouaudière.

halle qui l'occupe entièrement. Tant pour entrer dans le château que dans cette grande ville, il n'y a que deux portes.

Les seigneurs et les peuples qui ont été autrefois les maîtres de ce domaine, n'avaient pour divinité que le soleil. Ce qui me le fait juger, c'est qu'il n'y a ni église ni chapelle dans cette enceinte. MM. de Brissac en ont été seigneurs. Présentement, c'est M. le maréchal de Villeroy.

Cette magnifique ville n'a de dehors bâti que d'un seul côté, qui est un petit faubourg fortifié seulement d'un fossé profond et large. Dans ce faubourg est bâti le prieuré de la Madeleine, et devant l'église est une place assez raisonnable.

L'église de la paroisse est à un petit quart de lieue et sous l'invocation de Saint-Aubin. Elle est accompagnée de cinq ou six maisons. Le seigneur de cette église est M. de la Forêt d'Armaillé, conseiller dans la Grande Chambre de Paris. La cure vaut au moins 1.500 livres. Elle a huit prêtres, dont l'un est votre aumônier ; un autre est l'aumônier de la prison. Pouancé est une entrée de France, et fort souvent on y arrête des faux sauniers.

Dans cette paroisse, il y a une très belle et grande forêt, qui appartient à M. de Villeroy pour en consommer le bois. A un demi-quart de lieue de Pouancé il y a des forges.

L'église de Saint-Aubin, la paroisse, est très incommode pour les habitants et bourgeois de la ville de Pouancé, dans la situation où je vous la fais connaître. C'est ce qui a fait, et je ne sais comment, que tous les habitants se jettent dans votre église. On y a établi la dévotion du Rosaire, un tabernacle, une lampe ardente, des bancs, une chaire à prêcher. On y dit plusieurs messes par jour ; on y chante des vêpres, les dimanches et les fêtes. Enfin les habitants demandent qu'on y établisse un curé et qu'on le loge dans la maison du prieur. Il y a du temps qu'ils en

ont parlé à Monseigneur d'Angers, qui le leur a promis. On m'en a parlé : je dis que je crois que vous y donnerez les mains, à cette condition seule que vous donnerez votre église et que les habitants se chargeront des réparations, logeront leur curé, lequel curé acquittera ou fera acquitter *gratis* les trois messes par semaine que vous devez, qu'ils vous donneront 1.000 livres pour employer en un fond pour indemniser le prieur, et que quatre des habitants, à votre choix, s'obligeront que jamais ce curé ne pourra, ni à vous ni à vos successeurs, demander de portion congrue.

M. de Villeroy travaille aussi à cela, afin d'être seigneur de cette paroisse, parce qu'il se dit fondateur du prieuré ; mais je crois que je pourrai vous faire connaître qu'il en est le destructeur. Du prieuré doivent dépendre deux moulins, l'un à blé, l'autre à tan, qui font la fondation et dotation dudit prieuré. Dans toute l'apparence, le seigneur de Pouancé s'en est emparé, pour faire aller ses forges, soit par bail emphytéose ou par aliénation.

L'église du prieuré de la Madeleine est grande et belle. Il y a cinq autels. Le maître-autel est bâti nouvellement et à la moderne. On a établi dans cette église une congrégation du Rosaire. Le tableau de dessus le grand autel en représente l'histoire. Le duc de Brissac d'alors y est peint, et ses armes sont dans le tableau et dans la masse de l'autel.

L'église est couverte d'ardoise. Le clocher n'a jamais été parachevé. Il est accroupi et couvert par quatre pans. Il n'a point d'ouvertures. Je crois qu'il a été bâti ainsi afin de ne point commander à la place. Il y a deux cloches dedans, qui ont le son assez gros. Le dessus du maître-autel et la croix sont voûtés. La nef n'est point lambrissée. Je n'ai point vu la couverture parce que je n'aime pas à faire le métier d'un chat, et je crois que vous n'avez point prétendu cela de moi !

Nous empruntons au *Journal de Maine-et-Loire* l'article suivant publié dans son numéro du 22 avril 1843 (1).

De Combrée nous allâmes à Pouancé, où trois choses attirèrent notre attention : les forges, la maison de plaisance nommée Trecé et les vieilles ruines du château.

Pour dégager le fer de ses parcelles terreuses et le rendre « marchand », trois opérations sont nécessaires ; de là, trois genres d'usine, savoir : le *fourneau*, la *forge* et la *fonderie*. L'eau de magnifiques étangs a été jusqu'ici le seul moteur en règne dans ces trois établissements ; mais on assure que M. Garnier (de Nantes), fermier du marquis de Preaulx, ne tardera pas à employer la vapeur. Suivons maintenant le minerai dans ses transformations. On va le chercher dans le département de la Loire Inférieure, au lieu nommé Rouget, à cinq lieues de Pouancé environ ; rendu en cette dernière ville, il est lavé, puis précipité dans les fourneaux, d'où il s'échappe en lave d'un blanc laiteux. On appelle cela « couler la gueuse ». La matière, ainsi fondue, se froidit dans de petits canaux creusés à cet effet, et présente un fer carbonisé et poreux. Ces « gueuses » ont trois à quatre mètres de longueur sur quinze à seize centimètres de largeur. On les porte à la forge, où, devenues incandescentes, elles sont placées sur des enclumes que frappent des marteaux monstres ; le bruit qu'ils font s'entend à plusieurs kilomètres de distance ; ils sont mus par l'eau des étangs. Le fer, ainsi forgé, passe à la fonderie, autre usine d'où il sort à l'état marchand. — L'aspect d'une forge est d'une très difficile description ; le pinceau même aurait peine à saisir les nuances variées des étincelles ; pour bien rendre ces effets, ce ne serait pas trop d'être Rembrandt. Quand nous visitâmes la forge située au pied du château de Trecé, elle était silencieuse, car, suivant la naïve expression de l'un des ouvriers, c'était

(1) Nous croyons que cet article est de M. Godard-Faultrier.

« jour de débauche », jour du lundi ! Il nous apprit cependant que l'usine ne tarderait pas à marcher. En effet, quand nous fûmes sur la chaussée, à cet endroit qui s'avance en façon de promontoire dans l'étang, et d'où s'élève une magnifique croix, le bruit des marteaux se fit entendre, bruit étrange qui n'a rien de celui du canon, rien de celui de l'orage, bruit sourd, tantôt lent, tantôt rapide et qui serait effrayant dans un rêve. Ce fut bien un autre vacarme, lorsque nous entrâmes dans l'intérieur de la forge. Aux coups multipliés du marteau ajoutez le sifflement des soufflets, le pétillement du feu et le murmure de l'eau qui tombe en nappes pesantes sur les roues ; puis avec cela, quel aspect le soir ! De tous côtés du feu, des étincelles, des fourneaux ; puis quelle scène ! Autour de vous des hommes en chemises, à figures cuivrées, haletantes, couvertes de sueur, des enfants en guenilles, des mères en haillons ; comment refuser l'aumône à ces pauvres familles ? Vous leur donnez, elles n'ont que le temps de recevoir, car le marteau une fois en jeu, est insatiable, il lui faut du fer à dévorer, ou sa redoutable dent grince sur l'enclume, vous diriez qu'il a soif du feu et qu'il le rend par les naseaux (1).

Vous quittez l'usine et vous montez ensuite à la maison de plaisance de Trecé ! Quel contraste ! Là, c'est une magnifique terrasse à l'italienne, d'où l'œil se promène joyeux et calme sur trois petits lacs dont les eaux, par un beau temps, sont bleues comme le ciel, et le soir légèrement pourprées. Ici, c'est une orangerie qui, toujours verte et fleurie, se joue des hivers. Ailleurs, c'est une immense volière où se pavane le faisan doré, près de l'ara au riche plumage ; puis des salons de verdure, des gazons, des grottes, des avenues qui se perdent dans le feuillage. Le bien-être existe au sommet de la colline, à ses pieds, l'in-

(1) Les forges de Trecé ont été supprimées en 1849.

digence ! Mais le pauvre ouvrier ne frappe jamais en vain à la porte d'en haut.

Vous sortez de Trecé qui, sous le rapport de l'art, n'a rien de remarquable, et vous allez visiter les ruines du vieux château. Les guerres féodales de l'Anjou avec la Bretagne vous reviennent en pensée, les tours délabrées et les courtines qui s'inclinent sur les eaux de l'étang, vous racontent cette histoire. Vous n'y entendez plus les fanfares des chevaliers, ni le qui vive du guet, ni les bruyantes orgies ; mais des cris d'enfants au berceau, des voix de mères qui cherchent à les endormir, des chants joyeux, des prières récitées en commun frappent vos oreilles.

Voyage en Anjou du postulateur de la cause de sainte Chantal (1728)

Jeanne-Françoise Frémiot, née à Dijon en 1572, épouse de Christophe de Rabutin, baron de Chantal. Veuve très jeune, elle renonça au monde ; en 1604, elle connut saint François de Sales et se mit sous sa direction ; ayant établi ses enfants, elle entra, en 1610, dans le premier monastère de l'ordre de la Visitation, fondé à Annecy par saint François de Sales, et en devint supérieure. Elle mourut en 1641. Au début du XVIII[e] siéle on commença à s'occuper de la cause de sa béatification, et en 1728, le postulateur vint dans le diocèse d'Angers pour le procès apostolique. Dans une lettre adressée, le 12 janvier 1729, à toutes les maisons de l'Institut, la supérieure du monastère d'Annecy donnait les détails qui suivent sur le voyage en Anjou du délégué apostolique.

Plusieurs miracles avaient été opérés en Anjou par l'intercession de la Servante de Dieu, Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal : cinq très éclatants à Saumur et à l'abbaye de Fontevrault, quelques autres à Baugé et aux environs.

M[gr] Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, avait fait faire

les premières enquêtes sur ces miracles, et les procès en avaient été envoyés à Rome. C'est pourquoi la Congrégation des Rites ayant fait choix des miracles qu'on devait soumettre à l'autorité apostolique pour la cause de béatification de notre vénérable Mère, des lettres rémissoriales furent délivrées pour Monseigneur d'Angers, ou en son absence son grand vicaire, quatre dignités de sa cathédrale et deux sous-promoteurs. Le délégué apostolique, M. Favre, du diocèse de Genève, après avoir pris dans le diocèse d'Autun les informations sur les miracles qui s'y étaient opérés par l'intercession de la même Servante de Dieu, prit la route d'Angers. Le 9 septembre 1728, il arrivait à Saumur, où il eut la satisfaction de voir en parfaite santé nos deux chères sœurs, qui ont été guéries par l'intercession de notre Vénérable Fondatrice, dont l'une est ma très honorée sœur la supérieure Anne-Eugénie Trochon. Ces guérisons se sont maintenues parfaitement et se prouvent par les dépositions d'un grand nombre de témoins oculaires.

Étant arrivé à Angers, et étant allé rendre ses devoirs à nos chères sœurs, il fut joint au parloir par M. le comte Ferron de la Ferronnaye, brigadier général de la cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, qui lui fit l'honneur de lui offrir son logement, sa table et son carrosse pour tout le temps qu'il demeurerait à Angers. Ce seigneur est d'une très illustre naissance, mais il est très désabusé des grandeurs humaines : occupé des œuvres de la plus solide piété, il estime moins l'avantage d'être né d'une illustre maison et d'être revêtu de grands emplois, que d'être allié à notre Vénérable Fondatrice par Madame sa mère, qui était de la maison de Vouldi. Il conserve précieusement un reliquaire que la Servante de Dieu avait travaillé et qu'elle avait donné à cette dame avec une lettre qu'elle lui écrivit où elle la qualifie de *nièce*. Votre charité entrera dans les sentiments de reconnaissance que nous devons à

cet illustre seigneur et à sa chère nièce notre très honorée sœur Anne-Sophie de la Rochebardoul, qui n'a rien négligé pour procurer tous les avantages possibles à notre sainte Cause. C'est à sa considération que M. son frère a voulu faire les frais de M. Favre depuis Angers jusqu'à Rennes.

Monseigneur l'Évêque d'Angers s'étant trouvé absent et retenu à Paris par des affaires importantes à l'arrivée de M. Favre, les lettres rémissoriales furent présentées à M. le grand vicaire. Comme ils sont plusieurs dans ce rang, ils prièrent eux-mêmes un d'entre eux de se charger de la commission. Ce fut M. de Vaugirauld, grand archidiacre de la cathédrale, qui l'accepta, d'une manière à ne pas laisser douter de son zèle pour la gloire de Dieu et l'avancement de cette sainte cause (1).

Le 20 septembre, on commença les formalités ordinaires pour ces sortes de procédures. Le 24 du même mois, on fit choix des juges subdélégués, qui sont : MM. Courault de Pressiat, licencié en l'un et l'autre droit, Pocquet-de-Livonnière, docteur de Sorbonne, Boucault, docteur en théologie, et Du Fresne. On élut ensuite pour sous-promoteurs subdélégués du Saint-Siège, MM. Pasqueraye du Rouzay, docteur de Sorbonne, et Poulain de Tirlière, docteur d'Angers. Tous ces Messieurs sont chanoines de la cathédrale, et très distingués par leur vertu et leur capacité. Il fut déterminé que M. le grand vicaire, deux des juges, un sous-promoteur et un notaire apostolique se rendraient à Saumur avec deux censeurs pour l'audition des témoins. Ils arrivèrent le même jour et furent reçus avec beaucoup d'honneur par les amis et les voisins de nos chères sœurs, qui avancèrent pour la table les frais nécessaires, dont nous leur avons fait recevoir le remboursement, parce que nous sommes bien instruites qu'elles ne sont pas en état de les soutenir.

(1) M. de Vaugirauld devint plus tard évêque d'Angers (1730-1758).

Les dépositions furent terminées dans dix jours par la diligence et assiduité de ces Messieurs, qui ayant eu encore connaissance de quelques guérisons miraculeuses opérées à l'intercession de notre Vénérable Fondatrice dans la ville de Baugé s'y rendirent pour en faire les informations juridiques et y furent reçus fort généreusement par M. Le Camus, curé du lieu, et par plusieurs autres personnes (1). De là, ils retournèrent à Angers pour terminer les formalités, ce qui fut fait vers la fin de novembre. Comme nous ne saurions reconnaître le zèle et les bonnes manières avec lesquelles ces Messieurs se sont intéressés à la gloire de la servante de Dieu, nous espérons que les grâces qu'elle leur procurera suppléeront à notre impuissance.

Le 28 novembre, M. Favre partit pour Rennes et fut reçu le même jour à la Saulaie, château de M. de Vritz, frère de notre très honorée sœur de la Rochebardoul, qui voulut faire les frais du voyage jusqu'à Rennes (2).

Le comte de Romain (1766-1858 (3).

Nous lisons dans des notes dictées à 92 ans par le vénérable comte de Romain, qu'en 1774, au vieux manoir de la Possonnière, berceau de sa famille, un enfant de huit ans, entré en se jouant dans la chambre de son aïeul, le trouva baigné de larmes. Attristé et plus étonné encore d'une douleur qu'il ne pouvait comprendre, il s'approcha

(1) La relation des miracles opérés à Baugé se trouve à la Bibliothèque d'Angers (Mss. 800).

(2) Les fêtes de la béatification de Sainte Chantal ne furent célébrées à Angers et à Saumur qu'au mois de juillet 1752 (*Anjou Historique*, juillet-août 1905).

(3) Cet article fut publié le 15 avril 1858 dans l'*Union de l'Ouest* par le comte Théodore de Quatrebarbes.

doucement du noble vieillard, qui le prit sur ses genoux : « Mon cher enfant, tu me vois pleurer et tu en cherches la cause. Tu me demandes si je suis malade, ou si quelque malheur a frappé notre famille. Ah! plût à Dieu qu'il en fût ainsi, et que ton vieux grand'père eût cessé de vivre! Le Roi est mort, mon enfant; aujourd'hui la France a perdu son père, et il n'est pas un château, pas une maison, pas une chaumière qui ne soit en deuil. Le Roi, vois-tu, c'est le lieutenant de Dieu sur la terre, c'est le petit-fils de ce grand saint Louis, que tu as appris à prier, c'est le descendant des héros que la reconnaissance de nos pères a surnommé *l'auguste*, *le pieux*, *le bon*, *le hardi*, *le sage*, *le victorieux*, *le père du peuple*, *le grand* par-dessus tous les monarques de l'univers ; c'est l'image vivante de la patrie qu'ils ont faite pièce à pièce, et couronnée de gloire. » Puis, commençant par nos premiers Rois, il se prit à lui expliquer dans un touchant langage l'histoire de cette incomparable maison de France, qui allait avoir pour chef un jeune prince, modèle de toutes les vertus. Alors l'enfant, ému jusqu'au fond de l'âme, promit à son aïeul d'aimer aussi le Roi, de le servir quand il serait grand, et de lui consacrer sa vie. L'existence entière du comte de Romain n'a été que l'accomplissement fidèle de cette promesse.

Son noble père, qui avait fait dans le régiment d'Anjou les campagnes de Flandre sous le maréchal de Saxe, avait voué ses deux enfants aux armes. La marine et l'artillerie s'étaient partagé les deux frères. Embarqué comme garde-marine sur le vaisseau le *Vengeur*, au début de la guerre d'Amérique, l'aîné s'était déjà distingué au combat de Savanah et à la glorieuse prise de la Grenade, lorsque son frère Félix se rendait, à 14 ans, à l'École d'artillerie de la Fère. Reçu lieutenant, après deux années d'étude et un brillant examen passé devant le célèbre La Place, il entrait, en 1779, au régiment de Grenoble, qu'il ne devait quitter qu'à la Révolution.

Dans ses touchants *Souvenirs d'un officier royaliste* (1), M. de Romain nous a laissé la description de ces premières années de sa jeunesse. L'exemple de ses camarades, la liberté d'une vie de garnison ne lui avaient fait oublier ni les principes, ni la pratique chrétienne du toit paternel. Dans cette âme droite et pure, il n'y avait aucune place pour le sophisme impie et les plaisirs coupables. Le seul péril, peut-être, eût été le sentiment exagéré de l'honneur, que plus tard il définissait : « Le sentiment par excellence, qui porte l'homme à suivre avant tout le cri de sa conscience, à repousser du fond de l'âme et par une résistance formelle tout attrait des jouissances physiques, à mourir plutôt que d'adhérer à une action basse, criminelle ou injuste, et surtout à n'être jamais parjure ce qui s'étend non seulement à la parole donnée à l'homme, mais à la parole donnée à Dieu, le plus sacré de tous les engagements; » enseignement admirable, adressé à ses enfants, qui devait faire la règle immuable de sa vie.

Metz, Strasbourg, Grenoble et Valence avaient été les premières garnisons du jeune officier. L'envoi en Corse de la batterie qu'il commandait. devint l'occasion d'étendre ses connaissances et de se perfectionner dans la langue italienne. Cette île nouvellement soumise à la France fut pour lui un ample sujet d'observations. Il la parcourut en tous sens pendant quatre années, occupé de l'étude de son histoire et de ses mœurs. Les pages qu'il nous a laissées

(1) *Souvenirs d'un Officier royaliste, contenant son entrée au service, ses voyages en Corse et en Italie, son émigration, ses campagnes à l'armée de Condé et celle de 1815 dans la Vendée*, par M. de R..., ancien colonel d'artillerie (Paris, tomes I et II, Egron, 1824; tome III, Pihan de Laforêt, 1829), ouvrage dédié par l'auteur à son fils et écrit, comme il l'annonce, uniquement pour ses enfants. La seconde partie du tome III porte une pagination particulière avec le titre de *Récit de quelques faits concernant la guerre de la Vendée, relatifs seulement aux habitants de l'Anjou qui y prirent part*, etc. (248 pages). On y a joint un *Appendice aux souvenirs d'un officier royaliste* (Angers, Pignet, 1849, 63 pages).

Le comte de Romain naquit à Angers le 15 juin 1766.

sur ce pays alors peu connu, sur l'indépendance, la fierté et le caractère de ses habitants, sur leur hospitalité, leurs habitudes sauvages de vengeance, leur esprit de famille, leurs haines héréditaires et leurs vertus patriarcales, sont pleines d'intérêt et de charme.

M. de Romain était depuis deux années en Corse, lorsqu'un officier d'artillerie entré depuis peu de temps au régiment de la Fère, Napoléon Bonaparte, demanda à lui être présenté : débarqué depuis peu de jours à Bastia pour y passer son semestre, il venait à titre de camarade faire la connaissance des officiers de son arme. On le reçut à merveille ; et plusieurs fois M. de Romain l'invita à dîner. La conversation très animée n'était cependant pas sans contrainte. Des considérations historiques sur les droits des nations et leurs griefs contre leurs gouvernements en faisaient presque seules les frais. Un jour surtout le jeune officier se plaignit avec amertume des obstacles que MM. de Marbeuf et de la Galissonnière élevaient, à son dire, contre la convocation régulière des députés de l'île. « Le gouvernement ne connaît pas mes compatriotes, ajouta-t-il d'un ton où la menace se dissimulait à peine. Il verra ce qu'ils peuvent. — Est-ce que vous tireriez l'épée contre le représentant du Roi, lui répondit-on en riant, pour être le champion de votre patrie ? » Napoléon n'ajouta aucune parole ; mais il y avait dans son silence même une irritation mal contenue, qu'était loin de motiver l'administration paternelle du gouvernement de Louis XVI.

Avec son cœur de royaliste, M. de Romain comprenait peu les rêves d'ambition d'un sous-lieutenant élevé aux frais du roi. Cependant en passant à Ajaccio, il s'empressa de faire visite à la mère de son camarade. Ne pouvant danser avec ses sœurs trop jeunes pour aller au bal, il les fit sauter sur ses genoux. « Si j'eusse été mieux avisé sur l'avenir, dit-il gaiement à ses enfants dans ses *Mémoires*, j'aurais probablement dit à cette mère d'Empereur et de

Rois avant de la quitter : ***Madame*, *à revoir au palais des Tuileries*.** Cela m'aurait valu au moins l'honneur d'être son chambellan. Que sait-on ? Ç'eût été bien glorieux pour vous, mes chers enfants ; et peut-être n'eussiez-vous pas vu votre vieux père refuser plus tard les faveurs qui lui furent offertes pour conserver l'unité de sa vie ! »

Un long voyage qui devait laisser bien des souvenirs dans l'esprit de M. de Romain, vint alors faire diversion à la monotonie de la vie de garnison. Depuis longtemps le voisinage de l'Italie lui avait inspiré le désir de visiter ce beau pays. Il profita d'un congé pour s'y rendre. Les lettres adressées à son père, de Rome, de Naples, de Venise, de Florence, de toutes les villes principales d'Italie, sont remplies de détails justes et vrais sur l'histoire, les mœurs, les monuments et les arts de cette glorieuse contrée. Elles peuvent se lire avec intérêt, même après toutes nos relations modernes. La douce et sereine figure de Pie VI lui rappelle celle du Christ. Saint-Pierre est avant tout le temple du Dieu vivant ; et le Colysée, l'auguste arêne « où les glorieux martyrs combattent et triomphent avec ce calme et cette résignation sainte, que la mort de J.-C. peut seule donner. » — Le cardinal de Bernis, à qui M. de Romain avait été recommandé, l'avait présenté à Pie VI. Il l'avait accueilli à l'hôtel de l'ambassade avec une rare bienveillance ; un jour qu'il l'avait invité à dîner, il lui demanda s'il avait reçu des nouvelles de France. « Il est question, répondit M. de Romain, de la prochaine convocation des États Généraux. — Mon jeune ami, reprit le cardinal en lui serrant la main, rappelez-vous ce que je vous dis : *Vous ne verrez jamais les États Généraux assemblés, ou, si vous les voyez, c'est la ruine de la monarchie.* »

La réunion des États Généraux n'avait pas eu en Corse de retentissement immédiat ; l'île était tranquille et les régiments de la garnison, seuls de l'armée française, conti-

nuaient de porter la cocarde blanche, lorsque l'arrivée d'émissaires du trop célèbre Salicetti, membre de l'Assemblée Constituante, jeta à Bastia des semences d'agitation. La présence de Napoléon Bonaparte ne fut pas étrangère à ces désordres, augmentés encore par la faiblesse du gouverneur. Bientôt les émeutiers dictèrent la loi à M. de la Galissonnière. Il accepta de leurs mains la cocarde tricolore, l'imposa peu de jours après aux troupes sous ses ordres, laissa envahir la citadelle et piller l'arsenal par une garde nationale improvisée. Vainement, officiers et soldats frémissaient d'indignation et voulaient repousser la force par la force. Un ordre insensé leur défendit de faire usage de leurs armes.

C'est à cette époque (janvier 1790), quand la tranquillité parut rétablie, que M. de Romain quitta la Corse pour retourner à Valence, où son régiment tenait toujours garnison. Une scène sanglante l'attendait à son arrivée.

Le vicomte de Voisin commandait la citadelle. Sachant qu'une agitation inusitée régnait dans la ville, il crut devoir augmenter d'une compagnie sa petite garnison et distribuer quelques paquets de cartouches. Cette mesure de prudence exaspéra les révolutionnaires, ils se mêlèrent aux soldats et leur soufflèrent l'esprit d'insubordination et de révolte. La mise à la salle de police d'un artilleur, qui avait déclaré qu'il ne ferait jamais feu sur le peuple, qu'il lui ouvrirait plutôt les portes de la citadelle et baisserait le pont-levis, fut cause de l'explosion. Surpris à l'improviste par l'invasion de la garde nationale et du peuple, abandonné par ses soldats, le général est massacré dans la cathédrale, non loin du maire et des officiers municipaux, témoins impassibles sinon complices de cet assassinat. M. de Romain, accouru des premiers, est attaqué par une bande de sicaires : il se défend héroïquement, avec quatre de ses camarades, dans une maison où il avait cherché un refuge. Poursuivis de chambre en

chambre, armés seulement de leurs épées, ils ne pensent qu'à prolonger leur résistance. En les voyant dans ce péril, une dame de Valence, qui habitait en face, veut leur jeter les pistolets de son fils à travers la rue. « Grâces vous soient rendues, Madame, mais le peuple vous verrait, répond M. de Romain en fermant la fenêtre, et il est inutile d'augmenter le nombre des victimes. » Enfin la dernière porte tombe sous les efforts de la foule. A la vue de ces jeunes gens, l'épée à la main, calmes devant la mort et résolus à vendre chèrement leurs vies, les massacreurs s'arrêtent : « Celui que nous cherchons n'est pas ici », crie un homme qui voulait les sauver. Bientôt les gardes nationaux entrent dans la maison, suivis de quelques artilleurs honteux de leur conduite. Tous ensemble offrent au peuple de garder les prisonniers. Mais un autre spectacle attirait ses regards : le cadavre de M. de Voisin était traîné dans les rues ; son sang, tiède encore, avait été recueilli dans des bouteilles, et des cannibales y rougissaient leurs lèvres en dansant une farandole interrompue par des hurlements dignes de l'enfer. Les misérables qui menaçaient M. de Romain de leurs poignards, avaient hâte de se mêler à la fête. Ils consentent enfin à laisser les cinq officiers entre les mains des gardes nationaux. Le lendemain ces derniers les mettaient en liberté.

Les liens de la discipline militaire étaient à jamais rompus et aucun châtiment ne suivit cette hideuse émeute. Vainement un rapport fidèle fut envoyé au Ministre de la Guerre et à l'Assemblée nationale.

La fête de la Fédération, qui eut lieu le 14 juillet 1790, fut suivie de quelques mois de calme. M. de Romain en profita pour revenir en Anjou. Devenu fils unique par la mort prématurée de son frère et de sa sœur, il avait hâte, après une longue séparation de quatre années, d'embrasser son vieux père. Les cloches de la Possonnière saluèrent de

leur carillon l'arrivée du jeune officier. « A ce son depuis longtemps inusité, et après les scènes révolutionnaires dont j'avais été témoin, je crus d'abord, nous dit M. de Romain, à une émeute en miniature. Il n'en était rien cependant; et le bon curé voulait tout simplement fêter mon retour. C'est le dernier petit honneur féodal que j'aie reçu, et même qu'il eût été impossible de me rendre plus tard, car, à mon retour d'émigration, cloches, église et clocher avaient disparu sous le marteau révolutionnaire.

La constitution civile du clergé venait d'être proclamée; et pour en assurer l'exécution et les rigueurs, le serment d'obéir aux lois de l'Assemblée nationale avait été demandé à tous les officiers de l'armée. Ce dernier avait jeté les royalistes dans la plus grande perplexité. Mis dans l'alternative de briser leur carrière ou de devenir les exécuteurs d'une Constitution impie, les complices de toutes les répressions qui suivraient les résistances, devaient-ils déposer leurs épées, quand leur retraite laissait le roi isolé au milieu de ses ennemis? Sous le poids de mille réflexions contraires, M. de Romain hésitait à prendre un parti, lorsqu'un mot touchant d'une tante qui l'avait élevé, fixa son irrésolution. « Tu vas retourner à ton régiment, mon cher ami, lui dit-elle. Dis-moi, comptes-tu faire le serment nouvellement décrété? » Comme M. de Romain gardait le silence : « Du moins, ajouta-t-elle en lui serrant la main, n'oublie jamais que je t'ai tenu sur les fonts du baptême et les promesses que j'ai faites pour toi. »

Le départ de Louis XVI et son arrestation à Varennes rendirent irrévocable la détermination de M. de Romain. Il s'était hâté de rejoindre son régiment, et n'avait pas caché à son colonel la résolution inébranlable de refuser un serment où le nom du Roi, chef naturel de l'armée, était remplacé par celui de l'Assemblée nationale. Nommé à 24 ans capitaine en second, il avait trouvé dans sa com-

pagnie le lieutenant Bonaparte, nouvellement sorti du régiment de la Fère, affilié déjà au club de Valence. Leurs rapports furent très froids et se bornèrent à quelques détails de service. Bientôt vint le jour de prêter le fatal serment (1), le sort en était jeté. M. de Romain quitta Valence et se rendit directement à Genève.

M. de Romain, sans s'arrêter à Genève, se dirigea immédiatement sur Worms, où le prince de Condé avait établi son quartier général. Cette ville, plus encore que Coblentz, était le rendez-vous de l'émigration militante. On y voyait confondu dans un même dévoûment des officiers de tous les corps et de tous les grades de l'armée, des capitaines de vaisseau et des chefs d'escadre, des généraux octogénaires comme le comte de Turpin, de courageux magistrats qui avaient échangé leur toge contre un manteau de guerre, et des enfants comme le chevalier de Parcé ayant à peine la force de porter une épée qui recevaient à leur premier combat douze ou quinze coups de sabre pour la défense de leur drapeau. Tous, nobles et bourgeois, avaient abandonné leurs manoirs, leurs carrières, leurs propriétés, leurs familles, et étaient accourus à la voix des princes frères de leur roi captif, légers d'argent et riches d'honneur, dans l'espérance de combattre la Révolution et d'arracher la France de l'abîme. En attendant l'entrée en campagne, cantonnés sur les bords du Rhin, couchant par chambrées, presque toujours sur la paille, ils mangeaient gaiement à la gamelle et vivaient à 12 sols par jour. Il faut lire dans les *Souvenirs d'un officier royaliste* ces curieux détails sur la

(1) Je jure d'employer les armes remises en mes mains à la défense de la patrie et de maintenir contre tous ses ennemis du dedans et du dehors la constitution décrétée par l'Assemblée nationale ; de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des troupes étrangères ; et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale (*Décret du 22 juin 1791*).

vie des premiers compagnons du petit-fils du grand Condé. Si quelque pauvre émigré se trouvait sans ressources, le prince, comme au temps des Croisades, partageait sa bourse avec lui. Sa cour se confondait avec son camp, d'où étaient bannies la politique de salôn, l'ambition et l'intrigue. Nul sacrifice ne lui coûtait pour l'entretien de son armée. Plus tard il devait lui abondonner successivement son argenterie, sa solde et jusqu'aux diamants de sa fille, la princesse Louise.

De capitaine au régiment de Grenoble, M. de Romain était devenu fourrier dans la compagnie formée par les officiers d'artillerie. Chargé en cette qualité de préparer les logements de Worms à Ettenheim, il s'était mis gaiement en route, le sac sur le dos. Trois livres, composant toute sa bibliothèque, le *Manuel du chrétien*, le *Manuel d'artillerie* et une grammaire allemande, avaient été ajoutés à son petit bagage. Il commençait ainsi cette vie d'abnégation, de dévoûment et de sacrifices, qui devait durer neuf années.

Nous n'avons point à faire ici l'histoire de cette noble et vaillante armée, qui, sous les ordres des trois Condé, étonna l'Europe par des prodiges de fidélité et d'héroïque constance. Restée seule après le licenciement des armées des princes de Condé et de Bourbon, image vivante et fidèle de la monarchie errante, elle fut avec la Vendée la plus éclatante protestation armée contre la Révolution. Belheim, Jockrim, Weissembourg, Berstheim, Offembourg, Oberkamlach et cent autres combats la couvrirent de gloire. Son sang, sans cesse renouvelé par le dévouement, teignit tous ses drapeaux. Elle put fièrement les déposer entre les mains de son illustre chef, quand la lutte fut finie ; et lorsque le vainqueur de l'Europe ouvrit à ses débris mutilés les portes de la France, de pieux et nobles chants saluèrent ses malheurs (1).

(1) M. de Quatrebarbes cite des extraits d'un poète allemand.

M. de Romain avait fait à pied et le sac sur le dos, de 1791 à 1801, ces pénibles et glorieuses campagnes ; honoré de l'amitié particulière du prince de Condé et du duc d'Enghien, il s'était distingué dans tous les combats où un coup de canon avait été tiré, toujours prêt à marcher, tour à tour simple canonnier maniant l'égouvillon, ou commandant de pièce ; il avait été blessé à Oberkamlach, la croix de Saint-Louis, la seule récompense que le roi pût donner, avait alors été le prix de son courage. Il revenait enfin en France, fier d'avoir bien fait, entouré de l'affection de ses compagnons d'armes, de la considération et de l'estime même de ceux qu'il avait combattus.

« J'arrivai à la Possonnière, écrit-il dans ses *Souvenirs*, au moment où le Concordat venait d'être proclamé. Mon père, après avoir donné le premier essor à sa tendresse me conduisit dans son parc, pour me faire voir avec l'enthousiasme d'un vrai chrétien les fondements d'une église qu'il faisait élever à ses frais et donnait à son village, dans le but de remplacer celle que la Révolution avait détruite ». A ce bienfait M. de Romain devait ajouter successivement le don de la cure et d'écoles dirigées par des religieuses et un pieux instituteur.

Au nombre des héroïques gentilshommes tombés sur le champ de bataille d'Oberkamlach, était un ancien officier général, dont la femme, la sœur et les deux frères étaient montés sur l'échafaud aux jours de la Terreur : modèle d'honneur et de vertus, il avait recommandé peu de temps avant sa mort ses deux filles à M. de Romain Cette alliance réunissait une trop grande conformité de sentiments, de goûts et de position pour ne pas se réaliser. Elle a donné à M. de Romain, pendant plus d'un demi-siècle, tout le bonheur que l'homme de bien peut désirer sur la terre, en attendant la couronne du ciel (1).

(1) C'est le 12 janvier 1802 que le comte de Romain épousa, à Poitiers, Anne-Amélie-Dominique du Chilleau.

La vie de famille à la campagne, près de son vieux père, au milieu d'une population reconnaissante, avait remplacé l'agitation des camps. Le premier des propriétaires de notre Anjou, M. de Romain se plut à embellir sa demeure. en suivant une voie nouvelle. A une époque où l'architecture du xviiie siècle régnait sans partage, il abattait des murs, plantait des massifs, nivelait des pelouses et ajoutait des tours au manoir de la Possonnière. L'Anjou lui dut aussi l'introduction des mérinos et l'amélioration de la race ovine sur les bords de la Loire. Mais tandis qu'il détruisait les terrasses qui lui cachaient la vue de ce beau fleuve, et étendait ainsi ses promenades et son horizon, il rétablissait au milieu de son parc une gothique chapelle. La paroisse lui devait tous ses établissements religieux ; il voulait de plus rendre au pays l'antique et populaire pèlerinage de Saint-René, qu'une légende fait naître au château même de la Possonnière.

La vie de M. de Romain s'écoula ainsi sous l'Empire, douce, paisible, entourée de la considération que donne la vertu. A deux reprises toutefois, le gouvernement impérial, en 1804 et 1813, lui fit offrir de reprendre du service. Il ne s'offensa pas d'un refus calme et digne, motivé sur d'anciens serments de fidélité.

La Restauration avait comblé de joie M. de Romain ; et il n'avait pas même songé à lui demander la récompense de sa vie, lorsque les Cent Jours lui fournirent une nouvelle occasion de faire éclater un dévouement sans bornes. Nommé sous les ordres du comte d'Autichamp, major général de l'armée d'Anjou, il signala sa bravoure à tous les combats de cette courte campagne ; et quand le retour du roi mit fin à l'effusion du sang français, il se trouva très largement récompensé par sa nomination de membre de la Commission gratuite, chargée auprès des Ministres de la Guerre et de la Maison du Roi de proposer des secours pour les vieux Vendéens. Ce sont les seules

fonctions qu'il ait peut-être jamais sollicitées, car il ne dut qu'au souvenir personnel de Louis XVIII et du comte d'Artois sa nomination d'inspecteur général de la garde nationale (16 mars 1817), de colonel d'artillerie (1er février 1816), et son titre de comte (24 mai 1824).

La révolution de Juillet ne surprit pas M. de Romain ; il l'avait prévue depuis longtemps et s'était préparé à tous les genres de sacrifices. Forcé en 1832, à l'arrivée de la duchesse de Berry, de s'éloigner de France et d'attendre à l'étranger le résultat d'un procès, qui pouvait entraîner un long emprisonnement, il visita avee son fils l'Allemagne et la Suisse, sans oublier de venir prier dans cette même église d'Oberkamlach, où 18 ans auparavant il avait fait élever un monument à la mémoire des 540 gentilshommes tués et blessés dans ce glorieux combat.

De retour en Anjou après une longue absence, M. de Romain continua d'être le centre de toutes les œuvres de dévouement et de foi. Président du comité de secours des Espagnols réfugiés, il ne cessa jusqu'à son dernier jour de s'occuper d'eux avec une générosité sans bornes et la plus touchante sollicitude. Depuis quelques années, quoiqu'il eût conservé la plénitude de son intelligence, il ne vivait en quelque sorte que dans le passé, dont sa mémoire lui retraçait une image fidèle. Toujours prêt à paraître devant son Créateur, doux et patient dans la souffrance, il ajoutait chaque jour un mérite de plus à tous ceux de sa longue carrière.

Dieu a rappelé à lui cet admirable vieillard, type accompli du chevalier chrétien, guide et modèle d'une génération entière. Il est mort à Angers le 8 mars 1858. Mgr Angebault a voulu lui-même réciter les dernières prières à la cathédrale. Le corps a été transporté ensuite à la Possonnière, dans la chapelle de Saint-René, au milieu des flots pressés d'une population en larmes, dont il avait été tant d'années le conseiller, le bienfaiteur et l'appui.

Mgr Soyer, Évêque de Luçon (1767-1845)

Né à Thouarcé, le 5 septembre 1767, de Jean-François Soyer, cavalier dans la maréchaussée, et de Perrine-Ambroise Rochard, Mgr René-François Soyer fut élevé par son oncle, curé de Saint-Lambert-du-Lattay. Après avoir fait ses études au collège de Château-Gontier, il entra au séminaire d'Angers. Obligé de quitter le séminaire par suite de son opposition au schisme constitutionnel, il partit pour Paris, où en septembre 1791 il reçut l'ordination sacerdotale des mains de Mgr de Bonald, évêque de Clermont. Il revint en Maine-et-Loire, puis se réfugia successivement à Poitiers, à Bordeaux et à Montbernage. En 1795 il se fixa a Chanzeaux où il exerça le saint ministère, en l'absence du curé et des vicaires déportés en Espagne. Au mois de juillet 1800, il quitta Chanzeaux et devint curé de la Salle-de-Vihiers. Mgr de Pradt, évêque de Poitiers, le nomma en 1805 son vicaire général, et en 1821 il devenait évêque de Luçon. Mgr Soyer mourut le 5 mai 1845. (1)

Le 30 juin 1845, M. Gourdon, curé de la cathédrale d'Angers, écrivait à *l'Union de l'Ouest :*

Il y a longtemps déjà que je désirais un instant de loisir et de liberté pour rappeler au clergé d'Anjou Mgr l'évêque de Luçon, né parmi nous d'une famille qui nous est chère (2) et dont le nom rappelle un temps qui n'est plus, mais qui n'a pas passé sans gloire. (3)

La vie de Mgr Soyer, comme prêtre et comme prélat, présente dans sa longue carrière, trop courte cependant pour ses nombreux amis, les titres les plus capables de concilier à sa mémoire l'estime et la vénération.

Il était à peine revêtu du sacerdoce, que les terribles

(1) La *Vie* de Mgr Soyer a été publiée en 1874 par le chanoine du Tressay.

(2) Mgr Soyer était l'aîné et avait trois frères :

1) Jean Aimé, major général de l'armée de Stofflet, mort conseiller de préfecture de Maine-et-Loire le 17 octobre 1823, père de M. le chanoine Soyer, mort à Saint-Lambert-du-Lattay le 4 juin 1898; 2) François, breveté colonel, chevalier de Saint-Louis, mort à Saint-Florent-le-Vieil le 10 juin 1855; 3) Louis-Pierre, chef de bataillon, chevalier de Saint-Louis, mort en 1860.

(3) M. Gourdon avait prononcé l'oraison funèbre de la plupart des généraux Vendéens sous la Restauration.



épreuves dans lesquelles l'Église de France s'est couronnée d'une immortelle et sainte renommée, menacèrent sa jeunesse et sa fidélité. Placé entre la proscription et sa conscience, il choisit sans hésitation et sans crainte la cruelle destinée que l'impiété et la fureur faisaient peser sur notre croyance et sur leurs ministres, sur notre pays et ses religieuses traditions. Consolateur, au péril de sa vie, des douleurs sans nombre et sans mesure dont il était environné, il quittait sa triste retraite, pendant les ténèbres de la nuit, pour accomplir dans l'ombre des œuvres de charité et de miséricorde dont l'éclat du jour aurait trahi le secret. Jamais la prière du soldat vendéen blessé sur le champ de bataille, jamais les vœux du moribond près de paraître devant le juge suprême n'arrivèrent jusqu'à son oreille, sans qu'il accourût pour verser sur leurs dernières douleurs le baume des espérances célestes; jamais ni les fatigues ni les périls ne ralentirent sa course vers les lieux où une âme troublée, à l'aspect de l'éternité, réclamait les paroles sacrées qui sanctifient le repentir. Il faut avoir vu de ses yeux la vie d'un prêtre catholique, au milieu des scènes de désolation et de carnage dont la Vendée fut alors le théâtre, hélas! et la victime, pour se faire une idée de ces jours où il ne lui était pas permis de voir le soleil, de ces nuits effrayantes où la faim, la soif, les frimas et la mort semblaient réunir contre lui leurs dangers et leurs fureurs. (1)

Il n'est pas étonnant qu'une existence si conforme à celle des apôtres et des premiers disciples du Dieu de la croix, ait de si bonne heure rempli de force et de sagesse un jeune ecclésiastique qui puisait toutes ses pensées dans la foi, et qui pratiquait sans interruption ce que les préceptes et les conseils de l'Évangile renferment de plus

(1) Né le 19 mars 1790 à la métairie de la Borde, paroisse de Saint-Martin-de Beaupréau, M. Gourdon avait vu M. Mongazon et ses confrères cachés dans cette paroisse pendant la Révolution.

élevé et de plus héroïque, le sacrifice journalier de soi-même à l'honneur de Dieu et à l'amour de ses frères.

Aussi, dès que les flots de la tempête antichrétienne, auxquels il avait échappé comme par miracle, commencèrent à s'apaiser, il parut au milieu de nos campagnes dévastées, et parcourut, en répandant des paroles de résignation et de paix, la terre natale, encore fumante du sang de ses enfants. Il reprit sans retard l'exercice public de son ministère avec le calme d'une âme longtemps éprouvée, sans haine, sans souvenirs amers, sans récriminations irritantes et stériles contre des faits accomplis, contre des ruines amoncelées par le souffle de la colère du ciel et dont aucune main humaine ne pouvait relever les splendeurs effacées pour toujours.

Bientôt il fut chargé de diriger le diocèse de Poitiers, sous l'autorité d'un évêque qui s'était jeté dans le tourbillon des affaires humaines, et dont l'honneur épiscopal fit un triste naufrage au milieu des écueils de cette mer agitée (1). L'homme que la langue fataliste du siècle a nommé l'homme du destin, et que nous appelons l'instrument de la Providence, donna son assentiment au choix de M. de Pradt; son coup d'œil qui ne le trompait jamais, avait jugé M. l'abbé Soyer; et c'était sa politique de faire servir à ses vues toutes les capacités. L'administration du vicaire général de Poitiers a laissé des souvenirs chers au cœur du clergé poitevin, digne d'apprécier sa prudence, sa justice et son habileté dans les temps difficiles qu'il lui fallut traverser.

Enfin apparurent pour quelques années les princes infortunés dont il hâtait le retour par des vœux bien légitimes, lui, témoin des cris de détresse qui s'élevaient de toutes les âmes, à la fin de l'Empire, soupirs profonds, universels et déchirants que la jeunesse de notre époque,

(1) Mgr de Pradt, ancien évêque de Poitiers, mourut en 1837.

éprise de l'éclat trompeur de nos victoires passées, n'a point entendus et qu'elle ne comprendra jamais.

Il était juste que des vertus incontestées et des travaux si soutenus reçussent leur récompense. M. l'abbé Soyer fut nommé à l'évêché de Luçon. Ses frères, inscrits par leur bravoure et leurs blessures dans les plus belles pages de la Vendée, recevaient eux-mêmes dans cette haute distinction, quoiqu'elle ne leur fût pas personnelle, le prix le plus cher à des cœurs chrétiens : car ils avaient voulu servir Dieu, en se dévouant à la cause des rois.

C'était, d'ailleurs, une pensée de sagesse et d'équité que d'envoyer au centre d'une contrée qui avait tant souffert, un évêque portant les cicatrices à peine fermées des plaies qu'il venait guérir, et dont il connaissait mieux que personne la profondeur et les remèdes.

Vingt-quatre années d'épiscopat, de grandes difficultés vaincues, des projets accomplis avec maturité et prudence à l'honneur de la religion et au soulagement de l'humanité, de pieuses fondations, des soins non interrompus prodigués à l'enfance, objet principal de ses prédilections, à la vieillesse délaissée, à toutes les infirmités, une haute dignité de langage et de manières unie à la plus cordiale paternité pour tous les membres du clergé de son diocèse, un zèle qui ne s'est éteint qu'avec sa vie, dans une dernière course entreprise, à près de 80 ans, pour le bien spirituel de son troupeau, voilà l'abrégé de cette partie si importante de son existence et le motif des larmes répandues à ses funérailles, dont un concours immense et touchant a fait une imposante solennité.

Honoré, depuis ma première jeunesse, de l'amitié de Mgr de Luçon, j'éprouve le besoin d'exprimer mes regrets et ma reconnaissance. Je ne le voyais point sans attendrissement revenir chaque année parmi nous, et nous prouver qu'il n'avait oublié aucune de ses anciennes affections. Il aimait à revoir les diverses paroisses aux-

quelles il avait dévoué son âme et sa vie dans des temps de douloureuse mémoire : il se plaisait à parcourir les vallons écartés, les champs silencieux où il réunissait les fidèles dispersés pour célébrer avec eux les divins mystères, à l'ombre des buissons et des chênes, uniques témoins, à cette désastreuse époque, des fêtes du Dieu de l'univers (1). Comme un vieux soldat de la foi, qui a déposé ses armes après d'innombrables combats, il se plaisait au récit des périls qui l'avaient tant de fois fait tressaillir d'espérance et de crainte.

J'ai recours à vous, Monsieur, si bon juge des inspirations honorables, si disposé à bénir les impressions de la véritable piété, pour rendre public ce faible et tardif hommage. Je vous l'adresse de ce village que vous connaissez, où je reçois une hospitalité gracieuse et touchante, embellie par le jeune et pieux écrivain dont le nom est une des espérances et des gloires les plus pures et les plus chrétiennes de notre religieux pays (2).

Le général d'Autichamp (1770-1859) (3)

Le général comte Charles d'Autichamp était le dernier représentant de ces généraux Vendéens dont nos provinces peuvent revendiquer la gloire comme un patri-

(1) Le 29 septembre 1843, Mgr Soyer réunit, dans la prairie de Fruchault, les habitants de Chanzeaux pour y célébrer le souvenir d'un événement touchant, d'une cérémonie de première communion faite à Fruchault en 1799. Les anciens communiants vinrent nombreux, non seulement de Chanzeaux, mais des paroisses d'alentour, qui avaient pris part à la cérémonie de la grande Révolution. Le centenaire de cette fête a été célébré le 25 juin 1899.

2) M. Gourdon était alors l'hôte de M. le comte de Falloux, dans son château du Bourg-d'Iré.

(3) Article publié dans l'*Union de l'Ouest* du 3 novembre 1859 par le comte de Romain, fils de l'auteur des *Souvenirs d'un officier royaliste*.



moine. Issu d'une famille du Dauphiné distinguée parmi les plus anciennes de la vieille monarchie française (de Beaumont d'Autichamp), le général était né le 8 août 1770 à Angers, où ses pères avaient à plusieurs époques été investis du gouvernement de la ville, et l'Anjou peut le compter au nombre de ses plus illustres enfants.

Entré fort jeune au service, M. d'Autichamp était en 1787 capitaine dans Royal-Dragons. En 1792, il faisait partie de la garde constitutionnelle de Louis XVI avec Henri de la Rochejaquelein, et tous les deux au 10 août commençaient leur noble carrière d'un si hérïque dévouement. Dans cette néfaste journée, fait un instant prisonnier par la horde révolutionnaire qui avait envahi le palais du Roi, M. d'Autichamp ne dut la vie qu'à son sang-froid et à son audace. Bientôt revenu en Anjou il rejoignit promptement les Vendéens à Saumur et s'attacha au général de Bonchamps, son cousin, dont il devint l'ami et le compagnon. La Vendée combattait avec l'énergie d'une foi profonde, et cette rude vie de batailles allait à l'âme vraiment chevaleresque du comte d'Autichamp, qui prit partout sa part de gloire et de misère dans cette grande épopée dite « guerre de Géants ». A Nantes où il a deux chevaux tués sous lui, à Martigné-Briand, aux Ponts-de-Cé dont il s'empara le 26 juillet 1793 à la tête de l'avant-garde de Bonchamps, à Chantonnay, à l'attaque du camp du général Lecomte mis en fuite avec une armée de 20.000 hommes, on vit toujours M. d'Autichamp payer de sa personne et brave parmi les braves.

Lors de la défaite des Vendéens à Cholet, M. d'Autichamp occupait Saint-Florent-le-Vieil avec les compagnies bretonnes, et là il présida au passage de la Loire par l'armée royale tout entière. C'est à Saint-Florent-le-Vieil que Bonchamps expira dans ses bras, et c'est là qu'on vit le jeune et brillant officier se jeter au milieu des Vendéens qui exaspérés par toutes les atrocités commises dans leur

pays demandaient la mort de 5.000 prisonniers révolutionnaires, pour leur transmettre le dernier ordre de leur général mourant et trouver dans son cœur ce cri sublime : « Grâce aux prisonniers ! Bonchamps le veut. Bonchamps l'ordonne ! » Et les prisonniers sont sauvés.

Après le passage de la Loire, M. d'Autichamp prit part à toutes les batailles sur la rive gauche, à la tête de l'armée d'Anjou, qui formait une des cinq grandes divisions de l'armée royale commandée alors par le général en chef Henri de La Rochejaquelein. La malheureuse bataille du Mans dispersa pendant quelque temps les Vendéens ; la Vendée, momentanément abattue mais jamais vaincue, releva bientôt son drapeau, et M. d'Autichamp recommença la lutte jusqu'à la pacification signée avec le général Hoche par lui et les autres généraux Vendéens.

En 1799, un nouveau soulèvement eut lieu, et M. d'Autichamp, marié depuis peu, n'hésita pas à venir encore à la tête de ses fidèles soldats qui aimaient d'autant plus leur général, que sans cesse ils l'avaient vu à l'œuvre au milieu d'eux.

Cette insurrection fut de courte durée, et après le traité de paix signé avec le général Hédouville, M. d'Autichamp rentra dans la vie privée, dont les offres brillantes venues de haut ne purent le faire sortir. Ses refus lui valurent l'estime même de ceux à qui ils s'adressaient. On sut les comprendre et les honorer.

Le retour des Bourbons fut salué avec joie par le général Vendéen, qui toujours fidèle sut encore prouver son dévouement à l'époque des Cent Jours, en tentant de nouveau le sort des armes pour une cause qui avait été celle de toute sa vie. Ses vieux soldats l'avaient supplié de se remettre à leur tête, et il ne fléchit pas un instant jusqu'à la seconde Restauration.

Successivement nommé commandant des divisions de Tours et de Bordeaux, partout M. d'Autichamp sut con-

quérir l'estime et l'affection des officiers sous ses ordres et des habitants de ces deux villes. En 1823, il fit avec distinction la campagne d'Espagne.

Pair de France, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis ; commandeur de la Légion d'honneur, commandant de la 11e division militaire, il abandonna avec une noble fierté tous ces honneurs, la juste récompense de son dévoûment. quand 1830 vint lui demander de nouveaux sacrifices, qu'il ne sut jamais marchander.

Un dernier appel lui fut fait en 1832 par la duchesse de Berry, et toujours énergique quand il s'agissait de reprendre l'épée de la fidélité. sans calcul aucun sur les chances de cette nouvelle tentative, il obéit comme un preux et loyal chevalier, croyait-il, devait le faire. Condamné à mort par contumace, il chercha dans l'exil un repos momentané pour laisser à l'effervescence des passions le temps de se calmer, et vint en 1838 demander au jury d'Orléans un acquittement qui ne pouvait lui être refusé, tant les Français sont partout sympathiques aux nobles cœurs.

Cette rapide esquisse de la vie militaire du comte d'Autichamp est un hommage à son beau caractère, et prouve combien une foi vive rend l'homme inébranlable dans ses convictions, et comment ainsi il sait inspirer à tous le respect.

Si par sa rude vie de combats M. d'Autichamp sut s'attirer l'admiration, combien sut-il aussi par ses mœurs douces et aimables commander l'affection de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître ! Cet homme qui dans son pays même avait pris la part la plus active à une de ces guerres civiles uniques dans l'histoire et qui avait remué si profondément les populations . ne rencontra jamais un ennemi. L'exquise délicatesse de ses manières, la charmante aménité de son caractère tenaient sous le charme ses amis et ses adversaires en politique. Longtemps il habita à Angers, et le souvenir qu'il y laisse ne peut

être plus doux et plus gracieux. Héros vendéen, brave au combat, bienveillant pour tous, il n'eut jamais pour personne une parole dure ou acerbe.

Le vénérable comte Charles d'Autichamp, entouré de ses enfants et petits-enfants qui le chérissaient tendrement, a rendu sa belle âme à Dieu, le 6 octobre 1859, à l'âge de 90 ans, au château de la Rochefaton, en Poitou, où il vivait depuis quelques années en dépensant son temps à faire le bien (1).

M. Louis Pavie (1782-1859)

Louis-Joseph-François-Marie Pavie, fils de Louis-Victor Pavie et de Marie-Madeleine Fabre, naquit à Angers le 25 août 1782. Il fit ses études à la Flèche, à Angers, à Nantes et à Paris ; quand elles furent terminées, en 1801, il revint a Angers diriger l'imprimerie qu'avait continuée sa mère, veuve depuis le 17 avril 1796. Le 22 février 1808, il épousa Eulalie-Monique Fabre, sa cousine, dont il eut deux fils : Théodore et Victor. A la fin de 1835, il céda son imprimerie à son fils Victor et se retira à sa campagne des Rangeardières. Il mourut à Angers le 2 novembre 1859. Voici la notice nécrologique que lui consacra *l'Union de l'Ouest.*

La ville d'Angers vient de perdre une de ses figures les plus populaires, un de ces aimables et spirituels vieillards, aujourd'hui bien peu nombreux, qui représentent une phase de la société française, et qui sont l'objet de toutes les sympathies en même temps que de tous les respects. Nous parlons de M. Louis Pavie, dont le cercueil traversait vendredi nos rues, suivi d'une foule où se confondaient,

(1) Une très intéressante notice sur le général d'Autichamp, due à la plume de M. Bougler, fut publiée par l'*Union de l'Ouest* dans le n° du 22 décembre 1859 et les n[os] suivants.

unanimes dans leurs regrets, pauvres et riches, ouvriers, savants, magistrats et artistes.

La mort de cet homme de bien, chez lequel la finesse de l'esprit s'unissait à une exquise urbanité de mœurs, laissera parmi nous un grand vide, et tous ceux qui l'ont connu, ne fût-ce qu'en passant, s'attristeront pendant longtemps de ne plus retrouver dans nos fêtes académiques, dans nos modestes réunions littéraires, cette physionomie à la fois si animée, si originale et si bienveillante.

M. Pavie était presque octogénaire; mais il y avait encore tant de feu dans son regard, tant d'énergie dans son geste et de fraîcheur dans son imagination, qu'on n'était pas préparé à le voir disparaître. Il a fallu que Dieu le frappât d'une cruelle maladie pour l'enlever si tôt à ses amis, à ses deux fils dont il était si fier, à ses petits-fils dont il suivait les premiers travaux avec une si tendre sollicitude.

Peu de carrières ont été mieux remplies que celle de M. Pavie. Il a été l'un des imprimeurs les plus distingués d'une cité où l'art des Estienne et des Didot a toujours été très florissant, et la considération qu'il avait su s'acquérir dans cette profession, son esprit éclairé, l'aménité de son caractère, lui valurent l'honneur d'être nommé adjoint au maire d'Angers, sous la Restauration.

Tout ce qui élève l'intelligence fut l'objet de ses constantes préoccupations, et, au milieu des succès de sa vie laborieuse comme dans les loisirs de la retraite, il se montra l'admirateur le plus enthousiaste de nos gloires littéraires et artistiques. Plus d'une fois même il s'est fait, avec un rare bonheur d'expression, l'organe des vœux et des hommages de ses concitoyens. On se rappelle par exemple l'allocution qu'il prononça en 1837, dans la grande salle de la préfecture, en présence de MM. Villemain et de Falloux. Il s'agissait de décerner un prix de

poésie fondé par M. Pavie lui-même, et que M. Coulon, de Saumur, avait obtenu. L'assemblée fut captivée par les grâces de cette parole courtoise, et il n'est pas jusqu'aux deux illustres académiciens qui n'en ressentirent vivement le charme.

M. Pavie n'avait pas seulement la verve enjouée et le trait brillant; il ne se bornait pas à mettre dans ses strophes ou dans ses discours, comme l'a si bien dit un poète qui l'aimait et le vénérait,

Ce qu'avait le vieux temps de bons sens et d'esprit,

il savait aussi parler au cœur et l'émouvoir fortement par l'accent d'une sensibilité sincère et spontanée.

Ce qui honore surtout l'existence de M. Pavie, c'est qu'il sut demeurer fidèle — simplement, sans respect humain, comme sans ostentation — à toutes les obligations du devoir chrétien. Quelques jours avant la fête de la Toussaint, tout souffrant qu'il fût, il s'était fait transporter de sa maison de campagne à Angers, pour célébrer cette solennité. C'était une pieuse et salutaire inspiration, car le lendemain sa maladie s'aggravait, et à la dernière heure du jour des morts il paraissait devant Dieu.

Le clergé de Blaison et de Gohier pendant la Révolution

Nous parlerons d'abord du Chapitre de Blaison, puis du clergé paroissial de Blaison et enfin du clergé paroissial de Gohier.

*
* *

Le 12 juillet 1790, l'Assemblée Constituante votait la constitution civile du clergé, et le 24 août le Roi lui

donnait sa sanction. L'un des articles de cette loi fameuse prononçait la suppression des Chapitres. Comme tous les autres Chapitres de France, celui de Blaison dut disparaître (1). Il se composait de quatre chanoines (MM. Camus, Follenfant, Jumereau, Maindron), et de quatre chapelains (MM. Aubeux, Brillet, David, Leroyer). M. Aubeux fut le seul à prêter serment à la Constitution civile.

M. François-Louis *Camus* était né à Blaison. Il quitta cette paroisse au milieu de 1791, lors de la première persécution contre les prêtres assermentés. Grâce à l'amnistie accordée par le Roi le 14 septembre 1791, M. Camus rentra à Blaison le 22 septembre. Il ne devait y rester que quelques mois. En effet, le 1[er] février 1792, le directoire du département de Maine-et-Loire ordonna à tous les prêtres insermentés de venir résider à Angers. Le 13 février, M. Camus était rendu au chef-lieu du département; il logeait chez M. Verdier, perruquier, rue Saint-Aubin. Interné au séminaire le 17 juin 1792 en même temps que les autres prêtres fidèles, M. Camus resta en prison après le départ de ses confrères pour la déportation. Le 30 novembre 1792, il était transféré à la Rossignolerie. C'est là que les Vendéens vinrent le chercher le 17 juin 1793 et lui redonnèrent la liberté. On croit que M. Camus suivit ses libérateurs et qu'il mourut pendant la guerre de Vendée.

M. François-Alexis *Follenfant* était né à Angers le 26 août 1752. D'abord vicaire à Saint-Maurille d'Angers, il fut au mois de janvier 1783 nommé curé de Blaison par M. Petit de la Pichonnière, seigneur de cette paroisse. Au mois de mars 1787, il devenait chanoine de Blaison. Comme il passait pour quelque peu remuant, le directoire du département lui ordonna dès 1791 de venir fixer

(1) Le chapitre de Saint-Aubin de Blaison fut fondé en 1020 par Foulques Nerra. Le chartrier du chapitre de Blaison est conservé aux *Archives de Maine-et-Loire*.

son domicile à Angers; au mois de juin 1791 il alla demeurer chez son père, rue du Cornet. Il y resta jusqu'à son arrestation du 17 juin 1792. Le 12 septembre suivant, il partait pour l'Espagne, en compagnie de ses confrères proscrits. — Le 7 mars 1800, les parents et les amis de M. Follenfant adressèrent au ministre de la Police la pétition suivante : « Un vieillard de 85 ans, une famille et des amis nombreux exposent qu'en 1792 François-Alexis Follenfant, prêtre, chanoine de Blaison, retiré à Angers lors de la destruction de son chapitre, a été déporté en Espagne ; qu'il y est encore, à Compostelle, ainsi que le prouve le certificat ci-joint; qu'il n'a point exercé publiquement ni en particulier son ministère à Angers ni en France ; qu'il s'est toujours conduit avec sagesse et vertu; que son exemple ne peut qu'être très avantageux, son retour ne pouvant opérer que l'édification du public, la satisfaction de sa famille et de ses amis, et enfin la consolation de son vieux père, qui le réclame comme tous les autres ». Cette pièce est signée par 21 personnes d'Angers. — Un mois après, le 5 avril, une seconde pétition, couverte de 22 autres signatures, plus celle de son père, était encore adressée au Ministre de la Police : « Dans le mois de septembre 1792, le nommé François-Alexis Follenfant, leur parent et leur ami, prêtre, chanoine de Blaison, a été déporté en Espagne, sous prétexte d'avoir refusé de prêter le serment que les lois exigeaient alors des prêtres en activité de service. Ledit Follenfant était, dès avant la Révolution, chanoine à Blaison ; lors de la suppression de son chapitre, il s'en revint à Angers demeurer chez son père, où il vécut tranquillement sans se livrer à aucune fonction et en renonçant même à la pension qu'il aurait eu droit d'attendre ; malgré ses précautions, il n'en fut pas moins compris dans la proscription générale qui eut lieu à cette époque pour tout ce qui était prêtre ; et il fut alors contraint de subir la déportation, ainsi qu'il est constaté

par le certificat joint à la présente. Les parents et amis dudit Follenfant firent alors des démarches auprès des autorités pour obtenir son retour, ce fut en vain. La raison et la vérité ne purent prévaloir, et c'est après huit ans d'exil qu'il leur est permis d'espérer de revoir au milieu d'eux un parent et un ami qui, dans toutes les époques de sa vie, contribua toujours à leur félicité. C est pour obtenir promptement son retour que les exposants vous adressent la présente, en vous priant de solliciter auprès du gouvernement juste et bienfaisant dont vous êtes l'organe, le passeport nécessaire pour qu'il puisse l'effectuer avec sûreté ». — A son retour d'Espagne, M. Follenfant fut nommé chanoine titulaire de la cathédrale (10 décembre 1802). Il mourut le 19 avril 1830.

M. Pierre *Jumereau* était natif des Alleuds. Le 17 août 1791, il alla demeurer à Angers, chez M. Deniau, rue Châteaugontier. L'année suivante, le 16 février, il se fixa dans la Cité, chez M. le curé de la Bohalle, rue des Jacobins. Interné le 17 juin 1792, M. Jumereau fut le 30 novembre suivant transféré du séminaire à la Rossignolerie. Délivré le 17 juin 1793 par les Vendéens, maîtres d'Angers, M. Jumereau suivit sans doute ses libérateurs et dut mourir pendant la tourmente.

M. Jean *Maindron*, natif de Mozé, quitta Blaison en 1791 et vint habiter à Angers, rue Châteaugontier, chez la veuve Bourlaud, au mois de juillet de cette année. Comme les autres prêtres non conformistes, il fut emprisonné le 17 juin 1792 au séminaire, transféré le 30 novembre à la Rossignolorie et délivré par les Vendéens le 17 juin 1793. Il ne put suivre l'armée catholique et dut rentrer en prison après son départ d'Angers. M. Maindron fit partie du convoi de prêtres qui le 29 novembre 1793 furent dirigés sur Nantes, où Carrier les fit noyer dans la nuit du 9 au 10 décembre.

M. Florent *Aubeux*, né à Coutures le 17 mai 1740, était

depuis plusieurs années épistolier et sacriste du chapitre de Blaison quand éclata la Révolution. Il fut le seul prêtre de Blaison à faire le serment schismatique à la Constitution civile du clergé. Le 3 avril 1794, nous le trouvons à Saint-Vétérin de Gennes, où il remet en ce jour ses lettres de prêtrise au comité révolutionnaire de cette commune. Une fois la terreur passée, M. Aubeux partit pour Le Champ, où nous le voyons exercer le culte avant le 18 fructidor. Après le coup d'État, il cessa d'exercer, et le 7 janvier 1798 se fit délivrer par la municipalité cantonale de Thouarcé un passeport pour se rendre à Tours. Il habitait encore Le Champ en 1799 avec une pension d'ex-curé constitutionnel. Réconcilié avec l'Eglise au moment du Concordat, M. Aubeux devint plus tard vicaire à Brissac. Il mourut prêtre habitué à Saint-Rémy-la-Varenne, le 9 janvier 1816.

M. Alexis *Brillet*, né à Saint-Aubin-du-Pavoil, était « chapelain épistolier du chapitre de Blaison. » Dès 1789, il alla habiter le faubourg Bressigny, à Angers. Le mauvais état de sa santé l'empêcha d'être arrêté le 17 juin 1792, mais on le renferma plus tard à la Rossignolerie. Il en sortit, lors de la venue des Vendéens, mais il fut obligé d'y rentrer sitôt après leur départ. Le 12 mars 1794, on arracha de son lit de douleurs M. Brillet pour le transporter à Nantes avec les prêtres Nivernais. Il mourut le 2 avril 1794 à bord de la galiote hollandaise.

M. Louis-Pierre *David* était chantre du chapitre. Dénoncé comme fanatique dès 1791, M. David fut le 11 août de cette année emprisonné au petit séminaire d'Angers, mais il en sortit le 15 août. Au lieu d'obéir à l'arrêté du 1er février 1792 qui enjoignait aux prêtres non conformistes de venir résider à Angers, il partit pour Laval. Il y était emprisonné le 9 septembre 1792; à la fin de cette année, nous le trouvons réfugié à Jersey. Lors de l'application du Concordat, M. David fut nommé curé de Saint-Denis-du-Maine, et démissionna au mois de décembre 1811.

Né à Durtal, M. Pierre *Leroyer* refusa le serment, comme presque tous ses confrères, et dès le début de l'année 1791 il vint demeurer à Angers, rue Courte, chez la veuve Bascher. Emprisonné au séminaire au mois de juin 1792, M. Leroyer fut le 30 novembre suivant transféré à la Rossignolerie. Il ne put profiter longtemps du court séjour que l'armée Vendéenne fit à Angers au mois de juin 1793, et il ne tarda pas à réintégrer la Rossignolerie. Le 29 novembre 1793, il était dirigé sur Nantes, où il fut noyé par ordre de Carrier dans la nuit du 9 au 10 décembre.

* * *

Le curé de Blaison au moment de la Révolution était M. Michel-René *Meignan*. Né à Loigné (Mayenne) le 24 septembre 1762, il fut reçu docteur par la Faculté de Théologie d'Angers le 8 janvier 1789. D'abord vicaire à la Trinité, M. Meignan devint curé de Blaison au mois de mars 1790. Il fut nommé à ce bénéfice par le seigneur de Blaison, présentateur de la cure, et c'est le 23 mars qu'il prit possession. Bientôt le jeune pasteur dut quitter sa paroisse pour fuir la persécution (1). En 1792, on le trouve réfugié à Jersey en compagnie de M. David. Il passa ensuite en Angleterre, et y demeura jusqu'au rétablissement de la paix religieuse en France. Il revint alors à Blaison, et c'est le 1er novembre 1800 qu'on voit sa signature reparaître pour la première fois sur le registre paroissial. Au mois de novembre 1815, M. Meignan quittait définitivement Blaison pour devenir curé de Segré. Il mourut en fonctions le 28 mai 1825 (2).

Le vicaire de Blaison au début de 1791 était M. David, dont nous avons parlé plus haut.

(1) La dernière signature sur le registre paroissial est du 9 juin 1791.

(2) Voici les noms des successeurs de M. Meignan à la cure de Blaison M. Rhodier (1816-1850), M. Ménard (1850-1873), M. Bourasseau (1873-1894), M. Delaunay (1894-1901), M. Brin (1901-1908) et M. Poirier, nommé en 1909.

*
* *

M. Pierre-François Herbert de l'Epinay, né le 26 octobre 1721, était curé de Gohier depuis le 11 septembre 1752. Il prêta le serment et devint, par suite du refus de son confrère, curé constitutionnel de Blaison et de Gohier. Sa première signature sur le registre de Blaison est du 4 juillet 1791. A la fin de 1793, il dut cesser le culte comme tous les autres prêtres assermentés. Le 18 janvier 1794, il renonça même à toute fonction ecclésiastique (1), et ne tarda pas à aller demeurer à Angers. Il y mourut, faubourg Bressigny, le 20 décembre 1796, à l'âge de 76 ans. Pendant qu'il exerça le ministère schismatique, c'est-à-dire de 1791 à 1793, il eut successivement trois vicaires constitutionnels :

1° M. Louis-Jacques *Depeigne*, né à Saint-Clément-de-la-Place le 2 février 1763, qui le 2 octobre 1791 fut nommé intrus de Landemont par les électeurs du district de Saint-Florent-le-Vieil (2).

2° M. René *Popin*, né à Baugé le 30 juin 1770, qui se maria en cette ville le 24 mars 1794 (3).

3° M. Thomas *Bouilliau*, né le 27 juin 1770, ordonné prêtre par l'intrus Pelletier, et qui se « déprêtrisa » à Blaison le 21 janvier 1794 (4)

*
* *

Le reprise du culte eut lieu à Blaison au milieu de l'année 1800, au plus tard le 15 août. M. Joseph-François *Mesnard*, curé de Saint-Ellier, avait prêté le serment consti-

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, L. 964.

(2) Sa signature ne paraît qu'une seule fois à Blaison, le 27 septembre 1791.

(3) La première signature de Popin est du 2 janvier 1792 et sa dernière du 19 mai suivant.

(4) La première signature de Boulliau est du 5 novembre 1792.

tutionnel. Sa paroisse ayant été supprimée, il s'était retiré à Angers dès la fin de l'année 1791. Le 4 janvier suivant, il demandait un traitement au directoire du département. Avant 1800, il avait rétracté son serment et s'était mis en règle avec l'autorité ecclésiastique. Le 29 mai 1800, il avait présidé une procession à Angers et avait été dénoncé pour ce fait. M. Meilloc, administrateur du diocèse d'Angers, nomma quelque temps après M. Mesnard « desservant » de Blaison (1). Sa première signature sur le registre paroissial est du 16 août 1800 et sa dernière le 4 septembre. Il officiait dans la chapelle de Jouralan, mise à sa disposition par Mme la marquise de Maillé de la Tourlandry. M. Mesnard quitta Blaison lors de l'arrivée du curé de cette paroisse, et mourut en 1803 aumônier de l'hôpital Saint-Jean d'Angers.

Lors de la réorganisation officielle du culte, le 10 décembre 1802, Mgr Montault nomma curé de Gohier M. Mathurin-Jacques-Noël *Lepeu*, né à Juigné-sur-Loire le 24 décembre 1765, ancien vicaire insermenté de Saint-Rémy-la-Varenne. Mais l'église n'était plus qu'une ruine inutilisable ; le curé ne put y rester. Bientôt il fut nommé vicaire à Saint-Macaire-en-Mauges ; et il mourut le 30 janvier 1817 desservant de l'oratoire de Saint-Léger-du-May. Quant à la paroisse de Gohier, elle fut réunie à Blaison et l'est encore.

Les Prêtres Angevins réfugiés à Jersey pendant la Révolution

Voici la liste des ecclésiastiques du diocèse d'Angers qui se réfugièrent à Jersey après leur refus de prestation de

(1) M. Mesnard avait déjà habité Blaison en 1799. Il était né le 24 décembre 1746.

serment. Nous empruntons ce tableau à l'ouvrage de M. de l'Estourbeillon, député du Morbihan, intitulé : *Les Familles françaises à Jersey pendant la Révolution* (Nantes, Forest, 1886). Le lecteur est prié de se rappeler que les divisions ecclésiastiques subsistèrent pendant toute la Révolution jusqu'au Concordat; ce n'est que le 6 juin 1802 que les *archiprêtrés* de Bourgueil, de la Flèche et du Lude et les *doyennés* de Craon et d'Entre Sarthe et Maine cessèrent de faire partie du diocèse d'Angers.

Adam (Guillaume-Henri), vicaire à Soulaines.

Anger (Benjamin-François), curé de La Chapelle-Craonnaise (Mayenne).

Angoulvant (Pierre), vicaire à Congrier (Mayenne).

Arthuys (Charles-François) vicaire à Livré (Mayenne).

Bancelin (Aimé-Augustin-Michel), vicaire à Saint-Michel-du-Tertre d'Angers.

Baumier (Jacques-René), vicaire à Bouchamp (Mayenne).

Blanchet, vicaire à Feneu.

Bodereau jeune, chapelain à Morannes.

Boulay (Louis), vicaire à Saint-Quentin-en-Craonnais (Mayenne).

Bouttier (André), vicaire à Saint-Denys d'Anjou (Mayenne).

Bréjouin (René), desservant de Gastines (Mayenne).

Brouée (Edme-Jean-Baptiste), prieur-curé de Mée (Mayenne).

Casseroux (Pierre), prêtre habitué à Daon (Mayenne).

Chanteloup (Louis), desservant de Laubrières (Mayenne).

Chatizel de la Néronière (Pierre-Jérôme), curé de Soulaines.

Chauvellier (Augustin), vicaire à Montigné-les Rairies.

Chauvellier, aumônier de l'hôpital de la Flèche (Sarthe).

Chevé (François, vicaire à Cuillé (Mayenne).

Corbière (Lucien-François de la), chanoine de la cathédrale d'Angers (1).

Couasnon, (Louis), vicaire à Miré.

(1) M. de la Corbière arriva à Jersey en juin 1792 et partit pour l'Angleterre au mois de février 1793 (*Revue de Lille*, janvier 1909).

Cronier (Pierre-François), curé de Saint-Rémy de Château-Gontier (Mayenne).

David (Louis-Pierre), chapelain du Chapitre de Blaison.

Delanoë (René), vicaire à Argenton (Mayenne).

Drady (Jean,) prêtre irlandais, sacristain de la cathédrale d'Angers, inhumé à Jersey le 4 avril 1797.

Dubois (Charles-Pierre), curé de Coudray (Mayenne), mort à Jersey le 13 mai 1807.

Dubois (François), vicaire à Coudray (Mayenne).

Duchemin de la Bourdonnerie (René-Florent), prieur-curé de Marigné-Peuton (Mayenne).

Dupont (Jean), vicaire à Méral (Mayenne).

Dutertre (Jacques-Jean-Pierre-Gabriel). curé d'Armaillé.

Faguier (François-Jean), vicaire à Daon (Mayenne).

Ferron (André-Louis), vicaire à Niafle (Mayenne).

Germond (Louis), prieur-curé de Cherres (Mayenne).

Geslin (Guillaume-Louis), curé de Cuillé (Mayenne).

Girois (Henri), chapelain à Juvardeil, mort à Jersey le 2 décembre 1794.

Godelier (René), archiprêtre de la Flèche et curé de Vion (Sarthe).

Gondouin (Guillaume), vicaire à Fontaine-Couverte (Mayenne).

Haulmé, sous-diacre, professeur au collège de Château-Gontier (Mayenne).

Hayer (Michel-Marin), clerc tonsuré, professeur au collège de Château-Gontier (Mayenne).

Hayer (René-François), préfet du collège de Château-Gontier (Mayenne).

Herbault (François-Guillaume), curé de Pommérieux (Mayenne).

Huard (Louis), vicaire à Livré (Mayenne).

Hyggin (Michel), chanoine de Saint-Just de Château-Gontier (Mayenne).

Jallet de la Véroulière (Marin-Jacques), curé de Miré.

Jameau, vicaire à Vion (Sarthe).

Laroche (Joseph), vicaire à Denezé-sous-le-Lude.

Lasnier (Jean-Baptiste), vicaire à Ampoigné (Mayenne).

Le Coursonnais (Dom Honoré-Paul), Bénédictin de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers.

Lefebvre (Jean-Gabriel), curé de Saint-Denis-d'Anjou (Mayenne).

Lepage (Jean-Marie), vicaire à Saint Rémy de Château-Gontier (Mayenne).

Logeais (François), curé de Loigné (Mayenne).

Louet (Georges-Gabriel-Guillaume), vicaire général d'Angers, official et maître-école (1).

Machefer (Jean), vicaire à Azé (Mayenne).

Maillet (François), vicaire à Sainte-Colombe près la Flèche (Sarthe).

Marsollier (Louis), professeur au collège de Craon (Mayenne).

Marsollier (René), principal du collège de Craon (Mayenne).

Meignan (Michel-René), curé de Blaison.

Millet (Jean-François), desservant de Saint-Lambert-la-Potherie.

Morel, clerc tonsuré, professeur au collège de Château-Gontier (Mayenne).

Moreul (René-François), vicaire à Saint-Michel-de-la-Roë (Mayenne).

Nudpied (Georges-Pierre), vicaire à Saint-Michel de-la Roë (Mayenne).

Nudpied (René), vicaire à Saint-Denis d'Anjou (Mayenne).

Orfroy, desservant de Saint-Germain des-Prés.

Perdoulx (dom Jacques-François), Bénédictin du prieuré de Saint-Clément de Craon (Mayenne).

Perrotin (Michel), vicaire à Saint-Aignan-sur-Roë (Mayenne).

Piau, sous-diacre, professeur au collège de Château-Gontier (Mayenne).

Piel (Louis-Charles), desservant de La Prévière.

Plotin, diacre, professeur au collège de Château-Gontier (Mayenne).

(1) Le chevalier de Caqueray le rencontra a Jersey en 1796. Il en parle dans ses *Souvenirs* : « Nous retrouvâmes dans cette île M. l'abbé Louet, grand-vicaire d'Angers et notre parent. Il était fort âgé. Quel fut notre étonnement de voir qu'il avait appris à lire très bien l'anglais ! (*Le chevalier de Caqueray et ses souvenirs*, par l'abbé Crosnier, page 40).



Poisson (Jacques), curé de Chanveaux.

Princé (Denys), curé de Marans.

Rabaud (Jean-Baptiste), vicaire à La Chapelle-Craonnaise (Mayenne).

Richard (Claude-François), chapelain du Chapitre de Saint-Just de Château-Gontier (Mayenne).

Roger (Georges-Louis), curé de Saint-Erblon (Mayenne).

Rolland, vicaire à Saint-Maurille de Chalonnes-sur-Loire.

Royer, clerc tonsuré, professeur au collège de Château-Gontier (Mayenne).

Sallais (Jacques), vicaire à Simplé (Mayenne).

Sarcher de Henry (Jean-Baptiste), curé de la Membrolle.

Sillière (Mathurin-Julien), vicaire à Marigné-Peuton (Mayenne).

Vaulgeard (Pierre-François), curé d'Athée (Mayenne).

Parmi les prêtres réfugiés à Jersey, il faut encore citer M. Jean-Gabriel Govry, vicaire général de Saint-Brieuc, qui mourut à Saint-Hélier, le 9 janvier 1796, à l'âge de 72 ans. C'était l'un des prêtres les plus éminents du diocèse de Saint-Brieuc au moment de la Révolution. Il avait été, pendant 28 ans, professeur de théologie à Angers, et composa plusieurs ouvrages remarquables, entre autres : *Doctrine du saint concile de Trente sur le dogme de la discipline*, *Traité des contrats*, *Explication du Rituel romain*. Les conférences qu'il fit pendant son exil à Jersey, en 1793, restèrent longtemps célèbres parmi tous les ecclésiastiques des diocèses de Bretagne et de Normandie. Quelques-unes d'entre elles groupées sous le titre de *Réponse aux questions proposées relativement aux affaires de France*, et dans lesquelles il examine, avec la plus haute compétence, le devoir des ecclésiastiques en présence de la Constitution civile du clergé et des inqualifiables persécutions dont celui-ci était victime, formèrent longtemps, en quelque sorte, le code ecclésiastique des prêtres réfugiés en Angleterre et à Jersey. Elles ont, du reste, heureusement

échappé à la destruction, après avoir été consignées par lui-même dans un curieux manuscrit où il a inscrit, en outre, la liste de plus de 4.000 ecclésiastiques, émigrés à Jersey pendant la Révolution. C'est ce précieux document qui a permis à M. de l'Estourbeillon de donner le tableau des prêtres réfugiés à Jersey.

La Bataille de Saumur (9 juin 1793) (1)

Les représentants du peuple dirigèrent la légion germanique contre les Vendéens. Ces représentants étaient Bourbotte, Julien de Toulouse, Tallien, Carra, Richard.

Julien de Toulouse écrivit qu'il fallait penser avant tout au danger de la Vendée, envoyer des troupes, envoyer des hommes capables de « déployer de l'énergie et un grand caractère. » — Tallien mandait que les royalistes paraissaient devant Thouars, et qu'ils allaient prendre Loudun, envahir la forêt de Chinon, qu'il n'y avait pas un instant à perdre. « Des hommes, des armes, des canons ! s'écriait-il, nous arrêterons l'irruption, mais il faut nous soutenir ! » — Carra annonçait des désastres : Thouars était aux mains des révoltés, Loudun avait abattu l'arbre de la liberté et pris la cocarde blanche ; il se rendait à Saumur pour couvrir cette ville déjà menacée par les « brigands », et, comme Tallien, il terminait sa lettre en demandant du secours : « des troupes de ligne et surtout des armes, des armes, des armes ! » — Richard jugeait que la République n'avait jamais été dans un péril aussi éminent.

(1) Extrait de *La légion germanique* par Arthur Chuquet (Paris, Chapelot, 1904).



Sur l'ordre de Tallien et de la commission centrale que ce représentant avait établie à Chinon pour organiser la défense du département d'Indre-et-Loire, un détachement de la légion germanique, composé de 620 hommes, dont 200 de cavalerie, avec deux pièces de canon, partit de Tours pour Chinon, et de là pour Saumur. « La légion, marquait Tallien, est actuellement dans les meilleures dispositions ; elle a le désir de combattre et d'anéantir l'armée des rebelles ; si elle est secondée, sa gloire se comptera dans les annales de la République. »

Elle rejoignit à Doué, en avant de Saumur, la petite armée que Berruyer commandait naguère. Suspect aux Jacobins, Berruyer avait dû regagner Paris, et un général de hasard et de rencontre, Leigonyer, qui s'acheminait vers l'armée des Pyrénées et que les représentants avaient requis au passage, était à la tête des troupes.

Mais ces troupes n'observaient aucune discipline. Leigonyer assurait que la légion de Rosenthal était dans un état de fermentation et d'insurrection qui la rendait plus pernicieuse qu'utile, et il proposait de la désarmer et de la démonter. Le 5 mai 1793, un détachement de cette légion désertait le poste de *Montreuil-Bellay*, que Leigonyer lui avait confié. Il prit pour des ennemis les feuilles des arbres qui bruissaient ; la cavalerie s'enfuit à toute bride vers Saumur et l'infanterie suivit la cavalerie ; la gauche de Leigonyer était découverte. Par bonheur, 30 dragons, plus courageux, gardèrent la position durant vingt-quatre heures, et allumèrent sur la hauteur des feux en assez grand nombre pour faire croire aux royalistes que Montreuil était occupé.

La légion germanique eut une meilleure conduite. Les représentants se plaignaient encore de son incivisme. Ils mandaient à Paris qu'ils avaient arrêté le lieutenant-colonel Vaillant et qu'ils allaient envoyer au tribunal révolutionnaire sept cuirassiers accusés d'avoir dilapidé les effets

de l'Etat et crié : *Vive le Roi*. Mais ces cuirassiers, bien dressés et entraînés par des chefs expérimentés, se battaient avec bravoure, et le 9 mai, la commission centrale de Chinon félicitait l'un d'entre eux, qui à lui seul avait fait replanter l'arbre de la liberté que l'aristocratie avait renversé à Loudun. « Je faisais, a dit Marceau, tout ce que je pouvais pour ramener à la discipline un corps qui n'en avait plus depuis l'arrestation de ses principaux chefs. »

Le 23 mai, Menou attaquait les Vendéens à *Argenton-Château* et tentait d'enlever leurs magasins. Il avait avec lui 200 hommes de la 35e division de gendarmerie à pied et 200 cavaliers, hussards du 8e, dragons du 19e, piconniers de la légion germanique. Les piconniers et les dragons prirent la fuite à la vue de l'ennemi, et l'infanterie les imita. Menou qui venait avec les hussards de tourner l'adversaire, fut compromis. Mais sa troupe fit une charge vigoureuse et put opérer sa retraite sans autre perte que celle de trois hommes. Leigonyer déclara que les hussards du 8e avaient été braves ; en revanche, il ordonna de démonter, de désarmer, de dépouiller, de dégrader à la tête des troupes neuf dragons du 19e et neuf piconniers de la légion germanique, de les mettre au cachot, puis de les traduire comme coupables de lâcheté et de trahison devant une commission militaire.

Les cuirassiers de la légion lavèrent la tache des piconniers. Le colonel Beffroy qui menait l'avant-garde de l'armée, était chargé de défendre le poste des *Verchers*. Le 27 mai, à trois heures de l'après-midi, un officier de cuirassiers qui commandait une patrouille, lui envoya une ordonnance pour l'informer que les ennemis avançaient. Beffroy fit battre la générale et courut aux assaillants avec 50 hussards du 8e, et 25 cuirassiers de la brigade germanique ; le reste de sa cavalerie ainsi que l'infanterie avaient ordre de le suivre et d'amener les deux canons de la légion. Il rencontra les Vendéens à *Passavant*,

les attaqua sur le champ sans ralentir son galop, les enfonça, les pourchassa pendant trois quarts de lieue ; le chemin était jonché de morts. Le colonel prescrivait de sonner la retraite, lorsqu'un paysan, caché derrière une haie, vint lui donner un coup de baïonnette dans le ventre. La blessure était grave et retint Beffroy six semaines au lit.

Les cuirassiers de la légion avaient combattu vaillamment. Leigonyer disait que ce début était un bon présage et il assurait que l'exemple rigoureux qu'il avait statué récemment, avait produit le meilleur effet ; que les troupes montraient de l'ardeur ; que la discipline, jusqu'alors relâchée, reprenait son empire. Il félicita Beffroy et mit sa voiture à la disposition du blessé.

Tandis que Leigonyer, suivant sa pointe, entrait dans Vihiers et menaçait Cholet, un autre général républicain, Salomon, réoccupait *Thouars* avec quatre bataillons, la 35e division de gendarmerie, la légion de Rosenthal et quelques dragons de la légion germanique. Les représentants comptaient sur Salomon et, comme ils disaient, sur le courage et les ruses de ce vieux militaire. Il justifia leur confiance. Le 1er juin 1793, il attaquait le poste de la *Fougereuse* et s'en saisissait. La légion germanique se signala dans cette affaire. Le chef d'escadron Hébert eut son cheval tué sous lui et reçut trois coups de feu.

Mais la fortune allait tourner en faveur des Vendéens. Les chefs de l'armée catholique avaient gagné le 25 mai à Fontenay-le-Comte une victoire complète. Ils résolurent de marcher sur Saumur.

Le 4 juin, les avant-postes de Leigonyer étaient assaillis à *Vihiers* et à *Trémont*. Ils durent reculer. Leigonyer vint à leur secours et rentra dans Trémont. Mais sa troupe s'engagea trop loin à la poursuite des royalistes ; elle tomba dans une embuscade ; les ennemis lui firent 80 prisonniers et lui enlevèrent ses deux canons. Biron, que le Comité avait nommé général en chef de l'armée des côtes

de la Rochelle, était alors à Saumur ; l'affaire lui parut sans importance ; elle avait été causée, disait-il, par une patrouille aventurée, et les « brigands », après avoir pris deux pièces mal défendues et abandonnées, avaient rebroussé chemin, pour ne pas revenir. Or, les canons dont les Vendéens s'étaient emparés, appartenaient à l'infanterie de la légion germanique. L'émotion fut grande dans le corps. Burac commandait les légionnaires au combat de Trémont, et le Conseil d'administration arrêta qu'il rendrait compte de sa conduite et de l'artillerie qui lui était confiée.

Leigonyer, plus perspicace que Biron, devina que la grande armée catholique approchait, et craignit un désastre. Il voyait l'indiscipline renaître de plus belle ; il sentait qu'il n'inspirait pas la confiance; il demanda la permission de rejoindre l'armée des Pyrénées. Les représentants lui répondirent qu'il était indispensable et lorsqu'il eut reçu quelques renforts, il se reprit à l'espoir de défendre vigoureusement Doué et les abords de Saumur. Il plaça aux Verchers la légion germanique, une centaine de hussards, 200 hommes du 3e bataillon de la République et des piquets d'infanterie au nombre de 400 hommes ; aux Rochettes, le 14e bataillon de la Charente, avec 50 hussards ; à Concourson, le 3e bataillon de la réquisition de Paris. Sa position lui semblait excellente, et il déclarait que Doué n'avait rien à redouter, que les mesures qu'il ordonnait, mettaient cette ville hors de toute attaque.

En réalité, il avait fait de malheureuses dispositions et il rangeait ses troupes, écrit un contemporain, comme s'il voulait être battu. Son infanterie était découragée, et la moitié, les trois quarts de ses bataillons, à l'exception des Parisiens, n'avaient pas d'armes. Sa cavalerie se défiait de lui. Dès qu'il fut attaqué dans *Doué*, des hussards du 8e coururent annoncer aux représentants qu'il s'était livré

à l'ennemi. Il faisait fabriquer des cartouches sans balles pour exercer les recrues ; on prétendit qu'il les avait distribuées aux combattants. Lui-même finit par dire qu'il était trahi, que nombre d'émigrés de haut parage servaient dans les troupes de nouvelle levée pour répandre l'alarme et passer ensuite chez les rebelles, que des hussards du 8e, des cuirassiers et des dragons de la légion germanique à la tournure distinguée, avaient déserté. Il palliait ainsi sa maladresse et le mauvais renom qu'il s'était acquis dans l'armée.

Le 7 juin, à huit heures du matin, malgré la pluie qui devait durer tout le jour, malgré la certitude que leurs cartouches seraient mouillées et que la plupart des fusils ne pourraient tirer, les Vendéens assaillaient le poste des *Rochettes*, qui reculait aussitôt sur *Concourson* dans le plus grand désarroi. Une tranchée défendait la tête du pont ; elle fut forcée, et les Vendéens se portèrent rapidement sur les hauteurs en face de Concourson. A 10 heures, Leigonyer accourut de Saumur sur le lieu du combat. Il avait fait battre la générale à Doué. Mais déjà les troupes, refoulées de position en position, se repliaient précipitamment. La confusion se mit dans leurs rangs. Vint la déroute avec les cris de : *sauve qui peut*. Leigonyer tenta vainement de ramener la cavalerie au combat. Les hussards, les cuirassiers refusèrent de le suivre pour charger l'ennemi. Un instant, il fut seul à figurer l'arrière-garde. A 1 heure de l'après-midi, les Royalistes entraient dans Doué. Ils poussèrent jusqu'aux abords de la butte de Bournan, à une demi-lieue de Saumur. Toute la route était embarrassée de chariots renversés, de caissons brisés, d'armes abandonnées. Menou était venu sur la butte : il tira trois coups de canon sur la colonne vendéenne qui s'arrêta. On eut peine néanmoins à rallier les fuyards, et lorsque le bataillon de l'Unité, arrivé le matin à Saumur, eut ordre d'occuper la hauteur, les hommes qui formaient

son avant-garde, déclarèrent qu'ils n'iraient pas plus loin, que le général les trahissait et les menait à la boucherie, qu'ils ne bougeraient pas s'ils n'avaient des canons avec eux. Ils mirent en joue un commissaire du département des Deux-Sèvres qui les haranguait, ils le qualifièrent de traître et ils ne marchèrent que lorsqu'ils eurent leurs canons. « La désorganisation, écrivait-on de Saumur, continue toujours, point de subordination et toujours des plaintes ».

Leigonyer ne pouvait plus rester à la tête de ses troupes. Les représentants l'estimaient; ils jugeaient qu'il déployait du zèle, de l'activité, de l'intrépidité. Mais quoi! il était toujours battu! Ils acceptèrent enfin la démission de l'infortuné général, qui prit le chemin des Pyrénées, et à défaut de Duhoux, blessé au combat de Chemillé, ce fut le chef d'état-major Menou qui commanda l'armée et défendit Saumur.

Et peut-être était-ce un tort de défendre Saumur. Mieux valait évacuer la ville, couper les ponts et disputer le passage de la Loire. Résister dans Saumur, c'était s'exposer, en cas de défaite, à perdre Angers et les Ponts-de-Cé.

Un conseil de guerre, réuni le 8 juin 1793 dans la chambre de Duhoux, décida de tenir à Saumur. Des courriers extraordinaires allèrent requérir à Tours des bataillons fraîchement arrivés de Paris, et le capitaine Laurent, de la légion germanique, porta sur-le-champ au général Salomon, à Thouars, l'ordre de venir à Saumur en toute hâte.

Salomon partit aussitôt. Mais les Vendéens se doutaient que l'armée de Thouars voudrait se joindre à celle de Saumur. Le corps que Fleuriot conduisait en l'absence de Bonchamps blessé, n'avait pris aucune part à l'affaire de Doué ; il fut envoyé, avec Lescure et Des Essarts, à la rencontre de Salomon. A 7 heures du soir, près de *Montreuil-*

Bellay, Salomon se heurtait soudain aux Royalistes. Un violent combat d'artillerie et de mousqueterie s'engagea des deux parts. Salomon avait de la cavalerie, notamment des piconniers ou dragons de la légion germanique qui lui servaient d'éclaireurs ; le capitaine Laurent s'était mis à leur tête. Mais cette cavalerie dont le général louait les bonnes dispositions, ne put être employée à cause de l'obscurité et du terrain coupé par des fossés profonds. Les Vendéens eurent beaucoup de blessés, et dans l'ombre de la nuit ils tirèrent les uns sur les autres sans se reconnaître ; pourtant ils restèrent maîtres du champ de bataille. A 11 heures, Salomon, pleurant, criant qu'il était tourné, cerné, qu'on l'avait trahi, qu'il se croyait déshonoré, battait en retraite sur Thouars et de là sur Niort. Il laissait aux mains des Vendéens deux canons, cinq barriques de cartouches, une énorme quantité de fusils, une foule de chevaux d'artillerie et de cavalerie ; 900 de ses hommes étaient prisonniers et 600, dont quelques « Germains », avaient déserté.

Abandonné par Salomon, Menou comptait du moins sur les bataillons parisiens qui devaient venir de Tours ; l'incapable Santerre fut le seul renfort qu'il reçut. Cependant il espérait le succès, et quelques heures avant l'action, il visitait les postes et assurait qu'ils étaient en bon ordre.

Saumur, ouvert de tous côtés, n'avait pour défense que deux redoutes construites sur la butte de Bournan, au carrefour des routes de Doué et de Montreuil-Bellay, une troisième redoute, élevée à l'entrée du faubourg de Nantilly et quelques mauvais retranchements dressés à la hâte sur la rive droite de la petite rivière du Thouet, qui traverse la plaine de Saumur et tombe dans la Loire, au-dessous de Saint-Florent. Quant au château, dominé par des hauteurs, à peine pouvait-il se préserver d'un coup de main. Aussi le conseil de guerre avait-il résolu d'attendre le choc de l'adversaire en avant de Saumur.

La droite de l'armée républicaine occupait la butte de Bournan ; la gauche tenait la redoute de Nantilly et les prairies de Varrains sur la rive droite du Thouet. Cette armée, si l'on peut donner ce nom à ce rassemblement confus de 12.000 hommes, comprenait plusieurs bataillons de ligne, la 36e division de gendarmerie, les fantassins de la légion germanique, quatre bataillons de la formation d'Orléans, des bataillons de gardes nationales formés à Paris, des bataillons levés précipitamment dans les districts voisins, tous d'ailleurs déconcertés, découragés par la déroute de Doué et par la retraite de Salomon. Il fallut battre la générale pendant toute la matinée pour faire sortir des cabarets ces « héros à cinq cents livres », et beaucoup étaient pris de vin.

Les cuirassiers de la légion germanique, avec quelques piconniers, des hussards du 8e et des dragons du 9e, formaient la cavalerie, et peut-être, s'ils étaient restés ensemble, par leur bravoure, par l'impétuosité de leur choc, auraient-ils décidé le succès. Menou eut le tort grave de les disperser ; les uns étaient à la droite ; les autres, à la gauche et en divers endroits ; ce n'était pas une masse imposante ; ce n'étaient que des pelotons isolés et par suite impuissants. Marceau n'avait que *sept* hommes pour défendre le poste où il était placé !

Le 9 juin, à 3 heures de l'après-midi, s'engagea l'action. Les Vendéens n'attaquèrent pas la droite ; ils se portèrent résolument, et non sans habileté, contre la gauche des républicains. Ils passèrent la Dive, peu large et peu profonde, au pont de Saint-Just, le Thouet au gué de Chacé, et marchèrent sur la redoute de Nantilly, les uns sous la conduite de La Rochejaquelein, par Varrains, les autres, sous les ordres de Cathelineau, par Aunis.

Berthier, chef d'état-major de Menou, et le représentant Choudieu étaient à Varrains avec la 36e division de gendarmerie et deux bataillons de la formation d'Orléans, le

2e et le 4e. Une poignée de cuirassiers de la légion germanique, commandée par le lieutenant-colonel Chaillou et postée à la butte des Moulins, constituait la réserve. Le combat fut très vif sur ce point. Berthier eut son cheval tué sous lui. Sous le feu des troupes républicaines et de l'artillerie du château, les Vendéens fléchirent. Berthier voulait les charger, mais les « Germains » ne lui paraissaient pas sûrs. « Connaissez-vous, dit-il à Choudieu, l'officier qui les commande ? » Choudieu était d'Angers, et Chaillou, de Saumur même ; tous deux avaient noué amitié depuis longtemps. « Chaillou est un brave » répondit Choudieu à Berthier. « Eh bien, qu'il charge ! » Chaillou s'élança. Choudieu l'accompagna, non sans regret ; il comptait parmi les Vendéens des parents, des alliés, et il savait que leur cavalerie avait pour chef Dommaigné dont le frère avait épousé sa cousine. Dès la première poussée, les Vendéens plièrent, et une partie de leur cavalerie, mal organisée et composée entièrement de paysans, prit la fuite. L'autre partie, menée par Dommaigné, attendit de pied ferme le choc des assaillants. Il y eut un corps à corps dans un chemin creux que des maisons bordaient de droite et de gauche. Trois coups de feu jetèrent le lieutenant-colonel Chaillou à bas de son cheval. Le capitaine Malaquin le remplaça. Il joignit Dommaigné. « Rends-toi ! lui dit Dommaigné, crie *Vive le Roi* et passe de notre côté ! — *Vive la République*, lui répondit Malaquin, au diable ton roi ! », et il lui passa son épée au travers du corps. Dommaigné tomba mort. Mais Malaquin eut son cheval tué sous lui, et il reçut un coup de sabre à la figure et deux balles à la tête ; il fallut l'emporter à Saumur, ainsi que Chaillou. Toute la cavalerie vendéenne tourna bride et entraîna l'infanterie dans sa déroute. Un royaliste présent à l'affaire, témoigne qu'on eut bien de la peine à réparer ce désordre, et si Stofflet n'avait menacé de casser la tête aux fuyards, la débâcle se serait sûrement produite. Par mal-

heur, les cuirassiers de la légion étaient trop peu, et les tirailleurs vendéens, avertis que l'armure de ces cavaliers était à l'épreuve de la balle, ne les visaient qu'au cou. Choudieu dut reculer vers la redoute de Nantilly. Il trouva Berthier sur le parapet ; calme, flegmatique, imperturbable, le chef d'état-major se promenait sur le rempart au milieu de la fusillade qui partait de la prairie : il voulait par son exemple encourager la gendarmerie à garder son poste.

Mais pendant ce temps, à gauche du champ de bataille défendu par Choudieu et Berthier, les républicains lâchaient pied. Dès le commencement de la lutte, Menou, atteint d'un coup de feu, avait regagné Saumur à contre-cœur et laissé le commandement à Santerre qui ne savait que faire. A la faveur des haies et des murs, les Vendéens de Cathelineau se glissaient par les chemins creux jusqu'aux portes de la ville, et leurs tirailleurs couvraient les hauteurs qui dominent le château. Pourtant les bataillons gardaient bonne contenance. Soudain retentirent les cris : *Sauvons-nous ! nous sommes coupés !* La confusion se mit aussitôt dans les rangs et la panique s'empara des plus braves. Santerre s'enfuit ; il passa pour mort, et des plaisants lui composèrent cette épitaphe :

Ci-gît le général Santerre,
Qui de Mars n'eut que la bière.

Berthier, tourné sur ses derrières, comprit que la position n'était plus tenable. Il ordonna la retraite et pria Choudieu de courir au château pour informer le commandant Roberjot de ce mouvement rétrograde et l'engager à résister aussi longtemps que possible. Choudieu, escorté de quelques hommes, se rendit au château sans perdre un instant. Il reçut sur la place de la Bilange des coups de feu qu'on lui tirait des fenêtres des maisons avoisinantes. C'est pourquoi il ne prit pas au retour le même chemin ;

il gagna le faubourg de Fenet à l'autre extrémité de la place de la Bilange et descendit la rive gauche de la Loire jusqu'au pont.

Son collègue Bourbotte était là, faisant d'inutiles efforts pour rallier les fugitifs. Les deux conventionnels suivirent la foule et traversèrent avec elle le faubourg de la Croix-Verte. Mais, sur la route de Tours, Bourbotte regarde derrière lui ; il voit le drapeau tricolore qui flotte encore au sommet du château de l'autre côté du fleuve. Il ne peut se contenir. « Camarades, s'écrie le représentant, laisserons-nous les couleurs nationales tomber au pouvoir de l'ennemi ! » Il lève son sabre et avec une folle et héroïque imprudence, il rentre dans le faubourg. Choudieu et plusieurs cuirassiers de la légion germanique, Marceau, Richer, accompagnent le fougueux Bourbotte. Ce retour offensif ne dura guère. Déjà, les Vendéens étaient au carrefour où se réunissent les chemins d'Angers et de Tours. Ils dirigèrent contre Bourbotte et les siens deux pièces de canon qu'un bataillon de Paris avait abandonnées. Ces pièces étaient chargées à mitraille. Elles arrêtèrent court l'élan des républicains. Choudieu fut froissé au genou par le ricochet d'un biscaïen, et dans l'instant même un Saumurois qui lui jurait de ne pas le quitter, tombait sans connaissance à ses côtés. Bourbotte eut son cheval tué sous lui. Marceau mit aussitôt pied à terre. « Citoyen, dit-il à Bourbotte, il vaut mieux qu'un soldat comme moi soit fait prisonnier qu'un représentant du peuple », et il offre sa bête au conventionnel. Un combat de générosité s'élève entre ces deux hommes. « Si tu vas à pied, répond Bourbotte, je marcherai avec toi. » Enfin, Marceau jette la bride sur le cou de son cheval et saute lestement en croupe de Richer. Bon gré mal gré Bourbotte enfourche la monture de Marceau. Représentants et cuirassiers galopent sur la route de Tours.

Restait la division de droite conduite par Coustard de

Saint-Lô. Elle était encore intacte sur la butte de Bournan et lorsqu'il vit les Vendéens tourner la redoute de Nantilly et lui prêter le flanc, Coustard eut l'idée de fondre sur eux. Le 5e bataillon de Paris qu'il avait avec lui, refusa de bouger. Coustard insista, parvint à se faire écouter, et les Parisiens promirent de marcher à condition que la cavalerie prît les devants. Tandis que le bataillon discutait ainsi son obéissance, les Vendéens avaient placé sur la chaussée de Saumur au pont Fouchard deux pièces de canon et, sous la protection de cette artillerie, ils préparaient une attaque. Coustard donna l'ordre à sa cavalerie d'enlever les canons. Elle se composait de quelques cuirassiers de la légion germanique commandés par le capitaine Van Vessem. « Où m'envoyez-vous ? » dit Van Vessem à Coustard. — « A la mort, répondit le général, mais le salut de la République l'exige. » Van Vessem se mit à la tête de sa troupe, et se dressant sur ses étriers, l'épée haute, s'écria : « En avant, marche ! » Les cavaliers s'élancèrent. Ils s'emparèrent des canons. Mais, malgré sa promesse, l'infanterie ne les suivit pas. Presque tous succombèrent. Coustard était outré de la lâcheté du 5e bataillon. Non seulement les Parisiens lui avaient désobéi, mais ils l'avaient accusé de les mener à la boucherie, l'avaient couvert d'outrages, qualifié de traître, et peu de jours après il demandait sa retraite à cause de l' « écœurement qu'il avait éprouvé à l'affaire de Saumur où il avait été invectivé et maltraité par un bataillon qui s'était opposé formellement à ses dispositions militaires et l'avait empêché de reprendre la ville. » Il put, toutefois, pendant que l'ennemi entrait dans Saumur, opérer sa retraite sans bruit par la rive gauche de la Loire sur le chemin de Brissac à Angers ; il traversa Doué abandonné, et sans nul obstacle atteignit les Ponts-de-Cé.

Le lendemain, la garnison du château, formée presqu'entièrement de dragons et de fantassins de la légion

germanique, se rendait avec les honneurs de la guerre ; les officiers conservèrent leurs épées ; les soldats déposèrent leurs armes sur la place de la Bilange et regagnèrent leurs foyers, mais ils n'obtinrent de passeport qu'après avoir juré sur l'honneur de ne plus porter les armes contre « Sa Majesté chrétienne Louis XVII. »

Les vainqueurs avaient fait près de 8.000 prisonniers, et leur butin était immense : 46 canons, des provisions, des effets, des armes, des munitions de toute espèce, les bagages et notamment tous les équipages de la légion germanique qui valaient environ deux cent mille livres. Aussi se moquaient-ils de la « brave » armée de Santerre qui s'était enfuie à toutes jambes ; mais ils rendaient hommage à la légion germanique ou, comme ils la nommaient, au corps des cuirassiers de Paris : « Ce corps, disaient-ils, avait montré dans le combat le plus grand acharnement et il était resté presque entier sur le champ de bataille » (1).

La légion germanique avait à Saumur fait son devoir et plus que son devoir. Sur 110 cuirassiers, 80 périrent, et parmi ceux qui échappèrent, plusieurs ne quittèrent le combat que blessés ou après avoir eu leurs chevaux tués sous eux.

Mais si les cuirassiers de la légion germanique s'étaient bien conduits, les dragons et les fantassins avaient capitulé ou passé aux Vendéens. Un grand nombre de légionnaires servirent, après la journée de Saumur, dans les rangs des royalistes. Les témoignages du temps sont unanimes sur ce point.

(1) Cf. sur la bataille de Saumur, outre Savary et Beauchamp, les *Mémoires* de Choudieu ; de la Bouère ; de Beauvais ; Parfait, *Marceau* ; Chassin, *la Vendée patriote* ; Desmé de Chavigny, *Histoire de Saumur pendant la Révolution* ; les lettres trop sèches des représentants (Recueil Aulard) ; Coustard à Bouchotte, 22 juin 1793 ; les officiers de cuirassiers aux Jacobins, 8 septembre ; Beaupré à Audouin, 12 octobre ; Mémoire de Joseph Dupont (Archives de la Guerre). Malgré tant de sources, cette bataille restera toujours confuse et obscure, comme elle le fut pour les témoins et acteurs de l'époque.

Il y eut des Suisses parmi ces déserteurs. Après Saumur, le commandant de l'artillerie vendéenne, Poirier de Beauvais, attachait à sa personne un Suisse de la légion germanique, nommé Imhof, qui le servit avec la fidélité « qu'on reconnaît dans sa nation. »

Un de ces Suisses, Ackermann, avait été fait prisonnier à Doué par les Vendéens. Il entra dans leurs rangs et se battit désormais contre la République, mais il tomba dans les mains des bleus et fut fusillé le 22 novembre 1793 à Granville.

Un autre, Keller, exerça d'importantes fonctions dans l'armée vendéenne et montra le plus grand acharnement. Il commanda la compagnie française, qui tint garnison en 1793, à Châtillon-sur-Sèvre, où siégeait le Conseil supérieur, et ce fut lui qui, avec Piron et les habitants de Trémentines, de Jallais et autres paroisses, rassemblés à la hâte, gagna dans l'après-midi du 18 juillet en deux heures la bataille de Vihiers. A l'affaire d'Entrammes, dans la nuit du 27 octobre, il tend la main à un républicain qu'il prend pour un des siens, l'aide à sortir d'un fossé, et le tue lorsqu'il reconnaît l'uniforme des bleus à la lueur du canon.

Parmi ceux qui formèrent la garde du général Stofflet au château de la Morousière, parmi ceux qui fusillèrent dans le dos Bernard de Marigny et que d'Autichamp souhaitait en 1800 d'éloigner de la Vendée « qu'ils vexeraient par toute sorte de brigandages », il y avait sans doute des Allemands et des Suisses de la légion germanique.

Le Tribunal de première instance d'Angers (1800-1910).

La loi sur l'organisation des tribunaux, promulguée le 18 mars 1800, supprimait les tribunaux civil et criminel de département, en même temps que ceux de police correctionnelle. Elle établissait un tribunal de première instance dans chaque arrondissement (1).

Le 29 avril, Bonaparte nomma les membres qui devaient composer le tribunal de première instance d'Angers, et le 31 mai avait lieu leur installation solennelle par les soins du préfet de Maine-et-Loire. Voici le procès-verbal qui fut rédigé à cette occasion (2).

Le 11e jour du mois de prairial an VIII, de la République une et indivisible, sur les 11 heures du matin, en conséquence de l'arrêté des Consuls du 24 germinal dernier qui charge les préfets de l'installation des tribunaux établis dans le lieu de leur résidence, le préfet du département de Maine-et-Loire, accompagné du secrétaire général de la préfecture, s'est rendu au palais de justice, situé rue de la Loi (*aujourd'hui rue Pocquet-de-Livonnière*), pour procéder à l'installation du tribunal de première instance établi à Angers par la loi du 17 ventôse dernier.

Le général Girardon, commandant le département de Maine-et-Loire, les officiers composant son état-major et celui de la place, ceux de la garde nationale, de la gendarmerie nationale et des vétérans nationaux, les membres de l'administration municipale d'Angers, les tribunaux de paix de cette commune, celui du Commerce, les membres de la commission des hospices, ceux du bureau de bien-

(1) Dans son n° de janvier-février 1903, l'*Anjou historique* a publié un article intitulé : « L'organisation judiciaire dans le département de Maine-et-Loire sous le Consulat. » Le lecteur est prié de s'y reporter.

(2) *Archives du greffe du Tribunal de première instance d'Angers.*

faisance, et un grand nombre d'autres fonctionnaires publics de cette commune, s'étaient rendus un peu auparavant dans la grande salle de la préfecture, et ont accompagné le préfet dans sa marche.

Arrivé au palais de justice, le préfet a trouvé réunis dans la salle d'audience du tribunal de première instance les citoyens nommés pour composer ce tribunal, qu'il avait convoqués à ce jour par lettre circulaire du 9 de ce mois. Plusieurs membres du tribunal d'appel étaient présents. Un grand nombre de citoyens remplissait la salle.

Le préfet a ouvert la séance. Il a félicité les juges de la confiance que leurs concitoyens leur ont accordée depuis longtemps, et que le gouvernement vient de partager en les nommant. Il a fait remarquer que les tribunaux de première instance étant plus rapprochés des justiciables, leur influence sur le sort des citoyens était plus directe et plus sensible, qu'il était conséquemment du plus grand intérêt qu'ils fussent composés de magistrats éclairés.

Le secrétaire général de la préfecture a donné lecture de la loi du 27 ventôse dernier sur l'organisation des tribunaux. Ensuite il a fait l'appel des citoyens nommés le 9 floréal dernier par le premier Consul de la République pour composer le tribunal de première instance établi dans la ville d'Angers. Chacun d'eux appelé dans l'ordre qui suit, a prêté entre les mains du préfet le serment prescrit par la loi du 21 nivôse an VIII d'être fidèle à la Constitution et de remplir avec exactitude les fonctions qui lui sont confiées.

Président, Tetard, juge actuel ;

Vice-président, Turpin, juge actuel ;

Juges, Verdier, Boussard, Barbot, Coulonnier et Chaillou, juges actuels ;

Suppléants, Réthoré et Aubin, juges actuels, Tardif, homme de loi ;

Commissaire du gouvernement, Berauld, commissaire actuel près le tribunal de police correctionnelle ;

Substitut, Papin, ex-procureur à Angers;

Greffier, Barret, ex-administrateur du département de la Sarthe.

Le citoyen Boileau, ex-juge au ci-devant Présidial, nommé par le même arrêté premier suppléant au tribunal de première instance à Angers, n'a point comparu, quoique également convoqué.

Tous les citoyens ci-dessus nommés présents ayant prêté leur serment et pris place au tribunal, le citoyen Tetard, président, a exprimé sa reconnaissance et celle de ses collègues envers le gouvernement. Il a fait sentir les avantages de la nouvelle organisation judiciaire, tracé le tableau des devoirs des juges et des avoués, chargés de défendre les intérêts des citoyens, et a fini par inviter les citoyens qui désirent remplir auprès du tribunal les fonctions d'avoué ou d'huissier, à se faire inscrire sur un registre, qui sera ouvert à cet effet au greffe du tribunal, ensuite de quoi la séance a été levée.

Clos et arrêté le présent procès-verbal, à Angers, le 11 prairial an VIII de la République une et indivisible.

Montault-Desilles, préfet ;

Mamert-Coullion, secrétaire général.

Le tribunal de première instance n'a eu que neuf présidents depuis son installation, savoir :

Têtard (1), nommé par arrêté du Premier Consul du 29 avril 1800 ;

(1) Il mourut le 17 février 1803. Nous lisons dans les *Affiches d'Angers* le compte rendu de ses obsèques : « Tous les membres des tribunaux d'appel, criminel, de première instance et de commerce, ainsi que les autorités civiles et militaires, se sont réunis en grand costume à la chambre du conseil du palais, d'où ils sont partis en ordre de cérémonie pour se rendre dans la maison où était exposé le corps, qu'ils ont ensuite accompagné à l'église de Notre-Dame, où les obsèques se sont célébrées. L'empressement avec lequel les diffe-

Turpin (1), nommé par arrêté du Premier Consul du 29 juillet 1803 ;

Desmazières, nommé par décret impérial du 3 janvier 1812 ;

Beraud, nommé par ordonnance royale du 18 octobre 1830 ;

Planchenault, nommé par ordonnance royale du 19 août 1836 ;

Maillard, nommé par décret impérial du 16 février 1861 ;

Lelièvre, nommé par décret impérial du 12 mai 1867 ;

Godin, nommé par décret présidentiel du 15 septembre 1883 ;

Jousseaume, nommé par décret présidentiel du 20 octobre 1888.

La paix de Lunéville et les Angevins (1801)

C'est le 9 février 1801 qu'eut lieu le traité de paix de Lunéville ou *paix continentale* entre la République française, d'une part, l'empereur et le corps germanique, d'autre part. Cette paix fut publiée dans toutes les communes de Maine-et-Loire ; à Angers, par le préfet, accompagné du maire et des commissaires de police ; dans

rents corps se sont réunis à cette occasion, est un bien doux témoignage de l'harmonie qui règne entre eux. »

Le 23 mars 1803 le Ministre de la Justice ayant chargé le préfet de Maine-et-Loire de lui indiquer un candidat digne de la confiance du gouvernement pour la place de président du tribunal, le citoyen Nardon répondit, le 29 avril : « J'ai l'honneur de vous présenter le citoyen Turpin, actuellement vice-président du tribunal, ancien jurisconsulte, et pour remplacer le citoyen Turpin le citoyen Fabre, président actuel du tribunal de Segré. Je joins à la présente un mémoire détaillant les services du citoyen Fabre. Pour remplacer ce dernier et être directement appelé à la présidence de Segré, je vous proposerais le citoyen Cayen, greffier actuel du même tribunal ; ce particulier, propriétaire aisé, bon jurisconsulte, convient parfaitement à la présidence du tribunal de Segré et enfin pour greffier j'ai l'honneur de vous proposer le citoyen Nicolas Jarry, ancien praticien à Paris. » — Le 1er mai, le préfet écrivait encore au Ministre : « Il est de ma probité de vous transmettre une lettre que je reçois dans le moment du sous-préfet de Segré, et qui accompagne plusieurs certificats donnés par des fonctionnaires publics recommandables au citoyen Lamblin à Segré. »

(1) Mort le 7 décembre 1811. Il avait été successivement officier municipal d'Angers à la Révolution et lieutenant général de police, juge au tribunal du district d'Angers, juge au tribunal du département et vice-président du tribunal de première instance d'Angers.

les chefs-lieux d'arrondissement, par le sous-préfet, accompagné du maire ; dans les autres communes, par le maire. Voici comment les choses se passèrent au chef-lieu du département, d'après les *Affiches d'Angers* :

Conformément à l'arrêté du préfet du 1er avril 1801, la publication de la paix s'est faite le vendredi 10 avril (*jour de décade*) dans toutes les communes du département, et particulièrement à Angers. Au lever du jour, plusieurs salves d'artillerie ont annoncé qu'une cérémonie publique allait avoir lieu, et ont embelli le réveil des citoyens du charme de mille sentiments et de mille pensées. A 10 heures, la garde nationale, la gendarmerie et les vétérans se sont rendus dans la cour de Saint-Aubin : le Conseil général du département, le Conseil de préfecture, les maire et adjoints d'Angers et tout l'état-major de la place se sont trouvés dans la grande salle de la préfecture. Là le préfet, placé entre le général commandant dans ce département et le président du Conseil général (1), a prononcé un discours, dans lequel, après avoir comparé l'état de la France avant le 18 brumaire avec l'état actuel et avoir tracé à grands traits l'éloge du premier Consul, il a jeté les yeux sur la situation politique de l'Europe et singulièrement de l'Angleterre. Ce discours était terminé par l'énumération des avantages et des bienfaits que la France va devoir à la paix, par l'éloge du gouvernement, des armées et des généraux qui nous l'ont procurée. Après la lecture de la proclamation des consuls, le cortège est sorti de la préfecture et a parcouru les trois arrondissements de la ville, où cette proclamation a été lue par un commissaire de police, et suivie des cris répétés de *Vive la paix ! vive Bonaparte ! vive la République !* La soirée a été terminée par des danses publiques sous les halles et dans la grande salle de la maison commune. L'illumination générale qui avait été

(1) Le général Girardon, commandant les départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire ; le citoyen Ollivier de Fosse, président du conseil général.

ordonnée par la municipalité, a été très brillante, et a attiré un concours prodigieux à la maison de la préfecture et à la mairie. On doit des éloges à plusieurs fonctionnaires publics et même à différents particuliers qui avaient orné leurs maisons avec beaucoup de goût et d'intelligence. Cette soirée s'est passée avec infiniment d'ordre et de décence. Partout s'est manifesté le meilleur esprit possible. partout ont éclaté des témoignages de confiance et d'amour pour le gouvernement. La municipalité, dont l'œil paternel se porte également partout, a fait remettre au bureau de bienfaisance une somme destinée à effectuer une distribution plus ample de comestibles.

— En vertu d'un mandement du supérieur ecclésiastique dans le diocèse d'Angers (1), le *Te Deum* a été chanté le 12 avril (dimanche de la Quasimodo), dans les églises des Récollets, Saint-Eutrope, Sainte-Ursule, Saint-Michel-la-Palud, Saint-Michel-du-Tertre (à l'Oratoire) et au Calvaire, en actions de grâces de la paix. La réunion était immense. Ce jour doit être regardé comme le sceau de l'amitié, de l'estime entre les diverses opinions. Le mot sacré de *paix* est si beau, si consolant, que chaque individu se livre à l'espoir d'en jouir, abjure tout sentiment de discorde, et s'applaudit d'appartenir à l'immense famille des Français. O Bonaparte ! O braves armées ! voilà votre ouvrage !

— Le préfet de ce département a donné, le dimanche 12 avril, à l'occasion et en l'honneur de la paix, une fête délicieuse, telle qu'on n'en avait peut-être jamais vu à Angers, et dont l'agréable souvenir se conservera longtemps. Elle a été ordonnée tout entière avec ce goût exquis qu'on ne trouve guère que dans la capitale. Le bal a eu lieu dans la grande salle de la préfecture. Rien n'égale l'élégance et la fraîcheur des décorations qui pourtant ont été l'ouvrage d'un instant. Qu'on imagine une salle longue

(1) M. Meilloc, administrateur du diocèse d'Angers.

de 80 pieds, ornée d'une draperie charmante, traversée dans tous les sens par des guirlandes de verdure, entourée de pots de fleurs qui charmaient à la fois l'odorat et la vue, présentant à l'une de ses extrémités un parterre en amphithéâtre qui s'élevait jusqu'à la voûte, et à l'autre un trophée de drapeaux tricolores ; qu'on ajoute à cela l'effet magique des lumières, des glaces et de la musique ; l'effet plus magique encore d'une réunion de 300 personnes toutes animées par le plaisir, et on n'aura qu'une faible idée du spectacle ravissant et vraiment enchanteur qu'offrait la fête du préfet. Les femmes surtout en étaient le plus bel ornement ; on sait que c'est dans un bal qu'elles paraissent dans toute la séduction et le prestige de leurs attraits. Toutes étaient parées avec infiniment de goût et de grâce. — Minuit était l'heure fixée pour le souper. Une vaste et superbe tente, dressée dans le jardin, a reçu les convives autour d'une table d'environ 200 pieds et servie avec autant d'élégance que de richesse. Cette tente n'offrait pas un coup d'œil moins brillant que la salle de bal. Ornée dans toute sa longueur de festons, de guirlandes et d'une foule d'arbustes encaissés, éclairée magnifiquement et avec profusion, elle était encore embellie à ses deux extrémités d'une illumination en verres de couleurs disposés avec beaucoup d'art et produisant le meilleur effet. L'ordre le plus exact et la gaieté la plus franche ont présidé à ce souper charmant. Il a été terminé par différents toasts inspirés par le patriotisme et recueillis avec transport. Le premier, porté par le préfet, était *à la république et à la paix* ; le second, par le général, *au premier consul* ; le troisième, par le président du Conseil général, *aux armées de la République et à leurs braves généraux* ; le quatrième, par le vice-président du tribunal d'appel, *aux administrations et aux corps constitués du département* ; le cinquième, par un membre du Conseil général, *au préfet de Maine-et-Loire*. A ces toasts motivés en ont succédé d'autres portés à l'épouse

du préfet, aux dames en général et aux angevines en particulier. Après le souper, on est rentré dans la salle de bal, et on a dansé jusqu'au jour. Ce qui distingue particulièrement cette fête, c'est que, bien que composée de presque toutes les sociétés de la ville et de sociétés étrangères l'une à l'autre, on n'a pas remarqué la plus légère apparence d'esprit de coterie, de préférence ni d'exclusion. Toutes ces sociétés, au contraire, se sont fondues ensemble et n'en ont plus fait qu'une, animée du meilleur esprit et du meilleur ton.

Mais la France restait toujours en guerre avec l'Angleterre. C'est le 1er octobre 1801 qu'eut lieu la signature des préliminaires de paix avec cette nation. Sur l'ordre des Consuls, une fête solennelle fut célébrée à cette occasion dans toute la France le 9 novembre. Le journal angevin donne le compte rendu de cette nouvelle fête :

La fête en l'honneur des préliminaires de la paix maritime a été célébrée le 9 novembre 1801, conformément aux dispositions de l'arrêté du préfet. Plusieurs salves d'artillerie en ont été le prélude. A midi, les autorités civiles et militaires étaient rendues dans la grande salle de la maison commune occupée par de forts détachements de la garde nationale et une foule de spectateurs. La séance a commencé par la lecture de la proclamation des Consuls de la République aux Français ; après laquelle le préfet, prenant la parole, a développé les grands avantages que la France doit recueillir de la paix maritime, a parcouru les différentes périodes de la grandeur et de la décadence de la marine française, et fait des vœux pour son prompt rétablissement, dont il a démontré la possibilité. Immédiatement après ce discours, le citoyen Giraud, premier adjoint du maire d'Angers, a procédé au mariage des quatre militaires retirés du service, que la ville a dotés sur ses fonds communs, et leur a adressé un discours extrêmement touchant, dans lequel il a payé à nos braves armées le juste tribut d'éloges et d'hommages qu'elles méritent. Le cortège

s'est rendu de la maison commune sur la rotonde du grand mail, où devait avoir lieu l'exercice de la cible. Les tireurs avaient été choisis parmi les grenadiers et chasseurs de la garde nationale. Un très grand nombre ont tiré d'abord sans atteindre l'oiseau qui servait de but ; mais enfin il a été entamé plusieurs fois, et quelques morceaux sont tombés aux pieds du vainqueur. Entre 6 et 7 heures, un aérostat chargé d'artifice a été lancé sur la place du Champ-de-Mars, à la vue d'une multitude immense de curieux, qui tous avouaient n'en avoir jamais vu s'élever avec tant de rapidité. Les citoyens se sont portés avec empressement aux danses ouvertes à la maison commune et sous les halles, ainsi qu'aux illuminations. — Plusieurs banquets civiques ont signalé cette heureuse journée. Les principaux sont ceux de la garde nationale et du préfet. A ce dernier assistaient les autorités civiles et militaires. Plusieurs toasts y ont été portés avec enthousiasme à la république, au pacificateur du monde, aux armées, aux mânes des guerriers morts dans la guerre de la liberté, à la prospérité de notre marine et de nos colonies, à l'union entre les autorités constituées, au préfet de ce département.

Enfin le 25 mars 1802, fut signée la célèbre paix d'Amiens.

La nouvelle de la signature du traité définitif de paix entre la république française, Sa Majesté le roi d'Espagne et des Indes, la république batave, et Sa Majesté le roi du royaume-uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, a produit à Angers la plus vive sensation. Cette heureuse conclusion du congrès d'Amiens, attendue avec tant d'impatience, rassure les bons citoyens, que des bruits de guerre, répandus par l'intérêt ou l'envie, avaient pu troubler un instant. Le canon a tiré aussitôt l'arrivée du courrier. A 11 heures, le maire et ses adjoints, escortés d'un piquet de gendarmerie et de dragons, d'une partie de la garde nationale, et précédés d'une musique guerrière, ont parcouru

la ville à cheval et annoncé au peuple la paix. A chaque lecture, les cris de *vive la république*, *vive la paix*, *vive Bonaparte* se sont fait entendre, et la joie brillait dans tous les yeux.

Le département de Maine-et-Loire en 1805

C'est le 4 janvier 1803 qu'un sénatus-consulte pourvut chaque circonscription de tribunal d'appel d'une dotation, qui consistait, pour chaque titulaire de sénatorerie, en une maison somptueuse et en domaines nationaux rapportant annuellement de 20 à 25.000 francs. Le titulaire de la sénatorerie d'Angers fut le citoyen Lemercier (1), ancien membre de l'Assemblée Constituante (décret impérial du 22 mai 1804). Une autre décret impérial du 21 juillet suivant affecta comme maison d'habitation à la sénatorerie les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur.

Le 29 mai 1805, le Gouvernement envoya aux titulaires des sénatoreries un questionnaire sur la situation intérieure, le

(1) Louis-Nicolas Lemercier, né à Saintes le 23 décembre 1755, était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 17 avril 1776, de la charge de conseiller lieutenant criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Saintes. Elu, le 21 mars 1789, député du Tiers aux Etats Généraux par cette dernière sénéchaussée, il prit place parmi les constitutionnels et parla en faveur de la Constitution civile de clergé ; devint, le 11 septembre 1792, juge au tribunal du district de Montlieu, puis président du tribunal criminel de la Charente-Inférieure, et, le 10 avril 1798, il fut élu, par ce département, député au Conseil des Anciens, en devint secrétaire en 1799, et dénonça à la vindicte des bons citoyens l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt. Devenu président des Anciens, c'est lui qui occupa le fauteuil présidentiel le 18 brumaire et seconda Bonaparte dans son coup de force, fit partie de la commission intermédiaire, et fut nommé, le 24 décembre 1799, membre du Sénat conservateur, en devint président en 1802, commandeur de la Légion d'Honneur en 1804, fut créé comte de l'Empire le 26 avril 1808, adhéra à la déchéance de l'Empereur en avril 1814, et fut nommé pair de France par Louis XVIII (4 juin 1814), se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et reprit son siège dans la Chambre haute sous la seconde Restauration, vota la déportation du maréchal Ney, et après 1830, il préta serment à Louis-Philippe. Il mourut à Paris le 11 janvier 1849, âgé de 94 ans.

mouvement des idées, des intérêts et des partis. L'Empereur les invitait à se rendre dans la province qui leur était confiée et à la visiter soigneusement. « L'objet apparent de votre voyage sera de connaître l'état des biens dont votre sénatorerie a été dotée. L'objet le plus important sera de nous fournir des renseignements sûrs et positifs sur tout ce qui peut intéresser le Gouvernement. » En conséquence, le sénateur Lemercier dut se mettre en route pour les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

Il arriva à Saumur le 17 mai, et le 20 à Angers. Partout il fut reçu avec tous les honneurs dûs à son rang. Le préfet Nardon donna une fête en son honneur le jeudi 23 mai, et le maire d'Angers le dimanche 26.

A la date du 29 mai 1805, le Sénateur Lemercier adressait, d'Angers, le rapport suivant à l'Empereur (1) :

Depuis quinze jours je parcours une partie de la sénatorerie qu'il a plu à votre bienveillance de me confier. Pour satisfaire aux intentions de Votre Majesté, j'ai recueilli avec ménagement et soin des faits que je crois positifs et que j'ai l'honneur de lui transmettre dans le mémoire ci-joint. Vous n'y trouverez point, Sire, les notes que vous attendez sur le personnel des fonctionnaires publics ; ma conscience sur ce point délicat n'est point assez éclairée pour bien fixer la vôtre. Mais j'espère y parvenir et vous présenter les résultats de mes recherches dans des tableaux que j'aurai l'honneur de vous adresser successivement quand j'aurai fini ma tournée dans les deux départements qui me restent à visiter. Cependant j'ai la satisfaction de pouvoir assurer à Votre Majesté qu'en général ce que j'ai vu jusqu'à ce jour du département de Maine-et-Loire exprime un attachement sincère au gouvernement et particulièrement à votre personne

(1) Archives Nationales A F IV 1053. — Nous remercions notre collaborateur, M. le Grimelec, qui a bien voulu copier cette pièce et les suivantes pour l'*Anjou Historique*.

sacrée ; que tous les services se font avec régularité ; que si le magistrat est fidèle à ses devoirs, le peuple l'est à sa religion, à son prince et se soumet à toutes les lois, de sorte que si les sollicitudes inséparables du trône vous faisaient un jour désirer de consolantes distractions, je vous invite, Sire, à venir les chercher parmi les bons habitants de Saumur et d'Angers.

Le pays est très *agricole* et les circonstances sont telles que l'on s'y plaint de l'abondance des subsistances.

Le *commerce* du pays consiste en grains, vins, bétail, ardoises et fil. La guerre de mer et le défaut de circulation lui portent de très fâcheuses atteintes dans ce moment. Il importe de lui ouvrir le plus tôt possible quelques débouchés.

Les *manufactures de toile à voiles* de M. Joubert-Bonnaire, les fabriques de mouchoirs de MM. Le Mazurier et Gaudeville-Conneau, l'établissement de MM. Morel et Vilain pour les grosses toiles, tiennent le premier rang à Angers. A Cholet, toute la ville est manufacturière et il serait difficile d'assigner un premier rang. Toutes les maisons se plaignent de stagnation d'affaires.

Quelques conscrits de l'arrondissement de Segré ont déserté à Orléans, on les cherche et poursuit avec activité. La plupart ne connaît les conséquences de la *désertion*. Quelques-uns demandent eux-mêmes à rejoindre. Aucuns mouvements ne sont à craindre à cet égard. L'autorité administrative a publié avec succès plusieurs avis et instructions pour faire connaître aux habitants des campagnes les peines et les charges de la désertion. Les déserteurs sont remplacés.

Le service de la *gendarmerie* est actif et régulier, on désire que ce corps intéressant soit à l'abri de tout esprit de parti. Les chefs sollicitent depuis longtemps du ministre de la Guerre l'exclusion ou le remplacement de quelques mauvais sujets qui déconsidèrent l'arme. S'il en existe

cinq ou six par compagnie, ce ne serait pas une charge bien considérable pour les régiments que celle de les remplacer. D'ailleurs, plusieurs pourraient servir dans d'autres corps avec moins d'inconvénients. Les chefs sollicitent une épuration prompte, dussent les compagnies être privées de quelques gendarmes qui sont un scandale public. Il conviendrait de consulter pour cette opération le préfet et le chef de légion.

La guerre civile, les tribunaux et les remplacements dans les premières conscriptions ont enlevé l'écume de la population et les grands *crimes* sont rares. Il en est très peu qui aient rapport aux opinions politiques. En dernier lieu, un gendre fut accusé d'avoir tué son beau-père. Plus récemment encore, un garde de M. de Contades reçut deux coups de fusil.

L'institution des *jurés* est ici jugée insoutenable dans son état actuel. Les jugements rendus sur leur décision, sont souvent en contradiction avec l'opinion publique. Il faut absolument ou supprimer cette institution ou l'honorer et la mieux utiliser.

La masse des habitants de ce département paraît excellente. Les propriétaires émigrés ou insurgés étant rentrés dans une partie de leurs propriétés, présentent une nouvelle garantie pour la *tranquillité publique*. Tous les hommes qui ont servi la révolution de bonne foi, sont d'autant plus attachés au gouvernement actuel qu'ils voient dans l'auguste chef et les premiers fonctionnaires de l'Empire d'anciens et fidèles amis qui leur inspirent de la confiance. Ceux qui ont eu des écarts à se reprocher, témoignent parfois de l'inquiétude, mais ils se soumettent, ne remuent pas et se taisent. — Toutes les dispositions sont prononcées pour l'état de choses actuel. La preuve en est dans le nombre des votes pour le consulat à vie, pour la dignité impériale et l'hérédité (1). Il ne s'agit que d'inspirer à cette

(1) *Anjou Historique*, mars-avril 1907.

masse de la sécurité, et la stabilité des choses. Tout ce qui aurait l'apparence d'une mesure révolutionnaire, produirait dans le pays un très mauvais effet.

Cette même masse est très attachée au *culte catholique* et d'une manière extrême dans les campagnes. Le retour de cette religion y est une forte assurance de tranquillité. Dans la ville d'Angers des scènes indécentes viennent quelquefois affliger les amis des bonnes mœurs.

La *conscription* s'amalgame assez aux habitudes et s'est opérée très paisiblement dans cette contrée. On pense que les remplacements ne devraient être permis que pour les jeunes gens qui donneraient la preuve d'un talent, d'un art utile ou d'une science, et être refusés aux riches oisifs. Un danger à éviter dans cette partie est le retour sur les premières opérations tels que la levée des *voltigeurs* pour l'an XII, et un nouveau *contingent* pour l'an XIII.

La *taxe d'entretien des routes* se perçoit sans difficulté, mais quelques vexations ou quelques mauvais procédés des employés rendent cet impôt pénible. Quelques amis du gouvernement désireraient que l'administration exerçât une sorte de discipline militaire sur ces employés et que le contentieux de cet impôt et en général des contributions fût attribué aux conseils de préfecture.

Les *impôts indirects* se perçoivent aussi avec succès. Mais c'est une mine que le gouvernement a découverte ; il faut aujourd'hui une organisation et des règlements fixes pour l'exploiter. La taxe sur le vin avec le désagrément des visites domiciliaires porte absolument sur le propriétaire. Un vœu général s'élève pour qu'il porte seulement sur les lieux de débit.

L'*instruction* primaire est bonne dans ce département, surtout à Saumur. Les écoles secondaires ne sont pas aussi considérées. Plusieurs ne sont que des établissements de spéculations pour les directeurs. — La ville d'Angers a fait toutes les dépenses de l'établissement d'un lycée. Il

est prêt et parfaitement distribué. Il est urgent de l'organiser. On ne connaît encore ni les professeurs, ni les élèves. — Les professeurs de l'École Centrale, les directeurs des écoles secondaires de *Laroche* à Saumur, de *Cinet* à Angers, de *Loir-Mongazon* à Beaupréau se distinguent par leurs talents et leurs soins pour l'instruction.

Le Sénateur partit d'Angers le 30 mai pour aller à Château-Gontier et visiter la Mayenne et la Sarthe. Le 23 juin, il arrivait à Baugé, et rentra peu après dans sa résidence de Saint-Hilaire-Saint-Florent (1).

Le 13 juillet 1805, le Sénateur adressait à l'Empereur un curieux rapport sur les fonctionnaires de Maine-et-Loire et sur les personnes les plus influentes de ce département. Voici cette pièce, d'après l'original conservé aux Archives Nationales (2) et daté de « Saint-Florent de Saumur ».

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté les états des fonctionnaires et des personnes les plus influentes du département de Maine-et-Loire pour remplir, autant qu'il m'était possible, les vues de Votre Majesté. J'ai divisé ces états, les ai distribués en différentes colonnes et leur ai donné la forme la plus propre à vous faire connaître avec facilité les renseignements divers que vous désirez, et que j'ai pu me procurer, sur chaque individu. Si je m'étais trompé, ce serait, Sire, contre mes intentions, car je n'ai négligé aucun des soins que le zèle et la prudence prescrivent pour vous faire connaître la vérité que vous cherchez.

Je dois, Sire, à cette même vérité et à l'attachement aussi fidèle que respectueux, dont je me fais gloire, pour Votre Majesté, de lui confier que la conscription maritime est loin, ici, d'obtenir les résultats que produit celle

(1) Pour tous les détails relatifs à la Sénatorerie d'Angers, cf. *Andegaviana*, 4e série, pages 1 à 16.

(2) Archives Nationales, AF, IV, 1053.

de terre. Le nombre des marins réfractaires est énorme sur les bords de la Loire. Affecté d'un tel malheur et jaloux d'y apporter quelque remède sans porter ombrage à aucune autorité, je me suis rendu, sous le prétexte de visiter les biens de ma dotation, sur quelques paroisses signalées pour fournir le plus grand nombre de déserteurs. Je me suis assuré de l'existence du mal, je m'en suis entretenu confidentiellement avec les maires, les curés, les habitants les plus considérés ; je leur ai fait entrevoir les dangers que couraient leurs communes par la sorte de révolte que formaient leurs jeunes marins, enfin je me suis informé des causes du désordre et des moyens de le faire cesser. Il m'a été unanimement répondu qu'il existait dans la jeunesse de ces contrées une répugnance extrême pour le service de la marine militaire, fondée sur la modicité de leur solde qui se trouve en une disproportion excessive avec les salaires et bénéfices de la marine marchande, sur les retenues faites dans les ports sur des habillements mal confectionnés, sur les duretés que se permettent quelques supérieurs, sur la mauvaise qualité des aliments, sur l'insalubrité, etc... J'ai représenté, Sire, que ces excuses étaient au moins déplacées de marins français dans un moment où leurs bras pouvaient être le plus utiles à leur patrie et à leur prince. Cependant j'ai promis de transmettre au gouvernement les observations qu'on m'a faites, mais à condition qu'on me donnerait de prompts et marquants témoignages de repentir et de retour à l'ordre. On m'a laissé quelques espérances en considération desquelles j'ai promis d'employer mes efforts pour affranchir, autant que possible, des peines encourues, les coupables qui se hâteraient de réparer leurs fautes. J'ai de plus confidentiellement stimulé la vigilance du commissaire de la marine et du préfet du Département, dont la bonne volonté et le dévouement sont éprouvés.

Aurais-je erré, Sire, dans les démarches dont je viens

de rendre compte à Votre Majesté ? Un mot d'elle suffira pour m'éclairer et me servir de règle.

I. — Habitants les plus influents du département de Maine-et-Loire

Michel *Cesbron :* pacifique ; 65.000 francs de revenu ; il fut forcé par les circonstances de s'engager dans le parti des Vendéens, mais nul ne paraît plus soumis que lui au gouvernement et aux lois; influent par sa richesse, sa moralité et sa parenté très nombreuse ; commerçant.

Cochon, maire de Saumur : ferme, tenace et bon; 12.000 francs de revenu ; fortement prononcé pour le gouvernement, plein de zèle, d'activité et de bonnes vues ; il a beaucoup d'influence dans la ville, qu'il administre bien ; commerçant.

Erasme-Gaspard *Contades :* sage et réservé ; 50.000 francs de revenu ; soumis au gouvernement, docile aux lois, il est un des émigrés qui se comportent le mieux, il a placé son fils à l'École militaire ; son nom, sa fortune, sa bonne conduite lui donnent une influence considérable.

Timoléon *Cossé-Brissac*, membre du Conseil général : ferme, circonspect, d'une dignité que plusieurs qualifient de fierté ; 60.000 francs de revenu ; soumis au gouvernement, il a manifesté au Conseil général qu'il préside, dès l'an XII, des opinions saines et sages ; son nom, sa fortune, sa bonne conduite lui donnent une influence considérable.

Delaunay, président de la Cour de justice criminelle : ferme et conséquent ; 4.500 francs de revenu ; après avoir marqué parmi les républicains, il manifeste de la prudence, de la circonspection, il remplit ses fonctions avec une dignité et des talents rares ; son caractère, sa place, les fonctions qu'il a remplies à la Convention et autres autorités nationales, le font considérer en public

comme le chef des hommes de la Révolution, sur lesquels il peut beaucoup.

De Maillé de Jalesne, membre du Conseil général : ferme, même un peu dur; 60.000 francs de revenu; il a toujours manifesté au Conseil général de bonnes opinions, il est acquéreur d'une propriété nationale; il est influent par sa grande fortune et sa bonne conduite.

Desmazières, juge à la Cour d'appel : doux, simple et modéré ; 5.500 francs de revenu ; très sage et dévoué à la famille impériale; influent par sa moralité et sa conduite exemplaire.

Joubert-Bonnaire, maire d'Angers : honnête, bon, zélé et sûr; 50.000 francs de revenu; franchement dévoué au gouvernement; sa fortune, son commerce, son esprit et ses services le rendent très influent.

Mamert-Coullion, secrétaire général de la préfecture : gai et insinuant; 6.500 francs de revenu; il a montré beaucoup de zèle depuis le gouvernement impérial; influent par son esprit, ses moyens et ses relations avec la puissante famille Cesbron.

Nardon, préfet : courageux, actif et sûr; il vit très honorablement; chaudement prononcé pour la dynastie et personnellement pour Leurs Majestés Impériales; son administration et son dévoûment à la famille impériale lui donnent de l'influence.

Noireau, chef de légion de la gendarmerie : réservé, ferme et d'une moralité austère ; 8.000 francs de revenu non compris son traitement ; circonspect, néanmoins se prononçant pour l'Empereur auquel il paraît sincèrement attaché ; influent sur les hommes de la Révolution.

II. — Tribunaux

Cour d'Appel. — Mesnard la Groye, premier président : timide et réservé ; exact à ses devoirs ; a l'habitude des

affaires. — Béguyer-Chamboureau, président : honnête et délicat ; on peut compter sur son dévoûment au gouvernement; un des magistrats les plus éclairés. — Beraud : vif et bon ; conduite bonne ; très intelligent. — Lorier : bon ; conduite bonne ; bon juge. — Monnier : doux et conciliant ; conduite assez bonne, mais s'occupant trop d'affaires particulières ; il a des connaissances et l'habitude du palais. — Ferrière : bon et simple ; conduite bonne ; il a des connaissances et l'habitude du palais. — Monnard : modeste et probe ; conduite très bonne ; excellent juge et un des plus forts jurisconsultes. — Mallarme : gai et actif ; aimé de ses confrères ; il a des connaissances en littérature et celles de sa place. — Louveau : caractère bon ; conduite bonne ; bon juge.

Cour de justice criminelle. — Delaunay, président : caractère ferme ; après avoir marqué parmi les hommes de la révolution, il manifeste de la prudence, de la circonspection et du dévoûment au gouvernement ; il remplit ses fonctions avec une dignité et une distinction telles, que tous s'accordent à dire qu'on le remplacerait difficilement. — Boullet : caractère peu connu ; conduite assez bonne ; talent ordinaire. — Baranger : caractère bon ; conduite bonne ; bonne judiciaire. — Gazeau : on ne connaît pas assez son caractère ; conduite assez bonne ; talent ordinaire.

Tribunal d'arrondissement d'Angers. — Turpin, président : caractère faible à raison de l'âge ; conduite bonne ; talent ordinaire. — Verdier-Miltière : caractère bon ; conduite bonne ; bon juge. — Barbot : caractère bon ; conduite très bonne ; juge expérimenté. — Coulonnier : son caractère est peu connu ; conduite assez bonne, talent ordinaire. — Chaillou : caractère bon, conduite assez bonne ; talent ordinaire. — Réthoré-Desvaux : caractère peu connu ; conduite assez bonne ; talent ordinaire. — Fabre, caractère

peu connu; conduite assez bonne; talent ordinaire. — Beraud jeune, procureur impérial : doux et modéré; conduite assez bonne; talent ordinaire. — Naurays la Davière, magistrat de sûreté : modéré; pas assez actif; talent ordinaire.

Tribunal d'arrondissement de Baugé. — Chevré, président : caractère bon; conduite bonne; instruit. — Luciot : caractère bon; considéré; expérimenté. — Commeau : honnête, estimé, bonne judiciaire. — Cailliot, procureur impérial : honnête, estimé, capable. — Ledeux, magistrat de sûreté : caractère bon, conduite bonne, talent distingué.

Tribunal d'arrondissement de Beaupréau. — Ponceau, président : honnête, peu assidu, talent médiocre. — Adam : honnête, conduite assez bonne, talent médiocre. — Boucher : probe, conduite assez bonne, talent médiocre. — Girard, procureur impérial : caractère bon, conduite bonne, talents ordinaires. — Benoist, magistrat de sûreté : actif et bon, conduite bonne, capable.

Tribunal d'arrondissement de Saumur. — Esnault, président : caractère bon, conduite bonne, il a beaucoup de triture des affaires. — Tremblier : caractère très bon, conduite très bonne, juge instruit. — Davy : caractère bon, conduite bonne, talents ordinaires. — Guillon-la-Fresnaye : caractère très bon, conduite très bonne, juge distingué. — Bizard, procureur impérial : caractère très bon, conduite très bonne, instruit et zélé. — Cossin, magistrat de sûreté : caractère ferme et très bon, conduite exemplaire, talents très distingués.

Morry, juge de paix : caractère pas assez connu, exact, instruit. — Cadieu, juge de paix : caractère doux, conduite bonne, conciliateur. — Hocbocq, juge de paix : caractère très bon, conduite bonne, talents distingués. — Dugauguer, juge de paix : caractère bon, conduite bonne, conciliateur.

Tribunal d'arrondissement de Segré. — Lamblin, président : caractère impartial, conduite bonne, talents ordinaires. — Esnault : caractère faible, peu considéré, talents médiocres. — Roussier : propre, exact, capable. — Desgrès, procureur impérial : caractère honnête, conduite bonne, talents médiocres. — Guiard, magistrat de sûreté : caractère honnête, conduite bonne, talents ordinaires.

Les tribunaux de commerce d'Angers et de Saumur sont composés d'hommes peu marquants par les lumières, mais estimés par leur conduite et leur moralité.

III. — Clergé d'Angers

Montault, Evêque : caractère affable, doux et bon ; conduite exemplaire ; il a les talents de son état. — *Villeneuve*, vicaire général : caractère modéré et conciliant ; conduite bonne ; talents distingués. — *Prieur*, vicaire général : caractère sage et modéré ; conduite bonne ; talents ordinaires. — Tous les curés sont en général bien choisis, tous prêchent la paix et l'attachement à la dynastie impériale. L'Evêque leur donne en cela le meilleur exemple.

IV. — Etat militaire

Général *Latour* : caractère franc et honnête ; conduite sage ; instruit. — *Noireau*, chef de la légion de gendarmerie : réservé, froid et ferme ; très exact à son service, il se prononce pour l'Empereur dont il vante avec plaisir les exploits ; officier distingué. — *Belleville*, capitaine de gendarmerie : brave soldat, exact, intelligent et adroit. — *Chevalier*, lieutenant : caractère bon et honnête, conduite très bonne, a de l'instruction. — *Boullet*, lieutenant : bon militaire, conduite très bonne, talents ordinaires. — *Poitras*, lieutenant, bon militaire, conduite très bonne, talents ordinaires. — *Levastre*, commissaire des guerres :

caractère vif et bon, très exact, bon administrateur. — *Favard*, commissaire des guerres : caractère honnête et bon, conduite bonne, très capable.

V. — Finances

Violas-Martigny, directeur des contributions : caractère doux et honnête, conduite bonne, a les talents de sa place. — Clavier, directeur des droits réunis : caractère bon et modéré, conduite bonne, a les talents de sa place. — Lemonnier de la Haitrée, directeur des domaines : caractère très bon, conduite exemplaire, talents distingués. — Le Vavasseur : vif, hardi et entreprenant ; il se tient souvent à Paris et il s'intéresse dans les grandes affaires ; très capable. — Paruit, payeur : caractère bon et modéré, très exact, très capable.

Delorme, conservateur des eaux et forêts ; caractère très bon et modéré, conduite irréprochable, expérimenté.

Havet, ingénieur en chef des ponts et chaussées : froid, lent, mais bien intentionné : conduite assez bonne ; talents ordinaires. — Normand, ingénieur : caractère froid, exact ; conduite bonne ; très capable. — Desmarie, ingénieur : actif, conduite exacte et bonne, très capable.

Après une fête donnée à sa résidence le 25 juillet (1),

(1) On lit à ce sujet dans les *Affiches d'Angers* : « M. le Sénateur Lemercier, titulaire de la Sénatorerie d'Angers, sensible à l'acccueil qu'il avait reçu lors de son arrivée à Saumur et dans les départements de sa sénatorerie, a donné, le jeudi 25 juillet 1805, une fête à laquelle étaient invités les principaux fonctionnaires de l'arrondissement de Saumur et plusieurs des notables habitants. Cette réunion, composée de près de 500 personnes, offrait à l'œil du spectateur l'assemblage le plus agréable. Le bal a commencé à 8 heures. A 11 heures, on s'est rendu dans la salle à manger, où une table de 250 couverts était préparée pour les dames, et sur la ligne, parallèle des buffets pour les messieurs. A la fin du repas, ont été portés les toasts suivants : M. le Sénateur à l'Empereur et Roi, à l'Impératrice Reine et à la famille impériale, M. le sous-préfet de Saumur à M. et à Mme Lemercier, M Abel, sous-préfet de Chinon, aux dames, M. le maire de Saumur à M. Nardon, préfet. Cette fête s'est prolongée jusqu'à 7 heures du matin. La parure

M. Lemercier partit pour la Vendée angevine qu'il n'avait point encore parcourue. Il arriva à Cholet le lundi 29 juillet 1805, accompagné de toute la jeunesse de cette ville qui était allée au-devant de lui. Il descendit chez le maire, et une heure après son arrivée il alla visiter les édifices publics. A son entrée dans l'église de Notre-Dame, M. l'abbé Beurier, curé de cette paroisse, le reçut avec les honneurs dûs à sa dignité, et lui adressa le discours suivant :

Monsieur le Sénateur,

Votre présence dans cette ville est un bienfait de notre Empereur, et j'ose prédire qu'elle aura les suites les plus heureuses et les plus conformes à mes désirs. — La religion s'applaudit de l'hommage que vous lui rendez dans ce moment. Elle voit avec joie que l'esprit qui gouverne la France, et vos propres sentiments sont d'accord pour reconnaître que les puissances, les grandeurs et les dignités de la terre reçoivent un caractère de sainteté qui commande le respect et la vénération des peuples, quand elles respectent elles-mêmes cette suprême majesté qui leur donne tout leur éclat.

Le peuple dont la conduite m'est confiée, sentira son attachement à la religion se fortifier dans son cœur, en vous voyant prosterné devant le Dieu qu'il adore ; et plus il aimera sa religion, plus il sera soumis et fidèle à l'auguste chef qui a rétabli son culte et ses autels. Je sais quelles sont mes obligations ; ce que je dois à l'Empereur, et ce que je dois à ceux que j'ai l'honneur de présider comme ministre de l'Évangile. Je serais certainement coupable si je laissais échapper l'occasion de dire que ce peuple qui vous entoure, n'a pas de plus grand désir que celui de se distinguer entre tous les Français par son

élégante des dames, la beauté du local, la décoration des salles, l'excellente musique composée par MM. les amateurs de la ville de Saumur, et l'ordre admirable qui a régné dans une réunion aussi nombreuse, ont rendu cette fête une des plus belles qui aient été données dans ces contrées. »



respect et son obéissance. Il suit en cela le mouvement de son âme, et l'exemple de ceux qui veillent pour la paix et le bon ordre de cette commune.

Vous vous convaincrez de cette vérité, M. le Sénateur, par vos propres observations, et vous pourrez donner à notre Empereur l'assurance qu'il est aimé de ce peuple bon, sincère et religieux, qui ne pense à ses malheurs passés que pour bénir la main qui a tari la source de ses larmes.

Un pasteur est toujours à sa place quand il parle pour les malheureux. C'est là mon privilège, permettez-moi d'en faire usage. Dans tous les temps, cette ville s'est signalée par sa bienfaisance. Celui qui possède ne connaît de bornes au bien qu'il fait tous les jours, que celles qui lui sont prescrites par le devoir et la raison. Mais si la bienfaisance est grande, les besoins du peuple le sont encore plus. Oui, monsieur, dans cette ville la misère s'étend bien au-delà des moyens de la soulager. — Peignez-la, je vous en supplie, aux yeux de Sa Majesté. D'après la connaissance que j'ai du caractère des habitants de Cholet, je puis assurer que tout bienfait du Gouvernement ne s'écartera point de son objet, il sera tout entier pour le pauvre sans ressource, et pour l'artisan qui par son travail ne peut soutenir sa famille. Je place ces infortunés sous votre protection avec notre hospice et le bureau de charité.

Je le répète donc avec la satisfaction la plus vive. Votre présence, Monsieur, est pour nous un bienfait, et nous ne pouvons mieux exprimer notre reconnaissance qu'en demandant au Ciel qu'il continue de verser ses faveurs sur l'illustre Napoléon, notre Empereur, et qu'il les étende à celui qui le représente si dignement au milieu de nous.

Dans la soirée du 29 juillet, le sénateur Lemercier écrivait « à Sa Majesté l'Empereur des Français, roi d'Italie » (1) :

(1) *Archives Nationales*, AF, IV, 1053.

Il me restait, pour parcourir le département de Maine-et-Loire selon vos intentions, à visiter l'intéressante contrée de Cholet si malheureuse pendant le cours de la Révolution. Il y paraît encore de nombreuses et affligeantes traces des discordes civiles, mais j'ai la consolation de vous attester que la paix y règne, que les hommes des divers partis se rapprochent et s'unissent, que les contributions se paient avec exactitude, que la conscription s'opère sans difficulté, que les ateliers se relèvent, que le commerce se ranime, qu'une moitié des maisons incendiées se répare et est habitable, que partout et même des décombres et des ruines s'élèvent des cris de reconnaissance, d'amour et de fidélité pour Votre Majesté. Il m'est bien doux, Sire, d'être l'organe de sentiments aussi purs, aussi mérités, et de vérités aussi exactes.

Le sénateur visita ensuite Beaupréau, qui était alors le chef-lieu de l'arrondissement. Il alla au collège, dirigé par l'abbé Mongazon, et gratifia d'un prix d'honneur l'élève qui, d'après le suffrage de tous ses camarades, serait, pendant le cours de l'année, le plus laborieux et le plus sage.

— Deux ans après, le 9 septembre 1807, M. Lemercier arrivait à Angers, et descendait à l'évêché. Toutes les autorités s'empressèrent aussitôt d'aller le visiter.

Le 21 octobre 1809, il présidait la distribution des prix du collège de Saumur et prononçait un discours, qui fut reproduit par les *Affiches d'Angers*.

Le 20 avril 1811, il présidait, à Angers, la réinstallation de la Cour Impériale.

La sénatorerie subsista jusqu'à la fin de l'Empire. C'est le 4 juin 1814 qu'une ordonnance royale réunit la dotation du Sénat et des sénatoreries au domaine de la Couronne, mais en attribuant une pension de 36.000 francs aux sénateurs nés Français.

Un demi-siècle plus tard, le souvenir du sénateur Lemercier était encore vivant en Maine-et-Loire, comme nous le prouve l'entrefilet suivant, publié dans l'*Union de l'Ouest*, du 29 septembre 1860 : « Le sénateur comte Lemercier a été sous le pre-

mier Empire titulaire de la sénatorerie d'Angers, et bon nombre de nos compatriotes peuvent se rappeler encore la sollicitude de ce haut fonctionnaire et son empressement à rapprocher les hommes honorables de tous les partis et à fermer parmi nous les plaies encore saignantes de la Révolution. »

Le duc de Bourbon en Maine-et-Loire (Mars 1815).

Le 11 mars 1815, le comte de Tocqueville, préfet de Maine-et-Loire, adressait aux maires du département une circulaire pour leur annoncer qu'il allait organiser sur le champ la garde nationale de Maine-et-Loire. « L'organisation actuelle n'est qu'une mesure de précaution, écrivait-il, destinée à prévenir les troubles et à les réprimer, s'il était possible qu'il en survînt au milieu d'une population aussi bonne et aussi dévouée que l'est celle du département. » En même temps, le comte Charles d'Autichamp, lieutenant général, commandant la 2e subdivision de la 22e division militaire, faisait un appel à ses soldats en faveur de Louis XVIII. « C'est lorsque le roi, oubliant le passé, est occupé à cicatriser les plaies que Bonaparte a faites à la France, qu'il reparaît à main armée sur son territoire. Vous avez dans le fond de vos cœurs des guides sûrs et qui sont inséparables : le roi, l'honneur et la patrie. Vive le Roi ! »

Le 14 mars, un nouvel arrêté préfectoral portait que tous les hommes valides, depuis 20 jusqu'à 60 ans, feraient partie de la garde nationale active. Le comte de Tocqueville annonçait aussi l'arrivée du duc de Bourbon : « Le roi envoie pour nous commander un prince de son sang, Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Bourbon. Nous suivrons avec joie la bannière des lis, gui-

dés par un descendant de cette race de héros, dont l'usurpateur a si lâchement immolé le dernier rejeton. »

Louis-Henri-Joseph de Bourbon, duc de Bourbon, prince du sang, pair de France, grand-maître en survivance de la maison du Roi, et commandant pour Sa Majesté Louis XVIII les départements de l'Ouest, arriva à Angers le 14 mars, comme nous l'apprend le *Journal de Maine-et-Loire* dans son numéro du lendemain : « Son Altesse Sérénissime Mgr le duc de Bourbon, chargé par Sa Majesté du commandement dans cette partie du royaume, est arrivé hier dans notre ville. Toutes les autorités ont été lui présenter leurs hommages, et ont été accueillies avec la grâce et la bonté qui caractérisent la famille des Bourbons. »

Le journal angevin nous donne des détails sur la journée du 16 mars : « Son Altesse Sérénissime Mgr le duc de Bourbon a passé en revue le 16 mars la cohorte urbaine et la compagnie des pompiers. La cohorte était réunie à midi au Champ-de-Mars, et sa tenue n'avait jamais été plus belle. Bientôt S. A. S., accompagnée des personnes qui lui sont attachées, et des chefs civils et militaires des différentes autorités, est arrivée dans l'enceinte que formait la cohorte, et les cris de *Vive le Roi* se sont fait entendre de toutes parts avec un enthousiasme que les circonstances semblaient avoir doublé. S. A. S. a parcouru les rangs, et partout sur son passage elle a reçu les témoignages les plus vrais de l'amour des membres de ce corps pour le roi et du bon esprit qui règne parmi eux. La vue de Mgr le duc inspirait à tout le monde une vénération qu'il serait difficile d'exprimer. Malgré l'ordre établi, le public se précipitait en tous lieux sur ses pas, et ne pouvait se rassasier du bonheur de le voir et d'admirer la bonté, la bienveillance et la satisfaction exprimée sur sa figure respectable. La cohorte urbaine a défilé devant S. A. S. au son de la musique militaire, et les acclamations de *Vive*

le Roi prononcées par chaque compagnie, lors de son passage devant Mgr, étaient répétées par l'immense concours du public qui remplissait le vaste emplacement du Champ-de-Mars.

« Après la revue, Mgr le duc de Bourbon a visité plusieurs établissements publics, parmi lesquels l'hôpital civil et militaire. On ne peut se faire une idée de l'affluence des habitants qui se pressaient autour de sa personne dans sa marche pour ces visites. Il les laissait tous approcher, et ses regards bienveillants témoignaient combien il était sensible au tendre et respectueux intérêt qu'il inspirait. Le séjour de Son Altesse Sérénissime laissera longtemps de bien doux souvenirs chez les Angevins. » (1)

Le lendemain 17 mars, M. Papiau de la Verrie, maire d'Angers, publie l'avis suivant : « En vertu de l'ordonnance du roi, du 10 mars, autorisant la formation de corps de volontaires destinés à défendre le trône et la patrie, un registre est ouvert à cet effet à l'hôtel de ville, sur lequel plusieurs habitants animés par le plus noble dévouement se sont empressés de se faire inscrire. »

Dans sa séance du même jour, 17 mars, le Conseil général de Maine-et-Loire ordonne qu'un emprunt de 120.000 fr. sera fait sur les personnes aisées des villes principales du

(1) Dans une *Notice sur le général d'Autichamp* publiée par M. Bougler dans l'*Union de l'Ouest* du 3 janvier 1860, il est dit : « Les soldats, tout en obéissant au commandement militaire et en se tenant dans l'observance d'une discipline parfaite, n'en firent pas moins un accueil glacial au dernier fils du grand Condé. Après la revue, le prince parcourut à cheval les principales rues de la ville et alla visiter l'Hôtel-Dieu et divers autres établissements publics : il prodigua les prévenances, donna affectueusement sa main à tous ceux qui voudraient la toucher et fut salué en effet par des acclamations enthousiastes et qui parurent unanimes et sincères, mais qui échappées à la légèreté, à la mobilité française ne pouvaient donner beaucoup d'espérances. Dans cette excursion comme à la revue, M. d'Autichamp, en grand uniforme de lieutenant général, avait toujours accompagné le duc de Bourbon. On entendait au milieu des groupes des interruptions multipliées, et l'on s'y disait à haute voix : *Voilà M. d'Autichamp! Voilà M. d'Autichamp!* et souvent ce nom populaire et si cher encore faisait oublier jusqu'à la présence du prince lui-même. »

département afin de former sur le champ des fonds suffisants pour les frais d'équipement et d'armement des gardes nationales ou autres dépenses imprévues. Dès le lendemain, un arrêté préfectoral ordonnait les mesures à prendre pour la réalisation de cet emprunt ; 60.000 francs devaient être fournis par la ville d'Angers (1), 4.000 fr. par Baugé, 6.000 francs par Beaufort, 12.000 francs par Cholet, et 38.000 francs par la ville de Saumur.

Voici la proclamation que le prince adressa, d'Angers, le 18 mars, aux habitants de l'Ouest : « Sa Majesté m'a chargé de diriger vos efforts contre l'ennemi de la France, qui fit peser sur vous, pendant tant d'années, son insupportable joug. Je suis honoré de commander à des peuples aussi braves que fidèles, et que je suis certain de trouver toujours sur le chemin de l'honneur et de la gloire. Que le cri *aux armes* ! retentisse partout. Que les gardes nationales s'organisent, et que des compagnies d'élite, chargées de faire le service de troupes légères, se forment promptement parmi elles. Votre souverain, la patrie vous appellent; défendez ce roi qui a pour vous les entrailles d'un père, et qui vous a procuré tant de bonheur depuis le jour où la Providence vous l'a rendu. Si l'ennemi entrait jamais sur votre territoire, que les masses de vos braves gardes nationales opposent à sa marche une invincible résistance, tandis que les colonnes mobiles le harcèleront sans cesse, lui couperont les vivres et interrompront ses communications. Français! vous êtes toujours cette nation si renommée pour l'amour qu'elle porte à ses Rois. Je compte sur vous ».

Aussitôt le préfet de Maine-et-Loire prit l'arrêté qui

(1) Le tribunal de première instance d'Angers versa 450 francs et la Cour royale 2100 francs. Ils avaient, le 9 mars, envoyé une adresse de fidélité au Roi.

La somme de 120.000 francs fut réduite à 40.000 francs par le Conseil général, le 22 mars.

suit : « Un prince du sang est à votre tête. Le descendant du grand Condé, le rejeton de cette race de héros, si célèbre lui-même par son éclatante valeur, vient vous commander. Vous vous ferez gloire, s'il le faut, de marcher à sa suite : vos magistrats en ont pris l'engagement en votre nom. Vous saurez répandre jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour défendre le roi, la monarchie et la patrie.

« A ces causes, nous, préfet du département de Mainé-et-Loire, avons arrêté ce qui suit :

« I. — La proclamation de Son Altesse Sérénissime Mgr le duc de Bourbon sera affichée et publiée dans toutes les communes du département.

« II. — Tout citoyen compris dans la garde nationale, et qui possède une arme, soit fusil de munition, soit fusil de chasse, est tenu de la faire mettre en bon état sur-le-champ. Ces frais de réparation seront au compte du département. A cet effet, les sous-préfets mettront en réquisition toutes les pierres à fusil qui peuvent être dans leur arrondissement, et les délivreront à ceux qui en auront besoin. Ils achèteront tous les fusils qui se trouvent dans les mains des individus qui ne font point partie de la garde nationale, et les paieront immédiatement. Les receveurs particuliers sont tenus d'acquitter les mandats que les sous-préfets tireront sur eux pour le paiement de ces armes.

« III. — Les gardes nationales seront réunies chaque dimanche, à l'issue de l'office divin, dans leurs communes respectives pour y être exercées au maniement des armes. Cependant l'exercice à feu ne pourra avoir lieu que sur un ordre exprès.

« IV. — L'entreprise de l'usurpateur ayant réuni toutes les opinions contre lui, il est défendu, sous peine d'arrestation, de se servir d'aucune qualification qui rappelle les anciennes divisions.

« V. — La défense d'attenter aux personnes et aux

propriétés est renouvelée. Tout individu qui se permettra quelques discours tendant à exciter les citoyens contre les personnes ou les propriétés, sera désarmé, rayé des contrôles de la garde nationale, et déclaré indigne de servir le roi, de défendre l'Etat, et ce sans préjudice des peines portées par les lois contre les perturbateurs de l'ordre ».

Cinq jours après, le 25 mars, le même comte de Tocqueville signait son dernier arrêté : « Vu la lettre de Son Excellence le ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire, en date du 23 de ce mois, portant transmission du décret de Sa Majesté du 22, qui nomme M. Viefville des Essarts préfet de Maine-et-Loire, et par laquelle il nous prescrit de cesser à l'instant nos fonctions, et de les remettre entre les mains du doyen du conseil de préfecture;

« *Arrêtons* : M. Leterme-Saulnier est désigné par nous pour nous remplacer dans les fonctions de préfet de ce département, jusqu'à l'arrivée de notre successeur, qu'il installera dans ses fonctions, auxquelles il est appelé par le décret de Sa Majesté ».

Quant au duc de Bourbon, en apprenant que l'Empereur était entré le 20 mars aux Tuileries, il était parti pour Beaupréau afin de tâcher d'organiser la résistance dans la Vendée angevine. Une lettre écrite, d'Angers, au *Moniteur* nous renseigne sur la conduite tenue par le prince à Beaupréau (1).

On a craint un moment ici pour la tranquillité du pays. Dans un conseil tenu par le duc de Bourbon, on avait arrêté une proclamation pour exciter tous les habitants depuis 18 ans jusqu'à 50 ans à prendre les armes. Cette proclamation venait d'être affichée, lorsque M. d'Autichamp arriva à Beaupréau (2), et

(1) Il ne faut pas oublier que cette lettre est écrite par un ennemi politique.

(2) M. d'Autichamp était resté à Angers après le départ du prince pour Beaupréau afin de maintenir la ville sous l'autorité de Louis XVIII.

remit au duc de Bourbon une lettre de M. Noireau, colonel de la gendarmerie, datée d'Angers le 23 mars et conçue en ces termes : » Ce ne sera pas en vain, j'en ai l'assurance, que j'invoquerai les effets de votre magnanimité ; vous pouvez d'un mot, Monseigneur, calmer une effervescence dont les premiers résultats peuvent encore une fois ensanglanter la trop malheureuse Vendée ; ce mot, Votre Altesse le prononcera, et tout rentrera dans l'ordre. Vous jugerez aussi, Monseigneur, qu'un plus long séjour dans l'arrondissement de Beaupréau, en compromettant la sûreté intérieure du pays, compromettrait aussi la sûreté particulière de Votre Altesse. Daignez donc, je vous en conjure, Monseigneur, vous rendre aux vœux que je forme pour votre bonheur et celui de mon pays. Tous les moyens de sûreté que désirera Votre Altesse, pour se rendre à la destination qu'elle aura choisie, je les lui garantis. »

M. d'Autichamp conjura le prince de renoncer à ses projets ; mais les sieurs La Rochejaquelein, Ceris, Saint-Hubert Beauvoisier, René Nicolas, etc, outragèrent M. d'Autichamp, qui déclara au prince qu'il abandonnait une cause qu'on ne pouvait servir qu'avec de tels hommes et par de tels moyens. Le départ de M. d'Autichamp fit une grande impression sur tous les esprits ; le prince ne trouva bientôt autour de lui que le petit nombre de séditieux qui formaient son conseil. Il ordonna la suspension de l'exécution de sa proclamation, et dépêcha auprès du colonel de gendarmerie à Angers un aide-de damp porteur du billet ci-après : « J'autorise M. le chevalier d'Auteuil, mon aide-de-camp, à expliquer mes intentions à M. Noireau, au sujet de la lettre qu'il m'a écrite. Ce 26 mars 1815. »

M. d'Auteuil, parlant au nom du prince, demanda 40 passeports en blanc tant pour lui que pour les personnes qui l'accompagnaient. Il réclama pour elles la permission de passer à l'étranger ou de rentrer dans leur domicile. Il demanda pour lui d'être dirigé sur Bordeaux. Le colonel de gendarmerie répondit que le prince serait dirigé sur Nantes, et de là sur l'Angleterre ou l'Espagne, mais qu'il ne pourrait plus rentrer en France, que les passeports en blanc qui avaient été remis par le maire d'Angers, de l'avis du conseiller de préfecture faisant fonctions de préfet, seraient remplis par M. le chef d'escadron de

gendarmerie Caudel, qui à cet effet accompagnerait à Beaupréau l'aide-de-camp du duc de Bourbon, que ces passeports seraient tous signés par cet officier supérieur qui ne donnerait à chacune des personnes qui accompagnaient le prince, que le temps nécessaire pour se rendre ou dans leurs domiciles ou hors des frontières.

Les choses furent concertées et acceptées ainsi. Il fut convenu en même temps que le prince déclarerait hautement aux partisans des Bourbons qui l'entouraient en petit nombre, ainsi qu'aux Vendéens que ses conseillers avaient armés, qu'ils eussent tous à rentrer dans leurs foyers, à mettre bas les armes et à obéir aux lois. C'est ainsi que cette affaire a été terminée. L'espoir d'agiter ces contrées, où la presqu'unanimité des habitants ne demandaient que la paix, a été complètement déçu. La présence d'un prince de la maison de Bourbon n'a pu réchauffer les cendres éteintes, la population est restée immobile.

Épilogue. — Quelques mois après, le *Journal de Maine-et-Loire* publiait l'entrefilet suivant : « Mgr le duc de Bourbon, venant de Nantes, est passé le 11 août à Angers ; il ne s'y est point arrêté et a continué sa route pour Paris. Les autorités se sont portées à la rencontre du prince avec une escorte de la garde nationale et la musique militaire. Les cris de *Vive le Roi* ont accompagné Son Altesse Royale pendant son passage. »

Les ponts de Chalonnes, Montjean, Saint-Florent-le-Vieil et Ingrandes

De Tours à Nantes, dans un parcours de 50 lieues, on ne rencontrait que deux ponts sur la Loire : le premier à Saumur et le second aux Ponts-de-Cé. En 1835, on commença, dans l'Indre-et-Loire, la construction d'un pont suspendu qui devait appartenir à la route de Chinon à Bour-

gueil ; le projet d'un pont suspendu, à placer à Ancenis, fut présenté par l'ingénieur en chef des routes stratégiques (1) ; l'ingénieur en chef du service ordinaire de Maine-et-Loire proposa la construction d'un troisième pont suspendu dans l'intervalle compris entre Saumur et les Ponts-de-Cé, aux Rosiers (2), à Saint-Maur ou à Saint-Mathurin (3) : il proposa en même temps d'en établir un quatrième entre les Ponts-de-Cé et Ancenis, à Chalonnes, à Montjean, à Ingrandes ou à Saint-Florent-le-Vieil.

Les partisans de *Chalonnes-sur-Loire* disaient (4) : « Dès qu'un pont sera édifié à Chalonnes, et qu'alors on pourra s'y rendre d'Angers, par une route convenable, en deux heures et demie, les marchés de cette première ville, déjà très suivis, acquerront une nouvelle importance Si, au contraire, on fixe le pont à Montjean, on anéantit bien gratuitement l'industrie d'une ville populeuse, pour sortir de l'obscurité un tout petit bourg ; on empêche de vastes relations commerciales de s'établir entre Angers et Chalonnes, et par contre-coup entre Angers et l'arrondissement de Beaupréau. Certes, des marchands, des négociants d'Angers ne s'effraieraient pas de cinq heures de route (aller et retour), pour fréquenter les marchés de Chalonnes ; mais ils resteraient chez eux, s'il leur fallait courir, traverser la Loire à près de deux lieues au-delà de Saint-Georges, et, arrivés à Montjean, revenir sur leurs pas pour atteindre Chalonnes. Pour ne citer que les communes les plus rapprochées, la Jumellière, Sainte-Christine,

(1) L'établissement d'un pont suspendu à Ancenis ne fut approuvé que le 26 décembre 1836 par une ordonnance royale.

(2) Un double pont suspendu fut construit aux Rosiers par autorisation royale du 27 juillet 1839 et livré à la circulation en décembre 1842.

(3) La construction du pont suspendu de Saint-Mathurin fut autorisée par le roi, le 11 mai 1839 ; il fut terminé l'année suivante.

(4) *Journal de Maine-et-Loire*, juin-juillet 1835.

Le pont suspendu jeté sur le Louet à Saint-Hilaire-Saint-Florent fut livré à la circulation le 11 octobre 1839. — Le pont suspendu de Briollay fut livré au public en septembre 1842.

Saint-Quentin-en-Mauges, Saint-Laurent-de-la-Plaine, la Pommeraye continueraient à conduire leurs denrées à Chalonnes, de même que tous les cultivateurs des riches vallées de la Loire, de la Possonnière à Ingrandes, conserveraient l'habitude d'y porter leurs lins et leurs chanvres. Tout le pays entre Saint-Georges et Bécon s'empresserait de voiturer à Chalonnes une partie de ses produits pour y être vendus et embarqués, et en emmènerait de la chaux pour engrais, des vins, etc. Les sources du commerce ont toutes leur pente vers Chalonnes : pourquoi les détourner de leur cours naturel, pour les attirer forcément à Montjean, en suspendant un pont en cet endroit ? Nous ne supposons pas qu'on tende le pont ni à Ingrandes ni à Saint-Florent-le-Vieil ; nous ferons donc simplement remarquer que les habitants de ces deux localités, au moyen des marchés importants de Chalonnes, se mettraient en contact avec les commerçants d'Angers. En comparant Champtocé et Montjean à Saint-Georges et Chalonnes, n'est-on pas frappé de l'extrême supériorité de ces deux dernières communes sur les deux autres, soit sous l'aspect de la population, soit sous celui du revenu territorial ? Jeter un pont sur la Loire entre Ancenis et les Ponts-de-Cé est une question de vie ou de mort pour Chalonnes. Si on plaçait le pont suspendu à Montjean, les Chalonnais clairvoyants devraient tout aussitôt réunir leurs efforts pour parvenir à se procurer une somme qui leur permît de construire un pont à l'instant même où celui de Montjean serait commencé. — Chalonnes est entouré de 38 moulins à eau établis sur le ruisseau de Chanzeau, sur celui du Jeu et sur celui de la Pommeraye ; ces moulins, s'ils avaient un débouché par un pont suspendu devant Chalonnes, fourniraient moitié plus de mouture qu'aujourd'hui aux communes de la rive droite de la Loire. Chalonnes produit des vins en abondance et possède plus de fours à chaux que les quatre communes de Montjean, Saint-Germain-des-

Prés. Ingrandes et Le Mesnil. Sa marine se recommande par une importance notable. Les habitants de l'arrondissement de Beaupréau, dont les relations deviendraient fréquentes avec le chef-lieu, passeraient sur le pont de Chalonnes pour se rendre à Angers; si le pont était fixé à Montjean, il servirait à peine au sixième des habitants de la partie ouest de l'arrondissement de Beaupréau. L'île de Chalonnes est peuplée de 1.500 âmes; ses relations journalières augmenteraient sensiblement les recettes du pont de Chalonnes; il est d'autant plus urgent qu'il soit édifié dans ce dernier lieu, que les habitants de l'île de Chalonnes ne peuvent demeurer à jamais isolés de leur clocher. — Si le pont est construit à Chalonnes, Montjean et Saint-Germain-des-Prés ne perdront rien de leurs richesses; si le pont est à Montjean, les marchés de Chalonnes deviendront aussitôt déserts. La question du pont suspendu se trouve donc restreinte à ces termes : « Convient-il de ruiner Chalonnes au profit de Montjean? »

Arrivons aux raisons invoquées par les *Montjannais* : « Saint-Florent eût été un endroit convenable pour établir un point de communication entre les deux rives de la Loire ; ce lieu est situé dans une belle position stratégique, mais il n'est qu'à deux lieues d'Ancenis, et séparé de la rive droite par des îles qui rendent les abords difficiles. Ingrandes, sur la rive droite, est dans une position peu stratégique ; un pont vis-à-vis cette ville serait très mal placé, puisqu'il n'existe aucune route praticable du côté de la rive gauche, arrivant au port ; ce qui n'est pas étonnant, car la rive de la Loire de ce côté est séparée de la Vendée par des marais à travers lesquels on ne peut passer la majeure partie de l'année. Montjean est à moitié chemin entre Ancenis et les Ponts-de-Cé, et c'est dans cet endroit que le pont serait le plus avantageusement situé. Cette localité, fort importante en raison de sa marine et de son industrie agricole et commerciale, séparée de la rive

droite par un seul bras de rivière, se divise en deux portions : le bourg, planté sur le haut d'un rocher dans une position essentiellement stratégique, et le rivage ou port, adossé à une superbe levée qui fut commencée en 1787 et a déjà coûté au gouvernement plus d'un million. Cette levée, que la guerre de la Vendée n'a pas permis d'achever, était destinée à garantir des inondations la vallée qui s'étend de Montjean à Saint-Florent, et surtout à assurer les communications entre les deux rives du fleuve : ce travail ferait un arrivage des plus sûrs et une cale de pont magnifique. Montjean est le point naturel de jonction de la route stratégique qui vient de Craon communiquant avec la rive droite ; partant de la rive gauche, on arrive de suite dans l'intérieur de la Vendée par la route stratégique qui va à Jallais. L'établissement d'un pont à Chalonnes est une vraie dérision : il n'y a point de rivière vis-à-vis cette petite ville, puisque le bras le long duquel elle est bâtie manque d'eau ordinairement neuf mois l'année ; Chalonnes est dans la position la moins stratégique dont on puisse se faire l'idée : elle n'a aucune route praticable qui la mette en communication avec Montjean et Saint-Florent, points importants dont, en cas de nouvelle insurrection, les Vendéens ne manqueraient point de s'emparer comme ils l'ont fait en 1793 ; il n'existe aucune route suffisante sur la rive droite de la Loire, de Chalonnes à Saint-Georges ; un pont à Chalonnes laisserait encore environ dix lieues de côtes de la Vendée et de la Bretagne sans communication d'une rive à l'autre ».

Voici les arguments de ceux qui voulaient le pont à *Ingrandes* : « L'autorité choisira le point qui se trouve à peu près à égale distance des Ponts-de-Cé et d'Ancenis, c'est-à-dire Ingrandes ou Montjean. L'administration se déterminera difficilement pour Saint-Florent, qui est à 3 lieues d'Ancenis et 10 des Ponts-de-Cé, ou pour Chalonnes à 4 lieues des Ponts-de-Cé et 9 d'Ancenis. Beaucoup

de considérations sont en faveur d'Ingrandes. Si le pont y est placé, la tête de ce pont, sur la rive gauche de la Loire, ne serait qu'à une demi-lieue de Montjean, qui y communiquerait par une levée, qui est déjà faite à plus de moitié, et dont l'achèvement doit avoir lieu tôt ou tard jusqu'à Saint-Florent. Les voyageurs qui, de Saint-Florent ou de ses environs, voudront gagner la route de Candé ou la route stratégique de Craon, n'auront pas plus d'espace à parcourir en suivant cette levée et passant à Ingrandes, qu'en allant par Varades et par la route royale ; et de la plus grande partie de la Vendée on aimerait mieux traverser Ingrandes que Montjean, même pour arriver à la route de Craon. Ingrandes est déjà un passage très important pour les marchands qui vont d'une rive à l'autre, et surtout pour ceux qui fréquentent les grands marchés de Montrevault. Que deviendra la route départementale de Candé, si le pont n'est pas à Ingrandes ? Ingrandes, par son commerce et sa situation, est plus considérable que Chalonnes, et par conséquent que Saint-Georges, Montjean et Saint-Florent ; le passage de cette ville est plus fréquenté que celui même de Chalonnes. Le fermier du bac d'Ingrandes paie près de 2.000 francs par an, c'est-à-dire plus que celui de Chalonnes. Il y a plus de dépenses à faire pour établir le pont devant Chalonnes, ou plutôt trois ponts sur trois grands bras de la Loire, que pour un seul pont devant Ingrandes. Peu importe qu'Ingrandes soit ou ne soit pas chef-lieu de canton. Que les villes d'Ingrandes, Candé et Pouancé réunissent tous leurs efforts pour mériter cet avantage ; que La Pommeraye, si riche en métairies vastes et fertiles, Le Mesnil, qui a pour 300.000 francs de communs, qui sert de passage à la plupart des bestiaux venant de Montrevault, que toutes les communes et tous les propriétaires intéressés fassent les sacrifices dont ils sont capables. — Si le pont est à Ingrandes, le commerce actuel de Chalonnes ne perdra point, n'en ayant pas

besoin pour communiquer avec Angers (le commerce d'Angers s'y rendra par les Ponts-de-Cé et la route départementale qui va se faire, et Montjean et Saint-Florent ont intérêt à ce qu'il soit placé devant cette ville plutôt que devant Chalonnes) ».

Le 5 juillet 1835, le préfet de Maine-et-Loire nomma les membres de la Commission d'enquête du pont à établir entre les Ponts-de-Cé et Ancenis. Au mois de février 1837, le conseil général des ponts et chaussées décida qu'un pont suspendu serait établi à *Chalonnes*, et le 24 août 1838 une ordonnance royale autorisait l'établissement de ce pont. En 1840 on commença à le construire et il fut terminé au mois de juin de l'année 1841.

Le pont suspendu de *Montjean*, autorisé par une ordonnance royale du 18 août 1840, ne fut livré à la circulation que dix ans après. Voici en quels termes l'*Union de l'Ouest* rendit compte de la cérémonie de la bénédiction du pont, qui eut lieu le 14 juillet 1850 :

Le pont de Montjean a subi sa double épreuve de manière à mériter les éloges des ingénieurs chargés de surveiller l'opération. Les actionnaires semblaient donc, sous le rapport matériel, avoir achevé leur œuvre ; mais, à un autre point de vue, ils ont pensé qu'il leur restait quelque chose à faire ; ils ont voulu se mettre sous la protection divine et que la main de la religion vînt bénir leur ouvrage.

Au milieu des appréhensions qu'inspire un avenir mal assuré et peut-être gros d'orages, c'est quelque chose de consolant de voir, dans les masses et la plupart de ceux qui sont appelés à les diriger, un retour marqué vers le sentiment religieux. Ce salutaire mouvement des esprits est surtout sensible depuis la Révolution de février. Sans en chercher la cause, constatons le fait. Il y a dix ans, eût-on songé à faire bénir le pont de Montjean ? Nous ne savons ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en 1850, on en a eu l'heureuse idée, et qu'elle s'est réalisée, le dimanche 14 juillet, dans une fête splendide et populaire, au milieu du

prodigieux concours de toutes les populations environnantes. (1)

A l'issue des vêpres, M. Poullain, maire de Montjean, son conseil municipal et plusieurs maires et adjoints des communes voisines, escortés d'une nombreuse et brillante garde nationale, avec une musique qu'envierait une grande ville, sont allés chercher à l'église le clergé de la paroisse, et l'ont accompagné jusqu'à la tête du pont, au milieu des flots pressés d'une multitude attentive et respectueuse.

Après les cérémonies de la bénédiction, M. l'abbé Poisson, curé de Montjean, dans un discours plein d'à-propos, a pu justement dire aux assistants et en particulier aux actionnaires, ordonnateurs de la fête : Honneur à vous, d'avoir pensé que les intérêts moraux sont au-dessus des intérêts matériels, et que ceux-ci ont besoin d'être placés sous la sauvegarde divine ! honneur à vous d'avoir cru, selon la parole de l'Esprit-Saint, que c'est en vain qu'on travaille à élever l'édifice si la main de Dieu n'aide à l'ouvrage, en vain qu'on veille à la garde de la cité si l'œil du Tout-Puissant ne veille aussi sur elle !

Après le discours, le clergé a été reconduit par le même cortège jusqu'à l'église, au sommet du coteau : puis les autorités, la garde nationale, et la foule sont joyeusement redescendus sur la rive du fleuve, et aux abords du pont.

Des tables avaient été dressées à l'entrée même du pont. De nombreux convives y ont pris place, des toasts y ont été portés, avec d'excellent vin d'Anjou, à la prospérité du pont et des communes intéressées, à l'heureuse union des deux rives. — Cette multitude pressée sur le rivage, ce banquet joyeux et animé au-dessus de ce beau fleuve, au pied de ce coteau si riant, entre ces rives si fraîches de la Loire, dont les eaux étaient sillonnées par de nombreux bateaux à voile ou à vapeur, c'était vraiment un spectacle unique.

Mais les jeux, qu'attendait impatiemment la foule, ne permettaient guère de prolonger le repas. Un mât de cocagne était dressé : après de longs et vains efforts pour parvenir au sommet,

(1) Mgr Angebault avait solennellement béni le grand pont Saint-Maurille, aux Ponts-de-Cé, le dimanche 2 septembre 1849 (*Anjou historique*, mars-avril 1910).



il a fallu permettre aux assaillants de grimper par les haubans. La course des sacs a suivi.

Cette belle journée s'est terminée par des danses et quelques libations, un peu larges peut-être ; espérons toutefois qu'on n'a pas trop oublié les sages conseils donnés par le pieux pasteur, quelques heures auparavant.

Le pont suspendu qui relie les deux rives de la Loire entre Saint-Florent-le-Vieil et Varades est dû à l'initiative de M. William Arnous-Rivière, conseiller général de la Loire-Inférieure, qui en fit faire l'étude à ses frais. Il se compose d'un premier pont jeté sur le bras de Loire de Saint-Florent et divisé en trois arches qui présentent un débouché de 200 mètres ; et d'un second pont sur le bras principal de la Loire, qui vient s'appuyer à la partie supérieure du village de la Meilleraye. Ce dernier pont, divisé en quatre travées, présente un débouché de 300 mètres. Les deux ponts sont reliés par une levée curviligne de 300 mètres élevée sur l'île Batailleuse. Commencés le 24 mai 1851, les travaux furent terminés au mois d'avril de l'année suivante. L'épreuve eut lieu du 6 au 11 avril 1852 et la bénédiction le 6 mai. Voici, d'après le journal l'*Alliance*, le compte rendu de cette cérémonie.

Le 6 mai a eu lieu la cérémonie de la bénédiction des ponts de Varades et de Saint-Florent. Le chemin de fer et les bateaux à vapeur de la Loire avaient amené pendant toute la journée une grande affluence de personnes, attirées par le désir d'assister à une aussi rare et belle solennité, et d'admirer en même temps les magnifiques ponts qui relient aujourd'hui les deux départements. Les rives étaient couvertes de cette foule de curieux, augmentée encore de toute la population des communes environnantes, accourue pour assister à cette fête religieuse et recevoir la bénédiction de deux vénérés prélats.

La cérémonie avait été fixée à 4 heures de l'après-midi. Le rendez-vous du clergé était à la gare du chemin de fer de Varades, que M. le chef de gare avait bien voulu mettre à la

disposition des organisateurs de la fête. De là, la procession s'est dirigée vers l'île dite *Bataillleuse*. Dans ses rangs, on remarquait : NN. SS. les Évêques d'Angers (1) et de Nantes (2), assistés de leurs archidiacres, accompagnés de leurs aumôniers et secrétaires, M. le Général commandant la division, MM. les Préfets de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire (3), M. l'inspecteur général de police Porriquet, et la plupart des notables de Varades et de Saint-Florent. En arrivant à la chaussée, construite sur l'île *Batailleuse*, la procession s'est arrêtée pour entendre le discours de M. le Maire de Saint Florent (4) qui se trouvait sur ce point à la tête de son Conseil municipal.

M. de la Guérinière, dans un discours qui a été écouté avec l'attention la plus soutenue et le plus vif intérêt, a fait l'historique des événements politiques et de toutes les scènes de bataille qui se sont passées sur ces deux rives, et a terminé en souhaitant que la paix et l'union relient à jamais ces paisibles bords qu'ont troublés tant de fois les cris de guerre et le bruit des combats, ce qui a fait donner à cette pointe de terre le nom d'île *Batailleuse*. M[gr] l'Évêque d'Angers lui a répondu avec cette éloquence pleine de charme qu'il déploie en toute circonstance, et avec beaucoup de chaleur et d'à-propos La vue des deux évêques, si dévoués l'un à l'autre, bénissant les ponts qui vont rattacher, sur ce point, la Bretagne et l'Anjou, lui a paru devoir être considérée comme l'image fidèle et le gage assuré de l'union des cœurs, qui doit désormais exister entre les deux pays. Ces deux discours ont produit une vive sensation et, de toutes parts, ont éclaté les plus chaleureux applaudissements.

La procession s'est alors remise en marche, et s'est rendue à l'estrade, préparée au milieu de la chaussée. Tout le clergé s'y est placé à gauche de NN. SS. les Évêques, et les autorités à droite. Alors le chœur a chanté le psaume CXXVI : *Nisi Dominus ædificaverit domum.* — A la fin de ce psaume, M. William Arnous-

(1) M[gr] Angebault, évêque d'Angers (1842-1869).

(2) M[gr] Jacquemet, évêque de Nantes (1849-1869).

(3) M. Vallon, préfet de Maine-et-Loire (1850-1857), et M. Gauja, préfet de la Loire-Inférieure, ancien préfet de Maine-et-Loire.

(4) M. Cesbron de la Guérinière, maire de Saint-Florent-le-Vieil (1841-1857).

Rivière, en sa qualité d'administrateur des ponts, a prononcé un discours, auquel Mgr l'Évêque de Nantes a répondu. Sa Grandeur a exprimé les vœux les plus ardents et adressé les plus ferventes prières, pour que la main de Dieu daigne préserver de toute cause de destruction un si beau et utile travail. Monseigneur a terminé en remerciant les hauts fonctionnaires des deux départements et toutes les personnes dont il était si heureux de se voir entouré, de leur concours empressé, auquel on devait d'avoir pu donner toute la pompe désirable à cette inauguration d'un si haut intérêt.

Puis, Mgr l'Évêque d'Angers a chanté l'oraison de la bénédiction du pont. La musique du 59e alternait avec les chants du chœur, en faisant entendre les marches les plus brillantes. A la gare du chemin de fer, toutes les autorités et le clergé se sont réunis autour des deux évêques, et la bénédiction pontificale a été donnée par Mgr l'Évêque de Nantes.

Ainsi s'est terminée cette imposante cérémonie, dont le souvenir restera longtemps gravé chez ceux qui ont pu en être témoins. Il était beau de voir la religion sanctifier par ses prières ces constructions, œuvre du génie de l'homme, et attirer les bénédictions du ciel sur cette nouvelle voie, qui doit ouvrir de si grandes facilités au commerce entre les départements voisins.

La bénédiction de la première pierre du pont d'Ingrandes eut lieu le 9 juin 1867 par les soins de M. Bompois, vicaire général. Le dimanche 7 novembre 1868, Mgr Angebault, évêque d'Angers, procéda à la bénédiction du pont. Voici, d'après le *Journal de Maine-et-Loire*, le compte rendu de cette dernière cérémonie.

Le pont qui relie les deux rives de la Loire à Ingrandes, n'attendait plus que la bénédiction de Dieu, et le vénérable chef de notre diocèse avait tenu à honneur de la lui donner lui-même en présence des autorités civiles et militaires de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure.

Monseigneur, arrivé à 10 heures du matin, a assisté à la messe chantée par M. Bompois, vicaire général. A midi, le maire

d'Ingrandes, son adjoint, les membres du Conseil municipal et la Société de secours mutuels, escortés par les compagnies de sapeurs-pompiers d'Ingrandes et de Montrelais, sont allés à la gare pour recevoir les autorités civiles et militaires. Le cortège, précédé par la musique du 97e, s'est rendu au presbytère pour prendre Monseigneur et descendre processionnellement au pont.

L'aspect que présentait en ce moment le pont, était des plus gracieux. On avait dressé deux tentes, dont l'une était réservée aux autorités religieuses et l'autre aux autorités civiles et militaires. Dans la première, se trouvait Mgr l'Evêque, suivi de son clergé ; dans la seconde, M Poriquet, préfet de Maine-et-Loire, le général de la Motterouge, commandant la 15e division militaire, M. Bourlon de Rouvre, préfet de la Loire-Inférieure, M. Segris, le comte de Las Cases et Berger, députés de Maine-et Loire, M. Thoinnet de la Turmelière, député d'Ancenis, les sous-préfets de Cholet et d'Ancenis, le comte Walsh, MM. les ingénieurs Grille et Pesson, le maire d'Ingrandes et son Conseil municipal. Parmi les principaux invités, on remarquait M. Arnous-Rivière, conseiller général de la Loire-Inférieure, et le comte d'Andigné, ancien préfet de la Sarthe.

Avant de procéder à la cérémonie religieuse, M. Halna du Fretay, maire d'Ingrandes, s'est levé et a adressé à Monseigneur un discours qui, sous une forme élégante, exprimait les pensées les plus nobles et les sentiments les plus élevés Monseigneur, vivement ému, a répondu avec cette chaleur d'âme qui donne à ses paroles un charme tout particulier. M. Segris, dans une chaleureuse improvisation, a restitué à M. le maire d'Ingrandes, à ses dignes coopérateurs et aux habitants de la cité, l'honneur qui leur appartenait d'avoir mené à bonne fin une œuvre qui semblait presqu'impossible à accomplir il y a quelques années. M. le comte de Las Cases a adressé ensuite des paroles pleines de cœur à un auditoire qui lui était tout sympathique. M. le préfet a clos la série des discours en rappelant les principaux titres de l'Empereur à l'affection de populations qu'il a vues dans les douloureuses épreuves qu'elles ont eu à traverser. Ne passons pas sous silence un des épisodes des plus touchants de la journée : Mgr l'Evêque, que la distance empêchait de pouvoir

entendre les divers discours, était allé avec une grâce charmante prendre place dans l'estrade réservée aux autorités.

Puis est venue la cérémonie de la bénédiction du pont. Elle a été grave et imposante, et la plume est impuissante à décrire le spectacle qu'offrait la procession traversant un pont de 600 mètres et dont le tablier disparaissait en quelque sorte sous un faisceau de drapeaux tricolores et d'emblèmes, soit religieux, soit politiques, qui résumaient parfaitement l'idée-mère de cette fête.

Ce soir, le maire d'Ingrandes réunissait dans un grand dîner les diverses autorités qui avaient assisté à cette solennité. Enfin, un brillant feu d'artifice, tiré du milieu du pont, a couronné cette journée qui laissera d'ineffaçables souvenirs dans l'esprit des habitants d'Ingrandes.

Mort et obsèques de Mgr Paysant, Évêque d'Angers (1841)

Mgr Louis-Robert Paysant, évêque d'Angers, avait succédé à Mgr Montault des Isles en 1840, et pris possession de son siège le 12 mars de cette année. Il mourut à Bocé le 6 septembre 1841, à 9 heures du soir. On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire et de la Mayenne* à propos de la mort et des funérailles du prélat.

Monseigneur l'Évêque d'Angers n'était arrivé à Bocé que le dimanche 5 septembre dans la soirée, fatigué, il est vrai, mais n'ayant aucune indisposition qui pût faire prévoir la terrible catastrophe du lendemain. Après avoir causé une grande partie de la soirée, il s'était couché vers 10 heures. Lundi matin, à 6 heures, le valet de chambre du prélat s'étant présenté dans son appartement, le trouva la tête penchée hors de son lit et dans un état d'insensibilité complète. Son premier mouvement fut de le relever et d'appeler des secours. Peu de temps après, une saignée

fut pratiquée, mais ne produisit aucun soulagement au malade. Tous les moyens indiqués par la médecine furent employés, et n'aboutirent qu'à lui rendre une faible connaissanee qui se révélait quelquefois par des mots à peine articulés, et c'est à 9 heures précises du soir qu'il a rendu le dernier soupir. Il était âgé de 54 ans.

Deux ans se sont à peine écoulés, depuis le jour où le vénérable abbé Montault, évêque d'Angers, terminait une longue et honorable carrière. Il y a 18 mois que son successeur, M. l'abbé Paysant, faisait son entrée dans notre cité, au milieu d'un concours immense de populations environnantes. L'âge de notre nouveau prélat, sa complexion extérieure fortement prononcée, nous faisaient espérer que, comme son digne prédécesseur, il resterait de longues années à la tête du diocèse. Une catastrophe inattendue est venue déjouer nos espérances. Mgr Paysant, sans avoir jeté de profondes racines dans le pays, avait pu déjà se faire connaître et mettre en évidence, indépendamment de ses vertus évangéliques, des qualités essentielles. Il réunissait à l'habileté de l'administrateur une sage fermeté qui savait contenir et réprimer à propos. Il voulait voir et connaître tout par lui-même, et c'est précisément cet excès de zèle qui lui a été fatal. Il a été frappé dans l'exercice de son pieux ministère et dans la force de l'âge.

M. l'abbé Raveneau est parti le 6 septembre au soir pour Bocé, afin de faire procéder à l'embaumement du corps de Monseigneur l'Evêque. Cette opération a été confiée aux Drs Thuau et de Grandlaunay, qui n'ont cessé de prodiguer leurs soins au malade. M. l'abbé Bernier, vicaire général, et deux membres du Chapitre sont partis le 8 septembre pour se rendre également à Bocé, d'où ils accompagneront jusqu'à Angers le corps du prélat.

Le jeudi 9 septembre, dès 3 heures de l'après-midi, la population affluait de tous les points sur les boulevards et

le Champ-de-Mars. A 3 h. 3/4, un gendarme, dépêché en avant, est venu annoncer que le convoi qui ramenait les restes de Monseigneur l'Évêque était beaucoup plus près qu'on ne devait le croire à pareille heure. Le clergé de la cathédrale, précédé de celui de toutes les autres paroisses de la ville, est parti de suite de Saint-Maurice, et s'est rendu processionnellement sur la route de Paris, jusqu'au moulin du 6 juin 1830, où il a reçu le corps du prélat; puis le cortège s'est remis en marche. Un piquet du 30e ouvrait la marche ; ensuite venait sur deux rangs le clergé des diverses paroisses, suivi du chapitre de la cathédrale, puis le corbillard portant le corps du prélat, escorté par une compagnie du 30e, que commandait un capitaine. Derrière le corbillard marchait le valet de chambre de Monseigneur l'Évêque ; et derrière lui, la voiture du défunt, escortée par un peloton de gendarmerie à cheval. La marche du convoi était fermée par un détachement du 30e. A 5 h. 1/2, le cortège, après avoir parcouru les boulevards, la rue Saint-Aubin et la place Saint-Maurice, arrivait à l'évêché, où le corps a été déposé dans une chapelle ardente.

Dès le matin du vendredi 10 septembre, la foule se pressait dans la salle synodale, où le clergé des paroisses de la ville vint tour à tour faire des prières. A 5 heures, commencèrent les cérémonies religieuses, et jusqu'à 7 heures la foule n'a pas cessé de se porter à l'évêché, pour contempler une dernière fois les traits du prélat. En voyant cette figure si sereine, chacun se demandait si véritablement elle était glacée par le froid de la mort. A 7 heures les cloches de la cathédrale sonnèrent à toute volée jusqu'à 8 heures.

Dès samedi matin, la foule inondait la cathédrale pour voir les préparatifs de la cérémonie funèbre. Toute la boiserie du chœur, les magnifiques colonnes du maître-autel, plusieurs des travées de la nef, et à l'extérieur les

portes de l'église, étaient tendues de draperies noires sur lesquelles se dessinaient les lugubres attributs de la mort. Un catafalque entouré d'innombrables bougies s'élevait majestueusement au bas de la nef. De tous côtés, les habitants de la ville et des communes environnantes affluaient dans les rues que devait parcourir le cortège. A 9 heures, les autorités civiles et militaires arrivaient à la cathédrale, escortées par un détachement formé de dix hommes pris dans chacune des compagnies de la garde nationale.

A 9 h. 1/2, le clergé est sorti de l'église Saint-Maurice pour aller faire la levée du corps. Ensuite le cortège s'est mis en marche dans l'ordre suivant : les sapeurs de la garde nationale et du 30e de ligne, les tambours du 30e avec leurs caisses voilées, quatre pelotons de gardes nationaux, les tambours de la garde nationale avec leurs caisses également voilées. Puis sur deux rangs : les enfants de l'hospice des Renfermés (les jeunes filles en avant vêtues d'un costume uniforme et demi-religieux produisant un effet tout à fait pittoresque), les paroisses de la ville, les Frères des Écoles chrétiennes, les curés et desservants du diocèse en surplis, la musique du 30e, le chapitre de la cathédrale, Mgr l'Évêque de Nantes officiant. Le cercueil du prélat, couvert des insignes épiscopaux, était porté par des séminaristes ou de jeunes prêtres ; en avant du cercueil, quatre élèves du Séminaire portaient les attributs de l'évêque, voilés de crêpes ; les cordons d'honneur étaient tenus par M. le préfet, M. le maire, M. le procureur général et M. le maréchal de camp commandant le département. Après le corps du défunt, venaient les membres de la Cour royale et du tribunal civil, les membres des diverses administrations, de l'Académie, et les professeurs de l'École de Médecine en costume ; le corps d'officiers de la garde nationale et du 30e de ligne, une foule de citoyens en grand deuil ; puis les Sœurs de l'Hôpital,

des hospices des Renfermés, des Pénitentes et des Incurables; les sœurs Ursulines, les dames du Bon Pasteur et de Bellefontaine, et un grand nombre de dames en deuil. La marche du cortège était fermée par de forts pelotons du 30e, suivis des dragons et chasseurs du dépôt de remonte. La garde nationale et la troupe de ligne formaient la haie seulement depuis le chapitre jusqu'à la fin du convoi.

Lors des funérailles de Mgr Montault, des salves d'artillerie et des décharges de mousqueterie se firent entendre au moment de la levée du corps et de la descente du cercueil dans le caveau. On se demandait pourquoi pareils honneurs n'étaient pas rendus à Mgr Paysant.

A 11 heures, le convoi, après avoir parcouru la rue de l'Évêché, la place Neuve, la rue Saint-Aubin, la rue des Lices, le boulevard, la rue Toussaint et la place Saint-Maurice (1), entrait à la cathédrale. Des places spéciales avaient été réservées pour les autorités, les gardes nationaux et les personnes en deuil. Après la messe des morts, célébrée par Mgr l'Évêque de Nantes, le clergé s'est rendu processionnellement au catafalque; Mgr de Hercé a fait la cérémonie de l'absoute, puis le cercueil a été descendu dans le caveau.

Partout sur le passage du cortège, la foule était immense, et si la tristesse ne paraissait pas si générale que lors du convoi de Mgr Montault, chacun n'en exprimait pas moins ses regrets de voir moissonné si tôt un prélat à qui semblaient réservées encore de longues années, et qui, comme nous le disions plus haut, avait su mettre en évidence, indépendamment de ses vertus évangéliques, les qualités essentielles d'un bon administrateur (2).

(1) Un arrêté de M. Farran, maire d'Angers, avait interdit d'une manière absolue la circulation des voitures dans les dites rues, places et boulevard depuis 8 h. 1/2 jusqu'à la rentrée du convoi à la cathédrale.

(2) Le jeudi 21 octobre 1841, eut lieu à la cathédrale le service de Mgr Pay-

Au sujet de la mort de Mgr Paysant, nous croyons devoir reproduire les notes inscrites sur son registre paroissial par M. Tatigné, curé de Seiches :

Le 22 août 1841, Mgr Paysant a donné la confirmation à Seiches, et ce même jour dimanche a officié pontificalement à la grande messe et à vêpres. Le soir il s'est rendu à Corzé, où le lendemain il a donné la confirmation. Il s'est rendu à Marcé le lendemain et y a confirmé les enfants de cette paroisse et ceux de la Chapelle-Saint-Laud, où il s'est rendu dans la soirée pour faire sa visite. Il s'est rendu pour coucher à Huillé. Les jours suivants, il a visité les paroisses de Baracé, Étriché, a couché à la Besnerie, a visité Daumeray, Saint-Germain. Le samedi soir il s'est rendu à Durtal, où il a officié le dimanche pontificalement. Il chanta les vêpres à Gouis. Il a visité l'hôpital de Durtal, s'est rendu à Montigné, les jours suivants à Cheviré-le Rouge, Fougeré, ensuite à Saint-Quentin, Clefs, Vaulandry, Montpollin. Le dimanche 5 il a confirmé à Pontigné, s'est rendu le soir à la cure de Bocé, où il a été frappé d'apoplexie foudroyante dans la nuit. Il est mort le lundi soir, sur les 8 heures.

Ses restes y sont restés jusqu'au jeudi 9 septembre, d'où ils ont été transférés processionnellement. Toutes les paroisses sur leur passage les ont conduits d'une limite à l'autre en chantant l'office. Je les ai reçus sur la route de Jarzé, ils ont été déposés dans la cour de Mme Harmange pendant le relais, où pendant une heure nous avons chanté l'office, et ensuite nous les avons confiés à M. Eon, curé de Corzé, qui est venu les recevoir avec son clergé vers le Bourg-Jolli. Le samedi, a eu lieu la sépulture à la cathédrale. Prélat regretté de tous ceux qui le connaissant. La messe fut célébrée par Mgr Saint-Marc, évêque de Rennes, et l'oraison funèbre prononcée par M. l'abbé Gourdon, curé de Saint-Maurice.

saient particulièrement, mais de moi surtout pour des raisons qui me sont personnelles.

CHRONIQUE ANGEVINE

Nécrologie. — Le 7 avril 1910, est décédée dans sa 85e année Mme Marie-Sidonie-Loïde de Scepeaux-Vieilleville, baronne du Joncheray; c'était la dernière survivante de l'illustre famille de Scepeaux. — Le 27 mai, obsèques à la Cathédrale de M. Aimé de Soland, ancien directeur du *Bulletin Historique et monumental de l'Anjou*; il était dans sa 96e année.

Élections. — Le 24 avril 1910 ont été élus députés de Maine-et Loire : MM. Monprofit et Ferdinand Bougère (Angers), Gioux (Baugé), de Blacas et Jules Delahaye (Cholet), de Grandmaison (Saumur) et Laurent Bougère (Segré). — Le 10 octobre 1909, M. Gioux a été élu conseiller général de Noyant, à la place du Dr Michalowicz, décédé. — Le 6 février 1910 M. Louis Gourdon a été élu conseiller d'arrondissement de Chemillé, à la place de M. Bizard, décédé.

Varia. — Le 14 novembre 1909, le culte a été solennellement rétabli dans l'ancienne église paroissiale de Saint-Hilaire-l'Abbaye près Saumur; cette église était désaffectée depuis la Révolution.

Un décret présidentiel du 12 mai 1910 met à la disposition de la direction générale de la Caisse des dépôts et consignations les bâtiments de l'ancienne abbaye Saint-Serge d'Angers, qui ont servi de grand séminaire de 1806 à 1906.

Le Gérant : J. CREUSÉ.

Angers, imp. Lachèse et Cie J. Siraudeau Sr. — 10-2000

MONSEIGNEUR FREPPEL

LA MAISON SAINT-RENÉ

Origine de l'Œuvre. — M. Hurtault. — La maison Clémenceau. — Premiers hôtes. — Un sourd qui n'est pas muet. — Occupation des hôtes. — Une pêche à la senne. — Feux d'artifice. — La chapelle Saint-Julien. — La fête de Sainte Anne. — Le livre d'or. — Citations. — Le « Chapeau de Saint-René ». — Vision du passé. — A la Pierre-Plate. — A la Grande-Govelle. — Comment Mgr Pasquier échappa à la mort.

La charité est ingénieuse. Parmi les œuvres de bienfaisance qui signalèrent l'arrivée de Mgr Freppel dans le diocèse d'Angers, aucune, peut-être, ne montra mieux la bonté du grand Evêque, sa bienveillance pour les prêtres, son désir de leur être agréable que la fondation de cette Maison Saint-René ouverte pour eux, sur le bord de la mer, pendant la belle saison.

L'histoire en est simple. Un vieux prêtre angevin, M. l'abbé Hurtault, ancien curé de Pruniers, qui s'était retiré au Pouliguen depuis une quinzaine d'années, avait bâti, là, une maisonnette où il recevait quelques amis pendant l'été. Il eut la pensée de l'offrir à Mgr Freppel pour les prêtres du diocèse d'Angers. L'acte de donation fut signé le 23 juillet 1872. Dès le mois de septembre, à la retraite ecclésiastique, Monseigneur s'empressa d'annoncer à son clergé cette bonne nouvelle. Je fus nommé directeur du nouvel établissement et chargé de l'organiser. Les Sœurs de Sainte-Marie d'Angers, qui venaient d'être appelées au Pouliguen pour diriger une école libre, se trouvèrent désignées pour desservir également la *Maison Saint-René*. Tel fut le nom, très angevin, qu'on donna à la fondation charitable de M. Hurtault.

Une parole avait fait germer l'œuvre; mais pour la développer il fallait du temps et de la patience. La maison donnée par M. Hurtault ne pouvait guère recevoir plus de cinq ou six personnes à la fois. De plus, elle était assez éloignée de la mer. De nouvelles constructions étaient nécessaires. Comment se résoudre à bâtir dans de telles conditions ? Pour l'agrément de la vue, pour la commodité des baigneurs surtout, l'installation devait se faire sur la côte, au bord même de la baie.

On était au printemps de 1873. Il devenait urgent de prendre un parti et d'organiser quelque chose de provisoire dans la simple habitation de M. Hurtault, lorsqu'une maison plus vaste se trouva à louer dans le voisinage. C'était la propriété d'un Nantais, M. Alexandre Clemenceau, parent, pour le dire en passant, de l'ancien président du Conseil. La maison offrait cet avantage tant souhaité d'être située sur le bord de la mer, avec un jardin et une terrasse bien en face de l'Océan. Ce fut là que s'ouvrit la *Maison Saint-René*, au mois de juin 1873 (1).

Cette première année là, soixante-huit hôtes séjournèrent dans la maison du 23 juin au 9 septembre. Pendant quelques jours, vingt personnes occupèrent à la fois les sept ou huit chambres disponibles. Si ce campement laissait à désirer, il ne fut pas sans charmes. La bonne humeur des hôtes s'amusait des lacunes de l'installation, comme elle battait des mains aux améliorations successives qu'on introduisait dans les chambres.

Les hôtes de la première année n'étaient pas tous angevins. Une vingtaine appartenaient au diocèse de

(1) Les deux premiers hôtes furent M. l'abbé Toublanc, curé actuel de Segré, et M. l'abbé Vezin, aujourd'hui curé de Saint-Aubin de Luigné, arrivés ensemble le 23 juin.

Nantes et à diverses autres régions. On n'avait pas songé à leur fermer la porte quand ils s'étaient présentés; c'eût été méconnaître la fraternité qui unit tous les membres du clergé, à quelque diocèse qu'ils appartiennent. Dès le principe, il fut donc admis que la Maison Saint-René, principalement fondée pour les Angevins, demeurerait ouverte, s'il y avait place, à tous les ecclésiastiques qui se présenteraient. De plus, comme on venait d'en faire l'expérience, on recevrait également les élèves des petits séminaires et les parents qui accompagneraient les ecclésiastiques. Il eût été cruel de priver un prêtre malade, par exemple, de la présence de son père, de son frère, d'un intime ami. Aucune dame ne serait admise.

Ainsi comprise, la maison présente les grands avantages qu'on a voulu y attacher. Les ecclésiastiques s'y trouvent entre eux, chez eux, comme en famille. Nulle contrainte au contact d'étrangers, nul souci des observations malveillantes qui, dans l'hôtel ordinaire, atteignent facilement le prêtre en villégiature; nul ennui d'un voisinage suspect. Aussi bien, l'établissement n'a-t-il attiré autour de lui que d'excellentes familles. C'est l'une des meilleures remarques que l'on puisse faire après quelque temps de séjour à Saint-René. Toute la côte, depuis le Pouliguen jusqu'à l'extrémité de la baie, n'est peuplée que de maisons chrétiennes. Les soutanes de Saint-René ont écarté pour longtemps, du village de Penchâteau, les toilettes mondaines et les sociétés légères.

Mais je reprends l'histoire de l'établissement.

La première année de bail n'était pas écoulée lorsque, le propriétaire étant mort, la maison fut mise en vente. Monseigneur n'hésita pas à l'acheter au nom du diocèse, et le Gouvernement autorisa cette acquisition.

Devenu propriétaire, Monseigneur fut à l'aise pour

transformer la maison et la rendre plus apte à sa destination. Une nouvelle distribution des appartements, la construction d'un second étage, l'agrandissement de la terrasse furent les principales améliorations de la seconde année. On était toujours à l'étroit, mais bientôt, grâce à la générosité d'une noble Angevine, dont on ne saurait plus énumérer les bienfaits (1), *Saint-René* s'agrandit à souhait. Il arrive pourtant, encore, que la maison ne peut loger tous ses hôtes. Mais grâce au dédoublement de certaines chambres, plus de cinquante personnes y trouvent place à la fois. S'il en vient un plus grand nombre, on ne renvoie personne ! N'y a-t-il pas des voisins complaisants pour venir en aide à Saint-René dans les coups de feu ? Il y avait aussi, dans les commencements, la maison de M. Hurtault.

Qui peindra M. Hurtault ? Déjà une plume filiale a redit avec vérité, ce que fut l'ancien professeur de seconde et de rhétorique au collège de Combrée (2); mais ce qu'il était devenu au Pouliguen, dans les quinze ou vingt dernières années de sa vie, après avoir quitté sa cure de Pruniers, qui le racontera ? Cette étrange solitude qu'il s'était faite, ce mutisme absolu qu'il a gardé pendant quinze années, cette impressionnabilité morbide qui l'a torturé, ces élans sans cesse contenus d'un cœur toujours chaud, malgré la vieillesse, cette impuissance de parler, alors que l'âme débordait de pensées et d'affections, qui pourra les décrire ? Chez M. Hurtault le sentiment avait grandi « comme ces graines « tombées dans une cave profonde et qui germent au « milieu des espaces vides, et rampent, et s'élèvent dé- « mesurément, et atteignent enfin la lumière : ce qu'il

(1) Mme la vicomtesse des Cars avait déjà fondé au Pouliguen une école libre de filles et un asile confiés, dès l'origine, aux soins des religieuses de Sainte-Marie d'Angers.

(2) *Semaine religieuse* d'Angers, 4 juillet 1886.

« en paraît au dehors est bien peu, un bourgeon, une « fleur pâle, mais l'ombre est remplie de leur végé- « tation prodigieuse (1). » Cette comparaison peut donner une idée générale du tempérament de M. Hurtault. Ceux qui l'ont connu se rappellent que, pendant plus de quinze ans, par suite d'une atonie des cordes vocales, il ne prononça pas une parole, même à voix basse. Il s'exprimait par signes ou avec un crayon. De plus, une sensibilité maladive lui rendait intolérable le moindre bruit. On ne l'abordait qu'en ouvrant doucement la porte, en assourdissant la marche, en modérant la voix. Mais si, la plupart du temps, il fuyait toute compagnie, combien il aimait à converser, à ses heures, le crayon à la main ! Avec quel bonheur il recevait des nouvelles du pays, de l'Anjou, de ses anciens élèves ou de ses vieux condisciples ! On eût dit que son intelligence s'était affinée en même temps que sa sensibilité. Avec une âpre curiosité, il s'informait des nouvelles courantes, de la politique, des questions du jour. Peu à peu, il s'oubliait, s'illuminait, applaudissait des yeux, de la main, du pied, aux belles actions, s'indignait contre les mauvaises, éclatait... sans parler. Malheureusement, l'interlocuteur s'oubliait aussi, mais à pleine voix, et... c'était fini de la conversation ! M. Hurtault se bouchait subitement les oreilles, se levait et décampait au plus vite pour fuir ce causeur trop bruyant. Seule sa vieille domestique, la « dame Jeanne », comme l'appelaient les espiègles, avait le privilège de l'aborder à toute heure et sans craindre de le brusquer.

On comprend ce que pouvait être la cohabitation avec une telle nature. Aussi en donnant sa maison, M. Hurtault avait-il compris la nécessité de l'abandonner tout entière à l'œuvre qu'il venait de fonder. Au mois de mai 1873, il vint demeurer à Angers, à Saint-Martin-

(1) M. René Bazin, *Les Noellet.*

de-la-Forêt; mais bientôt, le bruit de la vie commune et la nostalgie de la mer le ramenèrent au Pouliguen. Il y resta jusqu'en 1885, époque à laquelle il revint à Angers pour y mourir l'année suivante, à l'âge de soixante-quinze ans.

M. Hurtault apparaissait rarement à Saint-René, bien que son cœur y fût très attaché. Dans les loisirs de sa solitude, se souvenant de son talent poétique, il avait composé, sous le titre de *Soirs de Saint-René*, des pièces lyriques que devaient chanter un jour les hôtes. On peut admirer celle qui débute ainsi :

O mer, berceau de la nature,
Dans tes langes le monde est né.

Il y a du souffle, une inspiration large et puissante, dans cette ode vraiment poétique.

On devine ce que peuvent être les récréations de Saint-René. Des excursions pittoresques à travers les rochers de la *grande côte* et les marais salants, des parties de pêche ou des promenades en mer, des visites au Bourg de Batz, à Guérande, au Croisic, à Saillé, à Piriac, à la Baule et à Pornichet, le repos à l'ombre, sur une terrasse qui domine la mer et d'où l'œil peut suivre les navires qui passent, tout contribue à rendre agréable, pour les hôtes, un séjour dans la maison.

Les uns passent leurs journées dans la mer ou sur la grève, en costume de baigneurs, occupés à pêcher, professeurs ou vicaires fatigués, humant à pleins poumons l'air et le soleil; d'autres vont en barque jusque dans une île, aux *Evens*, au phare de la *Banche*, sans avoir à redouter d'autre accident qu'un léger mal de mer ! Mais tous ne sont pas atteints. Beau sujet de fierté pour ceux qui n'ont pas perdu, dans l'Océan, le bénéfice de leur dîner ! A terre, on cause, on chante, on dort. Les musiciens improvisent quelque chose; on fait bon accueil aux *Pifferari* qui se présentent pour

donner un concert pendant le repas : pauvres gens, qu'attend la double aumône de la bourse et du cœur. Je me souviens d'avoir pris part à une pêche à la *senne*, avec accompagnement de deux violons et d'une harpe qui attendaient, sur le rivage, le retour des pêcheurs et du filet. Si le coup avait été mauvais, on jouait en mineur avec bémols; s'il avait été bon, le morceau éclatait comme une fanfare, en majeur, avec trois dièzes à la clef !

Cependant on entendait au loin ceux qui revenaient en barque et qui chantaient l'*Ave Maris Stella !* Le soir, quand l'ombre rend l'Océan plus mystérieux, les hôtes, réunis sur la terrasse, redisent quelque hymne à l'Etoile de la mer. Puis, la scène s'anime, de gais refrains pétillent comme un feu d'artifice, pendant que de vraies fusées s'élèvent vers les étoiles et retombent en pluie de feu dans la mer.

C'est surtout à l'occasion de fêtes solennelles, par exemple de l'Assomption, de la visite de l'évêque que la pyrotechnie et l'art musical se donnent carrière à Saint-René. Sauf dans ses dernières années, où les travaux de la Chambre et des invitations multiples ne laissaient pas à Mgr Freppel le loisir de se rendre aux bords de la mer, tous les ans la colonie avait la joie de le recevoir. A peine s'était-il annoncé que personne ne songeait plus à partir; les prêtres étrangers, surtout, ne voulaient pas perdre l'occasion de passer quelques jours avec l'illustre évêque d'Angers, de l'accompagner dans les rochers ou sur la grève, afin de pouvoir dire qu'ils avaient joui de sa compagnie pendant quelques instants.

L'un des premiers soins de Mgr Freppel, avant même d'accepter la donation de M. Hurtault, avait été de solliciter l'agrément de Mgr Fournier, évêque de Nantes. Le prélat s'était hâté de répondre que la fondation an-

gevine lui ferait plaisir et qu'il autorisait volontiers les prêtres de *Saint-René* à célébrer leurs messes dans la chapelle voisine de la maison. On comprendra l'importance de cette faveur quand on saura que l'établissement est assez éloigné de l'église paroissiale.

La vieille église de Saint-Julien, au village de Penchâteau, est un monument assez ancien, dans le style du xv° siècle. Elle se compose d'une nef élevée, d'environ quinze mètres de long sur cinq ou six de large, avec une chapelle en bas côté, à gauche du sanctuaire. La voûte en planches, à la façon des vieilles églises du pays, est portée par des tirants qui donnent à l'édifice un cachet particulier. Une jolie et large baie ogivale, au-dessus du maître-autel, une rosace et deux autres fenêtres sont ornées de vitraux d'un bel effet. Tout l'édifice, grâce à une insigne libéralité, a été restauré, il y a quelques années, avec un goût qui fait honneur à l'architecte, M. F. Bougouin.

C'est là, dans le demi-jour de ce vieux monument, à quelques pas de la mer, que les prêtres offrent le saint sacrifice, chaque matin, devant une assistance recueillie. Ils y retournent, dans la journée, pour faire visite au Saint-Sacrement. Quand le ciel s'assombrit, que le tonnerre gronde et que les rafales du vent ébranlent l'édifice, il fait bon prier dans cette humble chapelle, en compagnie de la petite lampe qui brûle nuit et jour devant le tabernacle. La tempête, qui mugit, semble vouloir emporter la toiture, mais tout est calme à l'intérieur, l'édifice tient bon, symbole de la paix chrétienne au milieu des orages et des agitations du monde.

La chapelle de Penchâteau n'est pas toujours solitaire. La fête de sainte Anne, qui arrive le 26 juillet, en pleine saison balnéaire, y réunit tout le pays. Ce jour-là, le clergé de la paroisse vient à Penchâteau; on chante une grand'messe. Un prédicateur en renom,

choisi quelquefois parmi les hôtes de Saint-René, donne l'enseignement de la fête. Des abbés musiciens exécutent de beaux chants, accompagnés des instrumentistes qui se trouvent dans la maison. Un jour, j'ai entendu, là, un violon, des flûtes, un saxophone, un harmonium, sans compter certain hautbois du voisinage, hautbois tout angevin, celui-là même qu'un artiste a appelé « le Doyen des hautbois de France », M. E. Lachèse, qui fut, pendant longtemps l'excellent ami et voisin de *Saint-René*.

Près de sept mille personnes ont été reçues jusqu'ici dans la maison. J'ai eu, plus d'une fois, la pensée d'en faire imprimer la liste et de la distribuer aux hôtes pour leur agrément. Dans ce long défilé où figurent sept évêques (1), des vicaires généraux, des chanoines, des archiprêtres, des curés-doyens, des desservants, des aumôniers, des professeurs, des vicaires, des religieux (2), des prêtres venus de tous les points de la France, ils rencontreraient plus d'un visage ami.

Outre le registre contenant les noms de ses hôtes, Saint-René possède un « Livre d'or » qui fait la joie des malins. Sur un cahier, relié en chagrin rouge, de belles pages blanches s'offrent à la signature de ceux qui passent dans la maison. Il est rare que le signataire se contente d'apposer son nom; le plus souvent il y

(1) Mgr Freppel, Mgr Mathieu et Mgr Rumeau, évêques d'Angers; Mgr Trégaro, évêque de Séez; Mgr Béguinot, évêque de Nîmes; Mgr de Briey, évêque de Meaux; Mgr Ordonnez, évêque en Amérique. Dès la première année Son Excellence Mgr Chigi, nonce apostolique, depuis cardinal, était venu bénir la maison. Elle a reçu les visites de Mgr Lecoq et de Mgr Laroche, évêques de Nantes, de Mgr Bardel, évêque de Séez, qui possède un beau chalet, dans le voisinage de *Saint-René*, etc.

(2) Le registre compte des représentants de la plupart des ordres religieux : Capucins, Dominicains, Jésuites, Sulpiciens, Lazaristes, Oblats, Religieux du Saint-Sacrement, Missionnaires de l'Immaculée Conception, du Sacré-Cœur, de Paray-le-Monial, du Saint-Esprit, des Missions Africaines, etc. On voit, d'après cette énumération, quels peuvent être les éléments variés de la conversation à Saint-René.

joint un mot gracieux, un souvenir du cœur, quelque trait littéraire propre à récréer le lecteur.

Citer quelques pages de ce charmant recueil c'est montrer vivante la maison *Saint-René*,

Le volume s'ouvre par une citation biblique de l'éminent et charitable fondateur :

Venite ad aquas, et qui non habetis argentum, properate, comedite bonum et delectabitur in crassitudine anima vestra (Isaïe, LV) (1).

Ch.-EMILE, évêque d'Angers.

Au-dessous, on lit :

Veni, vidi et delectata est anima mea.

J. BOMPOIS, vicaire général.

Un abbé plaisant (2) ayant mal lu l'invitation précédente, refusa de payer sa note. Le directeur de Saint-René lui écrit :

Vous honorez bien peu votre *mémoire ;*
Le directeur est encore indigent.
Après avoir bu son vin, sans argent,
Vous lui laissez... la mer à boire !

E. GRIMAULT, directeur de la Maison.

Plus loin, c'est M. l'abbé Pasquier, directeur de l'Ecole des Hautes-Etudes, qui, pris au débotté, s'annonce en ces termes :

Voici que Saint-Aubin
Bain
A Saint-René veut avoir ;
Voir
Le joli port du Pouliguen ;
Gain

(1) Venez aux eaux, et vous, qui n'avez pas d'argent, hâtez-vous, mangez notre bien, et votre âme se délectera dans l'abondance.
(2) M. Aubert, ancien curé de Bouchemaine.

Honnête vous rapportera ;
Rat
D'Église n'est pas fortuné
Né.

H. Pasquier, directeur de Saint-Aubin.

A son arrivée, le 27 juin 1874.

M. Hurtault s'écrie :

Digitus Dei est hic... non major in illis, nec minor in istis.

J.-J. Hurtault, prêtre.

Il y a de l'anglais, de l'allemand, du breton, de l'arabe.

Le chapeau de Saint-René (1)

(Air du *Biniou*)

1. Arrivant sur cette plage
Je m'achetai, pour six sous,
Un chapeau de bon usage
Et qui n'avait que dix trous!
Peut-on, pour couvrir sa tête,
Faire une moins chère amplette?
Non, rien n'est meilleur marché
Qu'un chapeau de Saint-René.

REFRAIN

O précieuse amplette!
Où trouver un sort plus doux et plus beau
Que de couronner ma tête?
O mon cher chapeau, mon cher chapeau !

2. Vous décrirai-je la forme
De ce chapeau précieux?
Au-dessus d'un bord énorme
Se dresse contre les cieux

(1) On trouve, à Saint-René, des chapeaux de paille inusables, achetés par les hôtes, et revendus à ceux qui arrivent par ceux qui s'en vont. Au troisième ou quatrième propriétaire, la forme en devient un peu fantaisiste.

Une pyramide immense
Qui, comme un clocher s'élance...
Non, rien n'est plus dégagé
Qu'un chapeau de Saint-René.

3. Il me rend de bons offices,
Le soir, contre la fraicheur.
Il redouble ses services,
Le jour, contre la chaleur.
Impunément on traverse
Même une terrible averse,
Quand on s'est précautionné
D'un chapeau de Saint-René.

4. Mon caprice au moindre signe,
A tout l'a vu se plier;
Quand je pêche, il se résigne
A me servir de panier;
Quel admirable souplesse !
Pour emploi de toute espèce
Rien n'est mieux conditionné
Qu'un chapeau de Saint-René.

5. Grand ami de la soutane,
Il s'est toujours respecté.
Jamais le chef d'un profane
Par lui ne fut abrité.
Il ne couvre que des moines,
Des curés ou des chanoines...
Non, rien n'est moins profané
Qu'un chapeau de Saint-René.

6. Ses bords servirent d'ombrelle
A des gens d'un grand crédit.
Il protégea la cervelle
De plus d'un homme d'esprit.
Si tous ceux qui le possèdent
Dans leurs talents leur succèdent,
Rien ne sera mieux porté
Qu'un chapeau de Saint-René.

7. Moi je n'ai fait qu'apparaître
Dans cette aimable maison :
Lui, plus heureux que son maître,
Continuera sa saison.
Il reste sur cette plage,
Est-il un plus doux partage?

Non rien n'est plus fortuné
Qu'un chapeau de Saint-René.

8. Puisses-tu, cher couvre-tête,
Procurer encore longtemps
De l'ombre à qui te rachète,
Des sous à qui te revend !
Prodigue, aux uns, des services,
Aux autres, des bénéfices;
Et chacun sera charmé
Du chapeau de Saint-René.

Georges DURVILLE.

(*Août 1882.*)

Mon évêque est mort mais son œuvre vit toujours. Chaque année, au retour de la belle saison, je vais rouvrir les portes de Saint-René et recevoir ses visiteurs. La plupart sont d'anciens hôtes. Quelques-uns reviennent dans la maison pour la vingtième ou la trentième fois. Leur chevelure a blanchi d'année en année, leur taille s'est courbée, mais leur âme est restée la même et j'éprouve un charme singulier à retrouver, vieillis de corps mais toujours jeunes d'esprit, d'anciens et fidèles compagnons.

Ce ne sont pas seulement des vivants que je revois chaque année à Saint-René, je rencontre, dans mes souvenirs, ceux qui ne sont plus, et je ne saurais dire dans quelle indicible rêverie me jette ce cortège du passé, ce retour de tant de visages disparus. Je revois Monseigneur Freppel en son humeur des bons jours, alerte des jambes, le cœur épanoui. Il part pour la grande côte, accompagné d'une dizaine d'Angevins auxquels je me joins avec bonheur. Nous allons avec lui voir les vagues déferler sur la *nierre plate* et bondir comme des folles contre les noirs rochers. Nous nous donnerons en spectacle à notre évêque en nous tenant par la main et en nous avançant, dix de front, contre la mer furieuse.

Elle a reculé pour mieux prendre son élan et revenir, haute et colère, contre nous. Sauve qui peut ! L'évêque rit, puis s'indigne et nous traite de lâches. Mais l'un de nous, un laïque, colosse de cinquante ans, le brave Eugène Clouard, va défier la mer et nous venger. De pied ferme il l'attend, immobile comme un roc. La vague arrive, volute énorme, rugissante. Elle s'abat sur ses pieds, monte à ses jambes, puis se retire comme un acteur qui salue devant les applaudissements.

Tous mes souvenirs du Pouliguen ne sont pas aussi plaisants. Faut-il raconter comment Mgr Pasquier, aujourd'hui Recteur de l'Université catholique d'Angers, faillit périr dans la mer, et comment le diable, Esprit des ténèbres, a voulu empêcher de briller ce flambeau qui s'appelle l'Université de l'Ouest en noyant, l'un après l'autre, son futur chancelier et son futur recteur ?

Mgr Pasquier avait joyeusement déjeuné, ce jour-là, avec quelques amis, dans la grotte du Korigan, et la *grande Govelle*, qui chantait tout près, lui avait inspiré le désir d'y prendre un bain (1). Pourtant, il n'ignorait pas combien perfide est la voix de cette sirène. Il savait que plus d'un baigneur avait trouvé la mort dans ses eaux enchanteresses, si doucement caressées par la brise. A peine avait-il perdu pied qu'il fut emporté vers la haute mer par un courant qui l'effraya. Mais il nageait bien, il se sentait vigoureux et son retour ne lui parut pas, tout d'abord, sérieusement compromis. Il revenait vers le rivage, il croyait toucher terre et une force étrange le repoussait et l'entraînait au large. Deux fois, dix fois, il tente d'aborder, mais en vain.

(1) La Grande Govelle, jolie baie de sable fin, se trouve au milieu des rochers de la côte, dans un lieu désert, à quelque distance du bourg de Batz. Plusieurs personnes se sont noyées dans ce petit golfe séduisant. Le danger provient d'un *remous* singulier qui se produit quand la mer descend. Au lieu de rejeter le baigneur sur le rivage, la vague qui se retire l'entraîne au large malgré tous ses efforts pour revenir à terre.

Alors une affreuse terreur le saisit. Jouet de vagues énormes qui l'aveuglent, le roulent et l'enfoncent jusqu'au fond de la mer, il a peine à revenir à la surface et à reprendre haleine; ses forces l'abandonnent et la pensée lui vient qu'il va mourir là, après avoir tant travaillé pour fournir une carrière utile. Vainement il a appelé à son secours ses amis terrifiés sur le rivage. Alors il jette un cri suprême vers l'auteur de la vie; il invoque Marie, la mère du Christ, la douce Vierge de Lourdes. A ce moment-là, brisé de fatigue, désespéré, il allait fermer les yeux, étendre les bras et se laisser glisser dans l'abîme quand il aperçut un signal que lui faisaient de loin ses compagnons. Un homme de la côte qui s'était arrêté au milieu d'eux et qui suivait l'agonie du baigneur, leur avait dit : « Votre ami est perdu s'il « s'obstine à revenir directement au rivage d'où il est « parti. S'il lui reste quelque vigueur, qu'il nage parallèlement à la Govelle et qu'il aille aborder plus loin. » Un grand geste de ses amis lui indique la manœuvre. Ramassant ses dernières forces, il se dirige péniblement, lentement, à demi-évanoui, vers l'endroit désigné. Ses compagnons ont couru au-devant de lui. Formant une chaîne ils sont entrés dans l'eau pour lui tendre la main et le recevoir pantelant, presque inanimé. Quelques minutes après passait sur la côte un cheval chargé de sel. On dépose à terre son fardeau et l'on campe à la place le pauvre naufragé.

J'étais à Saint-René quand je vous vis arriver, cher Mgr Pasquier, à demi-mort, pâle, effrayant à contempler. Mais notre voisin, le bon docteur Foulon, me rassura. Un peu de repos, un bon cordial allaient vous remettre sur pied. Deux heures après vous étiez assis à la table du dîner. Après l'action de grâces vous eûtes un bon sourire que je vois encore et, comme les vieux

marins qui, malgré leurs naufrages, ont la nostalgie de l'Océan, vous nous dites tranquillement :

« — Allons voir la mer ! »

Et voilà comment vous avez échappé à la mort, au début de votre belle carrière. Nouveau Moïse sauvé des eaux, si vous n'avez pas été ramené sur le rivage par quelque femme du Bourg de Batz ou de Saillé, dont la coiffure à deux bandelettes vous eût rappelé l'antique Egypte, pays des sphynx, vous fûtes recueilli par la fille du grand roi, par la douce Vierge de Lourdes, à laquelle, au milieu du péril, vous aviez recommandé votre vie et envers laquelle vous vous êtes montré, depuis, toujours reconnaissant.

E. Grimault,
Chanoine.

L'Ordre de Fontevrault

Cet ordre religieux eut pour berceau le monastère de Fontevrault, dans l'ancien diocèse de Poitiers, fondé par le B. Robert d'Arbrissel. Cet illustre personnage, après avoir suivi l'enseignement des maîtres qui professaient à Paris, remplit les fonctions d'archidiacre du diocèse de Rennes, son pays d'origine. Son zèle pour la réforme du clergé souleva contre lui des haines implacables, qui le contraignirent à se retirer. Il séjourna quelque temps auprès des écoles d'Angers; puis il s'enfonça dans la forêt de Craon. Des compagnons le suivirent, ce qui lui permit de fonder l'abbaye de la Roë. Ils y menèrent la vie des chanoines réguliers. Urbain II, lors de son séjour à Angers (1096), le fit prêcher en sa présence et lui donna plein pouvoir d'annoncer en tous lieux la parole divine. Deux de ses compagnons de solitude, Bernard de Ponthieu et Vital de Mortain, le suivirent dans ses courses apostoliques avant d'aller fonder, l'un le monastère de Tiron au diocèse de Chartres, l'autre, celui de Savigny au diocèse d'Avranches, destinés à devenir des chefs de congrégation.

Robert parcourut d'abord l'Anjou, la Touraine et le Poitou. Sa prédication soulevait l'enthousiasme des foules; parmi ceux qui l'avaient entendu, beaucoup abandonnaient leurs familles et s'attachaient à ses pas. Ce cortège se composait d'hommes et de femmes; on y voyait un grand nombre de pénitents et de pénitentes. Cette foule menait une sorte de vie religieuse, dont les conditions étaient prescrites au jour le jour par Robert. Cette communauté nomade excitait la curiosité publique. Elle finit bientôt par éprouver le besoin de se

fixer. Bernard et Vital emmenèrent les hommes avec eux. Robert conserva les femmes. Il s'établit avec elles à Fontevrault. Elles étaient fort nombreuses. Quelques frères se fixèrent auprès d'elles et se chargèrent de leur service temporel et religieux. Cela se passait vers 1099.

La première communauté de Fontevrault se composait ainsi d'hommes et de femmes. Le pieux fondateur lui donna une organisation très originale. Avec la recherche du symbolisme évangélique, commune à la plupart de ses contemporains, il vit surtout dans les femmes le sexe auquel appartenait la Vierge Marie. Voulant l'honorer en elles, il leur donna la supériorité sur les religieux; la soumission des moines à l'abbesse devait rappeler celle que les apôtres témoignaient à Notre-Dame. Cette pensée et les usages par lesquels il la fit passer dans la pratique, donnent à l'ordre de Fontevrault sa physionomie propre. Moines et moniales habitaient des monastères séparés et suivaient dans ses grandes lignes la règle de Saint-Benoît, modifiée et complétée par les prescriptions de Robert d'Arbrissel. Il confia à deux femmes, les plus fidèles de ses disciples, Hersende de Champagne et Pétronille de Chemillé, qui fut plus tard la première abbesse de Fontevrault, le soin de veiller à la construction et à l'organisation du monastère, pendant qu'il poursuivrait lui-même ses courses apostoliques. Il parcourut ainsi les diocèses de l'ouest et du centre, remuant partout les foules, opérant des conversions extraordinaires et entraînant vers les solitudes des femmes de toutes conditions. Les évêques, les princes et les rois comptaient avec lui. Il obtint de Philippe Ier le renvoi de Bertrade de Montfort, son épouse illégitime; ce que personne n'avait pu obtenir.

Robert interrompait de temps en temps ses prédications pour revenir à Fontevrault et pour fonder de

nouveaux monastères, qu'il peuplait de ses religieuses. Ces fondations recevaient le titre de prieurés et restaient sous l'entière dépendance de Fontevrault, ne formant avec lui qu'une seule congrégation, dont l'abbesse était le chef unique. Partout une communauté d'hommes s'attachait au service des moniales. Il y en eut dans les diocèses de Poitiers, de Bourges, d'Orléans, de Limoges, de Chartres.

Robert d'Arbrissel mourut, le 25 février 1117. Pétronille de Chemillé gouvernait depuis bientôt deux ans, de par sa volonté, l'abbaye et l'ordre de Fontevrault. Les soupçons, que le caractère de sa mission et de son œuvre avait fait naître, tombèrent d'eux-mêmes. Il avait du reste pris ses mesures, en sollicitant l'approbation formelle du Souverain Pontife. Paschal II confirma sa fondation le 25 avril 1106 et le 5 avril des années 1112 et 1117. Calixte II fit mieux encore, puisqu'il alla personnellement consacrer l'église de l'abbaye, en 1119.

Sous le gouvernement de Pétronille et des abbesses qui lui succédèrent, on continua à fonder de nouveaux prieurés. Il y en eut en France et en Angleterre. La domination anglaise sur l'Anjou et les provinces voisines établit des relations étroites entre Fontevrault et les souverains. Henri II, roi d'Angleterre, Eléonore d'Aquitaine et Richard Cœur de Lion, y furent enterrés. Dans la suite, la famille royale de France fournit à cet ordre plusieurs abbesses et un certain nombre de religieuses. Il se recruta longtemps parmi les filles de la plus haute noblesse française. Nul autre monastère ne présente une pareille liste de noms illustres.

Le XIIe siècle fut l'âge d'or de Fontevrault. Mais la décadence ne se fit pas attendre. On la voit poindre dans les dernières années du siècle. Elle ne se manifeste point par des désordres scandaleux. On remarque seulement une diminution dans la ferveur religieuse et dans les ressources matérielles. En somme, l'ordre con-

serve, avec sa renommée, une situation unique. Il connut cependant des heures de détresse pendant le douzième siècle. Elles s'aggravèrent singulièrement plus tard, quand les rois d'Angleterre et de France furent aux prises. La désolation sévit alors sur Fontevrault comme sur toutes les maisons religieuses. Lorsque la guerre de Cent ans fut terminée, on s'aperçut de l'état lamentable dans lequel se trouvaient la discipline régulière et l'administration temporelle.

L'abbesse Marie de Bretagne (1457-1477) s'attaqua aux abus les plus criants, deux ans après son élection. Les prieures qui résistèrent à ses projets de réforme, furent par elle déposées de leur charge. Pour mener à terme cette réforme, devenue d'autant plus nécessaire qu'elle rencontrait des résistances plus tenaces, elle dut la commencer, avec quelques moniales fidèles, au prieuré de la Madeleine d'Orléans (1471). Les Souverains Pontifes l'encourageaient; et une commission, qui se composait de saints évêques et de prêtres éminents, l'assistait de ses lumières. Les nouveaux statuts préparés par elle reçurent l'approbation de Sixte IV, le 6 mars 1475. Marie de Bretagne mourut à la peine. Sa cousine, Anne d'Orléans, qui lui succéda (1477-1491), continua son entreprise, en révisant les statuts et en étendant la réforme à plusieurs prieurés. Renée de Bourbon travailla sans relâche à la même œuvre (1491-1534). Pendant cette période de rénovation, les rapports entre l'ordre de Fontevrault et la famille royale devinrent plus intimes que par le passé. Charles VIII, Louis XII et François Ier, parents des abbesses et de plusieurs religieuses, mirent leur autorité au service de la réforme. On choisit parmi les moniales réformées des abbesses pour quelques monastères de bénédictines les plus renommés. Dans d'autres maisons du même ordre, qui avaient besoin d'une ré-

forme sérieuse, on subit l'influence de Fontevrault. Les religieuses avaient adopté depuis quelque temps, avec les coutumes des chanoinesses, leur robe blanche et un élégant surplis. Au lieu de revenir à leurs antiques traditions, elles se contentèrent du costume, du bréviaire et des constitutions fontevristes. C'est ce qui se passa dans les abbayes de Sainte-Croix de Poitiers, de Chelles, de Jouarre et de Faremoutier, où cet état de choses dura jusqu'aux réformes du XVII[e] siècle.

Le protestantisme et la guerre civile qu'il déchaîna compromirent cette restauration morale. Malgré la résistance de Louise de Bourbon (1534-1575), il y eut dans l'ordre des défections scandaleuses; vingt-quatre religieuses de la Madeleine d'Orléans passèrent à l'hérésie. La vaillante abbesse tint tête à l'orage. Eléonore de Bourbon, qui lui succéda (1575-1611), vit la fin de ces douloureuses épreuves et elle prépara une rénovation morale et matérielle, en s'aidant des conseils des Pères Capucins Ange de Joyeuse et Joseph du Tremblay. Elle eut pour la seconder, pendant quelques années, sa coadjutrice Antoinette d'Orléans, qui fonda avec le père Joseph la congrégation du Calvaire.

Les religieux ne rendaient plus aux religieuses les mêmes services que par le passé. Ils étaient peu nombreux; l'esprit de leur état leur faisait souvent défaut. Ils suscitèrent aux abbesses réformatrices de grands obstacles. Le Père Joseph crut un instant pouvoir les remplacer par des Bénédictins anglais, appartenant à la congrégation espagnole de Valladolid. Ce projet ne put aboutir. Les moines de l'ordre tentèrent de s'organiser indépendamment de l'autorité de l'abbesse. Mais Louis XIII les mit à la raison, par un arrêt du 8 octobre 1641 que Clément VIII confirma. On put dès lors remettre en vigueur les statuts de l'ordre, approuvés au siècle précédent par le pape

Sixte IV. Ce fut le point de départ d'une nouvelle réforme qui assura la paix et la prospérité de Fontevrault pour longtemps. Sous le gouvernement de Gabrielle de Rochechouart de Mortemart (1670-1704), surnommée avec raison la reine des abbesses, l'abbaye et l'ordre traversèrent l'une des périodes les plus fécondes et les plus glorieuses de leur histoire.

A la suite de la réforme du XVIIe siècle, les prieurés furent distribués en quatre provinces. Les moniales, qui avaient atteint le chiffre de cinq mille au douzième siècle, restèrent encore nombreuses jusqu'à la fin. Il y en avait deux cent trente dans l'abbaye, vers 1670; le nombre des moines s'élevait à soixante. Les religieuses étaient encore au nombre de deux cents au moment de leur suppression (1790). Les moines alors ne formaient une communauté véritable qu'à Fontevrault. Ils étaient ailleurs isolés et remplissaient les fonctions de confesseurs et de chapelains des divers prieurés.

Voici la liste des maisons, qui subsistaient au XVIIIe siècle :

Province de France. — Les Filles-Dieu, de Paris; la Madeleine-lez-Orléans; Belhomer et Hautes-Bruyères, au diocèse de Chartres; Colinance et Fontaine-en-France, au diocèse de Meaux; Poicy, au diocèse de Troyes; Varriville, au diocèse de Beauvais; Charmes-aux-Nonnains et Longpré, au diocèse de Soissons; Longueau, transféré du diocèse de Soissons dans la ville de Reims ; Moreaucourt, transféré dans la ville d'Amiens; Clairuissel, au diocèse de Rouen; La Chaise-Dieu, au diocèse d'Evreux; le Petit Fontevrault, à la Flèche, diocèse d'Angers.

Province de Bretagne. — Lencloître-en-Gironde, La Puye, Guesne, Bonneuil-aux-Monges, la Fontaine-Saint-Martin, Villesalem, au diocèse de Poitiers; la Regrip-

pière, Val-de-Morière, Saint-Sauveur de Montaigu, au diocèse de Nantes; les Ceriziers et la Lande-en-Beauchesne, au diocèse de Luçon; Rives, au diocèse de Tours; Longefont, au diocèse de Bourges; Boubon, au diocèse de Limoges.

Province de Gascogne. — Tusson, au diocèse de Poitiers; Fontaine-en-Périgord, au diocèse de Périgueux; Saint-Aignan, au diocèse de Montauban; Boulaur, le Breuil et Vaupillon, au diocèse d'Auch; le Paravis, au diocèse de Condom; Momères, au diocèse de Tarbes; Lespinasse, au diocèse de Toulouse; la Grâce-Dieu, Sainte-Croix et Longages, au diocèse de Rieux; Saint-Laurent, au diocèse de Comminges.

Province d'Auvergne. — Les Loges, au diocèse d'Angers; Lencloître-en-Chaufournais et Belay, au diocèse de Tours; Glatigny, Jarzay et Orsan, au diocèse de Bourges; Blessac, au diocèse de Limoges; Esteil, Pontratier et Vic-le-Comte, au diocèse de Clermont; la Mothe, Brioude et Sainte-Florine, au diocèse de Saint-Flour; Beaulieu et Joursay, au diocèse de Lyon. (1)

(1) *Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France par dom Beaunier. Nouvelle édition, revue et complétée par les Bénédictins de Ligugé, Introduction* (Paris, Poussielgue, 1906).

L'ancienne Faculté de Médecine d'Angers

En 1432, les cours de Théologie, de Médecine et de Belles-Lettres, qui existaient depuis longtemps déjà à Angers, reçurent une consécration officielle. Jusqu'à cette époque l'Université ne se composait que de la Faculté de Droit canon et de Droit civil.

Les statuts de la Faculté de Médecine portent la date du 15 mars 1484. Mais l'enseignement de la médecine à Angers remonte bien plus haut, comme l'atteste cet extrait des comptes de la Ville : « A maistre Boniface de Savonnières, maistre en médecine et phisicien dudit seigneur (Louis, duc d'Anjou), retenu de nouvel à fère résidence *pour lire en la Faculté de Médecine* et veoir et visceter les malladies des habitans de ladite ville, aux gaiges de cent livres tournois par an, ainsi que plus à plain est contenu ès lettres dudit sieur, données à Angers le 4e jour d'avril 1402. »

Les statuts de la Faculté de Médecine, comme ceux des autres branches de l'enseignement, sont rédigés en latin. Ils ont été publiés par M. Port, en 1878.

Le doyen de la Faculté de Médecine restait trois ans en fonctions. On suivait pour sa nomination, qui avait lieu le lendemain de la fête de Saint Luc (1), l'ordre d'ancienneté dans le grade, en commençant par le docteur le plus ancien jusqu'à celui qui avait le plus nouvellement acquis son titre. Le doyen avait la garde du sceau, des livres, du trésor et des autres biens de la Faculté. Il devait fournir bonne et valable caution, et rendre ses comptes dans les quinze jours qui suivaient

(1) Le sceau de la Faculté de Médecine portait au centre saint Luc, assis, nimbé, écrivant sur un pupitre ; à ses pieds, le bœuf emblématique. Pour légende : *Sigil. facult. medicæ Andegav.*

sa sortie de charge. Il pouvait convoquer les docteurs, licenciés et bacheliers, par l'intermédiaire du bedeau de la Faculté, toutes les fois qu'il le jugeait utile. Le doyen jurait de gérer avec soin et fidélité les affaires de la Faculté, pour l'honneur et l'utilité de celle-ci; d'agir avec vigueur contre ceux qui exerceraient illicitement; de ne convoquer aucune assemblée clandestine au détriment de quelque docteur ou d'un suppôt de la Faculté; de ne pas révéler les secrets de la corporation; de ne pas diminuer, mettre en gage, aliéner de quelque façon que ce fût les biens qui lui étaient confiés, sans le consentement des docteurs, licenciés et bacheliers. Le serment était prêté sur les saints Evangiles.

Quiconque aspirait au grade de bachelier, informait les docteurs de la Faculté qu'il avait été reçu maître ès-arts à l'Université d'Angers ou dans une autre Université connue et approuvée. Nul n'était admis au baccalauréat s'il n'avait étudié six années à la Faculté de Médecine. Le candidat était tenu d'abord de répondre en public sur une question de l'art médical; il était ensuite interrogé à l'école pendant deux ou plusieurs jours; s'il ne faisait pas preuve de capacités suffisantes, il était déclaré indigne du grade qu'il poursuivait. L'aspirant au baccalauréat offrait, à la suite de l'épreuve, un repas à ceux qui y avaient pris part.

Le candidat admis devait, avant de prêter le serment exigé, payer à la Faculté six écus d'or et trois au maître qu'il avait suivi, ou l'équivalent en monnaie courante. Les docteurs faisaient don d'un pain de sucre raffiné, du poids d'une livre, ou une livre d'aromates confits. Un pain de sucre, ne pesât-il qu'une livre, formait un cadeau de prix. C'était, d'ailleurs, denrée toute médicale dont la vente appartenait uniquement aux apothicaires.

Tout bachelier était tenu d'assister aux actes publics

pour la licence et le doctorat, sous peine d'une amende de six sous tournois au profit de la Faculté.

On payait au bedeau de la Faculté trente sous tournois pour le baccalauréat; autant pour la licence et le doctorat.

Le bachelier jurait honneur et respect au doyen et aux docteurs de la Faculté; il leur promettait obéissance dans tout ce qui est juste et honnête, et s'engageait à observer les statuts et règlements de la Faculté. Le bachelier faisait serment de ne pas exercer l'art de la médecine, de ne prescrire aucune ordonnance à Angers et dans les faubourgs, sans être accompagné d'un docteur ou sans avoir obtenu le consentement de la Faculté, tant qu'il ne serait pas arrivé au grade de licencié. Il s'obligeait à dénoncer sans retard au doyen ou aux docteurs ceux qui agiraient contre l'honneur et l'intérêt de la Faculté, et surtout ceux qui exerceraient illicitement. Il prenait l'engagement de ne pas recourir, pour la cure des maladies, aux incantations magiques, à des sortilèges et pratiques superstitieuses. Lorsqu'il sortait, il devait porter un vêtement simple, mais convenable. Après la prestation du serment, les bacheliers étaient tenus de commencer dans le délai de quinze jours leurs lectures publiques.

Deux années devaient s'écouler entre l'admission au baccalauréat et l'admission à la licence. On était obligé de suivre pour ce dernier grade le même maître que pour le baccalauréat. Les bacheliers étaient tenus de répondre en public devant les docteurs de la Faculté de Médecine, toutes les fois qu'ils en étaient requis, pourvu qu'il n'y eût pas plus d'une épreuve de ce genre par mois.

En outre des controverses ordinaires, le bachelier était dans l'obligation, avant d'être reçu licencié, de soutenir sur une question relative à l'art médical, un

débat plus solennel, à la suite duquel il offrait un repas aux docteurs et licenciés de la Faculté. Pour tous les actes de l'école, les bacheliers portaient la chape réglementaire, large, ronde et fermée, comme celle des clercs, avec un vaste capuchon, sauf pour l'acte public de la licence; ils portaient alors la robe étroite et courte, ne dépassant pas les genoux, et munie d'un camail.

Le candidat à la licence payait à la Faculté six écus (environ 300 francs), et à son maître quatre écus (environ 200 francs); il donnait à dîner aux docteurs, licenciés et bacheliers de la Faculté; il pouvait, ajoutent les statuts, convoquer d'autres personnes honorables, à cause de la solennité de l'acte.

Le licencié, entre autres engagements, prenait ceux de suivre pour le doctorat le même maître que pour la licence, et de ne demander le titre de docteur qu'à l'Université d'Angers.

La veille de son admission au doctorat, le licencié soutenait une dispute contre trois docteurs.

Les docteurs portaient la chausse rouge, doublée d'hermine.

En prenant le grade de docteur, il fallait payer 20 écus (plus de 1.000 francs) à la Faculté et autant à son maître. On donnait une barrette, insigne du savant, à tous les docteurs de la Faculté. Au nombre des obligations imposées au docteur figurait celle de ne pas enseigner la nécromancie, la chiromancie et autres pratiques condamnées par l'Eglise.

Aucun rang de priorité, basé sur le temps plus long d'études, n'existait entre les simples étudiants, aucune préférence, découlant de l'ancienneté du grade, entre les bacheliers.

Il n'y avait pas de dispute à l'Ecole la veille des fêtes solennelles.

Ordre était donné au bedeau d'expulser celui qui exerçant illicitement, pénétrerait dans la salle de cours d'un docteur.

La rentrée des cours avait lieu chaque année le lendemain de la fête de saint Luc (18 octobre). Le même jour une messe était célébrée pour le repos des âmes des docteurs décédés dans l'année. Tous les suppôts de la Faculté étaient tenus d'y assister, sous peine de deux sous et demi tournois au profit de la Faculté. Le premier jour de cours après la fête de Saint Luc, les docteurs régents reprenaient leurs leçons; puis le doyen invitait la Faculté à traiter des affaires de la corporation ou à lui donner, s'il y avait lieu, un successeur. Si un docteur avait négligé de commencer ses leçons, il était privé, pour l'année, des émoluments de la Faculté.

Nul étranger, quels que fussent son rang et son grade, n'avait le droit d'exercer la médecine à Angers ou dans les faubourgs, sans avoir fait preuve, dans un débat public devant les docteurs, de sa capacité.

Il ne pouvait y avoir, dans la même semaine, deux actes solennels, soit pour la licence, soit pour le doctorat.

Tous les écoliers et bacheliers étaient tenus de payer chaque année, le lendemain de la fête de saint Luc, 20 sous tournois (environ 36 francs) à leurs maîtres, et 20 deniers tournois (environ 3 francs) au bedeau de la Faculté de Médecine.

Il était pourvu au remplacement du bedeau, lorsque l'emploi devenait vacant, par une élection à laquelle prenaient part les docteurs, licenciés et bacheliers. Les suffrages de deux bacheliers ne comptaient que pour un. Le bedeau était présenté au Recteur et au collège de l'Université, puis admis au serment et inscrit sur les registres. Il devait se rendre souvent chez le doyen et

les docteurs pour prendre les ordres de la Faculté. Il conduisait et reconduisait, armé d'une verge, les docteurs aux leçons ordinaires et aux actes solennels, et y demeurait du commencement à la fin. Le bedeau proclamait les fêtes qu'on était en usage de célébrer et les actes solennels de la Faculté, dans les salles où enseignaient les docteurs. Il pouvait citer devant le conservateur des privilèges de l'Université ceux qui exerçaient illicitement dans la ville ou les faubourgs, toutes les fois qu'il lui en était donné l'ordre par un docteur ou un licencié.

Telle était, au xve siècle, l'organisation de la Faculté de Médecine d'Angers.

L'enseignement médical, qui eut lieu d'abord aux *Grandes-Ecoles*, chaussée Saint-Pierre, était donné, au xviie siècle, dans la *Maison des Arts*, place Saint-Martin.

M. Leroyer de la Dauversière (1597-1659)

Au commencement du xviie siècle, vivait à la Flèche, qui appartenait à la province d'Anjou, un homme d'une grande vertu, M. Leroyer de la Dauversière, conseiller du roi et receveur des tailles. Le jour de la Purification 1630, il se sent pressé, en retour des bienfaits de son Dieu qu'il vient de recevoir, de se consacrer à la Sainte Famille. A peine a-t-il formulé sa pensée qu'une parole intérieure lui demande, en preuve de son dévoûment, de fonder un ordre d'hospitalières qui, prenant à cœur la gloire de saint Joseph, l'honoreront comme guide et gouverneur de Jésus pauvre, roi des pauvres et fondateur de la pauvreté évangélique. Plus tard, la même voix lui ordonne encore d'établir au Canada, sous la

direction des sœurs qu'il doit fonder, un hospice pour le soulagement des Français et des sauvages.

Etonné de se voir choisir pour l'accomplissement de si vastes desseins, lui, homme du monde et peu fortuné, M. de la Dauversière consulte et prie; il se sent incapable de se mettre à l'action. Mais à l'irrésolution succède tout à coup la confiance; le serviteur de Dieu a vu à la lumière d'en-haut les moyens préparés par la divine Providence pour le conduire au succès. Rien désormais n'ébranla sa résolution.

L'Hôtel-Dieu de la Flèche tombe en ruines. M. de la Dauversière, qui en est l'administrateur, obtient du Conseil de la ville de le reconstruire, ainsi que la chapelle. Mgr Claude de Rueil, évêque d'Angers, l'autorise, par lettres du 2 juillet 1634, à mettre ce nouvel établissement sous le patronage de saint Joseph. Bientôt les habitants de la Flèche, entraînés par l'exemple du fervent chrétien, conçoivent pour saint Joseph la plus grande dévotion. Une confrérie en son honneur se forme parmi eux, et, par ordonnance du 17 février 1636. Mgr de Rueil l'érige canoniquement dans la chapelle du nouvel hospice. « Cette confrérie, disait M. de la Dauversière en sollicitant son érection, a pour but de vénérer à perpétuité la famille de Jésus-Christ, dont saint Joseph a été le chef; en sorte que, les associés honorant ensemble Jésus, Marie et Joseph, non, il est vrai, d'un culte égal mais différent selon la qualité de chaque personne, rendent ainsi gloire et parfaite adoration à la sainte Trinité. »

Cette même année 1636, et dans le même établissement, va naître l'ordre des Hospitalières de Saint-Joseph. Trois dames s'étaient offertes à M. de la Dauversière pour soigner les malades de son hôpital. Avec quelques femmes qu'elles s'adjoignent, ces dames généreuses ont bientôt formé une communauté, et le 25 oc-

tobre 1643, avec l'autorisation de l'évêque d'Angers, elles font les vœux simples de religion. Le 19 janvier 1666, Alexandre VII approuve leur Institut, les met au rang des Ordres religieux dans l'Eglise, et leur permet de faire la profession solennelle.

Dix ans se sont à peine écoulés depuis que les sœurs de Saint-Joseph ont été admises à faire des vœux, que déjà Laval, Baugé, Moulins, Nîmes, Avignon et autres villes importantes leur ont confié le soin de leurs hôpitaux. — Pendant qu'il s'occupait de ces fondations, M. de la Dauversière ne perdait pas de vue le Canada. Il s'était lié, à Paris, avec un saint prêtre, M. Olier, plus tard fondateur de la Société de Saint-Sulpice; ces deux grandes âmes n'épargnèrent rien pour seconder les desseins de la Providence. Dès 1641, un navire, équipé par M. de la Dauversière, transporta au Nouveau-Monde plusieurs personnes toutes vouées à la réalisation de ses projets. Le 18 mai 1642, la nouvelle colonie prend possession de Montréal, au chant des cantiques. Bientôt l'hospice projeté est ouvert. Le 12 janvier 1659, six religieuses envoyées de la Flèche par M. de la Dauversière, viennent en prendre possession.

Ainsi se trouve accomplie la mission confiée au grand serviteur de Dieu qui, cette année même, fut ravi à la terre et, comme tout porte à le croire, appelé à jouir au ciel de la récompense méritée par toute une vie de travaux et de sacrifices.

De même que l'Anjou peut à bon droit revendiquer l'honneur d'avoir possédé le premier hospice, construit sous le vocable de saint Joseph, la première confrérie instituée sous son patronage et le premier ordre religieux qui ait porté son nom, de même Angers est la première ville qui ait donné le nom de Saint-Joseph à

l'une de ses paroisses. (*N. Louis*, de la Compagnie de Jésus).

Bellefontaine (Angers)

Le 4 avril 1598, Henri IV posa la première pierre de l'église des Capucins en Reculée, et le 13 août 1600 eut lieu la dédicace de leur église.

Un quart de siècle après leur installation dans leur maison de Reculée, les Capucins découvrirent dans leur enclos une source aussi précieuse par la qualité que par l'abondance de ses eaux. Les religieux en demandèrent la jouissance à l'abbesse du Ronceray, et voici la supplique qu'ils lui adressèrent :

« Plaise à nos très révérendes dames l'abbesse, coad-
« jutrice et couvent de l'abbaie de Nostre-Dame du
« Ronseray d'Angers, accorder et permettre aux pères
« capucins de la dicte ville d'Angers, située au fau-
« bourg de Reculée, qu'ils puissent prendre et jouyr à
« perpétuité, une source d'eau vive qu'ils ont décou-
« verte au haut d'une pièce de terre aboutissant au
« grand chemin qui va au portail Lyonnois, dépendant
« de leur maison appelée le Clos, appartenant au dict
« monastère du Ronseray, et icelle source faire con-
« duire et passer par dans la dicte pièce de terre et
« autres adjacentes, jusqu'à leur dict couvent d'Angers;
« chose qui leur est absolument nécessaire pour n'avoyr
« en leur prédict couvent aucunes eaux potables, ce qui
« leur cause de très grandes incommoditez et infir-
« mitez. Et elles obligeront tous les religieux à prier
« Dieu pour elles, leur demeurant pour ce, et plusieurs

« autres charités jà receues des dictes révérendes dames, à perpétuité obligés.

« *Signé :* F. Hiérome de La Flèche, provincial des capucins. »

Voici la réponse qui fut faite à cette requête :

« Vue la requeste cy-dessus, pour et en considération « de la dévotion que nous avons de tout temps eue au « bienheureux P. François et à tous les religieux de « son ordre, par le conseil et consentement de notre « très chère sœur coadjutrice en notre charge et des « vénérables dames, doyenne et anciennes religieuses, « avons accordé et accordons la dicte source d'eau « vive aux susdits suppliants, et qu'ils la puissent faire « conduire à leur dépends par les terres qu'il con- « viendra dépendantes de la métairie du Clos; en sorte « toutes foys que les canaux ne aultres accommode- « ments de la Fontaine n'incommoderont notablement « pour le labourage et aultres façons qu'il conviendra « faire aux dictes pièces de terre; et d'icelle source avec « son passage par les dictes terres jouyr à perpétuité « sans qu'ils en puissent estre jamais empeschés par « nous ni nos religieuses ne aultres nos successeurs « qui pourront venir cy-après; à condition que tous les « religieux du dict couvent d'Angers particulièrement « prieront Dieu pour nous et nos religieuses; et qu'au « jour de notre décès, lorsqu'il aura pleu à Notre-Sei- « gneur de disposer de nos vyes, de faire l'office des « trépassés, tant pour nous que pour notre très chère « sœur coadjutrice et pour celles qui sont de présent « vivantes, signées avec nous, comme et ainsi qu'il a « accoustume de faire pour un religieux décédé au dict « couvent.

« Faict en notre maison d'Angers, la doyenne et reli-

« gieuses assemblées en chapitre, le 27e jour de juin,
« l'an 1626. »

Signé : F. de Maillé-Brezé, abbesse; Y. de Maillé; Sr Janne du Buat; Sr Françoyse de Maillé; M. de Rortays; Sr Gabrielle de Cherité; Sr Christoflette du Bois Jourdan; Renée de Salles; Sr Anne Le Voyer; Sr M. de Maridor; L. de Broc; Sr Renée de St-Offange; Sr Urbane de Rougé; Sr M. de Maillé; Sr X. de Quatrebarbes.

En 1790, les capucins furent chassés de leur couvent, comme les autres religieux. Après avoir servi d'église paroissiale constitutionnelle, la chapelle fut démolie et la maison devint en 1799 une manufacture de toiles peintes. Le 9 mai 1831, les religieuses de Chavagnes y établirent un pensionnat, qui prit le nom de *Bellefontaine*, en raison de la source qui nous occupe. En 1855, les trois hospices des Renfermés, des Incurables et des Pénitentes furent transférés dans l' « enclos de Bellefontaine, » et depuis cette époque la fontaine est utilisée par les hospitalisés.

Jeanne de la Noue (1666-1736)

Née avec de grandes qualités, mais aussi avec les défauts les plus diamétralement opposés aux desseins que Dieu avait sur elle, Jeanne de la Noue, par une piété sincère, une droiture admirable et une énergie de caractère peu commune, triompha successivement de tout ce qui pouvait arrêter ses progrès dans la vertu. A 27 ans, cette fille jusqu'alors dure envers les pauvres, ne voyant plus en eux que Jésus-Christ, court les chercher dans leurs chaumières jusqu'au fond des cam-

pagnes, et, bien qu'elle parte courbée sous le faix des provisions que sa charité a pu amasser, elle ne rentrera qu'après s'être dépouillée d'une partie des vêtements qui la couvrent. Est-elle dans sa maison, les indigents y viennent en foule et tous sont reçus avec l'empressement et les égards que l'on a pour des amis longtemps désirés.

Sa modique fortune s'épuise et les ressources lui manquent; Jeanne alors multiplie ses bonnes œuvres, elle admet chez elle quelques orphelins et jette ainsi les fondements de l'hospice de la Providence. Elle avait encore sa maison et même un petit fonds de commerce que les droits d'une nièce ne lui permettaient pas de sacrifier entièrement; le 15 septembre 1702, tout est enseveli sous un éboulement de rocher qui dominait son habitation et Jeanne n'a plus rien au monde que 11 pauvres enfants qu'elle refuse d'abandonner. Réfugiée avec elles dans une écurie, chaque jour elle en augmente le nombre; elle assiste en même temps tous les indigents qui ont recours à elle, et avant la fin de 1702 une riche communauté déclare qu'elle-même « ne pourrait faire en un mois avec ses revenus, ce que fait en deux jours une fille qui n'a rien. »

Le 26 juillet 1704, Jeanne prend l'habit religieux avec sa nièce et deux associées. En 1707, elle compte 80 pauvres dans sa maison, et plus de 200 pendant la disette de 1709. Cependant elle n'avait trouvé de secours jusqu'alors que dans la classe ouvrière. Plus tard vinrent des bienfaiteurs opulents; jamais néanmoins leur générosité ne peut égaler la charité de Jeanne, qui la réduisit à ne savoir comment elle nourrirait le lendemain son innombrable famille.

Son premier principe d'économie pendant 40 ans, celui qu'elle ne cessa jusqu'à sa mort de recommander à ses filles, fut de ne jamais refuser à aucun pauvre ce

dont il avait besoin. Elle est sûre, elle promet qu'en donnant toujours ainsi, sa maison ne manquera jamais du nécessaire, et si quelquefois les secours se font trop attendre, c'est, elle n'en doute pas, qu'on a refusé d'assister les pauvres étrangers, ou bien qu'elle-même n'a pas fait assez de dépenses pour ceux de sa maison : elle se hâte de réparer sa faute.

Nous ne pouvons guère envisager des vertus héroïques sans y découvrir des excès apparents. Celles de Jeanne de la Noue, il est vrai, sortent fréquemment des voies ordinaires, et cependant toujours quelques circonstances viennent avertir qu'elle a tout pesé dans la balance de la sagesse. Quelque soit sa charité, elle ne veut pas que ses filles assistent un mendiant sans avoir la preuve qu'il l'est par nécessité, et non par habitude et par choix. Elle pratique des austérités effrayantes, mais elle montre à ses filles le danger qu'il y aurait à les embrasser sans une vocation spéciale, et ne leur permet que difficilement des pénitences ordinaires. Le ciel et la terre semblent s'unir contre elle sans ébranler sa fermeté, et un mot de ses supérieurs lui fait abandonner ses pratiques les plus chères. Sa docilité est parfaite, toutefois elle ne craint pas d'exposer à son évêque lui-même toutes les raisons qui combattent la décision qu'il lui donne. En un mot. Jeanne sait très bien discerner le point où une vertu doit s'arrêter pour ne pas entraver l'action d'une autre.

Une vie de dévouement, d'abnégation, de combats contre les ennemis intérieurs; une vie dont toutes les paroles et toutes les actions sont inspirées par la foi la plus vive, soutenues par la confiance la plus filiale. animées par la charité la plus ardente et la plus généreuse; une vie enfin où l'on voit la théorie et la pratique des moyens à prendre pour se corriger de ses défauts, résister aux tentations, assurer le succès de ses bonnes

résolutions et persévérer dans la vertu; une telle vie ne peut être que très utile à tous ceux qui la méditent. Elle offre de plus aux religieuses des leçons importantes pour toutes les circonstances où elles peuvent se trouver. Les détails seraient infinis; depuis la novice dont la fidélité à suivre la voix qui l'appelle est ébranlée, jusqu'à la supérieure qui ne sait comment opérer le bien qui est dans son cœur, toutes y trouvent une solution à leurs difficultés.

Les faits surnaturels ne sont pas des exemples à proposer, mais il en est peu dans la vie de Jeanne de la Noue qui ne puissent inspirer les réflexions les plus sérieuses et les plus salutaires.

Elle fonda une congrégation qui avant sa mort comptait déjà 10 établissements (1). Elle lui donna des règles qui convenaient alors, et des instructions qui conviendront toujours à toutes les personnes consacrées à Dieu. Les principaux devoirs de la vie religieuse y sont traités sous le point de vue pratique, avec une exactitude et une connaissance du cœur humain, qui annoncent dans la fondatrice de la Providence un esprit vraiment supérieur.

A l'œuvre, pour diriger sa communauté, cette fille n'est pas moins digne d'attention que lorsqu'elle l'instruit. C'est alors que, sans perdre de vue la perfection sublime qu'elle a prêchée, elle montre mieux sa charitable condescendance pour la faiblesse humaine. Elle sait que la parole de Dieu doit porter ses fruits « dans la patience. »

Quarante ans passés dans la pratique des vertus les plus éminentes, des œuvres les plus précieuses aux yeux du Seigneur n'avaient point fait oublier à Jeanne de la Noue les fautes et les erreurs de la jeunesse, et ce souvenir lui arrachait souvent de touchantes paroles de

(1) Cf. *Anjou Historique*, nº de janvier-février 1906.

componction et d'humilité. Une maladie de onze mois acheva sa longue pénitence, et l'enleva, dans la 71e année de sa vie, à la tendresse de ses filles, à la reconnaissance des pauvres et à l'admiration de tous ceux qui la connaissaient.

Deux Vies de Jeanne de la Noue ont été publiées, la première en 1845 par M. l'abbé Macé (Saumur, Godet), et la seconde en 1882 par M. l'abbé Voleau (Angers, Briand.)

⁂

A la fin du XVIIe siècle, Saumur avait un Hôtel-Dieu mais point d'Hospice. Louis XIV avait bien rendu une ordonnance prescrivant à toutes les villes de son royaume d'avoir à fonder « un hôpital général pour y loger et nourrir les pauvres mendiants et invalides, comme aussi les enfants orphelins ou nés de parents mendiants. » Les échevins de Saumur en avaient bien délibéré le 17 février 1679, le 30 décembre 1712 et le 16 juin 1713, mais ils n'avaient pu aboutir. Or, ce que la municipalité d'une grande ville, avec ses abondantes ressources, n'avait pu faire, la pauvre petite marchande de Fenet allait l'exécuter.

Les filles que Jeanne de la Noue avait réunies en congrégation sous le vocable de Sainte-Anne, continuèrent son œuvre après la mort de leur Mère, et la Révolution trouva leur Hospice de la Grande Providence encore peuplé de 403 personnes. Les Sœurs avaient passé les plus mauvais jours de la Terreur avec leurs pauvres, sans déserter aucunement leur poste, lorsqu'en 1795, le conventionnel Menuau, émerveillé de leur dévouement, voulut leur procurer un local mieux approprié aux besoins d'un hospice en les installant dans la grande et belle maison de l'Oratoire.

Enfin après avoir prodigué dans cette maison de l'Oratoire, pendant 70 ans, tous les soins de la charité

la plus dévouée à des milliers et des milliers de malheureux, les Sœurs de Sainte-Anne sont venues, en 1865, continuer ces soins auprès des pauvres et des malades qu'abritent les bâtiments de l'Hôpital Général.

Il y a donc deux cents ans que les Sœurs de Sainte-Anne desservent l'Hospice de Saumur, qui leur doit sa fondation.

Le comte de la Potherie, député de Maine-et-Loire (1763-1847)

Le comte de la Potherie entra au régiment du roi, en 1776, n'ayant encore que 14 ans. En 1790, la révolte de la garnison de Nancy, premiers symptômes de l'esprit d'insubordination qui fermentait dans l'armée, lui donna l'occasion de montrer cette brillante valeur, dont il devait plus tard donner tant de preuves. Il apprend que M. de Malseigne est assiégé par les Suisses de Châteauvieux, dans la maison du commandant de Nancy, M. de Noue; il court, il vole; les Suisses croisent la baïonnette pour l'empêcher de pénétrer auprès du général; mais le jeune et bouillant officier, posant la main sur l'épaule de l'un d'eux, saute par dessus les Suisses et leurs baïonnettes, et se joint à sept de ses camarades qui défendaient l'entrée de la maison. Là, ces huit braves, présentant leurs poitrines au fer de la révolte, soutiennent longtemps l'effort de cette multitude furieuse, jusqu'à ce qu'enfin tant de courage touche quelques-uns des Suisses, qui viennent se ranger près d'eux, criant qu'ils veulent défendre leur général, dont la mort serait le déshonneur de la nation Suisse. Ainsi la rébellion fut un moment vaincue et apaisée.

Mais elle se ranime bientôt avec plus de violence : on saisit M. de Noue, on l'entraîne, on crie : « A la lanterne ! » Plusieurs officiers s'élancent à son secours, et M. de la Potherie est grièvement blessé dans cette mêlée. Plus heureux que l'héroïque Desilles, son compagnon d'armes, ses propres soldats ne tardèrent point à le remettre à leur tête. Sa blessure et sa belle conduite dans ces circonstances difficiles lui méritèrent, à 28 ans, la croix de Saint-Louis.

L'heureuse répression de cette première tentative d'insurrection n'en arrêta que pour un temps les progrès. L'esprit révolutionnaire avait pénétré dans tous les rangs du peuple et de l'armée; les liens de la discipline, comme ceux de l'ordre social, étaient brisés. Les princes avaient quitté la France, et la plus grande partie de la noblesse avait suivi cet exemple. L'émigration fut pour quelques-uns une nécessité, pour les autres un devoir d'honneur. C'est ainsi que l'envisagea M. de la Potherie; il courut mettre son épée au service de ses princes.

Dans cette armée de soldats gentilshommes, où l'on vit 3 Condés combattant à la fois, M. de la Potherie se fit remarquer parmi les plus intrépides : toujours aux avant-postes, tantôt il acceptait le défi d'un colonel républicain, et, comme aux temps de la chevalerie, combattait avec lui en champ clos, à la face des deux armées; tantôt, avec 5 ou 6 braves comme lui, il s'emparait d'une pièce de canon; enfin, un mot suffirait à sa louange, il mérita d'être distingué par le duc d'Enghien, qui l'honora de son amitié.

L'armée de Condé excitait la jalousie de ceux dans les rangs desquels elle combattait. Après l'avoir entourée de difficultés de toutes sortes, on finit par la condamner au repos. Le repos ne pouvait convenir à M. de la Potherie : il entra comme capitaine adjudant-

major dans un régiment français, commandé par le marquis d'Autichamp, et fit une campagne sous les ordres du comte de Clayrfait. Détaché comme officier d'ordonnance près du général Daun, il s'illustra par un de ces brillants faits d'armes dans les fastes de la guerre. A la tête de 300 cavaliers, il attaque une demi-brigade républicaine, l'enfonce et lui fait mettre bas les armes. Un régiment de cavalerie accourait au secours; M. de la Potherie le charge, le culbute, jette le colonel à terre d'un coup de sabre, et ramène trois fois plus de prisonniers qu'il n'avait d'hommes sous ses ordres. Cette action lui valut, de la part de Louis XVIII, alors à Mittau, une lettre des plus flatteuses et le brevet de colonel.

Il revint bientôt après à l'armée de Condé, qu'il ne quitta plus qu'au licenciement. Rentré en France, en 1801, il se retira en Anjou, au château dont il portait le nom, sans rien demander ni rien accepter du gouvernement.

En 1813, alors que Napoléon, pressé de toutes parts par l'Europe, appelait à lui, ou comme appui ou comme ôtage, tout ce qu'il y avait encore de fort dans le pays, le général commandant le département offrit à M. de la Potherie, au nom de l'Empereur, le brevet de colonel. « Général, répondit M. de la Potherie, en rentrant en France, j'ai fait deux serments : le premier de ne rien faire contre un gouvernement auquel je devais le bonheur de revoir ma patrie; le second de ne jamais le servir. — Quoi ! Monsieur, vous résisterez à celui devant qui tous les rois de l'Europe courbent la tête ! — Général, je sais quelqu'un de plus fort que tous les souverains de l'Europe; c'est l'homme qui ne craint ni la prison ni la mort. »

La funeste époque des Cent-Jours fut une nouvelle occasion de prouver la constance de son dévouement à

la cause de la légitimité. Major-général du comte d'Andigné, qui commandait l'armée royale de l'Ouest, sur la rive droite de la Loire, il se trouvait dans une division de cette armée surprise pendant la nuit au bourg de Cossé, près Laval. Debout aux premiers coups de feu, le général de la Potherie tua de sa main deux hommes en tête de la colonne ennemie, qui bientôt fut rejetée hors du village.

Cette prise d'armes des royalistes pendant les Cent-Jours préserva de l'invasion étrangère plusieurs de nos départements de l'Ouest. Elle aurait pu avoir des résultats importants encore : quelques chefs avaient conçu le généreux dessein de l'unir à l'armée de la Loire et de marcher avec elle sous le drapeau blanc contre l'armée d'occupation. Le général de la Potherie ne fut pas un des moins ardents à embrasser cette courageuse et patriotique pensée, qui ne put malheureusement se réaliser.

Il fut du moins bientôt à même de rallier à l'antique drapeau de la France quelques glorieux débris des armées de l'Empire. Chargé de former le 4e régiment de la garde royale, il s'appliqua à y faire entrer les vieux soldats de l'Empereur, les grenadiers de l'île d'Elbe. Il en avait enrôlé un si grand nombre, que le premier rang de plusieurs compagnies de son régiment était presqu'entièrement composé de soldats décorés.

Dans la campagne d'Espagne, en 1823, il commanda les deux bataillons de guerre du 1er et du 4e régiment de la garde. A plus de 60 ans, il étonnait les plus jeunes par sa vigueur et son infatigable activité : toujours à pied, à la tête du régiment, même dans les marches les plus pénibles, il réservait ses chevaux pour transporter les soldats malades ou blessés. Il se trouvait à la prise de Cadix, et il a rapporté à son château de la Potherie un fragment de la fameuse pierre de la Constitution.

Au retour de cette campagne, ses concitoyens voulurent le récompenser de sa noble conduite de tous les temps, en lui donnant la plus précieuse marque d'estime et de confiance. Porté à la députation en 1824, il était à sa troisième législature en 1830. Fidèle à la ligne de loyauté qu'il avait constamment suivie, il donna sa démission.

Il avait été successivement nommé commandeur des Ordres de Saint-Louis, de la Légion d'Honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne, et avait eu l'honneur d'être désigné comme l'un des quatre maréchaux de camp chargés, avec quatre lieutenants-généraux, de représenter l'armée au Sacre de Charles X.

Jusqu'ici nous n'avons presque parlé que de sa vie publique; dans sa vie intérieure, il fut frappé de la plus cruelle douleur qui puisse déchirer le cœur d'un père. Si à de tels chagrins il peut y avoir des consolations, il en a trouvé de bien douces dans l'union de sa fille devenue son unique enfant, avec le comte de la Rochefoucault, fils unique du loyal baron de la Rochefoucault, major-général de l'armée de Condé. M. de la Potherie rencontrait dans cette alliance tout ce que l'ambition de son cœur paternel avait pu rêver de plus heureux pour sa fille. Aimé, respecté, vénéré de tous, il était arrivé à près de 85 ans, avec une merveilleuse plénitude de forces et de facultés, qui semblait lui promettre encore de longs jours, quand tout-à-coup il a été atteint d'une maladie devenue rapidement sans remède. Il a vu la mort s'approcher de son lit, comme il l'avait vue tant de fois sur les champs de bataille, d'un œil calme et sans peur. Il a demandé et reçu les sacrements, il a donné sa bénédiction à sa famille et à ses amis en pleurs, avec une sérénité d'âme, une vivacité de foi, une fermeté et une simplicité de langage, qui ont fait l'admiration de tous ceux qui ont pu le voir et l'entendre dans

ses derniers moments, belle et noble fin d'une vie toute d'honneur et de loyauté (1).

Le général d'Armaillé (1773-1854) (2)

Une douloureuse cérémonie réunissait le 19 avril 1854, dans le petit bourg de Neuvy, plus de trois mille personnes. Accourue de toutes les paroisses voisines, la population s'était donné rendez-vous autour du cercueil du vénérable général d'Armaillé, pour mêler ses prières et ses pleurs avec celles de sa famille. On y voyait ses vieux amis, de braves officiers qui avaient servi sous ses ordres, quelques vieillards en cheveux blancs, derniers débris de l'ancienne Vendée, des soldats qu'il avait conduits en Espagne et en Afrique, des représentants de l'administration et de l'armée, et surtout une foule immense d'artisans, de cultivateurs et de métayers. Toutes les opinions, tous les rangs s'étaient confondus près de cette tombe, et un même hommage s'échappait de tous les cœurs. Chacun pour adoucir son deuil aimait à rappeler les détails de cette noble vie et quelques traits touchants de cette mort si calme et si chrétienne. Témoin de la douleur populaire, nous avons voulu les réunir ici, tout à la fois comme une consolation, un enseignement et un souvenir ineffaçable d'attachement et de profonde reconnaissance.

Près du Bourg-d'Iré, au château de la Douve, vivait

(1) *Union de l'Ouest*, du 27 janvier 1847, article du comte Charles de Boissard.

Le comte de la Potherie mourut à Paris, le 15 janvier 1847, entouré de sa femme, sa fille, son gendre, MM. de Quatrebarbes et de Boissard, ses neveux.

(2) Article publié par le comte Théodore de Quatrebarbes, dans l'*Ami du Peuple* (28 avril 1854).

au commencement de la révolution un vieux chevalier de Saint-Louis, à mœurs patriarcales. Chef d'une nombreuse famille, depuis des siècles vouée aux armes, il avait déjà ses deux fils aînés, Auguste et Ambroise, au service du roi. Le troisième, nommé René, venait de terminer ses études; quatre filles et un autre enfant complétaient sa famille. Tous étaient alors réunis au modeste manoir. Le père profondément triste voyait se dérouler successivement dans sa pensée les premières scènes de la révolution. Il songeait à la religion persécutée, à l'autorité royale avilie, à l'antique constitution française tombant pièce à pièce, aux effroyables saturnales des cinq et six octobre, à la longue agonie de Varennes, enfin à Louis XVI, à Marie-Antoinette outragés et méconnus, captifs dans Paris au milieu d'une foule égarée par le mensonge et dominée par d'ambitieux scélérats. La voix des princes du sang avait retenti des rives du Rhin jusqu'à sa tranquille retraite. Chefs naturels de la noblesse française, ils s'adressaient à elle et lui demandaient, si, dans l'impuissance d'organiser une résistance légale à l'intérieur, il n'était pas de son honneur de sauver la monarchie en combattant la révolution les armes à la main : la réponse à cette question ne pouvait être douteuse. Le chevalier d'Armaillé regardant alors ses trois fils aînés : « Mes amis, « leur dit-il, il faut bientôt nous séparer, car l'appel « des frères du roi trace clairement votre devoir. Vous « les rejoindrez dans quelques jours; et vous exprimerez les regrets de votre vieux père de ne pas partager votre dévouement et vos périls. »

Vingt-deux mille émigrés se trouvaient réunis sur les bords du Rhin. Pleins d'un chevaleresque enthousiasme, ils croyaient former l'avant-garde de l'armée destinée à sauver la monarchie. Sept princes du sang marchaient à leur tête, et parmi tant de braves officiers

prêts à verser tout leur sang pour leur roi captif, il n'en était pas un seul qui ne crût combattre pour la France.

C'est qu'alors ces deux mots n'avaient point encore été séparés dans l'esprit des peuples. Le roi était la personnification sainte de la patrie. Elle avait grandi sous les fils de saint Louis des barrières de la ville de Laon jusqu'au Rhin, à l'Océan, aux Alpes, aux Pyrénées. Elle avait tout partagé avec cette grande race, ses gloires comme ses douleurs.

Oh ! certes, il est facile aujourd'hui, avec les idées de l'époque et en face du dénouement, de condamner au coin de son feu les hommes qui quittaient propriétés, parents, famille, tout ce qui leur était cher, pour accomplir un devoir, qui leur semblait sacré. Si ce fut une illusion, elle fut anoblie par le sacrifice; si ce fut une faute, elle fut celle de l'honneur.

Au lieu de réunir tous les émigrés dans une seule armée destinée à pénétrer en France à l'ombre du vieux drapeau national, la politique des cabinets de Vienne et de Berlin les sépara en trois corps, sous les noms d'armée des princes, de Condé et de Bourbon. Une centaine d'Angevins servaient dans ce dernier corps; on voyait à côté de jeunes officiers, des magistrats à cheveux blancs et des enfants qui, comme René d'Armaillé, maniaient pour la première fois une épée.

Nous n'avons point ici à faire l'histoire de cette grande lutte de deux principes. Il nous suffira de dire que les trois frères montrèrent pendant neuf années leur intrépide constance. Après le licenciement de l'armée de Bourbon, le camp des trois Condé était devenu leur patrie. Entré dans le 1er régiment de cavalerie noble, commandé par le duc de Berry, René d'Armaillé fit sous ses ordres les campagnes de 1795,

1796, 1797, 1798, 1799 et 1800, et ne quitta l'armée qu'à l'époque du licenciement.

Ces jours de dévouement sont ainsi résumés dans ses états de service, que nous avons sous les yeux : « Du « 12 décembre 1791 au 2 février 1801, dix-huit ans, « un mois et vingt jours de service, y compris neuf « campagnes. »

Mais pendant que les trois frères combattaient à la frontière sous la cornette blanche, une sainte et glorieuse insurrection mettait en lutte avec la Convention un peuple de laboureurs. En voyant la proscription de ses prêtres, ses églises fermées ou profanées par d'indignes ministres, il s'était demandé en frémissant s'il ne valait pas mieux tomber martyr, les armes à la main, que de vivre ainsi esclave sans Dieu, sans religion et sans roi, et envoyer ses enfants verser leur sang pour le maintien d'une assemblée régicide. Un cri de guerre avait retenti tout à coup des rives de la Loire et du Layon, aux portes de Bressuire, de Parthenay, de Luçon et de Nantes, et la population entière s'était levée pour vaincre ou pour mourir. Après la protestation armée de la noblesse contre les crimes de la révolution, en même temps que celle de la bourgeoisie à Caen, à Lyon et à Marseille, éclatait celle du peuple. Elle devait, elle aussi, enfanter des prodiges, et en couvrant d'une gloire incomparable le tombeau de la monarchie, faire triompher sur ses ruines mêmes la religion et la foi. Dans cette lutte de cinq années, où furent livrés plus de sept cents combats partiels et dix-sept batailles rangées, où des enfants de 13 ans, comme le chevalier de Mondyon, combattaient à côté de vieillards presque nonagénaires, comme le marquis de la Haye des Hommes, l'âge et les infirmités du chevalier d'Armaillé n'étaient pas un obstacle. Mêlé à tous les combats qui précédèrent et suivirent le passage de la Loire, il fut tué à Savenay, à cette lutte suprême de la grande armée vendéenne.

Etiennette Gourreau, sa courageuse femme, l'avait accompagné, suivie de ses petits enfants. Prise dans les environs de Savenay, avec ses quatre filles, dont l'aînée n'avait pas 17 ans, elle fut conduite à Nantes, où elle se trouva réunie à des milliers de victimes. Hommes, femmes et enfants occupaient les mêmes cachots, sans autre couche qu'une paille infecte, sans autre nourriture que de l'eau et du pain noir, apportés une fois le jour. La plus sombre terreur planait sur cette ville infortunée, livrée comme une proie à la rage de Carrier. Le farouche proconsul venait de renouveler l'atroce invention de Néron : reprochant au tribunal révolutionnaire de n'envoyer chaque jour qu'une centaine de prisonniers au supplice, il avait fait construire des bateaux à soupapes pour se défaire en masse des malheureux détenus.

La nuit, aussitôt que le sommeil et les ténèbres descendaient sur la cité, des bandes d'assassins pénétraient dans les prisons, choisissaient au hasard les premiers qui s'offraient à leur vue, les liaient deux à deux après les avoir dépouillés de leurs vêtements, et les traînaient ainsi sur les fatals bateaux. Là, tandis que des chants obscènes, d'horribles blasphèmes, des éclats de rire dignes de l'enfer, étouffaient les gémissements et les cris, tout était consommé; et des misérables achevaient sans pitié, à coups de hache et d'aviron, ce que les flots n'engloutissaient pas assez vite.

Chaque jour des six mois, que Carrier régna dans Nantes, fut marqué par ces épouvantables exécutions. La terreur était telle que l'ombre et le mystère devinrent bientôt inutiles. Le soleil éclaira ces scènes d'horreur; les fusillades, la Loire et l'échafaud réclamèrent tour à tour leurs victimes; il fut défendu de boire des eaux du fleuve, et l'on fut obligé de creuser un canal sur la place du Bouffay, pour donner passage à un ruisseau de sang humain.

Dans les prisons, le typhus et la contagion faisaient autant de ravages que l'échafaud. Les morts et les vivants gisaient mêlés et confondus, sans que personne enlevât les cadavres. On vit des enfants tomber asphyxiés, au moment où ils se traînaient pour tremper leurs lèvres brûlantes dans la cruche commune. L'air était tellement corrompu, que la liberté fut promise à des prisonniers, à la seule condition de purifier la prison de ces monceaux d'immondices. Ceux qui survécurent n'en furent pas moins massacrés !

Mme d'Armaillé, dès son arrivée à l'Entrepôt, avait été vouée à la noyade; liée avec ses quatre filles, elle priait et leur montrait le ciel, en marchant au supplice. Aucune ne pleurait, excepté la plus jeune, pauvre enfant de sept ans, qui, sans comprendre cette épouvantable scène, jetait ses petits bras autour du col de sa mère. Ses cris avaient attendri jusqu'aux bourreaux, lorsqu'une courageuse femme de batelier s'élance au milieu d'eux, et s'empare de l'enfant. « Je l'élèverai « avec les miens, s'écrie-t-elle, je lui servirai de mère. « Oh ! non, vous ne me repousserez pas; car je ne suis « ni noble, ni Vendéenne. Mon mari est embarqué sur « un vaisseau de la République. Cette enfant est à moi, « vous ne pouvez plus l'assassiner. »

Mme d'Armaillé laisse tomber sur cette noble femme un regard d'ineffable douceur. L'escorte étonnée s'arrête. La pauvre enfant est sauvée; quelques instants après, elle n'avait plus de mère.

Bien des années après cette scène touchante, j'ai vu chez Mme de Gastines (1) et dans la famille d'Armaillé la généreuse dame Boisselot. Chaque année elle venait y passer plusieurs mois, entourée d'affection et de soins : tous l'appelaient *Maman;* la première place, à

(1) Charlotte d'Armaillé, l'orpheline de Nantes.

droite du maître de la maison, lui était réservée. Elle fut pleurée comme une seconde mère, après en avoir eu toute la tendresse et les droits.

Une époque réparatrice remplaçait la terreur; et MM. d'Armaillé avaient enfin pu revoir la France. René s'était allié à une noble famille du Maine. Il avait acheté au centre de la Vendée angevine, dans la paroisse de Neuvy, séjour habituel de Stoflet, le vieux château de la Morosière, et s'occupait à relever ses ruines incendiées, lorsque le retour des Bourbons, pour lesquels il avait tant combattu et souffert, le rappela au service. Nommé en 1814 sous-lieutenant de mousquetaires, avec rang de major, et colonel, le 19 mars 1815, il suivit à la frontière son vieux roi et le duc de Berry, qui lui portait, depuis leur vie commune sous la tente, une affection particulière. Le 12 octobre de la même année, Louis XVIII lui confiait le commandement de la légion de l'Eure, devenue en 1820 le 14e de ligne. C'est à la tête de ce beau régiment qu'il fit, en 1823, la campagne d'Espagne, sous les ordres du prince de Hohenlohe et du maréchal de Lawriston. Il se distingua au siège de Pampelune, et dans tous les combats qui se livrèrent en Navarre et dans les provinces basques. Depuis longtemps sa bonté proverbiale, son esprit de justice et sa droiture lui avaient gagné le cœur de ses soldats. Mais quand ils le virent, où le péril était plus grand, donner l'exemple de la plus belle bravoure et les ordres les plus sages, ménager leur vie et exposer la sienne, leur confiance égala leur affection; pour exprimer ces deux sentiments, ils ne trouvèrent pas d'autre mot que celui de *Père*.

C'est qu'en effet le 14e était devenu sa famille. Il aimait tous ses officiers, il connaissait tous ses soldats. Sa bonté avait élargi les règlements, qui n'accordent de haute paie qu'à un certain nombre d'enfants de

troupe. Tous par ses soins étaient instruits, nourris et habillés. C'était une petite école militaire, dont un officier choisi par lui et l'aumônier avaient la direction. Il les interrogeait souvent, se faisait rendre compte de leurs progrès et de leur conduite; et puis lorsqu'ils étaient en âge de servir le roi et de s'engager dans son régiment, il les suivait dans leur carrière avec une sollicitude paternelle.

Ces dépenses étaient soldées par les économies d'un conseil d'administration habile. Si elles ne suffisaient pas, le bon colonel puisait dans sa bourse, ou s'adressait au besoin à la famille royale. Au camp de St-Omer, en 1828, Charles X, témoin des exercices de ce petit bataillon, lui avait envoyé des preuves de sa bienveillance, et Madame la Dauphine y avait joint elle-même un don généreux.

L'expédition d'Alger venait d'être décidée aux applaudissements de tout ce qui portait un cœur français. Vainement un parti l'avait blâmée avec amertume, dans la crainte que la victoire n'affermît un trône dont il conspirait la ruine. Aveuglé par sa haine, peu s'en fallut qu'il ne plaidât contre la civilisation la cause de l'esclavage, et n'appelât à son aide les tempêtes et les Anglais. Mais Dieu avait voulu que la France plantât de nouveau sur cette terre barbare sa croix victorieuse.

Le 25 mai 1830, treize grands vaisseaux, vingt frégates, quatre-vingts bâtiments légers et plus de deux cents navires de toute grandeur quittaient la rade de Toulon, transportant une armée composée du plus pur sang de la France. A sa tête marchait, accompagné de ses quatre fils, le général qui, en qualité de ministre de la guerre, avait conçu et préparé cette glorieuse expédition.

Le colonel d'Armaillé faisait partie de la division du général Berthezène. Débarqué un des premiers, le

14 juin à la pointe du jour, il formait son régiment en bataille, lorsque des boulets, lancés d'une batterie turque, décimèrent ses compagnies de grenadiers. La batterie fut enlevée presque au même instant par un détachement du 3e de ligne, commandé par deux jeunes officiers, Charles de Bourmont et Bessières. Mais le 14e eut ainsi l'insigne honneur de verser le premier son sang sur la terre d'Afrique. Ce brave régiment était encore en première ligne à Staouëli, à Sidi Kalef, et à l'investissement d'Alger. Le 21 novembre, au passage de l'Atlas, par le maréchal Clausel, il gravissait, son intrépide colonel en tête, des rochers presque à pic, débusquait les Arabes du col de Téniah, et assurait le succès de cette brillante journée. Nommé maréchal de camp (1) après ce glorieux fait d'armes, le général d'Armaillé ne tarda pas à rentrer en France; des douleurs de tout genre lui en faisaient d'ailleurs un devoir. Cruellement frappé comme époux et comme père, il voyait chaque année amener dans sa maison un nouveau deuil. Sa fille, son plus jeune fils, sa femme, son fils aîné, sa belle-fille, un petit enfant au berceau, tout ce qui lui était cher tombait successivement autour de lui, sans que sa belle âme laissât échapper un murmure. Plus il était malheureux, et plus il sentait le besoin de rendre heureux et d'aimer ceux qui l'approchaient. Il s'était tourné vers Dieu comme le consolateur suprême. Occupé d'agriculture au milieu de ses champs, il avait pour tous un conseil, un secours, ou une bonne parole. « Je ne puis donner autant qu'on « me demande, disait-il peu de jours avant sa mort; « mais je ne refuse personne, et l'on me quitte toujours « content. »

(1) Le général d'Armaillé était en outre chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'Honneur, chevalier du Phénix de Hohenlohe, de Saint-Ferdinand-d'Espagne et de Saint-Waldimir de Russie.

C'est ainsi qu'il a vécu plus de vingt années, entouré du respect et de l'attachement de tous, sans avoir passé peut-être un seul jour sans rendre quelque service. Souvent il réunissait autour de lui son frère, ses neveux, d'anciens officiers de son régiment, ses voisins, son curé et le vieux maire de son village. Sa bonté rendait alors sa conversation pleine de charmes.

Nous lisons dans une ballade bretonne que le seigneur de Nevet, près de mourir, après s'être confessé, dit au prêtre :

« Ouvrez à deux battants la porte de ma chambre; « que je voie tous les gens de ma maison : ma femme, « mes enfants autour de mon lit, mes métayers et mes « fidèles serviteurs; que je puisse en leur présence « recevoir le corps de Notre-Seigneur, avant de quitter « ce monde. » Et comme tous pleuraient, doucement il les réconfortait : « Ne pleurez pas, ma chère femme ! « c'est Dieu le maître. Taisez-vous, mes chers enfants. « Mes métayers, ne pleurez pas; quand le blé est mûr, « on le moissonne. Quand l'âge vient, il faut mourir. « Taisez-vous, bons habitants des campagnes, et vous « chers pauvres de ma paroisse. Nous nous retrou- « verons au ciel. » Et dix mille personnes pleuraient, et surtout les pauvres gens.

Excepté une femme et des enfants qui n'étaient plus là, il n'est pas un détail de ce récit, qui ne se soit renouvelé au château de la Morosière. La population entière était accourue dire un dernier adieu au bon général. Pendant trois jours entiers, elle avait voulu entourer son lit de mort, prier et s'agenouiller au pied de son cercueil. Elle aussi disait qu'elle avait perdu son père.

Cette touchante cérémonie m'en rappelait encore une autre, dont le souvenir n'est pas effacé par un éloignement de onze années. Dans ce même cimetière de

Neuvy, était près de moi une autre tombe, que j'avais vue se refermer sur un vieil ami du général, le bon et chevaleresque Louis de la Paumelière. Comme lundi dernier, le cimetière était plein; des larmes coulaient de tous les yeux, et plusieurs heures s'écoulèrent avant que la foule silencieuse eût jeté l'eau bénite sur la fosse.

La fille du général de Bonchamps (1789-1877)

Mme la comtesse douairière de Bouillé, fille du général de Bonchamps, mère et grand'mère du comte et du vicomte de Bouillé, morts à Patay, belle-grand'mère de M. de Cazenove de Pradine, mourut à Nantes le 17 juillet 1877.

Mlle Zoé de Bonchamps, issue du mariage de Mlle de Scepeaux et du marquis Arthur de Bonchamps, naquit en 1789, au château de la Baronnière, près Saint-Florent-le-Vieil : elle avait trois ans et un frère aîné cinq, lorsque les paysans angevins vinrent chercher son père et le proclamèrent leur chef.

Mme de Bonchamps ne voulut point quitter son mari; elle suivit l'armée de la Loire, avec deux domestiques fidèles, qui prenaient soin de ses enfants, et se tint toujours à proximité des champs de bataille. Tour à tour sœur de charité et épouse dévouée, on la vit braver les hasards et les dangers de la guerre, porter partout ses soins : toute l'armée la connaissait et l'aimait.

Ce fut une cruelle épreuve pour les Vendéens que la bataille de Cholet : écrasés par le nombre, ils y perdirent beaucoup de leur officiers; Lescure fut blessé. Bonchamps reçut une balle dans le bas-ventre; ses soldats l'emportèrent, sanglant et épuisé, sur un brancard jusqu'à Saint-Florent-le-Vieil.

Mme de Bonchamps ne sut rien; ayant reçu l'ordre de se rendre en Bretagne, elle passa la Loire avec ses enfants et, pendant que son mari mourait en héros et en chrétien, en sauvant du massacre 5.000 prisonniers, elle se rendait au Mans : elle n'apprit que plus tard le malheur qui l'atteignait, en même temps qu'il privait l'armée d'un de ses meilleurs chefs.

Traquée par les troupes républicaines, chaque jour Mme de Bonchamps devait chercher une nouvelle cachette. Au milieu de tant de misères, la variole atteignit ses enfants : l'état de son fils devint tout à coup alarmant : il mourut à côté d'elle sur une botte de paille dans un hangar ouvert à tous les vents. Découvertes dans cette retraite, un tronc d'arbre creux leur servit de maison et d'abri pendant trois jours; puis il fallut encore quitter ce refuge pour aller plus loin implorer la pitié. — Bientôt il n'y eut plus de refuges assez secrets pour cette femme et sa petite fille : demander l'hospitalité, c'était compromettre de bons paysans et exposer son enfant. Elle prit un parti héroïque, leur confia Zoé, et, déguisée de son mieux, elle leur dit adieu; elle n'alla pas loin, cette pauvre mère, une patrouille l'arrêta.

Ce qui devait la perdre la sauva; reconnue pour la femme du général de Bonchamps, les soldats l'entourèrent de soins et de respects, on lui rendit même les honneurs militaires à son arrivée à la prison du Bouffay (Nantes). Ses juges la condamnèrent sans pitié à la peine de mort. Renfermée dans un cachot avec plusieurs condamnées, elle y attendait l'heure du supplice, lorsque Haudaudine, le Régulus nantais, sauvé à Saint-Florent par le général de Bonchamps, obtint sa grâce. On ne l'élargit pas de suite, mais on lui permit d'avoir sa fille avec elle.

A sa sortie de prison, Mme de Bonchamps recueillit

les débris de sa fortune et se consacra à l'éducation de sa fille. La Restauration vint et récompensa, par une dotation, cette famille éprouvée de tant de manières, et quelques années après elle la maria au comte Arthur de Bouillé.

Tous deux furent dignes l'un de l'autre par leur dévoûment au roi, auprès duquel ils restèrent jusqu'à la Révolution de 1830; à cette époque ils revinrent en Anjou. Le réveil de la Vendée ne les trouva pas indifférents; M. de Bouillé, un des chefs, gravement compromis, fut traqué par la police et condamné à mort par contumace.

N'ayant pu passer à l'étranger, pendant sept longues années il vécut en fugitif, changeant d'asile tous les jours. Mme de Bouillé, dont l'enfance avait été si agitée et inquiète, voyait renaître autour d'elle les angoisses de sa mère. Toute aux soins de l'éducation de ses enfants, ses nuits étaient pleines d'insomnies; sa maison de Saint-Martin de Beaupréau était gardée à vue, et à peine osait-elle en sortir, de peur d'éveiller davantage encore l'attention de l'autorité.

Espérant échapper à cette surveillance, elle quitta Saint-Martin pour aller habiter le château de la Perrinière, situé près de Montfaucon, qu'elle venait d'acheter; mais elle ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle s'était trompée : une fois établie à la Perrinière, la police devint plus vigilante et plus sévère que jamais; à tout instant on venait le visiter ou tout à coup la troupe enveloppait le château et on le fouillait en tous sens. Le sang-froid de Mme de Bouillé ne se démentit jamais et déconcerta toujours les officiers chargés de l'interroger et de diriger des recherches.

L'amnistie rendit la liberté à M. de Bouillé, en 1840. Le château de la Perrinière devint le rendez-vous des royalistes et de tous les hommes de cœur; ailleurs, il

n'était guère permis de parler du Roi, il en était autrement à la Perrinière, on était toujours le bienvenu. Deux fois par an, le 15 juillet et le 29 septembre, la fête de l'anniversaire du roi était l'occasion de bien touchantes fêtes; tous les royalistes et les vieux *chouans* étaient reçus à la table de M. et de Mme de Bouillé; un feu de joie était allumé dans la cour, des coups de fusil retentissaient dans l'air et on chantait des chansons d'Henri V, puis chacun racontait son histoire de la chouannerie, et le père Guinhut disait en son langage l'arrestation de MM. de Civrac et Morisset, à la Chaperonnière, et pleurait en parlant de l'assassinat de M. de Cathelineau par un sous-lieutenant.

La mort est venue frapper M. Arthur de Bouillé. Quelques années après, la France fut envahie par l'étranger; son fils, son petit-fils et son gendre s'enrôlaient dans l'armée de Charette; le canon tonnait dans les plaines d'Orléans, l'aile droite de l'armée de la Loire s'était repliée, le centre fléchissait, un mouvement en avant du 13e corps, commandé par le général de Sonis, pouvait tout rétablir. Ordre fut donné aux zouaves pontificaux de charger les Prussiens, tout plie devant eux, mais manquant d'appui pendant que l'ennemi recevait des renforts, ils succombèrent écrasés sous le nombre des assaillants; ce fut alors qu'on vit tant de nos amis tomber en défendant la bannière du Sacré-Cœur, si vaillamment portée par les Verthamon et les Bouillé. Le général de Sonis resta couché à terre, un boulet lui avait enlevé une jambe; Charette gîsait blessé sous son cheval; Joseph Houdet, frappé à mort, mêlait au nom de ses père et mère celui de son saint patron.

Tout Nantes s'associa à l'immense affliction des dames de Bouillé et de Cazenove, et une foule émue rendit les honneurs funèbres au vaillant comte Fernand de Bouillé. Les dépouilles mortelles de Jacques de

Bouillé n'ont pu être retrouvées sur le champ de bataille. (1)

Le Clergé de Torfou et de Saint-Macaire-en-Mauges pendant la Révolution (2)

La paroisse de Torfou a fait successivement partie du diocèse de Poitiers depuis l'origine jusqu'en 1317, du diocèse de Maillezais de 1317 à 1648, du diocèse de La Rochelle de 1648 à 1802. Le 6 juin 1802, elle fut rattachée au diocèse d'Angers. (3)

Le clergé paroissial de Torfou, au moment de la Révolution, se composait de M. Durand, curé, M. Oger, vicaire, et M. Morinière, chapelain du Couboureau. Nous allons parler de ces trois ecclésiastiques.

M. Charles-Hilaire *Durand* était vicaire à La Romagne quand, en 1775, il devint curé de Torfou. Il refusa le serment à la Constitution civile du clergé. Alors les électeurs du district de Cholet (par 16 voix sur 20 votants) désignèrent, le 18 avril 1791, un assermenté pour le remplacer, M. Farion, vicaire à la Chapelle-d'Aligné (Sarthe); mais cet intrus, craignant à juste titre d'être mal reçu par la population, n'osa venir à Torfou, et M. Durand put continuer publiquement l'exercice du culte dans l'église paroissiale. Le directoire du département de Maine-et-Loire ordonna bien,

(1) *Espérance du peuple*, 20 juillet 1877.

(2) Cf. une brochure de M. l'abbé Chasles, vicaire à Torfou, intitulée : *Saint Martin de Torfou, confesseur de la foi* (Angers, Siraudeau, 1908).

(3) Au point de vue *judiciaire*, Torfou dépendit de la sénéchaussée d'Angers jusqu'en 1790, du tribunal de Cholet (1790-1795), du tribunal de Beaupréau (1795-1859), et du tribunal de Cholet (1859 à aujourd'hui).

Au point de vue *administratif* Torfou fit partie de l'élection de Montreuil-Bellay jusqu'en 1790, du district de Cholet (1787-1795), de l'arrondissement de Beaupréau (1800-1857), de l'arrondissement de Cholet (1857 à aujourd'hui), du canton de la Romagne (1790-1801), et du canton de Montfaucon (1801 à aujourd'hui).

par son arrêté célèbre du 1er février 1792, à tous les prêtres non conformistes de venir résider à Angers, mais le curé de Torfou n'était pas compris dans l'arrêté, comme étant encore « fonctionnaire public » puisqu'il n'avait jamais été remplacé. Il continua donc son ministère pastoral. Au reste, ses paroissiens ne furent pas les seuls à recourir à lui. En effet, le 21 février 1792, nous voyons M. Durand célébrer à Torfou trois mariages d'habitants du Longeron, « par ordre » du sieur Mérand, juge de paix du canton de la Romagne et administrateur du district de Cholet. Le 1er et le 2 mai suivant, il fit également deux mariages, « à la réquisition » des officiers municipaux du Longeron. A la date du 26 mai 1792, le directoire du département prit un nouvel arrêté qui supprimait l'exception dont bénéficiaient les rares curés non remplacés, et leur enjoignait de venir demeurer au chef-lieu avec leurs confrères insermentés. M. Durand, soupçonnant un piège et à bon droit, refusa d'obéir. Sa dernière signature sur le registre paroissial est du 31 mai. Il fut alors obligé de se cacher pour éviter d'être arrêté et emprisonné à Angers. Au moment de l'insurrection du 12 mars 1793, M. Durand reparut publiquement dans sa paroisse et continua d'y exercer le ministère jusqu'au 14 octobre de la même année. Ce jour-là il quitta Torfou et alla se réfugier à La Gaubretière (Vendée), paroisse qui offrait une retraite plus assurée aux proscrits, grâce aux bois impénétrables qui couvraient une partie de son territoire (1). Il mourut peu après, de mort naturelle, à l'âge de 66 ans. (2)

(1) On lit dans les *Mémoires* de Pierre Rangeard, le chroniqueur de La Gaubretière : « M. Durand, curé de Torfou, parent de ma mère, se retirait chez nous. Au moment des dangers, nous fuyons ensemble dans les champs, où dès la pointe du jour il nous disait la messe quand la sûreté nous paraissait suffisante. »

(2) Le 1er novembre 1794, les paroissiens de Torfou certifient que M. Durand, leur curé, est « mort de sa mort naturelle » (*Registres paroissiaux*).

Monsieur Jean-Jacques *Oger*, vicaire à Torfou depuis 1786, refusa également de prêter serment à la constitution civile. Comme son curé, il continua d'exercer publiquement le culte jusqu'au mois de mai 1792 et se cacha avec lui à La Gaubretière (1). Nous le retrouvons le 1er novembre 1794 à Torfou, où le registre paroissial porte sa signature. Mais ce n'était qu'une simple apparition. Il partit exercer ailleurs le saint ministère, sitôt que la paroisse fut pourvue d'un desservant, comme nous le dirons plus bas. Après la Révolution, il devint curé de Saint-Aubin-des-Ormeaux (Vendée) et mourut en fonctions le 9 février 1834, à l'âge de 87 ans.

M. Joseph-Etienne *Morinière*, né à Mortagne-sur-Sèvre en 1755, exerça les fonctions de vicaire à Torfou pendant toute l'année 1785, et fut ensuite nommé chapelain du château du Couboureau. Comme ses deux confrères, il ne voulut point aller résider à Angers en compagnie des autres prêtres insermentés et se cacha dans le pays. Il passa la Loire avec les Vendéens le 18 octobre 1793 et fut, le 5 janvier suivant, guillotiné à Angers comme prêtre réfractaire. (*Anjou Historique*, mars 1904).

Après la mort de M. Durand, curé de Torfou, l'autorité ecclésiastique de La Rochelle nomma pour le remplacer M. Jean-François *Hullin*, vicaire à Montigné-sur-Moine, né à Torfou le 27 novembre 1759. On trouve sa signature sur le registre paroissial dès le 22 juin 1794. Le 1er novembre suivant, il dressa les listes de ceux qui étaient morts de leur mort naturelle ou avaient été massacrés en différents endroits « par les ennemis » depuis le 14 octobre 1793, « époque à peu près de la sortie de cette paroisse de feu messire Durand. » Cette double

(1) M. Oger, vicaire de Torfou, se cachait à la Jambière, dans un grand champ de genêts derrière la métairie (*Chroniques de La Gaubretière*, par Pierre Rangeard).

nomenclature est suivie des « noms de ceux qui ont resté aux différents combats depuis le 12 mars 1793 et de ceux qui ont passé la Loire avec la grande armée. » (1) Depuis lors, jusqu'au 14 septembre 1797, c'est-à-dire pendant trois ans, le culte catholique s'exerça publiquement et en paix à Torfou; M. Hullin était le seul prêtre en fonctions. Après le coup d'Etat du 18 fructidor, il fut obligé de se cacher et sa signature ne réapparaît sur le registre paroissial que le 11 décembre 1799; mais, pendant ces deux années, M. Hullin n'avait cessé d'exercer le culte en cachette : tous les enfants nés dans cet espace de temps furent baptisés par lui, comme en témoignent les registres de catholicité de la paroisse écrits par M. Hullin sous le Consulat. Il fut maintenu au Concordat et mourut curé de Torfou le 28 mars 1809. (2)

Voici la liste des successeurs de M. Hullin : M. Charles Foyer, fondateur de la congrégation de Sainte-Marie de Torfou (1809-1842), M. Buisson (1842-1853), Chesneau (1853-1857), M. Béziau (1857-1897), M. Girard, depuis 1897.

***

Quand on demanda au clergé de prêter serment à la constitution civile, la paroisse de Saint-Macaire-en-Mauges avait pour curé M. Delacroix, aidé de deux vicaires, MM. Benoît et Gaudin.

M. Louis-Jacques *Delacroix* était curé de cette paroisse depuis 1785. Il refusa le serment et fut guillotiné

(1) Ces listes ont été publiées par M. l'abbé Chasles dans une brochure intitulée : *Saint-Martin de Torfou, héros et martyrs* (Cholet, Gaultier, 1906).

(2) Un prêtre né à Torfou le 8 mars 1759, M. Pierre-Michel Guérin, sulpicien, fut massacré aux Carmes, à Paris, au mois de septembre 1792.

à Angers, comme prêtre réfractaire, le 10 juin 1794 (*Anjou Historique*, n° de mars-avril 1906.) (1)

M. Noël-Pierre *Benoist*, né à Angers le 18 février 1756, avait été nommé vicaire à Saint-Macaire en 1789. Il fit le serment, et les habitants furieux le chassèrent de la paroisse. Elu intrus de Sainte-Gemmes-sur-Loire, il y resta jusqu'en 1793. L'insurrection vendéenne l'obligea de se réfugier à Angers. C'est dans cette ville que le 21 novembre 1793 il renonça publiquement à toute fonction ecclésiastique. Il continua d'habiter Angers pendant toute la Révolution; il était devenu maître d'école. Lors de l'application du Concordat, il rentra dans le giron de l'Eglise, fut le 18 mars 1809 nommé curé de Cantenay-Epinard, démissionna pour raison de santé le 1er octobre 1825, et se retira à Erigné, où il mourut le 3 mars 1826.

M. Joseph-Pierre *Gaudin*, né à Sainte-Foy-en-Mauges le 19 mai 1759, arriva comme vicaire à Saint-Macaire au mois de mai 1790. A l'exemple de son curé, il refusa de jurer, et rendit les plus grands services pendant toute la Révolution. En effet, M. Gaudin ne quitta pas la paroisse de Saint-Macaire (2). Il disait la messe tantôt dans le bourg et tantôt dans la campagne, mais principalement à la métairie de la Sourbalière, dans une chambre du premier étage. En 1800, M. Gaudin fut nommé par M. Meilloc desservant de Rablay, et le 10 décembre 1802 Mgr Montault lui donna la cure du Champ, où il mourut le 11 mai 1813.

Disons un mot de l'intrus de Saint-Macaire-en-Mauges. Le 18 avril 1791, les électeurs du district de Cholet nommèrent curé constitutionnel de Saint-Ma-

(1) Voici les successeurs de M. Delacroix à la cure de Saint-Macaire-en-Mauges : MM. Raimbault (1800-30), Bretault (1830-76), Deniau (1876-1909), Dupé nommé en 1909.

(2) M. Gruget dit, dans ses *Mémoires*, que M. Noël Pinot, curé du Louroux-Béconnais, vint aider M. Gaudin à Saint-Macaire-en-Mauges en 1792 et 1793.

caire M. Jannau, de Fontevrault, mais ce dernier ne voulut point accepter. Le 25 septembre 1791, les électeurs du district donnèrent comme intrus à Saint-Macaire un prêtre habitué de Saint-Sulpice de Paris, M. Pierre-Charles *Boillet*. Sa première signature sur le registre paroissial est du 22 décembre 1791. Jusqu'au mois d'octobre suivant, il ne fit que 3 ou 4 baptêmes, et parmi tous ceux qu'il enterra la majeure partie recourut à M. Gaudin et refusa le ministère de l'intrus; aussi M. Boillet a-t-il soin de mettre dans l'acte d'inhumation, que lui seul pouvait faire : *mort sans sacrements*. (1) Il dut quitter la paroisse lors de l'insurrection vendéenne au mois de mars 1793. Le 5 juin 1794, nous le trouvons à Angers, où ce jour-là il abdique son sacerdoce. Ce n'était qu'une répétition, car il l'avait déjà fait trois mois plus tôt devant les administrateurs du district de Cholet réfugiés à Nantes.

Le Cardinal Régnier (1794-1881)

Quand Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, fut nommé cardinal en 1873, l'abbé Jules Morel publia dans l'*Univers* un entrefilet que nos lecteurs liront avec intérêt.

La promotion de Mgr Régnier au cardinalat met en fête le diocèse de Cambrai; mais il ne doit pas oublier qu'il est redevable de cette gloire au diocèse d'Angers, qui lui a donné le plus éminent de ses fils. Mgr Régnier est né dans l'arrondissement de Baugé, dans une paroisse qui n'est plus une si minime bourgade de culti-

(1) ***Précis historique de la paroisse de Saint-Macaire-en-Mauges*** **par l'abbé Deniau (Cholet, Gaultier, 1908).**



vateurs, et qui va prendre rang parmi les localités célèbres. (1) Son grand-père, ancien élève des Jésuites au collège de la Flèche, voyant les dispositions précoces de son petit-fils, l'appela auprès de lui dans cette ville, et le confia au même établissement d'éducation. Mais il n'y avait plus que les murs de semblables : le collège de la Compagnie était devenu le prytanée militaire du Premier Consul.

Le jeune René s'y distingua immédiatement et fut vite recherché par le général commandant, qui fit briller devant son imagination les grades supérieurs de l'armée. Mais l'enfant doux et virginal se sentait appelé à une autre milice. Il vint à Angers pauvrement, à pied, et entra dans une école ecclésiastique aussi pauvre que lui qui conduisait ses élèves au lycée. Les succès de la Flèche le suivirent au milieu de cette jeunesse bourgeoise, qui allait s'emparer des carrières civiles (2). Vint le séminaire sous MM. de Saint-Sulpice, revenus à Angers avec la Restauration. Prêtre, l'abbé Régnier fut nommé successivement professeur au collège ecclésiastique de Beaupréau, proviseur du collège royal d'Angers, vicaire général enfin, peu après la révolution fatale de 1830.

En 1842, il fut élevé au siège épiscopal d'Angoulême, et on peut dire qu'il ressuscita cette malheureuse église, que l'ancien constitutionnel Dominique Lacombe avait laissé tomber si bas.

Appelé à l'archevêché de Cambrai en 1850, personne n'ignore les travaux qu'il a entrepris et menés à bonne fin sur ce théâtre immense d'une population presque égale, il en fait la remarque, au centième de la catholicité.

(1) Le cardinal Régnier naquit à Saint-Quentin-lès-Beaurepaire, le 17 juillet 1794 d'une modeste famille de métayers.

(2) En 1813, le jeune Régnier était en rhétorique : il obtint tous les premiers prix au lycée.

Au concile du Vatican, Mgr Régnier, membre de la commission de la Foi, a constamment marché d'accord avec la majorité, accompagné dans tous ses votes par son unique suffragant, Mgr l'évêque d'Arras. Et cependant, disaient-ils tous les deux, on ne peut pas nous accuser d'occuper de petits sièges, presque sans diocésains.

L'heure de la suprême récompense sur la terre ne pouvait plus tarder, et le chapeau qui avait illustré l'église de Cambrai sur la tête de Mgr Giraud, vient de passer sur la tête du prêtre angevin, Mgr Régnier. Nous ne connaissons, dans la *Gallia purpurata*, qu'un humble enfant de l'Anjou qui ait aussi donné son nom au Sacré-Collège. C'était un pauvre clerc du XVI[e] siècle, qui était parti pour Rome avec sa belle écriture pour principale recommandation. Il entra d'abord à la secrétairerie des brefs comme expéditionnaire, et après une carrière pleine des meilleurs services il devint cardinal (1).

L'Anjou a donc grandement lieu de se réjouir de la promotion que l'immortel Pie IX vient de nous faire connaître. Les souvenirs que Mgr Régnier y a laissés, nous disent d'avance les applaudissements qui vont saluer cette nouvelle. Où êtes-vous, vénérable M. Montalant, curé de Baugé, qui accueillîtes avec votre confiance en Dieu si simple, le petit enfant de chœur qui venait vous consulter sur sa vocation ? Où êtes-vous, bien-aimé M. Mongazon, qui signaliez avec tant de respect tous les genres de mérites chez votre jeune professeur de philosophie ? Où êtes-vous surtout, Mgr Montault, qui distinguâtes et si justement le grand vicaire que la Providence envoyait au secours des dernières années de votre long épiscopat ?

Mais la mort n'a pas tout moissonné, et nous restons

(1) Le cardinal Mathieu Cointerel (1519-1585).

12

encore assez de survivants du premier quart du XIXe siècle pour nous congratuler dans le Seigneur équitable et miséricordieux, qui vient d'élever aux plus grands honneurs de son Eglise René-François Régnier, de Saint-Quentin-lès-Beaurepaire (Maine-et-Loire), notre professeur, notre proviseur, notre confesseur, et pour quelques-uns encore, mais bien rares, notre condisciple (1).

Le Clergé angevin depuis 1802.
Les Curés inamovibles

Pendant les premiers mois de son épiscopat, Mgr Montault des Isles, premier évêque concordataire d'Angers, eut à s'occuper de la nouvelle circonscription des paroisses. D'après l'article 61 des Articles organiques, l'Evêque devait, de concert avec le Préfet, régler le nombre et l'étendue des cures et succursales. Puis les plans, une fois arrêtés entre eux, devaient être soumis au Gouvernement. Installé le 6 juin 1802, l'Evêque d'Angers ne put terminer son travail que le 22 octobre suivant. Le 10 novembre, le second Consul, en l'absence du Premier, approuva la nouvelle circonscription des paroisses. Un mois après, le 10 décembre 1802, Mgr Montault publiait officiellement la circonscription des nouvelles cures et succursales et la nomination des ecclésiastiques chargés de les desservir.

Le nombre des *cures* était de 34, une par canton. En voici la liste : Allonnes, Angers (Saint-Maurice), Angers (Saint-Serge), Angers (Trinité), Baugé, Beaufort, Beaupréau (Notre-Dame), Briollay (jusqu'en 1906),

(1) Le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, est mort le 4 janvier 1881.

Candé, Chalonnes (Saint-Maurille) Châteauneuf, Chemillé (Notre-Dame), Cholet (Notre-Dame), Doué (Saint-Pierre), Drain (jusqu'en 1906), Durtal, Gennes, Lion-d'Angers, Longué, Louroux-Béconnais, Montfaucon, Montreuil-Bellay, Montrevault, Noyant, Ponts-de-Cé (Saint-Aubin), Pouancé (Sainte-Madeleine), Les Rosiers, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Georges-sur-Loire, Saumur (Saint-Pierre), Segré, Seiches, Thouarcé et Vihiers.

L'article 10 du Concordat portait : « Les évêques nommeront aux cures. Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le Gouvernement. » La nomination des 34 premiers *curés* concordataires fut approuvée le 10 novembre 1802 par le second Consul. Depuis cette époque jusqu'à la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la nomination des curés leurs successeurs eut toujours besoin de l'agrément préalable du pouvoir civil.

Nous allons donner les noms des 192 curés du diocèse d'Angers qui ont joui du privilège de l'inamovibilité (1), en exécution de l'article X du Concordat (2).

Allonnes (3)

Cosme-Casimir Boulnoy (1803-1825), démissionnaire.

Pierre Tendron (1825-1827), aumônier de la Retraite d'Angers.

Honoré-Jacques-Eugène Bouet (1827-1859).

Louis-François Coutant (1859-1879).

François Lelièvre (1880-1906), démissionnaire.

(1) Le 6 février 1873, Mgr Freppel, évêque d'Angers, adressa à M. Jules Simon, Ministre des Cultes, une très intéressante lettre concernant l'inamovibilité des desservants.

(2) La loi du 8 avril 1802 accordait 1.500 francs de traitement aux curés de première classe et 1.000 francs à ceux de seconde classe. Ces derniers reçurent plus tard 1.200 francs.

(3) M. Meignan, nommé le 10 décembre 1802 curé d'Allonnes, démissionna dès le 21 du même mois, pour rester desservant de Blaison.

Angers (Saint-Maurice)

François Touchet (1802-1816).
Louis-Jacques Breton (1816-1837).
Joseph Gourdon (1837-1846).
Désiré-Pierre Denéchau (1847-1870).
Joseph-Hippolyte Bodaire (1870-1877), démissionnaire.
Emile Bazin (1877-1900), chanoine titulaire.
René-Léon Pessard, depuis 1900.

Angers (Saint-Serge)

François-Louis Ferré (1802-1804).
Gabriel-Aubin-Bernard-Elisabeth-Toussaint Bougué (1804-1829).
Emmanuel Bedeau (1829-1851).
Jean-Denis Touchais (1851-1872), démissionnaire.
René-Prosper Bachelot (1872-1898).
Louis-Joseph Piton, depuis 1899.

Angers (la Trinité)

Simon Gruget (1802-1840).
Amand-René Maupoint (1840-1849), vicaire général de Rennes.
Louis-Aimé-Marie-Julien Legeard de la Diriays (1849-1868), chanoine titulaire.
Maurille Buchet (1868-1874), aumônier de l'Ecole des Arts et Métiers.
Pierre-Marie Malsou, depuis 1874.

Baugé

Alexandre-Jean-Louis Montalant (1802-1809), vicaire général.
Jean-Julien Levacher (1809-1835).

Pierre Baranger (1835-1867) (1).

Auguste-Adrien Laurent (1867-1887), chanoine titulaire.

(1) M. Baranger naquit à Beaupréau le 2 avril 1801. Ses études au collège de cette ville alors dirigé par le vénérable M. Mongazon furent couronnées de succès très distingués, que ses habiles maîtres se plaisaient à considérer comme l'aurore d'un brillant avenir. Bientôt il remplit avec éclat au collège de Doué les fonctions de professeur. Quoique M. l'abbé Bernier, alors supérieur de cet établissement, lui témoignât le désir le plus vif de l'y retenir, il en sortit après deux ans pour se préparer au sacerdoce. Ordonné prêtre, il fut envoyé comme vicaire à Baugé.

Dès son début dans le ministère ecclésiastique, M. Baranger appela sur lui l'attention de ses confrères, non seulement par l'éclat de ses talents mais encore par la maturité précoce de son jugement. Parmi le clergé du canton personne ne le considérait comme un jeune homme : dès lors, quand il ouvrait un avis sur une question quelconque, il était écouté avec une sorte de respect même par les vieillards. Aussi, longtemps avant qu'il cessât d'être vicaire à Baugé, Mgr Montault lui avait-il offert la cure de Saint-Pierre de Saumur ; des hommes graves, tout en louant sa modestie, le blâmèrent d'avoir refusé ce poste important.

Surtout Baugé se montrait fier des talents de son jeune vicaire. Lorsqu'il exerçait le ministère de la prédication, sa parole solide, instructive, pieuse, toujours élégante sans affectation, toujours élevée sans manquer de clarté, charmait les auditeurs, et il a eu jusqu'à la fin de sa vie la rare consolation de remarquer dans le même auditoire la même avidité pour écouter ses instructions. Beaucoup de personnes notables s'étaient mises sous sa direction, et lui avaient accordé tout d'abord cette confiance entière qu'une longue expérience n'obtient pas toujours. — Devenu curé de Baugé au mois de novembre 1835, il se fit promptement la réputation d'un excellent administrateur ; toujours judicieux, pénétrant, adroit, zélé, mais sans sortir de cette sobriété de sagesse que recommande saint Paul, ferme mais cependant capable de condescendance surtout à l'égard des esprits faibles, dont il appréhendait de compromettre le salut en les exaspérant sans nécessité, craignant l'opposition à cause de ses fâcheuses conséquences, mais néanmoins disposé à la braver lorsque le bien de la religion semblait le demander, persuadé que trop souvent, hélas ! le bien ne peut se réaliser que par la lutte, et assez généreux pour accepter cette condition du succès. On cherche les fautes qu'il a pu commettre dans le gouvernement de sa paroisse pendant tant d'années, et l'on n'en trouve pas.

On sait qu'à l'époque de son entrée dans le diocèse, Mgr Angebault lui offrit le titre de vicaire général ou plutôt qu'il voulut le lui imposer, tant on avait fait concevoir au vénérable prélat une haute idée de M. le curé de Baugé ! Ce choix avait été conseillé par celui que nous étions accoutumés depuis bien des années à considérer comme l'oracle du diocèse d'Angers, Mgr Régnier, alors évêque nommé d'Angoulême. Tout le clergé applaudissait à cette nomination. M. Baranger refusa ces honneurs, qu'il regardait comme trop onéreux. Malgré tout son mérite, ou plutôt par l'effet de la modestie qu'inspire le vrai mérite, il savait se défier de lui-même, et il appréhendait de n'être pas à la

Augustin-Eusèbe Abellard (1887-1909), démissionnaire.

Beaufort-en-Vallée

Julien-Etienne Laurent (1802-1818).

Jacques-Pierre-Marie-André Letourneau (1818-1822), curé de Saint-Aubin-de-Luigné.

Augustin-Pierre Joubert (1822-1842), vicaire général

Louis Ferrand (1842-1863), chanoine titulaire.

Auguste-Charles-Paul Le Boucher (1863-1886).

hauteur de ses nouvelles fonctions, outre qu'il avait voué à ses paroissiens un attachement inviolable, et qu'il était résolu d'accomplir ce qu'il leur avait promis au moment de son installation que désormais sa destinée serait liée inséparablement à la leur et que ses os reposeraient auprès de leurs os.

Cette catastrophe finale devait arriver trop tôt pour Baugé. Le dimanche de Quasimodo 1866, le lendemain d'un jour passé presque tout entier au confessionnal, tout à coup une apoplexie terrible réduisit M. Baranger à un état voisin de l'agonie. A cette nouvelle, la consternation fut générale dans la ville. En vain les soins assidus d'un médecin habile réussirent-ils à améliorer la santé du malade et à lui conserver pour quelque temps la vie. Le pasteur si distingué n'était plus, l'éclat de son intelligence avait pâli, sa mémoire troublée l'empêchait le plus souvent d'exprimer ses pensées, la paralysie embarrassait une partie de ses membres, il était désormais hors d'état de remplir les fonctions de son ministère. Son cœur seul n'avait reçu aucune atteinte, il demeurait toujours également affectueux. Enfin le 2 juillet 1867, une nouvelle attaque vint annoncer au vénérable malade que les épreuves de cette vie qu'il avait supportées avec tant de foi, avec tant de résignation, touchaient à leur terme. Presque immédiatement il perdit connaissance, et quatre jours après il entrait dans l'éternité.

Les obsèques ont eu lieu au milieu d'un grand concours d'ecclésiastiques et d'une affluence de fidèles. M. le sous-préfet, M. le président du tribunal, M. le maire de Baugé tenaient les coins du poêle ; on leur avait adjoint M. Deshargues, gendre de l'un des plus estimables amis de M. Baranger, M. Thomassin, à qui sa mauvaise santé ne permettait pas de remplir lui-même ce lugubre office. Les autorités de la ville qui, pendant la vie de M. le curé de Baugé, lui avaient donné plus d'une fois des marques bien flatteuses de leur estime et de leur confiance en prêtant à l'exécution de ses desseins le concours le plus dévoué, s'étaient réunies avec empressement près du cercueil. — Le 17 juillet, un service célébré par M. Bompois, vicaire général, avait attiré une affluence de prêtres plus considérable encore. Ils s'y étaient rendus de tous les points du diocèse. A la fin de l'évangile, un prêtre, enfant de Baugé, M. l'abbé Joseph Deschamps, chanoine honoraire et aumônier des dames Ursulines d'Angers, est monté en chaire, et dans un discours plein de pensées solides, il a captivé non seulement l'attention mais la sympathie du vaste auditoire, que le souvenir si bien rendu de M. Baranger ne pouvait manquer d'intéresser vivement (*Union de l'Ouest.*)

Mathurin-Adolphe Guittet, depuis 1886.

Beaupréau (Notre-Dame)

Urbain Loir-Mongazon (1802-1816), supérieur du collège de Beaupréau.
Jean-Marie Dubois (1816-1841), chanoine titulaire.
René Lebreton (1842-1873), démissionnaire.
Louis Guimier (1873-1899).
Joseph-Marie Menard (1899-1909).

Briollay

Louis Bonneau (1802-1835).
Georges Piaumier (1835-1876).
Jean-René Bain (1876-1891).
Just-François Lecoindre (1891-1906), démissionnaire.

Candé

Pierre Raimbault (1802-1816).
Louis Baugé (1816-1872).
François-Joseph Mellet (1872-1888).
Jean-Pierre-Stanislas Nau, depuis 1888.

Chalonnes-sur-Loire (Saint-Maurille)

Pierre-Augustin Piou (1802-1832) (1).

(1) Pierre-Augustin Piou, curé de Saint-Maurille de Chalonnes-sur-Loire, est mort le 24 mai 1832, à l'âge de 75 ans, à la suite d'une maladie qui depuis longtemps déjà avait détérioré sa constitution. Il était actif, bon, juste, bienfaisant; il possédait au plus haut degré cet esprit de charité, de tolérance, de paix et de conciliation, qui fait le véritable pasteur. C'est par la pratique non interrompue de toutes ces vertus pendant plus de 32 ans qu'il exerçait son ministère à Chalonnes, qu'il s'était acquis la considération, l'estime et la confiance de toutes les personnes qui l'ont connu. Il était du petit nombre de ceux auxquels on peut appliquer ces paroles : *memoria ejus benedicta est inter homines, quoniam justus fuit*. Un nombreux clergé, toutes les autorités de Chalonnes, les officiers de la garde nationale, tout Chalonnes enfin et un grand nombre d'habitants des communes voisines lui ont rendu les derniers devoirs et l'ont conduit à sa dernière demeure, où il emporte avec lui les regrets de tous les gens de bien. (*Journal de Maine-et-Loire*).

Grégoire-René Lecoindre (1832-1850), curé de Saint-Laud d'Angers.

Michel-Régis Coubard (1851-1861), plus tard chanoine prébendé.

François-Jean Bellanger (1861-1868), plus tard chanoine titulaire.

Pierre Sigogne (1868-1879).

Augustin-René Aubert (1879-1893), plus tard chanoine prébendé.

Jules-Jacques Menard (1893-1895).

Louis Vivion (1895-1907), démissionnaire.

Châteauneuf-sur-Sarthe

Louis-Frédéric Letessier (1802-1827), aumônier des Pénitentes à Angers.

Pierre-François-Jacques Lair (1827-1869).

Louis-Ferdinand Coulon (1869-1892).

Joseph-Marie Joret, depuis 1893.

Chemillé (Notre-Dame)

Louis Alliot (1802-1811).

François Coudroy (1811-1838) (1).

Mathurin Bremon (1839-1878).

Auguste Allereau (1878-1888).

Abel Fillaudeau, depuis 1888.

Cholet (Notre-Dame)

Elie Beurier (1802-1824).

René Ploquin (1824-1851) (2).

(1) En 1832, Mgr Montault, interdit M. Coudroy, qui, égaré par des passions politiques, suivi par quelques paroissiens, fut soutenu dans sa révolte contre l'Évêque par le gouvernement de Louis-Philippe.

(2) La mort la plus imprévue a jeté, le 2 juillet 1851, la consternation dans tout Cholet. M. Ploquin, curé de Notre-Dame, a été enlevé subitement à l'affection de son troupeau qu'il administrait depuis près de 30 ans, et les imaginations ont été d'autant plus frappées de cette mort, que tout le monde

François-Augustin Coutant (1851-1883).

Louis-Henri-Joseph Luçon (1883-1887), Evêque de Belley.

Eugène-Jacques Grellier (1888-1893), vicaire général.

Jean-Baptiste Dubillot, depuis 1893.

Doué-la-Fontaine (Saint-Pierre).

Guy-René Denais (1802-1808), chanoine titulaire.

Paul-Simon Arnail (1808-1812), curé de Notre-Dame d'Angers.

Augustin Chaillou (1812-1815), supérieur du séminaire de Saint-Flour.

Charles-Joseph Guépin (1815-1839), démissionnaire.

François-Augustin Coutant (1839-1851), curé de Notre-Dame de Cholet.

Auguste-Pierre Doucet (1851-1869).

Etienne-Jean Péan (1870-1895).

avait vu ce vénérable ecclésiastique portant le Saint-Sacrement à l'octave de la procession de la Fête-Dieu. M. Ploquin à peine âgé de 58 ans, a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante dans la nuit du mardi au mercredi, et il était mort depuis plusieurs heures quand on s'en est aperçu.

Toute la population de Cholet a assisté à l'enterrement de son vénérable pasteur, qui a eu lieu avec la plus grande pompe. Après une exposition de deux jours, le corps a parcouru tout l'itinéraire de la procession du sacre pour se rendre à l'église. Un cortège immense précédait et suivait le corbillard; les enfants de toutes les écoles, des salles d'asile, du collège, la compagnie de sapeurs-pompiers en grande tenue et au grand complet, la compagnie de voltigeurs du 11e de ligne en garnison à Cholet avec tout son corps d'officiers; la gendarmerie, le tribunal de commerce et toutes les autorités municipales parmi lesquelles on remarquait M. Berger, secrétaire général de la préfecture. Plus de 80 ecclésiastiques s'étaient empressés aussi de venir rendre les derniers devoirs à leur pieux collègue: entre autres, MM. Joubert et Bompois, vicaires généraux, Pasquier, curé de Notre-Dame d'Angers, et Bernier, ancien vicaire général, qui sera chargé de prononcer au service, fixé au 29 juillet, l'oraison funèbre de M. Ploquin, son compatriote et ami.

Toute la population de Cholet était sur pied pour rendre les derniers devoirs à la dépouille mortelle de son digne pasteur, qu'elle a accueillie sur tout son passage et conduite jusqu'au cimetière avec le recueillement le plus édifiant. Commencée à 10 heures, la cérémonie s'est prolongée jusqu'à 1 heure. M. l'abbé Joubert, vicaire général, a célébré l'office divin. (*Journal de Maine-et-Loire*).

Léon Bouyer, depuis 1895.

Drain

Anne-Julien-Joseph de la Bourdonnaye (1802-1803), démissionnaire.

Jean-Baptiste Saulny (1803-1810).

Pierre-Jacques Brisset (1810-1836).

Félix Vandangeon (1836-1845).

Pierre-René Jouin (1846-1852), aumônier de l'école des Arts.

François-Jean Bellanger (1852-1861), curé de Saint-Maurille de Chalonnes.

Jean Renou (1861-1906), démissionnaire.

Durtal

Louis-Nicolas Tendron (1802-1830) (1).

Louis Thouin (1830-1846).

Léon-Godefroy de la Bonninière de Beaumont (1846-1853), démissionnaire.

René Besnard (1853-1876), démissionnaire.

Jules Grosbois (1876-1896), démissionnaire.

Vincent-Aimé Dillé (1896-1909).

Gennes

Charles-Marie-Isaac Debillon (1802-1811).

Vincent-Marie-Joseph Lecamus (1811-1827), démissionnaire.

Jacques-Louis Pinson (1827-1868).

Louis Godard (1868-1871), curé de Jallais.

(1) Un respectable pasteur, M. Louis-Nicolas Tendron a terminé le 5 janvier 1830 sa longue et honorable carrière. Nommé en 1802 à la cure de Notre-Dame de Durtal, il n'a cessé pendant 28 années de répandre avec une douceur et une constance évangéliques, des consolations et des bienfaits sur le troupeau dont la direction lui était confiée ; toute la population de Durtal a suivi jusqu'à sa dernière demeure la dépouille mortelle de ce vénérable ecclésiastique, dont les vertus et la mémoire resteront longtemps gravés dans les cœurs (*Journal de Maine-et-Loire*).

Jules-Victor Thomas (1871-1885).
Alexandre Bourasseau, depuis 1885.

Le Lion-d'Angers

Louis Allard (1802-1843).
Jacques-Pierre Lorioux (1843-1878).
Emile Lefèvre (1878-1889).
Auguste-Jean Boyer (1889-1897).
Etienne-René Montreuil (1897-1910), chanoine titulaire.

Longué

Urbain Normand (1802-1833).
Pierre Chevreul (1833-1847), démissionnaire.
Jean-Pascal Hubert (1847-1851) (1).
Justin-Marie-Barthélemy Massonneau (1851-1894).
Francis-Valentin Desgrez, depuis 1894.

Le Louroux-Béconnais

Jacques-Jean Chauveau (1802-1805), curé de la Salle-de-Vihiers.
René-Mathieu Gautier (1805-1817), curé des Alleuds.
Gabriel Denécheau (1818-1850), curé de Noyant-la-Plaine.
Joseph-Eléonor-François Brouillet (1850-1879).
Henri Gallard (1879-1897).
Jean Courtin, depuis 1898.

Montfaucon-sur-Moine

François Raingeard (1802-1807).

(1) M. Hubert, curé de Longué, est mort le 30 septembre 1851, après quelques jours de maladie. Cette mort inattendue et prématurée est une véritable perte pour le diocèse d'Angers. Elle laisse une vaste paroisse dans un deuil inconsolable et attriste péniblement le cœur de notre vénérable évêque, qui comptait avec raison M. Hubert parmi ses prêtres les plus méritants et les plus dévoués (*Ami du Peuple).*



Louis-Jacques Breton (1807-1816), curé de Saint-Maurice d'Angers.

René Griffon (1816-1845).

Eugène-Jean Belliard (1845-1874), démissionnaire.

Louis-Alexandre Rivereau, depuis 1874.

Montreuil-Bellay

Charles-Pierre Lefebvre (1802-1821).

René Dupé (1821-1859), démissionnaire.

Louis-Simon Cochard (1859-1866).

Joseph Périgois (1867-1876), curé de Pouancé.

Joseph-Pierre Subileau (1876-1894), démissionnaire.

Auguste Marsille (1894-1910), démissionnaire.

Montrevault

Mathurin-Joseph Martin (1802-1829).

Jules-François Dupré (1829-1833), curé de Pouancé.

Joseph Briffault (1833-1847), démissionnaire.

Dominique-Pierre Fruchaud (1847-1886), démissionnaire.

Alphonse-Félix Desbois, depuis 1886.

Noyant-sous-le-Lude

Jacques Texier (1802-1819), démissionnaire.

Vincent-Théodule Banchereau (1819-1833), aumônier de l'hôpital de Baugé.

Pierre-Félix Robin (1833-1871), démissionnaire.

François-Eugène Guillet (1871-1900).

Julien-Léon-Auguste Jubeau, depuis 1900.

Les Ponts-de-Cé (Saint-Aubin)

Pierre Mauxion (1802-1824).

Jacques-Pierre Lorioux (1824-1828), plus tard curé du Lion-d'Angers.

Louis Ferrand (1828-1842), curé de Beaufort.

Michel Ouriou (1842-1878).

Athanase-Augustin Bretaudeau, depuis 1878.

Pouancé (Sainte-Madeleine)

Charles-Jean Poilièvre (1802-1805).

Jean-Baptiste Regnier (1805-1827).

René-François Girard (1827-1833).

Jules-François Dupré (1833-1858), démissionnaire.

Eugène-Joseph Goupil (1858-1876), chanoine prébendé.

Joseph Périgois (1876-1887).

Auguste-Félix Ory (1887-1909).

Les Rosiers-sur-Loire

François-Charles Couscher (1802-1831).

Jacques Claude (1832-1862).

Séraphin-Joseph Gardais (1862-1871), supérieur de l'Externat Saint-Maurille.

Julien Boisdron (1871-1883).

Louis-Marie-Augustin Gillet (1883-1905).

Louis-Marie Robin, depuis 1905.

Saint-Florent-le-Vieil

Michel-François Gruget (1802-1825).

Pierre-Louis Courant (1825-1872).

Jean-Baptiste Simon (1872-1881), curé de Saint-Laud d'Angers (1).

Louis Davy (1885-1897).

Léon-Benjamin Bretaudeau, depuis 1897.

Saint-Georges-sur-Loire

Pierre-Henri Marchand (1802-1808), curé de Baracé.

(1) La cure de Saint-Florent-le-Vieil fut vacante pendant quatre ans après le départ de M. Simon, par suite d'un conflit entre Mgr Freppel et le Gouvernement.

Julien-François Martin (1809-1814), curé de Pruniers.
François Drouault (1814-1821) (1).
Jacques Doizy (1824-1826).
Benjamin Banchereau (1826-1859) (2).
Victor-François-Paul Féron (1859-1875).
Louis Brémond (1875-1893), démissionnaire.
Pierre-Jean Bompas, depuis 1894.

Saumur (Saint-Pierre)

Jean-René Forest (1802-1831).
Henri-Ambroise Bernier (1831-1837), supérieur du petit séminaire d'Angers.
Jean-Baptiste Fourmy (1837-1868), démissionnaire.
François Grolleau (1868-1870), évêque d'Evreux.
Elie Cesbron (1870-1876).
Jean-Félix-Michel Mérit (1876-1890).
Jules Baudriller (1890-1893), vicaire général.
Louis-Ernest Brisset (1893-1906).

Segré

Jacques Poisson (1802-1815).
Michel-René Meignan (1815-1825).
Eugène-Prosper Nicolas (1825-1871).
Louis-Michel-François Villette (1871-1886).
Julien-Jean-Baptiste Toublanc, depuis 1886.

(1) La cure de Saint-Georges-sur-Loire resta vacante de 1821 à 1824.

(2) Saint-Georges-sur-Loire a fait une regrettable perte dans la personne de M. Banchereau, qui depuis 33 ans occupait la cure de cette commune. Il n'était pas possible de pousser plus loin l'esprit de charité et d'abnégation que cet excellent prêtre. M. Banchereau est mort dans la pauvreté. Son argenterie, la meilleure partie de son mobilier, il avait tout vendu successivement pour en donner le produit aux indigents de sa paroisse. La population de Saint-Georges a voulu témoigner de sa vénération et de sa reconnaissance pour son respectable curé, en se portant en foule à ses obsèques, le 11 février 1859; et les regrets des pauvres qu'il a soulagés, des malheureux qu'il a consolés, ont été la récompense de ses vertus, et assurément la plus touchante des oraisons funèbres (*Union de l'Ouest*).

Seiches

Pierre-René Lhéritier (1802-1819).
René Tatigné (1819-1857) (1).
André Baudouin (1858-1885).
Ernest-Arsène Thibault (1885-1906).

Thouarcé (2)

Pierre Drouchaux (1803-1817).
Marie-Jean-André Papin (1817-1847).
Joseph Peltier (1847-1886).
Eugène-René Peltier (1886-1896).
Jules Bouvet (1897-1906), curé de Saint-Pierre de Saumur.

Vihiers

Jacques-Louis Champion (1802-1818).
René-Victor-Sébastien Leconte (1819-1822), démissionnaire.
Louis-Jean Papin (1822-1837).
Auguste Ruelle (1837-1858) (3).

(1) Le diocèse d'Angers vient de perdre un des membres les plus pieux et les plus instruits de son clergé, en la personne de M. Tatigné, mort dans sa 82e année, à Seiches, chef-lieu de canton, où l'avait appelé, il y a près de 40 ans, la confiance de Mgr Montault. M. le curé de Seiches a traversé des temps difficiles ; mais au milieu de ses vicissitudes, de ce mouvement tumultueux des hommes, des institutions et des choses, il sut rester toujours l'homme de Dieu et l'homme de tous, gagnant irrésistiblement la vénération et l'estime par sa noble franchise, l'intégrité soutenue de sa conduite, son exactitude à remplir tous ces devoirs de prêtre, d'administrateur et de chrétien. Son argent, son pain, ses vêtements étaient le patrimoine des pauvres, aussi ne refusait-il jamais les malheureux. Le plus souvent, il les prévenait, les allait chercher. Ce digne curé a rendu son âme à Dieu, le 9 décembre 1857. (*Journal de Maine-et-Loire*).

(2) M. Paulu, nommé curé de Thouarcé le 10 décembre 1802, donna sa démission dès le 21 du même mois, pour rester curé de Saint-Léonard d'Angers.

(3) L'Anjou vient de perdre un de ses prêtres les plus éminents, dans la personne de M. l'abbé Auguste Ruelle, curé de Vihiers. Cette perte s'élève à la hauteur d'une véritable catastrophe pour Vihiers, car M. Ruelle était l'homme qui convenait vraiment à cette ville. Doué d'une piété et d'une

Isidore Dessepme (1858-1891).
Eugène-Désiré Morillon (1891-1906).

Une ordonnance de Mgr Mathieu du 24 janvier 1896 a attribué le titre d'*Archiprêtre* aux cinq curés d'Angers (Saint-Maurice), Baugé, Cholet (Notre-Dame), Saumur (Saint-Pierre) et Segré et celui de *Doyen* aux 29 autres curés inamovibles (1).

Le 28 juillet 1897, un Bref pontifical a autorisé les archiprêtres et les doyens à porter le rochet simple, uni, et, sur le rochet, un camail de drap noir, avec boutons et liserés violets; la doublure est également violette. Les curés de la ville d'Angers ont reçu le même privilège.

Trois succursales furent érigées en cures dans la seconde moitié du XIXe siècle : Champtoceaux (décret du 29 janvier 1851), Saint-Joseph d'Angers (décret du 28 août 1874) et Saint-Laud d'Angers (décret du 24 novembre 1874). Il y avait donc en dernier lieu 37 curés inamovibles dans le diocèse d'Angers. Voici la liste des curés inamovibles de Champtoceaux, Saint-Joseph et Saint-Laud d'Angers :

charité touchantes, et surtout d'un esprit et d'une science bien connus, ce prêtre distingué fait par sa mort un vide vivement senti. Maintenant qu'il n'est plus, on l'apprécie et on le pleure. — Du reste, Vihiers tout entier s'est montré digne de lui-même aux obsèques du saint et vénéré pasteur. La paroisse, avide de donner à son chef un dernier gage de vénération et de reconnaissance, s'est portée en masse à la cérémonie funèbre. Le 22 février 1858, dès le matin, toutes les routes qui conduisent à Vihiers ressemblaient aux rues d'une grande ville où l'on se presse. On venait silencieux et en deuil de tous les bourgs voisins, des villages, des châteaux. Plus de 30 prêtres, accourus de tous les points du vaste canton dont Vihiers est le centre, et des petites villes voisines, faisaient, conjointement avec les autorités et ce que la haute société du pays a de plus distingué, une garde d'honneur à l'éminent ecclésiastique dont le diocèse d'Angers déplore la perte. La dernière marche du pasteur au milieu de son peuple a été triomphale. C'était touchant de voir cette foule de paroissiens et d'étrangers, tous associés dans le même deuil ; toute cette population manifestant les mêmes regrets et les mêmes sympathies. Dieu récompense les saints dès ici-bas. (*Union de l'Ouest*).

(1) Depuis 1906, le chef-lieu du doyenné de Briollay a été transféré à Tiercé et celui de Drain à Champtoceaux.

Champtoceaux

Antoine Duret (1851-1866), démissionnaire.
Auguste Fronteau (1866-1906).

Angers (Saint-Joseph)

Jacques Lasne (1874-1877).
Jean-Baptiste Pineau (1877-1885).
Mathurin Pénot (1885-1906), démissionnaire.

Angers (Saint-Laud)

Jean-Baptiste Priou (1874-1881), plus tard chanoine titulaire.
Jean-Baptiste Simon, depuis 1881.

La conjuration de Pichegru et les Angevins (1804)

Le général Moreau fut arrêté le 15 février 1804, le général Pichegru le 28 février et Georges Cadoudal le 9 mars. Mgr Montault, évêque d'Angers, fit un mandement pour annoncer que le mardi 10 avril une messe solennelle serait célébrée à la Cathédrale en actions de grâces de la protection que le Ciel avait accordée au Premier Consul, en empêchant l'exécution de la conjuration formée contre sa personne. Voici, d'après les *Affiches d'Angers*, le compte rendu de cette cérémonie.

Le préfet, accompagné des citoyens Halbert et Milscent, législateurs, du secrétaire général, du conseil général du département et du conseil de préfecture, le général Girardon, le colonel Noireau, commandant la gendarmerie, et tout l'état-major de la place, les tribunaux d'appel, civil, criminel, de commerce et de police municipale, se sont réunis dans l'église cathédrale de Saint-Maurice, où sont arrivés en même temps le maire, ses adjoints et les autres autorités civiles, ac-

compagnés de l'état-major de la garde nationale, escortés d'un détachement de cette même garde et précédés de la musique militaire.

Un clergé nombreux remplissait les stalles du chœur, et la nef immense pouvait à peine contenir l'affluence des citoyens que la cérémonie religieuse y avait attirés. Le but de cette cérémonie était de rendre grâces à l'Eternel d'avoir préservé l'auguste chef de l'Etat des coups que voulaient lui porter les agents perfides d'un gouvernement ennemi du repos du monde. La France entière a frémi en apprenant ce complot abominable, et dans le concert unanime d'indignation qui s'est fait entendre, le département de Maine-et-Loire a mêlé sa voix avec d'autant plus de force qu'il doit plus que tout autre à Bonaparte; car, après avoir donné la paix à l'Europe, il fallait terminer la guerre civile qui désolait nos contrées, et à la voix du premier Consul nos plaies profondes se sont fermées pour ne plus se rouvrir, et dans nos cœurs la reconnaissance a doublé l'amour.

La messe a été célébrée avec la plus grande solennité, et M. l'Evêque a officié avec sa dignité ordinaire. Pendant l'office, Mlle Joubert, conduite par un marguillier, et Mlle Girardon, conduite par le citoyen Chamorin, aide-de-camp du général Girardon, ont fait une quête.

Après la cérémonie, la garde nationale a reconduit dans ses rangs le préfet et le conseil général au palais de la préfecture, aux sons d'une musique militaire qui exécutait l'air, si analogue à cette circonstance : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* Le citoyen Nardon, préfet, et le citoyen de Cossé, président du conseil général, ont prié le colonel Haudeville de témoigner à son état-major, à la garde nationale et à la musique la satisfaction qu'ils éprouvaient de l'attachement qu'ils témoignaient à la personne de Bonaparte. Le préfet a ajouté qu'il comptait sur la continuation de

leur dévoûment, et qu'il était bien convaincu que, dans toutes les circonstances où il s'agirait du salut et de la gloire de l'Empire français, on trouverait toujours le département de Maine-et-Loire au premier rang.

M. l'Evêque avait invité à un grand dîner, pour le même jour, le préfet et les autres autorités.

Dans les communes rurales, les simples habitants des campagnes ont élevé leurs mains vers le Ciel pour le remercier d'avoir sauvé leur pacificateur, leur bienfaiteur, leur père, disent-ils. Quel spectacle magnifique pour le véritable ami de son pays, de voir ces belles contrées, naguère ensanglantées par les fureurs de la guerre civile, se trouver aujourd'hui toujours au premier rang dans l'expression de tous les vœux et dans l'honorable initiative de tous les moyens qui peuvent consolider la prospérité de la nation française et la gloire de son auguste chef !

Le diocèse d'Angers célébrait alors le jubilé accordé par Pie VI en actions de grâces de la paix rendue à l'église de France. Commencé le dimanche de la Passion, 18 mars 1804, il se termina le lundi 16 avril.

M. Segris, ministre de l'Instruction publique et des Finances (1811-1880)

Le 27 décembre 1869, Napoléon III chargeait M. Émile Ollivier de composer le premier cabinet parlementaire. Ce ministère de conciliation entre l'ancienne majorité et le nouveau tiers-parti libéral fut constitué à la date du 2 janvier 1870. Deux députés angevins y entrèrent : M. Segris reçut le portefeuille de l'Instruction publique, et M. Louvet, celui de l'Agriculture et du Commerce. Le 14 avril suivant, M. Segris remplaça, au ministère des Finances, M. Buffet, démissionnaire.

Le 11 septembre 1880, avaient lieu, à Seiches, les obsèques de M. Segris. A cette occasion, M. Louvet, son ancien collègue au Minis-

tère (1), prononça un discours, dont nous extrayons le passage suivant :

Emile-Alexis Segris est né à Poitiers, en 1811. Après avoir fait de brillantes études au collège Louis-le-Grand, il prit ses grades à la Faculté de droit de Paris. Puis, afin de fortifier sa connaissance théorique des lois par la pratique journalière des affaires, il entra dans l'étude d'un des avoués de Paris les plus autorisés, où il tint pendant plusieurs années l'emploi de maître clerc. A 26 ans, il rentrait en province pour y suivre la carrière du barreau.

Une circonstance heureuse l'attira et le retint définitivement parmi nous : il trouva, dans une des familles les plus honorables de la bourgeoisie angevine, la femme qui devait être, pendant 43 années, l'honneur et la force de son foyer domestique. Il se livra dès lors tout entier aux rudes labeurs de sa profession d'avocat; et il ne tarda pas à se faire remarquer au milieu d'un barreau qui a eu de tout temps le glorieux privilège de compter dans ses rangs les hommes les plus distingués. Sa parole nette, élégante et facile, la chaleur communicative de sa pensée, son argumentation serrée et vigoureuse, le soin consciencieux qu'il apportait à l'étude de ses dossiers, et surtout le choix scrupuleux qu'il faisait des causes dont on lui confiait la défense, le mirent tout de suite en relief et le firent monter bientôt au premier rang où il se maintint pendant plus de 20 années.

La renommée croissante d'Emile Segris le désignait naturellement au choix de ses concitoyens pour les fonctions publiques. Il fut nommé successivement conseiller municipal, adjoint au maire d'Angers, membre du Conseil général de Maine-et-Loire, secrétaire puis vice-président de cette dernière assemblée (2). Là en-

(1) M. Louvet mourut au mois de mars 1882.

(2) M. Segris fut conseiller général du canton Sud-Est d'Angers depuis 1852 jusqu'en 1871.

core, comme au barreau, nous retrouvons l'homme de bien, habile dans l'art de la parole, consacrant son talent à tout ce qui est bon, juste et conforme aux *véritables* intérêts du pays.

Mais une scène plus élevée attendait et appelait ce talent pour lui donner son libre essor et son entier développement. En 1859, les portes du Corps législatif s'ouvrirent devant Emile Segris (1). Ses débuts furent heureux : il se plaça dès l'abord parmi les maîtres de la parole. Qui ne se souvient de l'avoir vu à la tribune, dans l'une de ces grandes discussions qui touchent aux intérêts vitaux du pays, l'œil enflammé par l'ardeur de sa conviction, le geste sobre, la voix contenue, lancer de ces phrases palpitantes d'émotion, qui subjuguaient tous les auditeurs, parce que tous sentaient que chacun de ces mots si profonds et si justes, avant d'arriver à leurs propres cœurs, avait passé par le sien ! De pareils succès se comprennent mieux qu'ils ne se décrivent. Ils ont été fréquents dans la carrière parlementaire d'Emile Segris.

Le gouvernement désira s'attacher un homme de cette valeur; il voulut à plusieurs reprises le faire entrer au Conseil d'Etat en qualité de président de section. Segris ne se laissa point tenter par ces ouvertures : il ne voyait rien au-dessus de sa fonction de député.

Il hésita longtemps aussi à se charger des redoutables fonctions de Ministre. Mais l'heure était grave, les difficultés étaient grandes, et il dut s'incliner devant l'appel fait à sa loyauté.

Ici, je m'arrête par un sentiment de réserve que l'on saura comprendre; et cependant il est deux choses qu'il m'est impossible de taire en présence de ce cercueil; la première, c'est qu'Emile Segris apporta dans les con-

(1) C'est le 28 novembre 1859 que M. Segris fut élu député par l'arrondissement d'Angers, à la place de M. Duboys, démissionnaire.



seils du gouvernement cette droiture de conscience, cette fermeté de bon sens, cette franchise et cette indépendance qui lui avaient gagné l'estime de ses collègues sur tous les bancs de la Chambre; la seconde, c'est qu'il fut du nombre de ceux qui soutinrent la cause de la paix et qui ne cédèrent qu'à la dernière extrémité devant un concours de circonstances dont l'histoire sera juge quand tous les faits de cette douloureuse époque pourront être livrés à la publicité.

Inauguration de la statue de Jeanne de Laval à Beaufort (1842)

Jeanne de Laval, fille de Guy, comte de Laval, et d'Isabelle de Bretagne, née le 2 novembre 1433, épousa le 10 septembre 1455 René le Bon, duc d'Anjou, roi de Sicile, veuf depuis 1453 d'Isabelle de Lorraine. Devenue propriétaire du comté de Beaufort par la donation que lui en fit son époux, Jeanne s'appliqua en 1471 à régler et à établir d'une manière irrévocable les droits concédés par ses prédécesseurs aux paroisses du comté sur les communs de la vallée. Après la mort du roi René (10 juillet 1480), Jeanne se retira dans le château de Beaufort, où elle passa les 18 dernières années de sa vie. Elle mourut le 2 janvier 1498; son corps fut inhumé à Saint-Maurice d'Angers.

Le 2 juillet 1840, en reconnaissance des bienfaits de Jeanne de Laval et pour en perpétuer le souvenir, le Conseil municipal de Beaufort décida qu'il serait élevé une colonne à la mémoire de Jeanne, et que la colonne serait surmontée de la statue de cette princesse. Ce monument fut inauguré le 22 mai 1842. Voici, d'après le *Journal de Maine-et-Loire et de la Mayenne*, le compte rendu de cette cérémonie :

Le dimanche 22 mai 1842, a eu lieu à Beaufort-en-Vallée l'inauguration du monument que cette ville vient d'ériger à la mémoire de Jeanne de Laval. Ainsi qu'on le présumait, une grande affluence de spectateurs s'est rendue à cette solennité. Dès 5 heures du matin, les routes d'An-

gers, de Saumur et de Baugé à Beaufort étaient couvertes de cavaliers, de piétons, de cabriolets, de fiacres, d'équipages et surtout de charrettes, car les cultivateurs de la vallée avaient presque tous adopté ce dernier moyen de transport. Les rues de Beaufort étaient, à la lettre, encombrées de promeneurs, et la plupart des maisons étaient ornées de drapeaux tricolores.

A 11 heures, les personnes qui avaient un rôle quelconque à remplir ou qui étaient tout simplement invitées par le Conseil municipal, se sont réunies à l'hôtel de la mairie. Une heure plus tard, à peu près, le cortège s'est rendu aux pieds du monument dans l'ordre suivant. La musique de la garde de Beaufort était en tête, puis venaient le préfet, le sous-préfet et le procureur du roi de Baugé, le maire de Beaufort, les membres du Conseil municipal, les invités, les maires et les délégués des communes de la vallée, enfin les représentants et les doyens des différentes industries du pays, c'est-à-dire des cultivateurs, des filassiers et des tisserands. Chacun de ces vieux et honnêtes ouvriers portait, en guise de décoration, un nœud de rubans tricolores entremêlés des attributs de sa profession. La garde nationale de Beaufort et des communes environnantes fermait la marche. Le clergé est immédiatement venu se joindre aux autorités administratives, et la cérémonie a commencé au son des cloches et au bruit du canon. M. le curé de Beaufort, ses vicaires et les prêtres qui les accompagnaient, parmi lesquels nous avons remarqué M. l'abbé Pau, auteur d'une notice sur Beaufort, étaient tous revêtus de superbes chapes.

Après les premières prières d'usage, plusieurs discours ont été prononcés par M. l'abbé Joubert, curé de Beaufort, Béritault, maire de Beaufort, Bellon, préfet de Maine-et-Loire, Ridard, maire de Corné, M. Godard-Faultrier et M. Hunault (1). Immédiatement après ce dernier discours,

(1) Ces discours sont donnés par le *Journal de Maine-et-Loire*.

le clergé a procédé, au milieu de l'attention générale, à la bénédiction du monument.

Une foule immense assistait à cette cérémonie, déjà imposante par le sentiment qui l'avait inspirée, et qui empruntait au concours de la religion, aux pompes de l'église catholique un véritable caractère de grandeur et de dignité. Les personnes comprises dans le cortège, dont nous avons parlé plus haut, formaient un premier cercle autour de la colonne et des orateurs ; la garde nationale, dont les compagnies de pompiers méritent surtout une mention spéciale, était placée à une certaine distance, puis la masse, endimanchée et fort attentive, bien qu'elle ne pût rien entendre, encombrait toutes les autres parties de la place. Enfin, les fenêtres, les lucarnes et les balcons étaient surchargés de spectateurs et offraient un coup d'œil charmant.

La fête s'est terminée par un banquet auquel assistaient 600 personnes. Les tables étaient dressées sur la belle promenade de Beaufort nommée le Mail. Des cordes fort minces séparaient les dîneurs du public, qui paraissait prendre infiniment de plaisir à voir disparaître avec une rapidité fort remarquable les énormes plats de volailles rôties et de viandes froides qui couvraient les tables. Chaque convive avait une bouteille de vin, mais les carafes étaient excessivement rares. A la fin du banquet, différents toasts ont été portés : le premier au Roi par M. le Préfet, le deuxième au Conseil municipal de Beaufort par M. Dutier, député de l'arrondissement de Baugé (1), le troisième aux dames par M. Béritault, maire de Beaufort. Plusieurs autres ont suivi. Enfin un poète de Beaufort, qui est actuellement ouvrier cordonnier, a chanté en l'honneur de la reine Jeanne une chanson de sa composition.

Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait, grâce aux mesures prises à l'avance par M. le maire de Beaufort,

(1) M. Dutier étant absent, son toast fut lu par M. Le Sellier.

qui a trouvé le moyen de faire attention à tous et à tout, et de diriger plusieurs choses à la fois. Cette fête, qui fait tant d'honneur aux sentiments de ceux qui en ont eu l'idée, et dont la ville de Beaufort gardera un long souvenir, a réuni les deux conditions premières et absolues de toute fête populaire : la foule et le beau temps.

Le 17 octobre 1875, une autre statue de Jeanne de Laval fut érigée sur la place publique des Rosiers. M. Tessié de la Motte, maire des Rosiers, avait convié à cette fête les autorités de toutes les communes de la Vallée.

Sacre et installation de Mgr Angebault évêque d'Angers

Mgr Paysant était mort prématurément, comme on sait, le 6 septembre 1841, après dix-huit mois d'épiscopat. Le 23 février de l'année suivante, Louis-Philippe nomma à l'évêché d'Angers un vicaire général de Nantes, Mgr *Guillaume-Laurent-Louis Angebault*. Préconisé le 24 mai, le nouveau prélat fut sacré, dans la cathédrale d'Angers, le 10 août suivant (1) ; le même jour il prit possession de son siège (2). Voici, d'après le *Journal de Maine-et-Loire et de la Mayenne*, le compte rendu de cette cérémonie :

La religion se meurt, elle est morte, répète tous les jours, depuis bien des années et sur tous les tons, la mauvaise queue de la vieille école philosophique. Non, la religion n'est pas morte; non, elle ne se meurt pas.

(1) Aucun évêque d'Angers ne s'était fait sacrer dans son diocèse depuis plus de trois siècles. Il faut, en effet, croyons-nous, remonter jusqu'à François de Rohan, évêque d'Angers, qui fut sacré dans la chapelle de Sainte-Croix du Verger (paroisse de Seiches), le 17 juin 1504. — On se rappelle que Mgr Mathieu, le deuxième successeur de Mgr Angebault, voulut lui aussi se faire sacrer à Angers.

(2) Le 1er avril 1842, Mgr Angebault était arrivé à Angers, de retour de Paris. Il était descendu au séminaire, où il avait reçu la visite du chapitre de la cathédrale et du clergé de la ville. L'évêque nommé d'Angers était reparti le lendemain pour Nantes.



Elle est, au contraire, pleine de force et de vie : l'avenir lui appartient, comme le présent, comme le passé. Si, d'une part, les esprits clairvoyants et généreux comprennent la grandeur et l'absolue nécessité des idées religieuses, d'autre part, la masse n'a pas encore perdu ses croyances. Nous n'en voulons pour preuve que la joie digne et muette avec laquelle la foule, qui encombrait nos rues, s'inclinait hier sous la bénédiction de son nouvel Evêque.

La cérémonie du sacre, annoncée pour 8 heures, n'a guère commencé qu'à 9 heures. Dès le matin, le clergé des différentes paroisses d'Angers s'est rendu processionnellement à la cathédrale. Les ecclésiastiques, venus de tous les points du département et des départements voisins, sont également allés, dès 7 heures du matin, mais isolément ou par petits groupes, prendre possession des places qui leur étaient réservées. Les galeries, la tribune de la Vierge, celle du fond et une partie de la nef étaient exclusivement réservées au public. La tribune de Saint-Maurice était occupée en partie par les autorités. M. le premier Président, M. le Préfet, le général Petit, les adjoints au maire, le colonel du 63e, les membres de la cour royale occupaient le premier banc. Venaient ensuite le tribunal de première instance, le Conseil académique, le Conseil municipal, les sous-préfets de Saumur et de Segré, le Conseil de préfecture, les officiers de la garde nationale, de la gendarmerie, de la troupe de ligne et la plupart des fonctionnaires d'Angers. Dans le sanctuaire et près de l'autel étaient placés les dignitaires ecclésiastiques, parmi lesquels on remarquait le vicaire apostolique de Londres, les évêques de Rennes (1) et de Poitiers (2),

(1) Mgr Brossais Saint-Marc, évêque de Rennes (1841-1859), puis archevêque, (1859-1875). — Mgr Angebault était né à Rennes, le 17 juin 1790.

(2) Mgr Guitton, évêque de Poitiers (1842-1849).

M. l'abbé Régnier, évêque nommé d'Angoulême (1), et les deux supérieurs des couvents de Trappistes de Bellefontaine (2) et de La Meilleraie. Les chanoines d'Angers occupaient les chaises placées en demi-cercle autour du maître-autel. Derrière eux se tenaient les 800 prêtres présents à cette cérémonie et les Frères de la Doctrine chrétienne. Tous les prêtres étaient revêtus de leurs surplis. Quelques religieuses, non cloîtrées, avaient pris place dans le haut des tribunes. Les personnes chargées d'exécuter les morceaux de musique vocale et instrumentale se tenaient derrière l'autel.

Un petit autel provisoire était disposé à la gauche du grand autel. Ce dernier, destiné à l'évêque consécrateur, était orné d'une croix et de six cierges, portant les armes du consécrateur et celles du consacré. L'autel provisoire servait à Mgr Angebault. A droite de l'autel on avait élevé un trône, destiné au consécrateur, Mgr de Hercé, évêque de Nantes (3).

Voici à peu près de quelle manière s'est exécutée cette imposante cérémonie :

Mgr de Hercé s'étant assis, la mître en tête et la crosse en main, dans un fauteuil placé devant l'autel principal et faisant face au public, les évêques assistants NN. SS. Bouvier (4) et Soyer (5), évêques du Mans et de Luçon, lui ont conduit Mgr Angebault, et l'un d'eux a requis la consécration. Alors le consécrateur a fait lire les Bulles de Sa Sainteté. Cette lecture achevée, notre nouvel évêque s'est mis à genoux et a récité la formule du

(1) M. Régnier était vicaire capitulaire depuis la mort de Mgr Paysant.

(2) Dom Fulgence, abbé de Bellefontaine (1830-1845) et une seconde fois (1850-1866).

(3) Mgr de Hercé, évêque de Nantes, d'abord coadjuteur de Mgr de Guérines (1836-1838), puis évêque de Nantes (1838-1849).

(4) Mgr Bouvier, évêque du Mans (1834-1854). C'était un ancien élève du Séminaire d'Angers.

(5) Mgr Soyer, évêque de Luçon (1821-1845). Il avait été curé de La Salle-de-Vihiers.

serment, les mains sur les évangiles. On a procédé ensuite à son examen, après quoi l'évêque consécrateur et l'évêque consacré ont commencé ensemble la messe, ce dernier répétant parole par parole. A la *collecte*, le consécrateur est retourné à son trône, puis, la mitre en tête, il a fait réciter les litanies des saints. Pendant tout ce temps l'évêque consacré est resté prosterné tout au long, visage contre terre, au pied de l'autel. Au milieu des litanies, l'évêque consécrateur a pris sa crosse et béni trois fois l'évêque consacré; les évêques assistants ont répété toutes ces bénédictions. On a alors achevé les litanies, et relevé l'évêque pour le conduire aux pieds du consécrateur qui, lui ayant mis sur les épaules le livre des évangiles, a commencé la *préface*. A ce moment on a enveloppé la tête du consacré avec une bande de toile, et oint sa tonsure avec le chrême. Puis le consécrateur a chanté le *Veni Creator* et achevé la préface. Ensuite les mains du nouvel évêque ont été ointes et enveloppées dans un linge suspendu à son cou, puis on a placé entre ses doigts ainsi contenus la crosse épiscopale. La bénédiction de l'anneau et quelques autres cérémonies ont ensuite été accomplies, et les deux évêques ont continué la messe, chacun à son autel, jusqu'à *l'offertoire*. Après cette prière, l'évêque consacré, placé entre les deux évêques assistants, est allé se mettre à genoux aux pieds du consécrateur, et lui a présenté différentes offrandes, entre autres deux flambeaux allumés recouverts d'armoiries. Ces offrandes ayant été acceptées, les deux évêques ont communié ensemble en se partageant le pain et le vin. Toutes les oraisons étant terminées, Mgr de Hercé a pris sa mître, donné une solennelle bénédiction et s'est assis sur son trône. Mgr Angebault s'est avancé; on lui a remis la mître, les gants et l'anneau pontifical. Alors le nouvel évêque a pris place dans le fauteuil d'abord

destiné au consécrateur, puis on a entonné le *Te Deum.* Pendant qu'on chantait cette hymne, Mgr Angebault est descendu jusqu'au portail de l'église, en bénissant les fidèles. Chacun alors a pu remarquer l'émotion profonde que trahissait sa physionomie.

Cette analyse sèche, rapide, incomplète, ne saurait donner une idée, même approximative, de la solennité religieuse, qui a été célébrée hier dans notre vieille cathédrale. On peut raconter des faits, mais il est impossible d'expliquer, par des mots, cette majesté saisissante qui caractérise toujours de semblables cérémonies. Lorsque l'orgue, les tambours et les nombreux et habiles exécutants, placés derrière l'autel, venaient prêter leur concours au chant des prêtres, on ne pouvait se défendre, sans doute, d'une impression profonde; mais que cette impression était plus forte et plus noble encore, lorsque l'évêque consécrateur, debout, bénissait, à haute voix et au milieu du silence général, ce nouvel évêque, prosterné au pied de l'autel et demandant à Dieu la force nécessaire pour remplir la sainte et difficile mission qui venait de lui être confiée !

Après le sacre et avant la sortie de l'église, Mgr Angebault a adressé à son clergé une courte et paternelle allocution, qui a obtenu un universel assentiment.

La procession a parcouru la rue Saint-Aubin, le boulevard de Saumur, les rues du Mail, des Poêliers et Saint-Laud. Toutes ces rues étaient ornées de guirlandes, de dais, de sortes de dômes en fleurs, en feuillages, en rubans et en gaze; les maisons étaient presque toutes couvertes de draperies blanches et de fleurs. La rue Saint-Laud se faisait remarquer entre toutes les autres par le bon goût, le nombre et la richesse de ses décorations. Une foule compacte encombrait le passage de la procession. On évalue à 20.000 au moins le nombre des personnes venues à Angers de la campagne. — Le

63e était réuni en grande tenue, le colonel en tête, sur le Champ-de-Mars. Lorsque Mgr Angebault est arrivé à cet endroit, il est sorti des rangs de la procession, a traversé la foule et a donné sa bénédiction au régiment, qui lui présentait les armes. — La pluie, qui menaçait depuis le matin, n'a commencé à tomber qu'après la rentrée de l'Evêque dans son palais.

Mgr Angebault a reçu, dans l'après-midi, les différentes autorités de la ville.

Cette journée, que la population angevine n'oubliera pas, a dignement marqué la prise de possession de Mgr Angebault, et fait naître entre lui et les fidèles placés sous sa direction spirituelle, des sympathies qui seront, nous en avons la certitude, fécondes en heureux résultats.

Voici le discours adressé à Monseigneur l'Evêque par M. Cheux, premier adjoint :

« La loi réserve aux magistrats de la ville le privi-
« lège honorable de recevoir l'Evêque du diocèse dans
« son palais, lorsqu'il vient prendre possession de son
« siège apostolique. Cette circonstance, Monsieur l'E-
« vêque, nous permet d'être les premiers à vous com-
« plimenter. Nous la saisissons avec empressement.
« Déjà la renommée nous avait appris qu'à l'exemple
« du digne évêque de Nantes, dont vous fûtes le grand
« vicaire, vous vous étiez rendu digne, comme lui, par
« vos vertus et vos brillantes qualités, de la confiance
« du gouvernement et du rang éminent que vous oc-
« cupez.

« Soyez bien assuré que tout appel de votre part
« pour maintenir le respect dû au culte et protéger ses
« ministres, sera toujours entendu par l'autorité muni-
« cipale, comme elle comptera sur vous pour conserver,
« par vos paroles évangéliques, l'harmonie qui existe
« dans une ville qui devient la vôtre, et qui se recom-

« mande si bien par le bon et sage esprit de ses habi-
« tants. »

Le prince de Joinville et le duc d'Aumale à Angers (1842)

Aujourd'hui lundi 10 octobre 1842, lit-on dans le *Journal de Maine-et-Loire et de la Mayenne*, Leurs Altesses Royales Mgr le prince de Joinville et Mgr le duc d'Aumale ont traversé incognito la ville d'Angers. Ils sont arrivés par le bateau à vapeur de Tours à 1 heure, et sont partis à 1 h. 1/2 pour Nantes. Dans l'intervalle de leur arrivée à leur départ, ils ont parcouru les boulevards en compagnie de leurs aides-de-camp. Les princes ont été reconnus par un soldat venant de l'armée d'Afrique; cette reconnaissance a confirmé les doutes qu'avait fait concevoir leur munificence envers l'équipage du bateau. Leurs Altesses Royales se rendent à Brest. Leurs équipages avaient traversé notre ville ce matin lundi, à 7 h., se rendant à Nantes.

Le lendemain, le même journal reparlait du passage des princes : « Le bruit de l'arrivée à Angers de M. le prince de Joinville et de M. le duc d'Aumale s'était répandu lundi dans la ville avec une étonnante rapidité, car au retour de Leurs Altesses Royales, après leur courte promenade, le quai était convert de curieux. Les écaillères qui presque toutes habitent le quartier du Port-Ligny, étaient accourues en masse. On nous rapporte que l'une d'elles, s'adressant aux princes, déjà montés sur le bateau à vapeur, leur a dit : « Comment, Messieurs, vous nous quittez si vite ? encore vous vouliez partir sans qu'on ait le plaisir de vous connaître. Vous auriez dû rester au moins quelque peu

chez nous, afin que l'on pût vous voir à notre aise. » On nous rapporte également que plusieurs jeunes gens, dès qu'ils ont eu connaissance du passage des princes, se sont empressés d'accourir sur le bateau, après s'être munis du plus strict nécessaire afin de voyager en leur compagnie. Quand le signal du départ a été donné, M. le prince de Joinville et M. le duc d'Aumale ont adressé à la foule les plus gracieuses salutations. Ils ont dû se convaincre, en s'éloignant de notre ville, que si leur incognito un instant trahi avait provoqué un tel empressement sur leurs pas, grand eût été le bonheur de la cité de les recevoir dans ses murs comme représentants officiels de cette royale famille si chère à la France. Un voyageur arrivé cette nuit d'Orléans nous a raconté que dans toutes les villes qu'il a parcourues sur les bords de la Loire, on s'entretient du passage des princes; mais presque partout ils n'ont été reconnus qu'au moment de leur départ. »

Le coup d'État du 2 décembre et les Angevins

A la nouvelle des événements de Paris, communiqués par dépêches télégraphiques, une compagnie de la garde nationale et les troupes d'Angers furent mises sur pied et passèrent la nuit. La ville resta calme.

Le 2 décembre 1851, le préfet Vallon adressait la proclamation suivante aux habitants de Maine-et-Loire : « Je fais appel à vos sentiments d'ordre, à votre patriotisme, et j'y compte pour que le calme du pays lui permette de méditer sur les résolutions qui lui appartiennent, et de fixer prochainement le sort de la Patrie. »

Le lendemain matin, proclamation de M. Ernest Duboys, maire d'Angers, à ses concitoyens : « Un événement dont

il est impossible de prévoir la portée et les conséquences, vient de s'accomplir à Paris. La dissolution de l'Assemblée Nationale a été prononcée. Dans des conjonctures aussi graves, mes fonctions deviennent et plus pénibles et plus difficiles ; j'ai la résolution de les accomplir. Placé à la tête de votre administration municipale, je suis chargé de veiller à la tranquillité de la ville, d'assurer la sécurité des personnes et le respect des propriétés. Je ne faillirai pas à mon devoir. Ma mission n'est point une mission politique, mais de protection, mais de salut pour les intérêts communaux. Afin de l'accomplir, je compte sur le concours et le dévoûment de tous ; que tous les Angevins au moment d'un danger commun se groupent, sans distinction de partis, autour de leur administration municipale, et donnons une fois de plus la preuve que dans notre ville, quelles que soient les Révolutions qui tourmentent notre malheureux pays, les principes d'ordre sont toujours inviolablement maintenus. »

Le mercredi 3 décembre, eut lieu à la mairie d'Angers une manifestation démocratique, dont le journal l'*Union de l'Ouest* rendit compte en ces termes :

Vers midi, une cinquantaine de personnes se présentèrent à la mairie, en déclarant qu'elles apportaient une pétition au Conseil municipal, pétition ayant pour but de l'engager à protester contre les faits qui viennent de s'accomplir à Paris. Devant ce rassemblement, les grilles furent fermées, et les pétitionnaires ayant voulu pénétrer de force, la sentinelle fut désarmée et quelques collisions eurent lieu. La fermeté de M. A. de la Perraudière, capitaine du bataillon de garde, y mit bientôt fin. Quelques individus furent admis avec leur pétition et purent la remettre entre les mains de M. Duboys, maire d'Angers. En se retirant, la foule qui stationnait à la grille, annonça qu'elle reviendrait chercher la réponse à 8 heures du soir.

Sur les 8 heures, les conseillers municipaux entrèrent en délibération. Après avoir reçu communication des mesures prises pour assurer la tranquillité de la ville, ils s'occupèrent du

désir qui leur avait été si tumultueusement exprimé dans la journée, et l'un d'eux demanda qu'en présence de la violation manifeste de la Constitution par le Président de la République une protestation fût dressée au nom du Conseil. Le maire répondit que le Conseil n'était point un corps politique, qu'il avait été réuni afin d'aviser au maintien de la sécurité publique, qu'une protestation pouvait avoir des conséquences incalculables, être mal interprétée par la foule et peut-être amener la dissolution du Conseil, que d'ailleurs un arrêté du préfet lui interdisait formellement de s'occuper de matières politiques.

Pendant cette délibération, la foule grossissait devant la grille; 4 ou 500 individus, la plupart en blouse et la tête échauffée par le vin, essayèrent de la forcer, malgré la résistance des gardes nationaux. Des pierres et des fragments de bouteille furent lancés sur eux. L'un tomba sur le coup et est resté près de dix minutes sans connaissance. Bientôt les assaillants parvinrent à attacher une corde à l'extrémité supérieure de la grille, et ils s'en servirent pour l'ébranler et pour essayer de l'arracher. Dans ces efforts, de jeunes arbres plantés vis-à-vis furent brisés. En ce moment, une compagnie du 23e léger arriva en colonne, pénétra entre les grilles et la foule, puis parvenue à l'extrémité du mur de la mairie fit face aux perturbateurs, qui accueillirent cette intervention avec des cris de : *Vive la République! Vive la ligne!* Afin de débarrasser la place, l'officier commandant fut obligé de faire croiser la baïonnette, et en quelques minutes le rassemblement se trouva dispersé. Une partie des fuyards se retira sur le centre de la ville et la rue Saint-Laud, en jetant un appel aux armes. Dans la rue Saint-Laud ils forcèrent la boutique de M. Goupil, armurier, s'emparèrent de quelques fusils, mais la troupe qui les avait suivis, les leur arracha et un certain nombre d'arrestations eurent lieu. — Au nombre des gardes nationaux blessés à la mairie, on cite MM. Bonneau, avocat, qui a reçu une blessure au visage, Michelin et Jamet.

Des patrouilles de troupe de ligne et de gendarmerie à cheval parcoururent la ville durant toute la nuit. L'impri-

merie et les bureaux du *Précurseur de l'Ouest* furent occupés par la force militaire.

Le 4 décembre, le préfet Vallon adressait une seconde proclamation aux habitants de Maine-et-Loire : « Défiez-vous des faux bruits, s'il en parvient dans les communes. Je porterai à votre connaissance tout ce qui arrivera. Comptez sur mes soins incessants. Une tentative turbulente a été réprimée et dissipée hier au soir à Angers. Des arrestations ont été faites. L'ordre règne sans exception sur tous les points du département. Les bons citoyens nous seconderont pour le maintenir, et des mesures énergiques sont prises, croyez-le bien, pour qu'il soit fermement assuré partout. »

En même temps, le maire Duboys s'adressait aux habitants d'Angers : « Vous connaissez les désordres qui ont eu lieu dans la soirée d'hier. Le devoir de l'autorité municipale est d'en prévenir le retour d'accord avec le Conseil de la commune, les mesures seront prises pour maintenir et faire respecter le pouvoir que nous tenons de vous. Que les bons citoyens soient avertis, et que les perturbateurs sachent que sur eux seuls retombera la responsabilité des malheurs qui pourraient subvenir. »

Les individus arrêtés à la suite de la tentative contre l'hôtel de ville étaient au nombre de 24, dont un officier mis hors des rangs de l'armée et 12 repris de justice.

Un arbre de la liberté avait été planté au milieu du Mail, dans la nuit du 3 au 4 décembre. Le matin, un officier de gendarmerie suivi seulement de deux de ses hommes l'enleva, au milieu du rassemblement qui l'entourait.

Quatre cents volontaires se mirent à la disposition du préfet dans la soirée du 4 décembre, et passèrent une partie de la nuit à la préfecture. Leur but était de maintenir l'ordre. La nuit fut des plus calmes. Au reste, des mesures « formidables » avaient été prises contre toute



tentative de désordre. Les armuriers d'Angers firent transporter au château toutes les armes qu'ils avaient dans leurs magasins.

Angers continua à jouir dans la suite du calme le plus parfait.

Par décret du 6 décembre 1851, M. Maurice Duval fut nommé commissaire du gouvernement dans les 5 département de la Bretagne, dans la Mayenne, la Vendée et le *Maine-et-Loire*.

De toutes les municipalités de Maine-et-Loire, il n'y eut que celle de Montreuil-Bellay à faire de l'opposition. Au lieu de rassurer ses administrés sur les événements de Paris, elle garda un coupable silence, et les ennemis de l'ordre en profitaient pour répandre des nouvelles fausses et alarmantes. M. Aubelle, maire, et tout le Conseil municipal furent révoqués par le préfet, qui les remplaça par MM. Lajouse et de Crozé, maire et adjoint.

Grâce aux mesures sévères prises à Angers pour s'opposer à toute action de la démagogie, il n'y eut pas de trouble. Plusieurs arrestations eurent lieu : celle d'un nommé Guérin, qui s'était rendu sur les carrières pour soulever les perrayeurs, et aussi celle du nommé Ridard, qui avait écrit aux gens de Corné pour les faire marcher sur Angers...

Consécration de l'église de Longué (1860) (1)

Le lundi 2 juillet 1860, à cinq heures du soir, N.N. S.S. l'archevêque de Tours, et les évêques de Séez, du Mans, de Limoges et d'Angers arrivaient à Longué, venant de Saumur, après avoir fait un temps d'arrêt à Vivy où le

(1) Compte rendu publié par Arthur de Cumont dans *l'Union de l'Ouest*.

curé et les autorités de la commune avaient tout disposé avec un goût et une élégance remarquables pour les fêter à leur passage. Cette église de Vivy, toute petite, comme il convient à une petite paroisse, est gracieuse au possible, et, pour la circonstance, on l'avait transformée en une véritable corbeille de fleurs. Au reste, à Vivy comme à Longué, comme dans tous les lieux qu'ont traversés les vénérables prélats, ce qu'il y avait de plus beau, de plus touchant et de plus consolant aussi, c'était l'attitude des populations. On y sentait un vrai respect, un sincère hommage rendu à Dieu dans la personne de ses ministres. Il fallait voir toutes les jeunes mères à genoux dans les rues, sur les chemins, élevant dans leurs bras leurs petits enfants et demandant aux évêques de les bénir ! Plaignons ceux dont le cœur reste muet et l'âme froide devant de tels spectacles.

Une population immense s'était portée au devant des évêques, qui traversèrent processionnellement la ville de Longué pour se rendre à l'église. Je demande la permission de ne pas m'appesantir outre mesure sur les détails. Ce que je dirai seulement, c'est que, pour donner une idée de la belle ordonnance de cette cérémonie, je ne puis mieux faire que de la comparer à celle de nos processions d'Angers à l'époque de la Fête-Dieu. Arrivés à l'église, les cinq évêques se placèrent sur la plate-forme du vaste escalier qui la précède, faisant face à la foule. Mgr l'archevêque de Tours avait à sa droite et à sa gauche deux de ses vénérables collègues. Derrière les prélats se tenait un nombreux clergé, puis venaient, dans l'ordre fixé par le programme, le conseil municipal, les pompiers, les longues files de petits garçons couronnés de fleurs et de petites filles vêtues de blanc, l'excellente musique du collège Mongazon, au bas de la place une garde à cheval formée des jeunes gens du pays, et, comme encadrement, les flots pressés d'une foule qui grossissait de minute en minute, sans cesser un seul instant d'être respectueuse et recueillie.

C'est alors que M. le curé de Longué, s'adressant aux évêques, prit la parole en ces termes. (*Suit le discours*).

Ce fut M[gr] l'archevêque de Tours qui répondit en peu de mots, mais avec une bonté et une grâce exquises à ce discours où M. Massonneau a su louer tout le monde en n'oubliant que lui seul. Puis les cloches s'ébranlèrent, les tambours battirent aux champs, tous les fronts se découvrirent, et les cinq évêques étendant les mains appelèrent sur cette foule prosternée les bénédictions du ciel. Rien ne peut rendre l'imposante grandeur de cette cérémonie.

Après cette bénédiction solennelle, M. le curé de Longué introduisit NN. SS. les évêques dans l'église, et ils purent en examiner à loisir tous les détails. Disons de suite que leur impression commune a été de l'admiration mêlée d'étonnement. C'est qu'en effet cette exécution si prompte et en même temps si parfaite, au milieu de tant d'obstacles, de tant de circonstances malheureuses, tient vraiment du prodige. Personne n'ignore que MM. Delêtre et de Coutaillou, deux architectes dont cette œuvre suffirait seule à faire la renommée, ont dressé les plans de la nouvelle église de Longué. Après eux il est juste de citer M. Rabjeau, entrepreneur chargé de l'exécution des travaux. C'est encore à un artiste angevin, M. Chapeau, que sont dues les délicieuses sculptures des chapiteaux et des frises. Un peintre-verrier d'un talent hors ligne, M. Lobin, de Tours, est l'auteur des vitraux. « Les vitraux de Longué, dit un homme dont le nom fait autorité dans la science archéologique, M. l'abbé Bourrassé, les vitraux de Longué doivent être comptés parmi les œuvres les plus remarquables de la peinture moderne en France. » Et que dirons-nous de la chaire, du maître-autel et de son bas-relief, de l'autel et des ornements de la chapelle de la Sainte-Vierge, œuvres d'art et œuvres de talent, compositions remarquables exécutées toutes sur les dessins de M. l'abbé Choyer, à qui notre département est redevable de la création d'un des

plus beaux ateliers de sculpture religieuse qui existent aujourd'hui en France ? Adressons-nous au même juge ; consultons ce guide dont le goût éclairé et sûr fait loi en ces matières. Il regarde la chaire *comme un chef-d'œuvre de menuiserie*. La composition du bas-relief du maître-autel est à ses yeux *une belle et noble composition, digne d'un cœur de prêtre et d'une main d'artiste*. Enfin, lorsqu'il parle de la chapelle de la Sainte Vierge et des ornements qui la décorent, c'est pour déclarer que *tout dans cette chapelle est d'un style pur et d'une élégance admirable*.

Nous félicitons M. l'abbé Choyer d'avoir su conquérir de tels suffrages ; ils sont à la fois une récompense pour le passé et un encouragement pour l'avenir.

Cette soirée du 2 juillet se termina pour les évêques au château d'Etiau, chez Mme la comtesse d'Hautefort, qui avait voulu s'entourer d'un certain nombre de parents et d'amis, heureux comme elle d'offrir aux pieux prélats les témoignages de leur filial et respectueux attachement.

Le lendemain 3 juillet, dès 7 heures du matin, les cérémonies de la consécration commencèrent. Les évêques et le clergé se rendirent d'abord à l'ancienne église où furent récités les sept psaumes de la pénitence, puis ils revinrent à l'église nouvelle, autour de laquelle eut lieu une procession, puis ils retournèrent encore à l'ancienne église pour en rapporter les reliques. Mgr l'archevêque de Tours officiait assisté des quatre évêques. Vers midi commença la messe célébrée par Mgr l'évêque de Limoges. Par intervalles la musique de l'école de Saumur, que dirige si habilement M. Brick, faisait entendre d'admirables symphonies. Le sermon fut prononcé par un ecclésiastique éminent, M. l'abbé Lecourtier, archiprêtre et curé de Notre-Dame de Paris. Nous regrettons extrêmement de n'être pas à même de reproduire ce discours, si digne à la fois et du sujet et de la réputation de M. l'abbé Lecourtier,

l'un des prêtres les plus doctes et des écrivains les plus distingués de notre clergé français.

Vers deux heures de l'après-midi, un très beau dîner offert par M. le curé de Longué, réunissait NN. SS. les évêques, tous les ecclésiastiques présents aux cérémonies de la consécration, et beaucoup d'autres invités, dans la grande et magnifique salle de l'école des Frères toute nouvellement bâtie. Encore une belle œuvre de foi et de générosité que cette école ! Cinquante ou soixante mille francs donnés par une seule personne pour l'achat d'un terrain, pour la construction des bâtiments, pour l'entretien des frères, et à côté de ce don un impénétrable mystère. Un donateur qui donne sans compter et qui se cache ; qui ne veut pas être connu, si ce n'est de Dieu ; qui ne se soucie ni des louanges ni de la reconnaissance des hommes, et qui estime être assez récompensé en ce monde parce que sa conscience lui a dit : C'est bien ! Nous pensons que cette action est admirable, et elle l'est en effet. Cependant il y a quelqu'un dont ce n'est point le sentiment et qui croit faire une chose toute simple ; c'est toujours le donateur. Dans les autres Églises il y a sans doute des vertus, mais des vertus qui pèchent toujours par quelque endroit. Dans la nôtre, dans la seule Eglise catholique naissent et s'épanouissent les grandes et pures vertus, celles qui s'ignorent elles-mêmes, et auxquelles par conséquent il ne manque rien.

A cinq heures du soir les évêques, le clergé et les autorités se sont rendus de nouveau et processionnellement à l'ancienne église, où Mgr l'évêque d'Angers venait prendre le Saint-Sacrement. Au retour de la procession eut lieu un salut solennel, précédé d'une allocution touchante de notre vénérable évêque. On comprenait à l'accent de sa voix que Mgr Angebault était profondément ému. Il ne l'était pas moins lorsque, rentré au presbytère, et s'adressant à M. l'abbé Massonneau devant le clergé réuni, il lui annon-

çait qu'il le nommait chanoine honoraire. Que la modestie de M. le curé de Longué nous le pardonne, mais nous répéterons avec tous ses confrères et avec le public tout entier, qu'il était digne de cet honneur.

M. l'abbé Massonneau, après de rudes fatigues et bien des dégoûts, a réussi au-delà même de ses espérances ; mais peut-être serait-il imprudent de vouloir l'imiter. Nous voyons néanmoins, par son exemple, qu'il n'y a point d'obstacles dont ne puisse triompher l'homme qui met en Dieu sa confiance, et qui, placé en face d'un grand devoir, ne connaît que deux choses : l'accomplir jusqu'au bout ou mourir à la peine.

A la nuit tombante, les fêtes de Longué ont été closes par un feu d'artifice tiré devant l'église, et dont plusieurs pièces étaient fort belles, d'après ce qu'on nous a rapporté.

Le lendemain mercredi, NN. SS. les évêques se sont arrêtés au château de Jalesnes, où M. le marquis et Mme la marquise de Maillé leur ont offert la plus gracieuse hospitalité, et ont pu les retenir quelques heures avant leur départ pour Saumur.

La double suspension de « L'Union de l'ouest » en 1865

Le Journal *l'Union de l'Ouest* avait été fondé à Angers le 1er février 1845. En l'année 1865, cette feuille angevine fut suspendue à deux reprises différentes. Voici quelques détails à ce sujet.

Le 6 janvier 1865, M. Boudet, Ministre de l'Intérieur, prenait l'arrêté qui suit :

Le ministre secrétaire d'Etat du département de l'Intérieur,

Vu le numéro du journal l'*Union de l'Ouest*, en date du 3 janvier, qui contient à la seconde page un article signé

« Jules André », commençant par ces mots : « Le Garde des Sceaux » et finissant par ceux-ci : « du Conseil d'Etat » ;

Considérant que l'auteur de cet article affirme que « le gouvernement a cru que les pouvoirs de l'Etat étaient en péril, et par une inconséquence qui n'est que trop commune quand on ne s'inspire que de la peur, il glisse à l'oppression pour n'être pas opprimé (1) » : qu'en s'exprimant ainsi il cherche à exciter à la haine et au mépris du gouvernement ;

Attendu que le journal l'*Union de l'Ouest* a déjà depuis moins de deux ans reçu deux avertissements à la date du 2 mai 1863 et du 25 novembre 1864 ;

Vu l'article 32 du décret organique du 17 février 1852 et la loi du 2 juillet 1861 ;

Arrête :

Article 1er. — Le journal l'*Union de l'Ouest* est suspendu pour deux mois, à partir du 9 janvier 1865.

Article 2. — Le préfet de Maine-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

M. Arthur de Cumont, directeur de *l'Union de l'Ouest*, s'exprimait ainsi dans le numéro du 7 janvier :

La mesure qui frappe l'*Union de l'Ouest* ne surprendra personne moins que l'*Union de l'Ouest* elle-même. Comme, Dieu merci, nous comptons des amis dans toutes les nuances d'opinion, nous avions été prévenus par quelques-uns des serviteurs les plus dévoués du gouvernement impérial, que l'*Union de l'Ouest*, marquée et remarquée à l'encre rouge, incessamment signalée comme un journal hostile, dangereux et pernicieux entre tous, ne tarderait pas à subir de nouvelles rigueurs, et on ajoutait, avec une

(1) Il s'agissait du *Syllabus* que le Ministre des Cultes interdisait aux Évêques de publier dans leurs diocèses.



bienveillance où se mêlait, à notre avis, un peu de naïveté : « Ainsi, soyez prudent ! »

Si nous pouvions entrer dans certains détails intimes, il nous serait trop facile de démontrer que la prudence n'a rien à voir dans cette affaire. Ce qui nous arrive est tout simple, et puisque nous avons toujours préféré et préférerons toujours le péril au mensonge et la netteté du langage aux sécurités de l'effacement, il est juste que nous portions la peine de notre audacieuse sincérité d'honnête homme.

Mais il ne s'agit point de discuter avec la toute puissance, qui n'a pas même besoin de justifier ses actes. Puisque cette toute puissance nous condamne au silence à l'heure même où le débordement des violences antireligieuses et révolutionnaires permettait de supposer qu'il serait accordé une tolérance plus grande aux journaux catholiques et conservateurs, il faut nous taire et attendre.

Pendant ces deux mois de suspension, nos abonnés recevront chaque jour un journal littéraire, scientifique, industriel et commercial, qui, nous l'espérons, leur offrira quelque intérêt (1), et, chaque semaine, nous leur adresserons l'*Ami du Peuple* contenant le résumé des faits et des nouvelles politiques de la huitaine. C'est une épreuve de plus après tant d'autres, mais, nous en sommes sûr d'avance, elle ne nous fera perdre ni une sympathie ni un abonné.

Le journal reparut le 9 mars 1865, avec cet en-tête signé du directeur :

En reparaissant après deux mois de suspension, l'*Union de l'Ouest* renouvelle ses remerciements à ceux que son absence n'a ni découragés ni attiédis. Nous reprenons aujourd'hui la plume, entourés des mêmes encouragements, des mêmes sympathies, et nous pouvons ajouter des mêmes affections. C'est un honneur et un bonheur dont

(1) Ce journal se nommait *La Lecture*.

nous nous efforcerons de rester dignes par les soins apportés à la rédaction de ce journal, par notre persévérance à défendre la religion, la morale, la liberté, la justice, la vérité, enfin sous toutes ses formes.

Cette tâche est rude à remplir, nous le savons par expérience. Cependant les difficultés et les périls ne sauraient nous détourner du chemin qui pour nous est celui du devoir. D'ailleurs, malgré tant d'épreuves de toute sorte, procès, amendes, avertissements, suspensions, nous ne pouvons croire que dans ce pays-ci, après quinze ans de règne, lorsque journaux, brochures, livres et discours officiels proclament chaque jour la force et la popularité du pouvoir, on en soit encore à traquer comme suspects, à poursuivre comme ennemis publics, d'honnêtes gens qui ne se cachent pas, qui ne conspirent pas, qui ne font rien dans l'ombre, et dont l'opposition loyale et franche pourrait tout au plus causer des inquiétudes à la faiblesse et des répulsions aux esprits médiocres et aux âmes basses.

Un second arrêté ministériel suspendit également pour deux mois le journal royaliste. Il disparut le 8 avril et reparut le 9 juin 1865, avec l'article suivant du vicomte de Cumont :

Du 9 janvier au 9 juin 1865, il s'est écoulé cinq mois. De ces cinq mois l'*Union de l'Ouest* en a eu un pour parler et quatre pour se taire ; c'est juste le tiers de l'année. Ces rigueurs subies coup sur coup, au milieu d'une paix profonde, et tombant sur un journal d'une franchise un peu rude peut-être, mais honnête après tout et dévoué à tous les principes d'ordre, ont donné lieu aux bruits les plus absurdes. On a dit que, découragé par tant d'épreuves, le directeur de l'*Union de l'Ouest* renonçait à continuer son œuvre et voulait se retirer paisiblement à la campagne. Pour son repos, pour sa santé, pour la satisfaction de ses goûts, il ferait sans doute très bien, et, s'il se bornait à

greffer des roses, il trouverait certainement dans cette aimable occupation moins d'épines qu'en s'obstinant à écrire d'une plume libre dans un journal indépendant. Mais le découragement serait une désertion, et, après de si nombreux et si vifs témoignages de sympathie reçus de toutes parts, du côté des adversaires comme du côté des amis, ce serait aussi de l'ingratitude.

C'est pourquoi l'*Union de l'Ouest* reparaît, elle reprend son poste, elle poursuivra sa tâche, et malgré le printemps, le ciel bleu, les prés fleuris, l'ombre des bois, tout ce qui les appelle aux champs, *ô rus, quando te aspiciam* ! ses rédacteurs vont s'atteler de nouveau à leur dure besogne en bornant leur horizon aux quatre murs d'un cabinet de travail.

On a dit aussi que la mort de *l'Union de l'Ouest* était décidée, mais une mort lente, à petit bruit, amenée de proche en proche par des suspensions successives et la lassitude des abonnés. D'ailleurs, ajoutait-on, le besoin à Angers d'un journal de la nuance du *Siècle* ou de *l'Opinion nationale* se fait généralement sentir, il y a même des engagements pris à cet égard : seulement l'*Union de l'Ouest* occupe encore la place destinée au nouvel organe, il faut donc attendre sa disparition qui ne peut tarder beaucoup, quelques mois peut-être, tout au plus une année.

Voilà donc le produit des avertissements et des suspensions infligés à l'*Union de l'Ouest*, c'est-à-dire des rumeurs ineptes ou odieuses, véritable injure à l'adresse du gouvernement et de l'administration qui ne sauraient avoir les étroites passions qu'on leur attribue ni se livrer aux misérables calculs qu'on leur prête. Qu'Angers ait son petit *Siècle* ou qu'on y crée une doublure de l'*Opinion Nationale*, pour notre part nous sommes loin de protester contre ce projet, s'il existe, car notre liberté, celle que nous aimons, celle que nous ne cessons de réclamer, n'a rien d'exclusif,

et il ne dépend pas de nous qu'elle luise pour tout le monde comme le soleil. Mais entre la création prochaine ou éloignée d'un nouveau journal à Angers (1) et la mort de l'*Union de l'Ouest* il n'y a aucune espèce de lien ni de rapport, par la raison toute simple que le gouvernement n'aurait pas besoin de prendre tant de précautions et de détours pour tuer l'*Union de l'Ouest*, et que, d'ailleurs, il n'a nullement juré sa mort. Et, en effet, de quelle utilité, de quel avantage pourrait être pour lui la disparition violente de l'*Union de l'Ouest*? Confisquer purement et simplement, sans indemnité quelconque, sans compensation d'aucune sorte, une propriété importante, serait déjà une chose grave, puisque ce serait une chose injuste; mais il serait plus grave encore d'étouffer sous un décret de suppression un journal catholique, conservateur et libéral, absolument comme si l'existence d'une pareille feuille était incompatible avec les doctrines et les principes du pouvoir; comme si l'opposition, même vive dans la forme, d'un journal incontestablement ami des lois, de la paix publique et dévoué aux grands intérêts du pays, pouvait devenir une menace ou un péril pour le gouvernement de ce pays.

Si nous avons rapporté les bruits répandus à la suite de notre seconde suspension, c'est uniquement pour en faire justice, car nous sommes convaincu que l'*Union de l'Ouest* n'est point aussi compromise qu'il plaît à certaines gens de le dire, et qu'elle vivra. Toutefois, comme il nous est revenu que quelques-unes de nos correspondances personnelles, lettres de l'intérieur et lettres de l'étranger, avaient plus particulièrement indisposé contre nous l'administration supérieure, nous n'hésitons pas à en faire le sacrifice, afin d'enlever, autant qu'il dépend de nous, jus-

(1) Ce journal fut fondé à Angers trois ans après, le 3 août 1868, sous le nom de *L'Ouest*, pour remplacer le *Précurseur de l'Ouest*, disparu depuis seize années. *L'Ouest* est devenu le *Patriote de l'Ouest*.

qu'à l'ombre d'un prétexte aux susceptibilités gouvernementales. Sans cesser d'être, comme auparavant, promptement et sûrement renseigné, nous supprimerons donc ces détails intimes qui ont tout l'attrait, mais aussi tout le danger d'une indiscrétion. L'*Union de l'Ouest* n'y perdra rien, nous l'espérons, en intérêt réel et sérieux, mais, en revanche, elle y gagnera en sécurité.

L'Union de l'Ouest vécut, en effet, longtemps encore et ne cessa sa publication que le 31 décembre 1891.

BIBLIOGRAPHIE ANGEVINE

Les comptes du roi René, par l'abbé Arnaud d'Agnel, tomes II et III (Paris, Picard, 1909 et 1910 ; prix : 10 francs le volume). — Nous avons déjà recommandé cet excellent ouvrage, publié d'après les originaux inédits conservés aux archives des Bouches-du-Rhône. Dans ces deux volumes il est question du costume, des équipages, des meubles, des ustensiles, de la vie et des mœurs du bon roi René. Une table générale des matières, qui comprend 162 pages, aide le lecteur à se retrouver au milieu de cette multitude de renseignements de toutes sortes. On ne sera pas étonné d'apprendre que la publication de ces 4.759 pièces va renouveler notre histoire angevine du XVe siècle.

Abbayes et prieurés de l'ancienne France, par dom Besse (Paris, Poussielgue, 1910). — Le tome III donne les abbayes et les prieurés des diocèses de Poitiers et de La Rochelle qui étaient situés en Anjou : Bellefontaine, Fontevrault, etc.

Mémoires inédits de Toussaint-Ambroise Talour de la Cartrie (Paris, Société des Publications littéraires illustrées, 1910). — Dans son tome VIII (pages 446-448), l'*Anjou Historique* a parlé

longuement de l'édition anglaise. Il s'agit aujourd'hui d'une traduction française, publiée avec soin par M. Pichot.

Le comte d'Artois et l'expédition de l'île d'Yeu, par le vicomte du Breil de Pontbriand (Paris, Champion, 1910). — M. le comte d'Artois, débarqué à l'île d'Yeu le 2 octobre 1795, n'a pas rejoint Charette : c'est parce que le général Vendéen avait subi un grave échec le 25 septembre précédent.

Vieilles maisons, vieux papiers, IVe série, par G. Lenôtre (Paris, Perrin, 1910). — Dans le chapitre intitulé « Monsieur de Charette », l'auteur procède comme un véritable juge d'instruction, visitant les biens et interrogeant ceux qui les occupent aujourd'hui, recueillant jusqu'aux moindres détails. En lisant ce chapitre, on croirait que les événements datent d'hier et qu'on n'en connaissait presque rien, tant l'œuvre est vivante.

Le cahier blanc de mon père, souvenirs de 1832, par le duc de Caylus (Angers, Siraudeau, 1910). — L'honorable conseiller général du canton de Pouancé publie le mémoire écrit par son père sur l'infructueuse tentative de soulèvement faite dans l'Ouest par Mme la duchesse de Berry en 1832.

Mgr Barbier de Montault, bio-bibliographie, par l'abbé Girou, curé de Hommes (Indre-et-Loire.)

Le Frère Jean-Baptiste, religieux profès de la congrégation de Sainte-Croix, par l'abbé Brodin (Laval, Goupil, 1909). — Le frère Jean-Baptiste, dans le monde Ambroise Sontif (1825-1908), fut instituteur à Montjean.

Auguste Merlet, clerc minoré, par M. Dufresne, supérieur du grand séminaire d'Angers (Angers, Société angevine d'édition, 1910). — Né à Jallais le 25 octobre 1887, le pieux séminariste mourut à Pau le 6 mars 1909.

Une mystique de nos jours, sœur Gertrude-Marie (Angers, 1910). — Mlle Anne-Marie Bernier, née au Lion-d'Angers le 28 octobre 1870, entrée dans la congrégation de Saint-Charles le 24 février 1887, mourut à la maison-mère le 24 mai 1908.

Le Gérant : J. CREUSÉ.

Angers, imp. Lachèse et Cie, J. Siraudeau Sr. — 10-2644.



La vraie Croix de Saint-Laud

C'est Foulques V qui, au commencement du XIIe siècle, apporta de Terre-Sainte cette précieuse relique. Il la déposa dans un *tau d'ivoire,* ou croix sans sommet, à l'oratoire de Sainte Geneviève, au château d'Angers. Ce sanctuaire avait été bâti par Ingelger, comte d'Anjou ; Geoffroy II Martel, mort en 1060, établit en cette chapelle un Chapitre en l'honneur de saint Laud, dont les restes y étaient vénérés. La chapelle prit de ce fait le nom de Saint-Laud.

En considération du don fait par Foulques V, les chanoines de Saint-Laud étaient tenus de présenter la *Vraie Croix* aux comtes d'Anjou en certaines circonstances. Nous lisons dans un ancien document :

Lorsque le comte nouvellement intronisé approchera de l'église Saint-Laud (au château), il sera reçu processionnellement ; il en sera de même lorsqu'il reviendra d'un voyage lointain, ou qu'il aura fait une longue absence. On observera pareillement ce cérémonial à l'égard de la comtesse et de ses enfants. Le doyen le recevra avec le texte des évangiles, l'encensoir et l'eau bénite, et en même temps sera présenté aux lèvres du comte le *tau d'ivoire* (forme de T) que Foulques V, roi de Jérusalem, comte des Angevins, donna au trésor de ladite église, *tau* que ledit Foulques, lorsqu'il monta sur le trône de Jérusalem, reçut du Soudan de Babylone. Foulques V ordonna qu'il en fût ainsi pour qu'il soit bien entendu que les comtes d'Anjou sont maîtres et abbés de Saint-Laud, *domini et abbates.*

Quand, au XIIIe siècle, la dynastie anglo-angevine des Plantagenets eut perdu définitivement l'Anjou, le château d'Angers et son église Saint-Laud passèrent, cette fois pour un temps seulement, sous la domination directe du roi de France, qui songea sérieusement à fortifier Angers.

Le château fut agrandi et flanqué d'importants ouvrages de défense. Les chanoines de Saint-Laud se trouvèrent, par suite, dans l'obligation de quitter ce lieu devenu complètement place de guerre, et reçurent en compensation l'église de Saint-Germain, située dans l'endroit appelé aujourd'hui *Cour Saint-Laud*. Ce changement de demeure eut lieu sous le règne de saint Louis, en 1234.

La *Vraie Croix de Saint-Laud* ne perdit rien de sa célébrité dans ce nouveau local. Ce fut sous le règne de Louis XI qu'elle acquit une toute particulière renommée. D'après une croyance populaire dont nous trouvons les traces bien avant ce prince, quiconque prêtait sur la *Vraie Croix de Saint-Laud* un faux serment, mourait dans l'année. Grand nombre de serments politiques et judiciaires furent prêtés sur cette sainte relique. L'usage de recourir à la Vraie Croix dans les causes douteuses ecclésiastiques et civiles fut principalement en vigueur durant le XVe siècle et le premier quart du siècle suivant.

Renfermées au XIIe siècle, d'abord dans une croix d'ivoire, ensuite sous Henri II, roi d'Angletere et comte d'Anjou, dans une croix étoilée de diamants, plus tard, au XVIIe siècle, dans une troisième à pied polygonal, les précieuses parcelles de la croix du Sauveur furent profanées pendant la Révolution.

La *Vraie Croix de Saint-Laud* fut apportée dans la salle synodale de l'évêché, où étaient réunis les membres du *Comité Révolutionnaire*. Ceux-ci prirent plaisir à la mettre en pièces pour en distraire l'or et les diamants. Un orfèvre présent, dont le nom a été conservé, un sieur Viger, put, grâce à une plaisanterie qui fut goûtée des profanateurs, sauver deux fragments du bois sacré : « Je vais, dit-il, porter ces morceaux à ma sœur et à ma nièce ; ces bonnes dévotes croiront voir le bon Dieu ».

Les personnes qui reçurent ce trésor, s'en dessaisirent l'une en faveur de M. le curé de Saint-Martin, mort curé

de Saint-Joseph, l'autre en faveur de M. le curé de Contigné.

L'ancienne église de Saint-Laud-Saint-Germain disparut pendant la Révolution. Lorsque le culte fut rétabli, on songea au choix d'un nouveau local, et l'on s'arrêta sur l'église des Récollets située place de l'Académie, où fut déposée la Vraie Croix, restituée au trésor de Saint-Laud par les curés de Saint-Joseph et de Contigné.

Aux parcelles sauvées par M. Viger, Mgr Spina, archevêque de Corinthe, en joignit une détachée du morceau qui est à Rome, et le tout a été enchâssé dans une croix d'or d'environ trois pouces de long, incrustée elle-même dans une plus grande d'argent par les soins de Mgr Bernier, évêque d'Orléans, qui en fit présent à la paroisse Saint-Laud, dont il avait été curé avant la Révolution. Depuis lors les saintes parcelles ont été attachées à une autre croix d'une grande richesse (1).

M. Urbain Loir-Mongazon (1761-1839)

M. Mongazon, chanoine honoraire, supérieur honoraire du petit séminaire d'Angers, mourut le 20 septembre 1839. Voici la notice que lui consacra quelques jours après M. Regnauld Boutreux, chanoine titulaire, son collaborateur et son ami :

M. Urbain Loir-Mongazon, né à Saumur, le 30 décembre 1761, avait reçu de la nature ce qui peut attirer et gagner les cœurs, une physionomie heureuse où se peignaient à la fois la grâce, la modestie, la bonté, la candeur, indices de sa belle âme. Il fit ses études dans sa ville natale, chez les Oratoriens, passa au séminaire d'Angers, d'où il fut envoyé au collège de Beaupréau, dont

(1) *L'Étoile*, 3 avril 1876.

alors était principal M. Darondeau, prêtre d'un très grand mérite, dont il se concilia l'estime et l'affection. Peu de temps après, admis au sacerdoce, il fit deux ans de vicariat à Saint-Martin de Beaupréau, où sa mémoire est encore en vénération. Chaque samedi, chaque veille de fête, il se rendait au collège pour confesser un certain nombre d'élèves qui s'étaient mis sous sa direction. Enfin, son goût décidé pour l'instruction de la jeunesse fixa pour toujours sa vocation : avec l'agrément de ses supérieurs, il rentra au même collège, où il fut régent de seconde pendant deux années. Là, comme partout ailleurs, il fut singulièrement aimé, et de ses élèves qui le regardaient comme un père, et du vénérable M. Darondeau, qui le chérissait comme un fils. Déjà la révolution était bien avancée (c'était vers la fin de 92), lorsque le refus de prêter le serment à la constitution civile du clergé fit fermer l'établissement. M. Mongazon se cacha dans son ancienne paroisse de Saint-Martin et il y exerça secrètement, avec beaucoup de zèle et de succès, les fonctions du saint ministère. Ce fut alors, au mois de mars 1793, que s'éleva la guerre de la Vendée dont on connaît les phases diverses. Il y courut des dangers dont le sauva la Providence, qui l'appelait à rendre plus tard de grands services à la religion. Déjà elle lui avait inspiré le dessein de relever les ruines du collège de Beaupréau. Avant même la pacification, il m'avait appelé auprès de lui pour instruire un petit orphelin de cinq ans et demi, que la charité lui avait adressé et qu'il avait recueilli, quoiqu'il eût à peine de quoi subsister. Cet enfant fut donc, pour ainsi dire, la pierre angulaire de l'édifice qu'il allait élever. Son entreprise pouvait-elle manquer de prospérer, sous le patronage de l'innocence orpheline ? Immédiatement après la pacification, il réunit un certain nombre d'enfants qui s'augmentait chaque jour ; mais ce premier essai fut interrompu, parce qu'il crut devoir refuser le serment de haine

à la royauté. Il fut obligé de se cacher de nouveau.

En 1800, il reprit son projet sous de meilleurs auspices ; les sujets se présentèrent, mais les ressources manquaient ; le presbytère de Beaupréau, où la reconnaissance des habitants l'avait installé, et où il fut maintenu, deux ans après, par sa nomination canonique à la cure de cette ville, se trouva bientôt insuffisant, ainsi que la maison de Charité, dont une partie avait été mise à sa disposition, pour loger les élèves. Dans cette fâcheuse conjoncture, la Providence, à laquelle il se confiait uniquement, vint à son secours : elle inspira une noble dame qui devint la protectrice du nouvel établissement. C'était Mme la maréchale d'Aubeterre, dont le nom seul rappelle l'idée de la bienfaisance et de la piété, et qui plus tard devait laisser après elle tant de regrets et une mémoire si vénérée. Elle se hâta de faire réparer une partie de son château, brûlé pendant la guerre, pour l'habiter et donner au saint instituteur de la jeunesse la maison dite des *Enfants de Chœur*, qu'elle occupait elle-même auparavant, et qui était assez spacieuse ; mais bientôt elle ne put suffire au nombre toujours croissant des élèves. Il fallut y faire, à plusieurs reprises, de grandes augmentations, et prendre même à loyer une maison dans le voisinage. En quelques années, le nombre de nos jeunes gens se montait à 150, tant les vertus et la direction toute paternelle de M. Mongazon inspiraient de confiance aux pères de famille, jaloux de procurer à leurs enfants une éducation chrétienne ! Lors de l'institution des petits séminaires, notre école ecclésiastique prit cette nouvelle dénomination et devint fort nombreuse et très florissante, et sous le rapport des bonnes études et sous celui de la religion et de la piété. Près des deux tiers du clergé actuel d'Anjou sont sortis de son sein, et ce clergé est sans contredit un des plus éclairés et des plus réguliers de France.

En 1831, le gouvernement, circonvenu par une odieuse

intrigue, supprima entièrement le petit séminaire de Beaupréau. La terrible ordonnance affecta profondément M. Mongazon. Depuis ce moment fatal, son front habituellement si calme et si serein se couvrit d'un nuage de tristesse qui ne l'a plus quitté, et l'on ne peut douter que cette douleur concentrée qu'il s'efforçait en vain de maîtriser, n'ait hâté sa fin ; son excellente constitution semblait lui promettre un siècle de vie.

Mgr Montault, quelques années après, voulut élever à Angers, comme l'ordonnance de suppression l'y autorisait, un nouveau petit séminaire, et, persuadé que le nom seul de M. Mongazon suffirait pour établir la confiance, il le pria d'en être encore le supérieur et de consacrer aux constructions du nouvel édifice les cent et quelques mille francs d'indemnité qu'il avait reçus du gouvernement. L'homme de la Providence y consentit aussitôt avec son zèle et son désintéressement ordinaires : servir l'Église, travailler à réparer les brèches du sanctuaire, était un des premiers besoins de son cœur. La prévision du prélat ne fut pas trompée. Les bâtiments, quoique vastes, n'étaient pas achevés, qu'il fallut songer à les augmenter, pour suffire au nombre des places demandées. Cependant, le fardeau devenant trop pesant pour les forces affaiblies du saint vieillard, il proposa, pour le remplacer, un de ses anciens élèves dont il connaissait la capacité (1). Tout le monde applaudit à son choix, qui fut confirmé par les autorités ecclésiastiques et civiles. Aujourd'hui cet établissement qui ne compte encore que quelques années d'existence, paraît toucher à son point de perfection ; et l'homme de Dieu qui semblait ne se survivre à lui-même que pour s'assurer de la consolidation de son œuvre, n'ayant plus rien à désirer sur la terre, vient de s'endormir du sommeil des justes, et de rendre doucement, après

(1) M. Henri Bernier.

quelques heures de maladie, sa belle âme à son Créateur, à l'âge de 78 ans moins quelques mois.

Après ce coup d'œil général sur les divers incidents de sa vie, qu'il me soit permis de citer ici certains traits qui feront ressortir quelques-unes de ses vertus.

Et d'abord combien sa piété fut sincère, douce et persuasive ! Quand il célébrait les saints mystères, on voyait briller sur son visage animé un rayon de sa foi vive, et les moins dévots se sentaient alors pénétrés d'un sentiment religieux, et portés au recueillement. Combien de fois l'avons-nous vu se livrant à la douce effusion de son zèle, émouvoir ses auditeurs, faire couler des larmes de tous les yeux, achever ensuite au confessionnal des conversions ébauchées dans la chaire! J'ai vu jusqu'à des soldats républicains ébranlés par ses discours d'une simplicité si touchante, aller le trouver en secret, déposer à ses pieds l'aveu de leurs écarts et reprendre les habitudes du christianisme. « Quelle figure vénérable, disaient quelques autres ; si nous allions l'entendre, il nous convertirait tous ! » Eh ! n'est-ce pas aux impressions profondes que ses paroles et ses exemples gravaient dans le cœur de ses élèves, que la plupart d'entr'eux doivent leur fidélité constante aux pratiques religieuses ? Personne ne sut mieux trouver les avenues du cœur ; il gagnait jusqu'aux plus rebelles, mais c'était pour les donner à Dieu.

Parlerai-je de sa patience ? Un trait suffira pour en donner l'idée. Un de ses collaborateurs, à la tête vive (c'était un breton), lui attribuait des torts qui n'étaient évidemment que les siens propres. Résolu de quitter l'établissement, il en va trouver le digne supérieur, et, pendant deux grandes heures, l'accable de reproches et d'injures : « Déchargez-vous, mon cher ami, lui répon-
« dit-il avec calme, je vous excuse, et j'aurai bientôt tout
« oublié. »

Sa charité n'avait point de bornes. Au milieu des

fureurs de la guerre civile, il apprend qu'une paroisse du Poitou est dans l'état le plus déplorable, sans pasteur, sans instructions, sans secours spirituels. Il y vole : on ne lui avait pas tout dit. Il la trouve dans un tel abandon, qu'un grand nombre de gens mariés n'avaient pas même fait leur première communion. Comme son zèle s'anime à ce triste aspect ! Il établit des catéchismes, passe des jours entiers et une partie des nuits au saint tribunal ; à peine avait-il le temps de réciter son bréviaire. Ces bonnes gens affamés de la parole de Dieu s'y rendent en foule ; pères et mères, enfants, vieillards, tous se pressent autour de lui ; on ne se lasse pas de l'entendre ; on admire son zèle, sa charité, sa douceur ; tout ce qu'il prescrit, on le fait avec une ponctuelle fidélité. En peu de temps, la paroisse change de face ; on n'y voit plus que de fervents chrétiens.

Tout ce qu'il possédait était, en quelque sorte, le patrimoine des indigents ; il n'en rebuta jamais aucun ; il en nourrissait, il en habillait un grand nombre. Il donnait, ou prêtait, à la première demande ; et, le plus souvent, pour lui, prêter, c'était donner encore. « On abuse de votre bonté trop facile, lui disait-on quelquefois. — Tant pis pour ceux qui me trompent, » répondait-il. Un jour, un de ses élèves va le trouver et lui dit, les larmes aux yeux, que ses parents sont si pauvres qu'ils sont hors d'état de solder un mémoire dont l'économe inexorable exigeait le paiement ; alors tirant sa bourse : « Tiens, mon enfant, « voici le montant du mémoire, va le porter à M***, mais « surtout ne lui dis pas que c'est moi qui te l'ai donné. » Voilà de ces traits qui révèlent une âme tout entière, et la vie de M. Mongazon en est pleine.

Sa confiance en Dieu et dans sa providence passait tout ce qu'on en peut dire. Il me dit une fois : « Ce matin, j'ai « voulu voir où en sont mes finances ; je me suis mis à « compter ; en ce moment, sans aucune cause apparente,

« mon crucifix s'est détaché et m'est tombé sur la tête.
« J'ai regardé cela comme une punition ; j'ai vite serré
« mon argent, je vous réponds que jamais je ne le comp-
« terai. »

Ami de l'enfance et de la jeunesse qu'il gémissait de voir à peu près généralement abandonnée à elle-même, dans nos temps déplorables, sans guides, sans principes, sans aucun enseignement, ni moral, ni religieux, il avait singulièrement à cœur, comme je l'ai dit, de rétablir le collège de Beaupréau : c'était chez lui une sorte de passion, la seule peut-être qu'il ait jamais eue. Ce désir devint un pressentiment si vif et si profond, qu'au milieu des bois et des genêts où la rage des républicains nous forçait de chercher un asile, il ne me parlait que des projets qu'il formait à cet égard. Moi, jeune encore, je ne pouvais m'empêcher de sourire, il s'en apercevait. « Qu'avez-vous donc à rire, me disait-il ? C'est, répondis-je, que rien ne me paraît moins probable que la possibilité de réaliser vos desseins. Quoi ! tout le pays est la proie de la flamme et du fer ; nous ne pouvons, chaque jour, nous promettre un quart d'heure de vie, et vous faites des plans d'éducation ! et vous songez à renouveler le collège ! et vous voyez comme présent un avenir que sans doute nous ne verrons ni l'un ni l'autre ! -- Vous vous trompez, reprenait-il ; la Providence est là ; je vous répète que nous rétablirons le collège. » Moins de deux ans après, la chose commençait à s'effectuer. Mais ce n'était encore que dans le modeste presbytère de Beaupréau, et il prétendait toujours que nous irions un jour occuper les anciens édifices, quoiqu'alors ils fussent dans un délabrement complet, les soldats républicains, pendant leur séjour dans notre petite ville, s'étant servis des soliveaux et des poutres pour faire leur cuisine. Mais voilà qu'en 1804, Napoléon, dans des vues faciles à deviner, désigne Beaupréau pour y établir une école d'arts et métiers, précisé-

ment dans les ruines de l'ancien collège qu'il ordonne par décret de restaurer sans délai, au moyen d'une somme de deux à trois cent mille francs mise à la disposition d'un ingénieur : « Eh bien ! me dit alors notre vénérable père, voyez-vous ? c'est pour nous que ces gens-là travaillent. » En 1816 nous occupions ce vaste et bel édifice, parfaitement restauré.

Il y avait quarante-six ans que nous étions ensemble. Craignant apparemment que la mort ne le surprît et ne l'empêchât de me donner une dernière marque de sa bienveillance, il se démit en ma faveur, il y a deux ans et demi, de son canonicat, et cela sans m'en avoir prévenu, par délicatesse. Ce bienfait, ajouté à tant d'autres, a pénétré mon cœur d'une vive reconnaissance qui ne finira qu'avec moi.

Le lecteur me pardonnera-t-il un article aussi long ? Je l'espère de son indulgence. Il ne manquera pas de songer que c'est ici une effusion de souvenirs de la part du vieux compagnon des travaux de celui que doit regretter tout le diocèse d'Angers. J'ai laissé courir ma plume et mon cœur était d'intelligence avec elle.

Le baron Duchesne de Denant (1777-1868)

Né au château de Denant, en Poitou, le 10 septembre 1777, Jacques-Joseph-Florent Duchesne, baron de Denant, prit part à la guerre de Vendée en qualité d'aide de camp de Talmond. Le 13 juin 1798, il épousa, à Angers, Marie-Céleste-Rosalie Gontard. Il se souleva de nouveau en 1815 et a laissé sur cette période quelques notes historiques qui ont été publiées par le vicomte P. de Chabot (1). Le baron Duchesne de Denant mourut à la Pichonnière, commune de Charcé, canton de Thouarcé, le 19 janvier 1868. Un journal d'Angers lui consacra l'entrefilet suivant :

(1) *Le baron Duchesne de Denant*, par le vicomte de Chabot (Vannes, Lafolye, 1892).

Un des derniers survivants de la Vendée militaire, M. le baron Duchesne de Denant, vient de s'éteindre à la suite d'une courte maladie, dans la terre qu'il habitait près de Brissac, à quelques lieues d'Angers.

Il y a peu de temps encore, lorsque l'on voyait passer ce beau vieillard dont la taille droite et ferme et la fière démarche semblaient, à plus de 90 ans, défier les atteintes de l'âge, combien d'hommes de notre génération oublieuse se doutaient qu'ils avaient sous les yeux un des héros de cette guerre appelée par Napoléon 1er, qui s'y connaissait bien, *une guerre de géants ?*

L'histoire, du moins, ne l'a pas oublié ; ses pages consacrent et perpétueront le souvenir des beaux faits d'armes et de l'héroïque bravoure de M. Duchesne de Denant.

Il avait 16 ans lorsque la Vendée se leva en 1793. A dater de cette époque, nous le trouvons au premier rang partout où se livre une grande bataille, partout où il faut emporter une position périlleuse, protéger une retraite, ramener le succès dans les rangs de l'armée Vendéenne par l'exemple d'une intrépidité que rien n'ébranle ni ne peut faire reculer.

Dans cette terrible bataille de Dol, où commença, dit un historien, *l'agonie de la grande armée*, au milieu d'une confusion effroyable et lorsque Stofflet était entraîné lui-même, d'Autichamp, Pérault et le jeune Duchesne de Denant parviennent à force de sang-froid et d'énergie à retenir les fuyards et à les ramener au combat.

Plus tard, lorsque les Vendéens, surpris au Mans par l'armée républicaine, foudroyés par l'artillerie dont les feux balayaient les rues, s'élançaient dans toutes les directions, éperdus, sourds à la voix de leurs chefs, trois hommes, trois héros, tinrent jusqu'au dernier moment et ne se décidèrent à la retraite qu'après que tout espoir de résistance fût perdu ; c'étaient Forestier, Dupérat et

Duchesne de Denant, qui « combattirent tous trois comme des martyrs volontairement dévoués à la mort. »

Après Savenay, ce terme suprême d'une lutte héroïque, M. Duchesne de Denant vint chercher un refuge dans une ferme de Bretagne. Là, se trouvait un jeune homme, le fils de la maison, qui venait de recevoir l'ordre de rejoindre l'armée de Sambre-et-Meuse, M. Duchesne de Denant n'hésite pas ; il prend sa feuille de route, quitte la ferme au milieu des bénédictions de la famille qui tout à l'heure pleurait le départ du jeune soldat, arrive à l'armée de Sambre-et-Meuse et fait glorieusement la campagne des bords du Rhin. — L'honneur français veillait sur lui et son secret fut bien gardé. Les soldats savaient son nom et son passé ; jamais ils ne le trahirent.

Toujours fidèle à la même cause, toujours prêt à de nouveaux dévoûments, M. Duchesne de Denant reprit les armes en 1815. Nous le revoyons à l'affaire de Cossé avec le général d'Andigné, à celle de Thouars avec le général Auguste de la Rochejaquelein. Enfin ce fut au général Dupérat et à lui, que le général de la Rochejaquelein confia la mission de traiter de la suspension des hostilités avec le général Delaage, après la bataille de Thouars.

La guerre était finie ; M. Duchesne de Denant rentra dans la vie privée. Il devait avoir alors tout au plus 38 ans, mais quelle carrière il avait fourni de 1793 à 1815 ! Premier aide-de-camp du prince de Talmond durant la campagne d'Outre-Loire, il n'est pas un champ de bataille, pas une rencontre, pas un triomphe ou un revers auquel son nom ne reste attaché, ici par des témoignages de sa bouillante valeur, là par des preuves de sa constance. Témoin et acteur de l'un des plus grands drames de l'histoire moderne, compagnon de tant de héros et brave lui-même entre les plus braves, M. Duchesne de Denant avait survécu à la plupart des chefs et des soldats de la première Vendée. Avec lui disparait l'un des derniers

représentants de cette forte et vaillante race dont il avait partagé les labeurs glorieux, dont il était le type par la bravoure, par l'honneur, par la fidélité.

Notes d'un voyage en Anjou (1780)

Louis-Charles-Félix *Desjobert*, fils de Charles Desjobert, avocat au Parlement de Paris, naquit vers 1750. Il se maria deux fois, d'abord avec Mlle Basly et ensuite avec Mlle Auvray, veuve Veillet de Marqueville. En 1774, il fut nommé grand maître des eaux et forêts de Soissons; il avait son domicile à Paris, rue du Jardinet.

C'est en 1780 qu'il accomplit son voyage dans l'Ouest de la France. Après avoir successivement visité la Normandie, le Maine et la Bretagne, il vint ensuite en Anjou. Nous reproduisons les « notes » relatives à cette dernière province (1).

Samedi 20 mai 1780. — Parti de Nantes à 5 heures 1/4 ; route fort belle depuis Nantes jusqu'à Ancenis, mais mal montée, on y va lentement. Beau coup d'œil avant de descendre à Oudon, où le chemin vient regagner la Loire.

Arrivé à Ancenis vers 10 heures, au *Grand-Louis*, auberge de la Poste ; déjeuné avec du vin de champagne qu'on m'a fait payer 5 livres la bouteille ; jolie quêteuse, mise avec la plus grande élégance, elle était accompagnée d'une religieuse; mis autour de ma ceinture la robe de soie que j'avais achetée pour maman à Lorient. M. de Besley, officier au régiment du Boulonnais, qui étant parti de Nantes en bateau pour aller à Angers, y avait renoncé et était descendu ici, hier au soir, m'a demandé une place dans ma voiture, que je lui ai donnée. Il est Bourguignon et sa terre est à trois lieues de Dijon ; il a fait la guerre en Corse ; il était allié à M. de Saint-Germain, son frère ayant

(1) *Revue de Bretagne*, avril, mai et juin 1910.

épousé la nièce de ce Ministre, qui aurait été fort utile à son avancement, s'il eût vécu et fût resté en place.

Etant donc partis d'Ancenis à midi, nous sommes arrivés à Angers à 8 heures du soir. Comme ses compagnons de voyage avaient fait retenir une chambre à l'*Ours*, il y a été loger et moi au *Cheval Blanc*. Il a seulement payé un cheval par poste. J'ai été légèrement fouillé à la Riotière près d'Ingrandes, avant Champtocé, j'ai montré mon passavant de Lorient, et on a seulement ouvert mon panier. On n'a rien ouvert en entrant dans Angers, et on a seulement mis un nouveau « vu » sur le passavant.

Dimanche 21 mai 1780. — Eté à la messe à Saint-Aubin (1), où tout le régiment de dragons se trouvait, ainsi qu'une grande partie de la ville d'Angers. Dîner à 1 heure 1/2, vu le commencement du pont ruiné (2), de là au château voir la cage où on dit qu'une reine de Sicile est morte après 14 ans de prison. Ce château est vieux, les fossés en sont larges et profonds, cette cage ressemble beaucoup à celle du mont Saint-Michel.

Un jeune homme qui avait dîné avec moi au *Cheval-Blanc*, m'a mené au camp de César, dont parle le sieur Moithey dans ses *Recherches sur Angers* ; nous avons été à une bonne lieue de la ville, au lieu dit les Châteliers, suivant son indication. Nous n'y avons vu que quelques piliers de 4 pieds d'épaisseur sur 5 ou 6 de hauteur, qui paraissent effectivement unis avec le mortier des Romains ; une vieille femme qui demeure aux Châteliers, nous les a montrés ; ce pays est couvert de haies, d'arbres, de grains, et on ne voit pas le dessin du camp, comme celui de Compiègne, au mont Gannelon. Le grand Mail, assez longue promenade de trois allées d'ormes. Le petit Mail, beau-

(1) L'église abbatiale de Saint-Aubin se trouvait sur le *Mail de la Préfecture*.

(2) Le pont des Treilles.

coup plus court, mais plus large ; il y avait du monde et des femmes assises sur des chaises. Etant arrivé au théâtre au quatrième acte d'*Amphytrion*, qui avait été précédé de l'*Indigent*, comme le bureau était fermé, on me laissa entrer gratis, d'abord au parterre, ensuite aux premières loges. La salle est petite, mais assez bien arrangée (1). Acteurs passables ; c'étaient, je crois, ceux de Nantes. Assez bonne limonade au *Grand-Café*, rue du Cornet; et biscuits d'anis des Ponts-de-Cé, que l'on m'a fait payer six liards chacun, ainsi que des échaudés.

Lundi 22 mai 1780. — M. l'abbé de la Carterie m'a conduit à l'Académie d'équitation (2) tenue par M. de Pignerolles. C'est un très beau bâtiment, précédé de deux jolis quinconces. Chaque élève paie 1800 livres de pension, a un petit appartement et est nourri à la table commune qui est très bien servie. Il ne paie qu'en partie les maîtres de danse et d'escrime ; les autres, de musique, dessin, mathématiques, en entier. On monte tous les jours à cheval, excepté le dimanche et le jeudi, et chaque jour l'écolier fait douze reprises ; aussi une année suffit-elle pour bien monter. On apprend à courir les têtes avec l'épée, le pistolet, etc., dans la cour même, où j'ai vu les poteaux disposés pour cela. Il y a toujours dans les écuries une trentaine de chevaux. Il n'y a dans ce moment que six écoliers (de ces six écoliers, il y en a au moins un d'Anglais), à cause de la guerre, parce que le plus grand nombre est ordinairement anglais ; je tiens ces détails de M. de Pignerolles lui-même. Les élèves portent un uniforme écarlate avec boutons d'or, doublures et parements bleu céleste. Il y a deux manèges au bout l'un de l'autre dans le même bâtiment, de manière que d'une espèce de terrasse intérieure qui est au milieu, on voit

(1) Le théâtre se trouvait au bas de la *place des Halles*.
(2) Aujourd'hui l'*École primaire supérieure*.

dans l'un et dans l'autre à la fois. Ecuries, où j'ai vu de très beaux chevaux. M. de Pignerolles mène de temps en temps promener ses écoliers dehors, mais il ne leur prête jamais de chevaux pour sortir sans y être lui-même, parce qu'il peut y en avoir d'imprudents, et afin de ne point exciter de jalousies entre eux.

M. l'abbé de la Carterie m'a conduit ensuite à la tour de l'église Saint-Maurice, cathédrale. L'escalier est assez obscur et en mauvais état, mais la vue en est fort belle. Cette cathédrale est proprement une chapelle n'ayant pas de bas-côtés. La voûte en est très hardie par sa largeur; plusieurs tombeaux antiques, quelques tableaux et les armoiries des chevaliers de l'Ordre du Croissant. Grillage de fer sur le pavé d'une église, devant un autel, de la croisée en entrant à gauche, ce qui prouve, m'a-t-on dit, qu'un chevalier prisonnier y a été enterré.

Il m'a conduit à Saint-Mainbœuf voir les hottes ou brancards qui servent à soutenir les *torches* qui seront exposées mercredi prochain et portées jeudi à la procession de la Fête-Dieu. Vu ensuite les torches elles-mêmes, rue Saint-Aubin, un peu au-dessus du *Cheval-Blanc*, chez celui qui les fait. Ce sont des figures de cire de grandeur naturelle dont on formera des groupes représentant différents traits de l'Ancien Testament; elles sont couvertes de plâtre, ou de papier peint et doré ; il faut qu'il y ait au moins quinze figures sur chaque hotte, ce qui fait en tout 144. On donne au faiseur 2.400 livres, qui sont payées par tous ceux qui ont boutique ouverte. Voyez sur cette fête, nommée le Sacre d'Angers, Piganiol de la Force (1) et les *Recherches historiques* de M. Moithey.

Vu, dans la chambre du supérieur de l'Oratoire, un tableau représentant un amphithéâtre des Romains dont

(1) *Nouvelle description de la France*, par Piganiol de la Force (*Anjou Historique*, septembre 1906).

on voyait les restes dans les jardins des Bénédictines de la Fidélité, qui les ont détruits parce qu'elles étaient souvent importunées par des curieux qui voulaient les voir. Ce tableau est très bien fait et nous a été montré fort honnêtement par M. le supérieur.

Ardoisières, tout près d'Angers. Roues tournées par des hommes pour monter l'eau et les ardoises. La carrière est ouverte et se fend toujours en creusant, le creux est un abîme effrayant. On y descend d'échelles en échelles. Manière adroite dont les ouvriers séparent la pierre d'ardoise par feuilles avec un long et mince ciseau. Un autre ouvrier les coupe d'un morceau d'un pied environ sur huit pouces de large. Les particuliers qui ont des terrains propres aux ardoisières, doivent les céder moyennant 800 livres l'arpent.

La ville d'Angers est on ne peut plus mal bâtie et ne répond pas à l'idée qu'on pourrait en avoir en voyant le plan de M. Moithey. J'aurais pu voir la salle de l'Hôtel de Ville si j'avais eu plus de temps, et le jardin où il y a une petite statue de Louis XIV (1). mais sûrement cela est bien peu de chose. J'aurais aussi pu voir le petit Bois-du-Roi qui est à une demi-lieue de la ville, et les Ponts-de-Cé à une lieue. J'ai été très content de l'auberge du *Cheval-Blanc*. Il y a aussi dans cette ville la *Boule-d'Or* et l'*Ours*, mais je crois qu'elles sont inférieures, à ce que j'ai entendu dire.

... Après être revenu dîner seul au *Cheval-Blanc*, la table d'hôte étant finie, j'ai été faire mes adieux à l'*Ours* à M. de Besley, qui buvait du vin de Champagne au dessert avec ses amis, et m'en a fait goûter. Il m'a ensuite reconduit fort honnêtement chez moi.

Etant parti d'Angers à quatre heures, je ne suis arrivé à

(1) C'est le 1er juillet 1686 qu'avait eu lieu l'érection de la statue de Louis XIV à l'hôtel de ville d'Angers, *place des Halles*.



Saumur qu'à 11 heures du soir, à cause d'un accident de voiture. Deux soldats du régiment Royal-Corse me furent fort utiles dans ces deux occasions ; leur uniforme est bleu céleste à parements jaunes ; je leur ai donné 1 livre 4 sols pour boire à ma santé.

Mardi 23 mai 1780. — J'ai été fort bien logé à Saumur, à la *Corne*, magnifique auberge de nouvelle construction, qui fait partie des bâtiments avec façade régulière près le beau pont. Ce pont est sur le bras de la Loire le plus près de la ville. On passe les autres bras sur de vieux ponts. Sorti à huit heures du matin avec le commissionnaire de l'auberge pour aller voir la ville. Magnifiques casernes précédées de plusieurs beaux quinconces et allées d'ormes plantés très régulièrement, sur lesquels sont deux esplanades où les carabiniers s'exercent à manœuvrer à pied et à cheval. Un bras de la Loire coule au bout de ces vastes promenades. Dans chaque chambre il y a huit soldats, couchant deux à deux, et faisant ménage ensemble. Celle où je suis entré, était fort bien arrangée et tenue proprement. Ces casernes sont assez vastes pour loger 700 hommes, qui sont la moitié du régiment, outre que les officiers ont chacun leur appartement. Le reste du corps est réparti dans les villes de La Flèche, Chinon, etc. Je les ai vus manœuvrer à pied ; ceux surtout de la compagnie Colonelle sont de la plus haute taille. J'y ai remarqué le premier, Nantais, qui a six pieds, suivant le dire de plusieurs personnes ; il a, au reste, les épaules un peu trop hautes et la jambe mal prise. Le cheval du timballier est blanc et d'une taille énorme. Les chevaux de la musique sont blancs et entiers, les autres sont noirs et hongres. Beaucoup de beaux chevaux dans les écuries. On les fait ordinairement acheter du côté de l'Allemagne : ils coûtent jusqu'à 600 livres chaque. Deux beaux manèges couverts et un découvert.

Statue énorme de saint Christophe et assez bien proportionnée; elle n'approche cependant pas de celle qui était à Notre-Dame-de-Paris. Au château, dont la vue est très belle, j'ai causé avec l'officier commandant les invalides, qui s'amuse à cultiver un petit coin de jardin : il m'a dit que les 1.500 prisonniers Anglais qui ont été cette année dans les châteaux de Saumur et d'Angers, ont coûté au roi un million. Ils détruisaient tout dans le château, il en est mort plus de 150 du scorbut et autres maladies ; on avait même emprunté, pour les mettre, l'église des Cordeliers. Il n'y a plus guère ici qu'une centaine de ces prisonniers. Je les ai vus, en sortant, bien malproprement vêtus, plusieurs sans souliers et jouant à la balle au mur. Le plus grand nombre étaient des enfants de 15 à 20 ans.

Salle de spectacle, la plus petite et la plus laide que j'aie encore vue. Les acteurs y représentaient cependant *Tancrède*, qu'ils devaient jouer ce soir. Promenade assez jolie sur le boulevard hors la ville.

Dîné à table d'hôte, avec un marchand voyageur, de Rouen, et le lieutenant de maréchaussée de Chinon, ce dernier assez bête et l'autre très bavard : ils doivent partir demain ensemble pour se trouver au Sacre d'Angers. Fort content du dîner. Les deux filles de l'auberge étaient fort gaies et agaçantes.

Les religieuses hospitalières de Beaufort pendant la Révolution

La communauté des hospitalières de Saint-Joseph établie en 1671 à Beaufort-en-Vallée, se composait, au moment de la Révolution, de 19 sœurs de chœur, 6 sœurs converses, 2 tourières, 2 associées et une pensionnaire.

Quand, le 19 juin 1790, la municipalité de Beaufort se présenta à l'hôpital pour recevoir la déclaration des hospitalières, toutes répondirent qu'elles voulaient « vivre et mourir dans leur maison ». Le 8 novembre suivant, c'est le tour des administrateurs du district de Baugé : toutes « confirment et renouvellent à Dieu les vœux qu'elles lui ont fait pour toute leur vie, de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de servir les pauvres en union de charité, en la congrégation des religieuses hospitalières de Saint-Joseph ; voulant vivre et mourir dans leur communauté (1) ».

Le supérieur ecclésiastique de la communauté était M. César-Scipion de Villeneuve, doyen du Chapitre de la cathédrale d'Angers. Les religieuses avaient pour confesseur un Récollet, M. Jean-Baptiste Thierry, dit le P. Isaac. L'aumônier de l'Hôtel-Dieu se nommait Joseph-Charles Leseiller de Montplacé, et son frère aîné, Pierre-René-Joseph, remplissait les fonctions de chapelain. Tous quatre refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé. Vint l'arrêté du 1er février 1792, pris par le Directoire du Département, qui enjoignait à tous les prêtres insermentés de venir résider à Angers. Le Récollet dut partir le 17 février et alla prendre gîte à l'hôpital des Incurables, dirigé par Perrine Ciret, sœur de la supérieure des hospitalières de Beaufort. Peu après son départ (24 février), les religieuses adressèrent une pétition au Directoire du Département pour réclamer leur confesseur.

« Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Beaufort exposent que depuis quinze années le sieur Jean-Baptiste Thierry aurait conduit leur communauté, dont il aurait gagné l'estime et la confiance par sa conduite irréprochable et son amour pour la paix ; qu'il se serait toujours borné à l'exercice de son ministère sans jamais prendre parti en aucune circonstance que ce soit ; que, pour donner des preuves de sa soumission à vos ordres, il se serait rendu au chef-lieu, conformément à l'article 2 de votre arrêté du premier de ce mois qui enjoint à tout ecclésiastique non conformiste de s'y rendre ; que, par la confiance qu'ont lesdites

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, série Q, *mobilier*.

exposantes dans ledit sieur Thierry, elles sont par son absence privées de l'administration des sacrements auxquels elles ont droit. Ce considéré, vu la liberté des opinions religieuses décrétée par l'Assemblée Nationale et dont vous êtes les protecteurs-nés, les dites exposantes réclament votre justice et votre équité pour qu'il vous plaise de permettre audit sieur Thierry de revenir à Beaufort et d'y continuer à leur égard l'exercice de son ministère, répondant de tous les troubles religieux qui pourraient provenir de sa conduite ».

La pétition, comme bien on pense, ne fut pas accueillie, et M. Thierry ne tarda pas à gagner Paris, où il périt, croit-on, dans les massacres de septembre.

Quant à l'aumônier, M. Joseph-Charles Leseiller de Montplacé, il put se maintenir en fonctions jusqu'au 4 mars. Cinq jours après, il arrivait à Angers et logeait chez un marchand de la place Neuve, M. Gabillard, où son frère aîné l'avait précédé depuis le 17 février.

C'est un ancien Récollet, M. Jean-Claude Vinot, qui était devenu aumônier constitutionnel de l'hôpital de Beaufort. Le 13 février 1791, il avait prêté serment, à l'église paroissiale, en compagnie d'Hugues Pelletier, le futur évêque de Maine-et-Loire, et le 28 février 1792 les administrateurs de l'Hôtel-Dieu l'avaient nommé à la place de M. Joseph-Charles Leseiller de Montplacé. Agréé le 2 mars par le Directoire du Département, il prit possession le lendemain et commença ses fonctions le 4 mars. Mais les religieuses hospitalières ne voulurent avoir aucun rapport avec lui, parce que schismatique (1). C'est ce que nous apprend un réquisitoire du procureur de la commune de Beaufort, adressé le 28 mars 1792 aux membres de la municipalité :

(1) Dès le 27 juin 1791, on avait signifié aux sœurs que leur confesseur, M. Jean-Baptiste Thierry, insermenté, était remplacé par M. Claude Vinot, assermenté. Au bout de huit jours, l'intrus avait été obligé de se retirer.

Le 7 septembre 1791, les religieuses adressèrent à la municipalité un long rapport en réponse à une dénonciation faite par M. Vergne, curé constitutionnel de Beaufort.

A la procession de la Fête-Dieu de l'année 1792, les hospitalières refusèrent, malgré une pression éhontée, de paraître dans leur chœur pendant la station que fit le clergé constitutionnel dans la chapelle.

« Nous prions et requérons MM. les officiers municipaux d'aviser aux moyens les plus propres à réprimer les abus scandaleux qui se commettent journellement dans l'Hôtel-Dieu de cette ville, tant par rapport à la discipline immorale que les dames religieuses hospitalières, chargées par état de cette administration, exercent envers les enfants pauvres confiés à leurs soins (1), en négligeant la partie la plus importante de leur éducation, qui consiste à leur inspirer l'amour de la religion et des pratiques du culte extérieur, qu'à cause du défaut d'instruction en ce qui concerne le civil. Ces abus sont d'autant plus frappants, que ces enfants n'assistent à aucun office de l'église, quoiqu'en âge de le faire, et semblent être élevées dans le mépris des lois et des administrations préposées à leur exécution. Cette conduite de la part des dames hospitalières vous paraîtra sans doute répréhensible, puisqu'en nourrissant l'esprit de ces innocents des préjugés du fanatisme et des erreurs de l'irréligion, elle ne tend à rien moins qu'à faire de ces infortunés autant de citoyens rebelles et des hommes sans probité et sans mœurs.

« Il n'est pas douteux que ces êtres rendus à la société n'y commettront que des actions qui répondront en tout aux impressions d'une mauvaise éducation, c'est-à-dire qu'ils affecteront le plus souverain mépris pour la loi constitutionnelle de l'État, et cela parce que leurs premiers instituteurs les leur présentent actuellement comme des œuvres d'iniquité. Or, les sentiments et la profession de foi des religieuses de cette ville sur le nouveau système politique de la France sont trop frappants pour échapper à l'œil observateur du patriotisme. On peut donc juger combien leurs insinuations peuvent être dangereuses pour l'intérêt social et contraires à l'ordre public. Cela n'est pas difficile à comprendre, lorsqu'on éprouve soi-même jusqu'à quel point ces religieuses portent la haine de la nouvelle Constitution considérée sous tous ses rapports et leur dédain affecté pour tous les pouvoirs qui en émanent, dédain qu'elles ne manquent pas d'inspirer aux enfants confiés à leurs soins. Que dans l'espace de

(1) Quelques mois avant la Révolution, on avait construit, dans la cour, une maison où logeaient douze orphelines, élevées jusqu'à l'âge de 12 ou 13 ans par les soins des religieuses et nourries aux frais de l'Hôtel-Dieu. Elles apprenaient ensuite un métier.

vingt ans elles n'en corrompent que dix : ce sont dix citoyens perdus pour la chose publique. Ainsi votre vigilance doit embrasser cette partie intéressante de l'administration.

« Nous nous sommes transporté aujourd'hui à la salle des enfants, accompagné de l'aumônier, environ sur les sept heures du matin, à l'effet de les conduire à la messe, puisque personne ne se prête à le faire, mais bien à les empêcher. Cette démarche flattait d'autant plus notre cœur qu'elle était fondée sur un pur mouvement d'humanité, les plaintes des pères et mères et l'instigation des âmes sensibles. Quoique nous nous soyons comporté tant à l'égard d'une religieuse qu'envers les enfants et leur servante avec toute la douceur et l'honnêteté possible, nous n'avons reçu de la part de ces derniers que des propos dictés par la plus insolente aigreur ; et lorsque nous avons voulu interroger la domestique sur les raisons qui pouvaient l'empêcher de conduire ces innocentes victimes du fanatisme à l'église, au moins les fêtes et dimanches et principalement dans le carême, elle ne nous a répondu qu'en nous fermant la porte au nez ! Après quoi, elle et les enfants ont pris la fuite dans les greniers, avec les expressions de l'impatience que notre présence semblait exciter dans leur âme, en sorte que nous sommes resté seul au milieu de la cour, exposé aux élans ironiques d'une religieuse qui était toujours présente et paraissait prendre plaisir à cette scène.

« Si vous trouvez raisonnables les motifs qui nous dirigeaient alors, vous jugerez, Messieurs, combien l'honorable fonction dont nous étions chargé avait d'attrait pour notre cœur. Nous vous proposerons pour moyens de faire cesser ces abus, de faire murer ces religieuses et les faire remplacer pour le service des pauvres par des femmes charitables, que vous ne manquerez pas de trouver en cette ville et qui sont beaucoup plus dignes de la confiance publique par leurs principes constitutionnels. Si cette réforme présente des difficultés, elles ne sont peut-être pas insurmontables. Votre zèle courageux saura les aplanir, et nous osons vous promettre que le plus grand bien en résulterait, que le plus glorieux succès ne manquerait pas de couronner vos efforts ».

De son côté, l'aumônier écrivait, le 2 avril, aux administra-

teurs de l'Hôtel-Dieu : « Jean-Claude Vinot, prêtre, ex-Récollet, aumônier constitutionnel de l'Hôtel-Dieu de Beaufort, animé d'un zèle vraiment patriotique pour la Constitution et d'amour pour le bien public, recourt à votre autorité aux fins d'ordonner que les domestiques gagés par l'administration avertissent l'aumônier élu par MM. les administrateurs et approuvé par Monseigneur l'Evêque lorsqu'il y aura des malades pour être administrés des saints sacrements, comme le porte le Concordat fait entre les dames religieuses et MM. les administrateurs lors de la fondation dudit Hôtel-Dieu, — comme aussi que les enfants qui sont confiés aux soins d'une des dames religieuses, iront à la messe qui se célébrera dans la chapelle dudit Hôtel-Dieu, et seront soumis pour le spirituel au directeur dudit hôpital, comme il appert par le mandement du seigneur évêque lors de la fondation. — Toutes ces raisons sont assez fortes pour vous engager à donner toute votre attention pour obvier promptement à tous les abus qui se sont passés jusqu'à ce jour, aux scandales affreux qui en ont résulté, et procurer par ces moyens les secours spirituels aux malades ».

Dans sa séance du même jour, 2 avril, les administrateurs de l'hôpital firent venir les trois domestiques et les réprimandèrent. Mandée à son tour, la supérieure fit la réponse suivante, ainsi mentionnée sur le procès-verbal : « M[me] la Supérieure, accompagnée d'une autre religieuse, sœur Marie Lemaître, s'est présentée et a dit qu'aucune religieuse de la communauté n'avait empêché ni n'empêcherait les enfants dont elles ont l'éducation, d'assister aux messes dites par l'aumônier. A l'égard des malades pareillement confiés à leurs soins, elles continueront de leur donner tous les secours physiques dont ils auront besoin, mais elles ne se mêleront nullement des secours spirituels, et elles considèrent comme étant de cette classe l'avertissement qu'elles feraient donner à l'aumônier en exercice de venir les confesser ou leur administrer le saint viatique, quand bien même elles en seraient requises par les malades. » Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, ne voulant ni approuver ni blâmer la réponse de la supérieure, prennent le parti d'envoyer au directoire du département le procès-verbal de leur délibération, et le 3 avril

la municipalité décide qu'on joindra à l'envoi le réquisitoire ci-dessus.

C'est le 5 avril que le procureur de la commune envoya le dossier à Angers. « Vous verrez la déclaration et refus des hospitalières, écrivait-il, de donner aucun secours spirituel aux pauvres et d'avertir l'aumônier lors même qu'elles en seraient requises de la part des malades, ce qui est cependant indispensable puisque ledit aumônier n'a pas de logement à l'hôpital, ce que d'ailleurs elles avaient coutume de faire avant le serment exigé de la part des prêtres fonctionnaires publics et même jusqu'à l'exécution de votre arrêté qui contraint les réfractaires à fixer leur séjour à Angers. Ce dernier devoir doit cependant faire partie des fonctions des dames hospitalières auprès des pauvres, qui certainement à l'article de la mort ont besoin, pour le rétablissement même de leur santé, non seulement des secours physiques mais encore des consolations qui nourrissent l'âme et tranquillisent le moral. »

Malgré cette charge contre les hospitalières, le directoire du département ne se laissa pas émouvoir et renvoya l'affaire au district de Baugé pour avoir son avis. Dans leur séance du 29 mai 1792, les administrateurs du directoire du district ne trouvant rien de blâmable dans la déclaration de la supérieure de Beaufort, refusèrent de statuer contre elle et lui donnèrent raison (1).

Dès le début du mois de mai 1792, M. Vinot, en présence de l'opposition qui se manifestait contre lui, avait donné sa démission, alléguant son âge et ses infirmités. Aussitôt les hospitalières adressèrent une seconde pétition au directoire du département (4 mai) :

« Exposent les hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Beaufort que depuis leur arrêté du 1er février dernier, par lequel il a été ordonné à tous les prêtres non assermentés de se rendre au chef-

(1) Le Directoire, — considérant que les dames religieuses de Beaufort ne peuvent être tenues qu'à donner aux malades tous les secours physiques dont ils peuvent avoir besoin, que toutes les religieuses ne se refusent point à donner ces secours et n'empêchent point les enfants d'assister aux messes célébrées par l'aumônier de l'Hôtel-Dieu — estime qu'il n'y a pas lieu à délibérer, et renvoie au département pour statuer définitivement (L. 975).

lieu du département et d'y fixer leur résidence, elles ont été privées de l'exercice du culte qu'elles ont adopté (1), ce qui les afflige au point qu'elles ont peine à soutenir une existence qu'elles ont consacrée au soulagement de l'humanité souffrante. Les suppliantes y sont encore d'autant plus sensibles, qu'elles se croient les seules religieuses privées des consolations de la religion. — Ce considéré, Messieurs, daignez venir au secours des hospitalières de Beaufort dont le vœu est unanime et qui se flattent de n'avoir rien à se reprocher, en leur accordant un prêtre de leur choix pour exercer ses fonctions dans l'intérieur de leur maison ; lequel serait sous la sauvegarde de la municipalité du lieu, qui, nous l'espérons, ne refusera pas de donner son assentiment à la pétition que nous avons l'honneur de vous présenter. » (2)

C'était M. Joseph-Charles Leseiller de Montplacé qu'elles auraient désiré. Pour toute réponse, un mois après (17 juin 1792), l'aumônier de Beaufort était interné au séminaire, en même temps que M. de Villeneuve et son frère aîné, en compagnie de tous les prêtres insermentés, et le 12 septembre suivant ils quittaient Angers pour la déportation en Espagne.

Comme on le voit, les événements se précipitaient. Quant aux pauvres sœurs de Beaufort, elles n'étaient encore qu'au début de la persécution.

Dans sa séance du 14 août 1792, l'Assemblée législative vota le décret relatif au *serment de liberté et d'égalité*. L'obligation de le prêter, d'abord restreinte aux seuls membres de l'Assemblée Nationale, fut étendue bientôt « à tout Français qui recevait un traitement de l'État », puis « à tous les fonctionnaires publics », jusqu'à ce qu'enfin, le 3 septembre 1792, elle fût imposée « à tous

(1) Avant de quitter Beaufort, le 8 mars 1792, M. Leseiller de Montplacé était entré secrètement dans la communauté et avait bénit la lingerie destinée à tenir lieu de chapelle. — Dans cette petite chapelle intérieure improvisée, plusieurs prêtres insermentés purent à la dérobée célébrer la sainte messe : M. André Chesneau, prêtre du diocèse de Tours, à Pâques et à la Pentecôte de l'année 1792 (guillotiné à Angers le 1er janvier 1794), et M. Guy-Joseph Brûlé, vicaire à Saint-Julien d'Angers (décédé à l'hôpital général d'Angers le 16 juin 1796.)

(2) Dans le même temps, elles envoyèrent une requête au Ministre de l'Intérieur dans le même sens (*Archives Nationales*, F19 445.)

les citoyens sans exception. » Voici quelle en était la formule. *Je jure d'être fidèle à la nation, et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant.* Cette formule du 14 août 1792 fut complétée par celle du 3 septembre suivant : *Je jure d'être fidèle à la nation, de maintenir de tout mon pouvoir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés, et de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la loi.* Un décret du 3 octobre 1793 portait que les religieuses insermentées seraient déchues de toutes fonctions et ne recevraient aucune pension de retraite. Puis un dernier décret, du 29 décembre suivant, enjoignait aux autorités locales de regarder comme *suspectes* (2) et de traiter comme telles toutes les sœurs non assermentées. — Pour les sœurs de Beaufort, les termes de Nation, de Liberté et d'Égalité, dans l'intention et le style de l'Assemblée révolutionnaire, signifiaient manifestement la destruction du gouvernement légitime et de la religion catholique (2). A l'exemple des prêtres fidèles du diocèse d'Angers, elles refusèrent constamment de prêter ce serment. De là les persécutions atroces qu'elles devaient endurer pendant plusieurs années.

Mais laissons la parole à l'une des sœurs hospitalières, Frédérique-Olympe-Charlotte du Breuil du Bost *de Gargilesse,* née à Beaufort en 1741, professe en 1758 et morte dans sa communauté en 1832. Voici la très intéressante « Relation » qu'elle adressait, le 12 avril 1803, aux sœurs hospitalières de Saint-Joseph établies à Nîmes.

Vous voulez des détails de nos aventures. L'histoire en serait un peu longue, car, sans parler de ce que nous avons eu de commun avec vous (visites domiciliaires aussi rigoureuses qu'humiliantes, inventaires récidivés, dépouillement de tous nos biens, tourmentes continuelles pour nous forcer d'adhérer au serment civique), il est des circonstances

(1) C'est le décret du 17 septembre 1793 qui avait défini quels étaient les gens suspects et ordonné leur arrestation immédiate.

(2) Elles regardaient ce serment comme « ne renfermant rien moins qu'une entière apostasie de la foi. » Ce sont leurs propres expressions.

particulières qui ont concouru à rendre notre sort plus éclatant.

Vous avez eu la guerre autour de vos murs : nous l'avons eue au-dedans. Le 27 août 1792, plusieurs milliers de personnes, armées de sabres, de fusils, de bâtons et de broches à rôtir, pénétrèrent dans la maison et nous mirent tout le jour entre le serment et la mort. Tout fut fracturé et pillé chez nous. La scène finit par entraîner huit de nous sur la place et dans l'église paroissiale. La divine assistance de Dieu, que nous sentions sensiblement, nous éleva au-dessus de la peur que devait naturellement causer une si affreuse perspective. Nous eûmes le bonheur de ne rien faire contre notre devoir.

Avant que de poursuivre ma narration, je vous observe que tout le mal qu'on nous faisait, était concerté par le motif d'un attachement assez plaisant. D'un côté, on souhaitait vraiment de nous conserver ; de l'autre, on désespérait de nous rendre à ce qu'il fallait faire pour cela. On imagina qu'en nous épouvantant, on pourrait réussir à nous arracher quelques marques d'adhésion ; mais ce que Dieu garde, est bien gardé. Nous n'avons jamais eu moins peur que quand il y avait le plus lieu de s'effrayer (1).

Le 19 septembre 1793, à l'occasion d'une déroute des nationaux par les Vendéens (comme si nous en eussions dû répondre !), la Mère Ciret, qui était alors notre digne Supérieure, fut conduite dans la prison de notre ville. J'eus l'honneur d'être prise pour l'accompagner, Nous demeurâmes deux mois moins quatre jours dans ladite prison. Au moment qu'on était près de réussir à nous faire guillotiner, et qu'on poursuivait notre mort avec plus

(1) Deux des auteurs de l'émeute du 27 août 1792, Étienne Chevé, de Mazé, et Michel Ory, de Beaufort, furent poursuivis devant le tribunal criminel de Maine-et-Loire, qui les acquitta le 18 octobre suivant. On leur reprochait d'avoir commis des dégâts dans la journée du 27 août (*Archives de la Cour d'Appel d'Angers*).



d'acharnement, le commandant d'un bataillon national, qui était pour lors dans notre ville, touché des services qu'on rendait à ses soldats dans notre hôpital et des instances de nos sœurs pour nous revoir, sollicita notre élargissement auprès du Comité Révolutionnaire et l'obtint d'emblée (1). Ce fut là un dessous.

Le 9 janvier 1794 nous offrit la scène la plus affreuse et la plus douloureuse que nous ayons subie : les autres n'ont été que contre nos personnes, celle-ci fut contre le Saint des Saints et tous les signes augustes : par rapport au schisme et au défaut de liberté nous exercions le culte. Au soir, à la fin de nos Matines, huit forcenés, dont étaient des gens remarquables (2), armés de sabres et de haches, entrèrent dans notre église, visitèrent d'abord le tabernacle avec tant de violence que le Saint Ciboire s'ouvrit, et les saintes hosties furent éparses çà et là dans le même tabernacle. Ils se jetèrent ensuite sur les statues et tableaux, et comme nos Pères saint Joseph et saint Augustin ne pouvaient se briser, étant seulement peints aux deux côtés du maître-autel, ils donnèrent force coups de sabre dans la muraille. Après avoir tout brisé dans l'église, ils forcèrent la grille de notre chœur et en firent leur passage pour entrer au-dedans, où ils firent la même opération. Ils détruisirent tous les signes de religion qu'ils trouvèrent : christs, images, statues, grottes, tableaux de nos évêques, etc. La perte qu'ils nous causèrent, ne peut de longtemps, peut-être jamais se réparer. Encore est-ce ce qui importe

(1) Le 14 novembre 1793, le Comité révolutionnaire d'Angers écrivait à la municipalité de Beaufort de mettre en liberté les religieuses incarcérées : « Si nous diminuons de notre sévérité pour cette classe de nos ennemis, envers cette aristocratie messière..., c'est qu'en attendant leur remplacement, nos frères malades en souffriront. » (Archives de la Cour d'Appel, *Registre consacré à la copie des lettres écrites par le Comité*).

(2) « Les auteurs de ces forfaits étaient des personnes desquelles on devait le moins l'attendre, des personnes que l'honneur seul plaçait pour empêcher ces attentats, s'ils en eussent vu d'autres oser les entreprendre. » (*Note de la sœur de Gargilesse*).



le moins. On ne peut sans horreur se rappeler les blasphèmes qu'ils proférèrent, les fureurs qu'ils firent éclater, les cris enragés qu'ils jetaient, en déchirant et foulant aux pieds un très beau Christ que nous avions dans notre chambre d'assemblée, et en brisant cinq tableaux d'évêques de notre diocèse (1) « Hélas ! dîmes-nous après leurs funestes opérations, s'ils traitent ainsi notre Divin Maître, de quoi pourrions-nous nous plaindre ? » A cette époque, nous fîmes murer notre grille, qui n'a été rouverte que cette année, le 30 janvier (1803).

Dans l'octave de la fête de notre Père saint Joseph, le 21 mars 1794, la municipalité vint en grand appareil nous demander légalement le serment. — Les autorités de notre ville ne nous ont point forcées de sortir. Elles ont épargné leurs entrées tant qu'elles ont pu. Il faut leur rendre la justice qu'elles s'affligeaient des occasions qui nous donnaient en spectacle, parce qu'elles auraient bien voulu ne point animer contre nous, mais leur crainte et leur timidité nous rendirent leur bonne volonté assez inutile. Elles refusèrent de concourir à notre sortie, malheureusement pour nous, car le district nomma pour commissaire un méchant homme qui nous traita fort inhumainement. — Il n'en fut pas de même au temps que se firent les élections dans les communautés religieuses (2) ; il nous

(1) « Toutes les pièces qui constataient la fondation de la communauté, et les intéressantes antiquités des premiers temps de son existence, telles que les lettres patentes, le Concordat avec la ville, les titres de fondation, etc., quantité de lettres, règlements entre elle et la ville, et les permissions des évêques pour les fêtes, l'exposition du Saint-Sacrement, les obédiences et le serment des sœurs envoyées en fondation, un terrier fort en règle, une copie de l'inventaire de tout le mobilier de la maison, une autre de toutes les pièces du chartrier, tous les extraits de mort des hospitalières, le livre de compte des supérieures, qui remontait jusqu'à la mère des Essars et faisait foi que tous les biens que possédait cette maison avaient tous été acquis par cette digne religieuse et ses compagnes du fruit de leur travail et de leurs dots, et non d'aucune ressource humaine ; » toutes ces archives furent brûlées, déchirées ou enlevées de la communauté (*Note de la sœur de Gargilesse*).

(2) Un décret de la Constituante, du 8 octobre 1790, sanctionné le 14 par le

fut nommé un bon commissaire nous annonçant sa commission. Nous lui répondîmes que, la tête sur l'échafaud, nous n'y consentirions pas et lui fîmes répondre qu'une telle entreprise était une usurpation de l'autorité de nos supérieurs ecclésiastiques. A quoi ce digne homme : « Qu'on nomme un autre commissaire, si l'on veut, car pour moi je ne ferai pas de martyres ! » Nous en fûmes quitte pour cela, Dieu merci.

Ayant toutes refusé le serment (1) au nombre de 22 que nous étions alors, notre maison fut investie d'une soldatesque armée que le commissaire conduisait, le 15 avril suivant, qui cette année était le Mardi-Saint. C'était pour nous mener à la ville départementale, le tout à la poursuite de la Commission Militaire. A peine voulait-on nous donner le temps de prendre quelque chose, car nous étions à jeun. Cependant les fouilles rigoureuses, les affaires de comptes

Roi, avait ordonné que les religieuses ayant choisi la vie commune nommeraient entre elles, au scrutin et à la pluralité absolue des suffrages, en une assemblée présidée par un officier municipal, et à tenir dans les premiers jours de janvier 1791, une supérieure et une économe, dont les fonctions ne dureraient normalement que deux années, mais pourraient être continuées tant qu'il plairait à la communauté.

(1) Le 21 mars 1794, la municipalité de Beaufort envoya au district de Baugé le procès-verbal qui constatait le refus formel de la part des hospitalières de faire le serment désigné dans la loi du 14 août 1792 et à elles prescrit par le décret du 29 décembre 1793.

Le 22 mars, un arrêté du district déclare qu'elles sont exclues des places qu'elles occupent et doivent être regardées comme suspectes et traitées comme telles. En conséquence, les dispositions de la loi du 29 décembre 1793 seront exécutées contre elles par la municipalité de Beaufort avec toute la rigueur que les circonstances demandent. Les municipaux feront l'inventaire du mobilier des sœurs, apposeront les scellés sur les papiers et dresseront la liste des citoyennes patriotes pour « être procédé au remplacement de ces fanatiques ennemies de l'humanité et de tout principe de fraternité. »

Du 25 au 28 mars, la municipalité fait l'inventaire du mobilier, mais elle recule devant l'expulsion des sœurs ; ce qu'apprenant, le district de Baugé, par un autre arrêté du 14 avril, enjoint à la municipalité de mettre dans les 24 heures en arrestation les religieuses, et de les envoyer de suite sous bonne garde au Comité révolutionnaire d'Angers, car « ce serait se rendre coupable de la connivence la plus criminelle que de souffrir que ces fanatiques exerçassent plus longtemps des fonctions publiques qui tiennent si essentiellement à l'ordre public, et restassent impunies de leur rébellion à la loi. »

qu'il fallut expédier, prolongèrent notre départ jusqu'à 4 heures du soir. Nous fûmes jetées dans des charrettes par grâce, car on voulait nous faire aller à pied jusqu'au chef-lieu, quoiqu'il soit à cinq lieues de distance d'ici. Ce fut notre municipalité qui, pour en empêcher, mit les charrettes en réquisition (1).

Nous arrivâmes à Angers à minuit, trempées de la pluie qui avait presque toujours tombé. Nous attendîmes une heure dans nos charrettes la décision où on nous mettrait. Ce qu'il y avait de mieux dans notre ville accompagnait

(1) Le 15 avril, au matin, Pierre Machefer, membre du Conseil général du district, se présente à la municipalité et exhibe l'arrêté, pour l'exécution duquel le district l'a nommé commissaire. De suite, et en présence de Machefer, il est donné un ordre par écrit à Audio, commandant de la garde nationale, de former un détachement de 15 hommes, de les rassembler au corps de garde et de placer des factionnaires à toutes les portes extérieures de l'hôpital, pour empêcher la sortie des religieuses : ordre est donné pareillement aux citoyens Delouche, Piveron, Rogeron et Legeay, voituriers, de se tenir prêts avec leurs charrettes attelées, vivres et fourrages. Il est convenu que le commissaire, accompagné de trois officiers municipaux, se transporteront à l'hôpital, y feront l'appel nominal des sœurs et les en feront sortir pour être conduites dans la journée à Angers par les voituriers, sous l'escorte des citoyens composant le détachement.

A une heure du soir, le commissaire Machefer, le maire François-Charles Bourcier, et les deux officiers municipaux Joseph Laumonnier et François-René Chaillou « se sont présentés au ci-devant parloir et ont requis Jeanne Ciret, ci-devant supérieure, d'y faire comparaître toutes les autres ci-devant religieuses. Ce à quoi il a été satisfait. En conséquence, il leur a été donné lecture de l'arrêté. De suite, le détachement de la garde nationale de service a été averti, en la personne de l'officier commandant, que, sous sa responsabilité, il était et demeurait chargé de conduire sur le champ au Comité de surveillance à Angers les ci-devant religieuses, et de rapporter à cette municipalité l'acte probatif de l'exécution de l'ordre à lui donné. Le départ des ci-devant religieuses a eu lieu sur les 3 h. 1/2. » (*Procès verbal*).

Le 16 avril, la municipalité mandait au district : « Conformément à votre arrêté du 25 germinal, nous avons, en présence du citoyen Machefer, votre commissaire, procédé à l'arrestation des 23 ci-devant religieuses hospitalières, y compris Julie Cignogne, Visitandine non assermentée, et nous les avons envoyées au Comité de surveillance à Angers. » (*Archives de Maine-et-Loire*, District de Baugé).

Cette Visitandine fut déportée à Lorient, et le 12 septembre 1795, le directoire du département de Maine-et-Loire l'autorisa à reprendre les effets qu'elle avait apportés à l'hôpital de Beaufort en 1792 et qu'elle avait dû y laisser le 15 avril 1794. Elle mourut à la Visitation de Nantes le 6 janvier 1830.



notre convoi, non pour le plaisir du spectacle, mais pour nous sauver la vie, sachant que le projet était de nous jeter à l'eau chemin faisant. Ils obtinrent difficilement qu'on ne nous mît pas dans la Prison Nationale, ce qui eût été une sentence de mort prochaine et irrévocable, et ils surmontèrent le danger qu'il y avait de se montrer pour nous, en assurant le Comité Révolutionnaire que nous n'étions coupables d'autre crime que d'être *hospitalières de Beaufort*. On nous déchargea donc au Séminaire, où les religieuses fidèles du département qui venaient d'y être enfermées le samedi de la Passion et le dimanche des Rameaux pour la même cause de refus du serment, étaient en grand nombre. De ce moment, jusqu'à notre retour, notre sort fut lié avec le leur. Nous subîmes le traitement dû à des *réfractaires*, c'est ainsi qu'on nous appelait, ou *fières aristocrates*.

Nous reposâmes le reste de la nuit sur une petite botte de paille, qu'on donnait pour deux ou trois. Dès 6 heures du matin, toutes les bonnes religieuses détenues vinrent nous saluer et nous féliciter. Elles nous donnèrent les plus affectueux témoignages d'union, de cordialité, et d'un attachement motivé par les mêmes principes et par la confession d'une même foi. Etrangères dans cette ville, nous eussions été sans secours, mais ces respectables et ferventes filles partagèrent avec nous la subsistance qu'elles recevaient de leurs familles. Je le dis à la gloire de Dieu : rien n'égalait la joie pure qui nous pénétrait ; il y faut passer pour sentir ce que le bon Dieu y met quand on souffre quelque chose pour Lui. Ah ! l'on n'est pas tenté de s'en rien approprier, car on connaît, à n'en pas douter, l'assistance intérieure qu'on reçoit.

Le Vendredi-Saint suivant (18 avril), toutes les religieuses subirent une interrogation secrète, et de suite leur mort fut promulguée dans tout le Séminaire pour la

prochaine nuit (1). Nous fîmes notre préparation toutes ensemble, nous trouvant grandement animées par l'exemple les unes des autres, et nous estimant heureuses

(1) Voici une note de la sœur de Gargilesse : « Le 18 avril, Vendredi-Saint, nous comparûmes au bureau du commissaire, où nous refusâmes encore le serment en présence de la Commission militaire. A chacune on dit de déposer nos marques de fanatisme (nous avions eu soin, du moins un grand nombre, de ne rien exposer à la profanation des impies). Puis on nous faisait passer dans une chambre voisine, où on nous fouillait peu décemment. Ce jour sera pour nous d'une éternelle mémoire ; et nous avions besoin de toute l'énergie que nous donnèrent les grands intérêts qui y étaient en jeu, pour soutenir ce que nous eûmes à souffrir dans le bureau où nous fûmes interrogées. Nos oreilles furent frappées des plus injurieux blasphèmes contre Dieu et notre sainte religion. A peine étions-nous sorties, qu'un homme infâme nous menait dans une chambre retirée où nous ne pouvions prendre d'autre idée que celle de la mort ou de l'infamie. Cependant ce n'était que pour nous fouiller ; après quoi, on nous entassait dans une grande chambre ; en sorte que disparaissant après l'interrogatoire, celles qui suivaient ne savaient ce qu'étaient devenues les premières et sentaient les plus vives appréhensions sur notre sort et sur celui qui les attendait. Après la séance du matin, toutes celles qui avaient subi l'interrogatoire, furent consignées ensemble, séparées des autres, dans un appartement du séminaire au second étage, avec bonne garde pour empêcher toute communication avec celles qui n'étaient point encore interrogées. — Depuis plusieurs jours, tout retentissait dans le séminaire de la certitude de notre mort, et on fut jusqu'à nous assurer que des ordres étaient donnés pour nous faire noyer. Il nous fut aisé de croire que le grand jour de notre Rédemption terminerait notre vie. Pénétrées de cette pensée, il serait difficile d'exprimer le sentiment avec lequel nous fîmes notre préparation à la mort. La joie, une ferveur que nous sentions bien ne pas venir de nous, la sainteté du jour nous transportaient ; et si nous n'avons pas été trouvées dignes de consommer le sacrifice, il est certain qu'il n'eût point de bornes dans notre disposition, et que nous regrettâmes sincèrement, en adorant toutefois la volonté divine, de nous voir retirées de l'autel de l'immolation, contre l'attente de beaucoup de personnes qui paraissaient y mettre de l'intérêt, et à notre grand étonnement. — La seconde séance qui finit l'interrogatoire, fut terminée par une opération qui nous greva de douleur. Le même infâme personnage qui nous avait fouillées, vint dans la chambre où nous étions consignées, enlever les livres, les images et tous les autres signes de notre sainte religion, avec les blasphèmes et les jurements que peut seule inspirer la haine de Dieu la plus emportée. Toutes les précautions prises pour soustraire ces pieux objets aux dangers de l'interrogatoire, devinrent inutiles. »

Le 3 novembre 1794, Anne Chedevergne, ancienne administratrice de la prison du Grand-Séminaire, disait au Comité révolutionnaire : « Lors de l'interrogatoire qu'ils ont fait subir à des ex-religieuses insermentées, Gouppil leur disait de ne rien cacher, que Nicolas allait les visiter. En effet, Nicolas, commissaire de la Commission militaire, les faisait passer dans un appartement du ci-devant séminaire, où il les fouillait avec une indécence outrageante, suivant ce qui se répandait dans cette maison d'arrêt. » — Le même jour, Étienne

que le terme de nos combats fût au même temps que se sont opérés les mystères de notre Rédemption.

Quelque rumeur survenue dans la ville au sujet de notre condamnation sans jugement légal, y fit procéder le lundi et le mardi de Pâques suivants (21 et 22 avril). Nous fûmes publiquement traduites au tribunal de la Commission Militaire, interrogés faiblement (car nos juges craignaient nos réponses et se tenaient sur la défensive), jugées et condamnées à un bannissement perpétuel du territoire français. Les deux fêtes de Pâques nous réunirent au nombre de 102 dans la Prison Nationale. Nous eussions dû y être 106, malheureusement quatre faiblirent et reculèrent par la crainte de la mort. Une des nôtres en fut à notre grande douleur; elle en est bien revenue, après avoir réparé sa chute (1).

Nous fûmes deux mois dans la prison, où, malgré l'envie qu'on avait de notre mort, on ne put l'exécuter. Au moment qu'on croyait le pouvoir, tout échouait, parce que le Ciel ne le voulait pas. Cependant nous nous diver-

Bardou, ancien administrateur de la même prison, déclarait au Comité : « Lors des interrogatoires faits par Gouppil et Obrumier, Nicolas faisait passer toutes les religieuses dans une chambre particulière, les fouillait et leur prenait tout ce qu'elles pouvaient avoir, par ordre de la Commission militaire. » — Le 4 novembre 1794, Alexis Hubert, ancien concierge du Séminaire, faisait cette déclaration : « Nicolas a fouillé toutes les religieuses et quelques autres femmes de la manière la plus indécente en les faisant dégarnir leur estomac... »

(1) Il s'agit de la sœur Anne Lemay. Elle répondit à la Commission militaire qu'elle refusait le serment; c'était le 21 avril. Mais le lendemain elle prêta serment devant la municipalité, et le 23 avril elle fut remise en liberté par la Commission militaire.

Note de la sœur de Gargilesse : « Nous fûmes conduites en plusieurs bandes dans l'ordre des processions, escortées par la garde nationale armée, aux Jacobins, au tribunal public de la Commission militaire. Nous refusâmes publiquement le serment. Cinq seulement le firent : deux religieuses, deux tourières et une maîtresse d'école de campagne. Une des deux religieuses qui faiblirent en la circonstance, appartenait à la communauté de Beaufort; et sa chute causa une profonde douleur à ses compagnes; mais elle a réparé ensuite par une ferveur extraordinaire et un prompt retour la faute qu'elle avait commise. »

tissions dans l'innocence des enfants de Dieu ; nous faisions nos exercices en commun, récitions notre office que nous chantâmes solennellement le jour de la Pentecôte (8 juin). Nous fîmes une retraite commune. Enfin l'apostasie avait fait de nos temples des cavernes de voleurs : la persécution fit que le séjour des voleurs devint des temples du Seigneur (1).

Le 24 juin suivant, où nous faisions, toutes en joie, la fête de notre digne Mère Ciret, qui a nom Jeanne (elle nous a précédées dans tous nos combats, ayant toujours eu la consolation de l'avoir à notre tête), on vint nous annoncer qu'on allait nous embarquer, pour l'exécution de notre sentence (2). Nous le fûmes, en effet, le même jour,

(1) Sur le séjour des religieuses dans la Prison Nationale, voici une note écrite par une Fille de la Charité d'Angers : « Les sœurs eurent beaucoup à souffrir dans la prison. Les objets de première nécessité leur manquaient. Ainsi, après avoir lavé le linge qu'elles possédaient, elles se voyaient contraintes de le reprendre avant qu'il ne fût sec, ce qui faisait beaucoup souffrir la digne sœur Manen, qui relevait de maladie. Sa fidèle compagne, sœur Cellier, voyant cela, mettait elle-même le linge pour le finir de sécher et le faisait ensuite passer à la malade. Pendant ce temps, une bonne servante de l'hospice, nommée Manette, avait trouvé moyen de parvenir jusqu'auprès de nos prisonnières sans se faire connaître. Elle en profita pour pourvoir à leur nourriture et tâcher d'adoucir leur position par tous les moyens possibles. Pendant le temps qu'elles passèrent dans la prison, elles s'occupaient à des travaux manuels, et bien des années après on voyait à l'autel de l'hospice une garniture de filet faite par nos sœurs. » (*Archives des Filles de la Charité d'Angers*).

(2) Le 9 juin 1794, la Commission des administrations civiles, de police et de tribunaux écrivait au directoire du département de Maine-et-Loire pour le charger de se concerter avec l'accusateur public afin de faire effectuer la translation des condamnées à la déportation au port de Lorient, pour de là être conduites à l'île de Madagascar. Le 22 juin, le directoire du département « arrête qu'il sera sur-le-champ demandé à l'accusateur public la liste de tous les condamnés qui sont dans les maisons de détention d'Angers ; le citoyen Dorgigné, l'un de ses membres, s'occupera de trouver un bateau pour effectuer le transport des condamnés à Nantes, qui seront adressés à l'administration du département de la Loire-Inférieure, avec invitation de leur faire suivre leur destination pour le port de Lorient ; nomme le citoyen Queltier, présenté par la Société Populaire, son commissaire civil pour accompagner les condamnés jusqu'à Nantes, en faire délivrance au département, et s'atourner vers le commandant de la force armée sur la rivière de la Loire de le reconnaître en cette qualité et de lui accorder toute protection. »

au nombre de 97. Ayant déjà perdu plusieurs religieuses dans la prison, nous eûmes le crève-cœur d'en voir deux des nôtres retenues dans ladite prison, sans que nous sussions le pourquoi, qui toutefois ne venait que de ce que leurs noms ne se trouvèrent point dans la liste du département (1), qui marquait celles qu'on devait embarquer (2). C'était par oubli. Elles pensèrent en mourir de douleur, et nous étions aussi grandement affligées. C'étaient notre très honorée Mère Lemaître, qui vient d'être élue supérieure, comme je le dirai bientôt, et ma très chère sœur Ropart. L'une et l'autre persévérèreut dans la prison, où elles eurent beaucoup à souffrir.

Nous arrivâmes à Nantes le vendredi (27 juin), jour de la fête du Sacré-Cœur de Jésus. Nous fûmes trois jours au Bouffay, prison où nous étions très mal, parce qu'on ne nous fit pas passer les secours que les catholiques donnèrent abondamment pour nous. Notre mort était remise par la Commission militaire au zèle du fameux Carrier. Nous y échappâmes encore, on nous fit partir pendant son absence (3).

En général, nous fûmes bien accueillies et assistées dans toutes les villes de Bretagne où nous passâmes. Les catholiques y ont autant d'âme que de religion, et ne comptent pour rien de s'exposer quand il est question de signaler leur foi ou leur charité. A cela près de quelques méchants, nécessaires pour tourmenter ceux qui étaient

(1) Leurs noms avaient été oubliés dans le libellé du jugement rendu le 22 avril contre les religieuses insermentées. Elles furent libérées le 7 mars 1795 par arrêté du représentant du peuple.

(2) Le 3 novembre 1794, Simon Edon, capitaine de gendarmerie d'Angers, disait au Comité révolutionnaire : « Après le jugement rendu contre les religieuses déportées, je me trouvai aver Félix, qui me dit en causant sur le voyage de ces religieuses qu'ils étaient autorisés par Francastel à mettre dans les lettres de voitures que les voituriers ne seraient responsables d'aucun coup de vent ni d'aucun autre événement... »

(3) Carrier avait quitté Nantes le 16 février 1794 pour retourner à la Convention.

trouvés dignes de souffrir pour la foi, il est certain que ceux-mêmes qui n'étaient pas catholiques, étaient humains, bienfaisants et de bonne foi.

Le 6 juillet suivant, nous arrivâmes enfin à la ville de Lorient, qui fut le terme de notre voyage. Nous fûmes renfermées dans la maison de la Compagnie des Indes, choisie pour l'arrestation des déportés, en attendant qu'on les pût embarquer. Nous y trouvâmes tant de monde, que jamais nous n'en avons su le nombre. Il y avait des gens de tous les pays, de tous les états, de toutes les conditions, jusqu'à des galériens.

Nous étions sous l'inspection de l'agent maritime et des officiers du port. Comme nous avions été jugées par une Commission Militaire, nous n'eûmes point affaire aux municipalités des différentes villes. On nous annonçait partout au commandant de la place. A Lorient, la maison d'arrêt dépendant du port, bien nous en sentit. Les bons marins nous traitèrent le moins mal possible. Ils nous mirent à la même nourriture que tous ceux du port. C'était aussi triste que dégoûtant ; mais nous avions chaque jour, par personne, une livre et demie de bon pain et trois rations de bon vin, qui ne font guère moins de trois septiers de nos mesures, tandis que dans les Prisons Nationales on n'avait que du pain détestable et de l'eau, encore pas son content!

Il y avait beaucoup d'ordre dans cette maison, par la vigilance des premiers officiers, en sorte que nous n'étions point incommodées du grand nombre ni de la diversité des personnes. On eut l'attention de mettre les religieuses et filles de communauté ensemble. Chaque Institut faisait en commun les exercices de son ordre avec autant de liberté que d'édification.

Tout concourut dans cette bonne ville à nous rendre heureuses. On ne pouvait comprendre qu'on nous eût expatriées pour ce qu'ils appelaient *opinion religieuse*

décrétée libre. Il est impossible d'exprimer ce que nous lui devons de reconnaissance, nous, étrangères au sein de notre patrie. Son humanité, ses bienfaits, ses assistances abondantes et continuelles, son affection (je le peux dire), une généreuse compassion de notre sort, qui la faisait se montrer sans crainte, ne doivent jamais s'effacer de notre souvenir. Je voudrais le publier partout, et ce m'est un grand contentement de vous le marquer.

Un mois environ après notre arrivée, il y eut ordre secret d'embarquer tous les déportés, c'est-à-dire de les noyer, on ne l'entendait point autrement. L'affliction fut alors générale dans la ville. Nous fûmes témoins de ses larmes et de ses transes. C'était comme une mère à laquelle on arrache ses enfants pour les exécuter. L'excellent agent maritime déjoua tous les ressorts de l'intrigue, et la mort de Robespierre arrivée peu de jours après (1) mit fin à tous nos dangers.

Vers la fin de 1794, cette même ville de Lorient sollicita notre liberté, fit des pétitions, présenta des requêtes et l'obtint enfin, seulement provisoire, au commencement de 1795 (2). Nous ne fûmes plus que prisonnières de ville et libres de sortir de la maison d'arrêt. Quel fut l'empressement des Lorientais pour nous en retirer! Ils nous prirent dans leurs maisons, se chargèrent de notre responsabilité, nous traitèrent avec toutes sortes de soins et d'attentions, et nous donnèrent toutes les marques possibles de respect et de distinction. — Voici un trait qui mérite d'être rapporté. Un jeune homme qui, étant seul, ne pouvait décemment avoir des religieuses, vint offrir la pension de l'une d'elles « pour, disait-il, concourir à la bonne œuvre. » Je vous observe qu'il y avait peut-être au plus 100 catholiques dans la ville, mais les cœurs y sont tous

(1) C'est le 28 juillet 1794 que Robespierre mourut sur l'échafaud.
(2) Le 23 février 1795.

bons, et le républicain, comme le catholique, est aumônier.

Au bout de six semaines, notre liberté entière fut expédiée. Nous embarquâmes pour nous rendre dans notre département, le 18 mars 1795. A cette époque, notre sort ne fut plus uni à celui des religieuses compagnes de notre déportation : nous nous séparâmes pour chacune nos différentes demeures.

La nation nous défraya de notre voyage. L'agent maritime nous recommanda spécialement aux capitaines de vaisseaux, qui tous remplirent ses intentions. Nous arrivâmes à Nantes vers la fin de la semaine de la Passion. Nous y fîmes nos Pâques dans la Semaine-Sainte. Les catholiques nous comblèrent d'assistances et nous reçurent dans leurs maisons à leurs dépens. On nous avait fait la même chose à Couëron, petite ville à trois lieues de Nantes. Nous y passâmes plusieurs jours, on voulait nous y retenir plus longtemps.

Nous embarquâmes pour l'Anjou, le Jeudi-Saint (2 avril). Par le défaut de vent favorable, nous n'arrivâmes à Angers qu'à la fin de la semaine de Pâques. Nous en partîmes le lundi suivant, et arrivâmes à notre Beaufort le 14 avril, veille de l'anniversaire que nous en étions parties l'année précédente.

Les autorités ne se montrèrent pas trop contentes de notre retour ; mais plusieurs maisons bienfaisantes nous reçurent et nous gardèrent, les unes jusqu'à notre rentrée, d'autres plusieurs années, à leurs frais.

On espérait rentrer en arrivant ; on avait pris pour cela toutes les mesures possibles à Lorient. Ce n'était pas ici le même génie. Nous passâmes plus de deux ans, sans qu'il en fût question (1). Alors, à notre grand regret, plusieurs

(1) Dès le 1er octobre 1794, la sœur Anne Lemay, qui était rentrée à l'Hôtel-Dieu, à cause de son serment, avait adressé une pétition à la Société Populaire de Beaufort pour réclamer les religieuses ; les 18 et 23 février 1795, de semblables pétitions, émanées d'un certain nombre de femmes de Beaufort,

des nôtres furent obligées de se disperser, nos maisons étant rétractées. Neuf furent dans celle de Laval, où elles ont été traitées et regardées comme les sœurs de la maison. Baugé en prit d'abord trois, puis une quatrième. Le nombre qui demeura à Beaufort, dont était notre digne Mère Ciret, fut la petite colonie placée comme la sentinelle par la Providence à la garde des dehors de notre maison, en attendant qu'il nous fût permis de pénétrer au dedans.

En 1797, on nous offrit de rentrer, ce que nous acceptâmes de bon cœur. Près d'effectuer notre rentrée, on voulut exiger de nous la soumission (1). Notre refus fit tout manquer. Ce n'a été qu'en 1800, le 21 mai, qu'elle eut lieu.

Une nouvelle organisation des hôpitaux ayant donné pleins pouvoirs aux administrateurs, sous le nom de Commission, de pourvoir au gouvernement des hospices et

furent, comme la première, écartées par la Société Populaire — Le 10 mai 1795, Pelé, un des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, écrivit au district de Baugé pour demander la rentrée des sœurs; à la même époque, la sœur Lemay fit une nouvelle démarche auprès des administrateurs. — Le 25 décembre 1795, la municipalité de Beaufort manda à l'administration centrale du département de Maine-et Loire qu'il y aurait des avantages et des inconvénients à reprendre les sœurs : deux jours après, l'administration centrale interdisait la rentrée des hospitalières, « femmes entachées d'aristocratie et de fanatisme, qui, oubliant ce qu'elles devaient à l'humanité, au service de laquelle elles s'étaient solennellement consacrées, ont abandonné leurs devoirs et résisté aux lois de la République ». — Le 14 janvier 1796, la sœur Lemay, ayant demandé un lit et les effets à son usage, afin de se retirer dans sa famille, pour cause de santé, l'administration centrale les lui accorda dans la séance de ce jour. — Enfin le 13 avril 1796, la municipalité de Beaufort adressait un remarquable rapport à l'administration départementale pour demander avec instance le retour des sœurs. — C'est seulement le 16 août 1797 que la Commission administrative de l'Hôtel-Dieu choisit huit religieuses *sous le titre d'infirmières* et touchant un traitement fixe; cette délibération fut approuvée le 18 septembre suivant par l'administration départementale.

(1) La formule de ce troisième serment, qui avait été voté le 29 septembre 1795, était la suivante : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République ». Les religieuses de Beaufort prenaient alors conseil de M. l'abbé Tardif, qui évangélisait le pays depuis les rives de la Mayenne et du Loir jusqu'au nord de la Loire. Il mourut chanoine titulaire le 9 septembre 1819.

à la rétribution de leurs gouvernantes, notre administration nous rappela, au vœu de toute la ville, et nous fixa une rétribution qui, tant en argent qu'en denrées, vaut entre 3 et 4.000 livres.

Nous sommes aussi libres qu'autrefois pour tous nos devoirs.

Nous n'avons pu avoir le culte public que depuis peu, parce qu'outre que nous attendions que l'administration fit réparer l'église, il fallait l'autorisation du seigneur Évêque pour le rétablir. Notre sacristie est bien dénuée ; nous l'avons toute perdue, notre absence a consommé l'enlèvement qu'on en a fait (1).

Nous étions 22 religieuses quand nous partîmes, 17 de chœur et 5 converses. Nous ne sommes plus que 12 de chœur et 4 converses. Nous perdîmes à Lorient, dans la maison d'arrêt, nos chères sœurs Jeanne Duval et Marie Houssin ; la première était mourante avant notre départ, elle voulut absolument nous suivre ; la seconde fut attaquée de la poitrine dans la prison d'Angers. Nos chères sœurs Marie Janvier et Agathe Lemay, converse, sont mortes dans notre maison de Laval, et depuis notre rentrée sont encore mortes nos chères sœurs Anne Marais et Marie Maunoir. Toutes ont persévéré dans la confession de la foi, et ont souffert avec un grand courage les traverses et les épreuves que cela leur a procurées. — Nous perdîmes, en 1791, ma chère sœur Marie Deroi, qui mourut avec la plus vive douleur de la suppression des vœux solen-

(1) La grille du chœur ne fut remise que le 30 janvier 1803, avons-nous vu plus haut.

Le 25 mars suivant, le préfet de Maine-et-Loire prenait un arrêté autorisant les administrateurs de l'hospice de Beaufort à faire célébrer le culte dans la chapelle, comme avant la Révolution : « Considérant que l'exercice du culte n'est nulle part aussi nécessaire que dans les asiles de la souffrance et du malheur, où la religion verse des consolations qui ne peuvent être suppléées, etc. » L'aumônier était de nouveau M. Joseph-Charles Leseiller de Montplacé, revenu d'Espagne, qui mourut le 29 avril 1820.

nels (1) ; en 1793, ma sœur Josèphe Hayer, converse, qui avait été une des 8 qu'on traîna en ville, le 27 août 1792, et qui pensa mourir par chemin, étant très malade de la poitrine. — Voulez-vous bien accorder les suffrages de nos saintes Règles à ces chères défuntes. Je ne me souviens pas si, dans les temps, les circonstances nous permirent de vous les demander pour ma sœur Deroi.

Nous croyons qu'il est d'une grande prudence de ne point presser le gouvernement de rien régler pour nos maisons. Son silence est tout ce qu'il peut nous accorder de plus favorable, les lois contre nous n'étant point rapportées. Il laisse dans sa sagesse les esprits s'accoutumer peu à peu au bien, afin de s'établir plus sûrement. Il ne faut donc pas le presser d'aller plus vite qu'il ne veut. Il est certain que l'année dernière M Bernier fit faire à Paris la profession des vœux solennels à une hospitalière, sans que le Consul s'en soit plaint.

Au regard des pensions, c'est inutile ; l'État ne le peut, quelque soit sa bonne volonté. Pour les sujets, il ne dit mot : le forcer de parler ne procurera peut-être que des entraves. Voici la conduite que nous avons tenue depuis notre rentrée. Après être restées près de deux ans et demi comme paralysées, au mois de juin dernier (1802), le jour de saint Pierre, nous reprîmes notre costume religieux tout de nous-mêmes. Tout le monde y applaudit ; il y en

(1) A l'occasion de la suspension des vœux solennels, les hospitalières de Beaufort écrivirent une lettre collective à Jean-Georges Lefranc de Pompignan, archevêque démissionnaire de Vienne et ministre du roi. Elles suppliaient ce prélat qui venait de présider l'Assemblée Nationale, d'obtenir de Louis XVI la conservation de leur saint état et l'autorisation d'admettre de nouveaux sujets afin d'en assurer la stabilité. Le ministre leur assura que le roi n'avait pas de vues de suppression ni de destruction dans son royaume, et qu'en tout événement les hospitalières seraient épargnées.

La sœur Deroi mourut le 18 octobre 1791, et le curé constitutionnel ne fut point invité à la sépulture. M. Vergne s'en plaignit au directoire du département. Les sœurs se défendirent dans un écrit court, mais vigoureux, qui obtint un plein succès.

avait qui pleuraient de joie, et nos pauvres malades étaient dans l'enchantement : ils croyaient nous reconquérir une seconde fois.

Le 28 janvier dernier (1803), notre digne Mère Ciret, qui par la nécessité des circonstances gouvernait depuis 16 ans, voulant absolument quitter la place, nous procédâmes canoniquement à l'élection de notre très honorée Mère Lemaître, qui nous promet un gouvernement d'autant plus heureux que son parfait accord avec celle que nous eussions voulu conserver, ne nous fait apercevoir aucune différence. Les offices ont été donnés à la même époque, mais les détails que vous avez demandés, ne me permettent pas de les ajouter.

Nous avons commencé d'admettre des sujets. Nous avons deux postulantes de chœur et une converse, et deux autres de chœur reçues. Elles font leur noviciat comme à l'ordinaire, et si on ne nous empêche pas, ce que nous ne nous procurerons point, elles prendront l'habit et feront profession au bout de leur temps, avec la précaution de n'y point mettre d'éclat, c'est-à-dire de faire la cérémonie de grand matin, portes de l'église fermées. Nous craignons plus pour cela notre Évêque que le gouvernement : il n'a permis à nos sœurs de Baugé que des vœux annuels d'ici deux ans. Nous verrons ce que la Providence dirigera (1).

Je rougirais d'une si longue lettre, si elle ne répondait encore qu'en abrégé à ce que vous désirez savoir. L'histoire entière de nos petites aventures, de mille traits édifiants qu'elles nous ont procurés de voir et de savoir, ferait bien un livre, si on l'écrivait (2). Cependant j'en marque assez

(1) Par une lettre datée du 18 novembre 1803, Mgr Montault permit aux hospitalières de Beaufort de faire la cérémonie de vêture.

(2) Ainsi, au mois de mai 1793, des soldats républicains vinrent pour tuer les sœurs ; mais, gagnés par les bonnes grâces de la supérieure, ils prirent ensuite sa défense. — Cf. *Persécution endurée pendant la Révolution par les religieuses hospitalières de Saint-Joseph de Beaufort*, par dom Piolin (Angers, Barasse, 1873).

pour remplir vos vues. C'est tout ce que je me propose.

P.-S. — Sur ce que je mets qu'on nous fit répondantes, notre digne Mère Ciret et moi, d'une déroute des nationaux par les Vendéens, je dois joindre qu'on sentit si bien le louche de l'imputation, que quand il fallut écrire la cause de notre détention, ils n'en parlèrent pas : ils établirent que c'était parce que nous avions repris notre costume religieux. Effectivement, après l'avoir quitté à grande force, nous le reprîmes dans un moment qui nous parut moins défavorable.

Ce qui est dit que quatre faiblirent, s'entend de la totalité des religieuses, dont une des nôtres. Encore dans ce nombre de quatre, se trouvaient deux tourières qui n'étaient point à nous. On n'a rien demandé aux nôtres, voulant les conserver pour la maison.

Il était impossible que nos maisons tinssent une égale conduite dans ce temps de convulsions. Tout dépendait du plus ou moins d'exaltation de l'esprit révolutionnaire dans les différentes villes où elles se trouvaient. Il a été au dernier point dans notre département de Maine-et-Loire, et il devint barbare à l'époque de la Commission Militaire. Sans doute qu'à l'époque du serment, nulle considération ne devait empêcher l'uniformité, mais la faiblesse humaine est grande, et celles qui ont été préservées de tomber sont les plus redevables.

René *Auber, sœur converse*, née le 14 mars 1759, professe en 1783, mourut en 1813.

Thérèse *Blin*, née le 27 octobre 1754, professe en 1777, mourut en 1832, après avoir été supérieure de 1805 à 1811 et de 1817 à 1823.

Frédérique-Olympe-Charlotte *du Breuil du Bost de Gargilesse*, fille de Louis-Charles du Breuil du Bost de Gargilesse, ancien brigadier des gardes du roi et capitaine de cavalerie, et de Thérèse-Olympe Rozée de Chevigny, née à Beaufort, au château de la Blinière, le 18 mars 1741, professe en 1758, mourut

le 30 janvier 1832, après avoir été supérieure depuis 1811 jusqu'en 1817.

Jeanne-Françoise *de Cherbon*, née le 14 septembre 1728, professe en 1751, mourut le 12 avril 1807.

Marie *de Cherbon de Cherigny*, née le 20 avril 1760, professe en 1782, mourut en 1837.

Jeanne *Ciret*, *supérieure* (1786-1803), née le 15 mai 1729 à Saint-Ellier, en Anjou, professe en 1751, mourut en 1805.

Jeanne *Courtillé*, née le 5 mai 1752, professe en 1773, mourut en 1821. (1)

Marie *Deroi*, née le 26 octobre 1766, professe en 1786, mourut le 18 octobre 1791.

Jeanne *Duval*, née le 6 février 1745, professe en 1772, morte à la prison de Lorient, le 15 septembre 1794.

Madeleine *Garreau*, née le 7 mai 1730, professe en 1756, mourut en 1803.

Perrine *Giroust*, fille de Pierre Giroust des Morelleries, avocat à Beaufort, et de dame Lemotheux, son épouse, née en 1753, professe en 1783, était à peu près en enfance lors de l'expulsion des sœurs en 1794. Elle fut alors recueillie par sa famille, et mourut en 1833.

Josèphe *Hayer*, *sœur converse*, née le 19 mars 1750, mourut en 1793.

Marie-Anne *Hobereau*, *sœur converse*, née le 27 août 1742, professe en 1768, mourut en 1814.

Marie *Houssin*, née le 27 octobre 1753, professe en 1788, mourut à la prison de Lorient, le 9 octobre 1794.

Marie *Janvier*, née le 30 août 1737, professe en 1747, mourut à la communauté de Laval en 1797.

Marie *Lemaître*, née le 1er mai 1755, professe en 1780, condamnée à la déportation comme ses compagnes, ne partit point pour l'exil, par suite de l'omission de son nom sur la liste, resta en prison à Angers et ne fut libérée que le 7 mars 1795. Morte en 1838, après avoir été supérieure depuis 1803 jusqu'en 1805.

(1) Le 21 avril 1794, on lui demande si elle a bien refléchi à son refus de serment : « Oui, et elle ne pense qu'à l'éternité. »

Marie *Lemay* aînée, *sœur converse*, née le 2 février 1730, morte à la communauté de Laval.

Anne *Lemay*, née le 3 décembre 1762, professe en 1787, fut la seule à prêter serment le 22 avril 1794 et fut élargie le lendemain. Rentrée presque aussitôt à l'hôpital de Beaufort, elle y est morte en 1838.

Françoise *Mabille*, née le 14 octobre 1761, professe en 1788, morte en 1833.

Anne *Marais*, *assistante*, née le 10 avril 1733, mourut en 1800.

Marie *Maunoir*, née le 11 janvier 1729, professe en 1747, mourut en 1801.

Françoise *Pasquier*, *sœur converse*, née le 15 janvier 1747, professe en 1771, morte en 1820.

Marguerite *Renier*, née le 24 janvier 1754, professe en 1773, morte en 1811.

Marie *Ropart*, née le 5 novembre 1734, professe en 1760, ne partit point pour Lorient, quoique condamnée à la déportation, resta en prison à Angers et fut mise en liberté le 7 mars 1795. Morte en 1820.

Jeanne *Vallet*, *sœur converse*, née le 8 avril 1740, professe en 1764, morte en 1811.

Rosalie *Fléchet*, *tourière*, née le 10 mai 1755, resta à l'hôpital pendant la Révolution et mourut en 1819.

Marguerite *Munceau*, *tourière*, née le 18 janvier 1748, resta à l'hôpital pendant la tourmente et mourut en 1837.

Perrine *Bachelier*, *associée*, née le 7 janvier 1723.

René *Rejouy*, *associée*, née le 7 mai 1737.

Un capitaine de l'armée de Bonchamps

M. Lebrun, le dernier des capitaines de Bonchamps, mourut à Saint-Florent-le-Vieil, le 12 février 1866. — Agé de 16 ans à peine, il se trouvait en cette ville, le

12 mars 1793, lors du tirage ordonné par la Convention, pour la levée des 300.000 hommes qu'elle appelait aux armes. Bien que son jeune âge l'exemptât du tirage, il avait été mêlé à la foule des jeunes gens du canton, qui venaient de disperser les miliciens, les gardes nationaux et les gendarmes, et avait été un des premiers à courir au château de la Baronnière pour prier le marquis de Bonchamps de se mettre à la tête de la population.

L'histoire a conservé les nobles paroles adressées par le généreux gentilhomme aux paysans qui l'entouraient. Il ne se faisait aucune illusion sur l'issue de la lutte : la guerre civile entraînant avec elle d'effroyables désastres, ils seraient impuissants pour rétablir le roi sur le trône, et se repentiraient bientôt d'un soulèvement dû à un enthousiasme momentané. Voyant tous ses conseils inutiles, il pense qu'il y a des jours où le devoir ne laisse pas même le libre choix du sacrifice.

Il connaissait le jeune Lebrun, qu'il venait d'apercevoir armé d'un fusil. En voyant cet enfant, un sentiment de pitié profonde se peignit sur son visage. « Et toi aussi, tu veux marcher avec nous, et partager nos périls! Je ne veux pas de toi, tu ne pourrais nous suivre. — Je servirai dans la cavalerie. — Mais tu n'as pas de cheval. — M. le marquis, je saurai bien en trouver un. » Ce brave jeune homme retournait immédiatement à Saint-Florent-le-Vieil, ajoutait sa montre à ses économies, et revenait à la Baronnière monté sur un petit cheval de charbonnier, et armé d'un sabre et de pistolets, abandonnés sur la place à Saint-Florent par les fuyards de la veille. Quinze jours après, au premier combat de Saint-Pierre de Chemillé, l'enfant devenu soldat faisait quatre prisonniers, s'emparait de leurs chevaux et de leurs armes, et formait le premier escadron de la cavalerie de Bonchamps.

Lebrun était à Fontenay-le-Comte, à côté de son bien-aimé général, lorsqu'il reçut sa première blessure; à la

bataille de Coron, il atteignit l'infâme Santerre d'un coup de pistolet ; il fut un des rares Vendéens qui pénétrèrent un instant dans Granville ; au Mans il reçut cinq blessures ; à son retour dans la Vendée il fut nommé capitaine de Saint-Martin de Beaupréau, et en 1815 il était chef du canton de Saint-Florent-le-Vieil.

Un sabre d'honneur et une pension de 300 francs furent les seules récompenses de tant de fidélité, de sang versé et de courage. M. Lebrun n'avait rien demandé à la Restauration, et il fut presque étonné de recevoir une pension un peu supérieure à celle des autres capitaines de paroisse. Un de ses compagnons d'armes avait été oublié, il pria avec instance le Ministre de la Guerre de lui retrancher 100 francs et de les reporter sur la tête de son vieux camarade ; et, comme le Ministre s'y refusa, il prit le parti de les donner lui-même, et continua de les verser jusqu'en 1830, où sa pension cessa d'être payée par suite de son refus de serment.

M. Lebrun avait alors sept enfants. il les avait élevés avec une modeste charge d'huissier, qu'il fut forcé de vendre pour le même motif. Il ne lui restait pas 800 livres de rente ! C'est à la même époque qu'il perdait sa sainte et courageuse femme.

Ses enfants grandissaient, se mariaient ou étaient à l'armée. Plus libre de son temps, M. Lebrun devint bientôt le conseiller de tous ses voisins. Président depuis près de 50 ans du cercle où se réunissaient les habitants de Saint-Florent, il fonda dans cette ville la société de Saint-Vincent-de-Paul. Dès ce moment ce bon vieillard devint le centre et l'âme de toutes les œuvres charitables ; les pauvres s'adressaient à lui comme à leur père, il les aimait, connaissait leurs besoins, et les exposait aux réunions de la société avec une bonté pleine de charmes. Son nom était dans la bouche de tous les habitants. Si quelqu'étranger s'arrêtait à Saint-Florent pour visiter les

monuments de Bonchamps et de Cathelineau, on lui demandait s'il n'avait pas vu M. Lebrun ; il était devenu l'orgueil de sa ville natale et la personnification de la grande Vendée ; il en connaissait l'histoire dans ses plus touchants détails, il en avait la foi, les mœurs, les traditions, les vertus héroïques et naïves (1).

M. Augustin Giraud député de Maine-et-Loire (1797-1875)

Issu de parents honorablement connus depuis longtemps dans le département de Maine-et-Loire, M. Augustin Giraud appartenait à la génération de 1830. Quatre fois les électeurs du département lui conférèrent le mandat de député (2). Il avait à peine 34 ans, lorsqu'il fut élu pour la première fois. Peu de temps après, il fut nommé au Conseil général, où il occupa pendant plusieurs années une place distinguée (1831-1852).

Membre du conseil municipal d'Angers, le gouvernement ne tarda pas à l'appeler aux fonctions de maire, qu'il occupa à deux reprises différentes. (3) Il s'y fit remarquer par la fermeté de son caractère, par sa vigilance et son application aux affaires de la cité. On se rappela longtemps avec quelle énergie, avec quelle droiture de bon sens il combattit l'opposition acharnée et injuste qu'il rencontra parmi un certain nombre de ses collègues, qui ne pouvaient lui pardonner de ne pas partager des opinions qu'il croyait dangereuses et de nature à compromettre l'existence du gouvernement établi, dont il était le représentant. Cette

(1) Article du comte Théodore de Quatrebarbes, dans *l'Union de l'Ouest.*
(2) En janvier 1831, juillet 1831, juin 1834 et mai 1849.
(3) Il fut maire de 1832 à 1837 et de 1843 à 1848.

longue lutte, dans laquelle il fit preuve d'un courage civique, rare dans tous les temps, lui mérita l'estime et l'approbation des gens honorables, que la passion n'aveuglait pas. Le gouvernement ratifia cette approbation en lui décernant comme récompense de sa belle conduite, le titre d'officier de la Légion d'honneur.

Quand arriva la catastrophe de 1848, Augustin Giraud n'hésita point; il résigna devant ses collègues, qu'il avait convoqués, des fonctions qu'il ne lui convenait point de continuer.

Après le coup d'Etat du 2 décembre, Augustin Giraud était du nombre de ceux que Napoléon voulait appeler au futur Sénat; mais l'injustice le révoltait, et lorsque quelque temps après parurent les décrets contre la famille d'Orléans, il résista à toutes les instances, et ne voulut conserver aucune relation avec les hommes qui acceptaient si docilement un acte dont il était justement indigné. Augustin Giraud était libéral dans la véritable et bonne acception du mot; aussi, est-il resté constamment attaché à ces principes primordiaux, base des sociétés, sans lesquels elles ne peuvent se maintenir fortes et libres.

Soit comme député, soit comme administrateur, ou comme simple citoyen, toujours on le vit dans les rangs de ceux qui mettent au-dessus de tout les intérêts de la patrie, et jusqu'au dernier moment il resta fidèle aux opinions que la conscience et la raison inspirent à ceux qui n'oublient point de les interroger avec sincérité et bonne foi.

Augustin Giraud mourut à Paris, le 4 décembre 1875, dans sa 79e année. Son nom figure parmi ceux de nos concitoyens qui ont bien mérité de leur pays.

Les 27 vicaires généraux du diocèse d'Angers depuis 1802

I. — M. César-Scipion *de Villeneuve*, fils de Scipion de Villeneuve-Saint-Jannet et de Marie de Raymond d'Aux, née à Tourettes (Var) le 27 novembre 1734, fut nommé chanoine de la cathédrale d'Angers le 16 mai 1768, et le 13 juin suivant devint doyen du chapitre. Mgr de Grasse le nomma vicaire général en 1769, mais M. de Villeneuve donna sa démission le 3 avril 1776, en même temps que tous ses collègues. Il reçut de nouvelles lettres de vicaire général en 1782, lors de l'installation de Mgr de Lorry (1). Déporté en Espagne au mois de septembre 1792, M. de Villeneuve revint à Angers sous le Consulat. C'est lui qui, au nom du clergé, complimenta Mgr Montault le jour de son installation solennelle (6 juin 1802). Le 9 septembre suivant, le premier Consul approuvait M. de Villeneuve comme vicaire général, en même temps que M. Prieur (2). M. de Villeneuve mourut à Angers le 10 avril 1809.

(1) M. de Villeneuve fut élu membre de l'Académie d'Angers le 14 novembre 1781 et fit partie de l'Assemblée provinciale d'Anjou (1787-1790).

(2) Le 3 septembre 1802, le ministre des Cultes mandait aux Consuls : « J'ai l'honneur de vous présenter la nomination des sujets que M. l'Évêque d'Angers propose pour ses vicaires généraux. L'un est le citoyen Charles Prieur, prêtre de la classe de ceux ci-devant nommés constitutionnels ; l'autre, le citoyen César Scipion de Villeneuve, ancien vicaire général ». Le 9 septembre, Bonaparte expédiait au Ministre de l'Intérieur et au citoyen Portalis le décret approuvant ces nominations (*Archives Nationales*, AF, IV 396).

L'article 21 des lois organiques du 8 avril 1802 portait : « Chaque évêque pourra nommer deux vicaires généraux : il les choisira parmi les prêtres ayant les qualités requises pour être évêques ».

Un arrêté des Consuls, en date du 5 mars 1803, alloua un traitement de 1500 francs à chaque vicaire général. Mais cette indemnité ne devait être payée par l'Etat que dans le cas où « il n'aurait été alloué aucun traitement par le Conseil général ». Le traitement des vicaires généraux fut voté en Maine-et-Loire en 1803 et 1804, mais à partir de 1805, on se contenta de leur donner à chacun un supplément de traitement de 500 francs, puisque le

II. — M. Alexandre-Jean-Louis *Montalant*, né à Redon le 24 juillet 1766, fut reçu docteur en théologie de l'Université d'Angers le 27 avril 1787 et ordonné prêtre le 17 décembre 1789. Il était professeur de philosophie au petit séminaire d'Angers quand éclata la Révolution. Revenu en Anjou après sa déportation en Espagne, M. Montalant fut d'abord envoyé à Saumur, puis à Allonnes pour exercer le saint ministère, et lors de l'application du Concordat devint curé de Baugé. Le 28 mai 1809, il succédait à M. de Villeneuve (1). Vicaire capitulaire après la mort de Mgr Montault, M. Montalant fut de nouveau vicaire général sous Mgr Paysant, et mourut en fonctions le 6 septembre 1840 (2).

III. — Né à Alençon (Orne) le 29 avril 1795, M. Henri-Ambroise *Bernier* fut ordonné prêtre le 5 juin 1819. Successivement professeur au collège de Beaupréau, principal du collège de Doué, curé de Saint-Pierre de Saumur, sous-supérieur du petit séminaire d'Angers, supérieur de cette maison, M. Bernier fut nommé vicaire capitulaire à la mort de Mgr Montault et vicaire général par Mgr Paysant à la place de M. Montalant, le 15 janvier 1841. Vicaire capitulaire à la mort de Mgr Paysant, il resta vicaire général sous Mgr Angebault, mais démissionna le 28 juillet 1850. Nommé desservant de Juigné-sur-Loire,

Gouvernement leur payait un traitement. Ce crédit fut supprimé en 1831. De plus, à partir de 1813 jusqu'en 1829, une indemnité de 500 francs fut allouée par le Conseil général au provicaire général résidant à Pouancé. — Le décret impérial du 22 janvier 1853 fixa à 2.500 francs le traitement des vicaires généraux.

Vicaires capitulaires. — « Pendant les vacances des sièges, il sera pourvu, conformément aux lois canoniques, au gouvernement des diocèses. Les chapitres présenteront à notre Ministre des Cultes les vicaires généraux qu'ils auront élus, pour leur nomination être reconnue par nous ». (Décret du 28 fév. 1810).

(1) En 1812 il prit en main la direction du Grand Séminaire, lors du renvoi des Sulpiciens, et la garda jusqu'à la rentrée des Bourbons.

(2) Une notice du M. Montalant a été insérée à la fin de la *Vie de Mgr Montault* par M. Maupoint (Angers, Barassé, 1844).

M. Bernier devint chanoine titulaire au mois de novembre 1851, et mourut le 12 juin 1859. Voici l'article que lui consacra l'*Union de l'Ouest* : « Prêtre vraiment éminent, M. Bernier fut le maître de beaucoup, joignit à l'éclat du talent et de la vertu une rare distinction et les plus belles qualités du cœur, dut à un mérite réel de préoccuper vivement l'opinion jusqu'à sa dernière heure et de jouir d'une grande influence et d'une haute considération dans notre pays, et enfin remplit et abandonna les fonctions les plus élevées en restant toujours d'une manière marquée en possession de l'estime universelle. Bien qu'il ait fourni une assez longue carrière, il semble pourtant que la fin de M. Bernier a été prématurée ; les riches facultés dont il était doué, n'avaient fait que se développer et grandir avec l'âge et dans la retraite, et n'avaient point encore donné ce qu'elles avaient toujours promis. — La vie de M. Bernier a été laborieuse et traversée ; sans cesse il était au travail, il ne prit jamais de repos. Aussi possédait-il un riche fond d'érudition. Peu d'hommes ont mieux connu que lui nos livres saints et les annales de l'Église de France. Ce qu'il savait, il le savait parfaitement bien. Nul ne le dépassa dans l'exposition d'une doctrine. Une fois qu'il avait admis telles prémisses, il en déduisait les conséquences logiques avec une clarté et une inflexibilité merveilleuses. — Dans un temps où tout le monde dit que les caractères s'effacent ou s'amoindrissent, il a été ce qu'on peut appeler un caractère ; il possédait à un haut degré l'énergie de la volonté, ce je ne sais quoi d'inébranlable dans les desseins, de plus inébranlable encore dans la fidélité à soi-même, à ses convictions, à ses amitiés, à ses vertus ! — M. Bernier fut par dessus tout cela un saint prêtre. Qui fut plus fidèle que lui à ses devoirs de chaque jour, plus zélé et plus oublieux de soi-même ! Quelle sincérité il apportait dans toutes ses relations ! Quelle bonté pour les plus petits ! Ce côté moins

connu de sa vie aura des détails charmants car, avec une foi vive, un zèle ardent pour la défense de l'Église, il apportait dans sa piété une candeur, une simplicité, une modestie admirables. Mêlé à toutes les questions passionnées du temps, il ne garda jamais le moindre ressentiment contre ses adversaires. L'aigreur, dont on peut trouver quelques traces dans ses écrits, ne pénétra point dans son âme et ne tomba jamais de ses lèvres. Empressé et obligeant, il se dévouait sans mesure et sans aucun calcul pour quiconque s'adressait à lui et remettait ses intérêts entre ses mains. Il n'allait presque jamais dans le monde, où il eût été pourtant reçu avec beaucoup d'empressement, et où il eût conquis de vives sympathies par la finesse et la délicatesse de son esprit, par l'aménité et la distinction de ses manières. Prêtre austère et désintéressé pour lui, il était condescendant pour les autres, et abaissait autant que possible les barrières qui pouvaient les séparer de la vérité et de la pratique religieuses (1). »

IV. — Le 20 juillet 1808 naissait à Gennes M. Jean *Bompois*. Successivement vicaire à Notre-Dame de Cholet, aumônier de l'hôpital, principal du collège de la même ville, supérieur du petit séminaire Mongazon, il devint vicaire général après M. Bernier (2). Vicaire capitulaire à la mort de Mgr Angebault, il garda ses pouvoirs sous Mgr Freppel, qui le fit nommer prélat de la maison de Sa Sainteté. Mgr Bompois mourut le 4 juillet 1876, et

(1) Cf. *Henri Bernier, chanoine d'Angers*, par Albert Houtin, (Paris, Nourry, 1904).

(2) « Le président de la république, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Cultes, décrète ce qui suit : — I. La nomination faite par l'évêque d'Angers de l'abbé Jean Bompois, supérieur de l'école secondaire ecclésiastique d'Angers, aux fonctions de vicaire général, en remplacement de l'abbé Bernier, démissionnaire, est agréée. — II. Le ministre de l'Instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret. — Paris, le 31 août 1850. — *Louis-Napoléon Bonaparte* ».

Mgr Freppel adressa une *Lettre* à son clergé à l'occasion de sa mort.

V. — Né à la Ménitré le 28 décembre 1834, M. Joseph-Adolphe *Pessard* fut nommé secrétaire de l'évêché en 1856 avant son ordination sacerdotale. En 1876, il succéda à Mgr Bompois et devint lui aussi prélat de la maison de Sa Sainteté. Vicaire capitulaire à la mort de Mgr Freppel (1), il a été vicaire général honoraire sous NN. SS. Mathieu, Baron et Rumeau, et ce dernier l'a renommé vicaire général titulaire quand M. Grellier, son successeur, devint évêque de Laval, en 1906.

VI. — Né à Joué, le 3 janvier 1850, M. Eugène-Jacques *Grellier*, d'abord vicaire à la cathédrale, aumônier de la Retraite d'Angers et curé de Notre-Dame de Cholet, fut nommé vicaire général le 20 avril 1893 par Mgr Mathieu. Il conserva ses pouvoirs sous Mgr Baron, et devint vicaire capitulaire à la mort de ce prélat. Renommé vicaire général par Mgr Rumeau, M. Grellier a été sacré le 25 février 1906 par Pie X, comme évêque de Laval.

*
* *

I. — M. Charles *Prieur* naquit à Mirebeau le 8 février 1751. Elu, le 13 mars 1791, évêque constitutionnel des Deux-Sèvres, M. Prieur, chanoine et maire de Menigoute, accepta d'abord la charge qu'on lui offrait, mais il ne tarda pas à changer d'avis ; les électeurs furent obligés de

(1) « Le Président de la république française, sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la Justice et des Cultes, décrète : — I. Est agréée la nomination faite par le chapitre de l'église cathédrale d'Angers, dans sa délibération en date du 22 décembre 1891, de MM. Ferdinand Chesneau et Joseph-Adolphe Pessard, vicaires généraux de M Freppel, décédé, aux fonctions de vicaires capitulaires. Ils seront chargés de l'administration du diocèse d'Angers rendant la vacance du siège. — Le garde des sceaux, ministre de la Justice et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret. — Fait à Paris, le 29 décembre 1891. — *Carnot* ».

procéder à une autre élection le 8 mai. Nommé vicaire général d'Angers le 9 septembre 1802, il mourut le 12 octobre 1831. Le *Journal de Maine-et-Loire* loua « ce vénérable ecclésiastique, que sa piété douce, sa tolérance évangélique, son affabilité et son profond savoir faisaient chérir et admirer de tous ceux qui le connaissaient. »

II. — M. René *Régnier*, né à Saint-Quentin-lès-Beaurepaire le 17 juillet 1794, d'abord professeur au collège de Beaupréau, puis proviseur du collège royal d'Angers, devint vicaire général à la mort de M. Prieur. Vicaire capitulaire lors du décès de Mgr Montault, puis de nouveau vicaire général sous Mgr Paysant et vicaire capitulaire à la mort de ce prélat, M. Régnier fut nommé évêque d'Angoulême le 25 septembre 1842 et mourut en 1881, cardinal-archevêque de Cambrai.

III. — Né à Doué, le 25 décembre 1794, M. Augustin-Pierre *Joubert* fut d'abord professeur de philosophie au séminaire, vicaire à la cathédrale et curé de Beaufort. Le 4 novembre 1842 il était nommé vicaire général et mourut le 27 août 1858. Le *Journal de Maine-et-Loire* publia à cette occasion l'entrefilet suivant : « Le clergé angevin, et on peut dire tous les fidèles, les pauvres surtout, viennent de faire une grande perte, qui cause à Angers une vive émotion et qu'on déplorera longtemps. M. l'abbé Joubert, premier grand vicaire, officiait encore le dimanche 22 août 1858. Le lendemain, il ressentit les premières atteintes d'une fièvre typhoïde, qui se déclara bientôt si violente qu'il y a succombé le 27. Nous voulons rendre hommage à la principale de ses vertus, après son éminente piété. En effet, on ne peut parler de M. Joubert sans être ému de sa bonté. Elle était tellement dans sa personne qu'elle se traduisait par son regard comme par ses paroles et ses actes, c'était en quelque sorte l'homme même. Il n'était que bonté, vertu si rare, si édifiante quand elle est com-

plète, et qu'elle s'allie comme chez M. Joubert à la foi la plus vive et à l'esprit le plus éclairé. On se souvient des regrets qui suivirent son départ de Beaufort, et qui sont encore aussi unanimes que le premier jour. Il en sera de même à Angers, où tant de personnes regardaient comme un bonheur d'approcher du saint prêtre, de recueillir son fructueux enseignement, et de suivre de loin, même de bien loin, son admirable exemple (1) ».

IV. — Né à Angers le 4 décembre 1820, M. Ferdinand *Chesneau* fut successivement vicaire à Saint-Joseph, principal du collège de Doué, curé du Plessis-Grammoire, curé de Torfou, supérieur des Pères de l'Adoration. Nommé vicaire général le 8 novembre 1858, il fut vicaire capitulaire à la mort de Mgr Angebault, vicaire général sous Mgr Freppel (2), vicaire capitulaire lors du décès de ce prélat, et vicaire général honoraire sous Mgr Mathieu et sous Mgr Baron. Il est mort le 9 janvier 1897. Mgr Baron adressa une lettre au clergé du diocèse à l'occasion de son décès.

V. — M. Jules-Clément *Baudriller* est né aux Tuffeaux le 28 septembre 1846. D'abord professeur au collège de Doué, vicaire à Saint-Pierre de Cholet, aumônier de la Retraite de Saumur, curé de Nantilly et curé de Saint-Pierre de Saumur, il fut nommé vicaire général le 20 avril 1893 et a rempli successivement les mêmes fonctions sous Mgr Baron et sous Mgr Rumeau.

*
* *

Nous avons parlé des onze vicaires généraux *titulaires* qui ont exercé dans le diocèse d'Angers depuis le Con-

(1) Son neveu, Eloi Jourdain (Charles Sainte-Foi), a publié sur lui une *Notice biographique* (Angers, Cosnier et Lachèse, 1858).

(2) Mgr Freppel fit nommer M. Chesneau, prélat de la maison de sa Sainteté.

cordat. Il nous reste à donner les noms des vicaires généraux *honoraires*, qui ont les mêmes pouvoirs que les autres, mais sous le Concordat ils n'étaient pas reconnus par le pouvoir civil.

I. — Jean *Meilloc*, supérieur du grand séminaire (1802-1818). — Cf. *Les Serments pendant la Révolution* par M. l'abbé Uzureau (Paris, Lecoffre, 1904).

II. — Jean-Pierre-Pascal-François *Frémont*, professeur au grand séminaire, puis supérieur (1809-1831 (1).

III. — Antoine-François *des Garets*, supérieur du grand séminaire (1831-1848) (2).

IV. — Jean-Antoine *Helly*, supérieur du grand séminaire (1848-1856) (3).

V. — Benjamin-Maximilien *Houbart*, supérieur du grand séminaire (1856-1869 et 1875-1891) (4).

VI. — Georges-Pierre *Letourneau*, supérieur du grand séminaire (1893-1900).

(1) Cf. *Histoire du Séminaire d'Angers*, par M. Letourneau (Angers, Germain et Grassin, 1895).

(2) Voici l'entrefilet que lui consacra l'*Union de l'Ouest* : « Le 15 février 1848 a eu lieu à la cathédrale l'enterrement du vénérable supérieur du séminaire, M. Desgarets. Tous ceux qui furent pendant sa vie ses enfants et ses disciples, tous les amis de ses douces et hautes vertus s'étaient donné rendez-vous à cette cérémonie funèbre, venant apporter et offrir à une mémoire vénérée le dernier tribut de l'affection et des regrets. Les honneurs rendus à ses restes étaient en harmonie aves les sentiments qu'il sut si bien inspirer pendant sa vie. Mgr l'Evèque officiait pontificalement, et, la messe terminée, le vénérable pasteur de notre diocèse, assisté du chapitre, de tout le clergé de notre ville et de tout le corps de jeunes lévites auxquels M. Desgarets préparait si saintement l'entrée des sacrés parvis, a accompagné ses restes mortels jusqu'à la campagne du Séminaire où l'on a voulu déposer son corps. Sépulture pleine de solitude et de silence, image bien fidèle de cette vie humble et retirée qui vient de finir en Dieu. Que ces quelques paroles que nous laissons tomber sur la tombe de celui qui passa en faisant le bien, ne soient pas le seul tribut que nous payions à sa mémoire. Nous le désirons vivement et nous aimons à compter à cet égard sur l'envoi de quelques renseignements émanés d'un cœur éclairé et ami ». Cf. *Histoire du Séminaire*, par M. Letourneau.

(3) Cf. *Histoire du Séminaire*, par M. Letourneau.

(4) Cf. *Semaine Religieuse d'Angers*, 2 février 1896.

VII. — Anne-Julien-Joseph *de la Bourdonnaye*, prêtre habitué à la Varenne (1802-1809).

VIII. — François *Touchet*, curé de la cathédrale (1813-1816). — Cf. *Anjou Historique*, mai-juin 1910.

IX. — René-Joseph *Urien* (1822-1832).

X — Jean *Quincé*, doyen du Chapitre (1839-1845). (1)

XI. — Joseph-François *Menard*, chanoine titulaire et prélat de la Maison de Sa Sainteté (1851-1869 et 1875-1880) (2).

XII. — Eugène-Joseph *Goupil*, chanoine titulaire (1883-1891 (3).

XIII. — Louis-Eugène *Grimault*, chanoine titulaire (1887-1891).

XIV. — Émile *Bazin*, curé de la cathédrale (1897-1898) (4).

XV. — Jean *Labonne*, secrétaire à l'évêché, depuis 1899.

XVI. — Léon-Marie-Jules-Louis *Thibault*, chanoine titulaire et secrétaire général de l'évêché, depuis 1906.

(1) On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* : « M. l'abbé Quincé, vicaire général et doyen du Chapitre, est mort le 30 août 1845, à l'âge de 87 ans. Il a été pendant fort longtemps le chef de la maîtrise des enfants de chœur, secrétaire de Mgr Montault et maître des cérémonies. Atteint il y a quelques années d'une maladie grave, il avait fini cependant par en triompher, et avait repris au chœur sa place qu'il occupait encore il y a peu de temps. Ses obsèques ont eu lieu le Ier septembre. M. l'abbé Bernier, premier vicaire général, a officié en l'absence de Mgr l'Evêque. Un deuil nombreux et le concours de la population qui affluait à Saint-Maurice, témoignaient du respect qu'avait toujours inspiré le nom du vénérable vieillard auquel l'Église rendait en ce moment les derniers devoirs ». De son côté l'*Union de l'Ouest* disait : « Dans le cours de sa longue carrière, M. Quincé sut se concilier l'estime et l'affection, et il emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu ».

(2) Mgr Pasquier a fait imprimer l'oraison funèbre de Mgr Menard, qu'il prononça dans la chapelle du petit-séminaire de Beaupréau

(3) Cf. *Semaine Religieuse d'Angers*, 7 février 1897.

(4) Cf. *Semaine Religieuse d'Angers*, 3 septembre 1905.

*
* *

Rétablie à la fin de l'année 1869, l'*Officialité* a eu successivement pour :

Official : MM. Jean Bompois (1869-76), Ferdinand Chesneau (1876-1897), Eugène-Jacques Grellier (1897-1906) et Joseph-Adolphe Pessard depuis 1906.

Vice-official : MM. Ferdinand Chesneau (1869-1876), Joseph-Adolphe Pessard (1876-1906) et Jules-Clément Baudriller depuis 1906.

Promoteur : MM. Louis-Aimé-Marie-Julien Legeard de la Diriays (1871-73), François-Jean Bellanger (1873-91), Eugène-Joseph Goupil (1891-97), Charles-Louis Portais (1897-1903), et Louis Olivier depuis 1903.

Greffier : MM. Jérôme-Dieudonné Tardif (1869-1887) et Léon-Marie-Jules-Louis Thibault depuis 1887.

*
* *

Terminons en donnant la liste des secrétaires de l'évêché depuis 1802 jusqu'en 1910 (1) :

Jean Quincé (1802-1819).
Michel-Louis Masse (1809-1810).
Guy-René Denais (1810-1839).
Jean-Baptiste-Joseph Gain (1818-1820).
Félix Gouin (1820-1822).
Louis-Jean Girard (1822-1835).
Charles-Auguste Desmarquais (1825-1826).
Joseph Arney (1826-1828).
André Mossion (1828-1831).
Jean-François Raveneau (1830-1868).

(1) De 1802 à 1810, le secrétariat de l'évêché était ouvert de 9 heures à 1 heure ; de 1810 à 1842, de 10 heures à 4 heures ; de 1842 à 1862, de 10 heures à 2 heures ; de 1862 à 1887, de 11 heures à 3 heures ; de 1887 à 1894, de 11 heures à midi et de 1 heure à 4 heures ; de 1894 à 1907, de 11 heures à midi et de 1 h. 1/2 à 4 heures. Enfin depuis 1907, le secrétariat est ouvert de 10 h. 1/2 à midi et de 2 heures à 4 heures.

Adrien Vallée (1834-1842).
Auguste Fillain (1836-1837).
Joseph-François Ménard (1842-1851).
François Chesnet (1843-1850).
Mathurin Subileau (1850-1856).
François Grolleau (1855-1868).
Joseph-Adolphe Pessard (1856-1876).
Jérôme-Dieudonné Tardif (1860-1887).
Louis-Marie-Auguste Gillet (1863-1867).
Louis-Eugène Grimault (1867-1887).
Léon-Marie-Jules Louis Thibault (1876).
Paul-Marie Pinier (1882-1898).
Charles-Théodore Urseau (1890-1898).
Auguste-Louis Lerosey (1896-1898).
Jules-René Brossard (1898-1900).
Joseph-René Jamin (1898-1907).
Jean Labonne (1900).
Jean-Camille Costes (1906).

M. Auguste Myionnet (1806-70) (1)

Né à Angers en 1806, d'une de ces familles patriarcales d'ancienne bourgeoisie, qui avaient conservé les traditions, les mœurs et les vertus d'un autre âge, M. Auguste Myionnet ne tarde pas à révéler ce qu'il devait être un jour. Son père l'avait placé à ce collège de Beaupréau, deux fois fermé et confisqué par la Révolution, mais qui voit toujours ses portes ouvertes par ses anciens élèves, dont il est devenu la propriété, et qui reste debout comme un pieux asile de vertu et de science au centre de la Vendée angevine. L'enfant avait grandi entouré de pieux

(1) Notice publiée par le comte Théodore de Quatrebarbes dans l'*Union de l'Ouest* du 3 mars 1870.

enseignements d'une famille chrétienne, il devint bientôt l'élève le plus aimé du vénérable abbé Mongazon, de ses camarades et de ses maîtres; et quand il fallut quitter son cher collège, d'excellentes études l'avaient rendu apte à toutes les carrières. Son attachement pour son frère aîné, qui tenait à Angers une importante maison de commerce, le détermina à confondre leurs intérêts et à s'associer avec lui.

C'était l'époque où la France, égarée par les calomnies de la presse révolutionnaire, se séparait violemment de la paternelle dynastie de ses vieux rois, sans souci de l'avenir et d'expériences pleines de périls. M. Myionnet le père qui, depuis plus de 40 ans, honorait dans sa ville natale les modestes et utiles fonctions de juge de paix, avait refusé le serment au gouvernement de Juillet. Son exemple avait exercé sur ses enfants une influence profonde et fixé pour toujours leurs opinions politiques.

Le cœur généreux d'Auguste ne pouvait d'ailleurs rester froid en présence des infortunes de cette grande race, qui avait créé l'unité de la France et reculé les frontières des faubourgs de la ville de Laon au Rhin, aux Alpes et aux Pyrénées. Il ne pouvait penser sans émotion à ce royal orphelin exilé de sa patrie, et dont la naissance avait été saluée par tant d'espérances et de joies. Aussi, quand Mme la duchesse de Berry annonça à ses fidèles que bientôt elle viendrait en France revendiquer le trône de son fils, personne ne fut étonné de voir M. Myionnet parmi ses partisans les plus dévoués.

Il versa, avec son frère, une somme considérable dans l'emprunt que fit Mme la duchesse de Berry avant la prise d'armes, sans autre garantie qu'une promesse de remboursement lorsque le roi serait sur le trône. A coup sûr, peu de banquiers et de négociants se contenteraient aujourd'hui d'une semblable promesse. Ils se prendraient à rire de ce désintéressement chevaleresque et le jugeraient une

grande duperie. Mais à l'époque dont nous parlons, où plus de 3.000 officiers brisaient leurs épées, où, dans les tribunaux et toutes les cours de justice, un nombre considérable de magistrats distingués abandonnaient leurs sièges que ne recouvraient plus les fleurs de lys, lorsque des receveurs généraux et de simples percepteurs donnaient leur démission, et que de pauvres Vendéens renonçaient en foule au modeste bureau de tabac qui leur avait été donné en échange de leurs blessures, la fidélité n'était pas un vain mot et le serment restait encore une chose sacrée.

Confiante en son droit et en de nombreuses promesses, Mme la duchesse de Berry était entrée en France et avait fait appel au dévouement de la Vendée et de la Bretagne. Il ne dépendit pas d'Auguste Myionnet de prendre une part plus active à cette dernière lutte. Chargé de plusieurs missions périlleuses, il échappa cependant aux poursuites que l'on voulait diriger contre lui.

L'année suivante fut moins heureuse. Monsieur le duc de Bordeaux était entré dans sa 14e année, et suivant les vieilles lois de la monarchie, Charles X avait voulu proclamer la majorité de son petit fils. De tous les points de la France, des députations s'étaient rendues à Prague ; et dans une réunion nombreuse tenue à Angers, MM. Myionnet, Louis de Quatrebarbes, Henri de Maquillé, Auguste Barolleau avaient été nommés pour représenter l'Anjou. Ils s'étaient adjoint M. Pineau, capitaine de paroisse dans les grandes guerres de la Vendée. Une adresse pour le jeune prince leur avait été remise. Rédigée dans la réunion même, elle se terminait par ces paroles de Châteaubriand : *Madame, votre fils est mon roi.* Le pouvoir d'alors, qui avait délivré des passeports à nos amis, prit tout à coup de l'ombrage ; et tandis que les députés de presque tous les départements traversaient la frontière sans obstacle, ceux

de l'Anjou furent arrêtés à Strasbourg, et conduits par la gendarmerie de brigade en brigade.

Je ne veux pas m'étendre sur cette détention au château d'Angers, où me rejoignirent mes amis. Aucun souvenir irritant n'en est resté un seul instant dans ma mémoire. Si j'en retrace ici quelques détails, c'est pour rappeler la gaîté et la bonne humeur inaltérable de notre cher Auguste. Pendant son long trajet de prisons en prisons à travers la France, il s'était fait adorer des gendarmes. Au château d'Angers, ses bons mots, son esprit charmant, ses tours de force, ses chansons et les frayeurs qu'il inspirait à notre honnête geôlier, en imitant d'une merveilleuse façon le bruit de portes qui s'ouvrent et des clefs grinçant dans les serrures, ne permettaient pas à l'ennui d'être un instant notre hôte. De une heure à quatre heures la prison devenait un salon, où nous recevions la société la plus choisie. Le père Pineau était le seul dont la figure se chargeât de nuages. Accoutumé au grand air de sa ferme, il s'attristait à la pensée de ses champs de choux abandonnés et des bœufs qui l'attendaient en vain dans l'étable. Le bon Auguste lui faisait alors raconter pour le distraire la première prise d'armes de la Vendée, et redire les noms des 72 batailles et combats, où il s'était mesuré avec les *bleus*.

Les jours s'écoulèrent ainsi rapidement jusqu'à la fin de décembre, où sur la plaidoirie d'Eugène Janvier, un arrêt de la Cour de Cassation, retardé par deux appels du ministère public, nous rendit tous à la liberté. Ces quelques mois sont à coup sûr un des meilleurs souvenirs de ma jeunesse.

De retour au milieu des siens, Auguste Myionnet continua de s'occuper des affaires commerciales de sa maison : il s'était allié dans une famille de magistrature, dont le chef avait laissé la réputation la plus honorable d'intégrité et de vertu. Père d'une famille nombreuse, aimé et res-

pecté de ses enfants, il avait tous les motifs de croire à une vie calme et heureuse, lorsque la Révolution de Février vient le jeter dans de nouvelles luttes.

Le malheur des temps, l'absence de crédit, la cessation subite de toute transaction et des pertes énormes l'avaient forcé d'interrompre momentanément ses paiements. Il lui fallait avant tout désintéresser ses créanciers et conserver intacte cette réputation d'honnête homme, qui était l'honneur de sa vie. Décidé à tous les sacrifices ainsi que sa noble femme, il commença sa liquidation : puis, quand il eut l'assurance de payer intégralement ses dettes commerciales, il laissa à son frère le soin de tout terminer, et partit pour l'Amérique, où une compagnie de New-York lui offrait d'énormes avantages. Déçu en partie dans ses espérances, il conçut alors la pensée de réaliser le projet qu'Alexandre de Humbolt n'avait fait qu'indiquer, le canal de jonction des deux grands Océans à travers l'isthme de Panama. Sous l'impression de cette grande et généreuse idée, il vint se fixer au centre de l'État de Nicaragua, et obtint du président l'autorisation de commencer les études de cet immense travail. Il s'y livra bientôt avec toute l'ardeur de son caractère. Seul, avec quelques indigènes, qui portaient ses instruments, sans autre indemnité que 60 piastres par mois, et le transport gratuit de ses bagages, il termina en moins de deux ans le nivellement du canal, dressa la carte la plus exacte qui soit connue, et conquit par la dignité de sa vie l'estime et l'affection du président, de l'évêque et de tous les hommes considérables du pays. Sa haute taille, sa bonté, sa force extraordinaire et sa belle figure l'avaient entouré de prestige chez les Mosquitos, encore sauvages. Ils le regardaient comme un être surnaturel, étaient heureux de lui offrir l'hospitalité, considéraient sa présence à leur foyer comme une bénédiction du ciel, lui apportaient leurs malades et leurs enfants pour qu'ils reçussent le baptême. C'est ainsi qu'il a ouvert

à plusieurs centaines de petits enfants les portes du ciel.

Car M. Myionnet ne séparait jamais l'idée chrétienne de la pensée de la patrie. Avant de quitter le Nicaragua, il avait obtenu de la législature du pays de vastes concessions pour établir une colonie française, dotée de 200.000 hectares, à la seule condition d'y installer en trois ans 1.100 familles et 550 célibataires, et de fonder un immense hospice, administré par des religieuses françaises, bâti sur les bords du canal, au centre du transit et ouvert à toutes les nations du monde.

Trompé par de vaines promesses, abandonné en Amérique, en Angleterre et en France par les riches capitalistes qui lui avaient promis leur concours, M. Myionnet ne put réussir, malgré son activité, à former une compagnie sérieuse, et il revint dans sa famille pour ne plus la quitter.

La place de directeur de la Compagnie d'Assurances générales en Maine et-Loire était alors vacante, il l'accepta en y joignant une assurance sur la vie. L'extension énorme qu'il lui donna en peu d'années, assura l'avenir de sa famille. Il vivait heureux au milieu des siens, lorsqu'une douleur immense vint le frapper tout à coup dans ses plus chères affections paternelles, la mort de son fils Georges à Castelfidardo.

Malgré sa bonne santé, la vague pensée qu'il n'atteindrait pas la vieillesse, lui traversait souvent l'esprit. Deux jours avant sa mort, il était venu passer la soirée chez moi. « J'ai le cœur bien malade, me disait-il avec une gaîté douce, c'est un avertissement de Dieu qu'il ne faut pas négliger, car si ma mort doit être subite, au moins qu'elle ne soit pas imprévue ! » Le dimanche suivant, il était allé comme à l'ordinaire se promener avec ses deux filles ; au retour, il s'affaissait tout à coup dans leurs bras pour ne se relever qu'au ciel (13 février 1870).

Tel est l'abrégé de la vie de ce grand chrétien, qui,

depuis plus de 40 ans, avait été mêlé d'une manière active à toutes les bonnes œuvres de la cité. Les enfants des écoles des Frères qu'il patronnait, les pauvres qu'il secourait de sa bourse et comme membre de la société de Saint-Vincent-de-Paul, entouraient son cercueil ; puis venaient une foule énorme de prêtres, de négociants, d'amis, de voisins, de simples artisans, qui n'avaient pas même pu trouver une place dans l'église où se célébrait la cérémonie funèbre. Le recueillement n'était égalé que par la douleur (1).

M. Bachelot, curé de Saint-Serge d'Angers (1839-98)

Né à Seiches le 22 novembre 1839, M. René-Prosper Bachelot fut successivement vicaire à Saint-Pierre de Saumur (1864-71), aumônier de Saint-Nicolas du Bon-Pasteur à Angers (1871-72), et enfin curé de Saint-Serge (1872-98). M. le chanoine Bachelot mourut le dimanche 7 août 1898 d'une congestion cérébrale. Nous reproduisons l'article que lui consacra M. François Delahaye, dans le *Réveil de l'Ouest*.

C'était une figure originale et un caractère profondément sympathique. Le vénérable défunt jouissait de la meilleure popularité, non seulement parmi ses ouailles, mais aussi dans la ville entière. Nous ne le verrons plus marcher d'un air pensif dans les rues, la tête penchée sur l'épaule et inclinée vers la terre comme le Christ en croix. Dans sa grande modestie, il semblait vouloir diminuer une taille déjà médiocre.

Mais apercevait-il un ami — son cœur donnait ce titre à tout le monde — il relevait le front et s'avançait affable et

(1) Un frère de M. Auguste Myionnet mourut à Paris en 1887. M. Clément Myionnet quitta Angers à l'âge de 33 ans, et sacrifia son patrimoine et sa vie à l'œuvre des Patronages des Frères de Saint-Vincent-de-Paul. Il eut bientôt pour collaborateurs dans ses travaux M Le Prevost et M. Meignan.

joyeux à sa rencontre. A moins de surprendre cet excellent prêtre, on ne pouvait prévenir son affectueux coup de chapeau qu'il croyait toujours adresser à des paroissiens. Il saluait avec un égal empressement les pauvres comme les riches, les enfants comme les femmes et les hommes. La main qu'il tendait si volontiers, se vidait souvent dans celle des malheureux. Le curé de Saint-Serge était la bonté, la charité en action.

S'il ne soulageait pas sur le champ une misère, c'est que sa poche était vide ; s'il ne rendait pas un bon office immédiat, c'est que la chose lui était pour le moment impossible. Mais loin de perdre, on gagnait à attendre ; le soir même ou le lendemain, le secours arrivait plus abondant à destination et le service devenait plus efficace.

Possesseur d'une fortune assez considérable, il l'a toute versée dans le sein des pauvres ou en bonnes œuvres. Quand l'argent manquait, il donnait du bois, du vin, son mobilier, son linge, ses vêtements et quelquefois par mégarde les bas de ses vicaires. Aussi était-il dénué et privé de tout.

En publiant ses bienfaits sur les toits, on l'offensait. « Les ingrats, disait-il aux indiscrets, ils m'ont vendu ! » Puis il leur montrait qu'ils nuisaient ainsi à leurs propres intérêts.

Si les ressources faisaient absolument défaut, le cas n'était pas rare, il allait braconner sur les paroisses voisines ; il voyait chez lui des indigents fort nombreux et de riches demeures aux alentours. La tentation de faire le bien était trop pressante, il y succombait par habitude. Lui objectait-on qu'il chassait sur le terrain d'autrui, il répondait : « Les pauvres ont droit partout » et l'on ne trouvait à riposter à cet axiome qu'en déliant sa bourse. Personne, en effet, n'osait refuser à ce prêtre ; il acceptait de si bonne grâce et la petite pièce de monnaie et le gros billet de banque.

Il avait raison, d'ailleurs, de recueillir de tous côtés, puisque dans le besoin on venait de tous côtés recourir à lui.

Son zèle était sans bornes et s'étendait à tout. A l'aumône il joignait les consolations, les encouragements, les douces réprimandes, et il supportait avec une patience et une grandeur d'âme admirable les insultes et même les coups.

Une nuit qu'il venait d'administrer un malade, des vauriens l'attaquèrent, sur les buttes du Pré-Pigeon, et le frappèrent si cruellement, qu'il en fut indisposé. Aucune plainte ne s'échappa de sa bouche, et quelqu'un venu à son secours ayant dénoncé les coupables, il employa tous ses efforts et réussit à leur éviter des poursuites.

Après cette désagréable aventure, on l'engagea à plusieurs reprises à se munir d'une canne, lorsque son ministère l'appelait au dehors pendant la nuit. Mais il répondait invariablement, avec sa fine bonhomie, que l'évangile interdit aux apôtres de porter un bâton en allant à la conquête des âmes.

Au reste, il ne tenait jamais de propos désobligeants sur personne.

Quand on venait lui demander des renseignements sur des gens qui ne méritaient aucune considération, il répondait : « C'est compliqué. » Tel était le terme consacré en pareil cas et l'on s'en contentait.

Tous les devoirs de son ministère, il les a remplis avec une égale ardeur. Il avait une très haute idée de la mission sacerdotale et il l'a prouvé dans sa belle carrière. Sa paroisse lui doit plusieurs établissements fort utiles, entre autres un asile, une école de Frères, un patronage.

D'ailleurs énumérer tout le bien qu'a fait l'abbé Bachelot, est chose impossible. Mais, pour en juger, il suffisait d'entendre, au jour de ses obsèques, la foule célébrer ses éloges. Les ouvriers, en particulier, racon-

taient mille traits de son ingénieuse charité. C'est sa plus belle oraison funèbre.

Les funérailles de M. le curé de Saint-Serge eurent lieu le 10 août, avec une solennité qu'il n'avait assurément point prévue. Des milliers de personnes y assistaient. — Avant la cérémonie, le corps a été porté à travers les rues de la paroisse, puis conduit à l'église. C'est M. Malsou, curé de la Trinité, qui a célébré l'office et M. le chanoine Grellier, vicaire capitulaire, qui a retracé en termes éloquents la vie si édifiante du regretté défunt. A midi, le cortège s'est mis en marche vers le cimetière, dans cet ordre : les jeunes filles des écoles congréganistes et des pensionnats, les enfants de Marie, portant de nombreuses couronnes, des religieuses de diverses congrégations, les écoles des Frères, le patronage Saint-Serge, le clergé des dix paroisses de la ville, le clergé du diocèse, le chapitre de la cathédrale. Puis venait le corbillard dont les cordons étaient tenus par MM. le chanoine Bazin, archiprêtre de la cathédrale, le chanoine Gouby, supérieur de Saint-Urbain, Jac, ancien premier président, Joxé, maire d'Angers, Ollivier et Arnoux. Cinq ou six cents hommes et trois ou quatre cents femmes terminaient le cortège. Au cimetière, M. Arnoux a prononcé un touchant discours. Nous en détachons ce passage qui résume bien la vie du bon curé :

« Il est mort au champ d'honneur de la Religion et de la Charité, à l'âge de 58 ans, alors qu'il offrait sa vie au Saint-Sacrifice de la Messe pour ses chers paroissiens. Que pouvons-nous dire de plus à la louange de ce saint prêtre, que la consternation de tous à la nouvelle de sa mort, consternation partagée par la ville entière dans laquelle sa réputation de charité était proverbiale à ce point qu'on l'avait surnommé *le Saint Vincent-de-Paul de Saint-Serge !* »

Le Ministre de l'instruction publique à Angers (février 1849)

Élu député de Maine-et-Loire à l'Assemblée Nationale Constituante le 23 avril 1848, le comte de Falloux fut choisi comme ministre de l'Instruction publique et des Cultes par le prince-président de la République le 20 décembre 1848 (1). Il succédait à un autre Angevin, M. Freslon. Au debut de février 1849, M. de Falloux fit un vogage en Maine-et-Loire, dont le *Journal de Maine-et-Loire* rend compte en ces termes, dans son n° du 19 février 1849.

M. de Falloux, ministre de l'Instruction publique, qui avait obtenu un congé de huit jours pour se rendre au Bourg-d'Iré, où l'appelaient des sollicitudes de famille, dont la cause est heureusement dissipée, vient de passer quelques heures à Angers, sa ville natale.

Descendu samedi 17 février, à 4 heures, à l'hôtel de la Préfecture, M. de Falloux y a reçu le corps académique et s'y est entretenu longtemps avec M. le recteur et les divers fonctionnaires de l'Université qu'il connaissait ou qui avaient à lui soumettre quelque demande. A la fin de la réception, il a prié M. le préfet (*Grégoire Bordillon*) de lui présenter M. Julien Dallière, qu'il n'avait jamais vu, et n'a pas voulu laisser partir l'auteur d'*André Chénier* et de *Joséphine,* son confrère en littérature délicate et généreuse, sans lui adresser les compliments les plus flatteurs et les mieux mérités.

N'ayant que peu d'instants à consacrer à ses concitoyens, M. le ministre de l'Instruction publique, en sortant de la Préfecture, s'empressa de prévenir les visites de M. le premier président et de M. l'Evêque. Puis, sur l'invitation qui lui en fut faite, il consacra la soirée à diverses réunions nombreuses, quoique privées, où, selon le désir de ses

(1) M. de Falloux fut remplacé le 31 octobre 1849 par M. de Parieu.

auditeurs, il développa plusieurs sujets de politique générale.

En invoquant les idées les plus élevées et les plus conciliantes, en les revêtant de l'expression la plus libérale, il ne cessa de recommander l'union et l'oubli aux modérés de tous les partis. En présence du désordre qui est vaincu, dispersé, mais non pas anéanti, tous les hommes de cœur doivent s'entendre, ne plus penser à des révolutions nouvelles, et abandonnant, s'ils les ont encore, des espérances impossibles, ne songer, en consolidant nos institutions, qu'à préserver la société de nouveaux et formidables périls. C'est l'intelligence de ce besoin d'accord, véritablement national, qui a présidé à la réunion de la rue de Poitiers, et qui a rapproché étroitement les hommes éminents de partis autrefois opposés, et désignés sous les titres de *centre gauche*, *centre* et *centre droit* : M. Barrot de M. Berryer, M. Thiers de M. de Montalembert, M. Molé de M. Dufaure, MM. Bugeaud et Changarnier du Président de la République. Tant que cette concorde durera, le pays ne craindra pas de déchirements ; aussi, en terminant, M. de Falloux a dit qu'il voyait avec bonheur ce sentiment si vrai de la situation agir et réagir de Paris sur les provinces, éclater dans les élections successives qui ont été si heureusement accomplies et qui devront trouver leur consécration dans celles qui vont s'ouvrir.

Nous regrettons bien sincèrement de donner à nos lecteurs une reproduction si incomplète des conseils de M. de Falloux. Nous voudrions qu'ils l'eussent tous entendu, pour être convaincus, comme nous, de leur mérite et de leur opportunité, et que de plus nobles idées ne pouvaient emprunter un plus noble langage.

Un engagement formel contracté envers le Président de la République, d'assister aujourd'hui lundi au Conseil, a seul mis obstacle à la réalisation du regret qu'exprima M. de Falloux, de se retrouver au milieu de ses concitoyens

dans une fête qui va être donnée ce soir. Nous le déplorons vivement pour les nombreux invités, car ils auraient pu remercier une fois encore le courageux représentant qui s'est illustré dans la grande bataille de l'ordre contre l'anarchie, le jeune ministre qui accomplit avec tant de persévérance sa mission tutélaire et réparatrice.

Consécration de l'Église de Notre-Dame de Beaupréau (24 juillet 1862)

Nous reproduisons le compte rendu adressé à l'*Union de l'Ouest* par M. l'abbé Pessard, alors secrétaire à l'évêché, aujourd'hui prélat de la maison de Sa Sainteté et vicaire général d'Angers.

Après plusieurs autres paroisses du diocèse la ville de Beaupréau vient d'avoir à son tour ses solennités religieuses, et c'est au milieu même des émotions de ces fêtes que nous essayons d'en tracer à la hâte un récit que toute notre ambition serait de rendre fidèle. Il s'agissait de la consécration de l'église nouvellement construite dans la paroisse de Notre-Dame, sous l'habile direction de M. Tessier, architecte. Mgr Guibert, archevêque de Tours, et Mgr Fruchaud, évêque de Limoges, avaient bien voulu promettre de se joindre au vénérable évêque d'Angers pour cette cérémonie, que devait suivre la distribution des prix du collège, et l'on savait déjà que la ville de Beaupréau se préparait avec ardeur à célébrer dignement ces solennités, fixées au 24 juillet. Dans la soirée du 23, vers 5 h. 1/2, les Prélats, escortés depuis Saint-Florent-le-Vieil par une nombreuse cavalcade, arrivaient à l'entrée de la ville, où les attendaient, avec les autorités, M. le marquis de Civrac et les notables de Beaupréau, M. le curé de Notre-Dame avec un clergé d'environ 200 prêtres, tout le personnel du

collège, les pensionnats et écoles, et une foule immense avide de recueillir leurs premières bénédictions. Leurs Grandeurs se revêtirent alors de leurs ornements pontificaux sous un arc de triomphe dressé au milieu de la route, et qui, par sa structure élégante et la délicatesse de son ornementation, formait une digne entrée aux merveilles de travail et de goût qui avaient transformé la ville entière. Puis la procession se mit en marche vers la nouvelle église, dans l'ordre marqué par le programme imprimé de la fête. Mais ce qui n'était point sur le programme, ce que nous devons renoncer à décrire, c'est le spectacle majestueux qu'offrait cette procession, déroulant ses longues lignes d'enfants, de prêtres, d'hommes en armes au milieu d'une forêt d'étendards, d'arcades, de guirlandes, au milieu surtout de cette population accourue de toute la contrée, silencieuse, pleine de respect, montrant sur tous les visages non l'étonnement mais la franche joie, non la curiosité mais l'épanouissement d'une foi vive et sincère. Ils disaient, ces visages : O Pères vénérés, voilà ce qu'a pu faire notre zèle pour honorer en vous la Religion sainte dont vous êtes les représentants et qui est encore notre grande affaire et notre première préoccupation. Voilà nos fêtes, à nous ; au milieu de nos travaux, à cette époque de l'année plus pressants que jamais, nous avons trouvé le temps de vous préparer ces guirlandes et si nous n'en avons pas fait davantage, ce n'est pas le zèle, c'est l'espace qui nous a manqué ; car nous en avons placé partout : parcourez notre ville, il n'est pas une maison qui n'ait revêtu sa parure simple comme nos mœurs, mais riche aussi comme nos cœurs.

Arrivé sur la place de l'église, le cortège se rangea en demi-cercle autour du perron, et les Prélats ayant pris place sur des fauteuils préparés devant la grande porte, M. Lebreton, curé de Beaupréau, leur adressa un discours où le vénérable prêtre avait fait passer toute son âme. On

sentait bien aussi en l'entendant qu'il était l'interprète de tous; et ce qu'il disait en effet de la reconnaissance, de la foi et des œuvres de son peuple, ce qu'il disait des dispositions bienveillantes de l'administration, des bienfaits d'une noble famille, la Providence de cette contrée, ces décorations et ces emblêmes, ces flots pressés, ces fronts épanouis ne le disaient-ils pas aussi ?

Mgr Angebault prit ensuite la parole pour exprimer combien il était heureux d'avoir pu ménager à ce peuple, qui le méritait si bien, la visite de ses vénérables collègues, mais en même temps combien il était fier de pouvoir présenter à son digne Métropolitain ce joyau choisi, cette fleur belle entre toutes dans sa couronne épiscopale. Au milieu de l'élan prodigieux qui de toutes parts dans le diocèse d'Angers fait surgir des églises nouvelles et remarquables, Beaupréau ne pouvait rester en arrière, et, bien qu'il parlât ici en présence d'un Prélat constructeur d'églises bénies et encouragées par le Souverain Pontife lui-même, monuments auprès desquels nos faibles travaux étaient bien peu de chose, il osait cependant présenter ce nouvel édifice comme un témoignage non équivoque de la foi et de la piété des cœurs Vendéens. Elle était là la Vendée avec ses populations si religieuses, avec ses prêtres si nombreux, avec sa jeunesse si fidèle, espérance fondée du sanctuaire ou de la famille, et il l'offrait avec amour aux bénédictions du vénérable Métropolitain.

Mgr l'archevêque de Tours se leva alors, et dans un langage dont nous ne saurions rendre la délicatesse, l'à propos, l'aimable sensibilité, il dit qu'il n'avait pu résister au plaisir de voir chez lui ce peuple dont il a entendu, dont il a lu de si grandes choses. Mais il pensait ne venir que comme spectateur, semblable à ces figures que les peintres ont placées dans l'ombre, attentives, à l'angle de quelques-uns de leurs tableaux. Il convenait en effet de laisser au premier plan dans cette fête le digne

évèque de Limoges, enfant de cette contrée si fertile en nobles cœurs et engran des âmes. Mais puisqu'on le provoquait, puisqu'on l'obligeait de se produire un instant, il ne le faisait que pour redire son bonheur de se trouver ici en compagnie du vénérable évêque d'Angers. Il devait une visite à ce digne ami, après l'indisposition dont il avait récemment souffert, et il lui avait souri de pouvoir la lui rendre au milieu de sa Vendée ; et en effet ce saint évêque, déjà grand à ses yeux par les prodiges de son zèle, dans ce milieu de noblesse et de dévoûment lui paraissait plus grand encore.

Après ces paroles, interrompues par des applaudissements que le respect seul pouvait contenir, les prélats donnèrent tous ensemble à cette foule immense, prosternée et recueillie, une solennelle bénédiction pontificale. Puis, après avoir admiré un instant les proportions, l'élégance et l'effet imposant de la nouvelle église, ils rentrèrent processionnellement au collège.

Le lendemain, 24 juillet, eut lieu la cérémonie de la consécration, accomplie par Mgr l'évêque de Limoges au milieu d'une affluence de clergé et de fidèles beaucoup plus nombreuse encore que la veille. Nous ne pouvons entrer dans les détails si frappants mais si multipliés de cette cérémonie. Nous dirons seulement que la procession des saintes reliques, qui en fait partie, en suivant un parcours différent de celui de la réception, trouva partout les mêmes preuves d'empressement et de piété ; et nous aurions à répéter ici, avec plus de motifs peut-être, ce que nous avons essayé de dire de l'aspect de cette ville en fête, si un mot que nous saisissions sur toutes les bouches ne suppléait à toute autre parole : Jamais personne n'avait vu un tel élan, un tel exemple, une affirmation si haute et si unanime de la foi et de la piété d'un peuple.

A la suite de la consécration de l'église et des autels, une messe basse fut célébrée par M. l'abbé Ménard, vicaire

général d'Angers, qui a pris à la préparation de cette fête, comme à toutes les œuvres intéressant sa ville natale, une part trop large et trop dévouée pour que la ville de Beaupréau, qui sait se souvenir, puisse jamais l'oublier. Mgr l'évêque d'Angers monta ensuite en chaire, et laissant déborder un instant les sentiments qui oppressaient son cœur, se faisant en même temps l'interprète de la reconnaissance du digne curé, Sa Grandeur remercia de nouveau en paroles émues et le vénérable métropolitain et le digne évêque de Limoges, et tous ceux qui avaient concouru à donner à cette fête un éclat vraiment incomparable. Et parmi ceux-là nous nous reprocherions de ne pas mentionner tout spécialement ici, avec la belle compagnie des pompiers de Beaupréau, le corps de musique de la ville d'Angers, venu spontanément et de si loin pour rehausser cette fête par ses harmonies savantes et partout si appréciées.

Après la cérémonie, un banquet tout fraternel réunit près de 700 convives dans les vastes salles du collège. Puis bientôt le son des cloches appela encore le clergé et la population. On allait transporter le très saint Sacrement dans l'église nouvelle, et nous regrettons de ne pouvoir qu'indiquer en passant cette cérémonie, bien particulièrement touchante, car c'était un dernier adieu qu'on disait à la vieille église, à cette église où tant de prêtres et de fidèles, comme notre vénérable évêque, pouvaient reconnaître la place où pour la première fois ils avaient reçu leur Dieu dans la communion. Aussi, au milieu des pompes incomparables de cette procession, était-il facile de saisir sur beaucoup de visages les traces d'une émotion qui n'excluait pas toute tristesse.

Il était cinq heures du soir : il était temps que le collège eût aussi sa fête, et grâce aux attraits nombreux qu'elle offrait à tous, malgré les fatigues de la journée, la vaste terrasse préparée pour la distribution des prix ne pouvait contenir les flots pressés de l'assistance.

Délicatement invités par un discours du digne supérieur, les trois prélats tour à tour ont pris la parole avec un bonheur et un charme indicibles. Qu'on aimait à entendre l'évêque de Limoges trouver dans ses souvenirs de collège, dans l'aspect de ces murs, de ces cours, de ces grands arbres, dans chacune de ces pierres qui lui criaient un nom vénéré, trouver des accents qui arrachaient des larmes d'attendrissement ! Comme il était ému en assurant de sa vive et durable amitié ces condisciples d'autrefois, qu'il avait eu tant de peine à quitter, qu'il avait tant de joie à revoir en ces lieux ! Comme il était touchant lorsque s'adressant à ces enfants, qu'il appelait ses jeunes frères, il les invitait à joindre leurs mains à la sienne, et à renouer ainsi la chaîne d'une tradition qui ne devait plus se rompre ! Le vénérable évêque avait bien trouvé les accents du cœur, et c'est au milieu d'une émotion générale qu'il céda la parole à Mgr l'archevêque de Tours, en regrettant que cet illustre prélat ne fût pas, lui aussi, un enfant de Beaupréau.

Sur quoi Mgr l'Archevêque s'empressa de reprendre que s'il n'était pas un enfant de la maison, du moins ne s'y croyait-il pas un étranger. Il y avait ici, entre Beaupréau et lui, un trait d'union trop puissant dans le digne évêque d'Angers. Il aimait donc ce collège à cause de son évêque ; il l'aimait aussi à cause de son histoire ; car cette histoire, il la connaît ; et comme il nous était doux, à nous Angevins, d'entendre d'une telle bouche le récit de toutes les gloires de Beaupréau, qui sont en même temps les gloires de l'Église et de la patrie, d'entendre appliquer à cette petite ville ce qui est dit de Bethléem : *nequaquam minima est... ex te enim exiet dux*. Car, ajoutait le vénérable prélat, n'est-ce pas ici la source des autres maisons ecclésiatiques du diocèse ? Ce petit séminaire d'Angers, si prospère et si fort, n'est-ce pas un rejeton de Beaupréau, grandi à l'ombre du nom de Mongazon ? Et ce beau collège de Combrée,

rajeuni si magnifiquement, n'est-ce pas de Beaupréau qu'il est sorti lui aussi ? Le digne évêque d'Angers avait donc raison de penser qu'un sol si longtemps fécond ne pouvait être devenu stérile ; qu'il y avait là une vitalité profonde, un feu caché qui ne demandait qu'un souffle pour se faire jour et renouveler toutes les merveilles du passé.

A ces pieux souvenirs, tous les cœurs en ajoutaient spontanément un autre, et il ne convenait à personne mieux qu'à Mgr l'évêque d'Angers d'en être l'interprète, et d'associer, comme il le fit alors en quelques paroles émues, au nom de M. Mongazon celui de la maréchale d'Aubeterre et de la noble famille de Civrac, héritière de ses vertus et de son dévoûment pour le collège de Beaupréau, qui leur doit, dans le présent comme dans le passé, la plus grande part de sa prospérité et de sa gloire.

Après ces allocutions, à chaque instant couvertes par d'unanimes applaudissements, les prix furent distribués aux élèves. Nous ne pouvons mentionner les noms des vainqueurs. Mais nous en avons remarqué plus d'un qui répondaient déjà aux recommandations d'un prélat vénéré et, par des triomphes multipliés, donnaient dès ce jour à leurs parents la grande joie que lui aussi, tout enfant, promettait à sa pieuse mère. Mgr l'évêque d'Angers a couronné cette fête en nommant, à la vive satisfaction de tous, chanoines honoraires de la cathédrale M. le curé de Notre-Dame de Beaupréau et M. l'abbé Pouplard, supérieur du collège.

Dans la soirée la ville entière étincelait sous les feux d'une illumination toute spontanée ; chacun semblait vouloir prolonger cette journée trop courte pour tant d'émotions vraies et pures et dont le souvenir désormais ineffaçable formera l'une des plus belles pages de l'histoire de Beaupréau.

La Congrégation des Sœurs de Saint-François, à Angers

La fondatrice de cette congrégation fut Melle Louise Renaud, née à Morannes le 30 mars 1819. La communauté habita d'abord rue Duvêtre (1865-66), rue du Vollier (1867-69), rue Saint-Aignan (1869-91) et depuis 1891 la maison-mère est installée au Liéru. — C'est le 8 décembre 1873 que Mgr Freppel autorisa canoniquement les sœurs à vivre en communauté sous la règle Franciscaine, et à prendre le nom de *Petites sœurs de Saint-François*. La fondatrice mourut le 13 janvier 1889, et fut remplacée par sœur Saint-Charles. La congrégation se compose aujourd'hui de 17 maisons.

Voici le décret présidentiel qui a autorisé la congrégation.

Le président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des cultes,

Vu la demande de l'association religieuse des petites sœurs de Saint-François d'Assise, à Angers, tendant à obtenir sa reconnaissance légale comme congrégation diocésaine hospitalière dirigée par une supérieure générale.

Vu les pièces produites en exécution de la loi du 24 mai 1825, du décret du 31 janvier 1831 et des ordonnances des 2 avril 1817, 7 mai 1826 et 14 janvier 1831.

Vu l'avis du Ministre de l'Intérieur,

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. I. — L'association religieuse des petites sœurs de Saint-François d'Assise, existant de fait à Angers, est reconnue comme congrégation hospitalière dirigée par une supérieure générale exclusivement propre au diocèse d'Angers, à la charge par les membres qui la composent de se conformer exactement aux statuts approuvés par ordonnance du 3 janvier 1827 pour la

congrégation des Sœurs de Bon-Secours de Notre-Dame Auxiliatrice, dont le siège est à Paris, et que cette association a déclaré adopter.......

Fait à Versailles, le 16 juillet 1875.

Maréchal de Mac Mahon.

La ville d'Angers au mois d'août 1870

Le 22 août 1870, un habitant d'Angers adressait au *Journal de Maine-et-Loire* ses impressions et ses observations dans la phase émouvante qu'on traversait alors. « Nous reproduisons avec plaisir ces détails, dit le journal, parce qu'ils sont vrais et parce qu'ils mettent en relief de nobles sentiments ».

Nous venons de parcourir la ville en plusieurs sens. Partout on s'agite dans la même anxiété d'esprit, la même fièvre de nouvelles, mais partout règnent aussi la même pensée, le même calme sévère, la même énergie. Sans doute, les autres parties de la France ressemblent à notre chère cité; jamais elle ne présenta un accord plus unanime. Nous ne savons quelles épreuves la Providence nous réserve encore; fussent-elles formidables, elles ne nous feront perdre ni courage ni confiance. La grande nation, soulevée tout entière, ne peut succomber sous le joug des Prussiens..

La physionomie d'Angers est très belle en ces émouvantes circonstances et très digne d'être conservée à nos descendants. Dans les rues, les bruits venus du théâtre de la guerre, les apprêts du départ des mobiles sont les sujets de tous les entretiens. Si l'on pénètre dans les maisons, vous trouvez les membres de la famille préoccupés des glorieuses vicissitudes de notre armée, du sort d'un fils, d'un frère, qui combattent dans ses rangs, de la résolution de ceux qui se disposent à les rejoindre. Plus de présomption, plus de vaines

alarmes. On a repris du sang-froid; le calme et la gravité ont succédé à l'effervescence des premiers temps. C'est un peuple qui sent sa force et qui veut la consacrer tout entière à la défense du sol natal.

Rendons justice à chacun : toutes les classes de citoyens rivalisent d'ardeur, ou plutôt il n'y a plus de classes, et l'on a vu avec une satisfaction réciproque les cadres d'officiers et de sous-officiers de la garde mobile composés des divers groupes de la population. Toute la semaine dernière, notre jeunesse affluait à la cour de la Visitation pour se former, sous la direction d'instructeurs de l'armée, à la rude tuerie de la guerre. D'un autre côté, les femmes de toutes les conditions, dont la nature généreuse s'est vite mise à la hauteur des circonstances, préparent le léger bagage des défenseurs du pays ou confectionnent les objets nécessaires au pansement des blessés. Celles que la naissance, la fortune, entourent de plus de faveurs, sont des premières aussi à bien parler, à bien agir, et, dévorant leurs larmes, à soutenir les hommes dans les nécessités de cette lutte suprême. Nous pourrions désigner bien des fiancés, des épouses d'hier, des mères à peine habituées à ce doux nom, qui montrent un visage décidé, et qui se sont hâtées de déclarer que tous les sacrifices doivent être faits à la voix de l'honneur national.

Que d'exemples il serait facile de citer de cette contagion de dévouement tout romain, ou plutôt tout chrétien, qui a électrisé les cœurs !

Parmi les engagés volontaires si nombreux, qu'un jour on en remit au lendemain, faute de temps pour enregistrer les noms, nous trouvant par hasard dans le bureau. nous vîmes paraître trois jeunes gens des environs de Beaufort. « Quel corps choisissez-vous ? dit l'employé. — Le plus creux, répartit un de ces interpellés; tous les trois au 3ᵉ Zouaves, celui qui vient d'être

abîmé à Freishwiller. — Et vous? dit l'officier municipal à un beau garçon, qui se tenait silencieux et sombre dans un coin de la pièce. — Au 8e chasseurs qui a chargé dix fois à Forbach. C'était mon bataillon. Je demande à y retourner. »

Un de ces soirs, nous nous rendions aux Ponts-de-Cé. L'omnibus contenait plusieurs ouvriers qui revenaient de l'exercice. Pendant le trajet, nous causâmes de l'unique sujet de conversation. En descendant, peu avant la petite ville, je leur serrai la main et je leur dis « Bonne chance, amis. — A la grâce de Dieu et de bon cœur, » répondirent les braves compagnons avec cet accent simple et pénétrant dont la sincérité vous touche au point de ne jamais l'oublier.

« Voilà notre fils qui veut partir, bien qu'il n'ait que 19 ans, et s'engager dans les lanciers, dit à sa femme M..., dont le nom est un des plus anciens de l'Anjou. — Ah ! mon enfant, s'écria la pauvre mère en se jetant à son cou, je ne puis pas te blâmer. Si j'étais homme, je ferais comme toi. »

Si nous osions révéler la liste de nos prêtres qui ont offert, même à leurs frais, de s'adjoindre au corps insuffisant des aumôniers de l'armée; si nous pouvions citer, non pas toutes les sœurs de charité, ce serait trop long, mais seulement le titre des communautés qui seraient heureuses de voir leur dévouement agréé aux hôpitaux, même aux ambulances légères, qui, sous le feu de l'ennemi, parcourent le champ de bataille !

Qu'on nous permette, en terminant, de rapporter deux faits pour démontrer combien tous les âges, comme toutes les conditions, sont d'accord dans cet élan de patriotisme.

Un vieillard de 70 ans, après avoir consacré sa vie à franchir la transition difficile de l'ouvrier à l'artiste, après s'être signalé par son humanité dans toutes les

circonstances critiques, vient de partir pour la Lorraine, accompagnant son petit-fils, incorporé dans une compagnie de francs-tireurs.

A l'hospice général, les petits orphelins dont l'âge ne dépasse pas 12 ans, sont venus, sans être provoqués par leurs institutrices, les prier de conserver pour les blessés, l'argent de leurs prix, et le plus méritant de la troupe a ajouté : « Ma sœur, en vidant nos petites bourses, nous avons réuni 16 fr. 50 : les voilà. Veuillez les remettre à sœur supérieure pour les enfants des pauvres soldats. Ils vont être plus malheureux que nous. »

Quelle que soit la valeur de ces différents actes elle ne peut donner qu'une bien faible idée des sentiments de nos concitoyens; mais nous n'avons voulu rapporter que les incidents venus à notre connaissance personnelle. La noble attitude des Angevins, pendant l'époque douloureuse que nous traversons, fournira une des belles pages de leur histoire. Comment désespérer d'un peuple qui fait éclater sur tout son territoire d'aussi généreuses dispositions que dans notre province ?

Bulle d'érection de l'Université Catholique d'Angers (14 août 1877)

Les Évêques fondateurs de l'Université Catholique d'Angers sollicitaient depuis longtemps la bulle d'érection canonique. Déjà un bref du Pape avait conféré à Mgr Freppel la dignité de *chancelier*. Le 14 août 1877, la lettre apostolique *Multiplices inter* érigea canoniquement l'Université libre d'Angers. Nous publions la traduction de ce document, qui est d'une importance capitale (1). A l'exemple d'Eugène IV, son prédécesseur, qui, par une bulle du 30 octobre 1432, agrégeait à la Faculté des Droits civil et canonique, la Théolo-

(1) Le texte *latin* a été publié dans la *Revue des Facultés catholiques d'Angers* (1re année, n° 1).

gie, la Médecine et les Arts, Pie IX, en reconnaissant solennellement l'Université catholique d'Angers et en lui accordant tous les droits attachés à ce titre, lui donnait rang parmi les grandes fondations de l'Eglise catholique.

Lettres apostoliques de N. T. S. P. le Pape Pie IX qui érigent canoniquement l'Université catholique d'Angers (France).

Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, *ad perpetuam rei perpetuam.*

Parmi les nombreuses sollicitudes du ministère apostolique, fut toujours placée au premier rang la bonne éducation de la jeunesse, de laquelle découle en grande partie la prospérité future tant de l'Eglise que de la société civile. D'un côté, en effet, les germes salutaires de sagesse et de vertu déposés dans l'âme impressionnable des adolescents préparent une génération fertile en fruits de probité et de sainte doctrine, et, d'autre part, que peut-on espérer de cette malheureuse jeunesse dont l'esprit a été corrompu par une mauvaise éducation et qui est semblable à une plante pourrie dans sa racine, sinon une moisson d'affections déréglées et de mœurs asservies aux plaisirs, nourries par l'enflure d'une science audacieuse et vaine ?

C'est pourquoi, dans leur paternelle sollicitude, les Pontifes romains n'ont jamais épargné aucun effort pour diriger et affermir dans les voies de la vérité et du bien les pas chancelants du premier âge. Non seulement à Rome et en Italie, mais dans le monde entier, ils ont établi des Collèges, des Communautés, des Gymnases, des Académies et des Universités; ils les ont splendidement dotés, pourvus des lois les plus sages et comblés de privilèges; ils ont excité, par toutes sortes d'honneurs et de récompenses, et les maîtres et les disciples à l'étude de la sagesse, veillant surtout à ce que la piété fût inculquée dans les âmes en même temps que la

connaissance des Lettres, et que l'honnêteté et la religion fussent unies à la science.

Mais après que l'enseignement des sciences eut é'é soustrait à l'active vigilance de l'Eglise, non seulement on commença à négliger et à fausser l'étude sérieuse des principes fondamentaux. des connaissances humaines au sujet des lois éternelles du juste, de l'immortalité de l'âme, de l'existence de Dieu et de ses attributs; mais, ce que nous ne pouvons rappeler sans une profonde douleur, les enfants et les jeunes hommes, qui avaient reçu des lèvres maternelles l'aliment de la céleste doctrine, furent livrés à des maîtres impies qui écartèrent toute idée des choses divines, habituèrent ces esprits si malléables au mépris de toute autorité et les enchaînèrent par les séductions du plaisir. Que dirons-nous encore ? Jusque dans les chaires publiques, on en vint à professer devant les jeunes chrétiens des doctrines si monstrueuses que les philosophes païens eux-mêmes en auraient rougi.

Les parents chrétiens, dans l'incapacité de contenir ce déluge de maux, déploraient amèrement les périls auxquels étaient exposées la foi et la religion de leurs enfants, bien qu'ils placent au-dessus de la vie de ces mêmes enfants, dans le degré où l'âme l'emporte sur le corps, et le bonheur éternel de l'homme sur les biens fragiles et passagers de ce monde. Aussi, du moment que les lois nouvelles eurent rendu à la France une certaine liberté de ce qu'on appelle l'enseignement supérieur, sans perdre de temps, les catholiques, fils de cette illustre nation, obéissant avec joie à l'appel de leurs évêques, s'empressèrent d'apporter les subsides nécessaires pour fonder des Ecoles et des Universités, dans lesquelles la sainteté de la doctrine et la pureté de la foi répondissent au nom de catholique dont elles sont revêtues.

Il n'y a pas encore un an que l'Université de Lille a été canoniquement instituée, et voici que Nos Vénérables Frères Godefroy Brossais Saint-Marc, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Marie-de-la-Victoire, archevêque de Rennes, Charles Collet, archevêque de Tours, Casimir-Alexis Wicart, ancien évêque de Laval, Nicolas-Joseph Dabert, évêque de Périgueux, Charles-Emile Freppel, évêque d'Angers, Hector-Albert d'Outremont, évêque du Mans, Alexandre-Léopold Sebaux, évêque d'Angoulême, Jules-François Lecoq, évêque de Luçon, Jules-Denys Le Hardy du Marais, évêque de Laval, Nous ont respectueusement supplié de vouloir bien ériger dans la ville d'Angers, si brillante par l'affluence des visiteurs, l'aménité des mœurs et la culture des sciences, une autre Université semblable, où les jeunes gens de leurs diocèses et des diocèses voisins pourraient se former à la vertu et puiser à la source immaculée des salutaires doctrines. Ils Nous ont représenté les travaux et les soins assidus qu'ils se sont imposés pour fonder cette œuvre nouvelle et la développer, les aumônes volontaires et abondantes des fidèles du diocèse pour le même objet, l'existence de bâtiments appropriés et munis de tous les instruments nécessaires à l'enseignement des sciences, le talent remarquable des professeurs, et enfin l'espoir qu'ils nourrissent que la nouvelle école rivalisera, par la rectitude et l'éclat de la doctrine, avec l'antique Université d'Angers, l'une des plus célèbres de France.

Pour atteindre ce but éminent et garantir la pureté de doctrine, non seulement dans le présent mais dans l'avenir au milieu des écueils multipliés de l'erreur et des embûches de l'impiété, ils n'ont eu rien plus à cœur que de soumettre très spécialement la nouvelle institution au Souverain Pontife, successeur de Saint Pierre et maître infaillible de la vérité, et de faire en sorte

qu'elle se tienne toujours intimement unie avec cette sainte Eglise romaine « que l'on doit consulter, à titre de mère et maîtresse de toutes les Eglises, chargée de leur donner la nourriture et l'enseignement, sur les obscurités et les doutes qui touchent à la teneur de la foi ou aux dogmes de la piété, et dont les salutaires avertissements doivent être suivis. » (1)

Nous donc, prenant occasion de ce qui s'est fait jusqu'ici d'espérer que cette œuvre sera prochainement conduite à son couronnement et qu'elle servira à établir, dans l'occident de la France, l'éducation et l'enseignement chrétien, Nous approuvons d'abord la fin que se propose le nouvel Institut l'amour pour la foi catholique, l'étroite union avec le siège apostolique, dont ses lois et ses fondateurs se montrent pénétrés, et Nous accordons des éloges mérités aux prélats nommés plus haut, et spécialement à Nos très chers Frères le cardinal Brossais Saint-Marc, l'archevêque de Tours et l'évêque d'Angers, qui ont travaillé avec tant de zèle à la fondation et au développement de cette œuvre excellente. Nous déclarons ensuite dignes de Notre bienveillance et de Notre faveur tous ceux, clercs ou laïques, quels que soient le sexe, la condition et la fortune, qui, répondant à l'appel des évêques, ont travaillé ou travailleront, de leurs œuvres, de leurs conseils et de leurs dons magnifiques et spontanés, à cette fondation et Nous les exhortons dans le Seigneur à s'employer tous selon leurs forces à lui procurer la perfection et la stabilité.

Accueillant donc avec bienveillance les prières de nos Frères déjà nommés, dans l'intention de pourvoir au bien de cette portion choisie du troupeau du Christ, après avoir aussi entendu l'avis de Nos Vénérables

(1) Hincmar, archevêque de Reims. — Préface du livre *De divortio Lotharii et Theutbergæ.*

Frères les cardinaux de la Sainte Eglise Romaine préposés à la surveillance des Etudes, usant de la plénitude de Notre autorité apostolique, *Nous instituons, érigeons et confirmons une Université catholique à Angers, en France, dans laquelle seront enseignées la sainte Théologie, la Jurisprudence, la Médecine, les Lettres et les Sciences physiques et mathématiques, et Nous la décorons de tous les privilèges, libertés et honneurs qui sont conférés d'ordinaire aux principales Universités.*

Nous voulons qu'à cette même Université préside toujours, comme tenant à cet effet la place de Notre Personne, un Chancelier, qui doit être nommé par Nous et par Nos Successeurs, et pour cette fois Nous avons préposé à cette charge, par Nos Lettres en forme de Bref, Notre cher Frère Charles-Emile Freppel, évêque d'Angers, l'éminent promoteur de cette œuvre, attribuant à lui et à tous ceux qui lui succèderont tous les droits et prééminences attachés à la susdite fonction, et particulièrement la haute inspection sur la discipline et les doctrines à enseigner, ainsi que la faculté de conférer les grades académiques, non seulement du Baccalauréat et de la Licence, mais encore du Doctorat, pour toutes les sciences sus-indiquées, en se conformant aux lois de l'Université et aux décrets de la Sacrée-Congrégation des Etudes. *Nous décrétons, en outre, que ces grades académiques auront la même valeur que s'ils étaient conférés dans les plus célèbres Universités, instituées et fondées par les Pontifes romains, et que le Recteur, les professeurs, les employés et les élèves de l'Université d'Angers jouiront et profiteront des mêmes honneurs et prérogatives qui appartiennent à ces célèbres Universités.*

Nous voulons que ces Présentes Lettres, avec tout leur contenu, lors même que des personnes ayant in-

térêt ou prétendant avoir intérêt à intervenir, n'auraient pas été appelées et entendues et n'auraient pas acquiescé à ce qu'elles renferment, ne puissent, en aucun temps, sous prétexte d'altération par voie de suppression ou de surcharge, de nullité, de vice d'intention de Notre part, ou de tout autre défaut substantiel, être accusées, attaquées ou détruites de quelque manière, ni subir d'une façon quelconque rétractation, suspension, restriction, limite ou dérogation en quoi que ce soit; que l'on ne puisse pas réclamer contre elles de restitution *in integrum*, de droit de parole ni aucune autre réparation de droit, de fait ou de justice; mais que toujours et en tout temps elles possèdent et gardent valeur, force et efficace; qu'elles soient inviolablement observées par tous ceux à qui il appartient ou appartiendra en quelque façon, et qu'elles servent à perpétuité à la dite Université, érigée comme il vient d'être énoncé, et aux personnes qui en font ou feront partie.

A cela, que tout juge ordinaire ou délégué, même cardinal de la Sainte Eglise Romaine, se conforme, dans ses considérants, à l'exclusion pour tous et un chacun de toute autre façon de juger et d'interpréter, qu'il juge et définisse ainsi, et si quelqu'un, en vertu de quelque autorité que ce soit, se permettait sciemment ou par ignorance d'y déroger, Nous déclarons son acte nul et de nul effet.

Nonobstant les règles *De jure quæsito non tollendo*, et les autres règles suivies par Nous et par la Chancellerie apostolique, les statuts et coutumes, les privilèges, indults et concessions de la dite Université, lors même qu'ils seraient dignes d'une mention expresse, spéciale et individuelle, à tous et à chacun, et dans la totalité de leur teneur, ayant les Présentes pour enregistrées, Nous dérogeons, en ce qui regarde l'effet des choses susdites, d'une façon plénière et absolue, spécialement

et expressément, ainsi qu'à tout ce qui pourrait encore y contredire.

Nous voulons en outre que les copies, même imprimées, des Présentes, signées cependant de la main de quelque notaire public et munies du sceau d'un Dignitaire ecclésiastique, aient la même autorité que les Présentes mêmes, si elles étaient produites ou montrées.

Que personne au monde ne se permette donc de déchirer cette page de Notre institution, érection, confirmation, réserve, concession, délégation, dérogation et volonté, ni ne se montre assez téméraire pour y contredire. Si quelqu'un avait l'audace de le faire, qu'il sache bien qu'il encourra l'indignation de Dieu tout-puissant et de ses Bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'année de l'incarnation du Seigneur 1877, le XIX des calendes de septembre, de Notre pontificat la XXXII[e] année.

A. Cardinal ASQUINI
C. GORI, *sous-dataire*

Visa :
De Curia, J. DES VICOMTES D'AQUILÉE
(*Place du sceau*)
J. CUGNONI, *greffier à la Secrétairerie des Brefs*.(1)

La journée du 4 novembre 1880 à Angers

Le jeudi matin du 4 novembre 1880, les Capucins d'Angers furent violemment chassés de chez eux ; à dix heures, l'opération continuait par les Pères du Saint-Sacrement ; à 11 heures 1/2, la police travaillait chez les Oblats de Marie ; à 1 heure, elle opérait chez les Dominicains. Elle alla ensuite jusqu'à la route de Pruniers, à la maison de convalescence des Oblats.

(1) Cette Bulle souleva dans le parti radical une véritable tempête, le *Temps*, le *XIX*[e] *Siècle*, etc.

Nous empruntons au *Journal de Maine-et-Loire* les détails relatifs à cette journée célèbre.

Le matin du jeudi 4 novembre, à 5 heures, neuf agents de police arrivent dans la cour Saint-Laud. Aussitôt les grilles du couvent ont été fermées et l'entrée de la chapelle et du couvent interdites. La foule s'amasse dans la cour. A 6 heures, arrivent les gendarmes à pied et à cheval, ainsi que deux pelotons d'infanterie (77e de ligne), et enfin deux voitures de place, d'où descendent les commissaires de police, ceints de leur écharpe. La foule est repoussée ; on fait évacuer la cour Saint-Laud. Les femmes sont les plus ardentes à crier : « Vive la liberté ! » Les cris redoublent à chaque instant ; les agents se font suppliants. A 6 heures 10, une petite charrette à bras, menée par cinq hommes vêtus en ouvriers, arrive ; elle est pleine d'outils ; un homme apporte une échelle. A 6 heures 20, le commissaire central Richard, les commissaires de quartier, les agents de police et les gendarmes entourent la grille. Le commissaire central lit l'arrêté d'expulsion du préfet Assiot. Le Père Gardien proteste. Les avocats conseils veulent protester, mais le commissaire central ne veut rien entendre. Mgr Chesneau fait alors entendre la voix de l'Église. Le commissaire central l'interrompt : « Dites tout ce que vous voudrez, je n'écouterai rien. » Mgr Chesneau achève sa protestation.

A 6 h. 1/2 le crochetage commence. En un clin d'œil les chaînes de la grille sont coupées et les ouvriers entrent. Ils s'attaquent aux portes dans les couloirs. Les tuffeaux et les barricades intérieures les arrêtent pendant une demi-heure. A l'intérieur du couvent, 200 amis des Pères Capucins crient et protestent de toutes leurs forces, l'un d'eux lance sur les crocheteurs deux flacons de sulfure de carbone qui empeste l'air. La cloche du couvent s'agite à toute volée.

A 7 heures, enfin, les envahisseurs sont dans le couvent.

Deux jeunes gens, exaspérés à la vue de ces manœuvres, se livrent à des manifestations qui ont pour résultat de les faire arrêter. La foule s'amasse dans la chapelle. Les crocheteurs montent vers les cellules. Tout à coup quelqu'un s'écrie : « On va faire partir les Pères sans nous et nous enfermer dans la chapelle. Que tous les hommes sortent dans le jardin. » Ce conseil fut aussitôt suivi, et commissaires et agents ne tardèrent pas à expulser. Il fallut prendre un à un, par le bras, les 200 hommes et plus qui étaient là. Cinq ou six dont la résistance fut plus grande, furent arrêtés et enfermés dans le parloir. Pendant que les crocheteurs opèrent dans les cellules, les hommes expulsés vont rejoindre sur la place Saint-Laud une foule immense et sympathique que la cavalerie avait empêché d'approcher.

Revenons maintenant au départ des Capucins. Chacun était dans sa cellule assisté de plusieurs témoins. Devant leur refus d'ouvrir, les portes volent en éclats sous les coups de marteau. Pour faire sortir ceux qui habitent ces cellules, il faut employer la force, car ils ne veulent céder qu'à la violence.

Au fond du corridor du second étage se trouve une cellule plus spacieuse que les autres, appelée « la salle d'éloquence », parce que c'est là que les Pères viennent s'exercer à la prédication. Au milieu de cette cellule se trouve une longue table dont le milieu était occupé par Mgr Freppel ; à sa droite sont assis le baron Le Guay, sénateur, ancien préfet de Maine-et-Loire, M. Blavier, ancien maire d'Angers ; derrière se trouvent le vicomte de Cumont, ancien ministre, MM. Ambroise Joubert, ancien député, Colas de la Noue, ancien substitut du procureur général, démissionnaire à l'occasion des décrets, Oriolle, conseiller général, ancien adjoint au maire d'Angers, Carriol, de Richeteau, anciens adjoints, Gavouyère, doyen de la Faculté libre de droit et avocat à la Cour d'Appel,

Cossin de la Loge, de Mieulle, du Mas, etc. C'est dans cette cellule que s'est réfugié le R. P. Léopold de Chérancé, gardien des Capucins.

Les crocheteurs approchent et frappent à la porte ; ne recevant aucune réponse, les marteaux agissent, la serrure est enlevée et la porte s'ouvre. Le commissaire Pohu est stupéfait à la vue de l'assistance qui entoure le P. Léopold. Il recule et s'enfuit jusque dans la cour Saint-Laud, monte dans une voiture et se dirige sans doute vers la préfecture pour consulter le préfet Assiot. Au bout d'une demi-heure, le commissaire central Richard se présente. « Vous avez entendu ma protestation que vous ont lue mes vicaires généraux, lui dit Monseigneur, vous l'avez entendue ? — Je n'ai rien entendu et ne veux rien entendre, répond le commissaire, j'exécute les ordres qui m'ont été donnés. — Vous l'avez entendue ? réplique le prélat. — Eh bien ! mettez que je l'ai entendue, si vous le voulez », murmure M. Richard. M. le baron Le Guay, s'adressant à son tour au commissaire central, proteste de toutes ses forces contre cette violation du droit des gens : « Monseigneur comme député, et moi comme sénateur, sommes inviolables et vous n'avez pas le droit de nous toucher. Nous ne céderons tous qu'à la violence. » Sur un signe de leur chef, les agents s'avancent. « Ne me touchez pas, dit Mgr Freppel, ne chargez pas davantage votre conscience. — Ma conscience ne me reproche rien, » répond le commissaire. Alors Monseigneur se lève et sort suivi de toutes les personnes qui l'assistaient, après s'être fait mettre la main sur l'épaule pour qu'il fût bien constaté qu'ils ne cédaient qu'à la violence.

Pendant trois quarts d'heure la gendarmerie et les dragons ont manœuvré de ruse, pour cerner en quatre groupes la foule qui attendait le passage de Mgr Freppel. Tous les factionnaires avaient ordre, paraît-il, d'empêcher à tout prix la population d'entourer le courageux évêque d'Angers.

Enfin, à 8 h. 1/4, Mgr Freppel, ayant à sa droite M. le sénateur le Guay, et à sa gauche M. Blavier, sortent du couvent. L'infanterie, baïonnette au fusil, était massée près la rue du Temple, à l'entrée de la cour Saint-Laud. Monseigneur trouva le passage ouvert, mais aussitôt les baïonnettes s'abaissèrent au-devant de ceux qui l'accompagnaient. L'un de ces messieurs, M. Carriol, s'avance alors bravement, la poitrine découverte. M. le Guay et M. Blavier sont effleurés par les baïonnettes. Ce que voyant, un commissaire, voulant empêcher le sang de couler, ordonna alors de laisser passer tout le monde, espérant que la foule serait impuissante devant la cavalerie stationnée sur la place Saint-Laud et la place du Château. Il n'en fut rien, Monseignenr fut entouré et acclamé sur son passage. Le cortège s'avança jusqu'à la cathédrale, fleurs et couronnes pleuvaient sur le prélat ; dans la rue Toussaint, tout le monde était aux fenêtres, agitant leurs mouchoirs, et criant : « Vive la liberté ! Vive Monseigneur ! Vivent les Capucins ! »

Après la marche triomphale de l'évêque d'Angers, beaucoup de catholiques reviennent vers la cour Saint-Laud et font une ovation aux Pères Capucins qui sortent en ce moment et se rendent à la cathédrale.

A la cathédrale, le *Parce Domine* est sorti de toutes les poitrines. Monseigneur a remercié vivement les catholiques et les a priés de se porter vers les autres congrégations qui doivent être expulsées dans la journée.

*
* *

Il est 10 heures ; les sbires de M. Constant en ayant fini avec les Capucins, se dirigent vers les Cloîtres Saint-Martin, où se trouve la demeure des Pères du Saint-Sacrement. Là les Pères sont au nombre de quatre. A l'arrivée des crocheteurs, la chapelle est remplie de fidèles qui attendent les persécuteurs. Une messe vient de finir, un des Pères

est en chaire et prononce une allocution. Tout à coup, au milieu de son sermon, un bruit de fer se fait entendre, ce sont les serruriers qui s'attaquent à la grille. Alors le Père, qui représente le supérieur actuellement souffrant, descend de la chaire en disant : « Adieu, mes frères. Au revoir au ciel! » Il s'avance alors sous les cloîtres pour recevoir la police. Même lecture du commissaire et mêmes protestations du Père que chez les Capucins. Les portes sont successivement enfoncées, et au moment où les agents entrent dans la chapelle, la foule entonne d'une seule voix le *Parce Domine*. Les agents sont frappés de stupeur à ce spectacle et n'osent accomplir leur besogne. Leur odieuse consigne est là, ils s'avancent et prennent hommes et femmes par le bras pour les expulser. Les marches de la chapelle et les cloîtres sont couverts de couronnes et de fleurs. Un seul Père a été expulsé ; il n'a pas eu à faire longue route ; il reçut l'hospitalité chez M. François, dont l'habitation est située près de la chapelle qu'on venait de fermer (1).

*
* *

Il est 11 heures passées, tout le monde va déjeuner croyant que les persécuteurs vont en faire autant. Point du tout, ils s'acheminent en toute hâte vers la rue Toussaint, où se trouvent depuis peu les RR. PP. Oblats de Marie. Les rues sont aussitôt cernées et la foule ne gêne nullement les exécuteurs. Les scènes précédentes se renouvellent et, sans prendre haleine, police, gendarmerie, dragons et fantassins se dirigent vers la route des Ponts-de-Cé pour expulser les Dominicains.

*
* *

A l'arrivée des crocheteurs, une protestation a été lue, l'excommunication a été lancée contre les exécuteurs ; les portes ont été brisées, chaque cellule enfoncée. Le commissaire a déclaré qu'il laisserait 3 Pères et 2 Frères pour

(1) Les Pères du Saint-Sacrement, une fois leur chapelle fermée, ne tardèrent pas à quitter définitivement Angers : c'est le 21 janvier 1882 qu'ils partirent de cette ville.

garder les scellés. Sur la demande du prieur, le commissaire expliqua qu'il entendait par garder les scellés qu'ils ne seraient pas enlevés par les Pères eux-mêmes.

Une foule immense couvrait la place du rond-point des Magnolias, les voyous étaient en plus grand nombre que dans la matinée, et la contremanifestation s'annonçait plus bruyante qu'elle ne l'avait été jusque là. Les dragons et les gendarmes étaient échelonnés sur la route des Ponts-de-Cé et guettaient le passage des Pères. Sans doute ils avaient mission de cerner la foule sympathique aux Dominicains. Mais M. de Château, ancien substitut du procureur de la République, révoqué comme réactionnaire, fit passer les Pères Dominicains par son jardin et sortit avec eux par la rue d'Orléans. Aussitôt les religieux proscrits furent entourés d'une foule sympathique et l'ovation de la matinée recommença. Le cortège s'achemina vers la cathédrale sous une pluie de fleurs et de couronnes, aux cris de « Vive la liberté! Vivent les Pères ! » en passant par la rue d'Orléans, le boulevard des Lices, la rue des Lices et la rue Saint-Aubin. La bande de voyous ne rejoignit les catholiques qu'à la fin de la course et fit pleuvoir une grêle de pierres sur les derniers qui rentraient dans l'église Saint-Maurice.

*
* *

Après une si longue et si odieuse besogne, on aurait pu croire que tout était terminé pour les crocheteurs. Eh bien ! non ! il restait encore des portes à briser.

Les Pères Oblats habitaient autrefois une maison sur la route de Pruniers et dont ils ont conservé la propriété. Cette maison leur sert maintenant d'infirmerie et de retraite pour les vieillards qui ont usé leurs forces au service de Dieu et du prochain. Les séides de M. Constant se dirigèrent vers cette maison et y renouvelèrent leur scène de violence et d'arbitraire. Ils ne trouvèrent là qu'un vénérable religieux, qui ne fut pas expulsé, étant propriétaire de l'immeuble qu'il occupait et que venaient de frac-

turer ceux qui ont mission d'arrêter les malfaiteurs qui entrent chez autrui à l'aide d'escalade et d'effraction.

Sur 15 capucins, 5 sont restés, trois Pères et deux Frères. Chez les Pères du Saint-Sacrement, deux Pères ont été laissés avec un Frère.

*
* *

Les « témoins » des expulsions des Capucins, des Oblats de Marie et des Dominicains rédigèrent, le 4 novembre 1880, des procès-verbaux. Nous allons les reproduire :

L'an 1880, le 4 novembre, à 6 h. 20 du matin, M. Richard, commissaire central, assisté des quatre commissaires d'arrondissement, MM. Nairière, Pohu, Bardèche et Paquet, accompagné de nombreuses escouades d'agents de police, de la gendarmerie d'Angers et des environs, sous le commandement du capitaine Gautereau, appuyé par une compagnie d'infanterie et un détachement de cuirassiers, s'est présenté à la porte du couvent des Frères-Mineurs Capucins d'Angers et a demandé à parler au « directeur de l'association ».

Le R. P. Léopold s'est alors présenté à la grille, assisté de M[es] Gavouyère et Perrin, avocats à la Cour d'appel d'Angers, ses conseils, et de MM. de Chataux et de Tarlé, avocats à la Cour, anciens magistrats; de M. Cassin de la Loge et de M. Senot de la Londe, ancien capitaine de cavalerie.

Le commissaire central a donné alors lecture d'un arrêté, en date de ce jour, pris par M. Assiot, préfet de Maine-et-Loire. Cet arrêté dont copie a été remise au R. P. Léopold, est ainsi conçu :

« Article 1[er]. — L'agrégation formée à Angers (cour Saint-Laud) par les membres de l'association non autorisée dite des Capucins est dissoute. Les membres de cette association qui résident dans l'établissement ci-dessus spécifié devront immédiatement l'évacuer.

« Article 2. — La chapelle ouverte au public sera fermée et les scellés seront apposés tant sur les portes extérieures que sur celles qui la mettent en communication avec l'intérieur de l'établissement. »

Le R. P. Léopold a protesté en ces termes : « Je ne reconnais pas à M. le préfet le droit de prendre un arrêté qui n'est fondé sur aucune loi. En mon nom et au nom de tous mes religieux, au nom de la liberté de conscience et du droit de propriété, au nom de la liberté individuelle, je proteste contre l'acte que vous commettez en ce moment, et je déclare, en présence des sergents de ville, agents de la force publique et de tous ces messieurs, mes conseils et mes témoins, que je ne céderai qu'à la violence. » Le commissaire central a déclaré ne vouloir tenir aucun compte de cette protestation et a refusé d'entendre celle des conseils.

Mgr Chesneau, vicaire général, a fait la protestation suivante au nom de Mgr l'évêque d'Angers : « Nous Charles-Emile Freppel, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège, évêque d'Angers, avons protesté et protestons contre l'expulsion violente de l'ordre des Pères Capucins, approuvé par le Saint-Siège et canoniquement établi dans notre ville épiscopale par notre vénéré prédécesseur, Mgr Angebault. Nous déclarons, en outre, maintenir ledit ordre dans tous les droits et privilèges qu'il possède à Angers en vertu des lois canoniques. Nous rappelons, en même temps, que la peine de l'excommunication est portée, par les lois canoniques, contre tous ceux qui mettraient la main sur des religieux pour les expulser violemment de leur maison conventuelle, et contre ceux qui en auraient donné l'ordre. » Le commissaire central s'est alors couvert en déclarant qu'il ne voulait rien entendre.

Le R. P. Gardien, ses conseils et les témoins sont immédiatement rentrés dans l'intérieur du couvent.

Sur l'ordre du commissaire central, plusieurs ouvriers ont fracturé trois des barreaux de la grille et pénétré dans la cour. La cloison séparant les parloirs extérieurs de la loge du portier ayant été enfoncée, sans donner accès aux agents de l'administration, les mêmes ouvriers ont alors fracturé la porte de clôture du couvent, renversé un mur de moellons disposé à l'intérieur pour la maintenir,

et par la brèche ainsi ouverte plusieurs agents, suivis du commissaire central et de ses subordonnés, ont fait irruption dans le cloître.

La porte vitrée du grand parloir intérieur a été forcée, et la seconde porte, donnant de cette pièce sur le corridor, fracturée. Pénétrant dans le jardin, le commissaire, suivi de ses agents, a fait garder une porte de communication ouverte entre le couvent et la manufacture de M. Joubert-Bonnaire, du consentement exprès des propriétaires voisins. Revenant sur leurs pas, les agents ont expulsé violemment, et après poursuites dans le jardin, un grand nombre de catholiques qui étaient accourus joindre leur protestation à celle des Pères.

Après cette expulsion, le commissaire central, toujours suivi de ses agents, a pénétré, par une des portes intérieures, dans la chapelle, où se trouvaient réunis de nombreux fidèles en prières. Mgr Chesneau a lu immédiatement la protestation suivante que le commissaire a refusé d'écouter : « Nous, Charles-Emile Freppel, évêque d'Angers, avons protesté et protestons contre la fermeture de la chapelle des Pères Capucins, chapelle publique, à l'usage des fidèles de notre ville épiscopale, bâtie aux frais des catholiques de notre diocèse, autorisée et solennellement bénite par notre prédécesseur de vénérée mémoire, Mgr Angebault, au vu et au su du pouvoir civil qui, depuis quinze ans, n'a jamais élevé à ce sujet la moindre réclamation. Malgré cette fermeture violente, nous déclarons conserver à ladite chapelle son caractère et ses privilèges, la regardant comme un lieu saint et sacré, qu'il n'est au pouvoir de personne d'enlever à sa destination sans notre consentement, et dans lequel, par suite, les saints mystères pourront continuer à être célébrés comme par le passé. »

Par petits groupes, malgré leurs protestations et leur résistance, les fidèles ont été expulsés. Plusieurs d'entre eux ont été appréhendés au corps, conduits à l'extérieur

de la chapelle et de là refoulés jusqu'à l'extrémité des rues aboutissant à la cour Saint-Laud.

Les commissaires, les agents et les gendarmes se répandant dans les corridors et les escaliers ont successivement forcé ou fracturé les portes des cellules où les Pères s'étaient retirés avec leurs témoins. Les témoins seuls ont été expulsés des cellules et conduits ou portés à l'extérieur. Les cellules contenaient : 1° le R. P. Léonard, ayant avec lui comme témoins MM. Moreau, ancien conseiller de préfecture, Maupoint, négociant, Leroy, agent d'affaires et Jeannin, propriétaire; 2° le R. P. Ambroise, dont les témoins étaient MM. de Marquié, chef d'institution, Denechère, étudiant, Gaullier, négociant, et Meauzé, directeur d'assurances : 3° le R P. Honoré, ayant pour témoins MM. Dussouchay, architecte, Porché, ancien commissaire-priseur, Sommier père, prote d'imprimerie, et Sommier fils, typographe; 4° le T. R. P. Chrysostôme, vicaire, ayant pour conseil M. Perrin, avocat, qui a été expulsé malgré ses protestations et celles du Père, en compagnie de MM. Bodinier, Bordeaux et de Champrel ; 5° le R. P. Dominique, assisté de MM. Levesque, négociant, Moisseron, sculpteur et Vérité, négociant en vins; 6° le T. R. P. Ludovic, propriétaire, assisté de MM. de Châtaux, de Tarlé, avocats, anciens magistrats et Rondeau, propriétaire : au moment où le commissaire a frappé à la porte de la cellule et sommé d'ouvrir, le R. P. Ludovic lui a fait observer qu'il était dans sa cellule l'un des propriétaires de la maison, qu'aucun autre religieux n'était avec lui, que dès lors l'exécution de l'arrêté préfectoral n'autorisait en aucune façon le commissaire central à violer son domicile; 7° le R. P. Xavier; 8° le R P. Médard, assisté de MM. Ollivier, Chapin, ingénieur, de Farcy et Leclerc, étudiant; 9° le R. P. Julien, ayant pour témoins MM. le comte Roger de Maillé, de Senot, Palisse et Follenfant, avocat près la Cour d'appel ; 10° le frère Ferréol, ayant pour témoins MM. Dru, pharmacien, Godron, Rondeau fils, avocat, et

Xavier de la Perraudière, étudiant en droit; 11° le frère Pascal, ayant pour témoins MM. Herbert, pharmacien, Gastineau, libraire, Lemerle-Bodaire, Gayet et Jarry, négociant; 12° le frère Adrien; 13° le R. P. Léopold, gardien, assisté de son conseil, Me Gavouyère, avocat, lequel a été, par la force, expulsé malgré ses protestations et la demande formelle de son client. Étaient présents : Mgr Freppel, évêque d'Angers, entouré des témoins du Père, MM. le baron le Guay, sénateur, vicomte de Cumont, ancien ministre, Joubert, ancien député, Blavier, ancien maire d'Angers, Oriolle, conseiller général et ancien adjoint au maire d'Angers, Carriol et marquis de Richeteau, anciens adjoints au maire d'Angers, Colas de la Noue, ancien magistrat, Cassin de la Loge, du Mas, de Mieulle et Frouin, étudiant en médecine.

Monseigneur a rappelé au commissaire central les protestations faites en son nom et les peines canoniques qui le frappent. Le commissaire central a déclaré qu'il avait l'ordre d'expulser immédiatement toutes les personnes étrangères à l'association. M. le Guay, en son nom et au nom de tous les témoins, a protesté contre l'acte illégal dont on les menaçait ; pour lui et pour Mgr Freppel, député du Finistère, il a invoqué l'inviolabilité parlementaire et rappelé que le décret de convocation des Chambres avait été publié à l'Officiel ; pour les autres témoins il a demandé la production d'un mandat de justice personnel ou d'un ordre spécial. Le commissaire a déclaré qu'il entendait passer outre sans écouter aucune protestation et a violemment expulsé tous les témoins du R. P. Léopold.

Tous les amis des Pères ayant été ainsi jetés dehors, les scellés ont été apposés sur la chapelle ; les religieux expulsés à leur tour, à l'exception du T. R. P. Ludovic, l'un des propriétaires, des RR. PP. Léopold et Chrysostôme, fondés de pouvoirs des autres propriétaires (1).

(1) Le 13 mai 1904, les Capucins ont été expulsés définitivement de leur couvent de la Cour Saint-Laud.

*
* *

L'an 1880, le jeudi 4 novembre, à 11 heures 10 minutes du matin, M. Richard, commissaire central de police d'Angers, s'est présenté à la porte de la maison des RR. PP. Oblats de Marie-Immaculée, située à Angers, rue Toussaint, 35, et a sonné. A la personne venue pour demander, à travers le guichet, ce qu'il voulait, il dit en se nommant qu'il avait mandat de faire exécuter le décret du 29 mars 1880, relatif aux congrégations non autorisées. — « Je vais demander les instructions du Révérend Père Supérieur », lui répondit son interlocuteur. Le R. P. Roux, supérieur de la communauté, ayant défendu qu'on ouvrît, le portail donnant sur la rue est aussitôt attaqué à coups de barres, de leviers et de pinces, et le portillon, au bout de dix minutes environ, cède aux efforts des crocheteurs et leur livre passage. Une grille en fer, fermant au loquet seulement, est également ouverte au moyen d'une pesée

M. le commissaire central pénètre dans la cour, ceint de son écharpe, suivi de M. Barbin, son secrétaire, vêtu en bourgeois, de MM. Pohu, Nerrière, Bardèche et Pasquet, commissaires de quartiers, également ceints de leur écharpe, de 24 sergents de ville et de 14 gendarmes armés de la carabine. Cinq ouvriers porteurs de divers outils et instruments de crochetage les accompagnent.

Le R. P. Roux, de la fenêtre de sa cellule, au premier étage, interpelle M. Richard : « Qui êtes-vous, Monsieur? Que demandez-vous? Avez-vous un mandat judiciaire pour vous introduire par violence et effraction chez moi, citoyen français, jouissant de tous mes droits civils et politiques? » M. Richard répond en se disant envoyé par M. le Préfet pour dissoudre la congrégation des Oblats, en vertu du décret du 29 mars et d'un arrêté de dissolution pris ce jour par M. Assiot, et il donne lecture de cette pièce.

Le R. P. Supérieur proteste alors en ces termes : « Au nom de la liberté individuelle, de l'inviolabilité du domicile, du droit de propriétaire, enfin au nom de la liberté

de conscience, moi, Marius-Auguste Roux, supérieur des Oblats de Marie d'Angers, en mon propre nom et au nom de tous les religieux Oblats de cette maison, affirmant comme moi notre droit et notre volonté de vivre en commun, je proteste contre la violence qui nous est faite, violence qu'on prétend justifier en vertu d'un arrêté de M. le Préfet, arrêté dont je conteste la légalité et que je me réserve d'attaquer par toutes les voies de droit. Je déclare devant témoins que nous ne sortirons de notre maison qu'en cédant à la violence et à la force. » Deux fois l'envoyé du Préfet essaie, mais en vain, de couvrir la voix du Révérend Père en déclarant qu'il n'écoute aucune protestation et qu'il va passer outre.

M. le vicaire général Pessard, qui se tient près du R. P. Roux, revêtu de l'habit de chœur, prend aussitôt la parole et lit, au nom de Monseigneur l'évêque, la protestation suivante : « Nous, Charles-Émile Freppel, évêque d'Angers, avons chargé et chargeons par les présentes M. l'abbé Pessard, vicaire général, de protester en notre nom contre l'expulsion de l'Institut des Oblats de Marie-Immaculée, approuvé par le Saint-Siège, et canoniquement érigé dans notre ville épiscopale par notre vénéré prédécesseur, M[gr] Angebault. Nous déclarons, en outre, maintenir ledit Institut dans tous les droits qu'il possède à Angers en vertu des lois canoniques. Nous rappelons en même temps que la peine d'excommunication est portée par les lois canoniques contre ceux qui mettraient la main sur les religieux pour les expulser violemment de leur maison conventuelle, et contre ceux qui en auraient donné l'ordre. »

Sans attendre la fin de la lecture de cette pièce qu'il paraît désirer ne point entendre, le commissaire central donne aux ouvriers l'ordre de poursuivre leur besogne. Ceux-ci montent les marches du perron pour forcer la porte vitrée qui donne accès dans le vestibule. Les persiennes de cette porte sont fermées comme toutes celles du rez-de-chaussée. Pendant que les serruriers brisent ces persiennes

et forcent la porte, les commissaires et leur suite sont immobiles dans la cour feignant de ne pas entendre les réflexions douloureuses de plusieurs témoins. Le frêle obstacle résiste aux coups des crocheteurs plus longtemps encore que la porte de la rue. Il cède enfin, et commissaires, agents, gendarmes et serruriers entrent dans la maison. Toute cette scène s'est passée sous les yeux de tous les Pères et de tous les témoins debout aux fenêtres ouvertes du premier et du second étage.

Après quelques instants, on frappe à la porte de la cellule du R. P. Supérieur : « Au nom de la loi, ouvrez. » Aucune réponse n'étant faite, des coups de barre retentissent lugubrement, la serrure s'ébranle, la moitié du panneau supérieur est projetée à l'intérieur avec fracas, la porte est brisée et M. Richard entre dans la cellule.

Près du Supérieur se trouvent M. Aubry, avocat, professeur à la Faculté de Droit, conseil des Pères, et M. Ricou, leur avoué. Autour sont assis : M. le vicaire général Pessard, Mgr Maricourt, MM. les chanoines Caillaud et Machefer, et plusieurs laïques. Le commissaire central ordonne à toutes les personnes étrangères à la communauté de sortir sur-le-champ. Aucune n'obéissant à cette injonction, des agents et des gendarmes entrent pour commencer l'expulsion. M. Aubry fait connaître sa qualité d'avocat et affirme solennellement son droit d'assister jusqu'au bout ceux qui lui ont fait l'honneur de le choisir pour conseil. Malgré ses protestations indignées. un agent l'entraîne jusque dans la rue. M. Ricou, avoué, revendique en cette qualité les mêmes droits, et même violence lui est faite. M. le vicaire général Pessard, Mgr Maricourt, MM. les chanoines Caillaud et Machefer, tous les assistants, les uns après les autres, protestent et sont expulsés par les agents et les gendarmes, cédant seulement à la force.

Resté seul avec le R. P. Roux, le commissaire central consent à lui laisser une copie de l'arrêté du Préfet et il

demande quel est le propriétaire de la maison. « Moi, lui répond le Révérend Père. Voici mes titres de propriété. » Sur quoi l'agent de l'administration dit qu'il a ordre de le laisser dans sa propriété avec l'un de ses Pères et deux Frères, et il prie qu'on lui désigne ceux qui resteront avec le propriétaire. Le R. P. Roux lui fait inscrire les noms du R. P. Alfred Pastoors et des frères Pierre Louis et Jean-Baptiste Troyon. M. Richard ne laisse aucune instruction et ne fait aucune condition au R. P. Supérieur.

Mais déjà les commissaires ont fait ouvrir toutes les chambres et cellules du premier étage où ils n'ont trouvé personne, car le R. P. Roux a refusé avec indignation de livrer les religieux confiés à sa garde. Les RR. PP. Baugé, Duclos et Pastoors sont enfermés chacun dans leur cellule au second étage, ayant tous à leurs côtés des amis accourus pour les assister et leur servir de témoins. Les deux frères Louis et Troyon sont enfermés dans la même chambre avec deux prêtres. Successivement à chaque porte sommation d'ouvrir est faite, refus de le faire est répondu et partout les agents pénètrent avec effraction. Les témoins sont entraînés hors de la communauté malgré leurs protestations énergiques, le tour des religieux est arrivé.

Le R. P. Baugé, le premier, après que lecture lui a été donnée de l'arrêté dont il ne reconnaît ni la légalité ni le pouvoir, est chassé de son domicile et poussé dans la rue. Le R. P. Duclos subit le même sort après avoir su attendrir par ses patriotiques paroles les agents subalternes qui l'expulsaient. La maison est de nouveau visitée du haut en bas, et les gendarmes s'assurent qu'ils n'ont oublié personne.

Enfin le commissaire central procède à la fermeture de la chapelle d'où le Saint-Sacrement avait été retiré depuis deux jours. Il appose les scellés aux trois portes communiquant ; la première avec le vestibule d'entrée, la seconde avec la sacristie, la troisième ouvrant sur la tribune. Et il se retire avec les siens, son œuvre d'iniquité accomplie.

*
* *

Le 4 novembre 1880, à une heure de l'après-midi, M. Richard, commissaire central de police à Angers, assisté de son secrétaire, M. Barbin, de MM. Nairière, Pohu, Bardèche et Paquet, commissaires de quartier et d'un grand nombre d'agents de police, s'est présenté à la grille de fer du couvent donnant sur la route des Ponts-de-Cé et a demandé le supérieur des Dominicains. Le R. P. prieur Marc Ducoudray, en religion Marie-Bernard, s'est présenté à la grille, assisté de Mᵉ Soudée, avoué, son conseil, suivi des Pères et des Frères et de tous les soussignés. A ce moment, la route des Ponts-de-Cé était remplie d'un grand nombre d'agents de police, de gendarmes à pied, de gendarmes à cheval, de dragons et de soldats d'infanterie. Deux voitures stationnaient également devant la porte; de l'une étaient sortis le commissaire central et les commissaires des quartiers; pour l'autre, tous les stores étaient baissés.

Après avoir salué, le commissaire central demande à entrer, le R. P. Prieur lui a demandé qui il était. Il a répondu qu'il avait son écharpe qui indiquait suffisamment sa qualité, il a déclaré qu'il se présentait en vertu d'un arrêté préfectoral dont il allait donner lecture et dont il a remis copie, aux termes duquel le préfet arrête : « L'agrégation formée à Angers, rue Loriol-de-Barny, par les membres de l'association non autorisée est dissoute; les membres de cette association qui résident dans l'établissement ci-dessus, devront immédiatement l'évacuer. La chapelle ouverte au public sera fermée et les scellés seront apposés sur les portes extérieures ainsi que sur celles qui la mettent en communication avec l'intérieur de l'établissement. »

Le R. P. Prieur lui demande alors s'il a un mandat du juge d'instruction, à quoi le commissaire répond qu'il n'a aucun autre titre que l'arrêté préfectoral. A ce moment le

R. P. Prieur refuse énergiquement au commissaire central l'entrée de la communauté.

Le commissaire central refusa de recevoir aucune protestation ; cependant le R. P. Prieur protesta personnellement et, malgré les interruptions de M. Richard et des autres commissaires, lut la protestation suivante au nom de Mgr Freppel : « Avons protesté et protestons contre l'expulsion des Frères Prêcheurs, approuvés par le Saint-Siège et canoniquement établis dans notre ville épiscopale. Malgré cette dispersion de fait, nous déclarons maintenir ledit ordre dans tous les droits qu'il possède à Angers. Les offices et les saints mystères pourront continuer à être célébrés comme par le passé dans la chapelle conventuelle, qu'il n'appartient à personne d'enlever à sa destination sans notre consentement. Nous rappelons en même temps que la peine de l'excommunication est portée par les lois canoniques contre tous ceux qui oseraient mettre la main sur les religieux pour les expulser de leur maison conventuelle et contre tous ceux qui en auraient donné l'ordre. »

A cet instant le commissaire central donne l'ordre aux ouvriers présents, qui traînaient une charrette remplie d'instruments de toute sorte et contenant notamment une échelle, d'enfoncer la porte de fer du couvent. Ces hommes ne pouvant y réussir, malgré leurs efforts, il ordonna d'escalader le mur, afin d'enlever les obstacles placés à l'intérieur qui empêchaient de défoncer la porte. Un ouvrier mit à l'instant l'échelle placée sur la charrette, ce qui permit à plusieurs agents de police et à plusieurs ouvriers de passer par dessus les murs et de pénétrer dans l'intérieur de la clôture. Quand cette porte eut été ouverte, la porte d'entrée des bâtiments de la communauté fut enfoncée. Les agents de police et les gendarmes à pied pénétrèrent dans l'intérieur du couvent et dans la chapelle, d'où ils chassèrent violemment et en employant la force les personnes qui s'y trouvaient.

Une autre porte fut encore enfoncée avant que l'on pût pénétrer dans le cloître. A ce moment les personnes rentrées dans les jardins du couvent protestèrent et furent expulsées.

A cet instant les agents de police montèrent du cloître au premier étage. Trois cellules furent enfoncées. Dans la première se trouvaient deux religieux. Ceux-ci protestèrent ainsi que les témoins qui les accompagnaient. On brisa ensuite la cellule du R. P. Prieur, lequel, assisté de plusieurs témoins, protesta dans les termes suivants : « En ma qualité de supérieur du couvent des Dominicains d'Angers, je soussigné Marc Ducoudray, en religion frère Marie-Bernard, proteste tant en mon nom qu'au nom des religieux domiciliés dans cette maison, contre l'injure qui est faite dans nos personnes à l'autorité de la sainte Église et à l'ordre de Saint-Dominique. Comme citoyen français, je proteste également contre l'atteinte portée à ma liberté individuelle et à l'inviolabilité de mon domicile. Je déclare de la façon la plus formelle me réserver le droit de poursuivre devant les juges compétents tous ceux qui, dans les circonstances présentes, se rendraient coupables à mon égard d'un délit ou d'un crime prévu par la loi. Je rappelle à quiconque aurait porté une main sacrilège contre une personne consacrée à Dieu, contre nous religieux, qu'il serait par là même frappé d'une excommunication majeure réservée au Souverain Pontife. »

Enfin on a enfoncé la porte d'une troisième cellule où se trouvaient réunis les Pères, propriétaires de la maison, avec les frères convers, plusieurs témoins et Me Soudée, avoué. Ce dernier, malgré ses protestations et celles des propriétaires qu'il assistait, fut chassé de force le premier, bien qu'il déclarât vouloir user de son droit de conseil et rester près des propriétaires. M. l'abbé Gossin, en religion le R. P. Armand, en sa qualité d'administrateur et comme propriétaire, tant en son nom personnel qu'au nom des deux propriétaires qui l'accompagnaient, lut la protestation suivante : « Comme administrateur de la société civile de

Saint-Dominique d'Angers et comme propriétaire de cet immeuble, je proteste contre la violation qui est faite en ce moment de mon droit de propriété et me réserve d'agir par toutes les voies légales. »

Les trois propriétaires ne furent pas expulsés, ils déclarèrent garder avec eux deux Frères. Le commissaire central ne leur fit aucune opposition, et sur leur déclaration bien nette et bien formelle, ne leur posa aucune condition.

Quand le commissaire central se présenta dans les cellules, avant d'expulser les religieux, il expulsa d'abord tous les témoins et tous les amis qui les assistaient ; chaque Père et chacune des personnes qui les accompagnaient, fut pris de force et jeté violemment au dehors. Les religieux expulsés et leurs amis subirent la violence jusque dans la rue où on leur imposa une direction à suivre et où il leur fut interdit d'entrer dans les domiciles particuliers avoisinants (1).

*
* *

Le 4ᵉ jour de novembre 1880, M. Richard, commissaire central, accompagné de nombreux agents de police et de deux brigades de gendarmerie à pied ou à cheval, s'est présenté, à 2 h. 1/2, à la porte de la maison des Oblats de Marie-Immaculée, sise route de Pruniers, n° 7, occupée par le R. P. Eymère et par le frère Menthe. Ces deux religieux étaient en ce moment assistés par M. l'abbé Goubaud, prêtre habitué à Saint-Jacques, et M. le chanoine Buchet. Sommé d'ouvrir par M. le commissaire central, en vertu d'un arrêté préfectoral portant fermeture de l'établissement et de la chapelle, le R. P. Eymère a répondu par une protestation énergique contre la violation des droits de l'Eglise, de la liberté du culte catholique, de son droit de propriété, comme délégué de la société civile, propriétaire de l'immeuble, et de sa liberté individuelle de citoyen

(1) Le procès-verbal est signé des Révérends Pères Marie-Bernard, Gabriel, Martin, Armand, Ceslas et Trophime, des Frères Zimmermann et Christin, et de MM. Lafourcade, Dorgigne, Grenouillot, épicier, Aubry, avocat, Groslos, de Monchy, Alleau, ancien notaire, Lainé, ancien imprimeur, Coulbault, avocat, Duroux, Bruneau, employé, et de l'abbé Yves de Kersabiec.

français. M. Richard a fait alors procéder au crochetage de la porte donnant entrée dans le corridor de la maison. Derrière la porte se trouvaient les quatre personnes ci-dessus désignées, lesquelles ont répété leur protestation.

Sur le refus des deux ecclésiastiques de sortir de la maison, autrement que sur l'invitation du propriétaire, deux agents exécutant l'ordre du commissaire central, les ont expulsés. Puis, après avoir constaté qu'il n'y avait pas d'autres personnes dans la maison que le R. P. Eymère et le frère Menthe, M. Richard, malgré les protestations réitérées de M. Penot, curé de la paroisse, de M. Ménard, son vicaire, accourus avec plusieurs autres prêtres au bruit de l'attentat, jointes à celles du R. P. Eymère et de MM. Goubaud et Buchet, a procédé à la fermeture de la chapelle dont il a scellé les portes extérieures et intérieures. Une foule unanimement sympathique assistait de près ou à peu de distance à ces sacrilèges opérations. Le R. P. Eymère et son Frère convers ont été laissés dans la maison comme représentant la société civile (1).

*
* *

Epilogue. — Le 23 décembre 1880, quelques semaines après les expulsions, A. Peltier, boucher et restaurateur, demeurant rue de la Poissonnerie, n° 12, adressait au maire d'Angers la lettre qui suit (2) : « J'ai l'honneur de vous informer que depuis que j'ai assisté à l'ouverture des portes des communautés des Capucins, Dominicains et Oblats, et surtout la publicité des journaux, une grande partie de ma clientèle a cessé de venir chez moi ; je puis vous affirmer que cela me fit un tort considérable. C'est pourquoi je vous serais bien reconnaissant si vous pouviez m'aider à faire diminuer ma patente, qui s'élève à 134 fr. 31. J'ai déjà eu l'honneur de donner verbalement connaissance de ce qui précède à M. Tirlier, adjoint, qui m'a donné le conseil de vous écrire pour vous demander votre protection. Dans l'espoir que vous me viendrez en aide en la circonstance, j'ai l'honneur, etc. »

(1) Le 13 mai 1904, les Oblats de Marie ont été expulsés définitivement de leur couvent de la rue Montesquieu (ancienne route de Pruniers).

(2) *Archives de la mairie d'Angers*, série P.

Le Gérant : J. CREUSÉ.

Angers, imp. Lachèse et Cie, J. Siraudeau successeur. — 10-3397

MONSEIGNEUR FREPPEL

(SOUVENIRS ANECDOTIQUES)

LA CHAIRE DE LA CATHÉDRALE. — M. CHOYER

Une chaire préhistorique. — Elle étonne Mme Freppel. — M. Choyer offre sa chaire. — L'œuvre d'art. — Fagot et massif. — L'auteur explique son œuvre. — Inauguration de la nouvelle chaire. — Mgr Freppel et ses deux assistants. — Discours de l'Évêque. — M. Choyer chanoine. — Son portrait. — Sa naissance à Saint-Clément-des-Levées. — La marine d'autrefois et la Loire d'aujourd'hui. — M. Choyer géologue. — Hommage à sa mémoire.

A l'époque où Mgr Freppel prit possession de son siège — c'est-à-dire en avril 1870 — la cathédrale d'Angers avait une chaire dont la simplicité étonnait les visiteurs. On n'eût pas trouvé, en cherchant dans les plus humbles églises du diocèse, un meuble aussi fruste, aussi dénué d'art (1). Accrochée très haut, à l'un des piliers de la nef, du côté de l'Évangile, loin de l'autel, la chaire de Saint-Maurice avait l'air d'une mendiante, l'air d'une sébille tenue par un pauvre à la porte de l'église. Lorsque la mère du nouvel évêque, venue à Angers avant lui, aperçut pour la première fois cet objet si nu et si haut placé, elle ne put retenir un cri d'indignation : « Monsei-

(1) Cette chaire était une relique du réfectoire de l'ancienne Abbaye de Saint-Aubin à Angers.



« gneur ne montera jamais dans cette pauvre chaire ! » Mais il y monta et l'on ne s'aperçut plus qu'elle était pauvre.

Cependant il ne tarda pas de la trouver lui-même indigne du lieu, sinon indigne de lui. C'était le moment qu'attendait un prêtre angevin, statuaire, auteur d'une chaire monumentale que la cathédrale n'avait pas voulu accepter quinze ans auparavant, et qui se désolait de rester méprisée dans un atelier. M. Choyer vint offrir au nouvel évêque cette chaire qui lui avait coûté tant de peines et tant d'argent (1). Avec quel amour il l'avait sculptée pendant quinze années de sa vie ! Avec quelle fierté il l'avait fait admettre à l'exposition de Paris, en 1855 ! Mais les Parisiens n'avaient pas su l'apprécier, et les Angevins l'avaient refusée pour leur cathédrale, parce qu'ils l'avaient trouvée « encombrante et mal pondérée ».

A peine arrivé à Angers, Mgr Freppel alla voir dans l'atelier de M. Choyer cette chaire abandonnée, et comme il aimait à faire grand, elle lui plut. Aussi bien M. Choyer l'offrait-il en pur don, heureux de trouver dans ce sacrifice un honneur suprême pour sa vieillesse.

Ce qui l'avait surtout rendue encombrante aux yeux des Angevins, c'était, aux deux extrémités, l'énormité de deux tours dans lesquelles se trouvaient ménagées les escaliers d'accès. M. Choyer s'empressa d'atténuer cet inconvénient, En quelques jours il diminua les tours puis les accola de biais à chaque bout de l'édifice et, vaille que vaille, la chaire fut enfin acceptée.

Vaille que vaille ! c'est-à-dire qu'elle restait toujours exposée à la discussion. Les connaisseurs la trouvaient

(1) Cette démarche avait été précédée d'une visite que M. Choyer avait faite à Mgr Freppel, alors que celui-ci était à Rome, pendant le Concile.



trop volumineuse, trop chargée de détails. Ils disaient en se moquant : « Pourquoi M. Choyer ne l'a-t-il pas « faite encore plus énorme ? Pourquoi ne s'étend-elle pas « jusqu'aux extrémités de l'église ? » Il est vrai qu'une œuvre d'art, pour être digne de ce nom, doit se présenter avec plus de discrétion. Horace a donné, non seulement aux poètes, mais encore à tous les artistes, un conseil d'or :

Infelix operis summâ, quia ponere totum
Nesciet...

Une œuvre d'art est la composition d'un tout harmonieux. Saint François de Sales dirait que le bouquet, sorti des mains de Glycera, est une composition. Avec goût la bouquetière en a choisi les fleurs ; avec art elle a su les assembler. Elle s'est bornée dans son choix. Le bouquet, simple ou riche, sera toujours élégant. Les couleurs sont variées, les fleurs n'ont pas les mêmes dimensions et ne sont pas placées à la même hauteur. L'air circule entre les tiges. On les a rapprochées mais non pas étroitement attachées comme les branches d'un fagot. Ce mot va me permettre de faire une distinction qui, tout à la fois, louera M. Choyer et satisfera ses critiques. Si les fleurs ne doivent pas se présenter sous l'aspect d'un *fagot*, ne peuvent-elles offrir à l'œil la belle disposition d'un... massif ? Le mot est lourd et peu gracieux, mais juste. Dans un jardin, à l'entrée d'un palais, au pied d'un autel surtout, un massif de fleurs peut faire bon effet. Disons que la chaire de M. Choyer est un beau massif de fleurs choisies, aux parfums variés, et que chacun soit content !

Mais M. Choyer va suppléer lui-même à l'insuffisance de mon appréciation. Dans une lettre qu'il écrivit à Mgr Freppel pour lui offrir son œuvre, il en donne une description qui la montre sous son vrai jour. En publiant

sa belle étude sur M. Choyer, M. l'abbé Crosnier a donné de cette lettre un résumé que je suis heureux de reproduire (1).

« L'idée générale, d'où mon œuvre est sortie, et qui en a réglé l'exécution jusque dans ses moindres détails, est celle ci : Représenter l'existence de l'Église ou la société de Dieu avec les hommes, société naissant avec le monde mais lui survivant dans les demeures éternelles. Ce thème accepté, la division principale s'offrait d'elle-même : Église militante, Église triomphante. L'Église militante est représentée dans la partie inférieure; dans la partie supérieure, l'Église triomphante.

«Parmi les symboles sous lesquels les Saintes Écritures aiment à nous représenter l'Église, les plus fréquents sont : la barque ; le bercail ; une ville symétriquement distribuée et fortifiée. De toutes ces figures, il m'a semblé que la dernière répondait le mieux à mon dessein. Cet emblême, je devais me contenter de l'indiquer extérieurement et en partie. Pour cela, j'ai reproduit en y adossant la chaire, un pan de murs de Jérusalem, terminé par deux portes.

« L'histoire complète de la vie terrestre de l'Église nous la montre naissant avec les Patriarches, grandissant avec Moïse, et recevant, sous la loi de grâce, son entier achèvement. Le premier de ces états est figuré par les trois patriarches, Adam, Noé et Abraham dont les statues sont adossées au pédicule de la chaire. Cela fait, j'avais à représenter la loi mosaïque, remplacée par la loi de grâce. La porte ruinée, d'un côté ; de l'autre l'entrée monumentale intégralement conservée, et sur laquelle figure le Christ lui-même, m'ont paru devoir traduire, à ne pouvoir s'y méprendre, la substitution de la loi nouvelle à celle de l'ancienne alliance.

(1) La lettre tout entière a été publiée dans la *Semaine Religieuse* du 5 février 1871.

« De là, sur les deux escaliers, cette opposition de faits et de symboles empruntés aux deux testaments. Sur les décombres de la porte mosaïque est assise une femme aux cheveux épars, à la figure triste et rêveuse. Un dragon s'approche de son oreille et semble la conseiller, tandis que d'un repli de sa queue il lui couvre la vue comme d'un bandeau. Les figures se sont évanouies devant la réalité. La couronne est tombée aux pieds de la synagogue, la reine déchue, et de ses épaules le manteau royal s'échappe. Daniel montre la petite pierre qui se détache de la montagne, et va grossissant jusqu'à remplir le monde. Ezéchiel ordonne aux ossements arides de revêtir leur chair et de reprendre une vie nouvelle.

» De l'autre côté, saint Jean contemple la cité sainte descendant du ciel. Simon Pierre regarde avec admiration les poissons qui remplissent ses filets. Sur la chaire proprement dite, Jésus-Christ, le centre et la raison suprême de tout, occupe la place d'honneur. Au milieu il remet au Prince des Apôtres le soin de paître son troupeau. Dans les bas-reliefs latéraux, il évangélise Nicodème et la Samaritaine.

« Sur les colonnettes sont placés les apôtres, vrais soutiens de l'Église. Enfin, dans des niches séparées, sont les docteurs grecs et latins, interprètes des divins oracles.

« Dans la partie supérieure, l'abat-voix représente l'Église triomphante, Il me fallait un motif secondaire qui servît de transition naturelle entre les deux parties de mon œuvre. Le dossier de la chaire favorisait à merveille ce dessin. Le projet choisi fut le chaste hymen de Jésus-Christ et de son Église. Le Christ tient le sceptre, porte la couronne, est armé du glaive et du carquois. A sa droite, se tient debout la reine qu'il a choisie pour l'associer à sa gloire ; elle est ceinte du diadème, et ses épaules sont recouvertes d'un riche manteau, rehaussé d'or et de cou-

leurs variées. Le genre humain tout entier apporte ses dons aux noces de l'Époux : les filles de Tyr et de Sidon, les grands du peuple, les souverains de Tarse et des îles lointaines, les rois de l'Arabie et de Saba.

« Sur les retours de la chaire, sont deux bas-reliefs importants. L'un retrace l'apparition du Labarum au premier empereur chrétien : l'autre traduit les paroles de saint Rémi au premier roi baptisé des Francs : « Fier « Sicambre, brûle ce que tu as adoré, et adore ce que tu as « brûlé »..

« Je n'ajouterai qu'un mot sur les sculptures destinées à représenter l'Église triomphante, Dans l'abat-voix et dans son couronnement, la société des saints se trouve représentée par un nombre considérables de statuettes rangées en ordre auprès de l'Ancien des jours, et se rapportant à des personnages de tous pays, de toutes langues, de toutes nations. De chaque côté du Père éternel, assis au centre de la pyrmide principale, sont debout, sous les voûtes de dais spéciaux, David et le Vieillard inspiré de Patmos, en témoignage de la vérité des révélations par lesquelles il a plu à Dieu d'abaisser les cieux et de nous laisser entrevoir quelques-unes des indicibles merveilles qui, dans la cité bienheureuse, réjouissent les élus ».

Cette lettre désarma un peu les adversaires de M. Choyer. Ils firent des concessions! Quand on leur demandait ce qu'ils diraient si cette chaire nous était venue du Moyen-Age, fouillée comme elle l'est, pleine de symboles et de pensées mystiques, révélant une habileté de ciseau et une intensité de travail aussi remarquables ? Ils répondaient : « Nous la trouverions admirable ! » C'est bien aussi le sentiment de tous les visiteurs de notre cathédrale, à part ceux qui font les entendus et les malins. L'énormité du meuble les frappe et les étonne tout d'abord ; puis, en le voyant si bien

campé devant l'arc ogival de la muraille, peuplé de statues, orné de détails qui rappellent les annales du peuple de Dieu, c'est-à-dire riche d'histoire et de poésie, ils se disent, même les plus simples, qu'ils sont en présence d'une grande œuvre, pas banale, digne d'attention et de respect.

Il fallait la voir, surtout, le jour où elle fut bénite et solennellement inaugurée. Mgr Freppel présidait la cérémonie. Une grande foule remplissait la cathédrale. Lorsque l'évêque apparut, mitre en tête et crosse à la main, dans cette chaire monumentale dont le public, bon gré mal gré, se montrait fier, un frisson de plaisir parcourut l'assemblée. Le spectacle, du reste, était nouveau pour elle.

Cette chaire ayant trois « cuves » c'est-à-dire trois places, celle du milieu était occupée par Mgr Freppel, les deux autres par ses deux assistants. C'étaient les deux vicaires généraux, MM. Bompois et Chesneau, qui, debout et graves, encadraient de leurs personnes la solennité du discours. On les regardait avec curiosité, en souriant de leur complaisance et de leur gêne. M. Bompois, immobile, semblait être une des statues de la chaire. M. Chesneau, un peu plus remuant, paraissait s'unir à l'auditoire en donnant à la parole épiscopale quelques signes approbatifs, mais discrets !

Écoutez, un peu, ce que l'évêque dit ce jour-là :

Il vient d'entrer dans le temple ; ses yeux ont rencontré la chaire, et, dans cette chaire, un homme qui parle : « Cet « homme, quel est-il ! Au nom de qui parle-t-il ? Quelle « est sa doctrine et son enseignement ? Cet homme, il est « le ministre et l'envoyé du Très Haut ; c'est au nom de « Dieu qu'il élève la voix. Sa parole n'est point celle d'un « homme, ni d'un siècle ou d'une contrée : c'est la doc- « trine de tous les temps et de tous les pays. Quand le « prêtre catholique monte dans cette chaire, pensez-vous

« chrétiens, qu'il y monte tout seul? Non, il y monte avec
« le cortège imposant des prophètes et des apôtres, des
« docteurs et des martyrs qui le suivent et l'environnent,
« qui se placent à ses côtés, qui prêchent par sa bouche.
« Pour lui, il s'efface, il disparaît derrière ces grandes
« figures de la tradition universelle et perpétuelle! Oh
« non! ce n'est pas lui qui parle : la voix que vous enten-
« dez, c'est la voix de Pierre et de Paul, de Cyprien et
« d'Athanase, de Jérôme et d Augustin, de Léon et de
« Bernard ; la voix des Pères et des Conciles, des Papes
« et des Évêques, voix d'Orient, voix de l'Occident, voix
« du Septentrion, voix du Midi, voix des temps, voix de
« l'éternité! Car la parole qui descend de cette chaire
« n'est pas seulement la parole de l'Église, c'est-à-dire de
« la plus illustre société qu'il y ait en ce monde ; ce qui
« déjà lui donnerait une force plus grande que tous les
« échos de la terre. Elle est de plus la parole du Verbe
« incarné, cette parole que le Père dit à son Fils dans le
« silence de l'éternité, que le Fils a répétée aux hommes
« dans la plénitude des temps, cette parole pleine de force
« et d'éclat, *vox Domini in virtute, vox Domini in magnifi-*
« *centia ;* cette parole du Seigneur qui brise les cèdres du
« Liban, qui entr'ouvre les mers et en fait sortir la flamme,
« qu'ébranle la solitude et qui jette l'épouvante dans les
« déserts de Cadès ; cette parole qui édifie et qui ren-
« verse, qui frappe et qui guérit, qui dompte les esprits,
« qui subjugue les cœurs, qui remue les consciences, qui
« atteint « jusqu'à la division de l'âme et du corps »
« *pertingens usque ad divisionem animæ et spiritus.* Voilà,
« mes Frères, la parole qui tombe du haut de cette
« chaire : c'est la parole de l'Église, celle de Jésus-Christ,
« celle de Dieu; dès lors, s'écriait Tertullien, qu'est-ce, à
« côté de cette parole divine, qu'est-ce que toute parole
« humaine, si polie, si savante qu'elle soit? Qu'a de com-
« mun l'Académie avec l'Église, le sanctuaire de la science

« et des lettres humaines avec le sanctuaire de la science et « des lettres divines ?... »

Il est inutile d'ajouter que Monseigneur joignit à ces belles pensées de gracieux compliments pour M. Choyer. Il le remercia de sa générosité et le nomma, publiquement, chanoine honoraire. C'était le consoler de toutes les peines que lui avait causées sa chaire. Je crois le voir encore et j'entends les recommandations qu'il me fit après la cérémonie. J'avais suivi d'assez près les négociations qui avaient abouti à l'introduction de la chaire dans la cathédrale. M. Choyer désirait qu'une inscription, commémorative de sa générosité, fût placée sur le monument. Non seulement ce jour-là, mais plusieurs fois depuis, il me fit faire la promesse que je veillerais à l'accomplissement de son désir et ce désir n'est pas encore réalisé ! Sans doute l'œuvre de M Choyer n'a pas besoin d'être signée. Dans la mémoire des Angevins le nom de son auteur est fixé pour toujours.

Je voudrais aussi y fixer l'image de sa personne.

M. René Choyer était le fils d'un honorable marinier de Saint-Clément-des-Levées (1). Il avait reçu de son père

(1) Il y avait sur la Loire, voilà cinquante ans, une marine florissante. Qui nous la rendra? Qui rouvrira les ports de Saint-Clément, de Chalonnes et de Montjean ? Saint-Clément était, peut-être, la plus active de ces petites cités, fières de leur marine. Pendant que Chalonnes et Montjean envoyaient leur chaux vive aux riverains de la Loire-Inférieure, de la Mayenne et de la Sarthe, Saint-Clement transportait du côté d'Orléans, jusqu'à Paris, ses légumes et ses fruits. Le petit bourg avait alors plus de quinze cents habitants; aujourd'hui on en compte à peine la moitié. La vie animait son rivage ; aujourd'hui, sur ce rivage, de vieilles maisons, peu à peu désertées, tombent en ruine.

Saint-Clément était alors glorieux de porter le nom du patron des mariniers, mais ce nom n'était pas moins cher à toute la vallée de la Loire. Chaque année, le 23 novembre, les mariniers le fêtaient avec enthousiasme Quelle solennité c'était pour Chalonnes, ma petite ville natale ! Quelle allégresse pour nous autres, gamins de ce temps là ! A l'heure de la grand'messe on voyait arriver à l'église les bateliers en habit de fête, les vieux en tête, avec leur

un tempérament énergique et tenace, de sa mère une vraie et solide piété. Toute sa vie M. Choyer se montra le fils de tels parents.

On peut le dire sans nuire à sa mémoire : ce fils de marinier, ce petit homme à cheveux plats, au teint hâlé, ne payait pas de mine. Il avais de petits yeux, mais vifs ; rien dans ses traits ne révélait un homme de génie, mais sur son visage, marqué de la variole, rayonnait la bonté ! Sa langue ne paraissait pas bien déliée ; on eût dit parfois qu'il était bègue ; mais quand il tenait un argument, il le faisait valoir avec une ténacité qui ne savait pas démordre. N'imaginez, dans sa tenue, rien qui dénotât la fantaisie, l'excentricité, le « genre artiste ». M. Choyer, un peu lourd dans sa vieillesse, avait plutôt l'air d'un bon bourgeois qui vient de lire son journal.

« Ses défauts physiques qu'il s'exagérait un peu, dit M. Crosnier, ont été pour beaucoup dans son insuccès. Il a dit quelquefois en souriant par allusion aux qualités qui lui manquaient, que la stature et la voix font le grand homme autant que la science. Les savants qui ont une belle tail et une voix sonore auraient peine à souscrire à ce jugement fantaisiste, où il entre pourtant une part de

teint bronzé par le soleil et leurs boucles d'oreilles où brillaient des ancres d'or. Ils portaient sur de grandes claies d'osier, ornées de rubans, des pyramides de brioches dorées. Après la messe, ils remportaient, à travers les rues de la ville, ce pain bénit et parfumé, sur lequel, nous enfants, nous jetions de longs regards de convoitise !

Il y a quelques temps, comme je demandais à l'un de mes compatriotes s'il y avait toujours une marine à Chalonnes, il me répondit : « Non seulement nous n'avons plus de marine sur la Loire, nous n'avons plus de Loire. Depuis longtemps, envahie par le sable, elle n'était plus guère navigable ; du moins lui restait-il sa poésie, ses chansons de grand fleuve qui passe en riant sous le soleil. Mais il est venu des Messieurs qui, sous prétexte de creuser son lit, ont détruit le charme de ses rives. Nous ne pouvons plus nous promener en barque en suivant ses jolis bords. Ils ont planté là des palissades qui enchaînent notre liberté. Et qu'elles sont laides ! qu'elles offusquent les yeux, ces horribles barricades ! Devenue à peu près inutile, la Loire était encore belle. On l'a défigurée en voulant la rendre navigable, on a ruiné sa beauté ! »

vérité. Ceux qui ont jugé M. Choyer sur les apparences se sont trop pressés. S'ils avaient voulu aller plus avant, sous l'écorce un peu rude et fruste qui l'enveloppait, ils auraient trouvé une belle âme. — Très nerveux et timide, M. Choyer avait l'abord sec et brusque ; mais quand on le fréquentait, on remarquait en lui une sensibilité vive et profonde, j'allais dire extrême et presque excessive. Une attention délicate, un mot aimable, un léger service rendu avec affection, provoquaient chez lui la plus prompte reconnaissance... »

On le vit bien jusqu'à la veille de sa mort. Puis-je raconter cette histoire plaisante et joindre à la peinture qu'on vient de lire un trait si peu sérieux? Mais ce trait-là a tant égayé Mgr Freppel que je peux me permettre de le citer, non comme une preuve de la reconnaissance de M. Choyer, mais comme un témoignage de sa simplicité.

Donc, vers la fin de novembre 1889, le pauvre sculpteur, étant très malade, avait reçu les derniers Sacrements. Monseigneur l'apprend et se hâte d'aller le voir. Il ne le trouve pas dans son lit. « — Monsieur vient de sortir, dit « la domestique. — ! ! — Oui, il s'est aperçu qu'en se « retirant, ce matin, M. le Curé avait laissé un crucifix « sur la table, et pensant que M. le Curé pouvait en « avoir besoin pour d'autres malades, il est allé le lui « reporter ! »

Mgr Freppel aimait à raconter cette ineffable aventure. Poursuivant sa route il avait, en effet, rencontré dans la rue M. Choyer revenant de porter le crucifix dont on s'était servi, le matin même, pour lui administrer les derniers Sacrements !

La chaire de la cathédrale n'a pas été l'œuvre unique de M. Choyer, ni la sculpture son seul art. En fils de marinier qui sait « virer la paute (1) en mer ou en galerne »,

(1) « Paute » *gouvernail*, chez nos marins d'eau douce.

il donna un beau jour à sa vie une direction nouvelle. Il s'adonna à des questions scientifiques, à la géologie surtout. Ses études bibliques lui avaient fait fouiller les premiers chapitres de la Genèse ; il s'attacha à expliquer la formation de la terre et à lui donner une origine *aqueuse*. On ne le rencontrait pas, dans ce temps-là, sans qu'il vous fit remarquer qu'il y avait, dans le Paradis terreste, des sources nombreuses, des *trous* énormes par où sortaient des grandes eaux. Je me souviens qu'un jour, à l'une de nos conférences ecclésiastiques de l'évêché, ayant à traiter de la création du globe, je fus vivement pris à partie par M. Choyer parce que je n'étais pas assez Neptunien ! M. Bodaire, curé de la cathédrale, qui se trouvait là, me défendit, et tous les deux, hélas ! sans grande conviction mais pour animer un peu la séance, nous obligeâmes le bon abbé Choyer à confesser que le feu avait été pour quelque chose dans l'histoire de notre planète.

Je n'ai pas grand mérite à rappeler cette discussion où le plaisir d'entendre M. Choyer et le besoin de combattre le sommeil, dans un moment soporifique, me firent trouver de si bons arguments en faveur de Vulcain !

Il est vrai que ces arguments étaient ceux dont M. Choyer lui-même avait fait mention dans sa polémique contre les tenants de l'enseignement officiel, tout entier Vulcanien.

Particulièrement avec M. Faye, de l'Institut, la discussion fut assez vive. M. Choyer lui écrivait en 1874 : « Je crois pouvoir établir que la formation *aqueuse* de la terre est celle qui s'accorde le mieux avec les faits observables (1). » Il ajoutait, vers la même époque : « Du

(1) Coup sur coup, M. Choyer fit paraître alors les ouvrages suivants : *La théorie géogénique et la science des anciens* (1872) ; *Ma Brochure et mes Critiques* (1873), *La Géologie sans cataclysmes* (1874) ; *La Genèse du globe terrestre, d'après les traditions antiques et les découvertes de la science*

moment que le langage des faits a frappé mon esprit, mon cœur a vivement senti le besoin de protester en faveur de la création méconnue. Malgré tout ce qui me manque, j'ai résolu de parler. J'ai dit ce que l'amour de la vérité m'a inspiré. J'ai donc la conscience d'avoir rempli un devoir. »

Ceux qui le combattirent ne lui en témoignèrent pas moins leur estime. M. Joachim Barrande, ancien élève de l'École polytechnique, ancien sous-précepteur du comte de Chambord, lui fit gracieusement hommage de son magnique travail sur le *Système Silurien du centre de la Bohême* ; cadeau princier, car cet ouvrage, en 14 ou 15 volumes, ne coûte pas moins de 3.000 francs. M. Choyer l'a légué, en mourant, au Petit-Séminaire Mongazon.

Qu'on ne s'arrête pas sur l'anecdote plaisante que j'ai racontée plus haut, si l'on veut connaître M. Choyer. On le trouvera, sous les traits sérieux que mérite sa mémoire, dans la très belle étude que lui a consacrée M. l'abbé Crosnier.

« La vie de M. Choyer, dit-il, présente une harmonieuse unité. Ce fut une vie de chercheur, austère et pieuse, donnée tout entière à l'art religieux et aussi, vers la fin, à la science.. Il aima, jusqu'au scrupule, la vérité et la justice ; il fut, dans ses desseins comme dans ses opinions, ferme jusqu'à la ténacité la plus grande. Érudit et artiste, il a trouvé sur son chemin des contradicteurs nombreux — quel artiste, quel savant n'eut pas les siens ? — mais il laisse après lui des œuvres qui, sans être parfaites, témoigneront à tous d'une idée personnelle et d'un travail consciencieux. Dans quelques cent ans, peut-être, en feuil-

moderne (1875). Ce dernier ouvrage est un volume in-8° qui n'a pas moins de 540 pages. Quelques années plus tard, d'autres suivirent : *Les empreintes des cailloux ovoïdes et des blocs erratiques* (1884) ; *Trois lettres sur la géologie et sur les cailloux roulés* (1885) ; *Le caractere minéral des argiles* (1885).

letant ces brochures pleines d'aperçus ingénieux, en voyant des œuvres telles que la chaire de la cathédrale d'Angers, les autels majeurs de Saint-Philipe-du-Roule, à Paris ; de Saint-Seurin, de Bordeaux ; ou la statue monumentale qui couronne l'église Notre-Dame, à Rennes ; l'archéologue sentira s'éveiller sa curiosité et voudra connaître l'auteur de ces travaux. Pour ce motif et pour bien d'autres, il convenait de garder la mémoire d'un homme qui a fait honneur au clergé angevin et qui sur le champ des arts, a fermement tracé son sillon. »

Ce monument élevé par les Lettres à la mémoire de M. Choyer, sera la brochure de M. Crosnier (1). Pour moi, dans ces quelques pages, je n'ai fait qu'y joindre un modeste souvenir personnel, le souvenir qui m'est resté de l'inauguration de la chaire de la cathédrale. J'espère qu'on y verra aussi mon estime sincère de l'artiste et du prêtre que fut M. Choyer.

E. Grimault
Chanoine.

1) *A la mémoire de M. René-François Choyer.* — H. Beiand, libraire. 1890. Voir aussi une première Notice parue dans la *Semaine Religieuse* du 2 mars 1890.

Mœurs et usages des Angevins [1]

L'Angevin est moins têtu que le Breton, et moins chicaneur, moins processif que le Manceau ; heureux de la richesse et de l'abondance que le Créateur a répandues sur son pays, il aime à en jouir tranquillement. Il est plus pacifique que ses voisins de Bretagne et du Maine ; il ne s'emporte point aussi vite, il querelle moins que le descendant des vieux Armoricains, et il aime moins les procès que le Manceau pur sang.

N'allez pas croire cependant que l'Angevin aime le repos outre mesure ; la tranquillité qu'il chérit est celle qui ne ressemble en rien au déshonneur : dès que la paix est honteuse, il n'en veut plus, dès que le joug est rude il le secoue. Jacques Cathelineau, noble paysan du Pin-en-Mauges, était Angevin.

Roland, le fameux Roland, chanté par l'Arioste, c'est l'Anjou qui l'a vu naître. Charlemagne avait donné sa sœur Berthe en mariage à Milon d'Angers, et Roland fut le premier fruit de cette alliance.

Parti des bords de la Maine et de la Loire, le paladin, neveu du grand empereur, se fit un beau chemin de gloire, que la mort termina à Roncevaux.

En choisissant Roland pour le héros de son poëme, Arioste a rendu témoignage à la valeur guerrière des Angevins.

Ce Robert-le-Fort, glorieuse tige d'une glorieuse lignée de rois, est surnommé dans l'histoire, ROBERT L'ANGEVIN. De lui sont descendus ces monarques qui ont étendu leur sceptre sur presque toute l'Europe. De vieux chroniqueurs appellent ce vaillant chef LE MACHABÉE DE LA FRANCE, et il

(1) Article publié par le vicomte Walsh dans l'*Ange Gardien* (nº de janvier 1853)

méritait ce surnom, car il est mort en combattant pour elle.

C'est dans le village de Brissarthe, à cinq lieues d'Angers, que Robert-le-Fort fut terrassé par une main inconnue. Voici comment est racontée sa mort :

« Hasting, le fléau venu de Septentrion, ce renard rusé qui faisait le mort pour entrer dans les villes, et qui, alors qu'il s'y était introduit, dévorait leurs habitants comme un tigre qui a faim de chair de femmes et d'enfants, et soif de sang humain, venait pour la seconde fois de mettre pied sur terre d'Anjou; terre si fertile, si riche de moissons et de vignes, si adornée de fleurs et de fruits, qu'elle tentait toujours les hommes du Nord.

« Robert ayant appris qu'Hasting avançait avec ses hordes sur Angers, accourut à sa rencontre; le barbare, qui faisait autant la guerre au vrai Dieu qu'aux hommes, s'était renfermé avec son avant-garde en l'église de Brissarthe, et y faisait orgie et sacrilège.

« Robert vint, et de ses soldats enserra l'église ainsi d'un mur de fer : ce fait, et voyant qu'aucuns ne pourraient s'échapper de l'enceinte, alla, pour reposer, déboucler son amure et sa cuirasse. Après quelques heures de sommeil, le chef ainsi désarmé retourna auprès de l'église; et, pendant que regardait, flèche décochée d'une croisée et peut-être tirée par une main vulgaire, vint transpercer et occir invincible chef de si grande vaillance et de si grand renom. »

Pour l'Anjou, c'est un beau titre que le surnom *d'Angevin*, donné à un prince de qui descendent nos rois! Aussi les Angevins d'aujourd'hui, dont grand nombre ont lu leurs annales, en sont fiers. Et en vérité, pour s'enorgueillir, ils ont de bonnes raisons : Jérusalem, Chypre, Naples, la Sicile, l'Aragon, l'Angleterre, la Hongrie, l'Espagne, la France, n'ont elles pas vu des princes de la maison d'Anjou venir s'asseoir sur leurs trônes?

Richard Cœur-de-Lion, émule et rival de Philippe Au-

guste ; cette vaillante Marguerite, qui guerroyait comme un homme, et qui faisait reconnaître le royaume de son fils par des brigands armés ; ce terrible Henri II, étaient tous trois de cette famille de Plantagenet que l'Anjou a donnée à l'histoire et au monde.

Pour que les titres à la beauté se trouvent à côté des titres à la gloire, Agnès Sorel a pris naissance dans la même province que Roland et que Robert-le-Fort. Les Angevines s'en souviennent : et quand on a vécu au milieu d'elles, on conçoit que la belle des belles soit née dans leur pays.

Pour expliquer l'orgueil de l'Angevin (orgueil qui fait partie de son caractère), j'ai cité des héros, une femme forte, et une femme citée pour ses charmes. A présent, pour justifier ses prétentions à l'esprit et à l'amour des arts et des lettres, je n'aurai que l'embarras du choix.

Le bon roi René de Sicile trouvait dans le ciel de l'Anjou, et parmi les Angevins, dont l'humeur aimable et gaie lui plaisait, des consolations pour son trône perdu. Aussi il s'était établi parmi eux et leur chantait ses vers. Il a voulu dormir, après sa mort, dans la ville qui l'avait applaudi. Lui-même avait peint son tombeau sur les murs de la belle cathédrale dédiée à saint Maurice.

Cet amour de René pour l'Anjou prouve que les habitants de cette province avaient du goût pour la poésie ; un poète n'aurait pas voulu, ne voudrait pas vivre au pays qui ne le goûterait pas.

Un des plus honorables et des plus honorés habitants de l'Anjou, le comte Théodore de Quatrebarbes, va me fournir l'occasion de prouver que la LIBÉRALITÉ EST UN DES TRAITS DU CARACTÈRE ANGEVIN. Cet homme au cœur chevaleresque et qui a écrit, non du bout de sa plume, mais du fond de son âme, les plus belles pages que je connaisse sur la chevalerie, a fait don à Angers, sa vie natale, d'une magnifique statue en bronze du bon roi René. Cette statue,

plus grande que nature, posée sur un piédestal où se trouve reproduite en charmantes statuettes la famille du barde couronné, est l'œuvre d'un autre Angevin, du célèbre David, coupable, il faut bien le dire, du fronton du Panthéon, approuvé par M. Thiers, alors ministre de Louis-Philippe.

Comme en peignant le type angevin je cherche à être vrai, il faut bien que le tableau ait un peu d'ombre ; et un fait, qui date de la République de 1848, va me la fournir. Lorsqu'un *don royal* est fait à une ville par *un particulier*, on pourrait croire que le généreux donateur serait écouté quand il s'agirait de choisir l'emplacement où la statue doit être érigée. Le Conseil municipal d'Angers n'a pas été de cet avis-là. Le comte de Quatrebarbes avait pensé, avec raison et bon goût, que l'image de René, roi de Sicile, ne pouvait être placée nulle part avec plus de convenance qu'en face du berceau de ce prince, né au château d'Angers, bâti par saint Louis. MM. les municipaux, sous la pression de leur zèle républicain, ont trouvé qu'une *statue de roi*, offerte par *un gentilhomme royaliste* tel que Théodore de Quatrebarbes, ne pouvait prétendre à une semblable place d'honneur. Aussi les édiles de cette époque d'égalité ont relégué le bon roi René dans une espèce de jardin potager, non loin de la préfecture... *O tempora ! ! !*

Boulainvilliers dit dans ses mémoires :

« Les Angevins sont ingénieux, d'un esprit doux et propres aux lettres et aux arts, mais peu entreprenants et peu laborieux. »

En ouvrant la biographie, on voit tout de suite que Boulainvilliers n'a rendu qu'une demi-justice aux habitants de l'Anjou ; et j'avance hardiment qu'il y a peu de province, comparativement à leur étendue, qui puissent produire une plus longue liste d'auteurs que celle que nous cherchons à faire connaître.

Jeanne, et Marie-Anne Ayrault, deux sœurs de l'année 1609, tenaient la lyre et chantaient ensemble leurs propres poésies, et les héroïdes qu'elles dédiaient à Henri IV.

Esther de Beauvais cultivait aussi les Muses avec succès, et c'est pour une autre Angevine, Marie-Françoise-Catherine de Beauveau, marquise de Boufflers, que Voltaire fit ces vers :

> Vos yeux sont beaux, votre âme encor plus belle.
> Et sans prétendre à rien, vous triomphez de tous ;
> Si vous eussiez vécu du temps de Gabrielle,
> Ne sais ce qu'on eût dit de vous.
> Mais on n'aurait point parlé d'elle.

Bernard de Mervèse, secrétaire de la Chambre de Henri IV, né à Angers, a laissé des discours, des essais philosophiques, et des poésies légères.

François Bernier, dans un temps où la *locomotion* était moins de mode qu'aujourd'hui (en 1625), se mit à voyager. Mais le souvenir des délices de l'Anjou lui fit abandonner la brillante position que son talent lui avait faite auprès du grand Mogol, dont il était devenu le médecin : de retour en France, il publia une agréable relation de son voyage. Boileau, Chapelle, Saint-Evremont, Ninon de Lenclos, Mme de La Sablière furent au nombre de ses amis, et l'avaient surnommé le *joli philosophe*.

Un philosophe plus savant, mais moins aimable, fut Constantin-François Chassebœuf de Volney, aussi né à Angers. L'éducation l'avait fait républicain ; l'empereur Napoléon le fit comte et sénateur, alors « *que nos pères n'avaient pas encore assez pleuré pour croire.* » Le livre capital de Volney, *Les Ruines*, a eu de la réputation parmi les incrédules de l'époque, et trop de gens l'ont lu.

Tout à l'heure, j'ai nommé un autre fils de l'Anjou, David le statuaire ; et j'ai cité comme antichrétien et immoral son fronton du Panthéon. Cette œuvre va être des-

cendue des hauteurs où elle était placée comme un grand scandale, et l'apothéose de Voltaire sera cachée dans quelque coin obscur... Oh! que les artistes de talent et de génie feraient mieux d'attacher leur cœur au bien qu'au mal, à la vérité qu'au mensonge! David l'Angevin a, sous la Restauration, fait un chef-d'œuvre qui n'a point à redouter la flétrissure infligée au fronton athée : la belle et magnifique statue de Bonchamps, l'immortel Vendéen, voilà le plus beau titre que David ait offert à l'admiration de la France!...

Quel lieu aussi que ce Saint-Florent! Et comme tout ce que l'on y voit remue l'âme et la dispose à l'admiration! Là, les souvenirs de l'héroïque Vendée vous assaillent et vous exaltent, cette vieille église de l'antique abbaye, où les cinq mille prisonniers de la République étaient renfermés et voués à d'horribles représailles; et devant laquelle Bonchamps, blessé à mort et mourant, a fait retentir son sublime cri de

GRACE AUX PRISONNIERS, BONCHAMPS LE VEUT, BONCHAMPS L'ORDONNE!...

Ce n'est pas tout encore; sur le plateau élevé du coteau, qui commande une vue si vaste et si saissante de la Loire et des fertiles plaines de l'Anjou, se dresse un obélisque érigé en mémoire de deux nobles filles de saint Louis, venues, en pélerinage royaliste et chrétien, honorer la tombe de Bonchamps. Sur cette pierre de mémoire étaient inscrits les noms de Marie-Thérèse, duchesse d'Angoulême, et de Marie-Caroline, duchesse de Berry.

Jamais je ne revois ce site pittoresque et historique de Saint-Florent sans me souvenir, avec le frémissement de l'émotion, des pages sublimes de vérité et de douleur que l'illustre veuve de Lescure et de Larochejaquelein a écrites pour raconter le mémorable passage de la Loire par les armées vendéennes; grande et lamentable scène qui se passait en même temps, la même année, le même jour que

le meurtre de l'héroïque reine Marie-Antoinette, veuve du roi martyr.

Dans les pages qui précèdent, j'ai cité, comme des titres de gloire pour ma province natale, une foule de noms d'illustres morts. J'ai nommé Cathelineau et Bonchamps ; il faut que j'y ajoute ceux de d'Elbée, de Scépeaux, de Civrac, de Sapinaud et de Stoflet, *fusillé à Angers comme coupable de fidélité à Dieu et au roi.*

Aux noms des glorieux trépassés, je veux joindre ceux de mes compatriotes qui se sont illustrés par leur esprit, leur loyauté, leur talent, et la noblesse de leur conduite politique : Alfred de Falloux, Denis Benoist d'Azy, et le comte de Labourdonnaye, ministre de la Restauration. Par cette liste incomplète, on voit que l'Anjou n'a fait défaut à aucune gloire. Il a, pour parler le langage actuel, *de bons antécédents.* Autrefois, alors que chaque province avait son esprit, ses coutumes, ses intérêts pnrticuliers et ses fêtes locales, l'habitant de la ville d'Angers avait une chose dont il parlait toujours avec orgueil ; c'était sa *Fête-Dieü*, qu'il appellait *le Sacre.* C'était le jour que l'on pe - nait pour visiter la vieille ville noire, et vraiment on faisait bien de choisir cette sainte journée pour la voir, car alors elle était belle de ses atours. Ses rues étroites et tortueuses étaient, dans les quartiers pauvres, devenues semblables à des allées ou à des chemins de campagne, tant les fidèles y avaient planté de branches de verdure devant leurs humbles logis ! Et, dans les parties riches et habitées par le beau monde, les murs des hôtels et les pignons des maisons de bois sculpté étaient tendus de belles et antiques tapisseries de haute lisse ; tous les sujets de ces devantures, il faut le dire, n'étaient pas très catholiques ; bien souvent on y voyait des dieux et des déesses, des faunes et des dryades, des tritons et des sirènes, des satyres et des nymphes ; mais la naïve piété de nos pères ne se scandalisait pas de ces contre-sens. « C'était, disaient-ils,

l'erreur qui venait rendre hommage à la vérité. »

A travers les rues, d'un toit à l'autre, on avait tendu de grandes voiles des bateaux de la Loire ; cette légère voûte cachait le ciel, et répandait dans les rues jonchées de fenouil odorant, de coquelicots et de bluets, une religieuse *sombreur*, semblable à celle de nos cathédrales gothiques.

Les mariniers qui avaient prêté leurs voiles pour ce pieux usage, d'après la tradition du pays, n'avaient jamais à déplorer aucune avarie, aucun naufrage.

Un autre tradition était encore répandue en Anjou, c'est que les jeunes gens qui portaient les torches à la procession se mariaient dans l'année. *Ces torches* (je ne sais pourquoi on les appelle ainsi) étaient des espèces de théâtres portatifs surmontés d'un dais soutenu par quatre colonnes torses ; et sous ce dais orné de fleurs, de dorures, de gros panaches ondoyants, étaient représentées, par des figures de cire de grandeur naturelle, des scènes de l'ancien et du nouveau Testament. Vingt-quatre jeunes hommes robustes n'étaient pas trop pour promener par les rues montueuses ces grands et lourds échafaudages.

Les reposoirs étaient nombreux par la ville, et tous d'une grande magnificence. Dès la veille au soir, on voyait s'arrêter devant leurs préparatifs les étrangers accourus à la ville pour la procession. Les campagnards étaient désignés par le nom de *cousins du Sacre* : ils venaient des points les plus éloignés de la province, et leurs familles les hébergeaient pendant plusieurs jours.

C'était alors le bon temps de l'année, moments où les pères et les mères revoyaient chez eux leurs enfants mariés et établis hors de la ville, moments où les neveux et les nièces venaient aussi s'asseoir à la table des oncles et des grands-oncles, les amis à celle des amis. Toutes ces bonnes et douces réunions, faites pour ainsi dire sous l'aile du Seigneur, resserraient les liens que l'absence relâche et dénoue trop souvent.

C'était aussi l'époque à laquelle les propriétaires donnaient rendez-vous à leurs fermiers ; et le lendemain de la sainte journée, quand la religion et le regard de Dieu avaient dû chasser des âmes toutes pensées cupides, on parlait affaires, baux et fermages ; et l'on recevait ses rentes, pendant que les marchands de la ville et d'autres venus de loin déployaient le luxe de l'industrie et de la mode, pendant une foire qui durait près de trois semaines.

Les Angevins avaient et ont encore une autre réunion de plaisirs, d'affaires, d'invitations et de grands dîners, c'est la Saint-Martin. Alors, ils quittent leurs châteaux, leurs manoirs et leurs champs, pour revenir à l'antique cité, qui ne reprend de vie et d'animation que lorsqu'ils sont rentrés dans leurs vieux hôtels.

Le Sacre et la *Saint-Martin* sont donc deux époques qui datent dans l'année d'un Angevin. Aujourd'hui la procession est bien moins belle, et attire bien moins de monde : la foire a perdu de ses marchands et de sa renommée, et cependant *la Fête-Dieu* est encore, avec *la Saint-Martin* (qui a son été dans les derniers jours de l'automne), un moment de distraction et d'affaires en Anjou. Si l'on vient moins s'agenouiller et prier sur le passage de la procession, on vient toujours recevoir ses rentes ; si ce n'est pas Dieu, ce sont vos fermiers qui vous amènent ; ils vous apportent de l'argent, et l'argent est un dieu dont le culte ne passe pas.

Dans le caractère et les habitudes d'un Angevin des siècles passés, la foi et la piété entraient pour beaucoup. Les nombreuses églises, chapelles, oratoires, calvaires et lieux de pèlerinage qui illustrent la province, l'attestent en l'embellissant. Ces édifices sacrés prouvent que le pays qui a donné le jour à Roland et à Robert-le-Fort était non seulement la patrie des héros, mais encore celle des saints.

Angers, que nous avons vu si laide, si noire et si vieille ville, s'est fait blanc et coquet depuis trente ans ; il a

renoncé à sa ceinture de noblesse, à ses hautes et épaisses murailles ; au lieu de ses remparts contemporains de Saint Louis, il a voulu des boulevards neufs plantés d'arbres, à l'instar de Paris. Il avait dix-neuf paroisses, il n'en a plus que neuf ; il avait de nobles monuments, il a de jolies maisons ; il a abattu ses cloîtres et élevé des fabriques ; et dans ce changement il se plaît et prospère... Quelques-uns de ses plus vieux enfants, comme moi, par exemple, regrettent son ancienne et noble physionomie ; mais le plus grand nombre se réjouit, tout est donc pour le mieux.

Les hivers sont fort gais dans cette ville de bonne compagnie ; le fond du caractère angevin est doux, aimable et enjoué. Cependant, depuis plusieurs années, la société se fait plus grave dans cette province : il faut attribuer ce changement aux préoccupations de la politique et aux spéculations de l'industrie ; et cette gravité, ce sérieux qui sont survenus à l'Anjou, ne se sont-ils pas étendus sur toute la France, *jadis pays de liesse, de courtoisie et d'amour* ? Il n'y a pas longtemps que le propriétaire aisé de l'Anjou vivait encore comme avaient vécu ses pères, et dans sa maison de ville et dans son manoir des champs il avait conservé l'ameublement paternel, il s'en contentait, l'aisance lui suffisait ; il se passait de luxe, et les innovations élégantes, il les laissait à deux ou trois châteaux hors de ligne de la province. Dépensant peu ou point pour moderniser sa demeure, il pouvait mettre plus d'argent à recevoir chez lui, et sa table de bois blanc, montée sur des tréteaux et recouverte de toile ouvrée dans le pays, était, maintes et maintes fois dans l'année, entourée de nombreux voisins. Alors les vins pétillants d'Anjou, de Saumur et de la contrée de Serrant faisaient sauter les bouchons comme le vin de Champagne, ajoutant à la gaieté des convives, pour la plupart bons vivants et intrépides chasseurs. Le sans-gêne, la franchise, la rondeur, c'était

là le grand charme de cette société qui s'en va !...

Paris n'a pu garder son luxe pour lui-même ; son élégance s'est épanchée hors de son enceinte, comme une grâce qui séduit et qui ruine. Les recherches inventées dans la capitale, le *confort*, les indispensables inutilités de la vie actuelle se sont introduits en Anjou, comme ailleurs, dans beaucoup de ses castels, de ses gentilhommeries et de ses maisons bourgeoises. Les ameublements, les services de table y ont été depuis quelque temps renouvelés, et sans doute on trouve à présent dans beaucoup d'habitations de meilleurs fauteuils, de plus moelleux sofas dans les salons ; mais on y voit moins de voisins ; dans la salle à manger la table est maintenant d'acajou, et les convives y sont moins nombreux. Les verres sont de cristal de Bohême au lieu d'être de la *verrerie d'Ingrandes*, mais on y porte moins de joyeuses santés. On y a plus de chevaux et de voitures légères, et l'on voisine moins que ne faisaient nos devanciers avec leurs lourds carrosses à marchepieds, immuables et à flancs contournés. Ce progrès, cette amélioration du *chez soi*, que j'aime et que j'apprécie comme un autre, a changé et changera encore les mœurs de l'Angevin.

Le type franc et expansif de son caractère s'effacera peu à peu par l'isolement, que les dépenses du luxe finissent par lui commander ; car, alors qu'il en coûte beaucoup pour se voir, les riches seuls vont les uns chez les autres.

Dans la simplicité de nos pères il y avait sagesse ; avec elle on pouvait se recevoir souvent, et ce sont les réunions qui raniment, qui entretiennent et qui font vivre l'esprit de province.

Elles étaient encore animées et joyeuses ces chasses au cerf que j'ai vues, il y a tantôt trente ans, au pays d'Ingelger et de Foulques-Néra ! Les forêts de Bécon, de Linières, de Brissac et de Beaupréau entendaient encore

les voix de meutes nombreuses et de belles fanfares ! Pour y venir, les Angevins n'avaient point alors besoin de chevaux anglais et de coureurs pur sang ; ils y venaient sur des montures de la Bretagne ou de la contrée ; ils y venaient avec leurs vestes vertes ou grises, avec leurs toques de peaux de bêtes, attachées sous le menton, leurs *housseaux*, leurs guêtres de cuir jaune et leurs bottes à chaudron. Les jeunes femmes n'avaient pas peur d'y accompagner leurs maris ou leurs frères, jambe d'ici, jambe de là, à califourchon. Elles galopaient cavalièrement dans les bois, et, pour arriver à la forêt, souvent elles avaient été obligées de faire plusieurs lieues dans des chemins où les chevaux enfonçaient jusqu'à la sangle. Intrépides et gaies, les Angevines, avec leur tablier de cheval, fendu sur le devant, répandaient un grand attrait de plus sur les parties de chasse. Tout cela sans doute n'était ni *fashionable* ni *dashing*, rien de tout cela n'avait le *chic du jockey club* ; et cependant les déjeuners dans le bois, à la table ronde du rendez-vous, voyaient attaquer joyeusement leurs pâtés, leurs jambons et leurs daubes, et les bons mots et la verve n'y faisaient pas plus défaut que l'appétit.

Le vrai type du chasseur angevin, beaucoup de mes contemporains ont pu le voir, tout l'Anjou le connaissait, c'était le chevalier de Meaulne ; à son baptême son parrain aurait dû le nommer *Nemrod*, tant il aimait les bois et le son du cor !

Toujours le plus ardent au *lancer*, toujours le plus intrépide au *fourré*, toujours le *plus près de la bête*, toujours le premier à l'*alali*, toujours le dernier au *retour* ; petit et maigre, agile et nerveux, il passait partout, se montrait partout, et partout ranimait les faibles et les fatigués, quand la chasse était allanguie.

Oh ! je me souviens d'une journée bien lourde, bien accablante d'orage ; les chasseurs, les piqueurs, les gardes,

les chevaux et les chiens étaient sans énergie..... Depuis la petite pointe du jour nous étions au bois, il était près de trois heures de l'après-midi, que nous n'avions encore rien vu, et que pas un seul cri de taillos n'avait encore retenti dans le bois de Linières... Tout à coup un jeune homme s'écrie : « Le chevalier de Meaulne !... voici le chevalier de Meaulne ! »

Ce cri a non seulement rendu du courage aux piqueurs et aux chasseurs, mais les chevaux et les chiens semblent l'avoir compris ; les uns redressent l'oreille, et les autres se mettent à donner de la voix... ; on dirait l'Empereur réapparaissant tout à coup à des soldats tombant de fatigue et de besoin.

Le cerf que les piqueurs avaient vu la veille, mais que nous, nous n'avions pas aperçu depuis le matin, a aussi entendu le nom du chevalier, et se levant de l'herbe sur laquelle il était couché, dressant la tête, il écoute, et quand le nom de Meaulne est une seconde fois parvenu à son oreille, il s'élance hors des halliers où il s'était blotti et traverse une lande ; alors les trompes retentissantes, les taillos, les cris des chasseurs, la voix des meutes saluèrent en même temps d'un bruit immense le bel animal (c'était un dix corps) et le grand chasseur.

Il montait un petit cheval du pays ; sa veste était grise, son chapeau à petits bords était attaché par une ficelle à un bouton de son gilet, un mouchoir de toile de Cholet lui ceignait la taille, et un grand fouet à manche de bois de houx battait sur le côté de sa selle : eh bien ! il y avait tant d'ardeur en lui, ses yeux étaient si vifs sous ses cheveux grisonnants, ses gestes si animés, qu'il était beau à voir ainsi !

Un homme à sa vraie place a toujours de l'empire ; le chevalier de Meaulne en avait à la chasse... ; ce noble plaisir des forêts lui tenait lieu d'une meilleure existence perdue dans les orages révolutionnaires, et il ne regardait

le château délabré qui lui restait, que comme un pied à terre au milieu de belle chasses. Pourquoi l'aurait-il réparé ? ce qu'il aimait, c'était *les salons verts des bois !*

En Anjou, il y avait autrefois entre le seigneur et le paysan une confiance honorable et pour le maître et pour le métayer. Au château, il n'y avait point de fêtes où le fermier et ses enfants ne vinssent assister, et quand de grandes chasses au loup et au sanglier avaient lieu, les paysans y arrivaient avec leurs fusils et se plaçaient dans le bois, aux endroits qui leur étaient indiqués par les gentilshommes chasseurs. L'influence de Stofflet commença ainsi, dans des chasses, et l'obéissance qu'il avait trouvée dans les parties de plaisir lui servit plus tard dans bien des batailles, quand il *fut passé*, de piqueur du comte de Colbert Maulevrier, général vendéen.

Le paysan angevin a conservé ses principes religieux ; il aime son église, son curé, sa maison de tuffaux blancs, couverte d'ardoises, et le vin de son pays. Le progrès des idées nouvelles ne lui a point encore ôté sa confiance dans ses maîtres, il va leur demander conseil, et les descendants de son ancien seigneur sont toujours ses meilleurs avocats consultants et ses meilleurs juges de paix.

Le fond du caractère angevin est gai et bon, et la société s'en ressent. Dans les campagnes les danses sont fréquentes sans être très animées ; le paysan de l'Anjou est plus vif, plus éveillé que celui de la Bretagne, et cependant les danses de ces deux provinces se ressemblent. L'ancien fermier angevin portait l'habit long, la culotte courte et le chapeau à trois cornes ; à présent on ne voit plus ce vieux costume ; la veste, le pantalon et le chapeau rond l'ont remplacé. Le bleu et le brun sont les couleurs les plus communes. Le bonnet à papillons, à fond rond, des femmes, a peu de grâces ; les mantes noires avec leurs capots plissés ne sont plus portées que par les doyennes des villages et des bourgs. Cette mante, que l'on voit sur-

tout dans les églises, a du style ; les grandes dames des temps passés en ont porté de semblables, surtout dans les églises et aux grandes solennités.

Les Doyens du Chapitre de la Cathédrale d'Angers (IXe-XXe siècles) (1)

Boso, 887 environ.
Adalhardus, 929.
Isacharius, 940.
Ernulphus, 970.
Lebertus, 994.
Ulgerius, 1006-1025 environ.
Ansaldus, 1025.
Goslenus I, 1028, 1040, 1045.
Hugo I, vers 1045.
Goslenus II, 1049, 1061.
Ansierus, 1062, 1064.
Rotbertus, 1075.
Rainaldus I, 1076, 1084, 1086.
Gosbertus, 1086, 1089.
Hubertus, 1090, 1095.
Gaufridus Martini, 1095.
Gosbertus II, 1096, 1098.
Gaufridus I, 1098, 1099.
Stephanus, 1100, 1102.
Albericus, 1102, 1103.
Richardus I, 1103, 1109.

(1) *Cartulaire Noir de la cathédrale d'Angers*, par le chanoine Urseau. — *Monographie de la cathédrale d'Angers*, par M. L. de Farcy. — *Gallia christiana.*

Guillelmus I, Guillaume de Saumur, 1109, 1118.
Normannus, Normand de Doué, 1120 (Evêque d'Angers).
Gaufridus II, Geoffroi d'Angrie, 1124.
Richardus II, 1136, 1148.
Guillelmus II, 1148.
Gauterius, 1150 environ.
Enjobaudus, vers 1151.
Hugo II, vers 1153.
Gaufridus III, 1160 (Evêque d'Angers).
Mathieu, 1162 (Cardinal).
Etienne de Ternac, 1177, 1180.
Guillaume des Halleaux, 1183-1193.
Geoffroy, 1202.
Hugo de Semur, 1209.
Gilles, 1215, 1231.
Bernard, 1232, 1236.
Guillaume de Courceriers, 1252, 1262.
Yves, 1268.
Odon, 1268.
Gilles de Marolio, 1270.
Gilles Rigault, 1291.
Gilles de Cerizay, 1298.
Thomas d'Anast, 1312, 1321 (Evêque de Quimper).
Girault de Labeston, 1325, 1332.
Brice, 1339.
Raoul de Machecoul, 1340 (Evêque d'Angers).
Guy, 1355.
Foulques Bardoul, 1356, 1358 (Evêque d'Avranches).
Guillaume de Guvello, 1368.
Pierre de Corzé (1368-1378).
Guillaume de Jumelles, 1379.
Jean de Cherbée (1382-1398).
Jean de la Tuile (1399-1414).
Guillaume de Montjoie, 1415-1421 (Evêque de Saint-Papoul).

Nicolas Périgault (1421-1432).
Jean de Vailly (1432-1445).
Regnauld Cornilleau (1445-1462).
Pierre de Laval, 1462-1465 (Evêque de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et archevêque de Reims).
Jean de la Vignole (1465-1495).
Jean Louet (1495-1516).
François de Châteaubriand (1516-1535).
Jean Dumas de Mathefelon, 1536-1557 (Evêque de Dol.
Philippe du Bec, 1557-1558 (Evêque de Nantes, archevêque de Reims).
Jean Hector (1558-1575).
Jean Pierre Duplessis-Beaudouin (1575-1585).
Adam de la Barre (1585-1600).
Georges Louet (1600-1608) (Evêque de Tréguier).
René Foussier (1608-1621).
Daniel du Plessis de la Motte-Houdancourt (1621-1624) (Evêque de Mende).
Gabriel Constantin (1624-1660).
Claude Deniau (1660-1696).
Jean Martineau (1696-1697).
Joseph Constantin (1697-1705).
Jacques de Vaugirauld (1705-1718).
François de Beaumont d'Autichamp (1718-1741) (Evêque de Tulle).
Joseph Frain de la Vrillière (1741-1753).
Joseph-François de Montéclerc (1753-1768).
César Scipion de Villeneuve (1768-1802).
François Courtin (1802-1806).
René Jubeau (1806-1810).
Joseph-Henri Herbert (1810-1824).
Jacques Saillant (1824-1831).
Guy-René Denais (1831-1839).
Jean Quincé (1839-1845).
André Mossion (1845-1859).

Jean-François Raveneau (1859-1868).
Guy-Pierre Ménard (1868-1870).
François Chesnet (1870-1889).
François-Jean Bellanger (1889-1891).
Eugène-Prosper Maricourt (1891-1900).
Louis-Eugène Grimault, depuis 1900.

Mgr Montault des Isles, évêque d'Angers (1755-1839)

Né à Loudun le 30 avril 1755, Mgr Montault fut sacré évêque constitutionnel de la Vienne le 23 octobre 1791, et se réconcilia avec le Saint-Siège au moment du Concordat. Nommé à l'évêché d'Angers le 9 avril 1802, il prit possession le 6 juin suivant et mourut le 29 juillet 1839. — Voici l'article que M. Eloi Jourdain (Charles Sainte-Foi) consacrait à Mgr Montault, quelques années après la mort du prélat, dans l'*Union de l'Ouest* des 20 et 23 février 1845.

Qui parmi nous ne se rappelle encore, avec un souvenir plein d'un tendre regret, cette vénérable figure, empreinte de ce calme et de cette douce majesté que donne aux traits une longue vie consacrée à Dieu et employée pour sa gloire ? Qui, parmi nous, ne le voit encore assis au chœur, dans une modeste stalle, à côté de ses prêtres, dont il ne se distinguait que par un air plus modeste et plus pieux ? Qui ne le voit marcher, les yeux baissés vers la terre, dans ce temple où son âme venait chaque jour, dans un humble repentir, rouvrir aux pieds de son Dieu une plaie que la grâce avait depuis longtemps fermée et confesser une faute que Dieu, que l'Eglise, que tous, excepté lui-même lui avaient depuis longtemps pardonnée ? Qui ne le voit monter à l'autel avec l'air d'un saint, et rajeunir chaque jour sa belle vieillesse par l'immolation de la pure victime qui expia nos péchés, et réchauffer son sang glacé par l'âge en y mêlant le sang d'un Dieu ? Aucun de ceux qui

l'ont vu ne l'oubliera. L'église d'Angers qu'il a gouvernée pendant si longtemps, garde précieusement le souvenir de ses vertus : et l'on peut dire de lui qu'il vit encore dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu et dans les nombreux établissements dont il a enrichi ce diocèse.

M. Montault, par un privilège que Dieu n'accorde que rarement, sut également plaire à Dieu par les vertus qui ornaient sa belle âme, et aux hommes par les qualités aimables qu'ils savent le mieux apprécier. On peut dire de lui, que pendant une administration de 37 ans, il sut conserver, en restant toujours fidèle à son devoir, l'estime, le respect et l'affection non seulement de son clergé et des hommes sincèrement attachés à la religion, mais encore de tous ceux que les préjugés, l'éducation, les passions et les événements de cette époque en avaient détournés. Il sut si bien se tenir au milieu, ou plutôt au-dessus de tous les partis, qu'il ne mérita jamais, de la part d'un seul, un reproche grave et fondé. Et pourtant qui ne sait combien furent difficiles sous ce rapport les jours de sa longue et sainte vie ; combien furent vives et ardentes les passions politiques qui divisèrent à cette époque la France, et le diocèse d'Angers en particulier, qui par sa position se trouvait plus exposé que beaucoup d'autres à la violence des réactions politiques ! Du haut de son siège qu'il savait, avec une admirable prudence, tenir toujours élevé au-dessus des vicissitudes si fréquentes et si rapides des événements, il vit passer et repasser tranquillement les hommes et les choses que le flux et le reflux de l'histoire apportait et emportait sous nos yeux. Et jamais son courage ne défaillit, lorsque les événements trompèrent ses espérances, comme aussi jamais ses espérances ne montèrent trop haut dans les jours qui promettaient d'être plus beaux pour l'Eglise. Cinq fois il vit le gouvernement et la Constitution du pays changer de formes, sans changer lui-même de sentiments et de pensées ; cinq fois il vit

de nouveaux hôtes s'établir dans ce palais inhospitalier, où tant d'espérances furent déçues, tant d'ambitions trompées, sans jamais demander à aucun une faveur. Ni il ne les flatta aux jours de leur puissance, ni il ne les maudit aux jours de leur exil. Et si les triomphes de cet homme qui nous avait tellement accoutumés à la victoire, qu'après lui la paix nous est devenue comme insupportable et humiliante ; si les triomphes de cet homme arrachèrent à sa plume, comme à tant d'autres, des éloges souvent exagérés, c'est que ces triomphes avaient porté bien haut et bien loin le nom de la France ; c'est que toutes les âmes buvaient à longs traits la gloire dans cette coupe que de nouvelles victoires venaient remplir chaque jour, et qu'exaltées par ce breuvage enivrant elles ne pouvaient retenir sur leurs lèvres l'admiration et l'enthousiasme que le patriotisme soulevait en elles. M. Montault sut rester fidèle à ses affections et à ses souvenirs sans jamais blesser ceux des autres. Il accepta quelquefois avec joie, mais toujours avec une résignation parfaite les divers gouvernements qui se succédèrent, et il agit avec tant de prudence, que les amis de la Restauration respectèrent en lui la sage réserve qu'il sut toujours garder vis-à-vis du pouvoir, à cette époque, et que ceux qui se proclamaient alors les amis de la liberté ne lui firent jamais un reproche de ses prévenances toujours modérées et convenables envers le pouvoir.

Si, après avoir considéré M. Montault dans ses rapports avec le pouvoir et avec les partis, nous le considérons dans ceux qu'il eut avec son clergé, nous voyons qu'au milieu des difficultés graves et nombreuses qui l'entourèrent, il sut, par un juste tempérament, par un esprit conciliant, un cœur droit et une sage indulgence, se mériter l'affection, le respect et la vénération de tous les prêtres qu'il eut à gouverner. Dans sa longue administration, on ne peut citer un acte qui ait altéré un seul instant

leur confiance et leur amour. Et si quelques mesures prises dans les dernières années de sa longue carrière ont créé à son diocèse et à ses successeurs des embarras, qu'une sage économie et une direction habile ne tarderont pas à faire disparaître, elles témoignent encore de son humilité et de sa condescendance pour les conseils et l'autorité de ceux à qui il avait donné sa confiance, et qui furent trompés eux-mêmes par un trop grand désir du bien. Cependant que l'on se rappelle les circonstances où il vint parmi nous, et l'on verra que pour faire face à tant de difficultés, il fallait une prudence et une sagesse bien au-dessus de celle que la nature peut donner.

En effet, il venait après une faute grave et publique qui avait affligé l'Église et scandalisé les fidèles, gouverner un clergé divisé en deux parties bien distinctes : l'une composée de ces prêtres généreux qui avaient préféré l'unité au repos et à tous les biens, qui avaient confessé la foi dans les cachots, dans l'exil, dans les privations de tout genre ; l'autre composée de ceux qui, plus faibles ou moins instruits, avaient cédé malheureusement aux sollicitations ou à la crainte, et rompu avec le centre de l'unité, hors duquel il n'y a ni Église, ni foi, ni salut. Il allait avoir à gouverner des prêtres qui avaient été plus forts et plus généreux que lui, qu'il devait, par un repentir éclatant et par une vertu soutenue, forcer à lui pardonner la faute qu'il avait commise, dont il devait reconquérir l'estime, l'affection et la confiance. Mais son humilité ne devait pas aller jusqu'à leur faire oublier l'autorité qu'il avait sur eux, et sa qualité de pécheur ne devait point obscurcir le titre de juge à leur égard. Puis, dans ses rapports avec ceux qui avaient partagé ses fautes et ses faiblesses, il fallait encore garder assez de ménagement pour ne les point blesser par une sévérité excessive, sans toutefois les encourager par une trop grande condescendance : il fallait qu'on ne pût ni l'accuser d'oublier

sa faute avec ceux qui l'avaient partagée, ni de trop s'en souvenir avec ceux que la grâce avait préservés. Il fallait encore réunir en un seul corps ces deux moitiés qu'avait séparées pendant longtemps un abîme, prévenir une réaction et des divisions qui auraient été funestes au bien du diocèse, empêcher que ceux qui avaient été fidèles, se laissant séduire par une orgueilleuse présomption, refusassent de voir dans les autres des coopérateurs et des frères, et que ceux-ci choqués par le mépris des premiers formassent comme un corps à part dans le clergé. Or, c'est ce qu'il réussit à faire avec un tact et une convenance qu'il est impossible de méconnaître. Les lumières qui le guidèrent dans cette œuvre difficile, il les trouva moins encore dans son esprit que dans son cœur : il les trouva surtout dans sa piété, dans la prière, dans la méditation, au pied de son crucifix, qui lui apprit, comme à beaucoup d'autres, bien plus que les livres les plus savants. Car il lisait peu, si ce n'est ce livre divin des Écritures, et particulièrement les Épîtres de saint Paul, dont il nourrissait son âme, dont les citations lui étaient si familières et dont il savait assaisonner avec tant de grâce ses discours, et jusqu'à ses plus simples entretiens.

Il y eut dans l'administration de M. Montault une époque critique. Pendant que les Églises de France avaient été veuves de leurs pasteurs, la milice sainte du clergé n'avait pu réparer par de nouvelles recrues les pertes que la mort et les persécutions avaient causées dans ses rangs. Lorsque la paix fut rendue à nos églises, elles reçurent pour pasteurs des prêtres qui appartenaient à cette époque antérieure que séparait de la nôtre l'abîme de la Révolution. Mais de nouvelles recrues vinrent bientôt s'ajouter à ces vétérans couverts de gloire : et au bout de quelques années deux générations de prêtres se trouvèrent en présence ; l'une avec les traditions du passé et la maturité que donne une longue expérience ; l'autre avec

les impressions du présent et les espérances de l'avenir. Pendant quelque temps ces deux générations du sacerdoce se firent à peu près équilibre. Mais à mesure que la mort dégarnissait les rangs de la première, la seconde gagnait en nombre et en influence. Il vint enfin un moment où, devenue beaucoup plus nombreuse et plus puissante, elle parvint à faire triompher ses principes et ses tendances... Un grand nombre de fidèles en qui l'indulgence des prêtres plus âgés avait conservé les habitudes de la vie chrétienne, effrayés par la sévérité des principes que le jeune clergé suivait dans la pratique du ministère, et la jugeant à tort ou à raison excessive, rompirent avec l'Église, s'éloignèrent des sacrements et vécurent, les uns dans une coupable indifférence à l'égard de la religion, les autres dans une opposition plus coupable encore. M. Montault, en cette circonstance comme en tant d'autres, trouva dans la rectitude de son esprit et dans la droiture de son cœur une boussole qui le dirigea sûrement entre les deux écueils opposés d'une indulgence excessive et d'une sévérité exagérée ; et ces qualités lui inspirèrent des décisions aussi sages que celles qu'il aurait cherchées dans les meilleurs livres, et qui se trouvent aujourd'hui confirmées par les autorités les plus graves, et suivies généralement dans la pratique.

Mais il ne fit pas seul tout le bien qui s'est fait dans ce diocèse. La Providence lui donna pour aides des hommes dignes de coopérer à l'œuvre qu'il avait entreprise, et, chose remarquable, tous ces hommes se distinguèrent par les mêmes qualités que lui. Tous furent principalement des hommes de piété et de dévoûment, tous apprirent, comme lui, beaucoup plus de choses au pied de leur crucifix que dans les livres. Il nous suffit de citer MM. Mongazon et Drouet, fondateurs, l'un du petit séminaire de Beaupréau, l'autre de celui de Combrée, le vénérable abbé Gruget, qui gouverna pendant plus d'un

demi-siècle la paroisse de la Trinité. Nous ne pouvons omettre ici le nom de M. Breton, qui aima et estima son digne évêque, jusqu'au point de lui résister, dans une circonstance où celui-ci, trompé par les anciennes prérogatives de son siège, excédait manifestement les limites de son pouvoir, en accordant dans un mariage une dispense que le Pape seul pouvait accorder; conduite qui les honora tous les deux, et qui valut au courageux curé de Saint-Maurice un bref de Rome avec cette adresse : *Acerrimo juris ecclesiastici propugnatori.*

Pour se faire une juste idée des fondations pieuses que le diocèse doit au zèle de M. Montault, il suffit de se rappeler qu'en arrivant il ne trouva que des ruines et que tout ce qui existe a été fait par lui. Je ne parle pas du grand et des petits séminaires. C'était en quelque sorte de droit. Mais nous citerons : pour l'éducation des enfants, le couvent des Ursulines, les sœurs de la Sagesse du vénérable Père de Montfort, ces admirables Frères de la doctrine chrétienne qui ont arraché à leurs adversaires mêmes les témoignages les plus glorieux et qui ont, par le seul ascendant de leurs vertus et par la perfection de leur méthode, attiré dans leurs écoles presque tous les enfants mâles de la ville d'Angers. Le diocèse lui doit encore l'établissement des retraites et des conférences ecclésiastiques, si utiles pour le développement de la science et de la piété dans le clergé, celui des retraites diocésaines, la fondation de la caisse des retraites ecclésiastiques. C'est à son zèle, et à la charité de ce saint personnage qui fit de son immense fortune un si noble emploi (1), que nous devons la maison du Bon-Pasteur. Il acquit par là des droits légitimes à la reconnaissance, non seulement du diocèse d'Angers, mais de l'Église tout entière, puisque c'est lui qui obtint du Souverain Pontife que la maison

(1) M. le comte Augustin Leroy de la Potherie de Neuville.

d'Angers fût élevée en généralat, et étendît sa juridiction sur toutes celles qu'elle fonderait à l'avenir.

M. Montault couronna dignement sa belle vie en appelant à Angers, comme prêtres auxiliaires, les Pères de la Compagnie de Jésus, dont l'influence s'est déjà fait si heureusement sentir dans ce diocèse, aussi bien parmi les fidèles que dans le clergé. La mort nous enleva trop tôt ce vertueux pasteur ; car quelques mois de plus dans sa vie nous auraient procuré une maison religieuse de plus, qui aurait singulièrement contribué à répandre dans ce diocèse l'esprit de science et de piété. Les Bénédictins de Solesmes, en effet, étaient ardemment désirés par ce saint évêque, dont l'âme vraiment sacerdotale comprenait admirablement tous les avantages spirituels que son cher diocèse pouvait retirer de la multiplication des ordres religieux.

Esprit-Benjamin Bancelin (1764-1842)

Né à Angers le 5 mai 1764, Esprit-Benjamin Bancelin fit ses études au collège de l'Oratoire. Il se maria le 21 mars 1786 avec Françoise-Jeanne-Marguerite Faultrier et exerça les fonctions de procureur au Présidial d'Angers. Au moment de la Révolution, M. Bancelin alla demeurer à Segré, où il remplit à diverses reprises des fonctions importantes Il mourut à Segré en 1842. Dans son numéro du 7 janvier 1843, le *Journal de Maine-et-Loire* publia sur M. Bancelin une notice nécrologique due à la plume de son parent, M. Victor Godard-Fautrier. Nous la reproduisons à cause de son intérêt.

Segré vient de perdre M. Esprit-Benjamin Bancelin, décédé dans la nuit du 27 au 28 décembre 1842, à l'âge de 78 ans. Comme il a rendu des services au pays, nous devons à sa mémoire quelques lignes de reconnaissance, qui ne seront pas d'ailleurs sans intérêt pour l'histoire locale, car son mérite et sa longue carrière lui ont permis

de prendre une part active, dans des temps difficiles, aux affaires de son arrondissement. Il a fait partie de cette génération, vraiment unique, qui fut appelée à voir passer devant elle, dans l'espace de moins de cinquante ans, les quinze siècles de notre histoire, c'est-à-dire d'un côté les institutions de l'antique monarchie et de la Restauration, de l'autre celles de la République, de l'Empire et du gouvernement de Juillet. On croit rêver en pensant qu'une simple vie d'homme a pu suffire pour assister au spectacle de pareils événements.

M. Bancelin avait 25 ans lorsqu'il salua l'ère de 1789, avec l'enthousiasme d'un cœur généreux, mais aussi avec la sagesse d'un esprit droit et réfléchi, car il ne fut point un homme vulgaire celui sur le compte duquel l'illustre Hoche écrivait, le 9 mars 1796, au Directoire : « Le citoyen Bancelin, de qui nous avons d'excellents mémoires sur les troubles civils et qui joint les lumières à une fermeté, à un patriotisme rare, est l'homme qui m'a semblé le plus propre à rendre définitivement la Vendée à l'autorité. »

Le 15 septembre 1790, il fut nommé receveur du district de Segré (1), puis, en novembre 1791, maire et commandant de la garde nationale, s'acquittant avec un zèle remarquable de ces fonctions alors difficiles.

Loin de profiter des circonstances pour s'enrichir comme tant d'autres l'ont fait en ces temps orageux, il diminua sa fortune par les avances qu'il fit pour achat de grains, provisions diverses et armements dont il ne fut jamais remboursé; cependant il ne put échapper à la calomnie et fut accusé d'avoir augmenté son patrimoine en spéculant avec les fonds publics (2). Et il y eut mandat

(1) Il fut receveur du district de Segré depuis le 15 septembre 1790 jusqu'au 6 juillet 1794, et maire de Segré depuis novembre 1791 jusqu'au 5 novembre 1793.

(2) Les *Affiches d'Angers* du 7 février 1795 publient ne ulettre contre Bancelin écrite par Ragaru, receveur de l'enregistrement.

d'amener contre lui, interrogatoire et mise en liberté; cette affaire qui pouvait compromettre sa tête, couvrit de confusion ses auteurs, surtout lorsqu'ils connurent la protestation des habitants les plus honorables du district de Segré, arrêtée le 23 octobre 1795 contre une pareille calomnie. « Nous certifions, est-il dit dans cette pièce, que les moyens justificatifs employés par M. Bancelin, renferment la plus exacte vérité ; qu'étant maire de Segré en 1792 il préserva le district de la famine qui le menaçait, en faisant des achats de grains considérables qui ne furent distribués par ses soins qu'aux familles indigentes; qu'il renouvela les mêmes secours en 1793 envers la ville de Segré; que le 10 mars de cette même année il préserva cette dernière ville du pillage et du massacre en allant seul à Sainte-Gemmes d'Andigné au-devant de plus de 600 rebelles qui auraient surpris cette cité sans défense; qu'étant administrateur, nous n'avons remarqué en lui qu'humanité, justice, le plus grand désintéressement et le plus véritable dévoûment pour la chose publique. » Cette protestation a été rédigée au Lion-d'Angers, où les habitants de Segré s'étaient réfugiés par suite des troubles civils; elle fut couverte des signatures de 70 personnes les plus notables de la contrée.

Les calomniateurs (1), obligés de rentrer dans le silence, ne tardèrent point, toutefois en modifiant leurs menées, à répandre le bruit que Bancelin avait ordonné les fusillades de Segré ; mais ils n'eurent pas plus de succès dans cette accusation que dans la précédente, car il était de notoriété que Mogue, envoyé dans le district par le farouche Comité de Salut Public, avait été seul l'auteur de ces massacres. « Mes adversaires, dit Bancelin lui-même dans un de ses mémoires, auraient dû se rappeler que tous les rebelles amenés à Segré, avant l'arrivée de Mogue, après

(1) Halbert, sénéchal de Craon, Giron aîné, Gaulerie, Lefebvre, etc.

les déroutes du Mans et de Savenay, n'avaient reçu que des traitements pleins d'humanité de la part des autorités constituées. »

On aura peine à le croire, ces mêmes hommes, qui l'avaient accusé de terrorisme, le traitèrent dans un de ces moments de contradiction que la haine seule peut expliquer, de modéré, d'*amnistien*, ils inventèrent le mot. « Quoi ! leur dit Bancelin, je serais coupable parce que j'aurais pu penser que des Français, fatigués de s'égorger, jetteraient loin d'eux le fer homicide et pourraient se réunir ? Si penser ainsi devait être un forfait, j'en conviens, je suis coupable. »

En août 1794, il est nommé président de l'administration du directoire du district de Segré (1). Une nouvelle carrière s'ouvre alors devant lui. Chargé par les représentants du peuple Bezard et Boursault (2) en mission près les armées des côtes de Brest, de Cherbourg et de l'Ouest d'annoncer des paroles de paix aux rebelles du district de Segré et d'autres districts circonvoisins, il remplit ce devoir avec une prudence, une franchise et une habileté peu commune, allant plusieurs fois, au péril de sa vie, seul et sans armes, trouver les chefs qu'il invitait à la soumission, dans l'intérêt de l'ordre et du pays. Sa correspondance avec eux est d'un grand intérêt, comme

(1) Un arrêté des représentants du peuple Hentz et Framastel, daté du 8 avril 1794, nomma Bancelin l'un des administrateurs du district de Segré, mais ils ne furent installés que le 7 juillet 1794. Un autre arrêté des représentants du peuple Bezard et Delaunay, signé le 7 mai 1795, donna de nouveaux administrateurs au district de Segré. Bancelin se retira alors à Angers, où il arriva le 23 juillet 1795 ; il fut aussitôt employé comme surnuméraire dans la régie des droits d'enregistrement au bureau de cette ville. Le 7 septembre 1795, il postulait pour devenir conservateur des hypotèques. Il avait alors six enfants.

(2) Le 17 octobre 1794, le représentant du peuple Boursault adressa une *Proclamation aux habitants des campagnes*. De plus, le 2 décembre 1794, un décret de la Convention portait que les rebelles de la Vendée et des Chouans qui déposeraient leurs armes dans le délai d'un mois, ne seraient ni inquiétés ni recherchés.

aussi celle qu'il eut avec les représentants du peuple, ainsi qu'avec Hoche et le général Hédouville.

Ce rôle, essentiellement médiateur, convenait à son caractère à la fois ferme et conciliant. Le journal décadaire qu'il publia à la fin de 1794 et au commencement de 1795 est plein de faits qu'on irait inutilement chercher ailleurs ; aussi MM. de Beauchamp, Crétineau-Joly et Duchâtellier l'ont-il consulté avec soin, en le mettant à profit dans leurs divers ouvrages. Sa correspondance avec le chevalier Turpin restera surtout comme document précieux pour l'histoire de nos guerres civiles ; tous les deux, dans des camps divers, firent leurs efforts pour arriver à la pacification du pays ; il n'y réussirent pas toujours, mais ils en préparèrent les bases, et plusieurs fois, par des trèves convenues, ils suspendirent les haines violentes des partis. Quelques mois après, c'est à dire en 1795, Bancelin est nommé commissaire à la pacification de la Mabilais. Puis, en 1796, il remplit les fonctions de commissaire civil pour le désarmement de la rive droite de la Loire. A cette date, la Vendée était tranquille, mais l'insurrection, un instant apaisée dans le district de Segré, avait repris son cours à un tel point, que le chevalier Turpin, dont les vues étaient réellement pacifiques, se crut obligé de marcher de nouveau et d'attaquer, le 8 mars 1796, l'adjudant-général Henri, qu'il battit à la hauteur du Moulin de Saint-Thenis, près le bourg d'Andigné ; les chouans s'étaient embusqués dans les bois de châtaigniers qui bordent encore la route. Le comte de Bourmont, de son côté, s'avançait vers Angers, lorsqu'une colonne républicaine l'arrêta dans sa marche ; sur ces entrefaites, Hoche arrive de Bretagne en Anjou, dispose ses troupes, enlace l'armée de Scépeaux, dans laquelle commandait Bourmont, et contraint les royalistes à demander la paix. Bancelin, qui ne cessait de travailler dans ce but, intervint avec efficacité ; il entre en correspondance avec la

vicomtesse Bougars Turpin de Crissé, qui lui répond : « Pour mon compte, Monsieur, vous me trouverez toujours disposée à devenir l'intermédiaire entre les deux partis, dont les vrais intérêts seraient de les confondre pour le le salut de la patrie. »

Les deux camps ne s'entendaient pas encore, mais ils en étaient bien près. Bancelin fait de nouvelles instances auprès de la vicomtesse qui, pressée par lui, assure Beauchamp, s'aboucha le 4 mars 1796, avec le général Baillot, commandant la ville d'Angers ; Hoche, de son côté, lui donne une entrevue dans laquelle il y eut échange de courtoisie, ainsi que dans une seconde qui eut lieu avec Scépeaux. La paix signée, les royalistes déposent leurs armes dans les places d'Angers, Segré, Candé, Saint-Georges-sur-Loire et Ingrandes ; Bourmont repasse en Angleterre. Ici s'arrête, à vrai dire, la carrière politique de Bancelin, dont la conduite honorable n'eut jamais d'autres détracteurs qu'une poignée d'envieux. En 1797, on le voit cependant encore figurer comme président de l'administration municipale ; mais désormais, dans le silence d'une paix à la durée de laquelle il a tant contribué, il consacre sa vie à des travaux plus modestes, mais non moins utiles. Nommé en 1800 contrôleur des contributions directes (1er classe) par le duc de Gaëte, Ministre des finances, sur la recommandation du général Hédouville, il s'applique à rétablir l'ordre dans l'assiette des contributions ; ce travail épineux et difficile sert encore de base aujourd'hui.

En avril 1811, il est appelé aux fonctions de juge suppléant près le tribunal de Segré, qui sut apprécier ses conseils et son savoir. Somme toute, il fut mêlé aux affaires de son pays durant plus de 50 années. Jusqu'à la mort, il conserva ses facultés pleines et entières ; sa mémoire surtout ne semblait pas avoir failli ; lorsqu'on allait le visiter dans sa modeste maison, il prenait plaisir à faire tomber

la conversation sur les événements dont il avait été témoin et plus d'une fois la victime. Il vous les racontait avec une fraîcheur de souvenir, avec une pureté de diction qui vous attachait invinciblement à lui, car l'homme de bien se manifestait dans toutes ses paroles. Il fut même du petit nombre de ceux qui surent allier les sympathies libérales avec les croyances religieuses, chose rare parmi les personnes de son âge, que la philosophie du XVIIIe siècle avait imbues de scepticisme. S'il posséda les qualités de l'homme public, il eut au même degré celles de l'homme privé. Segré perd en lui un fonctionnaire dévoué, et sa famille un excellent ami.

Sur le rôle joué par M. Bancelin pendant la Révolution, il faut consulter :

1° *Compte rendu de l'administration du district de Segré* (Jahyer, in-4°), composé par Bancelin le 9 janvier 1795

2° *Bancelin à ses concitoyens* (Jahyer, in-8°, 52 pages)

3° *Supplément à la Justification du citoyen Bancelin* (Jahyer, an IV, in-8°, 130 pages).

4° *Le district de Segré et la guerre des Chouans*, article publié dans *l'Anjou Historique* (n° de septembre-octobre 1907).

5° *Les Chouans dans le Craonnais*, travail paru dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* (année 1907).

Tous ces ouvrages se trouvent a la Bibliothèque d'Angers.

La dernière religieuse de l'ordre de Fontevrault (1764-1854)

Elisabeth-Jeanne Baptiste Guy-ô-Thro, fille d'un riche armateur, naquit à Noirmoutiers le 31 janvier 1764. Eprise d'un vif attrait pour la vie religieuse, elle entra à 18 ans comme novice dans l'ordre de Fontevrault, et après le temps de probation, elle y fit ses veux solennels le

14 mars 1784 (1). Elle goûtait en paix, depuis 9 ans, les charmes de la vie solitaire, lorsque l'ouragan qui bouleversait la France et faisait table rase des plus antiques comme des plus saintes institutions, vint jeter le désordre et l'épouvante dans le pieux asile où s'écoulaient ses jours, et lui proposer l'apostasie ou l'échafaud. Elle trouva le moyen d'éviter l'un et l'autre en se dirigeant secrètement vers l'insurrection vendéenne. Associée avec un certain nombre d'autres, nobles et héroïques femmes au sort des armées catholiques et royales, elle en suivit constamment toutes les pérégrinations et assista à presque toutes les grandes batailles qui se livrèrent avant et après le passage de la Loire.

Animée d'un dévoûment et d'une charité sans exemple, elle se prodiguait et se multipliait d'une manière en quelque sorte miraculeuse, on la voyait sans cesse et partout prodiguer les soins les plus empressés et les plus effectueux aux malheureux blessés, au fond des bois, dans les hôpitaux, dans les ambulances, souvent même sous le feu de l'ennemi, au milieu des champs de bataille. Blessée à Antrain (Ille-et-Vilaine) et épuisée par de longues fatigues, elle allait succomber, quand elle fut recueillie par une honnête famille de fermiers, qui par ses généreux soins lui rendit la vie et la santé. Douée d'une organisation éminement active et sensible, elle ne put consentir à passer dans le désœuvrement et le repos le temps qu'exigeait sa convalescence ; elle entreprit donc, autant par besoin d'action que par sentiment de reconnaissance, de se livrer à l'instruction des enfants de ces honnêtes cultivateurs ainsi que de ceux du voisinage.

A la pacification, quand faute de combattants il n'y eut plus de blessés à soigner ni d'ambulances à desservir, elle se dirigea vers Nantes et entra comme garde-malade dans

(1) Au prieuré de Montaigu (Vendée).

un établissement d'incurables fondé et dirigé par de pieuses demoiselles. Le hasard voulut qu'elle y trouvât en qualité de pensionnaire sa mère, qu'elle croyait morte depuis longtemps et qui seule avait survécu, comme par miracle, au martyre de sa famille entière. Heureuse et tranquille dans ce pieux asile, Mme Elisabeth Guy-ô-Thro partageait tout son temps entre les pauvres malades au chevet desquels elle passait ses nuits entières, et les petits enfants du quartier à l'instruction desquels elle consacrait la plus grande partie du jour.

Après le Concordat, ayant appris, qu'un certain nombre de religieuses Fontévristes, débris échappés au naufrage, demeurées fidèles à leur vocation, se réunissaient à Chemillé, patrie de leur première abbesse, pour y reprendre et suivre en commun les exercices d'une règle dont les agitations et les persécutions n'avaient pu leur faire oublier les charmes, elle accourut se joindre à ses chères compagnes (1817), et se montra tout aussitôt leur digne émule pour faire revivre l'esprit primitif de leur Ordre. La dernière des anciennes, elle édifia jusqu'à la fin ses compagnes puînées par une noble simplicité, une ardente charité, une profonde humilité et un zèle constant pour le parfait rétablissement de la règle de Fontevrault. Longtemps sous-prieure, elle quitta ce poste important pour devenir maîtresse des novices. Riche d'une brillante et solide instruction qu'elle avait autrefois puisée dans le monde et qu'elle n'avait fait que développer et étendre à la grande école de Fontevrault, elle se livra avec l'ardeur la plus empressée à l'instruction des jeunes personnes confiées à sa direction, et les forma à l'esprit religieux autant par ses exemples que par ses leçons. A cette belle et savante érudition qui donnait à ses leçons et à ses conversations un charme inimaginable, Mme Elisabeth Guy-ô-Thro joignait une urbanité exquise et une politesse de ton et de manières qui décelaient en elle une nature

vraiment exceptionnelle et d'élite. En pleine jouissance jusqu'à la fin de ses heureuses facultés, elle a vu s'approcher le terme de sa longue carrière avec la plus grande sérénité d'âme. Aussi s'écria-t-elle dans les transports d'une sainte allégresse devant ses compagnes agenouillées près de son lit, lorsque le vénérable aumônier se préparait à lui faire les dernières onctions : « Que je suis heureuse ! Je vais donc enfin aller me réunir à l'époux bien-aimé que j'ai choisi il y a plus de 70 ans et que je n'ai pas encore vu ! » et peu d'instants après, calme et radieuse, elle s'endormait dans le Seigneur pour s'éveiller au Ciel et chanter à la suite de l'Agneau sans tache l'éternel et ravissant cantique exclusivement réservé aux vierges fidèles. (Mai 1854).

Mme. Guy-ô-Thro était entrée dans sa 91e année et comptait plus de 70 ans de profession.

L'ordre de Fontevrault, qui brilla d'un si vif éclat pendant près de huit siècles venait de se voir ravir par la mort le dernier témoin de sa splendeur d'autrefois. Tout le monde sait, en effet, à quel degré de puissance et de richesse était parvenu cet ordre monastique et quel cachet de noblesse et de supériorité sur tous les autres ordres lui avait imprimé cette longue suite de princesses de sang royal et de dames des premières familles de France, qui comme abesses ont constamment présidé à ses destinées et porté sa prospérité à un degré incroyable de nos jours (1).

(1) *Union de l'Ouest*, nº du 18 mai 1854. Cet article est probablement dû à la plume de M. l'abbé Lecoindre, curé de Saint-Laud d'Angers, supérieur des Fontévristes de Chemillé.

M. Breton, curé de la cathédrale d'Angers (1768-1837)

M. Louis-Jacques Breton naquit le 7 novembre 1768, à Soulanger. Dès ses plus tendres années, il annonça les plus heureuses dispositions ; à 15 ans, il était en philosophie au petit séminaire d'Angers. Après avoir soutenu ses thèses avec éclat, il entra au grand séminaire pour y suivre les cours de théologie (1). Son esprit vif, pénétrant et juste, le fit bientôt remarquer du supérieur, le vénérable M. du Claux, l'une des lumières du clergé français : il prévit tout ce que le jeune Breton pourrait faire en faveur de l'Église. Animé d'une tendre piété, et doué d'un goût fortement prononcé pour tout ce qui tenait aux fonctions du sacerdoce, sa vocation ne pouvait être longtemps douteuse. Ses trois années de théologie achevées, il n'y eut qu'une voix pour lui conférer la chaire de philosophie au petit séminaire d'Angers. Il s'y fit remarquer par la lucidité, la précision et la netteté de ses leçons : ce fut alors qu'il se consacra au sacerdoce par le sous-diaconat. Il venait d'être reçu bachelier avec la plus grande distinction (2), et il travaillait à acquérir les différents grades qui devaient le conduire au doctorat, lorsqu'arriva cette Révolution s fatale et si glorieuse pour l'église de France. Il était diacre à cette époque. Rentré sous le toit paternel, le jeune Breton commence les guerres du Seigneur : la persécution en fait un apôtre ; il devient le soutien, le guide, l'ami de ses confrères ; et telle était dès lors la confiance qu'inspiraient ses lumières et sa piété, que des prêtres, ses aînés, le prirent souvent pour conseil dans ces jours mauvais.

Le zèle ardent de notre saint diacre, les services étendus que sa famille rendait au clergé fidèle, devaient être punis

(1) Le *Grand Séminaire* existe encore, *rue du Musée*, nos 10, 12 et 14 ; quant au *Petit Séminaire*, il occupait les nos 7 et 9 de la même rue.

(2) C'est le 30 juillet 1788 qu'il soutint sa « tentative ».

ou plutôt récompensés. M. Breton est d'abord jeté en prison au petit séminaire d'Angers (1) ; trois mois après, le **17** juin **1792**, on le transfère au grand séminaire avec une grande partie du clergé catholique angevin : il édifie, il anime ceux de ses amis qui peuvent pénétrer jusqu'à lui. De là, ses confrères et lui, liés deux à deux, et traversant ainsi, captifs de Jésus-Christ, différents quartiers de la ville d'Angers, sont dirigés sur Nantes. Arrivés à Ancenis, leurs conducteurs voulaient les faire périr par le feu ; on allait incendier le lieu où ils étaient renfermés : ils ne durent leur conservation qu'à la courageuse opposition de la garde nationale de cette ville. Ils touchaient à la ville de Nantes, lorsqu'encore la garde nationale, prévenue de l'arrivée des prisonniers, s'avance à leur rencontre ; indignée de les voir garottés comme des malfaiteurs, elle brise leurs liens, les prend sous sa protection, et les conduit au lieu marqué par l'autorité. Le lendemain, ils sont embarqués. Après une navigation pénible, ils abordent à Santander. Ils trouvent enfin, sur la terre étrangère, les soins les plus empressés. L'évêque d'Orense avait fait annoncer qu'il donnerait asile à tous les confesseurs de la foi ; c'est auprès de ce saint prélat, dont le nom est toujours si cher aux vétérans du clergé de France, que se retira M. Breton, avec plusieurs de ses confrères ; et c'est là qu'il donna tant de preuves de cette vive charité qui l'anima toute sa vie. Le vénérable évêque, qui entretenait plus de trois cents ecclésiastiques exilés, bien qu'il n'eût que des revenus modiques, ayant bientôt apprécié le mérite de M. l'abbé Breton, lui confia le soin de ses confrères qui tombaient malades. Le diacre infirmier trouve encore le temps de se livrer à l'étude approfondie des livres sacrés, et de donner des conférences aux prêtres français. Mais son âme grande et généreuse souffre d'être à la charge d'un évêque si charitable ; et,

(1) Le 10 avril 1792.

pensant que sa place serait une bonne fortune pour un autre de ses compatriotes exilés, il prend la résolution de se suffire à lui-même, et d'utiliser ses talents.

Le vice-roi de la Corogne désirait confier à un prêtre français l'éducation de l'un de ses fils. M. Breton est appelé auprès de lui; il enseigne avec succès les mathématiques, qu'il avait toujours aimées, et la partie des fortifications à son jeune élève, qui voulait entrer dans le génie militaire. A cette époque, le diacre instituteur reçut mille écus de sa famille; il s'empressa de les distribuer à ceux de ses compatriotes qui étaient dans la gêne.

Cependant M. Breton sent qu'il n'est pas à sa place; il veut travailler au bien général de l'Église; son esprit sourit à la pensée d'aller aux États-Unis annoncer l'Evangile; mais différentes difficultés s'élèvent et le retiennent au palais du vice-roi de la Corogne. (1)

Enfin la tourmente révolutionnaire s'apaise, et il est permis aux prêtres français de revoir leur patrie. Aussitôt M. Breton, suivi de plusieurs confrères, gagne Bayonne, descend chez une dame qui avait ouvert sa maison à tous les exilés, puis se rend à Bordeaux, où, pour la première fois depuis son exil, il goûte la joie la plus pure en revoyant un de ses anciens élèves qui avait embrassé la médecine. Bientôt il est au sein de sa famille : et les larmes de madame Breton lui révèlent qu'il a perdu son père...

Arrivé à Angers, il est nommé vicaire à Saumur. C'était le poste du diocèse le plus difficile à remplir ; le schisme y avait poussé de profondes racines; la plupart des pasteurs de ce canton avaient fléchi le genou devant l'idole; aucun prêtre catholique n'y était demeuré depuis neuf ans; l'effervescence des passions humaines agitait encore cette ville : c'est là qu'à trente-deux ans, venait M. Breton, simple vicaire, pour y planter la croix. Il ouvre

(1) Il fut ordonné prêtre en Espagne le 1er avril 1797.

d'abord une chapelle domestique. et il a la consolation d'y recevoir l'abjuration d'un prêtre constitutionnel. Après quinze jours d'exercice dans cette chapelle et de lutte avec l'administration, le jeune ministre, secondé par l'autorité municipale, reçoit les clés de l'église Saint-Pierre. Prudent dans son zèle, il en prévient l'autorité administrative, qui lui répond : « Si demain vous exercez le culte public, je vous fais enlever par deux gendarmes, et conduire à Paris. » M. Breton, plein de confiance dans la haute sagesse de M. Montault, alors préfet de Maine-et-Loire, répliqua avec fermeté : « Monsieur, faites m'y conduire par Angers, et je n'irai pas plus loin. » Cependant un autel avait été dressé à la hâte; et le premier dimanche de l'Avent, 1800, le saint sacrifice de la messe est publiquement célébré dans l'église Saint-Pierre. Une foule innombrable, mais bruyante comme aux beaux jours des décades, remplissait le vaste vaisseau du temple; M. Breton monte en chaire : il rappelle ce qui arriva lorsqu'Israël, de retour de la captivité de Babylone, prit possession du temple du Seigneur; aux paroles d'Esdras, tous les anciens fondaient en larmes, parce qu'ils avaient vu la majesté du premier temple, et qu'à peine pouvaient-ils le reconnaître; les jeunes étaient dans l'allégresse, parce qu'ils n'avaient pas vu toutes les beautés de l'ancien temple. L'éloquence mâle, nerveuse, entraînante et pleine d'onction du jeune vicaire attendrit et calma le peuple, qui dès lors se tint avec décence à l'église.

Toutefois, de sourdes menées, des persécutions secrètes, mille difficultés entravèrent M. Breton dans l'exercice de son ministère; pensant donc faire plus de bien, il entra, en qualité d'aumônier, au collège de Saumur, après avoir travaillé quelques années, de concert avec M. Forest, qui était venu le rejoindre comme curé de Saint-Pierre. Pendant deux ans, le chef de cet établissement le laissa libre de suivre son zèle; et ce fut une des époques les plus

florissantes du collège. Contrarié ensuite dans ses vues, traversé dans ses plans, M. Breton demanda son changement, fut nommé à la cure de Montfaucon. Mais Napoléon ayant chassé Messieurs de Saint-Sulpice de tous les établissements où ils enseignaient la théologie, Monseigneur l'évêque d'Angers choisit M. Breton pour être un des directeurs qui les remplacèrent ....

M. l'abbé Touchet, curé de Saint-Maurice d'Angers, étant mort, l'évêque appela le curé de Montfaucon à lui succéder. M. Breton, dont la modestie égalait les lumières, écrit à Sa Grandeur de prendre quinze jours pour réfléchir de nouveau au choix qu'elle venait de faire. Enfin, obligé de céder à la voix du pontife, M. Breton quitte son troupeau au milieu des regrets et des larmes. A peine eut-il pris possession de ce poste éminent, qu'il établit le plus grand ordre dans sa maison; il régla de suite ce qui concernait les fonctions de son état, soit pour le nombre des prédications, soit pour l'administration extérieure de sa paroisse. Chaque mois, il réunissait les dames de charité; il aimait à s'assurer par lui-même du nombre de ses pauvres et de leurs différents besoins. On éprouvait, depuis longtemps, le besoin d'une école tenue par les frères de la doctrine chrétienne, pour la paroisse de Saint-Maurice; il fallait 18.000 francs; le Conseil général se refusait à un aussi grand sacrifice; M. Breton s'en charge, mais il ne peut réaliser que 12.000 francs. L'année suivante, il se présente au Conseil général, et le prie de lui venir en aide. Voyez l'ascendant de la vertu, le conseil fait droit à la demande d'un homme si généreux!... Il a aussi contribué beaucoup à l'établissement de l'ordre du Bon-Pasteur, qui, chaque jour, prend des développements si considérables. Ses immenses largesses s'étendaient à tout le diocèse; il était le dépositaire des aumônes d'un grand nombre de fidèles; et, pendant vingt ans qu'il administra sa cure, il n'est pas d'établissement public à Angers qui ne

se soit ressenti de la charité de M. Breton; et il sut toujours faire marcher de front les différentes parties de son ministère. Il suffisait encore à une succession continuelle d'œuvres modestes auxquelles les familles devaient leur concorde, les malheureux leur consolation, les mourants leur courage, les coupables leur repentir.

Enfin, consumé par son zèle, il s'est éteint dans sa soixante-neuvième année, le 20 janvier 1837, après quelques jours de maladie.

Alors nous avons été témoin d'un spectacle touchant et mémorable. Le jour des obsèques de ce bon prêtre, la vaste nef de l'église Saint-Maurice voyait confondus dans son enceinte les riches, les pauvres, les grands, les petits, les veuves, les orphelins, enfin tous ceux qui lui devaient quelque chose : la foule refluait jusqu'en dehors des portes de l'église. Parmi les magistrats, on remarquait à la tête du deuil M. Gauja, préfet du département. Au pied de cette chaire, d'où tant de fois il avait fait descendre la voix du ciel, était couché le corps de ce pasteur vertueux; et, autour de son cercueil, était rangée la portion chérie de son troupeau, les indigents. Les prières achevées, le corps est enlevé et porté au cimetière. La pluie tombait à flots; et la foule, toujours recueillie, toujours silencieuse, suivait le cercueil jusqu'à son dernier asile. Cet immense concours de fidèles est le plus bel hommage qu'il soit possible de rendre à la mémoire de M. Breton (1).

Le vicomte Guy de Chemellier (1785-1882)

M. Guy de Chemellier, qui mourut presque centenaire au mois de janvier 1882, était né à Angers, en 1785. Il

(1) Extrait de la *Revue catholique*, 15 mars 1837.

avait donc huit ans au moment de la Terreur, et jamais le souvenir de cette sanglante époque ne s'était effacé dans sa mémoire. Bien peu de temps avant de terminer sa longue carrière, il racontait encore avec une précision et une exactitude étonnantes, non seulement les scènes tragiques dont il avait été témoin, mais jusqu'aux moindres détails des incidents qui l'avaient frappé.

En 1792, son père émigra. C'était alors une opinion fort répandue parmi les gentilshommes qui passaient la frontière, que le nouveau régime, s'il avait la violence d'une tempête, en aurait aussi l'éphémère durée. Mme de Chemellier ne suivit donc pas son mari, et resta en Anjou avec ses deux fils, *Guy*, l'aîné, et Raoul, plus jeune de 13 mois.

Après le départ de son mari, Mme de Chemellier résolut de les envoyer au collège de Baupréau. On ne voyageait pas alors comme aujourd'hui. Les chemins, mal entretenus, étaient en maints endroits impraticables aux voitures. On mit les deux enfants à cheval, et le jeune Guy arriva au collège fortement écorché par une boucle de la valise sur laquelle il était assis. Ils n'y firent pas, d'ailleurs, un long séjour (1), la Vendée était en feu. Il fallut quitter Beaupréau et essayer de revenir à Angers. Mais pour cela on devait repasser la Loire, entreprise difficile, car les patriotes faisaient bonne garde, surveillaient les abords du fleuve, et voyaient partout des suspects.

Arrivée à Chalonnes avec ses enfants, Mme de Chemellier se mit en quête d'un bateau qui pût la transporter sur la rive droite. Au milieu de ses recherches, elle fut rencontrée par une patrouille qui la coucha bravement en joue et la contraignit de rebrousser chemin. Elle s'en fut alors au Planty (Sainte-Christine), propriété de M. de Coutades, s'y reposa quelques jours, puis gagna Rochefort, où elle

(1) C'est au mois de novembre 1792 que le principal et les professeurs du collège de Beaupréau durent quitter la maison (*Anjou historique*, juillet-août 1907).

obtint enfin d'un batelier de lui faire traverser la Loire.

L'endroit où elle débarqua, était à peu près en face du château de Varennes, qui appartenait alors à M. de la Thulaie. Mme de Chemellier s'y arrêta quelque temps, et de là partit pour Angers. A peine avait-elle mis le pied dans les faubourgs de la ville, qu'elle fut arrêtée et conduite, elle et ses enfants, à l'église des Cordeliers, où étaient entassés déjà des centaines de prisonniers. M. Guy de Chemellier se souvenait, après plus de 80 ans, qu'au moment où l'on refermait la porte sur eux, il eut la main prise entre les gonds et faillit avoir les doigts écrasés.

Malgré son énergie et son courage, la pauvre mère, qui n'avait pas peur pour elle, tremblait pour ses enfants. Heureusement elle trouva un protecteur dans la personne d'un ancien chapelier de la famille de Chemellier, le *citoyen* Martin-Lusson. A le voir, on l'eût pris pour un Jacobin farouche, inaccessible à la pitié, car il portait à sa chaîne de montre une petite guillotine en guise de breloque, et qui ne laissait pas d'effrayer beaucoup le jeune Guy. Néanmoins Martin-Lusson déclara qu'il répondait de la *citoyenne*, qu'il était sûr qu'elle ne conspirait pas contre la République, et que l'on pouvait l'élargir sans inconvénient (1).

Grâce à lui, Mme de Chemellier sortit de prison et vin se loger dans la rue de l'hôpital (rue David) avec ses deux enfants et Perrette, leur bonne, une de ces fidèles domestiques du vieux temps qui ne faisaient qu'une place dans toute leur vie, et ne quittaient qu'à la mort la famille à laquelle elles s'étaient attachées. Malgré le certificat de

(1) François Martin-Lusson fut nommé membre du Comité Révolutionnaire d'Angers le 8 juillet 1793. Trois jours après, les représentants du peuple le firent passer à la Commission Militaire, mais il ne tarda pas à démissionner, ne pouvant, dit-il, abandonner ni sa famille ni sa boutique. Renommé membre du Comité Révolutionnaire le 14 août 1793, il fut destitué le 16 mars de l'année suivante (*Anjou Historique*, 4e année, page 585).

civisme que lui avait délivré Martin-Lusson, Mme de Chemellier, en sa qualité de femme d'émigré, vivait, on le pense bien, dans des transes continuelles, et craignait toujours d'être reconnue sous son déguisement de paysanne. L'échafaud était en permanence sur la place du Ralliement, et de la maison qu'il habitait avec sa mère, le jeune Guy entendait les hurras, les cris de joie féroce que poussait la populace à chaque tête qui tombait sous le couperet du bourreau, et pouvait ainsi compter les victimes. Le temps n'avait point affaibli l'impression d'horreur et de dégoût qu'il ressentit un jour que, traversant la place du Ralliement, il vit des mares de sang autour de la guillotine.

Après la Terreur, le jeune Guy suivit les cours de l'Ecole Centrale et obtint des succès. L'église Saint-Maurice, enlevée au culte, servait alors aux fêtes et aux solennités républicaines. C'est là qu'avaient lieu aussi les distributions de prix de l'Ecole Centrale, et ce fut sur l'autel même que le jeune lauréat dut, à l'appel de son nom, aller recevoir sa couronne. Il montrait déjà un penchant très vif pour les arts, principalement pour le dessin et la peinture. Il l'a conservé toute sa vie. Jusqu'à 90 ans et au-delà, il a continué de peindre avec une application et une ardeur que l'âge n'avait pu ralentir. Angers possédait dans ce temps-là un maître très habile, M. Marchand, directeur de l'école de dessin. Le jeune Guy profita si bien de ses leçons, qu'il battit son condisciple David, en lui enlevant le premier prix (1). C'était un des souvenirs que M. de Chemellier aimait le plus à rappeler.

Quand après la chûte du Directoire, les émigrés commencèrent à rentrer en France, la maison de Mme de Chemellier devint la demeure hospitalière ouverte à tous ceux qui revenaient à Angers, et par l'empressement de leur

(1) A la distribution des prix de l'année 1802, Guy de Chemellier eut un prix de dessin et Pierre Jean David n'eut qu'un accessit.

accueil, la mère et le fils s'efforçaient de leur faire oublier les peines et les épreuves de l'exil.

M. Guy de Chemellier se maria en 1810, fut peu de temps après nommé maire de Blaison, et reçut vers 1867 la croix de la légion d'honneur, après 45 ans de mairat.

Homme d'esprit et de goût, habile à tous les exercices du corps, M. de Chemellier avait en outre, soit dans ses rapports avec ses inférieurs, soit dans ses relations mondaines, une prévenance, une politesse, une bonne grâce, une égalité d'honneur qui le faisaient aimer de tous ceux qui le connaissaient. Personne n'était plus Angevin que lui par le culte qu'il portait à l'Anjou, et particulièrement à Angers, sa ville natale. Parvenu à l'extrême vieillesse, il continuait régulièrement ses promenades, tantôt sur les boulevards, tantôt dans l'intérieur de la ville, s'arrêtant de temps à autre, appuyé sur sa canne, pour examiner avec intérêt les embellissements de nos places et de nos rues. Le jour même de sa mort, il parlait des travaux du carrefour Saint-Julien, et exprimait à l'un de ses fils le regret de ne les avoir pas visités.

La fin de cette longue vie fut des plus édifiante. Montaigne appelait le dernier jour, le *maître jour*. Il avait raison, car c'est le jour qui fixe notre destinée éternelle (*Union de l'Ouest*).

Pourquoi le canton de Durtal voulait faire partie de l'arrondissement de Baugé (1800)

Formé le 4 mars 1790, le canton de Durtal se composait d'abord des 5 municipalités de Gouis, Notre-Dame de Durtal, Saint-Germain-sous-Daumeray, Saint-Léonard de Durtal et Saint-Pierre de Durtal. Un décret de la Constituante du 13 octobre 1790 réunit en une seule municipalité Gouis, Notre-Dame, Saint-Léonard et Saint-Pierre

de Durtal. En 1791, le canton de Durtal perdit Saint-Germain-sous-Daumeray et fut formé de Baracé, Durtal et Huillé. La loi du 17 février 1800 ayant compris le canton de Durtal dans l'arrondissement de Segré, l'administration municipale du canton protesta et le 5 mai elle envoyait au préfet la pétition suivante (1).

En vertu de la loi du 28 pluviôse dernier, le canton de Durtal fait partie de l'arrondissement communal de Segré, éloigné de Durtal d'environ 6 myriamètres. Cette distance est coupée par 3 rivières dont les débordements pendant l'hiver rendent les communications impossibles entre les deux lieux et contraignent le voyageur à passer par Angers pour se rendre de l'une de ces deux villes à l'autre. Dans ce cas, la distance entre elles est d'environ 8 myriamètres. La difficulté et la lenteur des communications si préjudiciables aux intérêts des administrés peuvent le devenir aussi aux intérêts de l'Etat. Ces considérations avaient déjà déterminé le Corps législatif, sur la demande de l'administration municipale, à distraire ce canton de l'arrondissement du tribunal correctionnel de Segré pour le réunir à celui de Baugé, par une loi du 3 frimaire an VI. La distance de Durtal à Baugé n'est que de 2 myriamètres, et les rapports fréquents qui existent entre ces deux villes en rendent les communications aussi faciles que peu onéreuses. L'administration municipale du canton de Durtal demande, en conséquence, que ce canton soit distrait de l'arrondissement communal de Segré pour être réuni à celui de Baugé. La justice de leur demande et votre sollicitude paternelle, citoyen préfet, qui s'étend sur tout ce qui peut être avantageux à vos administrés, leur donnent la plus grande confiance que vous emploierez votre médiation pour obtenir du Gouvernement la réunion de ce canton à l'arrondissement de Baugé.

Le 18 novembre 1801, le canton de Durtal fut augmenté de Daumeray, Étriché et Morannes. Il continua de dépendre de

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, série N.

l'arrondissement de Segré jusqu'à la loi du 20 mars 1806 qui le rattacha à l'arrondissement de Baugé.

Charles Giraud, député de Maine-et-Loire (1801-1877)

Issu d'une famille d'origine angevine, Charles Giraud naquit à Angers le 26 avril 1801. Il fit ses études au lycée, puis il consacra les premières années de sa jeunesse à visiter les pays voisins, principalement l'Italie et l'Angleterre. Amateur éclairé des beaux-arts, il parcourut avec fruit les églises, les musées, les galeries, les palais de cette contrée privilégiée, véritable patrie du Beau. Il étudia, en Angleterre, les mœurs politiques de cette nation et put y apprécier les avantages du gouvernement parlementaire.

Comprenant toute l'influence que la résidence des propriétaires à la campagne exerce à juste titre sur l'état social et les progrès de l'agriculture, Charles Giraud se fixa de bonne heure au château de Voisins, dans la commune de Corzé. Après la Révolution de 1830, il fut élu deux fois député de l'arrondissement de Baugé, de 1832 à 1837, et siégea, à la Chambre, parmi les défenseurs du système politique de M. Guizot. Mais le goût de l'agriculture n'en restait pas moins chez lui prédominant.

Le 13 mars 1831, fut fondée, à Angers, sous les auspices de Charles Giraud et de Guillory aîné, une Société Industrielle. Elle avait pour but spécial le développement et l'amélioration des industries agricoles et manufacturières, ainsi qu'une propagande active de tous les enseignements utiles aux maîtres et aux ouvriers. L'une des plus utiles institutions dues à l'initiative de cette Société fut celle des Comices agricoles : le premier fut tenu le 30 juin 1833 à Seiches. Charles Giraud en fut élu président et il garda cette fonction jusqu'à sa mort. A chaque réu-

nion, il prononçait un discours éloquent et spirituel, dans lequel il donnait aux agriculteurs les sages conseils que lui dictait son expérience. Il fut choisi, en 1846, comme examinateur à l'Ecole d'Agriculture de Grand-Jouan. Le gouvernement récompensa ses efforts et son dévoûment en lui accordant, le 13 janvier 1847, une médaille d'or.

Il épousa Mlle de Merx, fille d'un général de brigade, officier d'ordonnance du roi des Belges Léopold Ier. Il vit bientôt avec douleur la monarchie constitutionnelle et parlementaire, dans laquelle il trouvait la réalisation de ses opinions, sombrer dans la tempête du 24 février. Il craignait que ce désastre n'ajournât pour longtemps le règne de la liberté politique en France. Il échoua aux élections du Conseil général, au mois d'août 1848, et fut remplacé, dans le canton de Seiches, par M. Ouvrard.

Retiré à la campagne, il se livra avec une nouvelle ardeur à la double étude de l'agriculture et des belles lettres. Membre assidu de la Société Linnéenne, il publia dans ses *Annales* de nombreux opuscules, qui furent accueillis avec une légitime faveur. C'est ainsi qu'en 1861, son *Mémoire sur l'origine, les causes qui jettent la perturbation dans les travaux de l'agriculture*, fut couronné par la Société. Il condensa, en 1862, le résumé de ses *Etudes rurales*. Il y joignit des souvenirs de voyage et des remarques ingénieuses sur les oiseaux, dont il aimait tant à analyser les mœurs variées et si instructives. Au concours de 1867, il partagea la grande médaille d'or avec l'abbé Vincelot, pour son *Etude d'économie rurale du département de Maine-et-Loire*. Il laissa achevée une traduction en prose des *Géorgiques*, de Virgile, objet de ses plus chères préoccupations.

Sur les pressantes sollicitations de ses amis, il avait consenti à se présenter à Angers, en 1863, aux élections législatives comme candidat de l'opposition. Il ne recueillit que 5.000 voix, contre plus de 20.000 données à son concurrent. Les événements de 1870 et la terrible guerre qui

suivit, émurent douloureusement son âme si patriotique. Les crimes de la Commune et les menaces de désorganisation sociale lui firent sentir toute la nécessité d'un gouvernement monarchique appuyé à la fois sur la tradition et sur le libre consentement du pays. Les opinions de sa jeunesse s'étaient modifiées et les leçons du passé n'avaient pas été perdues pour lui. Fermement persuadé que la grandeur et le salut de la nation ne pouvaient être mieux assurés que par l'union de tous les membres de la maison de France, il fut du nombre de ceux qui applaudirent à la loyale démarche du comte de Paris auprès du comte de Chambord.

Jusqu'à la fin de l'année 1876, la santé de Charles Giraud sembla défier les outrages du temps. On aimait à voir soit dans les rues d'Angers, soit au milieu des champs, la fière stature de ce *rural*, toujours vert, que l'âge n'avait pas courbé, et qui gardait dans son costume, dans ses allures, dans son langage, comme un reflet vivant de sa belle jeunesse. Sous l'écorce un peu rude de l'homme aux convictions solides, se cachait une âme d élite. Quand le souvenir se dessinait sur les lèvres de ce mâle visage, il prêtait à cette physionomie de penseur une expression de charme d'une étonnante bonté. Il éclatait alors en saillies et en boutades spirituelles qui réveillaient la gaité.

Enfin, trompant l'attente de ceux qui espéraient encore de longs jours pour Charles Giraud, une cruelle maladie s'abattit sur cette vigoureuse nature et la mina rapidement. Le dénouement approchait. Il se prépara avec des sentiments chrétiens à cette suprême épreuve, et les secours fortifiants de l'Eglise vinrent adoucir pour lui l'amertume des derniers instants. Ainsi s'éteignit, le 4 mars 1877, entouré des siens et regretté des populations dont il avait défendu si longtemps les plus chers intérêts, cet homme de bien. Il laissait à sa femme et à ses enfants le noble

héritage d'un nom sans tache et d'une mémoire justement honorée (*Union de l'Ouest*).

Situation de l'arrondissement de Beaupréau (1803)

Le 11 juillet 1803, le citoyen Nardon, deuxième préfet de Maine-et-Loire, adressa au citoyen Barré (1), sous-préfet de Beaupréau, un questionnaire, auquel ce dernier répondit le 20 juillet par l'envoi de *l'Etat général de la situation politique, administrative et morale* de son arrondissement. Nous le reproduisons d'après l'original, conservé aux archives départementales (*série M*) :

Observations préliminaires. — L'arrondissement de Beaupréau a été le théâtre des principaux événements de la guerre civile de la Vendée. Depuis 1792 jusqu'en vendémiaire an V, tout y était dans l'anarchie la plus affreuse. L'ancien Directoire essaya d'y établir en vain des administrations composées, en plus grande partie, d'hommes immoraux ou sans moyens et dépouillés de la confiance de leurs administrés. Le recouvrement des contributions y était nul, l'état civil négligé, la justice sans force, la tranquillité publique menacée à chaque instant, et ce moment de calme paraissait être plus funeste à l'arrondissement que l'orage qui l'avait précédé. Mais, par un nouveau prodige, l'immortel Bonaparte paraît, il veut la paix, il la donne à l'univers. Tout rentre dans l'ordre, plus de confusion, l'administration parvient à rallier les esprits auprès du Gouvernement, il ressaisit cette confiance si

(1) Lin-loup-Lô-Luc Barré, qui fut sous-préfet de Beaupréau pendant tout le premier Empire, était né à Chartres, le 8 août 1773, de Lin-loup-Lô-Luc Barré, homme de loi, et de Marie-Louise Bellanger. Devenu commissaire des guerres à Angers, il avait épousé en cette ville, le 26 janvier 1797, Geneviève-Rose-Renée Cesbron, veuve de Tristan Briaudeau, décédé le 14 mars 1793 à Cholet, née à Jallais, le 12 janvier 1772, de Pierre Cesbron-Lamotte et de Françoise-Geneviève Gehère-Lepin.

nécessaire pour le bien de tous, enfin il voit ses efforts couronnés du succès.

Conseil d'arrondissement. — Il est composé d'hommes instruits et dévoués au Gouvernement. Ils sont pris parmi les propriétaires qui joignent à la confiance une moralité sans tache. Plusieurs de ses membres sont en même temps maires, contre l'intention du Ministre de l'Intérieur ; mais il n'est pas facile de pourvoir à leur remplacement, faute de sujets capables de remplir leurs fonctions importantes.

Maires et adjoints. — On ne peut se faire une idée des difficultés que j'ai éprouvées pour organiser les mairies, et j'ose dire que cette organisation sera toujours incomplète, si le Gouvernement ne réunit plusieurs communes dans une seule. L'homme riche est insouciant et ne veut remplir aucune fonction. Il est quelquefois dangereux de les confier à l'artisan, qui n'a d'autres ressources que son état pour vivre. Il y a cependant parmi ces fonctionnaires quelques riches propriétaires, amis du Gouvernement et jaloux de maintenir la tranquillité publique, mais aussi combien d'autres sont au-dessous des obligations qu'ils ont à remplir !

État civil. — Depuis 1789 jusqu'à l'établissement de la sous-préfecture, l'état civil était dans la majeure partie des communes négligé ; et on ne doit la conservation des registres échappés aux flammes de la guerre civile qu'aux prêtres, qui en outre se sont chargés au milieu de ces calamités de recueillir avec soin les déclarations qui leur ont été faites. Mais comme il restait dans presque toutes les communes des lacunes considérables, j'ai suppléé à ce défaut d'ordre commandé par les circonstances, en faisant imprimer des listes chronologiques pour y inscrire les naissances, mariages et décès survenus pendant ces événements. Ce travail simple par lui-même présentait cependant beaucoup de difficultés à plusieurs maires, ce qui m'a

forcé de nommer un commis ambulant que j'ai chargé spécialement de sa rédaction, et il sera bientôt achevé.

Notaires. — Ces places recherchées avec une avidité singulière, en raison des rétributions qu'on exige arbitrairement, ne sont presqu'occupées que par des hommes ignares et vraiment incapables d'en gérer les fonctions importantes qui y sont attachées. Point de confiance parmi les cultivateurs, qui préfèrent en quelque sorte le renversement de leur fortune et les suites souvent funestes des procès, que de confier leurs intérêts à des notaires qui n'ont aucun moyen de les régler. Il est à désirer que la nouvelle organisation projetée par le Gouvernement reçoive une prompte exécution.

Justices de paix. — L'arrondissement est composé de 7 justices de paix, comprenant entr'elles 73 communes. Celles des cantons de Cholet et Montfaucon sont vacantes, par les décès de deux juges et à défaut de suppléants. Les autres sont occupées par des citoyens probes, vertueux, versés dans la jurisprudence, doués de caractères conciliants, et tous portés à seconder les vues du Gouvernement.

Tribunal d'arrondissement. — Tous les citoyens qui composent ce tribunal, ont des mœurs irréprochables ; juges aussi intègres qu'éclairés, jouissant de l'estime publique, ils remplissent à la satisfaction de tous les fonctions qui leur sont attribuées. La place de substitut du commissaire du Gouvernement près ce tribunal est vacante, elle ne peut être confiée qu'à un homme d'une sévère probité et d'une conduite exemplaire.

Tranquillité publique, vagabondage, mendicité, prisons. — Depuis le 1er vendémiaire an XI, le nombre des vagabonds a singulièrement diminué. Il n'y en a que 9 de détenus en ce moment, lesquels ne sont point nés dans cet arrondissement. Les maires et les habitants contribuent de tous

leurs moyens à faire découvrir et arrêter les gens sans aveu et les malfaiteurs. Il n'y a qu'un vœu pour le maintien de la tranquillité publique, et toutes les autorités civiles et militaires font tous leurs efforts pour atteindre ce but. On doit des éloges particuliers au lieutenant de gendarmerie de la résidence de Beaupréau et aux braves qu'il commande : c'est à leur extrême vigilance et à leur zèle infatigable que l'arrondissement doit une partie de sa tranquillité. — Les Anglais sont généralement détestés et ne peuvent avoir de crédit dans un pays qu'ils ont si cruellement trompé tant de fois. On ne peut entendre proférer leur nom sans horreur, et les habitants de ces contrées les regardent avec raison comme les auteurs des maux incalculables qu'ils ont soufferts. D'après cette peinture, il est aisé de croire que toutes les tentatives qu'ils pourraient faire pour rallumer les torches de la guerre civile, seront infructueuses, et qu'ils demanderont enfin la paix qu'ils ont refusée.

Hospices, bureaux de bienfaisance, maisons de charité. — Des trois hôpitaux qui existent à Beaupréau, Chemillé et Cholet, ce dernier est le seul qui jouisse d'un revenu assez considérable pour venir au secours des malheureux ; ce revenu est de 6.485 francs. Celui de Beaupréau n'a aucune ressource, et il ne peut se relever des pertes qu'il a éprouvées, si le Gouvernement n'ordonne le remplacement des biens et rentes aliénés par d'autres objets de la même valeur. Le revenu de l'hôpital de Chemillé est de 646 francs ; il serait également de la plus grande utilité pour ce canton qu'on ordonnât le remplacement des objets vendus au profit de la nation par d'autres biens de la même valeur. Les bureaux de bienfaisance ne sont et ne peuvent être encore de sitôt entièrement organisés, parce que les uns ont découvert quantité de rentes nationales dont le produit peut suffire à l'entretien annuel de plusieurs, tandis que d'autres qui ont les mêmes droits mais qui n'ont

pas eu le même bonheur, se trouvent privés de tous moyens d'existence. Il serait à désirer qu'on fît la répartition de tous les revenus entre les 7 bureaux qui seront établis, afin que chacun d'eux pût de son côté soulager l'humanité souffrante.

Ponts-et-Chaussées. — On espère toujours que le Gouvernement, dont les vues ne tendent qu'à la prospérité de la France, accordera des fonds pour l'achèvement de la route d'Angers à Nantes par Chemillé, Jallais et Beaupréau. C'est dans un pays extrêmement couvert et dont les communications sont difficiles, qu'il devient indispensable de le percer de grandes routes. La ville d'Angers et cet arrondissement ont le plus grand intérêt à ce que la route d'Angers à la Rochelle par Cholet soit promptement confectionnée ; le commerce réclame aussi ce bienfait du Gouvernement.

Instruction publique. — L'ancien collège de Beaupréau était avant la Révolution la seule maison d'éducation de l'arrondissement. Dans quelques communes on se contentait de montrer à lire et à écrire dans des maisons dites de charité, mais en général les sciences y ont toujours été négligées. On ne doit cette insouciance pour les lettres qu'aux spéculations commerciales ou industrielles des habitants. Le bâtiment de ce collège est dans un abandon total, et il serait probablement écroulé si la gendarmerie qui s'y trouve casernée ne veillait à sa conservation. La maison d'arrêt est prise dans une partie de ce grand édifice. — Les administrés voient avec la plus grande satisfaction l'établissement de l'école secondaire, il est pour eux un motif de plus de l'attachement qu'ils ont voué au Gouvernement. Le curé qui a la direction de cette école, a fait choix d'instituteurs vertueux et capables d'inspirer à la jeunesse l'étude et la pratique des bonnes mœurs.

Prêtres. — Ils exercent tous leur ministère d'après la

soumission qu'ils ont faite de se conformer au Concordat, promesse qu'ils remplissent scrupuleusement, et je puis assurer qu'ils sont tous dévoués au Gouvernement. Le culte catholique est le seul professé dans l'arrondissement.

Conscription. — Ce ne sera pas sans peine que l'arrondissement parviendra à fournir le contingent d'hommes qui lui est assigné. Ce pays singulièrement maltraité pendant la guerre civile de la Vendée a perdu la moitié de sa population. Le métayer ne peut se procurer de serviteurs qu'en les payant au plus haut prix, parce qu'ils sont extrêmement rares. Cette privation jointe à tous les malheurs que ces fermiers ont éprouvés, rejaillit singulièrement sur tout le peuple, qui est forcé de payer les denrées de première nécessité un prix souvent au-dessus de ses forces, et entraîne quelquefois le malheureux à des actes de désespoir.

Contributions. — C'est en vain que le conseil d'arrondissement réclame une réduction sur l'impôt exorbitant qu'on lui fait supporter chaque année ; il est le seul sur lequel retombe toujours le plus pesant fardeau, parce qu'il ne peut être autant représenté que les autres au conseil général. Toutes les communes paient du tiers au quart de leur produit territorial, tandis que la majeure partie de celles qui composent les arrondissements de Saumur et de Baugé ne paient les unes qu'un huitième, d'autres qu'un dixième et plusieurs encore moins. Il est de fait qu'avant la Révolution les chefs d'élection favorisaient toujours les pays qui les avoisinaient et n'avaient aucun égard aux réclamations de ceux qui formaient les limites de ces mêmes élections. Il est évident que ce malheureux système existe encore aujourd'hui et que l'arrondissement sera toujours victime d'un procédé aussi injuste. La contribution foncière de l'an XI est de 696.100 francs, la contribu-

tion personnelle est de 63.019 francs, portes et fenêtres 13.004 francs.

Population, agriculture, commerce, industrie. — La population est de 76.000 âmes. La récolte en blé, seigle, promet beaucoup, c'est-à-dire qu'elle pourra suffire à la consommation, car il faudrait une année bien abondante pour vendre les graines hors l'arrondissement. La sécheresse continuelle a brûlé le froment et les foins, qui sont en petite quantité et par cette raison extrêmement chers. Les choux et les navets, qui servent à engraisser les bœufs, principale richesse de ce pays, sont également brûlés : il est à craindre que la mauvaise saison empêche le laboureur d'en replanter d'autres. — La fabrique de Cholet commençait à renaître, mais les circonstances qui ont forcé le Gouvernement à la guerre influeront sensiblement sur le commerce de ce pays, qui consiste en mouchoirs, toiles et fils. Le lin que produisent les vallées fertiles de la Loire, est travaillé et filé par des femmes qui le portent aux marchés de Beaupréau et Chemillé, où les fabriquants de Cholet s'approvisionnent, et les fils de première qualité produisent les beaux ouvrages qui font la brillante réputation de ces contrées.

Le Sacre de l'Empereur et les Angevins (1804)

Le 18 octobre 1804, le préfet de Maine-et-Loire passa en revue, dans la grande salle de la préfecture, ceux des gardes nationaux qui avaient été choisis pour composer le détachement destiné à assister au couronnement de l'Empereur, au nom du département. Voici leurs noms : MM. Haudeville, colonel de la garde nationale, Mame, adjudant major, commandant du détachement, Moreau,

capitaine des grenadiers du 2ᵉ bataillon, Thorel, Fouché, Drouard, De Saint-Jean, Marais, capitaine des grenadiers du 1ᵉʳ bataillon, tous d'Angers ; Devansais, de Segré ; Lioteau, de Brissac ; Flamand, Fouché, Dovalle, Tissot et Saget, de Saumur ; Lavech, de Baugé.

Mᵍʳ Montault, évêque d'Angers, fit, le 24 octobre, un mandement ordonnant des prières publiques pour l'heureux voyage du Saint-Père en France.

Le Gouvernement invita à la cérémonie le préfet, les présidents et procureurs généraux impériaux des cours d'appel et de justice criminelle, les quatre sous-préfets, les présidents du Conseil général, des collèges électoraux du département et des arrondissements, ainsi que les présidents de canton. Pendant leur absence, le préfet et les sous-préfets furent remplacés par MM. Bardet, conseiller de préfecture, Lemeignan, ancien sous-préfet de Baugé, Thareau, maire de Cholet, Cochon, maire de Saumur, et Bancelin, contrôleur des contributions de l'arrondissement de Segré.

Dans leur nᵒ du 25 novembre, les *Affiches d'Angers* publièrent un acrostiche en latin composé par un curé du diocèse d'Angers en l'honneur de l'Empereur des Français. Le 19 décembre, le même journal donnait une pièce de vers adressée au Souverain Pontife à l'occasion du couronnement, dûe à la plume de M. Bonnaud, ancien capitaine de cavalerie légère de Segré.

On sait que le couronnement et le sacre de Napoléon eurent lieu le dimanche 2 décembre 1804 à Notre-Dame de Paris.

Le surlendemain, la députation de Maine-et-Loire, racontent les *Affiches d'Angers*, « voulant renouveler à Paris à M. Nardon, son estimable préfet, les témoignages d'attachement et de reconnaissance qu'il sait inspirer à tous ses administrés, lui donna une petite fête, que la présence de M. de Cossé-Brissac, président du Conseil général, et

de M. Joubert, maire d'Angers, rendait encore plus intéressante. La gaîté la plus vive, la cordialité la plus franche animaient tous les convives. Des toasts ont été portés par M. le Préfet à Napoléon le Grand et à son auguste famille, par M. de Cossé-Brissac aux armées de terre et de mer, par le colonel commandant la députation au digne préfet de Maine-et-Loire. »

Le 12 décembre, le préfet de Maine-et-Loire présenta à Leurs Altesses Impériales les princes Joseph et Louis et à Son Excellence le ministre de l'Intérieur les différentes députations de son département. « Ces différents fonctionnaires, disent les *Affiches d'Angers*, ont partout reçu l'accueil le plus gracieux et le plus distingué, et les princes et le ministre leur ont adressé les choses les plus flatteuses à tous en général et à chacun en particulier. Mais ce qui a le plus satisfait cette réunion de fonctionnaires, ce sont les promesses avantageuses qui leur ont été faites en cette occasion pour leur département. »

Le 31 décembre, un nouveau mandement épiscopal ordonna des prières publiques d'actions de grâces pour le sacre et couronnement de Napoléon-Bonaparte, empereur des Français, et pour la prospérité de son règne. Le *Te Deum* fut chanté le dimanche 6 janvier 1805. « M. le préfet, disent les *Affiches*, MM. les juges des différentes cours et tribunaux, M. le général commandant le département, et tous les autres fonctionnaires civils et militaires ont assisté à cette cérémonie, à laquelle s'est rendu un concours immense d'habitants. »

Le dimanche 3 mars 1805, eut lieu une nouvelle fête à la cathédrale, dont le journal angevin rend compte en ces termes :

Ce matin, à 6 heures, le son des cloches a annoncé la cérémonie fixée à ce jour par l'arrêté de M. le Préfet, et dont le double motif était de marier la jeune fille choisie pour être dotée à l'occasion des sacre et couronnement de Sa Majesté l'Empe-

reur, et la distribution des prix aux élèves de l'Ecole centrale pour l'année 1804. A 10 heures, M. le Maire, accompagné de ses adjoints, escorté de deux compagnies de la garde nationale et de la musique militaire, prédédé et suivi d'un détachement de gendarmerie à cheval, a conduit à la préfecture les époux désignés pour l'arrondissement d'Angers. Dans la grande salle de la préfecture étaient déjà réunis M. Nardon, préfet, M. Ménard-Lagroie, premier président de la cour d'appel, M. Girardon, général de division, commandant le département, M. Delaunay, président de la cour de justice criminelle, tous les corps judiciaires, plusieurs fonctionnaires publics, MM. les professeurs de l'Ecole centrale, et un grand nombre de dames et de citoyens, parmi lesquels on distinguait les élèves qui aspiraient aux lauriers promis en ce jour. M. Nardon a rappelé à la jeune personne qui allait être mariée, que ses vertus et sa bonne conduite avaient été ses titres à la bienfaisance de l'Empereur, et que la dot qui allait lui être donnée était une faveur qui devait perpétuer et faire chérir à jamais dans sa famille la mémoire de notre auguste souverain. Il lui a alors présenté les 600 francs de dot, dans une corbeille élégante où étaient plusieurs objets de parure. Les jeunes gens ont été mariés par M. le Maire, et tous les fonctionnaires ont signé au contrat. Un discours, riche de science et fleuri, prononcé par M. Heron, professeur à l'Ecole centrale, a annoncé la distribution générale des prix, et les jeunes vainqueurs ont été couronnés au bruit des applaudissements du public. Alors toute l'assemblée s'est séparée en deux cortèges, et M. le Maire a reconduit les mariés à la mairie, où il a offert à eux et à leurs parents un repas élégant, auquel la plus aimable gaîté à présidé; les santés de l'Empereur, du préfet et du maire ont été portées avec transport. Six cents rations de pain distribuées le soir à la mairie ont couronné cette belle journée. Le samedi 2 mars, une semblable distribution avait été faite à la préfecture.

*
* *

Le 26 mai 1805, l'empereur des Français fut couronné à Milan comme roi d'Italie. A cette occasion le préfet de Maine-et-Loire donna une nouvelle fête, dont nous

trouvons le compte rendu dans les *Affiches d'Angers*. (1)

M. le Préfet a réuni dans un banquet élégant et somptueux tous les chefs des autorités, plusieurs citoyens et des dames. M. le Sénateur Lemercier a assisté à ce banquet, et M. le Préfet a porté avec infiniment de grâce un toast, dans lequel il a réuni Leurs Majestés Impériales, le Sénateur, l'union des autorités dans le département et les dames. Un cercle nombreux et brillant s'est rassemblé à l'issue de ce dîner, dans le alon de la préfecture. A la chûte du jour, un feu d'artifice a été tiré dans la cour, et on a illuminé la façade de l'hôtel. Cette illumination, préparée avec beaucoup d'art et de goût, représentait le beau monument de la porte Saint-Denis à Paris. et aurait offert au public un superbe coup d'œil si le vent eût permis d'allumer entièrement. Ce jour a donné à beaucoup de personnes l'occasion de connaître M. le Sénateur et de justifier tout le bien qu'on se plaisait à dire de lui. M. le Maire d'Angers a fait distribuer 1.200 rations de pain aux pauvres, et le soir il y a eu danse publique et distribution de vin sous les halles. Ainsi qu'à la préfecture, on avait fait préparer à l'hôtel de ville, avec le même goût, une charpente couverte de lampions représentant la porte Saint-Martin de Paris. Le vent a contrarié la réussite de cette illumination.

« Angers, Saumur et les principales villes du département, lit-on dans les *Affiches* du 5 juin, ont répondu aux intentions de M. le Préfet. Le concours de citoyens était immense. Des jeux, des danses publiques, des illuminations ont distingué cette fête à jamais mémorable dans les fastes de l'histoire et chère à tous les Français. Le jour indiqué, le son de la cloche a annoncé au point du jour la fête du couronnement. Les fonctionnaires publics, réunis à tous les habitants, ont exprimé leur vœu pour Leurs Majestés Impériales et Royales, pour la prospérité de l'Empire français et du royaume d'Italie, comme pour le succès que leur promet d'avance l'union des deux nations, gou-

(1) Le préfet croyant que le couronnement aurait lieu le 23 mai, donna sa fête ce jour-là. Il était en avant de 3 jours.

vernées par un seul chef, digne de porter cette double couronne. A l'issue de cette cérémonie, il a été fait à tous les indigents des distributions de pain et de vin. Si ces fêtes n'ont pas toutes présenté le même caractère, il ne fau l'attribuer qu'à l'état des localités et à l'insuffisance des moyens qui ne permettait pas d'entreprendre des dépenses trop onéreuses; et si des témoignages publics, dans quelques endroits, n'ont pas signalé l'enthousiasme qu'a dû nécessairement produire cette grande époque, si les ressources ont manqué, l'effusion des cœurs n'en a pas été moins touchante. » (1)

M. Christaud, curé de la Madeleine d'Angers (1810-81)

Jean-Joseph Christaud, né le 16 mars 1810, à Auterive (Haute-Garonne), fit d'abord ses études classiques au petit séminaire de Toulouse. Il en sortit à seize ans pour suivre au grand séminaire le cours de philosophie, et reçut la tonsure. Au bout de deux années, le cours terminé, il subit avec succès ses examens et muni des diplômes universitaires, établit un pensionnat libre d'instruction secondaire, qu'il dirigea jusqu'en 1840. A cette date, cédant aux instances et aux offres du Ministre de l'Intérieur, et sollicité par son ardent désir d'être utile, il accepta d'entrer à la prison comme instituteur. Le poste n'était pas des plus aimables : Joseph Christaud y apporta son inaltérable bonne humeur, ses saillies spirituelles et son dévoûment infatigable. En peu de temps, il conquit un tel ascendant sur les prisonniers, que l'administration reconnaissante de ses services l'éleva aux fonctions importantes de directeur.

(1) Cf. *Anjou Historique*, nos de mars-avril 1907 et mars-avril 1909.

En 1850, nous le trouvons en Corse, où il fonde deux établissements pénitenciers. Au milieu d'une population de mœurs farouches, peu sensible au raisonnement, il sut se faire aimer autant que respecter ; sa gaîté native n'ôtait rien à l'énergie de sa surveillance. Marié, père de famille, il était le premier à montrer où il fallait aller demander le conseil et la force. Chaque jour, il entendait la messe dans la chapelle de la prison, et le dimanche, à Bastia comme à Fontevrault, on le voyait, en présence des détenus, quitter son épée et venir s'agenouiller à la table de communion. Cependant, les fièvres de Corse, contre lesquelles il essaya vainement de lutter, l'obligèrent à demander un changement de résidence. Il fut envoyé à la maison centrale de Fontevrault, qu'il administra jusqu'en 1870, date de sa retraite.

En 1865, une grande douleur vint l'atteindre ; il perdit sa femme. Le jour même des funérailles, il promit à Dieu d'entrer dans les ordres, et dès ce moment, se considérant comme lié par sa promesse, il commença de réciter le bréviaire, en même temps qu'il complétait ses études ecclésiastiques, sans rien négliger de ce qu'il devait aux devoirs de sa fonction. Le 19 décembre 1868 il était admis aux ordres mineurs, et au sous-diaconat le 13 mars 1869, et enfin le 18 septembre de la même année, après une retraite chez les Jésuites, il était ordonné prêtre à Tours des mains de Mgr Guibert, pendant la maladie qui devait emporter Mgr Angebault.

L'année suivante seulement, en 1870, M. Christaud demanda et obtint sa mise à la retraite, malgré les instances contraires du Ministre de l'Intérieur. Devenu prêtre, il voulait, disait-il, l'être surtout par les œuvres. Il fut nommé directeur honoraire. Depuis 1866, il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en récompense des services exceptionnels qu'il avait rendus en Corse.

Sa vie sacerdotale, pour être plus courte, ne fut pas

moins remplie que sa vie civile. Nommé par Mgr Freppel aumônier de Saint-Nicolas du Bon-Pasteur, il se donna, avec l'entrain joyeux qu'il mettait à toutes choses, à l'œuvre moralisatrice des jeunes détenues. Le 15 décembre 1871, il fut appelé, dans le quartier de la Madeleine, à la tête d'une paroisse qui n'existait pas encore et dans une église qui restait à construire. Le champ était vaste et difficile, digne de son zèle religieux et de son active charité : il ne faillit pas à la tâche. La splendide basilique, qui a remplacé l'humble et informe chapelle de la Madeleine, atteste son infatigable ardeur autant que l'irrésistible influence de sa sollicitude. Entre son église à bâtir et les pauvres à consoler — pauvres de biens matériels et pauvres de biens spirituels — il a consumé son modeste avoir, son temps et sa vie.

Il mourut bien comme il convenait à la vaillance de son âme, autant soldat que prêtre. Depuis le mois d'août 1881, sa santé déclinait ; néanmoins il allait toujours. Mais les fêtes de la Toussaint lui causèrent un surcroît de fatigue, qui brisa les dernières forces. Tout de suite il vit que Dieu l'appelait, et il y alla bonnement, gaiement, ayant encore le mot pour rire à répondre aux amis qui le venaient visiter. Il se fit apporter le Saint-Viatique, reçut l'extrême-onction et la bénédiction apostolique, ayant parfaite connaissance, qu'il perdit à peine, au dernier moment, pendant un quart d'heure de tranquille agonie. Il décéda le 4 décembre 1881, dans sa 72e année.

Au sujet de la première messe de M. Christaud, on écrivait à l'*Union de l'Ouest* :

L'église de Fontevrault a été témoin, le dimanche 19 septembre 1869, d'une cérémonie bien rare et bien touchante. Un prêtre ordonné la veille par Mgr Guibert, archevêque de Tours, y chantait la messe pour la première fois, et ce nouveau prêtre, c'était M. Christaud, depuis de longues années directeur de la Maison centrale. Veuf depuis quelque temps, il s'était senti

appelé par Dieu dans cette voie qu'il avait autrefois suivie, et à l'âge de 59 ans, comme le saint vieillard Siméon, il avait désiré et il avait obtenu de Dieu de ne pas voir la mort, avant de voir le Fils de Dieu descendre du ciel et reposer dans ses mains. Plusieurs prêtres, invités par lui, étaient venus d'Angers et de Saumur; ses plus proches parents étaient accourus de Toulouse, et la foule des habitants de Fontevrault remplissait toutes les parties de l'église. On regrettait l'absence de M. Sigogne, naguère encore curé de Fontevrault, intime ami de M. le Directeur, qui n'avait pu venir à cette cérémonie.

A l'Evangile, M. le curé de la paroisse a dit par quelques mots bien sentis, que ce qui avait attiré M. Christaud vers le sanctuaire, c'était la dignité, l'excellence et aussi les avantages et les bienfaits du sacerdoce. Il était beau de voir ses trois petits enfants en habits de chœur servant la messe à leur grand'père. Mais ce qui fut bien plus touchant, ce fut le moment de la communion. Ce bon père fut ému; de grosses larmes coulaient dans ses yeux et ses lèvres avaient peine à prononcer les saintes paroles. Il voyait l'aîné de ses petits enfants qui se courbait sous la bénédiction paternelle et sacerdotale, et qui le premier allait recevoir de sa main la manne Eucharistique; à la table sainte, il voyait son frère et sa famille qui attendait le même bonheur. Son émotion gagna tous les cœurs; il n'y eut personne qui ne fût attendri, et cette douce impression dura jusqu'à la fin de la messe, qui fut suivie du chant du *Te Deum*.

Le soir, après Vêpres, une autre cérémonie nous réunit encore à l'église. Depuis quelques semaines, il était né à M. Christaud une petite fille, et on avait attendu que son grand' père devenu prêtre pût lui suppléer les cérémonies du baptême. Près de l'enfant, ses trois frères qui laissaient éclater leur joie enfantine, le père et la mère dont la bonne et douce figure était plus calme et non moins heureuse, cette famille pleine de foi, fière en ce jour de former une couronne autour de leur parent, dont la vertu bien connue était rehaussée par le caractère sacerdotal, ce vénérable prêtre, qui consacrait à sa famille les premiers des pouvoirs qu'il avait reçus, tout cela formait un spectacle que les hommes admiraient, et que, sans doute, les anges et les saints contemplaient avec bonheur du haut du ciel. Les habitants de Fontevrault ont dû comprendre en ce jour ce que c'est que le sacerdoce catholique et ils conserveront de cette cérémonie le plus touchant souvenir.

Mort et obsèques du comte Théodore de Quatrebarbes. (1871)

Nous empruntons au journal l'*Union de l'Ouest* les détails relatifs à la mort et aux obsèques de M. Théodore comte de Quatrebarbes, commandeur de l'Ordre de Pie IX.

Voici un deuil qui sera vivement senti par tous ceux qui honorent la loyauté du caractère, la probité de la vie, le dévoûment à de nobles convictions.

M. Théodore comte de Quatrebarbes est mort, le 7 avril 1871, à Chanzeaux. Depuis plusieurs semaines, sa santé était fort chancelante ; mais rien ne faisait prévoir cette fin trop rapide pour les amis de cet homme chevaleresque et bon. Type d'honneur, de foi religieuse et politique, de courage militaire et d'inépuisable bienveillance pour tout ce qui souffre, M. le comte de Quatrebarbes ne laisse après lui que des amis ; dans tous les rangs de la société, dans tous les partis, il y aura des cœurs honnêtes pour le pleurer et des voix pour dire que nul, plus que lui, n'a mérité d'être honoré de l'estime de tous.

L'*Union de l'Ouest* perd en lui un de ses ancêtres ; il avait aidé à la fondation de ce journal, en lui donnant pour programme la défense de la liberté religieuse et le maintien des grandes traditions nationales de la monarchie française, c'est-à-dire la liberté, l'ordre et l'honnêté. C'est pour nous, dans le deuil qui nous frappe, une consolation de pouvoir attester, comme un dernier hommage à notre illustre ami, que l'*Union de l'Ouest* n'a pas failli à cette tâche. Vingt-six ans écoulés la trouvent encore à ce poste de l'honneur, où nous soutiendra la chère mémoire, le vaillant exemple du défenseur de Pie IX et de la monarchie légitime.

*
* *

Le lundi 10 avril 1871, le petit bourg de Chanzeaux, ordinairement si calme au fond du vallon où il se cache aux regards, était animé comme une grande ville. Animé, et non bruyant. De toutes parts accourait la foule, grave, recueillie, presque silencieuse ; on parlait bas dans les chemins et dans les rues ; sur tout ce pays on sentait planer la douleur d'un grand deuil. A Chanzeaux même, dans ce vaste domaine, qu'une intelligence féconde au service d'une bonté inépuisable a fait sortir de terre, le deuil était plus visible encore. Là se pressaient les amis nombreux du cher défunt, venant apporter à sa famille les témoignages d'une sympathie qui n'avait pas besoin de parole pour être comprise. On était là ; on savait qu'une même douleur avait amené là toute cette foule, et voyant autour de soi tant de visages émus, au milieu de cette belle et utile demeure, on mesurait en son cœur quelle grande place un homme juste et bon peut tenir dans la société et quel vide immense il laisse, quand Dieu le rappelle à lui.

Les funérailles de M. le comte de Quatrebarbes ont été dignes de sa belle vie ; il avait tant aimé ses semblables ! il a été conduit à sa dernière demeure par le plus magnifique cortège que puisse former la spontanéité des hommes unis dans une affection commune pour la vertu visible. Je ne dirai point les noms de ceux qui étaient là. A quoi bon ? tous y étaient, et les petits, et les grands, et les pauvres, et les riches, et les fermiers, et les propriétaires, et les gens de la campagne, et les gens de la ville, d'Angers, de Nantes et d'ailleurs. Mgr Freppel, évêque d'Angers, malgré les fatigues de la grande semaine religieuse, n'avait voulu laisser à personne l'honneur de conduire ces funérailles, au nom de l'Église reconnaissante, comme il n'a voulu laisser à personne l'honneur de payer au défenseur de Pie IX le dernier tribut de la louange méritée. Le deuil de

famille était mené par M. Louis de Quatrebarbes, le père de l'héroïque Bernard, et par son jeune fils, officier aux zouaves de Charette ; derrière eux, venaient les neveux, petits-neveux et cousins du mort, parmi lesquels on remarquait *les trois du Reau,* comme on dit, tous trois officiers dans cette légion de héros qui a si bien combattu pour Pie IX et pour la France ; puis la foule, sans distinction de rangs. Le cercueil. porté par des hommes de Chanzeaux, s'avançait entouré de deux longues files de paysans ; c'était la garde d'honneur, les métayers associés aux rustiques travaux du comte de Quatrebarbes. Cependant les pompiers aussi avaient pris les armes ; M. de Quatrebarbes n'avait aucune fonction publique ; mais il a tout créé à Chanzeaux, la compagnie des pompiers comme le reste.

Les cordons du drap mortuaire étaient portés par M. Houdet, de Nantes, M. Amédée de la Haye, un ami d'enfance du défunt, M. de la Charrie, ancien officier de la garde royale, et M. Roger de Terves, ancien aide de camp du général de Lamoricière.

L'église, toute tendue de draperies noires, était transformée en chapelle ardente. Grâce aux dispositions habiles de l'ordonnateur, M. Delaunay, de Chemillé, une assistance extrêmement nombreuse y avait trouvé place, sans bruit, sans tumulte. Mais elle était encore trop petite, et une bonne partie de la foule est resté sur la place devenue un prolongement de l'église.

M. Peltier, curé de Chanzeaux, assisté au chœur par tout le clergé des paroisses environnantes, a chanté la messe. Plus d'une fois, la voix du vieillard a trahi son émotion ; il n'avait pas d'amis plus fidèle que celui dont la dépouille était là, réclamant la bénédiction de l'église. Après la messe, Mgr l'Évêque a prononcé une allocution ; cette parole venue du cœur est allée au cœur de tous ceux qui l'ont recueillie. C'était bien là ce qu'il fallait dire, et le

comte de Quatrebarbes ne pouvait être dignement loué, que par ce langage, simple et grand comme la vérité.

Après l'absoute donnée solennellement par Monseigneur, entouré de ses vicaires généraux, le cortège a repris, à travers le bourg, sa marche triomphale — c'est le mot — jusqu'à la chapelle, dernière demeure de ce qui nous reste de notre cher défunt. C'est là, dans la maison qu'il a bâtie en exécution d'une royale promesse, entre une école pour les petits enfants et un gracieux asile pour les vieillards de la commune, que repose désormais le corps du comte Théodore de Quatrebarbes, gardé par la mémoire reconnaissante de toute une population, en attendant qu'il reprenne vie pour participer à la gloire incorruptible de son âme.

Le Journal « L'Étoile » (1871-1883)

Le 2 novembre 1871, parut à Angers le journal l'*Étoile*, sous le patronage du vicomte de Maquillé, président du comité royaliste de Maine-et-Loire, du comte Charles de Quatrebarbes, vice-président, du vicomte de la Blotais, du vicomte d'Onsenbray, de MM. Jacques Houdet, Louis de Farcy, Paul de Danne, Alfred de la Rochebrochard, Jules de la Vingtrie, Joseph de la Bouillerie, Zacharie du Reau, Ernest Arnous-Rivière, Adolphe Boutillier de Saint-André, banquier à Cholet, marquis de la Bretesche, vicomte de Chabot, Chauveau, propriétaire à Montfaucon, marquis de Guerry, comte Joseph de Terves, Ludovic de Terves, Jacques de Vezins, Formon, etc.

Ce journal eut successivement pour rédacteurs en chef MM. Charles Müller et Georges Véran.

Pour bien faire connaître la ligne politique de ce périodique angevin, nous allons reproduire le premier article

qu'il publia en 1871 et celui qui parut en tête de son dernier numéro, le 13 septembre 1883 :

*
* *

— Ce que nous sommes, ce que nous voulons, nous allons le dire en quelques mots.

Nous sommes catholiques et légitimistes.

C'est l'attachement de nos pères à leur religion et à leurs rois qui a fait l'unité française et qui a fait la grandeur de la France. C'est par l'oubli de ses vraies traditions que la France est tombée où nous la voyons.

Elle ne peut se relever qu'en revenant à la foi chrétienne et à l'autorité légitime.

Nous sommes partisans de la liberté et du progrès autant que qui que ce soit. Mais, à nos yeux, point de liberté durable, point de progrès véritable, si l'on s'obstine à chercher la réalisation de ces biens en dehors des grands principes qui ont fait la force de notre patrie dans le passé.

Des alternatives d'anarchie et de despotisme, une décadence plus ou moins rapide, c'est tout ce que nous avons à attendre de la prolongation de l'état révolutionnaire où la société française s'agite depuis tant d'années.

Nous ne sommes pas de ceux qui, désespérant au fond des destinées de la France, sont aujourd'hui disposés à saluer n'importe quel pouvoir qui leur assurera un ordre passager.

Nous sommes de ceux qui ont foi encore dans l'avenir de la France, parce qu'ils ont foi dans les principes qui pourraient la régénérer.

Nous ne nous dissimulons pas la gravité du désordre moral dont elle souffre ; mais nous ne nous exagérons pas la difficulté de la sauver. Le danger qu'elle court à l'heure actuelle, est moins dans l'audace de ceux qui l'entraînent vers le mal que dans les hésitations et les défaillances de ceux qui pourraient la conduire vers le bien.

Au fond, cette société française, après 80 ans de révolu-

tion, est encore avant tout une société catholique et monarchiste.

Que demain elle se trouve affranchie des mauvaises influences qui l'ont conduite au bord de l'abîme, qu'elle se trouve replacée dans les voies traditionnelles, et l'on verra avec quelle vigueur elle se relèvera.

Pour en arriver là, que faut-il? Il faut que tous ceux, et ils sont nombreux encore, qui partagent nos convictions, fassent leur devoir; il faut qu'ils comprennent que le moment est venu d'affirmer hautement leurs principes; il faut qu'ils répudient énergiquement la politique de compromis et d'expédients où l'on s'efforce de les engager; ils faut qu'ils se mettent à la tête du parti de l'ordre, au lieu de se tenir modestement à sa queue; il faut qu'ils donnent au pays l'exemple de la confiance dans leurs doctrines.

Les peuples vont du côté où ils sentent la vie, où ils sentent le courage et l'espoir.

Voulons-nous que la France se rallie à notre drapeau, commençons par ne pas craindre de le porter haut.

— Notre drapeau, c'est le drapeau blanc. On a reproché à M. le comte de Chambord de n'avoir pas voulu le répudier. Et pourquoi donc l'aurait-il répudié? Avait-il le droit de le répudier? Le drapeau blanc a été le drapeau de la France avant d'être le drapeau de la Royauté...

*
* *

— Lorsque, en 1871, Monsieur le comte de Chambord nomma en Anjou le Comité royaliste, il témoigna le désir qu'un journal fût créé pour propager, défendre le programme de la Royauté chrétienne et traditionnelle. Le désir du Roi fut un ordre pour ses serviteurs fidèles: L'*Étoile* fut fondée.

La certitude d'avoir rempli leur devoir, la haute approbation qu'en maintes circonstances ils ont reçue de leur

royal Maître, sera la récompense du dévoûment des royalistes d'Anjou.

Aujourd'hui le Roi n'est plus. Les pouvoirs qu'il avait donnés à son Comité, cessent avec lui. L'*Étoile* n'a donc plus de raison d'être.

Avant de disparaître, elle tient à remercier ses abonnés et ses lecteurs, dont la fidélité et les sympathies l'ont soutenue dans ses luttes pour la défense du droit sous toutes ses formes.

Que Dieu sauve la France et l'arrache à la Révolution !

Mac-Mahon à Saumur et à Angers (1874)

Arrivé le lundi soir, 4 mai 1874, à Saumur, le maréchal de Mac-Mahon visita le lendemain l'Ecole de cavalerie et l'Hôpital militaire. Le *Journal de Maine-et-Loire* raconte ainsi la visite du Chef de l'Etat.

De la gare, le Maréchal se rendit immédiatement à l'hôtel Budan, retenu pour lui, et y arriva en voiture avec son cousin, M. de Waal, propriétaire à Saumur, et le général Thornton, commandant l'École de cavalerie. Le Maréchal était en civil, ainsi que M. du Barail, ministre de la guerre, et M. de Broye, colonel d'état-major, ses compagnons de voyage. Une vingtaine de voitures accompagnaient la sienne, un piquet d'honneur l'escortait.

Mardi matin, à 7 heures moins le quart, le canon, tiré sur le quai Saint-Nicolas, annonça le départ de l'hôtel. Le Maréchal se rendit à l'École de Cavalerie, à cheval et en grand costume. Un brillant cortège lui faisait suite : d'abord un peloton de sous-officiers de toutes armes et la gendarmerie de Saumur ; à ses côtés le ministre de la guerre, le général Boutier, le général Thornton, M. de

Broye et plusieurs officiers supérieurs ; derrière, le manège, en grande tenue, de nombreux officiers de toutes armes, et un second peloton de sous-officiers fermant la marche.

Le Maréchal s'arrêta dans la grande cour d'honneur. Il y passa en revue l'École et le détachement du 32e de ligne en garnison au Château ; puis, mettant pied à terre, entra visiter les salles de théorie. Un quart d'heure après, il sortait par la cour du Carrousel et montait sur la levée d'enceinte pour assister à un magnifique steeple-chase donné par 24 officiers dans la prairie qui borde la levée. Amateur, on le sait, de chasse et de chevaux, le Maréchal prit grand intérêt à cet exercice ; on lui nommait un à un les officiers qui galopaient sous ses yeux, et il eut pour plusieurs des mots aimables et heureux, disant à l'un : « J'ai beaucoup connu votre père, c'était un brave » ; à l'autre : « Votre père était de mes amis, soyez bon cavalier comme lui. » — Le steeple terminé, le Maréchal revint examiner encore les services intérieurs de l'École, puis se rendit au manège des écuyers pour une *reprise* ou série d'exercices équestres fort difficiles, dirigée par M. le commandant de Lignières. A 9 h. 1/2, le maréchal rentrait à l'hôtel.

A midi et demie, réception des autorités civiles présentées par M. Merlet, préfet de Maine-et-Loire, assisté de M. Moreau, conseiller de préfecture, et de M. de Beaupoil de Saint-Aulaire, sous-préfet de Saumur. — Le Maréchal, ayant à ses côtés le ministre de la guerre, les généraux Thornton, Boutier et de nombreux officiers, reçoit tour à tour le Conseil municipal conduit par M. Bury, faisant fonction de maire, la magistrature, le collège, les diverses administrations, le clergé, etc. Un incident marqua la réception. Le Père Collineau, supérieur des religieux de Notre-Dame-des-Ardilliers de Saumur, se présentait : « Je vous reconnais, s'écria le Maréchal, sans vous avoir jamais

vu ; vos traits sont ceux de votre frère ». Le P. Collineau est en effet le frère du général Collineau, mort dans la guerre contre la Prusse, et qui, colonel en Crimée, commandait les zouaves à l'attaque de Malakoff, dirigée par Mac-Mahon lui-même. La vue du religieux lui rappelant avec ce glorieux souvenir la pensée d'un vaillant frère d'armes, fit sur le Maréchal et sur toute l'assistance une vive impression.

La réception terminée, le Maréchal partit avec tout son cortège visiter l'usine Fuseiller, où se fabriquent les fers à cheval d'après les nouveaux procédés. Grâce à une machine simplifiant beaucoup le travail, M. Fuseiller pourrait livrer par jour un nombre très considérable d'excellents fers, dix mille, dit on ; il s'agissait d'apprécier le travail et de voir si l'invention méritait d'être utilisée pour des livraisons à l'École et à l'armée.

A 2 heures, le Maréchal était de retour et se rendait à l'Hôpital général. Comme on voulait le faire passer de suite dans le quartier des militaires : « Je me dois à tous », dit-il, et il commença par l'hôpital civil, se faisant montrer jusqu'aux moindres détails, satisfait de constater par lui-même que tous les malades étaient bien soignés. On voyait que ce n'était pas là pour lui chose ennuyeuse et démarche officielle, mais bien une visite qu'il était heureux de faire et à laquelle sa bonté naturelle lui faisait prendre un intérêt tout paternel.

De l'hôpital, le Maréchal revint une seconde fois à l'Ecole. L'École était l'objet de son voyage ; il l'étudia avec plus de soins encore que le matin, visita les écuries, les ateliers, l'arçonnerie, l'école de maréchalerie, fit travailler devant lui les soldats ouvriers, et rentra de nouveau dans la salle de cours et des théories. Après pareil examen, le Maréchal et le Ministre de la guerre pourront désormais juger par eux-mêmes, et se prononcer avec connaissance de

cause sur les agrandissements et développements projetés pour l'École de cavalerie.

A 5 h. 1/2, le Maréchal rentrait à l'hôtel ; à 7 heures, il y donnait un grand dîner. Le Maréchal prit le train pour Paris à 10 h. 28 minutes. Il a été accompagné à la gare par toutes les autorités qui avaient passé la soirée avec lui.

*
* *

Trois mois après, le maréchal de Mac-Mahon fit une visite officielle à Angers. Arrivé le mercredi soir, 26 août 1874, il repartit le lendemain. Voici le compte rendu publié par le *Journal de Maine-et-Loire*.

Entré en gare à onze heures moins cinq, le Maréchal de Mac-Mahon se rendit au salon de réception préparé dans la salle d'attente des troisièmes et magnifiquement décorée avec de superbes tapisseries des Gobelins empruntées à la cathédrale. MM. le préfet, les sous-préfets du département, les conseillers de préfecture, le maire d'Angers, les adjoints, le premier président, tout le corps des officiers, en un mot, toutes les autorités civiles et militaires de la ville s'y trouvaient réunies. La présentation fut très courte ; après avoir dit à chacun un mot aimable, une parole bienveillante, le Maréchal monta en voiture. M. de Cumont, ministre de l'instruction publique, prit place à sa gauche, en face M Caillaux, ministre des travaux publics, et le général du Barail, ancien ministre de la guerre, commandant du corps d'armée de Tours ; puis le cortège partit. Le Maréchal traversa la cour de la gare au milieu d'une double haie de troupes et à la lueur de nombreux feux de Bengale. A sa sortie sur la place une immense acclamation l'accueillit : « Vive le Maréchal ! » Elle se continua sur tout le parcours ; et partout, de la gare à la préfecture, la foule sympathique et respectueuse se découvrit sur le passage du Maréchal, l'acclama et le salua. Nous savons que le Maréchal en a témoigné immé-

diatement sa satisfaction, et qu'il a beaucoup remarqué, loué et admiré les illuminations et les décorations faites en son honneur.

Le jeudi matin, à 6 heures, le canon tonne ; et pendant que nos fantassins, improvisés artilleurs, tirent leur salve de 101 coups sur la place du Château, Angers se réveille. Le programme annonçait que la première visite du Maréchal serait pour la cathédrale ; aussi, bien avant sept heures, les vastes nefs étaient complètement remplies par une foule compacte. Le Maréchal arriva à 7 heures 1/4, accompagné de M. le préfet, de M. Montaubin, secrétaire général, de M. le maire, de M. de Cumont, de M. Caillaux, des généraux du Barail, Rastoul, du colonel de Broye, etc. Mgr Freppel, entouré de tout son Chapitre, le reçut sur le seuil de la cathédrale, lui présenta l'eau bénite ; et — avec une émotion inaccoutumée, remarquée de chacun — lui adressa le discours suivant :

Monsieur le Maréchal,

En tenant à inaugurer par un acte de foi votre sejour dans notre ville, vous rendez à la religion un hommage qui n'étonnera personne, parce qu'il est l'expression fidèle des convictions de toute votre vie.

Vous êtes venu visiter nos populations de l'Ouest, non pas pour recueillir des louanges qui n'ajouteraient rien à votre mérite, mais afin de vous instruire par vous-même de nos besoins et de nos vœux.

Permettez-moi donc de toucher par un mot à ce qui fait l'objet de nos plus chères espérances. Cette grande et belle ville, où vous êtes le bienvenu, cette antique capitale de l'Anjou était autrefois le siège d'une Université qui n'avait de supérieure que celle de Paris. Voilà pourquoi, de concert avec plusieurs de mes vénérables collègues dans l'épiscopat, j'avais formé le projet d'y faire revivre ce puissant foyer de science et de lumière. Nous attendons, avec une légitime impatience, la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, loi essentielle, capitale, dont dépend en grande partie la restauration morale du pays. C'est là, j'ose le dire, le vœu unanime des catholiques de France ; c'est, en par-

ticulier, le vœu du clergé et des fidèles de l'Anjou ; et ce vœu, je l'esprime avec d'autant plus de confiance, que votre gouvernement, je le saïs, ne négligera rien pour en hâter la réalisation.

Le clergé de France s'est toujours fait un devoir de prêter son loyal concours à tous ceux qui ont mission pour traiter les affaires de l'Etat. Car si, pour l'avenir et la prospérité des nations, l'on doit compter avant tout sur les institutions et sur les principes, il est permis de compter aussi sur l'intelligence et sur l'énergie des hommes qui ont charge de les rétablir ou de les faire respecter.

En vous confiant. Monsieur le Maréchal, le soin de maintenir parmi nous l'ordre et la paix, l'Assemblée Nationale ne pouvait remettre un dépôt en des mains plus vaillantes. Mon clergé et moi nous avons applaudi à ce choix, dans la pensée que votre haute influence contribuerait efficacement à ramener la France dans la voie des traditions glorieuses qui, depuis tant de siècles, ont fait sa grandeur et sa force. Nos vœux et nos prières vous accompagneront dans l'accomplissement de cette belle et féconde mission.

Je ne croirais pas avoir répondu à vos sentiments chrétiens, Monsieur le Maréchal, si, après avoir exprimé le bonheur que nous cause votre visite, je n'ajoutais que le cœur d'un évêque ne saurait être complètement à la joie, au milieu des douleurs présentes de l'Église et de son auguste Chef. Daigne le Tout Puissant en abréger le terme, afin qu'après avoir été unies dans une commune épreuve, l'Eglise et la France se retrouvent un jour associées dans un même triomphe.

A ce discours, le Maréchal de Mac-Mahon ne fit aucune réponse ; il se contenta de s'incliner. Monseigneur conduisit le Maréchal dans le sanctuaire ; et là, tandis qu'un chœur entonnait le *Sub tuum*, le vailiant soldat, chef de la France, s'agenouilla devant le Dieu des Armées avec cette simplicité qu'il met dans tous ses actes et qui les rehausse encore. A 7 h. 1/2, le Maréchal et son cortège quittaient la cathédrale pour se rendre à la caserne de la Visitation.

A l'entrée de la caserne, un arc de triomphe avait été élevé ; on y lisait : *Honneur, Patrie, Vive Mac-Mahon, duc de Magenta*. Le colonel Thibaudin, entouré de tout son

corps d'officiers, reçut le Maréchal et lui fit les honneurs du quartier. Après avoir tout visité en détail, le Maréchal se retira fort satisfait.

De la caserne, le Maréchal se rendit à l'établissement de MM. Joubert. Il y fut reçus par M. Achille Joubert, maire d'Angers, M. Ambroisse Joubert, son frère, député de Maine-et-Loire, et MM. Joubert fils. De nombreuses notabilités étaient présentes : MM. le baron Le Guay, ancien préfet de Maine-et-Loire, aujourd'hui préfet du Nord, le comte de Maillé, député de Maine-et-Loire, le premier président Métivier, etc. Nous avons vu aussi MM. Achille Blavier, officier de paix, spécialement chargé de veiller à la sûreté du Maréchal, Alfred d'Aulnay du *Figaro*, Paul Perret du *Journal Officiel*, M. Rouvier de l'*Agence Havas*, Villetard, rédacteur au ministère de l'Intérieur, etc. Le Maréchal visita d'abord la salle des machines ; puis il se rendit à la filature, au tissage, à la blanchisserie, à la salle d'école, au dispensaire, à l'atelier d'ajustage, au tissage et à l'atelier de peignage. Tous les ouvriers étaient à leur poste, et partout le Maréchal fut accueilli avec le plus grand respect. La filature et le tissage le frappèrent surtout, et la fabrication des toiles pour sacs militaires attira particulièrement son attention. Au départ, les petites fileuses lui débitèrent un compliment et lui offrirent un joli bouquet le priant de l'accepter pour M[me] la Maréchale de Mac-Mahon. Le Maréchal déposa le bouquet dans sa voiture, déclarant que dès le lendemain il serait remis à destination.

Le Maréchal alla ensuite au quartier de cavalerie, qu'il visita en détail comme la caserne d'infanterie.

Il se rendit ensuite au haras, où il arriva vers 8 h. 1/2. Le maréchal, dont les connaissances hippiques sont des plus étendues, examina attentivement et fit courir devant lui les différents types d'étalons que renferme le Dépôt, s'arrêtant principalement aux plus aptes à produire le

cheval de guerre, si nécessaire pour la remonte de notre cavalerie.

Du Haras, le Maréchal partit aux Ardoisières de Trélazé, Lorsqu'il arriva place de l'Asile, le cri de *Vive Mac-Mahon* l'accueillit. M. Fourcault, maire de Trélazé, assisté des maires de Brain-sur-l'Authion, Andard, Saint-Barthélemy et la Daguenière, dit au Maréchal combien la population de Trélazé était satisfaite de le voir parmi elle. Le Maréchal le remercia, puis lui disant qu'il était heureux de récompenser en la personne du maire les sentiments honnêtes de toute la population des Ardoisières, il lui remit la croix de la légion d'honneur, aux applaudissements de toute la population. Le Maréchal donna ensuite à de vieux soldats et braves ouvriers quelques gratifications, puis il s'achemina vers les carrières. A l'entrée de la carrière des Petits-Carreaux, le Maréchal fut reçu par M. Montrieux, député, M. Blavier, ingénieur des mines, Jamin, etc. M, Montrieux, président de la Commission des Ardoisières, lui adressa un discours terminé par les cris de *Vive la France*, *Vive Mac-Mahon* ! Dix mille voix peut-être répétèrent ces deux cris, et le Maréchal s'avança dans la l'intérieur de la carrière, au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Les mines éclatèrent, les bassicots montèrent et descendirent, pareurs et fendeurs se mirent à l'œuvre ; le Maréchal suivit avec attention tous ces travaux et y prit le plus grand intérêt, s'arrêtant à chaque ouvrier, le questionnant et le faisant travailler devant lui. Après une visite de près d'une heure, le Maréchal, pressé par le temps, remonta en voiture. Il était déjà loin, que la population, complètement gagnée par sa simplicité et sa franchise d'allure, l'acclamait encore.

Au retour à Angers, eurent lieu les réceptions officielles. Des allocutions furent prononcées par M. Achille Joubert, maire d'Angers, et M. Bordier, banquier, président du tribunal de commerce. Quand le préfet présenta au Maré-

chal l'architecte diocésain, M. Joly-Leterme, le Maréchal l'accueillit avec ces gracieuses paroles : « Vous êtes l'architecte de l'évêché, Monsieur, j'ai vu avec grand plaisir l'extérieur, les aménagements et les décorations de ce bel édifice. C'est, je crois, un des plus beaux évêchés de France. Je ne suis pas artiste, Monsieur, et je le regrette, car mes compliments auraient plus de prix et de portée pour vous, mais je garderai bon souvenir de l'impression que j'aie reçue en présence de ce beau monument. » Après la réception, eut lieu le déjeuner. Les invités étaient au nombre de 60 environ.

Après le déjeuner, eut lieu la visite à la grande et belle usine de MM. Besnard, Genest et Bessonneau. Le Maréchal arriva à cheval par l'avenue du Mail, suivi d'un nombreux cortège. Il était 1 h. 1/4. Au nom de toute l'usine, deux jeunes filles en blanc lui offrirent un bouquet monumental. « On voit bien, dit le Maréchal, qu'Angers est la ville des fleurs. » M. Besnard le conduisit alors dans les ateliers. Nous avons remarqué parmi les personnes qui l'accompagnaient, outre les généraux, aides-de-camp et officiers : MM. Caillaux, ministre des Travaux publics ; Châtelin, Ambroise Joubert, de Maillé, Montrieux, députés de Maine-et-Loire, Bigot, député de la Mayenne, Hamille, député du Nord, le Préfet et le Secrétaire général, plusieurs sous-préfets et conseillers de préfecture, le maire d'Angers et ses quatre adjoints, le baron Le Guay, Charles Bruas, Bordier, Doussault, etc. Le Maréchal visita en détail tous les ateliers et admira toutes ces ingénieuses machines qui, s'aidant les unes les autres, reçoivent le chanvre brut et le transforment en cordes et en ficelles. Un travail particulièrement remarqué fut celui d'une admirable machine, la *grande valseuse*, qui fabrique dans un seul atelier des câbles nécessitant autrefois un emplacement de 1.000 mètres de longueur. Au moment du départ, tous les ouvriers entourèrent le Maréchal, et deux

jeunes filles lui offrirent un nouveau bouquet. Le Maréchal remonta à cheval dans la cour de l'usine et partit au galop pour la Revue.

La Revue fut magnifiqne et fit à tous les spectateurs le plus grand plaisir. On a beaucoup admiré la bonne tenue des sapeurs-pompiers. Le maréchal remit lui-même deux médailles au sous-lieutenant Bouchaux et au sergent Decroissy. Aux sons de la musique municipale, de la musique du 32e et de la fanfare des cuirassiers, les pompiers, les gendarmes, le 32e de ligne et le 10e cuirassiers défilèrent devant le Maréchal dans un ordre parfait.

Après le défilé, le Maréchal se rendit à l'hôpital Sainte-Marie. Il y arriva à 2 h. 1/2. Reçu par le maire et toute l'administration des hospices, il jeta sur l'établissement un coup d'œil d'ensemble, visita la chapelle et les principales salles.

A 3 heures, le canon retentit de nouveau, tirant comme le matin une salve de 101 coups. Le Maréchal quittait Angers pour se rendre à Sablé. La foule, à la gare, était compacte ; elle salua et acclama le Maréchal à son départ, comme elle l'avait salué et acclamé à son arrivée. Le Maréchal emporte de son séjour à Angers la plus excellente impression ; notre ville, de son côté, garde de cette visite le meilleur souvenir.

Le soir, il y a eu des illuminations splendides dans la ville et au Mail, festival magnifique, feu d'artifice superbe et retraite aux flambeaux. Jamais on n'eût pu croire qu'il fût possible à notre Jardin du Mail, à notre Champ-de-Mars, à nos boulevards et à nos places de contenir une foule semblable à celle qui s'y pressait.

M. le Maire nous apprend qu'au moment de quitter Angers, M. le Maréchal-président lui a remis 1.500 francs pour être distribués par ses soins aux familles nécessiteuses (1).

(1) Le 5 février 1811, M. le comte de Mac-Mahon, qui habitait Angers, perdit sa fille, Mlle Hélène-Marie de Mac-Mahon.



*
* *

Le *Journal de Maine-et-Loire* donna quelques jours plus tard des renseignements sur la visite à l'Hôpital.

Vers 2 heures, arrivaient successivement les personnes attachées à l'établissement, puis les invités : le premier président, le procureur général, le préfet, le commandant de la subdivision. Ils étaient reçus par les administrateurs ayant à leur tête M. le Maire, et parmi eux MM. Montrieux et Châtelin, députés. MM. les aumôniers de la maison, les médecins de l'hôpital et de l'hospice auxquels plusieurs de leurs doyens avaient tenu à se réunir, les internes, les employés, garnissaient le haut de la cour d'honneur. En tête de ses compagnes les plus âgées, Mme la Supérieure se tenait devant le péristyle de la chapelle.

Depuis le grand portail, jusqu'à l'entour de l'esplanade, étaient rangées les diverses sections du personnel, sous la conduite des sœurs. D'abord, à l'entrée de la terrasse, les militaires convalescents, puis les petits enfants des mères malades, les pupilles de l'hospice, les orphelines de l'Ouvroir, les convalescents civils, les infirmes et les vieillards.

Deux heures et demie sonnaient lorsque des acclamations joyeuses annoncèrent l'approche du Maréchal. Parvenu au galop à la grande porte, il s'était arrêté court devant un peloton de cornettes blanches. « Ah ! voilà nos sœurs ! » avait-il dit de l'air le plus affable en se préparant à descendre, lorsque le commissaire central s'approcha pour le prévenir qu'on l'attendait plus loin. Presque aussitôt il parut, en tête de son escorte, sous le portique de la cour d'honneur. A peine eut-il mis pied à terre que Mme la Supérieure et le vice-président de la Commission des Hospices se trouvaient devant lui. M. Lelièvre s'exprima ainsi :

« Monsieur le Président,

« Nous n'entendons rien ici aux discours; nous devrions vous dire combien nous sommes touchés de l'honneur que vous faites à nos hospices et vous assurer que nous en garderons un long et précieux souvenir. Mais le bien faire vaut mieux que le bien dire. Nous vous prions donc simplement de vouloir bien visiter avec nous l'œuvre de nos sœurs de Saint Vincent de Paul. Vous verrez, Monsieur le Maréchal, comment elles savent soigner nos pauvres et nos malades, comment elles savent aussi soigner nos soldats. Nous avons l'honneur de vous présenter Mme la Supérieure, qui était à Metz pendant le siège ».

La forme délicate et la brièveté de ce compliment produisirent le meilleur effet sur le Maréchal. Sans chercher à répondre avec cérémonie, l'illustre visiteur faisant allusion aux derniers mots qu'il venait d'entendre, reprit du ton le plus naturel : « Ah ! les sœurs ! je ne cesse de les admirer et d'en faire l'éloge. Partout, en France, on les trouve quand il y a du bien à faire. Avec elles, on est sûr de voir régner l'ordre et les bons sentiments. Ce sont les amies de l'armée. Elles en font partie. Je serais ingrat si je ne les aimais pas. Je les ai vues à l'œuvre. J'ai fait 45 ans de guerre avec elles. Les sœurs nous ont accompagnées en Afrique, en Italie; elles nous ont suivis jusqu'à Constantinople, jusqu'en Crimée. » Ces paroles, prononcées avec le feu de la jeunesse, avec l'accent du cœur, avaient rompu l'étiquette. Il n'y avait plus de barrière officielle. Tous les assistants étaient à l'aise. L'entretien continua sur le ton d'une courtoisie communicative. « J'ai déjà eu l'honneur de vous recevoir à l'hôpital militaire de Metz, dit la supérieure, lorsque vous commandiez à Nancy. Je vous prierai de présenter mes hommages à Mme la Maréchale : veuillez l'assurer que je n'ai pas oublié son bienveillant accueil à Autun. — Je transmettrai fidèlement votre bon souvenir », répondit le Maréchal en s'inclinant.

Mme la Supérieure offrit à son hôte de lui faire voir la chapelle. « Volontiers, dit-il ; dans un hôpital il est juste de commencer une visite par le médecin des âmes. » Après avoir considéré la magistrale composition qui tapisse le chœur : « Ah ! c'est très beau, fit-il ; quel est l'auteur? — M. Lenepveu. — Lenepveu, le directeur de l'Académie de Rome ? — Oui ; il est angevin, ainsi que les deux peintres des autres fresques. — Je ne connais pas, en France, de chapelle aussi remarquable. On se croirait en Italie. Votre ville est aussi riche en artistes qu'en monuments. »

Sur le perron, en sortant, le Maréchal regarda sa montre, et dit à la supérieure : « A mon grand regret, Madame, je ne puis vous donner que dix minutes. On m'attend à Sablé à quatre heures. Où voulez-vous me conduire? Je suis à vos ordres. — Au quartier militaire, peut-être. Le temps nous manquerait pour les salles des civils. — Pardon, ma sœur, si vous le voulez bien, commençons par les civils ; car, ajouta-t-il en souriant, je suis maintenant aussi civil que militaire, ou plutôt je suis à tout le monde, à tous ceux qui croient avoir besoin de moi. » En prononçant ces mots, parvenu au bord de l'esplanade, il s'arrêta un instant et s'écria, en jetant les yeux sur le paysage formé de la rivière, des prairies qui la bordent et des côteaux d'Éventard, baignés d'une lumière radieuse : « Voilà un site magnifique ! Dans ma tournée, je n'ai pas vu d'hôpital aussi bien exposé. L'Hôtel-Dieu de Nantes est très beau, mais il n'y a pas cet horizon. »

Puis le Président s'engagea sur le pont qui conduit au quartier des femmes. Chemin faisant, se tournant vers les administrateurs qui se tenaient à sa droite, il demanda : « Avez-vous hospice et hôpital ? — Les deux, Monsieur le Maréchal ? — Quel est le chiffre de votre population ? — Treize cents. — Ah ! c'est considérable et plus compliqué qu'un régiment. Pendant la guerre aviez-vous une ambu-

lance ? — Deux ; l'une ici, l'autre à Saint-Jean, l'ancien hôpital. Nos 52 sœurs ont suffi à ce surcroît de tâche sans augmentation de nombre. — Combien avez-vous eu de blessés ou malades ? — Six mille. — Comment, six mille ? — Pas à la fois, successivement. — Combien en avez-vous perdu ? — Six cents... » A ce chiffre, le Maréchal garda un instant le silence.

Pendant l'échange de ces propos, on avait franchi une longue galerie et l'on était parvenu à l'entrée d'une salle : « A qui est-elle destinée ? dit le maréchal. — Aux femmes blessées ». En apercevant l'une d'elles, très pâle d'une amputation récente, il lui adressa quelques mots de consolation ; puis il s'informa si des cas aussi graves survenaient souvent : « Quelquefois, lui répondit-on, à cause des usines et des carrières. — Alors, ajouta-t-il, cela nécessite des opérations délicates qui réclament des praticiens consommés ; » et il se fit présenter un des chirurgiens en chef, pour le complimenter sur son important service.

Après avoir visité diverses salles dont le Maréchal se plut à louer la tenue parfaite, il dit à un vieillard qui le considérait tout ému : « Vous êtes content, mon brave, où pourriez vous être mieux traité ? Avec de l'argent on ne peut se procurer les soins qui vous entourent. Croyez-moi : je connais plus d'une maison riche, et dans aucune on n'est assisté par de plus habiles médecins et par de meilleures gardes-malades. »

En devisant ainsi et en disant un mot affable à tous ceux qui se présentaient sur son passage, le duc de Magenta parvint à la salle des nouveaux-nés, autrement dite la Crèche. A la vue des files de berceaux, le visage du bon maréchal s'épanouit : « Ah ! des enfants ! J'en ai trois qui sont grands aujourd'hui, mais qui hier encore, ce me semble, étaient aussi petits que ceux-là... Le bel enfant ! dit-il à la sœur, en se penchant vers celui qu'elle tenait sur son bras ; quel âge ? — Trois mois. — On lui

en donnerait six, reprit-il en lui effleurant la joue du revers de la main. Ce gaillard-là fait l'éloge de votre régime ».

Dans le service des jeunes malades, la figure intéressante d'un petit blessé attira son attention. « Il s'est fracturé le bras, lui apprit-on, à une chûte de charrette. Sa guérison est prochaine. » En se retournant, le maréchal se trouva au milieu d'enfants: « Vous êtes la mère de tout ce petit monde, dit-il à la sœur de la salle. Qu'est-ce que ceux-là ? continue-t-il, en désignant trois ou quatre bambins qui tournaient autour de ses genoux ; ils sont guéris, car ils me semblent frais comme des roses ? — Ce sont les enfants des pauvres femmes admises à l'Hôtel-Dieu ; on les amène plusieurs fois dans la journée pour qu'elles n'en soient pas inquiètes. Ces petits sont entretenus ici aux frais de la ville. — Voilà une charité excellente. Je n'avais pas entendu parler de ce touchant usage. Il fait honneur à l'humanité de votre administration municipale ».

« Il ne faut pas oublier la pharmacie, dit le Maréchal à la Supérieure, je me plais toujours dans une pharmacie d'hôpital. C'est un trésor de sciences et un modèle de soins. » Au seuil du laboratoire, une des sœurs qu'il interrogeait, lui dit qu'elle l'avait vu à Alger. Il lui demanda avec un bienveillant intérêt dans quelle maison. — « A l'hôpital. — Avez-vous connu la maréchale ? — Particulièrement. — Alors je lui parlerai de vous, et, dès ce soir, à ma rentrée à Paris, je ne vous oublierai pas près d'elle. »

En se rendant au quartier militaire, il s'informa des ressources du vaste établissement. « Recevez-vous des subventions ? — Aucune ; jusqu'à présent nos ressources ont suffi. — Quels sont vos revenus ? — 312.000 francs de revenus fixes ; et comme la population s'élève à 1300, cela ne fait que 240 francs par personne. — C'est bien modique ! — Oui ; mais ce sont des sœurs qui veillent à

nos intérêts. — Certains services de l'Etat, répliqua-t-il en souriant, pourraient avoir besoin de pareils économes. » Puis, passant à un autre ordre d'idées, le maréchal reprit : « Les accidents malheureux dont il a été question aux salles des blessés, doivent être un précieux sujet d'études pour vos jeunes gens, car vous avez une école secondaire. Est-elle nombreuse ? — Près de 60 élèves. — Travaillent-ils ? — Presque tous : leurs professeurs en sont satisfaits. — La nouvelle génération nous donne vraiment beaucoup d'espoir. On signale cette ardeur pour le travail dans presque tous les établissements d'instruction. Les examens pour les Écoles spéciales n'ont jamais éte plus brillants que cette année. » Puis, revenant à notre École secondaire, il ajouta : « Plusieurs célébrités médicales sont sorties d'Angers. Ce doit être un puissant encouragement pour votre jeunesse sérieuse. »

Le Maréchal s'informa en approchant des salles militaires s'il y avait beaucoup de malades : « 32 soldats et 2 officiers. — C'est peu, répondit-il, pour une garnison de grande ville. Relativement à son effectif, ce n'est pas la moitié du chiffre réglementaire. » Les dix minutes prescrites s'étaient allongées en une demi-heure ; il fallait se hâter. Le Maréchal n'eut le temps de visiter qu'une des salles du quartier des militaires. Ils se tenaient debout au pied de leurs lits. On vit le Président s'approcher de plusieurs soldats et leur parler avec intérêt. Un groupe de généraux empêchait de recueillir ses paroles.

Pendant que l'escorte se reforme sur l'allée en terrasse qui conduit à la cour d'honneur, nous nous rangeâmes en deux haies, près du porche. Le Maréchal passa au milieu en répondant à nos adieux par des saluts d'une courtoisie affectueuse ; puis, ayant franchi le portail, il s'élança au galop, et le cortège, en un clin d'œil, disparut à l'horizon dans un nuage de poussière.

Couronnement de Notre-Dame des Gardes (1875)

Lors de sa première visite pastorale à la communauté des Gardes, Mgr Freppel, après avoir entendu le récit des merveilles qui s'opéraient à l'autel de Notre-Dame, émit le vœu que l'on demandât au Saint-Père la faveur de couronner la statue. Ce vœu porté a Rome par l'évêque lui-même fut favorablement accueilli, pendant que par les soins du P. Théophile, aumônier du couvent, étaient réunis les matériaux précieux qui devaient former la couronne de N.-D. des Gardes Un mandement de Mgr Freppel fixa au 8 septembre 1875 la cérémonie du couronnement et l'annonça à tout le diocèse. La Vendée se montra, en cette journée, fidèle à son vieux renom de terre catholique; à la voix de son évêque, elle accourut en foule pour saluer Notre-Dame des Gardes et applaudir à son couronnement. Dire avec quel élan de foi, avec quelle simplicité et je ne sais quelle fière quiétude ces Vendéens s'agenouillaient et priaient, n'est pas possible ; c'était un peuple de croyants, devant qui le plus sceptique se serait senti ému et forcé à l'admiration.

Voici le compte rendu que consacra à la cérémonie, dans l'*Union de l'Ouest*, M. Jules André :

Mgr Freppel était parti d'Angers, le mardi 7 septembre, accompagné de Mgr Perché, de Mgr Grollau, évêque d'Evreux et de plusieurs abbés de la Trappe.

Arrivés à Chemillé, les évêques et les abbés sont reçus à la gare par M. le maire, qui souhaite la bienvenue aux prélats, et Mgr Freppel le remercie. Au sortir de la gare, ils sont reçus par la compagnie des sapeurs-pompiers, avec la musique, et une escorte de cavaliers, que commande le vicomte Roger de Terves. Des voitures, envoyées des châteaux environnants, sont mises à la disposition des éminents pèlerins. On traverse ainsi toute la ville de Chemillé, et après que Mgr Freppel a remercié l'officier des pompiers et le chef de la musique, le cortège, précédé et suivi de pelotons de cavaliers, prend la route des Gardes, où il arrive vers 3 heures.

C'est à l'entrée de la commune, au lieu dit la *Butte du Mignon*, point culminant de la colline des Gardes, que les évêques ont mis pied à terre. Là s'élève une tente élé-

gante ; les prélats y sont reçus par le maire des Gardes et le R. P. abbé de Bellefontaine, qui leur souhaite la bienvenue ; Mgr Freppel répond qu'il s'estime heureux de voir enfin s'accomplir un de ses plus chers désirs. Puis les évêques ayant revêtu les habits pontificaux, se dirigent, précédés et suivis d'une foule qui s'accroît à chaque pas, vers la chapelle de Notre-Dame. Le bourg entier a pris un air de fête. Des milliers de personnes se pressent aux portes de la chapelle, qui en peut contenir 7 ou 800. Mais par la grande porte ouverte, la foule du dehors s'unit à celle du dedans pour chanter les litanies de la Sainte-Vierge et les prières du salut. Mgr l'évêque d'Evreux donne la bénédiction du Saint-Sacrement, qui termine cette réception chrétienne et fraternelle.

A partir de ce moment, la chapelle de Notre-Dame est rendue à la piété des pèlerins. Ils entrent et entrent encore ; le flot se succède et ne s'arrête pas ; tous vont s'agenouiller devant l'autel, où trône l'image de la Souveraine des Gardes. Autour d'elle brillent des milliers de cierges allumés, symbole de la prière ardente qui monte vers le cœur de Marie. Le flot toujours mouvant n'empêche ni le recueillement ni le silence : au dehors, c'est le bruit ordinaire des grandes foules ; au dedans, c'est le calme et la paix de la prière.

Cependant, la nuit est venue. De toutes parts les maisons s'illuminent. La chapelle montre aux pèlerins sa grande fenêtre, où apparaît, lumineuse, l'image de Notre-Dame des Gardes. Devant la chapelle, un ormeau plus que centenaire couvre la place de ses branches étincelantes de lumières : celles-ci montent jusqu'au faîte et resplendissent au-dessus de la colline des Gardes, qu'elles signalent au loin dans la nuit.

A 10 heures 1/2, les cloches sonnant à toutes volées annoncent la procession de la paroisse des Gardes. Les jeunes filles, les pèlerins, des centaines de prêtres forment

le cortège qui se déroule, à la lueur des cierges, dans les rues resplendissantes ou trace dans la campagne un sillon radieux. En avant, comme deux colonnes de feu, marchent des girandoles chargées de lanternes. Mais le spectacle n'est rien, encore qu'il soit difficile de rien imaginer de plus poétique; ce qui ne se peut exprimer dignement, c'est l'élan religieux de ces milliers de voix chantant les louanges de Marie, auxquelles s'unissent les milliers de voix des habitants rangés sur le passage. Après avoir ainsi contourné la commune, la procession se rendit à la prairie, où le lendemain devait avoir lieu le Couronnement. Le R. P. Dufour adressa à la foule une allocution, expliquant les rapports mystiques de la Nativité de Marie avec les lois de la vie chrétienne.

Minuit était sonné, quand la procession rentrait à l'église paroissiale. A la chapelle du couvent, la fête du 8 septembre était commencée. Déjà 14 prêtres célébraient la sainte messe, pendant que d'autres attendaient pour leur succéder aux 14 autels, et ainsi sans interruption depuis minuit jusqu'à 8 heures du matin. Les pèlerins s'empressaient de même à la Sainte Table, et l'on peut dire que les prêtres pouvaient à peine suffire à distribuer la communion.

Vers 2 heures du matin, une grande lumière monte avec des chants, à travers les haies, sur les pentes du Mignon. C'est la paroisse de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, qui vient processionnellement au pèlerinage. Pour nous qui la voyons venir du sommet, le spectacle est féerique ; de la plaine, nous l'avons appris depuis, c'était plus merveilleux encore. A la lueur des lanternes et des cierges on voit resplendir la riche bannière de Saint-Georges ; derrière elle, les jeunes filles en blanc, les jeunes garçons, les hommes, toute la paroisse enfin, portant sur la poitrine l'image de Notre-Dame, s'avance en chantant, suivie du clergé, auquel se sont joints de nombreux prêtres

pèlerins. On dit la messe, on distribue la communion, et le long cortège retourne à Saint-Georges dans le même ordre et avec les mêmes chants de triomphe, à travers les rues illuminées.

La journée du couronnement devait être et a été magnifique ; elle n'a pu effacer en nous les émotions profondes, les espérances consolantes de la nuit du 8 septembre, et quiconque a vu ces heures de foi et de prière, ne saurait les oublier jamais.

*
* *

Voici les pèlerins qui montent de la plaine, en longs cortèges de paroisses, chantant des cantiques ; ou en groupes de famille, à pied ou en voiture ; les routes en sont couvertes ; mais grâce aux précautions prises, partout la circulation est facile. A mesure que les paroisses arrivent, elles se rendent dans le champ du Couronnement, immense espace situé au sommet du plateau, et d'où l'œil découvre un panorama qui s'étend jusqu'à Angers. De chaque côté du champ, les 30 paroisses sont rangées avec leurs bannières : la Bohalle, Mozé, Màchelles, Thouarcé, le May, la Poitevinière, Jallais, Notre-Dame-des-Mauges, le Pin-en-Mauges, Andrezé, Saint-Martin de Beaupréau, Gonnord, Saint-Paul-du-Bois, Coron, la Salle-de-Vihiers, la Tessoualle, Trémentines, Yzernay, Vezins, Cholet, Notre-Dame et Saint-Pierre de Chemillé, la Chapelle-Rousselin, la Jumellière, Neuvy, Cossé, Melay, la Tourlandry, Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, les Gardes. Le clergé prend place à droite et à gauche de l'autel, sur de vastes estrades qui se développent et font corps avec le reposoir. Ce reposoir est celui que l'on élève à Angers pour la procession du Grand Sacre ; mais aujourd'hui, il est achevé, complet, et il est enfin possible d'en apprécier la belle ordonnance archéologique.

A 9 heures, la paroisse des Gardes arrive précédant les évêques et les abbés de la Trappe. A NN. SS. d'Angers,

d'Evreux et de la Nouvelle-Orléans, est venu s'adjoindre le nouvel évêque de Luçon, Mgr Lecoq. Quatre abbés de la Trappe portent sur un brancard la statue de Notre-Dame ; les autres suivent sur deux files, et ce n'est pas sans une vive émotion que l'on voit ce cortège de dix abbés mitrés réunis pour un jour sur cette colline de l'Anjou qui en devra garder le souvenir. Etaient présents : les Abbés de la Grande Trappe, de Bellefontaine, de Melleray, d'Aiguebelle, de Bricquebecq, de Mont Saint-Bernard, de Staouéli, du Désert, de Notre-Dame-des-Neiges, des Dombes, le procureur à Rome, le prieur des Trois-Fontaines, le prieur d'Acey, l'ancien abbé d'Aiguebelle. L'image de Notre-Dame est précédée de sept jeunes garçons en costume du xve siècle ; trois d'entre eux tiennent des drapeaux bleus, sur lesquels sont brodées les incriptions suivantes : « Fondation du pèlerinage, 1481 — Restauration du pèlerinage, 1836 — Couronnement de Notre-Dame des Gardes, 1875. » Les quatre autres portent les armoiries des l'Esperonnière et des Grignon, fondateurs et bienfaiteurs de la chapelle de Notre-Dame des Gardes. Après la statue miraculeuse et le cortège imposant des Trappistes en longue robe blanche, viennent les évêques. Mgr Freppel, entouré de chanoines, porte la couronne destinée à Notre-Dame ; deux chanoines en dalmatiques, à ses côtés, portent la couronne de l'Enfant-Dieu et le sceptre de la Vierge.

Arrivé à l'autel, Monseigneur remet au Père abbé de Bellefontaine, supérieur de la communauté des Gardes, les deux couronnes et le sceptre, et reçoit de lui le serment solennel de les consacrer au couronnement de la Vierge et de son divin Fils. Un notaire dresse l'acte de cette déclaration et en donne lecture. On lit également le Bref du Saint-Père autorisant le couronnement.

Alors commence la messe pontificale, célébrée par Mgr Perché avec tout l'appareil des plus grands jours de fête à la cathédrale. Autour de l'autel sont rangés les

évêques et les abbés; Mgr Lamoureux et M. l'abbé Machefer, custode du chapitre, dirigent les cérémonies. Les diverses parties de la messe sont annoncées par un coup de canon, qui s'entend assez loin pour que les habitants du bourg puissent s'unir aux prières. Quatre cents prêtres, partagés en deux chœurs, chantent sous la direction de M. l'abbé Lebouc, vicaire à Chemillé, la messe solennelle de Dumont; le peuple entier les accompagne de sa grande voix. Ce choral immense porte vers le ciel une puissante acclamation du *Credo* catholique. Spectacle grandiose, impressions intimes, qui échappent à l'expression du langage! Des dames quêteuses (Mesdames la vicomtesse des Cars, Cassin, générale de Lamoricière, comtesse Lebault de la Rochecantin, Cesbron-Lavau, baronne des Romans) ont recueilli dans l'assemblée les offrandes destinées à couvrir en partie les dépenses inévitables de cette grande manifestation. A l'offertoire, nous avons entendu avec plaisir la musique des Gardes, de la Tourlandry et de la Salle-de-Vihiers, exécutant une mosaïque sur les cantiques des pèlerinages. Après le *Benedictus*, la musique de Chemillé nous a donné une symphonie religieuse.

La messe finit. Mgr Freppel monte à l'autel et prononce une allocution. Sa voix vibrante proclame les gloires de la Sainte-Vierge et ses titres divins à la souveraineté royale. Elle est la reine de l'Anjou; elle est la reine de la France. Puis, remarquant que Dieu a choisi les sommets pour y accomplir les grandes choses de la religion, l'orateur montre que la colline des Gardes a été providentiellement désignée pour être le trône de la Mère de Dieu, au sein d'un pays qui l'aime et l'honore. Le Couronnement de Notre-Dame est un témoignage de foi et de piété qui lie les catholiques de l'Anjou; en donnant à Marie les honneurs de la royauté, ils s'engagent à lui demeurer fidèles et dévoués.

Descendant de l'autel, Monseigneur revêt la chape et la

mitre, et après le chant des prières indiquées au Rituel, il procède à la cérémonie du Couronnement. A genoux sur l'autel, auprès de la Sainte-Image, il reçoit les couronnes des mains du R. P. Abbé, qui en a la garde, et les dépose sur les têtes de Marie et de l'Enfant Jésus. A ce moment, un prêtre s'avance vers le peuple, et du haut de l'autel donne les formules des acclamations : « Honneur et gloire à N.-D. des Gardes ! — Vive N.-D. des Gardes ! — Vive Pie IX ! » Et ces acclamations répétées par la foule, retentiront au cœur de tous les catholiques de l'Anjou, comme une protestation de foi et d'hommage à la Vierge, protectrice de l'Église.

Il était midi. Un couvert mis pour 130 personnes dans la salle du chapitre réunit les évêques, les abbés, les membres du comité du pèlerinage, les chanoines, etc. Le sous-préfet de Cholet, le maire des Gardes, le capitaine de gendarmerie, le commissaire de Cholet assistaient à ce repas. Une petite fille, habillée de blanc, la tête ceinte d'une couronne, a paru à la grille de clôture, pour saluer Monseigneur et l'assistance ; en quelques vers bien tournés, la petite messagère a su trouver pour chacun un compliment juste, une parole gracieuse, écho naïf des saintes et sublimes chrétiennes qui, du fond de leur solitude, se mêlaient par la voix d'une enfant à cette fête si voisine et cependant si éloignée d'elles. Mgr Freppel a pris deux fois la parole, d'abord pour remercier ses hôtes et leur exprimer toute sa joie de les avoir pour témoins dans cette grande solennité angevine ; et puis pour leur demander de s'associer à ses vœux en faveur de l'Université d'Angers. « Demandons tous, a-t-il dit, que N.-D. des Gardes lui soit en aide ! » Mgr l'évêque d'Évreux et Mgr Perché ont répondu. Enfin, M. Neveu, un des membres du comité, a porté la santé du R. P. Théophile, aumônier des Trappistines, en le remerciant du zèle infatigable avec lequel il

avait poursuivi et achevé l'œuvre glorieuse du couronnement de Notre-Dame.

Comment décrire maintenant la procession qui a terminé la journée? Comment faire passer sous les yeux du lecteur ce défilé de 30 paroisses, enveloppant de ses replis la commune, depuis la chapelle jusqu'au reposoir? Les bannières, les branches de fleurs, les emblèmes, les statues richement drapées rivalisent de goût et d'invention ingénieuse. Mentionnons le Calvaire de la Tourlandry, porté par 16 gars du pays, œuvre monumentale, conçue, exécutée par les ouvriers de la paroisse et d'un aspect vraiment remarquable. La procession se termine, comme le matin, par l'image miraculeuse couronnée, que portent des abbés de la Trappe, et derrière elle les autres abbés et les quatre évêques, tous avec la mitre et la crosse.

Au reposoir, après le chant de l'*Ave Maris Stella*, la bénédiction pontificale est donnée à la foule par tous les évêques et les abbés, spectacle sans pareil, et que, peut-être, on ne reverra plus.

La fête était finie. Les pèlerins se séparent au chant des cantiques, dont les refrains s'entendent au loin dans les chemins. Rien de plus grandiose, de plus réellement vivant, de plus fécond en nobles inspirations se communiquant d'une âme à l'autre, que ces grandes foules chrétiennes unies dans un même acte de foi, dans une même acclamation de prière. Quand on y a participé, on se sent fier et l'on aspire à devenir meilleur.

BIBLIOGRAPHIE ANGEVINE

Monographie de la cathédrale d'Angers par Louis de Farcy (Angers, chez l'auteur, 1910). – Le volume que vient de publier notre savant compatriote est consacré aux *immeubles*. Il traite tout d'abord de la construction dans son ensemble. On y trouve ensuite une étude détaillée du Parvis, de la Galerie, du Portail, de la Façade, des Clochers, des Chapelles et des bâtiments accessoires. Les Vitraux, la Charpente, le Pavage, la Sculpture, la Peinture et la Serrurerie y sont examinés dans des chapitres spéciaux. Viennent ensuite l'historique et le récit des accidents (incendies, orages et dévastations) et comme contre-partie l'exposé des réparations et embellissements successifs. Des vues et des descriptions anciennes du monument sont reproduites avec une profusion incomparable pour rehausser aux yeux de nos contemporains l'éclat de notre cathédrale, si admirée jadis. L'auteur termine par un rapprochement entre Saint-Maurice d'Angers et quelques autres églises de l'Ouest. — L'*Anjou Historique* a parlé du deuxième volume qui traite des *immeubles par destination*, du troisième consacré au *mobilier* et de l'album qui reproduit les tombeaux et les épitaphes. De cette œuvre magistrale à laquelle M. de Farcy aura si glorieusement attaché son nom, il ne reste plus à publier que le quatrième volume, qui montrera l'ancienne organisation du personnel, les cérémonies ordinaires et extraordinaires, principalement la procession du Sacre d'Angers, les fêtages et autres anciens usages. Nous croyons savoir qu'il ne tardera pas beaucoup à paraître. — M. de Farcy n'a épargné ni son temps ni sa bourse, largement mise à contribution pour les fouilles de 1902 et pour l'exécution des planches : aussi nombreuses sont les erreurs qu'il a redressées et les découvertes qu'il a faites. Les Angevins, friands des

productions artistiques du passé, lui en sont très reconnaissants et tous voudront mettre la *Monographie* dans leur bibliothèque (la souscription aux 4 volumes et à l'album est de 100 francs). Comme l'éminent historiographe, nous souhaitons de voir restaurer l'église mère et maîtresse du diocèse dans toute sa splendeur, avec sa galerie détruite en 1807, son clocher du transept et autres particularités dont les Angevins étaient fiers à juste titre (1).

ANDEGAVIANA, *8e série*, par l'abbé Uzureau (Angers, Siraudeau, 1909). — Le savant directeur de l'*Anjou Historique* publie une nouvelle série d'études angevines. On sait qu'il s'agit d'un recueil de pièces, de documents ou de mémoires les plus divers. A côté d'une dizaine de pages sur l'établissement du christianisme en Anjou, on lira une étude sur la franc-maçonnerie en Anjou. Les documents sur la Révolution forment la majeure partie de ces mélanges : ils ont surtout un intérêt local, mais ils donnent une idée de la mentalité générale de la France et du gouvernement révolutionnaire. Lire notamment, et à ce propos, le siège d'Angers et les administrateurs du département de Maine et-Loire. Plusieurs mémoires nous remettent sous les yeux le fonctionnement de la guillotine en Anjou ; de simples jeunes filles y passent aussi bien que les prêtres angevins et les Vendéens réfractaires. Pages poignantes (*Revue du Clergé Français*, 15 février 1909).

Le colonage partiaire en Anjou, par Henri Ode (Angers, Burdin, 1910). — L'auteur parle du métayage en Anjou depuis le VIe siècle jusqu'à nos jours, et traite du colonage partiaire dans les coutumes rédigées de l'Anjou. Ce contrat n'a eu qu'un succès relativement faible en notre pays, et M. Ode attribue son peu d'extension aux tendances indépendantes des Angevins Il faut féliciter l'auteur de sa très savante thèse, qui lui a valu le diplôme de docteur en droit.

La maison de la Jaille par le marquis de Brisay (Paris, Champion, 1910). — La ligne directe issue de Yvon de la Jaille, dont les

(1) Le Ministère des Beaux-Arts a souscrit 20 exemplaires de cette publication.

représentants sont souvent cités dans l'histoire de l'Anjou, s'éteignit au xv[e] siècle dans les de la Porte Vezins. Une branche cadette, qui fournit des seigneurs à Durtal et à Matheflon, se termina au xvi[e] siècle avec Marguerite de la Jaille, mère du célèbre maréchal de Vieilleville.

Sanctions prises en 1721 à Angers contre la peste par V. Dauphin (Angers, Grassin, 1910). — Document pour servir à l'histoire de la médecine en Anjou.

Jureurs et insermentés, par Pierre Bliard (Paris, Emile-Paul, 1910). — L'auteur ne s'occupe que des ecclésiastiques qui comparurent devant le tribunal révolutionnaire de Paris. A la page 75, il donne une lettre de l'évêque intrus de Maine et-Loire à M. Guerrier, curé assermenté de Fontevrault.

Souvenirs de famille sur les guerres de Vendée, par Paul, Henry et René Turpault (Cholet, Gaultier, 1910). — Il s'agit de trois récits écrits en 1815 et 1817 par François-Joseph-Paul Turpault, maire et président du tribunal de commerce de Cholet sous la Restauration. En 1795, il fut nommé trésorier payeur de la division de Châtillon-sur-Sèvre, et obtint le brevet ou grade de lieutenant de cavalerie qui lui fut délivré par le Conseil militaire de l'armée d'Anjou et Haut-Poitou. Sa mère fut, le 16 avril 1794, fusillée au Champ-des-Martyrs d'Angers. Cette brochure est d'un vif intérêt.

Mémoires et journaux du général Decaen, publiés par MM. Picard et Paulier (Paris, Plon, 1910). — Les éditeurs n'ont pas cru devoir reproduire une Histoire de la Guerre de Vendée, conservée à la Bibliothèque de Caen, dans les papiers du général Decaen. On pourrait faire cette publication à part.

L'Eglise de Paris et la Révolution, par le chanoine Pisani, tome III (Paris, Picard, 1910). — L'auteur fait le portrait de notre compatriote, Larévellière-Lépeaux, passionné pour la Révolution, acharné contre les prêtres, entiché de rêveries sentimentales. « Il était bossu, et cependant manquait autant d'esprit que de jovialité : à lire ses élucubrations prudhommesques, on ne peut le juger que comme un solennel imbécile. » On dit

généralement que c'est Larévellière qui fonda la théophilanthropie : c'est une légende. Cette société existait depuis six mois quand il conçut la pensée de l'exploiter contre le catholicisme, et lui accorda un patronage officiel qui lui fit, d'ailleurs, plus de mal que de bien.

*
* *

*** M. Geoffroi de la Villebiot publie nne intéressante conférence sur l'Académie d'équitation d'Angers (*Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, avril 1910).

*** M. l'abbé Uzureau a dressé le tableau précis des divisions ecclésiastiques, militaires, judiciaires et administratives de la province d'Anjou en 1789. C'est une sorte de supplément au *Dictionnaire de Maine-et-Loire* (*Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers*, 1909).

*** Dans leur n° d'avril-juin 1910, les *Annales Révolutionnaires* publient plusieurs lettres adressées par Volney à Laréveillère-Lépeaux pendant son séjour en Amérique.

*** Né à Beaufort en 1757, l'abbé Vergne mourut à la Guyane en 1798. La relation de sa vie écrite par un de ses amis vient d'être publiée par M. l'abbé Hautreux (*Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers*, 1909).

*** Le duc d'Angoulême fit deux voyages en Maine-et-Loire pendant l'année 1814 : le premier dans la Vendée Angevine, et le second à Saumur, les Ponts-de-Cé, Angers et Durtal. M. l'abbé Uzureau donne le compte rendu des deux séjours que fit le neveu de Louis XVIII (*Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, juin 1910).

Signalons enfin :

Les Grands jours d'Angers (1539), par Louis de Farcy (*Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, 1909).

Philibert de Lorme, abbé de Saint-Serge (mort en 1577), par M. Ballu (*Id.*)

La commanderie de Thorée, par l'abbé Louis Calendini (*Annales Fléchoises*, septembre 1910).

Notes sur la famille de Brézé, par M. Bernier. (*Revue de l'Anjou* juin 1910).

La famille Jamet, par M. Bruas (*Société d'Agriculture*, 1909).

La paroisse de Saint-Germain-sur-Moine au XVIIe siècle, par l'abbé Uzureau (*Revue de Bretagne*, mars 1910).

Les paroisses angevines du diocèse de Nantes avant 1802, par le même (*Revue de Bretagne*, septembre 1910)

Les paroisses angevines de la Mayenne et de la Sarthe, par le même (*Revue historique et archéologique du Maine*, septembre 1910.)

Les actes de Mgr de Grasse, évêque d'Angers, par le même (*Annales Fléchoises*, juillet 1910).

M. Abrial, vicaire général de Paris, par le même (*Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, mai 1910).

Une étude historique et critique sur la *prise de Charette*, par M. de Goué (*Revue du Bas Poitou*, 1910).

De l'origine du Sacré-Cœur dans les armées vendéennes, par l'abbé Boisseleau (*Revue catholique et royaliste*, avril 1910).

Marie-Jeanne (histoire de la célèbre pièce de canon des armées vendéennes), par le vicomte de Villebresme (*Gazette de France*, 24-25 avril 1910).

Les ateliers de réparation des vieilles tapisseries à Angers, par L. de Farcy (*Société d'Agriculture*, 1909).

Voyage du président de la République en Maine-et-Loire (1849), par l'abbé Uzureau (*Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest*, octobre 1910).

Le Gérant : J. CREUSÉ.

Angers. — Imp. J. Siraudeau. — 10.3494

La ville de Saumur et N.-D des Ardilliers (1615, 1855, 1870 et 1880).

Le jeudi 30 avril 1615, les habitants de Saumur, convoqués au son du beffroi, se réunirent en assemblée générale et prirent une délibération publique. Il s'agissait de la consécration de la ville à Notre-Dame des Ardilliers (1). Voici le procès verbal de la réunion (2).

Sur ce qui a esté remonstré par le procureur du Roy, que de temps immémorial les habitans de ceste ville de Saumur ont esté portez de dévotion particulière vers la vierge Marie, l'église première et principale d'icelle ayant esté dédiée en son honneur, où elle a faict reluire ses grâces et faict infinis miracles, lesquels elle a continuez en la *chapelle de la fontayne des Ardilliers*, de sorte qu'il se peut dire qu'elle a pris ceste ville soubz sa protection et sauvegarde singulière, eu quoy elle s'est voulu monstrer estre leur patrone et advocate; ce que recognoissant, nos prédecesseurs auroient de coustume, par vœu solemnellement faict en leur maison de ville (comme il en appert par les comptes de Pierre Tranchot, recepveur de leurs deniers commungs, rendus l'an mil quatre cent quarante-six et aultres), de faire brusler ung cierge jour et nuict devant l'image de Nostre-Dame en l'église de Saint-Pierre de ceste

(1) En 1454, la ville de Saumur avait fait construire un arceau de pierres pour abriter la statue de la Sainte Vierge.

La chapelle avait été construite en 1534, et la première pierre avait été posée le 1er août de cette année, comme en témoigne une inscription latine gravée sur la table de cuivre et dont voici la traduction : « L'an 1534, le prémier jour d'août, *d'après le vœu et aux frais communs des magistrats et du peuple saumurois*, Louis Hervé et Pierre Hardré, leurs délégués, ont fait jeter les fondements de cette chapelle, sous le pontificat de Paul III, Mgr Jean Ollivier, étant évêque d'Angers, et François Ier, roi des Français, sous l'administration de François Mingon, lieutenant général, de Guillaume de Rennes, procureur du roi, de Mathieu de Thorigné, avocat du fisc, de Jean de Castaignier, maire, et de Guillaume Bourceau, échevin. »

(2) *Archives de l'Hôtel-Dieu de Saumur.*

ville, — c'est pourquoy, ressentant en nos jours de cette saincte Vierge tant de bienfaicts, il ne restoit auxdits habitans sinon que luy en rendre grâce et se soubzmettre par vœu solennel, eux et leur ville, en sa sauvegarde et protection à l'exemple et imitation de leurs pieux ancestres et de tant d'aultres villes qui ont esleü ceste Vierge pour dame et maîtresse ; de la supplier très-instamment de les vouloir prendre, tant en général qu'en particulier, en sa tutelle et défense, les tenir en bonne amitié et concorde soubz l'obéissance de Louis treizième, roy de France très-chrestien, ce qu'il requeroit estre faict par vœü public et solemnel.

Sur quoy, la matière mise en délibération, du consentement de tous, a esté jugée juste, pieuse et équitable, et ont esté priez messieurs les seneschal, procureur du roy, eschevins et procureur syndicq la faire exécuter de poinct en poinct et en faire expédier acte signé d'eux et du greffier de ville.

Dès le lendemain, les autorités désignées ci-dessus pour dresser acte du vœu des habitants, se réunirent et rédigèrent un écrit muni de leurs signatures et qui s'est conservé comme le précédent. Nous allons en rapporter les passages les plus importants.

Vœu de Messieurs les habitants de Saumur.

Comme la dilection est réciproque de Dieu aux hommes qui l'ayment, aussy la Vierge chérit ceulx que son Fils ayme ; et ceulx qui la recognoissent pour mère de Dieu, elle les répute comme ses enfants et les tient en sa protection et sauvegarde, sy bien qu'en leurs nécessitez ils l'espreuvent vrayment mère ayant soing de ses enfans qui ont recours à elle. Ce que les officiers du roy, nobles, bourgeois et habitans de Saumur ayant expérimenté plus particulièrement que aulcuns autres par les fréquens miracles, signes admirables et grandes merveilles qu'il a

pleü à la divine bonté faire paroistre en leur ville de temps immémorial par ses intercessions en deux églises dédiées en l'honneur de son nom, lesquels elle multiplie et continue journellement en celle de la fontayne des Ardilliers, de sorte qu'il semble qu'elle ayt voulu prendre un soing sy particulier d'eux, que s'il y eut jamais ville qui ayt porté le nom de la Vierge, celle-cy a meilleur tiltre le debvroit avoir pour tant de bien-faicts particulliers ; c'est pourquoy épris, par une nouvelle ferveur conceüe en leurs âmes, de tant de merveilles, ils se soubzmettent aujourd'huy eulx et leur ville en sa sauvegarde et protection, la recognoissent et déclarent pour leur dame et patronne à l'exemple de tant d'aultres villes et même de royaulmes entiers qui se sont mis sous sa tutelle ; sachant bien que, comme il est impossible à la diligence et industrie humayne de faire sa maison et sa demeure sy Dieu n'y apporte sa bénédiction, de mesme, pour quelque vigilance et soing que l'on apporte à maintenir une ville en paix et la garder de trouble et de surprise, sy Dieu ne la couvre de sa spéciale protection, l'on y travaille en vain ; car quelle défense plus assurée pourroient-ils choisir après Dieu que celle de la Vierge glorieuse sa mère..... Aussy est-ce à vous, Vierge forte, qu'ils ont recours ; soïez leur advocate envers vostre fils, puisqu'il vous plaist l'estre de tous les mortels qui vous veulent choisir pour telle et gangner le ciel sous votre protection ; qui avez esté leur défense assurée, leur montrant votre secours aussi prompt comme sy manifestement vous leur eussiez tendu la main du ciel pour les saulver de naufrage et les retirer d'ung grand déluge et de tant d'eaux quy les menaçoient d'une ruyne totale (1) ; et ainsi, se voyant par tant de manières obligez à vous ; ne voulant permettre que le cours de tant de biens-faicts

(1) Allusion à ce qui était arrivé cette année même. Le 15 mars la Loire déborda et la ville fut inondée pendant quinze jours.

tarist et desséchast par leur ingratitude ; par mille actions de grâces ils vous renvoyent ces biens que leur avez si libéralemeut donnez, afin que comme les rivières et fontaynes par leur reflux en la mer reçoivent le flux et le cours des eaux, il en obtiennent de vous la continuation ; et sy leurs prédécesseurs ont sy dévotieusement faict construire un temple où vous espanchez tant de grâces, faictes les y participans et que le souvenir de ces merveilles demeure à jamais empreint dans leur cœurs comme un vif et pregnant mémorial pour les exciter à rendre honneur, louanges et grâce immortelles au fils et à la mère, se réjouissant qu'à leur ville Dieu ayt donné sy libéralement une telle forteresse, la remplissant de tant de dons et de bénédictions, qu'il ayt pris plaisir de la sanctifier, changeant la substance de la pierre en abondance d'eaux pour abreuver son peuple, et un rocher en fontayne d'eau-vive, et du cours doucement impétueux du grand fleuve inépuisable de sa grâce sans cesse arrousant cette cité..... ce quy faict qu'ils bénissent incessamment en ceste église de la fontaine de Notre-Dame-des-Ardilliers le Seigneur des fontaynes d'Israël. Plaise à sa divine bonté les arrouser de l'eau vivifiante de sa grâce, et continuer à les favoriser et combler de ses sainctes bénédictions, et les environner des murs inexpugnables de sa sainte protection afin que l'édifice de son église y soit establi, y mettant de bons ouvriers qui l'édifient de sa saincte doctrine, de sacremens et de bons exemples, bâtissant les murs de la céleste Hiérusalem des pierres vives propres au bastiment éternel préparé à ses elleuz : Tenez-les donc, ô mère de Dieu, eulx et leur ville en vostre patronage et saulve-garde : liez-les d'une amitié saincte et d'une concorde perpétuelle soubz l'obéissance de notre roy très-chrestien Louis treizième qu'il plaise à Dieu de conserver long-temps pour le bien de son église et du royaulme, luy donnant longue et heureuse vie, et recevez la recongnoissance pieuse qu'ils en font

en vostre chapelle des Ardilliers par vœu solemnellement faict en leur Maison-de-Ville, le dernier jour d'apvril mil six cent quinze, par nous Jean Bonneau, escuyer, sieur de la Maison-Neuve, conseiller du roy, séneschal et lieutenant-général en la ville, ressort et seneschaussée de Saumur; Guillaume Bourneau, escuyer, sieur de Beauregard, conseiller du roy et procureur pour sa majesté en ladicte ville, ressort et seneschaussée; Philippe Marays, sieur du Bouchet, receveur des consignation et greffier ordinaire en ladicte seneschaussée; Nicolas Virdoulx, cydevant receveur des traictes, eschevin de ladicte ville; et Charles Jaunay, advocat et procureur syndicq desdicts habitants; en tesmoignage de quoy ils ont faict et produict cet acte signé d'eux, pour perpétuelle mémoire, par maistre Chartier, greffier ordinaire de ladicte ville, le premier jour de may mil six cent quinze.

∴

Le 1er mai 1855, Mgr Angebault vint présider, à Saumur, une fête religieuse, au cours de laquelle fut renouvelée la consécration de 1er mai 1615. Voici le procès verbal redigé à cette occasion par ordre du prélat.

Nous, Guillaume-Laurent-Louis Angebault, évêque d'Angers, nous nous sommes transporté, le 1er mai de l'an 1855, dans la ville de Saumur. Nous y étions appelé pour présider à une grande solennité religieuse.

C'était l'anniversaire du 1er mai 1615.

En ce jour, la ville entière de Saumur, avec tous ses chefs et tous ses magistrats, s'était consacrée à la Vierge Marie, Mère de Dieu, dans la chapelle de Notre-Dame-des-Ardilliers, pieux gage de reconnaissance pour les bienfaits du passé et d'espérance pour les jours mauvais de l'avenir. Deux cent quarante années s'étaient écoulées, et parmi tant de vicissitudes, et tant d'œuvres humaines que ces temps avaient vu naitre et périr, le souvenir de ce grand

événement religieux ne s'était pas effacé, et l'écho qui avait répété ces pieuses protestations, semblait vivre encore comme le temple qui les avait entendues.

Cependant le temps paraissait venu d'une nouvelle et grande démonstration.

Marie reçoit de toutes parts des hommages inaccoutumés, l'Église la salue d'un titre nouveau, et les peuples se pressent avec plus d'amour vers ses images et ses autels. La ville de Saumur ne pouvait demeurer étrangère à ce grand mouvement, et, trouvant dans les traditions de son passé les monuments d'une dévotion spéciale, elle devait des témoignages spéciaux de sa piété et de son amour envers Marie. Il fut donc résolu qu'on renouvellerait la consécration solennelle du 1er mai 1615, et qu'on en ferait, le 1er mai de cette année 1855, un solennel anniversaire.

Nous avons applaudi avec bonheur à ces désirs, et nous sommes venu avec joie présider cette belle fête de famille.

Nous avons commencé les cérémonies de ce jour par la consécration d'un autel nouveau, placé dans la chapelle du pèlerinage de l'église de Notre-Dame-des-Ardilliers.

Nous ne dirons rien de cet autel, œuvre de M. l'abbé Choyer, et aussi, nous le croyons, réalisation d'une pieuse promesse faite autrefois par lui. Nous ne parlerons pas non plus de cette chapelle, nouvellement restaurée, nous craindrions de blesser la vertu des humbles filles qui, pendant de longues années, ont recueilli avec tant de dévouement les présents du riche et l'obole du pauvre, pour réédifier, avec un nouvel éclat, le sanctuaire de Marie.

A huit heures, entouré du clergé de la ville et d'un grand nombre de prêtres arrivés des paroisses voisines, nous avons consacré l'autel sous l'invocation de Notre-Dame-de-la-Compassion. La plupart des autorités avaient bien voulu se rendre à cette première cérémonie, et une foule compacte et attentive remplissait la chapelle. C'était

une heureuse pensée, en effet, de faire précéder la consécration des personnes par la consécration d'un autel.

Avec quelle confiance ne peut-on pas se présenter et s'offrir à un autel où le Fils de Dieu, la victime sainte, vient s'immoler et s'offrir pour nous? Après les belles et touchantes cérémonies de la consécration, par lesquelles l'Eglise n'a pas voulu seulement séparer l'autel des choses profanes, mais aussi présenter d'utiles leçons aux fidèles, sous des mystères et des symboles multipliés, nous avons célébré nous-même la sainte messe sur le nouvel autel. La musique du collège secondait heureusement la piété des fidèles et répondait aux sentiments qui étaient dans tous les cœurs. Après la messe, nous avons donné notre bénédiction pontificale, et ainsi s'est terminée cette cérémonie qui ne devait être, pour ainsi dire, que le prélude d'une plus imposante et plus solennelle.

A trois heures, la place Saint-Pierre présentait un aspect inaccoutumé ; un détachement de cavalerie y stationnait, attendant le signal des chefs; des flots de peuple, revêtu de ses habits de fête et le visage rayonnant de joie, se pressaient en foule et semblaient appeler de leurs vœux le moment désiré. Le signal est donné; les différents corps qui doivent composer la procession sortent sur deux rangs de l'église Saint-Pierre.

Un détachement de cavalerie ouvre la marche; à sa suite viennent les différentes écoles de la ville, le collège, le pensionnat des dames de la Retraite et les autres pensionnats, les dames de la Miséricorde, plus de 60 prêtres, les autorités de la ville, M. le sous-préfet O'Neill de Thyrone, M. Lonvet, maire et député au Corps Législatif, ses deux adjoints et des conseillers municipaux, M. le général comte de Rochefort, commandant supérieur de l'Ecole de Cavalerie, avec son nombreux et brillant état-major, MM. les administrateurs des Hospices et la société de Saint-Vincent de-Paul ; enfin, un second détachement de cavalerie fermait

la marche, et des cavaliers à pied, rangés en haies, de chaque côté, formaient l'escorte d'honneur. Nous étions heureux nous-même de présider, au milieu de notre clergé, cette belle et grande cérémonie.

Non, nous ne l'oublierons jamais, la douce impression que nous avons éprouvée, lorsqu'arrivée sur ces longs quais qui bordent la Loire, la procession s'est déployée tout entière et dans toute sa beauté. Nous ne pourrions pas décrire le coup d'œil magnifique que présentaient ces costumes divers, ces étendards aux couleurs de Marie, ces uniformes guerriers, ce déploiement des forces militaires, qui, mêlées à nos pompes religieuses, perdent ce qu'elles ont de terrible pour ne garder que leur majesté. Les chants graves et religieux des prêtres étaient interrompus, par intervalles, pour laisser entendre les brillantes fanfares de la musique de l'Ecole, tandis qu'à l'extrémité opposée, des chœurs d'enfants chantaient des cantiques à Marie. Une foule immense se pressait sur nos pas, mais, on le voyait, la religion planait au-dessus de cette foule recueillie ; le calme, le silence, l'empressement à recevoir les bénédictions du Pontife, disaient assez que le sentiment de la foi animait tous les cœurs et que la joie de ce jour était une joie du Ciel.

Arrivés à l'église de Notre-Dame-des-Ardilliers, M. le curé de Saint-Pierre, au nom de la ville de Saumur, prononce l'acte de consécration à Marie.

Aussitôt, les présents qui avaient été portés en procession, sur des coussins de velours, par des enfants des pensions et des écoles, furent présentés et placés par MM. les curés de la ville de Saumur sur l'autel de Marie. C'était d'abord un sceptre et une couronne, que nous étions trop heureux nous-même d'offrir à notre Mère, comme un gage de notre reconnaissance et de notre amour. Puis une lampe, produit d'une souscription, un cœur de vermeil donné par les élèves du pensionnat de la Retraite, un calice, des flam-

beaux, un christ, un encensoir, présents de dignes et honorables familles.

M. l'abbé Pergeline, chanoine honoraire de Nantes, monta ensuite en chaire, et dans un discours d'une facilité rare, et riche d'une brillante imagination, montra successivement les merveilleux rapports du culte de Marie avec les besoins de notre âge et dans les circonstances de la fête présente, les richesses toutes spéciales qu'il apportait à la ville de Saumur.

Après ce discours, nous avons donné la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement, et nous avons terminé cette belle et touchante cérémonie par le chant du *Te Deum*.

Oh ! nous l'espérons, le souvenir de cette fête sera aussi durable que l'impression en a été douce et profonde. Nous n'en doutons pas, Marie aura souri avec bonheur à ces hommages, et, quand la ville de Saumur lui a promis de la servir, et de vivre heureuse et fière de son patronage, elle aura promis aussi de protéger Saumur, de veiller sur elle aux jours mauvais, et de garder toujours sa piété et sa foi.

A Saumur, 1er mai de l'an de N. S. J.-C. 1855.

GUILLAUME, évêque d'Angers ; le général comte de ROCHEFORT ; le Sous-Préfet de Saumur, vicomte O'NEILL DE TYRONE ; le Maire de Saumnr, député au Corps Législatif, LOUVET ; QUESNAY DE BEAUREPAIRE, juge d'instruction ; RAGUIDEAU, adjoint ; DUTERME, adjoint ; DELAVAU, président du Tribunal civil ; CADIEU, administrateur des Hospices ; Léon MAYAUD ; DE LINIER ; Albert MAYAUD ; Paul MAYAUD, membre de la commission des Hospices ; Édouard GIRARD, membre de la commission des Hospices ; CHEVALIER, membre de la commission des Hospices ; JOLY-LETERME, architecte, chargé de la restauration de la chapelle de Notre-Dame-des-Ardilliers ; E. DEPERRIÈRE ; Charles BRUAS, président du Tribunal de commerce ; REVEILLIÈRE-

Beaufils ; Charles Chanson, principal du Collège ; F. Grolleau, secrétaire de Monseigneur ; Raveneau, chanoine secrétaire de l'évêché ; Paul Ratouis, juge de paix de Saumur (Nord-Ouest) ; Paul Daburon ; Chesnet, chanoine : P. Marguet, commissaire de police ; H. Gendron ; Richard, procureur impérial ; Vallienne, inspecteur primaire ; J.-E. Bury, docteur-médecin ; Chesneau, secrétaire économe des Hospices ; Charles Trouillard, maire de la commune de Vivy, membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ; Th. Ducamp ; Leroux ; Bouchard, médecin en chef des Hospices ; L. Dumas ; Fourmy, curé de Saint-Pierre ; Besson ; Th. Daget ; Lecoy, conseiller municipal ; Chedeau, conseiller municipal ; Joullain ; L. Henry, curé de Saint-Nicolas ; Rallet-Laporte, juge au Tribunal de commerce ; Brou, sous-intendant militaire ; Charles Gauron, juge au Tribunal de commerce ; Pelé ; Darnige, chef-d'escadron ; Beyer, major ; d'Aure ; J. Michaud, lieutenant-colonel ; Bucaille, membre du Conseil d'arrondissement de Saumur ; Thoreau de la Martinière ; Courtiller jeune ; Ézéchiel Demarest, président de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, maire de Bayeux ; Macé, aumônier de l'Hospice de la Providence ; H. Grignon, curé de Nantilly ; Coulon, curé de la Visitation ; Coutant, prêtre, supérieur ; le colonel commandant en second l'École impériale de cavalerie, Schmidt ; E. Ballou de la Brosse ; sœur Sainte-Angèle ; sœur Marie des Séraphins, supérieure générale.

Comme on le voit, au bas de cette pièce importante sont apposés les huit cachés de l'Evêque, du Général commandant l'Ecole de Cavalerie, du Sous-Préfét, du Président du Tribunal, du Maire, de l'Intendant militaire, du juge de Paix, et des Administrateurs de l'Hospice. Suivent des signatures nombreuses de personnages importants par leurs fonctions officielles ou par leur position dans la société.

Nous allons maintenant reproduire le compte rendu publié par le *Courrier de Saumur*. L'article était signé « E. Roland. »

Le mardi 1er mai 1855, une pieuse et touchante cérémonie a été célébrée à l'église de Notre-Dame-des-Ardilliers, à l'occasion de la bénédiction d'une nouvelle chapelle dédiée à la Sainte Vierge. A 10 heures, Mgr Angebault, évêque d'Angers, venu exprès pour cette cérémonie, a présidé à l'inauguration du monument, en présence d'une foule nombreuse et recueillie. Mais la plus belle partie de la fête était réservée pour la soirée. En effet, vers 3 heures, le clergé de Saumur réuni à celui des villes et communes voisines, sortait au bruit des cloches de l'église de Saint-Pierre, pour se rendre en grande pompe à Notre-Dame, où un salut solennel devait être chanté.

La procession présentait un aspect aussi admirable qu'imposant. La marche était ouverte par un détachement de lanciers à cheval; puis suivaient en bon ordre, d'abord les enfants des écoles de la Doctrine Chrétienne et de l'Enseignement mutuel, les premiers munis d'étendards aux banderoles éclatantes ; les élèves des Sœurs, portant une statue de la Vierge, placée sur un brancard élégamment décoré; puis les magnifiques ornements de la chapelle, dûs à la munificence des fidèles, portés sur des coussins en velours cramoisi par des demoiselles habillées en blanc; le pensionnat des Dames de la Retraite et tous les autres établissements d'instruction de la ville ; ensuite venait la musique de l'Ecole de Cavalerie, précédant le clergé placé sur deux rangs et au milieu duquel se trouvait Mgr l'Evêque, répandant ses bénédictions sur la foule agenouillée qui se pressait sur son passage; les corps civils et militaires, ayant à leur tête le sous-préfet, le maire et ses deux adjoints, le général comte de Rochefort entouré d'un brillant état-major, et enfin les membres des diverses corporations religieuses de Saumur. Un détachement de cavaliers à pied formait l'escorte et un escadron à cheval fermait la marche. Sur

tout le parcours de la procession, une foule nombreuse garnissait les fenêtres et circulait à flots pressés.

A l'arrivée du cortège à Notre-Dame, le salut a été célébré. Pendant l'office, Mme la vicomtesse O'Neill de Tyrone, accompagnée du général comte de Rochefort, ont fait une quête au profit de l'œuvre. La musique du collège remplissait les intermèdes de la cérémonie. Enfin après deux sermons prononcés par M. le curé de Saint-Pierre de Saumur et un autre membre du clergé, Mgr Angebault, du haut de la chaire, a prononcé quelques paroles qui ont vivement impressionné l'auditoire. Puis se rendant à l'autel qui était magnifiquement illuminé, Monseigneur, au milieu d'une brillante auréole de feux, au bruit des chants religieux, au son des fanfares, au balancement des bannières, a laissé tomber une dernière bénédiction sur la foule innombrable agenouillée sous les voûtes de la vaste coupole de l'édifice.

En résumé, cette fête grande et solennelle, qui a été favorisée par un temps magnifique, est une des plus belles auxquelles il nous ait été donné d'assister, et laissera de profonds souvenirs parmi la population religieuse de notre cité.

∴

Le 20 novembre 1870, Mgr Freppel, évêque d'Angers. visita Saumur pour la première fois.

C'était au fort de cette guerre malheureuse que la France soutenait contre l'Allemagne. Nos armées, vaincues, fuyaient devant l'ennemi, qui menaçait alors d'envahir l'Anjou.

L'illustre prélat, accompagné d'un de ses vicaires généraux, du clergé de la ville, des missionnaires de Notre-Dame des Ardilliers et d'une immense multitude de fidèles, vint à Notre-Dame et y consacra solennellement à la Sainte Vierge son diocèse tout entier, et particulièrement Saumur,

On s'empressa de rédiger une formule de consécration, analogue à celle que l'Evêque avait prononcée, et beaucoup se firent un devoir d'y adhérer. Nous la reproduisons, telle qu'elle est consignée sur un parchemin, sauf les signatures que l'on peut compter par centaines, et qui rappellent les noms les plus autorisés, les plus respectables de la cité.

Sainte et Immaculée Vierge Marie, dès la plus haute antiquité, nos religieux ancêtres, les habitants de Saumur, vous ont voué un culte particulier.

Prodigues des témoignages de leur piété, surpassant en générosité des villes beaucoup plus populeuses, ils vous ont élevé dans l'enceinte d'une même cité deux monuments vastes et magnifiques, *Notre-Dame de Nantilly* et *Notre-Dame-des-Ardilliers*, les plaçant aux deux entrées principales comme pour vous en confier les portes, les clefs et la garde, *posuerunt te custodem*.

Non contents de vous consacrer l'hommage de ces temples matériels, ils ont voulu vous faire une offrande spirituelle plus agréable à vos yeux, celle de leurs cœurs. Aussi, à deux reprises différentes, en 1454 et en 1615, à la suite d'une assemblée de ville, il a été résolu, à l'unanimité des suffrages, que Saumur, représenté par ses échevins et conseillers, se dévouerait à votre service et à votre culte par un vœu solennel et à perpétuité.

Et nous, habitants de cette cité, au dix-neuvième siècle, ne voulant point renier les traditions religieuses de nos pères, mais au contraire les maintenir dans leur intégrité, par l'organe de notre vénérable et bien-aimé prélat, Monseigneur Charles-Émile Freppel, au jour de sa première visite pastorale, le 20 novembre 1870, nous entendons et voulons renouveler l'acte de consécration que vous ont fait nos ancêtres.

En conséquence, nous déclarons pour nous et nos enfants, ceux surtout qui sont, en ce moment, exposés aux dangers de la guerre, que nous vous choisissons pour *Dame* et *Souveraine*, que nous plaçons nos personnes, nos familles, notre avenir temporel et spirituel, sous votre haute protection et puissant patronage.

Et pour perpétuer dans la mémoire de nos derniers descendants le souvenir de l'acte que nous accomplissons aujourd'hui, nous voulons que la pièce originale authentique où il est con-

signé, soit déposée et conservée à jamais dans les archives de notre vénéré sanctuaire (1).

C'est à l'occasion de cette démonstration religieuse que se produisit un incident dont il faut dire un mot.

L'évêque devait se rendre processionnellement de la cure Saint-Pierre à Notre-Dame, lorsqu'il plut à l'administration municipale d'interdire, par arrêté du Maire en date du 16 novembre 1870, toute cérémonie religieuse en dehors des édifices consacrés au culte, sous prétexte qu'il existe, à Saumur, un Oratoire protestant, et que, dans les circonstances présentes, il y avait lieu de craindre des désordres et des conflits regrettables.

Cette mesure vexatoire, ayant soulevé de légitimes protestations de la part de Mgr Freppel, M. Crémieux, délégué du Gouvernement, à Tours, lui écrivit successivement les deux lettres suivantes :

Tours, 15 novembre 1870.

« Monseigneur,

« Je regrette de ne pouvoir accorder l'autorisation d'une procession publique. J'aurais voulu, croyez-le bien, satisfaire au désir d'un Prélat qui donne à ses collègues un bel exemple de patriotisme, à la France une preuve si éclatante de son affection filiale.

« La loi commande, Monseigneur, et la République est le règne de la loi.

« C'est surtout, et je n'ai certes pas besoin de vous en faire la remarque, c'est surtout aux chefs et aux pasteurs du peuple à montrer pour la loi cette respectueuse sou-

(1) Parmi les signatures, mentionnons les noms suivants : Trouillard, Lizé, Palustre, Ferbu, Chasseloup de Chatillon, Mesnet, Lambert, de Fos, Delmas, Mayaud, Gaborit, Chevalier, Chapin, Denéchaud, Lehou, Guérin, Duveau, Blancard, Godet, Poisson, Pineau, Millocheau, Delavau, député, Bossard, Gautier, de Saint-Chéreau, de Tigné, Ratouis, Souchard, Berge, Bénard, Bourdon, Voisine.

mission qu'il est si important de présenter aux populations comme le premier des devoirs. »

« Tours, 18 novembre 1870.

« Monseigneur,

« Le conseil tout entier a été d'avis que l'art. 45 de la loi organique fait obstacle à la procession : mais il a exprimé l'opinion que l'arrêté du maire de Saumur devait être regardé comme non avenu.

« Je sais d'ailleurs que votre sagesse se fait un devoir de ne pas remplir ce que vous regardez même comme un acte éminemment religieux, devant la pensée qu'un conflit serait possible. Je vous en remercie.

« Il est bien entendu, et je me hâte de vous le dire, qu'aucun obstacle ne peut vous empêcher de vous rendre du presbytère à l'église revêtu de vos habits pontificaux.

« Après la lecture de ces deux lettres, il est inutile d'ajouter que la procession ne peut avoir lieu, et qu'une telle infraction à la loi et aux ordres du gouvernement doit être immédiatement réprimée.

« J'envoie de suite à Saumur mon secrétaire particulier avec mes instructions. »

Cette affaire prit une grande importance et passionna tous les esprits. Le retentissement que lui donnèrent les journaux, ne fit qu'exciter l'intérêt des fidèles en faveur de la démonstration désirée. Aussi quand fut venu le jour, une foule immense se pressa-t-elle avec sympathie autour de l'évêque, qui se rendit, à pied, de la cure de Saint-Pierre à Notre-Dame, sans habits pontificaux. Le quai de Limoges était littéralement envahi, tant on avait à cœur de protester contre les mesures tyranniques de l'autorité municipale... et surtout républicaine.

Le 20 novembre, Mgr Freppel pouvait écrire à M. Crémieux :

« Je lis à l'instant dans le *Courrier de Saumur* les deux lettres que vous m'aviez fait l'honneur de m'adresser relativement à la procession qui devait avoir lieu dans cette ville pour demander à Dieu le succès de nos armes. Au milieu de nos communes préoccupations, le moment me semblerait mal choisi pour discuter l'interprétation que vous paraissez donner à l'article 45 de la loi du 18 germinal an X. Il me serait facile de démontrer qu'elle a contre elle la jurisprudence et les auteurs, et mon mémoire était tout prêt. Mais, du moment que M. le Maire de Saumur, averti par le gouvernement que « son arrêté devait être regardé comme non avenu », consent à le retirer, j'aurais mauvaise grâce de n'être pas satisfait ; car je ne demandais pas autre chose. Ce fonctionnaire a d'ailleurs fourni à ses concitoyens l'occasion de faire une manifestation religieuse et patriotique telle qu'il ne s'en était peut-être pas produit à Saumur depuis des siècles. Mon cœur d'évêque en a été inondé de joie. »

*
* *

L'hiver de 1879-1880 avait été si rigoureux et si prolongé, que la Loire était devenue une immense glacière dont on attendait, avec une certaine angoisse, l'effondrement.

Le 7 janvier 1880, à cinq heures du soir, il se produisit une première débâcle, qui recommença trois heures après. Un fracas sinistre se fit alors entendre, semblable au roulement du tonnerre. Les glaçons, ébranlés, culbutés, vinrent se jeter sur le pont, dont on sentit frémir les piles, qui avaient soutenu pourtant de rudes assauts dans les précédentes inondations. Une foule considérable ne cessait de stationner aux abords du fleuve.

Quelle ne fut pas, le lendemain, la stupeur générale, quand on vit la Loire complètement obstruée par une masse énorme de glaces immobiles, sur une longueur de huit kilomètres, s'étendant du château de la Vignolle, commune de Montsoreau, jusqu'à Notre-Dame-des-Ardilliers !

Cette surface rugueuse, tourmentée, présentait un aspect majestueux, mais effrayant. Plus de cinq mille personnes se rendirent à Villebernier dans la première journée, pour considérer le spectacle unique que présentait l'aspect du fleuve. C'était aussi imposant que les plus célèbres glaciers des Alpes.

Quelques jours après, M. Camille Flammarion écrivait à un journal de Paris :

« Il y a là plus de vingt millions de mètres cubes de glace (chaque mètre pèse 930 kilogrammes), c'est-à-dire que cette banquise représente quelque chose comme dix-neuf milliards de kilogrammes qui peuvent être soulevés par une crue et entraînés par un courant rapide auquel ni levées, ni digues, ni ports ne sauraient résister.

« Et ce n'est là qu'une appréciation fort inférieure à la réalité, car depuis douze jours la Loire charrie de nouveau, et tous les glaçons viennent s'arrêter et se souder contre la banquise, de telle sorte que maintenant le fleuve n'est plus seulement pris de Saumur à Gaure, comme aux premiers jours de l'embâcle, mais jusqu'à Port-Boulet. Au moment où paraîtront ces lignes, il sera probablement pris jusqu'à Langeais, à plus de trente kilomètres de Saumur ; la banquise s'étend tout entière en amont et commence à quelques centaines de mètres du pont...

« Certains blocs m'ont arrêté des heures entières : j'ai vu des cavernes sous lesquelles on peut se tenir debout, des dolmens dans lesquels on peut s'étendre, des plaques transparentes de plusieurs mètres de longueur, dont les cassures vertes rappellent l'émeraude. Des feuilles mortes

de saules, de peupliers, ont fondu la glace au-dessous d'elles et sont lentement descendues dans le trou qu'elles creusaient elles-mêmes, jusqu'à deux et trois centimètres de profondeur, dessinant exactement leur forme.

« Un grand nombre de blocs ressemblent à s'y méprendre à du camphre, d'autres au marbre de Carrare le plus pur. Plusieurs ont une structure intime bien remarquable ; supposez un banc de verre de vingt centimètres d'épaisseur, dont les deux faces inférieure et supérieure sont parfaitement unies ; au lieu d'être homogène, l'intérieur est formé d'alvéoles verticales, irrégulières, d'un centimètre de diamètre en moyenne, comme si l'on coupait une tranche horizontale dans un gâteau de cire d'abeilles ; les feuillets qui forment ces polygones irréguliers sont d'un blanc mat, tandis que l'intérieur est transparent : j'ai trouvé des milliers de kilogrammes de glace ainsi formée.

« Ce que nous pouvons espérer, c'est de voir quelque jour un lent dégel se produire sans grande crue et sans violence, ce qui n'est pas impossible, et la débâcle se former lentement et successivement. Mais si un dégel subit et général amenait tout d'un coup trois mètres de crue, et si le courant était violemment dirigé vers la levée de Villebernier, rien n'y résisterait, ni villages, ni fermes, ni bocages, ni prairies. »

Si le spectacle était grandiose, le danger était donc aussi imminent. De grandes précautions furent prises pour l'écarter, ou tout au moins pour l'atténuer, dans la mesure du possible.

Avec le concours du génie et des pontonniers, les ingénieurs firent creuser un chenal pour ouvrir, sur la rive gauche, un débouché à l'eau. Pendant près de deux mois, des travaux de mines furent exécutés ; et l'on entendit du matin au soir, de formidables détonations qui faisaient trembler le sol. La dépense journalière était à peu près

de 300 kilogrammes de dynamite et de 200 kilogrammes de poudre.

Les pontonniers dégageaient quelquefois, dans un jour, jusqu'à six et sept mille mètres cubes de glaçons, tout en s'attaquant à une montagne qui mesurait, à certains endroits, *six mètres de hauteur* ! Leur manœuvre était des plus intéressantes.

Quinze ou seize hommes montaient dans des bateaux et abordaient la terrible banquise. Après l'explosion des bouteilles de verre, remplies de poudre, ou des capsules, chargées de dynamite, ils halaient leurs bateaux sur la surface disloquée, et lui imprimaient ensuite des balancements vigoureux. Ces balancements, de droite et de gauche, ébranlaient violemment les glaces, et achevaient de les détacher, pour les livrer au courant qui les entraînait.

Bientôt la France entière se préoccupa de ce phénomène étrange. Les journaux de Paris abondèrent de descriptions faites par leurs reporters, et les étrangers accoururent des points les plus éloignés comme des départements limitrophes. Il serait impossible de supputer le nombre des personnes qui, en voiture ou à pied, circulèrent pendant de longues semaines sur les deux rives de la Loire, afin de contempler le glacier et de se rendre compte des travaux exécutés pour atténuer les effets de la débâcle.

Mgr Freppel y vint à son tour. Frappé du péril qui menaçait Saumur et la Vallée, il écrivit à M. le curé de Saint-Pierre la lettre suivante (18 janvier 1880) :

« La ville de Saumur est menacée d'un grand malheur. Il est impossible de se faire illusion sur les conséquences désastreuses que pourrait avoir un phénomène inconnu à nos contrées et qui attire en ce moment l'attention de la France entière. On tremble à la pensée de cet énorme banc de glace venant se précipiter sur la ville, ou

bien occasionnant l'inondation de la Vallée dans le cas d'une forte crue de la Loire. Sans doute, l'administration civile ne néglige rien pour prévenir, dans la mesure de ses forces, un danger qui préoccupe tout le monde; mais les hommes de science sont les premiers à confesser leur faiblesse devant de pareils fléaux. C'est pourquoi nous devons recourir à la toute-puissante bonté de Celui qui commande en souverain aux éléments de la nature. Telle est la doctrine de l'Église ; telles sont les traditions des populations chrétiennes. En omettant les prières publiques que la sainte Liturgie a coutume de prescrire en pareille circonstance, nous assumerions une grave responsabilité devant Dieu et devant les hommes. En conséquence, mon cher Curé, je vous invite à organiser, de concert avec vos collègues, une procession des quatre paroisses de Saumur au sanctuaire de Notre-Dame-des-Ardilliers, si cher à la population, et en face duquel le fléau s'est arrêté jusqu'ici. Vous aurez soin de vous entendre avec l'autorité municipale, pour que cette procession de prières puisse se faire sans inconvénient. »

A la suite de cette lettre MM. les Curés de la ville (1) adressèrent au Maire la demande qu'on va lire, motivée par l'arrêté du 12 juin précédent, interdisant les processions sur le territoire de Saumur.

« Saumur est gravement menacé, et sa riche Vallée plus gravement encore. L'avenir, nous l'espérons tous, donnera tort aux plus alarmés, mais enfin nous sommes tous inquiets, et nous ne pouvons pas ne pas l'être.

« L'administration civile, par ses efforts mêmes pour conjurer le péril, en dénonce la gravité, et les plus habiles confessent qu'ils luttent contre un inconnu terrible. Comment l'attaquer? Comment s'en défendre ?

(1) MM. Mérit, Henry, Grignon et Gaultier. Le maire était M. Combier.

« Tandis que l'administration, faisant ce qu'elle doit et ce qu'elle peut, emploie tous les moyens indiqués par la science humaine, nous, prêtres et catholiques de Saumur, nous nous croyons tenus en conscience d'employer en outre les moyens indiqués, et, dans certaines circonstances, ordonnés par la Religion.

« Or, Monsieur le Maire, contre les fléaux publics, l'Église a de tout temps particulièrement prescrit les processions solennelles. Notre intention serait donc de nous rendre processionnellement, dimanche prochain, vers deux heures, de l'église Saint-Pierre à Notre-Dame-des-Ardilliers, en passant par la rue de la Tonnelle et les quais.

« Sur la pressante invitation de Monseigneur l'Évêque d'Angers, au nom du clergé et des catholiques de Saumur, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de lever le seul obstacle qui s'oppose à l'exercice d'un droit sacré et à l'accomplissement de ce que nous regardons comme un devoir : prier publiquement, afin de détourner de notre pays les calamités qui le menacent.

« D'évidence, l'arrêté du 12 juin dernier contre les processions ne visait que les cas ordinaires, et, assurément, Monsieur le Maire, vous étiez loin de prévoir que, quelques mois plus tard, vos administrés se trouveraient dans l'extraordinaire et critique situation où ils sont aujourd'hui, reconnaissant qu'ils ont plus que jamais besoin du secours de Dieu.

« Nous espérons, Monsieur le Maire, que vous ferez droit à une demande en soi si bien fondée et que les circonstances rendent aux yeux des fidèles, non seulement opportune, mais nécessaire. Nous désirerions, Monsieur le Maire, recevoir votre réponse le plus tôt possible afin de prendre en conséquence les dispositions convenables. »

Le Maire, absent, répondit deux jours après :

« M. Bouilly m'a fait parvenir vos deux lettres du 22 courant, par lesquelles vous prévenez l'administration municipale de Saumur de votre désir de profiter de la banquise de glace qui s'est formée au-dessus de Saumur pour vous rendre processionnellement de l'église Saint-Pierre à Notre-Dame-des-Ardilliers.

« Au mois de juin dernier, j'ai, conformément aux désirs de la majorité des habitants de Saumur, pris un arrêté contre les processions, basé sur la loi qui interdit toute cérémonie religieuse extérieure dans les villes où existent plusieurs cultes reconnus par l'État.

« Cet arrêté vise toutes les processions en général, et je vous déclare que je le ferai respecter tant que j'aurai l'honneur d'être à la tête de l'administration municipale de Saumur.

« Je suis convaincu, du reste, Monsieur le Curé, que mes concitoyens m'approuveront dans cette circonstance comme ils l'ont fait l'année dernière, et qu'ils me sauront gré de laisser la science seule chercher les moyens de nous défendre contre le péril qui nous menace et qui est heureusement en partie déjà conjuré par elle. »

Cette lettre étrange, dont on appréciera facilement le caractère odieux, demandait une réplique qui ne se fit pas attendre (27 janvier.)

« Par notre lettre du 22 janvier, nous vous demandions, non pas le droit de faire une cérémonie religieuse publique, ce droit nous le tenons d'une autorité indépendante de la vôtre, mais seulement de ne pas être empêchés d'occuper processionnellement à telle heure, telle ou telle rue.

« Notre unique désir était et demeure d'obtenir de Dieu qu'il écarte les calamités dont nous sommes menacés, ou qu'il nous donne le courage de les recevoir et supporter chrétiennement.

« Sur quoi fondé, Monsieur le Maire, nous supposez-

vous un autre désir, celui de *profiter de la banquise de glaces ?...*

« Dans notre lettre *officielle*, — et votre réponse a le même caractère, — si, au lieu de rendre simplement justice aux efforts de l'Administration civile, employant de son mieux les moyens indiqués par la science, nous nous étions permis d'insinuer que Monsieur le Maire *profite de la banquise* pour faire étalage de dévouement, nos amis eux-mêmes eussent, à bon droit, condamné un langage inouï d'autorité à autorité.

« Mais pourquoi nous plaindre d'avoir été traités comme peu de chose, lorsque, dans la même lettre, Dieu est traité par vous, Monsieur le Maire, comme s'il n'était rien, ou à peine votre adjoint ?

« Mes concitoyens », dites-vous, « me sauront gré de « laisser la *science* SEULE chercher les moyens de nous « défendre. »

« Il y a, Monsieur le Maire, concitoyens et concitoyens ; beaucoup, et des meilleurs, ne vous sauront aucun gré d'invoquer la science *seule*.

« Du reste, Monsieur le Maire, l'idée est claire, et, à notre avis chrétien, effrayante. Vous l'avez exprimée sans détour, ce qui nous autorise à dire aussi notre pensée comme elle est. Si la majorité, non des électeurs *votants*, mais des Saumurois, a parlé par votre bouche, nous tremblons, car jamais ville menacée de pareil fléau n'aura *officiellement* jeté à la Providence pareil défi.

« Puissant motif, Monsieur le Maire, pour nous, vos administrés, qui croyons en Dieu, de prier davantage et plus ardemment que jamais.

« Empêchés d'invoquer publiquement Celui d'où ils espèrent le principal secours, les fidèles tiendront à user au moins du droit qui leur reste encore. Réunis aux pieds des autels, nous prierons pour MM. nos Administrateurs, comme nous venons de le faire, sur la demande du Gou-

vernement, pour MM. les Sénateurs et MM. les Députés, suppliant Dieu de ne pas laisser à la science *seule* le soin de nous sauver, mais de l'éclairer, de l'inspirer et de vouloir bien intervenir directement, au cas possible où les savants et les forts se trouveraient tout-à-coup au bout de leur force et de leur science. »

Le samedi suivant, l'*Écho Saumurois* publiait la note que voici :

« M. le Maire de Saumur n'ayant pas cru devoir se rendre à la demande, si bien motivée, faite par le clergé de notre ville, la procession générale n'aura pas lieu dimanche.

« Mais si les fidèles de Saumur ne peuvent faire tout ce que désirait leur piété, tout ce que prescrit l'Église en pareille circonstance, ils tiendront à user au moins du droit qui leur reste encore de se réunir aux pieds des autels afin de prier ensemble pour la ville et le pays menacés.

« Sur l'autorisation de Mgr l'Évêque d'Angers, des prières publiques seront dites dimanche prochain, savoir :

« A trois heures, dans l'église Saint-Pierre, chant du *Miserere* et *Parce Domine.*

« A trois heures et demie, litanies des Saints et salut solennel à Notre-Dame-des-Ardilliers. »

Enfin le même journal, dans son numéro du 3 février, rendait compte en ces termes, de l'importante manifestation qui avait eu lieu le dimanche précédent (1er février 1880) :

« Les concitoyens de M. Combier viennent d'infliger un fier démenti à leur maire et lui prouver qu'il s'avance beaucoup trop, lorsqu'il affirme qu'en supprimant les processions il a l'assentiment général.

« Plus de 8.000 personnes se sont spontanément réunies

hier, dans un silence religieux, à Notre-Dame-des-Ardilliers, et ont renouvelé en quelque sorte le vœu de leurs ancètres de 1615, implorant la protection de la Mère de Dieu pour la ville...

« La chapelle de Notre-Dame-des-Ardilliers a été promptement remplie jusque dans les angles les plus reculés. Le sanctuaire, la nef, les chapelles et l'immense rotonde étaient beaucoup trop étroits pour contenir cette foule.

« Après le cantique si populaire et si patriotique, *Pitié, mon Dieu*, M. le Curé de Saint-Pierre est monté en chaire, et, prenant pour texte : *benedicite, glacies et nives, Domino*, il a captivé l'auditoire par sa parole émue, imagée et vraiment saisissante. Ce discours éloquent fut suivi d'un chant liturgique recommandé par l'Église dans toutes les situations graves et périlleuses : le chant admirable des *Litanies des Saints*, auquel répondit toute l'assistance. Le salut solennel du Très Saint-Sacrement fut ensuite donné, et la foule s'écoula silencieusement, pendant près d'une heure, par les rues et le quai de Limoges (1). »

Un voyage dans le Bas-Anjou (1636-37)

Né vers 1590, Dubuisson-Aubenay ne cessa de se déplacer pendant trente ans. Ses pérégrinations commencèrent vers 1612 et ne cessèrent qu'en 1642. Il visita la France et une partie de l'Europe. Il se lia avec Jean d'Estampes-Valençay, conseiller au Parlement, puis maître des Requêtes, frère du cardinal du même nom.

En 1636, les Etats de Bretagne devaient se tenir à Nantes, et Jean d'Estampes-Valençay fut nommé « commissaire particulier du Roi » pour y assister, c'est à dire pour y porter la parole au nom du Roi. Il prit Dubuisson-Aubenay comme gentilhomme

(1) *Notice sur Notre-Dame-des-Ardilliers* (Saumur, Godet, 1883).

d'escorte, suivant l'usage des grands seigneurs qui se plaisaient à voyager en compagnie de personnes distinguées. Avant l'ouverture des Etats, le commissaire particulier du Roi fit une tournée administrative qui le mit en contact, ainsi que son compagnon, avec le gouverneur, les magistrats et les municipalités. Dubuisson-Aubenay nota les particularités du voyage, aux divers points de vue de la géographie, de la topographie militaire et surtout de l'archéologie.

Nos voyageurs entrèrent en Bretagne par Candé et Châteaubriant, en septembre 1636 ; le même mois ils étaient à Rennes. Ils visitèrent ensuite Dol, le Mont Saint-Michel, Cancale, Saint-Malo, Dinan, Lamballe, Saint-Brieuc, Quintin, Pontivy, Hennebont, Port-Louis, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Vannes, Sainte-Anne. Ils arrivèrent à Nantes vers le milieu de novembre 1636. La session des Etats, qui dura du 17 Décembre au 1er février 1637, permit à notre auteur d'étudier à fond cette ville et d'en parcourir les alentours ; il alla jusqu'aux marches du Poitou et de Bretagne pour en étudier le régime exceptionnel. Vers la fin de février 1637, Jean d'Estampes et son compagnon sortaient de Bretagne par Craon et Alençon. L'itinéraire se termine à Séez. Dubuisson-Aubenay mourut à Paris le 1er octobre 1652.

Le manuscrit original de *l'Itinéraire de Bretagne* par Dubuisson-Aubenay se trouve à la Bibliothèque Nationale (n° 4.375 des nouvelles acquisitions françaises). Il a été publié avec beaucoup de soin, en 1898 et en 1902, par la Société des Bibliophiles Bretons, dans ses *Archives de Bretagne.*

Nous allons extraire de ce curieux ouvrage les passages relatifs à l'Anjou (1).

Candé, baronnie à Madame la Princesse (2). Un gros bourg, encore en Anjou pour le temporel ; et pour la taille et gabelle, de l'élection et grenier à sel d'Angers, distant de sept lieues. Cela appartenait à M. de Montmo-

(1) *L'Anjou Historique* a déjà publié des notes de Dubuisson-Aubenay sur l'Anjou (Tome IV, pages 225-233).

(2) Charlotte-Marguerite de Montmorency (1594-1650), sœur de Henri II de Montmorency, gouverneur du Languedoc, décapité en 1632 ; épouse de Henri II prince de Condé, et mère du grand Condé. Candé avait été donné au connétable Anne de Montmorency, par Jean de Laval, en 1539 ; le roi le transmit, en 1632, au prince de Condé, beau-frère du duc de Montmorency.

rency, et à présent à M. le Prince de Condé, son beau-frère, par donation de confiscation sur lui acquise au roi. Ne vaut que 700 livres de rente ordinaire ; mais le casuel et extraordinaire est beau, à cause de 50 beaux hommages qui en dépendent, avec 19 paroisses.

Il est situé sur le bout d'un coteau ou terrain assez élevé, entre deux petits vallons, l'un desquels est une prairie, par où coule la petite rivière de la Mandie, qui vient de source éloignée de 4 ou 5 lieues. Par l'autre coule celle d'Ardre ou Erdre, qui n'est qu'un petit ruisseau, lequel néanmoins se joignant à la Mandie, au-dessous d'un moulin situé à une mousquetade au-dessous du bourg, c'est-à-dire entre le bourg et le moulin, lui fait perdre son nom en retenant le sien. L'Erdre, enflée de ruisseaux, arrivant à Nort, cinq lieues au-dessus de Nantes, devient navigable et apporte force bois et autres provisions aux Nantais. Or la Mandie, avant que de se perdre dans l'Erdre, passe sous une chaussée percée en forme de pont à trois arches, au fin bas et pied du bourg et du coteau, lequel pont fait la séparation d'Anjou et de Bretagne, quant au temporel aussi bien qu'au spirituel. Car le spirituel est déjà distingué par l'Erdre, au delà de laquelle un monastère d'Augustins, situé tout proche et joignant Candé, est de l'évêché de Nantes.

Or, à cause du confluent de ces deux rivières, le nom de Candé, qui est *Condate* ou *Condatum* en latin (mais il est appelé *Candeium* dans les histoires et obituaires d'Anjou), a été donné à la place, comme pour cette raison il a été donné à Candes (Indre-et-Loire) et à tous les Condés, situés sur rivières.

Il y a dans ce bourg un sénéchal, office de six ou sept mille livres d'achat, deux prieurés simples et une église de paroisse, à côté de laquelle, tout joignant, est un gros de maisons vers l'Erdre, qu'ils appellent *le Château* ; et de l'autre côté, un peu plus bas, est une grosse motte où il y

avait un fort ou dongeon. Ce fut sans doute au siège de ce château (*Candeium castrum*) que fut tué d'une flèche le jeune Geoffroy Martel (1), prince de grande espérance, fils aîné de Foulques Réchin, tant regretté dans l'*Histoire d'Anjou* de Bourdigné, les *Gesta comitum Andegavensium* et les obituaires des églises d'Angers, *ad 10 kalendas Junii 1106*.

Ce ne peut pourtant être là le *Condate Rhedonum* de Ptolémée, lequel, en la table de Peutinger, est éloigné d'Angers (*Juliomagus Andecavorum* de 48 milles, qui sont 24 lieues; et on y va par *Combaristum*, qui peut être Combrée, bourg en la lande, situé deux lieux à côté de Candé, sur le chemin qui peut mener d'Angers à Rennes et vient retomber à Châteaubriant le long du parc, puis ferait voir en la forêt de Teillay, un quart de lieu environ et moins de vestiges de voie romaine ; ou bien prendrait par devers Pouancé et par un lieu, quel qu'il soit aujourd'hui, nommé en la susdite charte *Sipia* (2), distant également et de *Combaristum* et de *Condate Rhedonum* 16 milles, droit au fin milieu de ces deux autres lieux...

... Le château de Tiffauges, qui est à demi ruiné, flanque et commande sur la rivière de la Sèvre, qui passe le long et reçoit le ruisseau de la Crume. Cela appartient à M. de Rais (3), qui y a 15 à 20 mille livre de rente, conjointement de Mortagne, environ trois lieues de là, et de la terre de Beaumont (4), dont le manoir se voit en masures à la portée du mousquet, sur le coteau opposite et de l'autre côté de la rivière de la Sèvre, en Anjou. C'est nûment Poitou et non point marche. Mais par delà la Sèvre c'est

(1) Tué en 1106, au siège du château de Candé. Il était fils de Foulques Réchin (1068-1109) et d'Ermengarde de Bourbon.

(2) Aujourd'hui Visseiche, canton de la Guerche (Ille-et-Vilaine).

(3) Henri de Gondi, duc de Rais et de Beaupréau, pair de France, marquis de Belle-Ile, né en 1590, marié à Jeanne de Scépeaux, décédé à Princé le 12 août 1659. Il était fils de Charles et d'Antoinette d'Orléans.

(4) Aujourd'hui Beaumont est un hameau, commune de Torfou.

Anjou, et par delà la Crume c'est Bretagne, Tiffauges (Poitou) entre deux.

De Tiffauges à *Torfou*, une lieue. C'est évêché de Maillezais, marche d'Anjou et de Poitou, taille à Mirebeau, et point de gabelle ou *salage*, comme ils parlent. Grosse paroisse, au reste, et petit bourg le long des haies duquel passe le grand chemin de Nantes à Poitiers, lequel est fort large et ferré.

De Torfou vous suivez les lisières (1) et allez à *Montfaucon*, jadis ville, à présent bourgade de trois églises encore restantes, dont celle de Notre-Dame (2) a un portail ouvragé vieux de six cents ans. Les deux autres sont Saint-Jean et Saint-Jacques (3). Il y a encore une grosse motte où sans doute il y a eu jadis un donjon ou château,

Les douves ou fossés de la ville qui fut, y paraissent aussi, et hors d'iceux est une rue assez serrée de maisons, qu'ils appellent le faubourg (Saint-Jean), où coule un petit ruisseau dit le ruisseau de la Foye ou de Saint-Germain. C'est nuement Anjou, taille et *salage* ou gabelle.

Mais avant d'arriver à Montfaucon, venant de Torfou, vous trouvez quatre ou cinq maisons qui sont en Marche (4) et ne paient point de salage. Entre ces maisons et la ville ou bourg de Montfaucon qui est sur le haut, passe, au pied du coteau, la rivière de la Moine, qui sépare la marche d'avec le vrai Anjou. Elle vient de 5 ou 6 lieues plus haut et de Maulévrier, appartenant au duc de Rouanois, et se va rendre dans la Sèvre à Clisson, deux lieues de Montfaucon. Elle a un pont, pour passer du faubourg de la marche en la ville et faubourg d'Anjou (5), qui est de pierre à 4 ou

(1) *Lisières* ou *frontières* de Bretagne et Anjou.

(2) Les ruines de l'église Notre-Dame ont disparu en 1815.

(3) L'église Saint-Jean existe encore. C'était la paroisse du faubourg, hors l'enceinte. Le chœur du XIIe siècle est transformé en chapelle ; la nef du XIIIe siècle, sans voûtes, sert de grange.

(4) C'est à dire en Marche d'Anjou et de Poitou.

(5) Montfaucon, avec Saint-Crespin, Tilliers et la Renaudière, composaient

5 belles arches, sans garde fous. Elle est pleine et grosse, et non guéable à cet endroit-là.

De Montfaucon on va à *Tilliers*, méchant bourg au sieur des Aubiers du nom de Le Roux (1), demeurant à une lieue et demie de là, à l'Orvoire. Les armes de Le Roux sont *gironné d'argent et de sable de huit pièces*, avec cette devise : *Deo juvante*. — On pourrait avoir appelé ce bourg Tuillière, à cause des Tuileries qui y sont encore à présent (2). C'est vraiment Anjou avec taille et *salage*, et pourtant évêché de Nantes, quoique ce ne soit pas marche. Il y a pourtant un bureau des traites foraines...

Voilà ce que j'ai vu des marches de Bretagne et de Poitou et aussi d'Anjou, pardelà la rivière de Loire. Mais pardeça la rivière et du côté de Bretagne, cette province confine à l'Anjou à Ingrandes, où il y a une grande pierre fort remarquable qui sert de borne entre les deux provinces (3).....

...De Nantes, prenez le haut chemin du faubourg Saint-Clément, quittez le chemin d'Angers à main droite, et prenez par le bourg de Carquefou ; puis par les pâtis passez à la Guibourgère. De là à la Motte-Glain, et vous passsez la rivière de l'Erdre qui vient de Candé.

Vous passez force bois, vous voyez force étangs jusqu'au château de la Motte Glain ; puis vous arrivez à *Chanveaux*, première bourgade d'Anjou, après avoir passé, en ses principes, la petite rivière d'Argos. (Elle va à Chalain, puis à

les *Hautes Marches des Mauges*. Le pont conduisait, de l'autre côté de la Moine, dans les marches d'Anjou et Poitou.

(1) Emmanuel le Roux de la Roche des Aubiers, époux d'Elisabeth de Thorodes, premier écuyer du prince de Condé. Les Aubiers sont un manoir en la commune de Blou, d'abord à la maison des Aubiers, puis aux Le Roux, au XVII[e] siècle.

(2) Tilliers se trouve au XIII[e] siècle sous la forme *Tillère*, et au XVI[e] siècle sous la forme *Teillières*. Ce mot vient, croyons-nous, de *tiliaria*, endroit planté de tilleuls.

(3) On remarquait dans la Loire quatre pierres qui servaient de limites à des concessions de pêcheries : *Pierre Ingrandes, Pierre Percée, Pierre Nantaise, Pierre Auge*.

Chazé, et puis tombe en la rivière de la Verzée, justement à Segré où elles confluent en Oudon).

De là, à *Saint-Michel-du-Bois*, hôtellerie, demi-lieue; puis, encore demi-lieue, *Armaillé*, autre bourg et hôtellerie, à la sortie duquel vous trouvez un pont et une rivière qui est la Verzée. Elle vient d'une source dite Verzée, en la paroisse de Villepot, en Bretagne, d'où son ruisseau coule dans l'étang de *Pouancé*, bourg et château antique en Anjou, nom d'une famille célèbre et illustre des cadets de Fougère ou de Vitré. Est aujourd'hui à M. le duc de Brissac (1). De cet étang de Pouancé elle ressort et coule au bout d'Armaillé, et, une lieue plus outre, elle reçoit la petite rivière de la Nymphe qui, procédant d'auprès le village de la Nymphaïe, de la paroisse de Saint-Michel-du-Bois, vient tomber en un marais et faire aller le Moulin-Renaut entre Saint-Michel-du-Bois et Armaillé: puis, par Noëllet, influe en Verzée qui la charrie à Combrée, puis à Bourg-d'Iré et enfin à Segré, entre en Oudon qui tombe puis après en la Maine.

Armaillé est un bourg appartenant à un Conseiller du Parlement de Bretagne du nom de la Forest (2); il se tient à deux cents pas de là, sur la rivière, en assez jolie maison, dite Boisgeslin. Il porte *d'argent au chef de sable*.

A la sortie d'Armaillé et cent pas au dessous de l'église, vous passez à gué· assez gros et large. ou pardessus deux ponts bout à bout, un peu de séparation entre deux, la rivière de la Verzée susdite, assez grosse et large, qui va par deux canaux, ou lits parallèles et prochains; et

(1) François de Cossé, duc de Brissac, marié à Guyonne Ruellan, décédé en 1651. Son oncle, Timoléon de Cossé, avait échangé la seigneurie de Calluze contre la Guerche et Pouancé.

(2) François de la Forest, seigneur d'Armaillé et de Boisgeslin, conseiller et commissaire aux Requêtes du parlement de Bretagne depuis 1633, venait de perdre, en 1636, son père, Pierre de la Forest, seigneur d'Armaillé, conseiller au même Parlement. Cette famille a occupé neuf sièges de conseiller, de 1594 à 1784.



puis, à quelque lieue de là, vous passez un petit ruisseau.

Puis au bout de *La Chapelle-Hulin*, bourg, vous passez un gué, assez gros en hiver, qui est la rivière d'Araize, venant de la forêt d'Araize, en Bretagne.

A demi-lieue plus outre, vous trouvez une jolie ardoisière dont il se tire de très belle et bonne ardoise, à quatre livres environ le millier, située sur le bord droit de la rivière du Chéran, étroite, mais remplie en ses bords qui sont hauts, et faisant aller le moulin du Lys, du nom duquel est l'ardoisière surnommée.

A demi-lieue de là, vous descendez au Moulin-Bigot, où vous passez à gué la rivière de la Rincerie, provenant de devers l'abbaye de la Roë, deux lieues plus haut, et passant à la Rincerie. Puis, un quart de lieue au dessous du Moulin-Bigot, elle passe à l'Ile-Tison, gentilhommière, et, joignant un autre gentilhommière dite Bouche-d'Usure, entre en Oudon ou, comme les gens du pays prononcent, Udon.

L'Oudon est une petite rivière qui vient de deux ou trois lieues au-dessus de Craon, d'une source qui tombe dans l'étang des Brardières qu'elle nourrit. Elle vient passer au-dessous du château de Craon, puis, le long de la ville dont elle se recule, s'en va par la prairie, courant vers la rivière de Maine, qui la charrie à Angers.

Arrivant à *Craon*, vous trouvez le faubourg ou bourg Saint-Clément où est la paroisse et de ce bourg et de toute la ville de Craon, et où il y a aussi dans le même enclos et pourpris, un prieuré de religieux de Saint-Benoît réformés, dépendant de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, en la commende du fils du sieur de Sainte-Marthe, avocat au *Grand Conseil*, à qui il rend 2.500 livres de rente, outre 1.800 pour les moines qui sont huit. Il y a une chapelle de Notre-Dame (1) à part sur le jardin, tenant à un joli logement pour le prieur avec un agréable petit étang au-des-

(1) La chapelle de Notre-Dame-la-Grande, démolie au XVIIIe siècle et dont il ne reste qu'un pan de mur.

sous, dont la décharge coule en Oudon, rivière qui passe en la prée tout joignant.

Dans l'église sont les armes de Craon : *échiqueté d'or et de gueules*. En une chapelle australe au chœur, sépulture de pierre élevée et à statue gisante de femme, qu'ils croient être de la maison de l'Ile-Tison, près Bouche-d'Usure.

Arrivant à la ville, vous passez un cloître tout frais fait de Jacobins réformés, dans le faubourg Saint-Pierre, ainsi dit à cause de la porte Saint-Pierre, toute proche d'une chapelle qui est dans la ville, dite de Saint-Pierre (1), qui est chapelle et où pourtant, n'y ayant fonds, on baptise sur l'autel, en cas de guerre ou autre nécessité qui empêche d'aller à Saint-Clément.

Tout contre cette chapelle est l'église collégiale de Saint-Nicolas (2), sans aucune mémoire de ceux de la maison de Craon qui pourtant sont fondateurs. Il y a huit chanoines, sans aucune dignité entre eux et qui sont ordinaires, sans quelques autres qui sont extraordinaires, pouvus au voisinage et venant au service à Craon ès bonnes fêtes ; 6 chapelains, 4 psalteurs, 2 choristes et un sacristain. Les prébendes valent 300 livres.

Tout devant est une grande place, et au bout le château, démoli du côté du dehors, élevé penchant sur la rivière. Mais du côté de la ville, il est encore avec un gros corps de logis clos de murailles, où demeure le sénéchal, office de 20.000 livres, dont il a vendu le tiers à un lieutenant qu'il a fait ériger.

Il y a encore une chapelle de Saint-Thomas dans la ville ; la ville est bien close, murée et pavée, mais petite et de 150 maisons seulement. La ville est de l'élection de

(1) La chapelle Saint-Pierre, entre Saint-Nicolas et la porte Saint-Pierre, constituait au XV[e] siècle un petit prieuré dépendant de celui de Saint-Clément. Il n'en reste qu'un pan de mur.

(2) La collégiale Saint-Nicolas, fondée au XI[e] siècle par les barons de Craon, fut érigée en paroisse en 1803. L'église a été reconstruite de 1817 à 1855.

Châteaugontier, paye de taille et sel, en tout par an, 2.000 livres ; et les faubourgs en paient 6.000. C'est la première baronnie d'Anjou, nom d'une illustre et puissante famille ; vaut de bail à ferme 12.000, livres, et appartient au marquis de Rochefort (1).

De Craon à Cossé-le-Vivien, deux très grandes lieues. A moitié chemin, ruisseau du pont ou planche du Mévez ; étang des Landes, joignant lequel est premièrement le ruisseau de la Chapelle-Craonnaise, puis le ruisseau du pont ou planche Raudou, qui vient de Cosmes et, comme les autres, tombe en Oudon. Passé le ruisseau, il y a une barrière et un poteau qui fait la séparation du Maine et de l'Anjou. Cossé est le premier bourg du Maine...

Le Séminaire d'Angers (XVIIe et XVIIIe siècles)

Le Séminaire d'Angers prit naissance vers le milieu du XVIIe siècle ; jusqu'à cette époque on exigeait seulement que les ordinands se présentent à l'examen la veille de l'ordination. Messire Henri Arnauld, évêque d'Angers, frappé, comme ses prédécesseurs, des inconvénients attachés à cet état de choses, ordonna en 1651 que tous les aspirants aux saints ordres s'y prépareraient par une retraite de dix jours chez les Pères de l'Oratoire.

Vers le même temps, Dieu inspira à deux prêtres angevins, MM, Lecerf et Artaud, qui se trouvaient à Paris dans la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le désir de mener à Angers cette vie de communauté en s'y consacrant à l'éducation des ecclésiastiques.

(1) Louis d'Aloigny, marchis de Rochefort et du Blanc, en Berry, épousa Marie Habert de Montmaur et mourut en 1654. Il avait acquis la baronnie de Craon le 30 mai 1620, de Henri II de Bourbon, père du grand Condé.

En 1658, ils proposèrent leur dessein à Messire Arnauld, qui, non content de l'approuver, les adressa à un bon prêtre de la ville, M. Boury, qui depuis longtemps entretenait le même désir, et qui mit aussitôt à leur disposition son temps, ses biens et sa personne.

Ces trois prêtres travaillèrent d'abord en qualité de vicaires dans la paroisse *Saint-Samson-lès-Angers*, où ils faisaient l'école paroissiale.

La mort du curé les obligea bientôt de se retirer à *Bouillé-Ménard*, dont M. Boury venait d'être nommé curé. C'est-là que Monseigneur commença à leur envoyer quelques ecclésiastiques pour les retraites.

Ils ne tardèrent pas à revenir à Angers, dans le *faubourg Saint-Jacques*, où leurs services furent tellement appréciés que l'évêque les nomma directeurs de son séminaire, et ordonna en 1660 que les jeunes clercs passent trois mois dans leur communauté avant de se présenter au sous-diaconat. C'était un commencement de séminaire, et ce nouvel établissement fut tellement goûté dans la ville, que dès la première année on fut en état d'acheter, à l'aide des aumônes, une maison située dans le faubourg Saint-Jacques, appelée *l'hôtel du Sauvage*. Deux ans après on y joignit deux corps de logis, de sorte qu'on eut bientôt une trentaine de chambres outre les salles communes,

Quoique les directeurs n'appartinssent à aucune congrégation, ils adoptèrent le règlement de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, soit pour le costume, soit pour l'ordre des exercices, soit pour l'élection aux différents emplois de la maison : c'est ainsi que M. Boury fut élu supérieur par les suffrages de ses confrères, en présence de l'évêque, mais il n'occupa ce poste que peu d'années, étant mort le 22 avril 1664.

M. Boury était natif d'Angers ; après avoir passé 15 annés dans le service militaire, il l'avait quitté par un coup extraordinaire de la grâce. Ayant reconnu que Dieu

l'appelait à l'état ecclésiastique, il se prépara aux saints ordres par une vie si mortifiée qu'il épuisa bientôt sa santé. Devenu prêtre, sa vie fut celle d'un apôtre, soit dans les missions auxquelles il se livra d'abord, soit dans l'éducation des clercs à laquelle il se consacra ensuite tout entier.

M. Maillard fut élu à sa place. Cet excellent prêtre avait donné dès son enfance des marques de vocation au sacerdoce ; étant allé à Paris, il fit une retraite à Saint-Lazare sous la conduite de saint Vincent de Paul, qui se proposait de l'attacher à sa congrégation ; mais M[gr] Arnauld l'ayant réclamé comme son diocésain, saint Vincent le renvoya aussitôt en déclarant *que jamais l'obéissance aux prélats ne lui avait tant coûté*. Arrivé à Angers, M. Maillard eut d'abord la direction des études du séminaire. Le succès avec lequel il exerça cet emploi lui gagna tous les suffrages, quand, sous les yeux de l'évêque, on nomma un nouveau supérieur, et pendant vingt-huit ans qu'il gouverna la maison, il se montra toujours le digne élève de saint Vincent de Paul.

Cependant les circonstances devenaient difficiles. M[gr] Arnauld, sous l'influence de son frère le célèbre docteur Arnauld, favorisait les partisans des doctrines de Jansénius. De son côté, le supérieur faisait tous ses efforts pour les empêcher de pénétrer dans le séminaire ; de là le refroidissement du prélat pour cet établissement. Ce refroidissement ne fit qu'augmenter à l'occasion du Mandement que fit paraître M[gr] Arnauld en recevant le formulaire d'Alexandre VII. Les directeurs humblement soumis aux décisions du Saint-Siège, refusèrent de distinguer, avec le prélat, le fait et le droit, et signèrent purement et simplement le formulaire, tel qu'il avait été reçu par presque tous les évêques. Plus tard l'évêque d'Angers s'étant soumis au Souverain Pontife, rendit ses bonnes grâces au séminaire, et sollicita même auprès du Roi des lettres

d'approbation. Ces lettres furent alors refusées, dans la crainte que ce nouvel établissement ne favorisât le jansénisme, mais Dieu dissipa ces préventions de la manière suivante.

En 1672 les directeurs, épuisés de travail, députèrent deux d'entr'eux à Paris pour y chercher des collaborateurs. Ne pouvant en obtenir de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ils s'adressèrent à M. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, qui leur indiqua deux ecclésiastiques angevins, M. Pelletier et M. Grandet, qui étudiaient alors à Saint-Sulpice. Ces messieurs consentirent à venir au séminaire d'Angers, si l'on obtenait des lettres patentes. Une nouvelle supplique fut donc présentée, et sur l'assurance de M. Tronson que cette communauté ne favorisait pas la nouvelle erreur, les lettres patentes furent obtenues et les deux nouveaux directeurs vinrent à Angers où ils furent élus membres de la communauté.

Dans cet intervalle, le docteur Arnauld étant venu avec Nicole visiter l'évêque d'Angers, témoigna son mécontentement de voir le séminaire confié à des ecclésiastiques si éloignés de ses opinions, et en indiqua d'autres qui entreraient plus aisément, disait-il, dans les vues de leur évêque. Ces embarras n'empêchaient pas le séminaire de prendre chaque jour de nombreux accroissements. On trouvait qu'il était mal placé dans un faubourg et le prélat désirait qu'il fût transféré près de l'évêché. Pendant que le procureur, M. Lecerf, cherchait un local convenable, il rencontra M. Chalopin, propriétaire d'un hôtel appelé le *logis Barrault*, qui avait précédemment servi de logement aux évêques, aux gouverneurs et même aux rois qui passaient par Angers. M. Chalopin ayant témoigné le désir de vendre sa maison, le marché fut bientôt conclu et le séminaire vint l'occuper au mois d'août 1673.

On y fut à peine installé, que Monseigneur fit venir de la Flèche deux ecclésiastiques qui lui avaient été recom-

mandés par son frère pour l'œuvre du séminaire. A leur arrivée, ils demandèrent à être logés au séminaire avec les anciens directeurs, mais M. Maillard qui comprenait les dangers de cette union et qui d'ailleurs craignait de mécontenter le prélat par un refus, demanda du temps pour réfléchir à cette proposition. Ces paroles furent prises pour un refus, et ces Messieurs louèrent une autre maison où ils ne tardèrent pas à ouvrir des cours de philosophie et de théologie. Ces cours ranimèrent les discussions sur le jansénisme, que l'évêque s'efforça en vain d'apaiser. Il espérait y réussir en unissant les deux communautés, mais après l'éclat qu'avaient produit les nouvelles thèses, le séminaire ne pouvait admettre les nouveaux venus sans compromettre sa réputation et exposer la foi des jeunes clers. Aussi, aux instances de l'évêque on opposa constamment le règlement donné par lui, qui n'admettait de nouveaux directeurs que sur l'élection des anciens.

Ce refus indisposa tellement le prélat contre les directeurs, qu'il songea à leur retirer la conduite de son séminaire ; n'osant le confier aux nouveaux venus qui s'étaient prononcés si haut pour les nouvelles opinions, il eut recours aux chanoines réguliers de Toussaint, et en 1674, sans aucune notification officielle, au lieu d'envoyer les ordinands au logis Barrault, il les envoya à l'abbaye de Toussaint. Toutefois, la communauté des directeurs étant légalement autorisée, n'avait pu être dépossédée de la maison qu'elle occupait, et subsistait encore. Alors M. Maillard, resté sans emploi, ainsi que ses confrères, fonda pour les élèves de philosophie et de théologie, qui suivaient les cours de l'Université un pensionnat qui devint bientôt florissant. Ainsi Dieu se servit de cette disgrâce pour donner au séminaire d'Angers la forme qu'il conserva jusqu'à la révolution ; c'est-à-dire qu'au lieu des seuls ordinands qui n'y passaient que quelques mois, il y

eut un grand nombre d'ecclésiastiques, tant du diocèse que des diocèses voisins, qui y passaient plusieurs années en suivant les cours de l'Université.

Ne peut-on pas assurer aussi que cette résistance du séminaire a contribué puissamment à l'éloignement que le clergé angevin a toujours témoigné pour l'hérésie de Jansénius ?

Quelques années après, Monseigneur rendit son amitié au séminaire, et en 1688, sur la demande de plusieurs curés de la ville, il confia de nouveau les ordinands à M. Maillard.

Cette réconciliation consola les dernières années de Mgr Arnauld, qui mourut le 8 juin 1692, âgé de 95 ans. Prélat remarquable par sa piété, son zèle pour la discipline, son assiduité aux affaires de son diocèse, et qui mériterait un éloge complet si l'on pouvait oublier la part qu'il prit aux affaires du jansénisme. Mais, selon l'observation d'un judicieux écrivain, « il ne faut pas juger « trop sévèrement quelques hommes célèbres qui, dans « les premiers temps du séminaire, ont témoigné du goût « pour cette hérésie naissante. Elle avait alors tellement « réussi à prendre les dehors du zèle et même de l'atta- « chement à l'Église catholique que bien des personnes « ont pu être les dupes de l'hypocrisie. Les scènes scan- « daleuses de Saint-Médard n'avaient pas encore eu lieu. »

M Maillard suivit de près son évêque dans la tombe, il mourut le 2 juillet 1692. L'œuvre du séminaire n'était qu'ébauchée quand il en fut chargé. Il y consacra sa fortune, son temps et sa santé, et malgré les circonstances difficiles où il se trouva, il sut la faire prospérer et se concilier, avec la confiance du clergé, l'estime de ceux même dont la fermeté déconcertait les projets.

Pour l'élection d'un supérieur, on attendit l'arrivée du nouvel évêque, Mgr Michel Lepelletier, qui, nommé le

14 août 1692 à l'évêché d'Angers, en prit personnellement possession le 10 janvier 1693.

Mgr Lepelletier était déjà connu à Angers où il avait passé quelque temps avec son frère, M. Maurice Lepelletier, abbé de Saint-Aubin. Ce dernier, qui était prêtre de Saint-Sulpice, avait entretenu les liaisons les plus étroites avec les directeurs du séminaire et procuré en 1691, aux ecclésiastiques du diocèse, la première retraite ecclésiastique qui ait été prêchée.

Mgr Lepelletier étant donc arrivé, les directeurs firent choix en sa présence de deux nouveaux collaborateurs et d'un supérieur. Les suffrages se réunirent sur M. Joseph Grandet.

M. Grandet était né à Angers, en 1646. Après avoir fait ses études ecclésiastiques à Saint-Sulpice, sous la conduite de M. Tronson, il fut nommé directeur à Angers, en 1673, n'étant encore que diacre. Ordonné prêtre, il fonda des écoles sur la paroisse de la Trinité dont il était originaire, et une communauté de pauvres clercs qu'il soutint par ses aumônes et qu'il dirigea jusqu'à la fin de sa vie. Cette communauté prit le nom de Petit-Séminaire et fut plus tard unie au Grand-Séminaire, dont les bâtiments n'étaient séparés que par une arcade. M. Grandet comprenait que l'éducation des clercs était assez importante pour occuper un homme tout entier, aussi s'était-il démis successivement des cures de Seiches et de Juigné-sur-Loire qu'on lui avait résignées. Son désir le plus ardent était de vivre inconnu dans un séminaire, mais Dieu en avait ordonné autrement. Chargé par M. Maillard de faire, chaque dimanche, dans l'église Sainte-Croix la méditation à haute voix, pour remplir les conditions d'une fondation faite au séminaire par M. d'Autichamp, il exerça cette fonction avec tant de succès, que le curé de Sainte-Croix lui résigna sa cure. Les instances de Monseigneur eurent peine à vaincre sa résistance, mais M. Maillard lui ayant représenté que la

proximité du séminaire lui donnait facilité d'y unir sa communauté naissante, et que cette paroisse étant peu étendue, il pourrait exercer les fonctions pastorales sans cesser d'être directeur, il accepta la cure et plus tard la supériorité.

Depuis longtemps il entretenait, ainsi que ses confrères, le désir d'unir le séminaire d'Angers à celui de Saint-Sulpice, et le moment semblait arrivé où Dieu exaucerait leurs prières. M. Grandet alla donc à Paris aux vacances de 1694, pour solliciter, conjointement avec l'évêque, l'union si désirée. Mais les difficultés vinrent de M. Tronson, qui n'y consentit d'abord que par forme d'essai, et envoya M. Lepelletier, frère du prélat, et M. de Poudens, pour travailler conjointement avec les anciens directeurs. On s'entendit si bien, que dès le mois d'avril 1695, M. Tronson donna son consentement à l'union, et déclara depuis qu'il n'avait jamais vu un ouvrage où la volonté de Dieu lui eût paru plus visiblement. M. Grandet se démit alors de la supériorité et resta simple directeur, ainsi que ses collègues qui furent presque tous agrégés à la compagnie de Saint Sulpice, et M. Maurice Lepelletier, abbé de Saint-Aubin, fut nommé supérieur.

Les deux frères travaillaient donc de concert à la sanctification du diocèse, et l'on conçoit combien cette union put être utile au séminaire. Soutenus par la protection de leur père, ministre de Louis XIV, ils obtinrent, pour l'éducation de 60 pauvres étudiants, l'union au séminaire des chapitres de Saint-Julien et de Saint-Maimbœuf, et du prieuré de Saint-Eloi, à la charge pour la maison, de célébrer chaque dimanche l'office canonial dans ces églises.

Cependant le nouvel évêque ne pouvant loger à l'évêché qui était en trop mauvais état, vint occuper le logis Barrault, et plaça les séminaristes en partie à l'évêché, en partie à l'abbatiale de Saint-Aubin. Il espérait trouver un

lieu commode pour y bâtir un séminaire, mais n'ayant pu y réussir, il s'installa à l'évêché en 1696. après y avoir fait faire les réparations convenables, et rétablit le séminaire au logis Barrault, où il fit bâtir une chapelle et un nouveau corps de bâtiment, dont la facade donne sur le jardin fruitier.

Le nouveau supérieur supporta presque seul tous les frais des nouvelles constructions, mais l'édifice spirituel était à ses yeux d'une bien plus haute importance. Il s'appliqua donc à faire fleurir dans la maison la piété, l'attachement à la discipline et le zèle pour les sciences ecclésiastiques. Il y réussit, et dès lors la réputation du séminaire d'Angers fut si bien établie, qu'on y vit arriver des sujets de tous les diocèses voisins. Deux années y étaient consacrées à l'étude de la philosophie et trois à celle de la théologie, et de plus, pendant six semaines, les diacres suivaient des cours particuliers pour se préparer au sacerdoce.

En 1706, M. Michel Lepelletier fut nommé à l'évêché d'Orléans. Les treize années de son épiscopat à Angers lui avaient concilié l'estime universelle, aussi ne céda-t-il qu'aux plus pressantes sollicitations. Mais à peine a-t-il quitté Angers, qu'une maladie grave, dont il ressentait déjà les atteintes, l'arrêta au milieu de son voyage et le força de passer plusieurs mois à Tours. Il eut peine à se rendre à Paris chez son père, où il mourut le 10 août 1706, à l'âge de 45 ans. Sa fidélité aux visites et aux autres devoirs de l'épiscopat, sa généreuse coopération à toutes les bonnes œuvres de son diocèse, sa noble conduite dans l'assemblée du clergé en 1705, les importantes améliorations dont le diocèse lui est redevable, tel que l'établissement des synodes et des conférences ecclésiastiques, lui méritera une place distinguée parmi les évêques qui ont illustré le siège d'Angers.

Son successeur fut M[gr] Poncelet de la Rivière, qui était

un des hommes remarquables de cette époque par ses talents oratoires.

M. Maurice Lepelletier fut alors rappelé à Paris par le supérieur de Saint-Sulpice ; chargé de visiter les séminaires dépendants de celui de Paris, il visita plusieurs fois celui d'Angers, auquel il continua de donner les témoignages du plus tendre intérêt, quand il fut supérieur général.

Ses successeurs à Angers furent M. Brenier, puis M. Levayer et M. Marlot. Ce dernier, malgré la faiblesse de sa santé, maintint la maison dans l'état prospère où ses prédécesseurs l'avaient élevée. En 1720. ses infirmités l'ayant fait rappeler à Paris, il fut remplacé par M. Rougane.

En 1724 mourut M. Grandet, dont la mémoire sera toujours chère au séminaire et au diocèse. Fidèle à recueillir les traditions et à consigner les divers événements de son époque, il a laissé un grand nombre de manuscrits précieux à l'histoire et surtout à celle de l'église d'Angers. Quelques-uns de ces manuscrits sont conservés au séminaire d'Angers, d'autres au séminaire de Saint-Sulpice, d'autres enfin à la bibliothèque d'Angers.

En 1730, Mgr Poncet de la Rivière mourut à Eventard et fut remplacé par Mgr de Vaugiraud, vicaire général d'Angers, qui fut sacré le 28 janvier et prit possession le 3 mars 1731.

Le séminaire se réjouit comme tout le clergé d'un si heureux choix. Ce fut sous son épiscopat que furent rédigées, d'abord par M. Babin, puis par M. de la Blandinière, *les Conférences d'Angers*, ouvrage qui contient le résultat des conférences tenues par les prêtres du diocèse, de 1700 à 1760, et qui, cité par les théologiens, a élevé si haut la réputation du clergé angevin.

Mgr de Vaugiraud mourut le 21 juin 1758. On lit dans les registres de l'Hôtel de Ville un bel éloge de ce prélat, dont la mémoire est encore chère au diocèse.

De 1741 à 1764, les supérieurs furent M. Garcin, M. Percheron et M. Dumoulin. Ce dernier qui se distinguait par une grande douceur, mourut en 1776, en visitant, malgré son âge avancé, le collège de Beaupréau, qui était sous la dépendance de la compagnie de Saint-Sulpice.

Mgr de Grasse qui, en 1758 avait succédé à Mgr de Vaugiraud, pria alors l'archevêque de Lyon, Mgr de Montazel, de lui indiquer un sulpicien capable d'être tout à la fois grand vicaire et supérieur. L'archevêque lui indiqua M. Emery, professeur de dogme à Lyon, qui, sur la demande adressée au supérieur-général par Mgr de Grasse, vint à Angers au mois d'avril 1776. Ses talents eurent bientôt l'occasion de se manifester. Outre la direction des deux séminaires, M. Emery eut seul pendant quelque temps le titre de grand vicaire et portait seul le poids de l'administration diocésaine durant le séjour que le prélat faisait à Paris.

En 1782, après la mort de Mgr de Grasse, auquel succéda Mgr Couet du Vivier de Lorry, M. Emery se rendit à Paris, pour assister à une assemblée de prêtres de Saint-Sulpice, pendant laquelle il fut élu supérieur général.

Il envoya M. Duclaux pour le remplacer à Angers. Le nouveau supérieur n'avait que 34 ans, mais sa piété éminente, sa parole douce et persuasive, ses connaissances théologiques, sa perspicacité dans l'appréciation des hommes et des affaires, montrèrent bientôt qu'il n'était pas au-dessous de sa place et le firent appeler par les séminaristes, *le nouveau François de Sales*. Cinq ans après, sa santé s'étant altérée, il fut rappelé à Paris et fut remplacé, en 1787, par M. Meilloc qui, né en 1744 à Saint-Bonnet, diocèse de Saint-Flour, était directeur à Angers depuis plus de 12 ans. Joignant à toutes les qualités d'un supérieur une exacte connaissance du diocèse, M. Meilloc lui rendit les plus éminents services, dans les temps malheureux qui ne tardèrent pas à peser sur la France.

Le serment constitutionnel décrété le 27 novembre 1790, avait été refusé par tous les directeurs du séminaire. Presque tous leurs élèves qui étaient au nombre de 240, partageaient leur opposition au schisme; néanmoins le séminaire continua ses pieux exercices jusqu'à l'arrivée de l'évêque constitutionnel, Hugues Pelletier, prieur de Beaufort, élu d'après la nouvelle constitution, le 6 février. Les cloches de la cathédrale annoncèrent son entrée dans la ville, le 18 mars 1791, au moment où dans un sujet d'oraison sur la fête de Saint-Joseph, on développait cette pensée des saintes écritures : *Les mauvais pasteurs sont le châtiment le plus redoutable que Dieu inflige à son peuple.*

Dès le lendemain, les directeurs quittèrent la maison où ils furent remplacés par deux prêtres constitutionnels : M. Guiller de Latouche, ancien curé d'Épiré, et M. Peyre, prêtre du diocèse de Blois. Il ne resta qu'une dizaine de séminaristes, auxquels vinrent se joindre quelques religieux qui reçurent l'ordination des mains de M. Pelletier. Cet état de choses dura un peu plus d'un an, le séminaire ne tarda pas à être dissous, et le 30 novembre 1793 le nouvel évêque mit le comble au scandale de son intrusion, en abjurant son sacerdoce et en renonçant à la foi chrétienne.

Voici ce que nous avons pu recueillir sur le sort des directeurs.

M. Ferrand, vieillard vénéré de tout le clergé, qui depuis longtemps était procureur du séminaire, mourut peu après en être sorti, et l'évêque constitutionnel voulut assister à ses obsèques, dans l'espoir que cette démarche lui concilierait les catholiques. MM. Jaouen, Babad, David et Flaget passèrent en Amérique. (Ce dernier qui était économe du Petit Séminaire, devint évêque de Louisville.) M. Roque fut déporté et lié à la même corde que M. Montalant, qui professait les mathématiques au Petit Séminaire. M. Lejeune, économe du Grand Séminaire, perdit

la vie en même temps que 57 prêtres catholiques dans l'affreuse noyade qui eut lieu le 10 décembre 1793, à Nantes. M. Meilloc avait été incarcéré en 1792 avec d'autres prêtres, dans le Petit Séminaire, puis transféré à la Rossignolerie (actuellement lycée). Cette prison devint bientôt comme une communauté ecclésiastique, dont M. Meilloc était le supérieur, et où chaque jour il disait la sainte messe en présence de ses confrères. Délivré par les Vendéens, le 17 juin 1793, M. Meilloc ne quitta pas le diocèse, et muni des pouvoirs nécessaires, il l'administra conjointement avec M. Courtin, caché tantôt à Angers, tantôt à Baugé et dans d'autres paroisses où il n'était connu que des catholiques; il veillait à ce que partout le saint sacrifice fût célébré et les sacrements administrés par des prêtres catholiques. Malgré le malheur des temps, il envoya plusieurs ordinands à Paris pour recevoir les saints ordres des mains de l'évêque de Saint-Papoul. Il détermina même M. Parage, sulpicien retiré à Angers, à réunir quelques élèves ecclésiastiques; mais la persécution du 18 fructidor fit fermer cet établissement. Après avoir rétabli le séminaire en 1803, M. Meilloc fut contraint, par le décret de Bonaparte, de le quitter en 1811. Il en reprit la conduite en 1814, et mourut le 28 mai 1818. Cher au clergé, dont il fut le modèle et le père, il vécut longtemps dans le cœur de ses anciens élèves, et sa mémoire sera toujours précieuse au diocèse.

Son successeur fut M. Frémont qui, né à Craon, en 1744, était avant la révolution, doyen du chapitre de Saint-Martin. Après avoir émigré en Espagne, il revint à Angers, fut admis dans la compagnie de Saint-Sulpice et se consacra à l'œuvre du séminaire. Après avoir rempli les fonctions d'économe avec un dévouement si entier, qu'il payait lui-même sa pension, il fut nommé supérieur en 1818, et, malgré son âge avancé, sut maintenir, par ses

exemples et ses leçons, la régularité du séminaire jusqu'à sa mort, arrivée le 18 avril 1831.

Treize ans après, ses restes furent exhumés, ainsi que ceux de M. Meilloc, du cimetière de Saint-Maurice, et solennellement déposés, le 16 avril 1844, derrière la maison de campagne du séminaire, à la Claverie (1).

Madame de Chemellier (1762-1850).

Adelaïde-Françoise Louet, fille de René-Charles Louet, chevalier, seigneur de la Romanerie, de la Boutonnière et de la Feslière, et de Charlotte-Amélie d'Orvault, épousa, dans la chapelle du château de la Boutonnière, le 20 avril 1784, messire Jean-Guy-René-Raoul Petit, baron de Blaison, capitaine au régiment Dauphin-dragon, fils de messire Raoul-René Petit de la Pichonnière, baron de Blaison, lieutenant au régiment du Bourbonnais, et de dame Jeanne Ribault de Lisle (2).

Le mari mourut en 1792 à Aix-la-Chapelle. Sa veuve lui survécut pendant près de soixante ans : quand elle décéda à Angers, boulevard de la Mairie, âgée de 88 ans, le 10 décembre 1850, l'*Union de l'Ouest* lui consacra un article que nous sommes heureux de reproduire.

Angers vient de perdre un de ces modèles de gracieuse amabilité, d'autant plus précieux qu'ils deviennent chaque jour plus rares. Mme de Chemellier a été enlevée le 10 décembre, à près de 89 ans, à sa famille, à ses amis, à la société dont elle fut, pendant de si longues années, le centre et l'ornement.

Il n'est plus guère aujourd'hui de salons, où l'on soit sûr de rencontrer chaque soir un cercle choisi, un accueil toujours bienveillant, une conversation toujours spirituelle

(1) Notice rédigée en 1844 par M. Maupoint, curé de la Trinité d'Angers, mort évêque de l'île de la Réunion.

(2) Mme de Chemellier avait une sœur aînée, Charlotte-Amélie Louet, mariée à Blaison le 21 décembre 1780 avec messire Antoine-Séraphin Dubois de Maquillé, chevalier, et morte à Angers, rue de l'Hôpital, le 27 décembre 1839, âgée de 78 ans.



et variée, animée par une gaîté douce et de bon ton, de salons où puissent se plaire tous les âges et tous les goûts. Tel fut constamment celui de Mme de Chemellier, à peine fermé pendant les plus mauvais jours de la Terreur.

Un trait, qui date de ces temps néfastes, fera connaître la bonté de son cœur, la grâce et la délicatesse de ses procédés. — Une femme de sa connaissance apprend qu'un proche parent vient d'être arrêté à Paris, qu'on peut le sauver avec de promptes démarches et beaucoup d'argent... ; elle rassemble à la hâte tout ce qu'elle en peut recueillir et ne parvient qu'à une somme modique, tant il était difficile alors de trouver des bourses qui ne fussent pas épuisées, des mains qui voulussent bien s'ouvrir, au milieu des périls présents et des menaces de l'avenir ! Mme de Chemellier apprend la détresse de son amie, qui va partir, au risque d'échouer dans ses tentatives. Elle court chez elle, et lui remet une boîte, contenant, disait-elle, ses commissions, et qu'il était bon de n'ouvrir qu'à Paris. A l'arrivée, on ouvre la boîte ; elle contenait une somme assez forte et en or, double mérite, qu'on ne peut apprécier à sa valeur, qu'en se reportant aux circonstances où cet éminent service était rendu, avec une ingénieuse obligeance qui ne permettait point d'hésiter à accepter ! — Avec de pareils traits, une bienveillance qui ne se démentait jamais, une amabilité de tous les instants, Mme de Chemellier devait être et fut en effet aimée et vénérée de tous.

Depuis quelques mois, on remarquait avec douleur un affaiblissement progressif, qui ne laissait point d'espoir. Elle s'est éteinte doucement, comme elle avait vécu, soutenue par les secours de la religion, au milieu de ses enfants et petits-enfants en larmes, laissant après elle, non seulement dans sa famille éplorée et dans le cercle de son intimité mais dans le monde, dont elle fit si longtemps le charme, un vide qui ne sera point rempli.

Le « Cahier » de Saint-Samson-lès-Angers (1789)

La paroisse de Saint-Samson-lès-Angers fit sa réunion, le dimanche 8 mars 1789, sous la présidence de Antoine Landeau, procureur syndic de la paroisse. Voici les noms des principaux habitants qui formèrent l'assemblée, tenue « au-devant de la principale porte de l'église de Saint-Samson (1), le peuple sortant de la grande messe » : Jean Desportes, laboureur ; Julien Danjou, André Lebouvier, Toussaint Maurier, André Bienvenu, Pierre Lebouvier, fermiers; Louis Hervé, meunier, Guillet Chouteau, meunier, Charles Porée, Claude Boislesve, Mathurin Renou, Pierre Maurier, René Guibon, Jean Girard, Pierre Renou, Jean Marchand, Jacques Bienvenu, Mathurin Albert, Germain Desportes, Toussaint Dallain, René Lecomte, Maurice Buret, René Belliard, René Joulain, Louis Bouvet, Thomas Bouhourd, Maurice Samson, François Richou aîné, François Richou jeune, Jacques Motte, René Voisin, Pierre Baugard, Jacques Delalande, Michel Maucourd, Maurille Renou, Protais Desportes, Jean Desportes, Laurent Girard, Hyacinthe Planchenault, René Béatrix, Jacques Potery, Mathurin Renou, Jean Renou, Jacques Girard, Gilles Piau, Jean Goubault.

Nous donnons le cahier de doléances, plaintes et remontrances rédigé par les habitants :

Arrêté des doléances et demandes des habitants de la paroisse de Saint-Samson :

Que les droits établis sur les boissons, les cuirs, le sel, le tabac, etc., exposent les citoyens à l'inquisition la plus insupportable et la plus désastreuse de la part d'une armée de

(1) L'ancienne église paroissiale de Saint-Samson existe encore dans l'enclos du Jardin des Plantes.



commis qui ne respectent ni ce que les maisons ni ce que les personnes ont de plus sacré.

Qu'à ce moyen toutes entraves et gênes du commerce soient levées et les barrières et douanes partout supprimées.

Que tous les droits établis en conséquence particulièrement sur la Loire et ceux des portes de ville, connus sous le nom de cloison, prévôté, octroi, etc., soient supprimés, ou du moins que si par quelques motifs qu'on ne peut prévoir ces droits subsistaient encore quelque temps, la paroisse de Saint-Samson en fût déclarée exempte, puisqu'elle est du nombre de celles de campagne qui en sont toutes affranchies.

Que tous les droits et impôts sur les vins, cidres, eaux-de-vie, bière, sel, tabac et papier soient abolis sans aucune réserve, c'est-à-dire que l'on supprime en entier les aides, les gabelles, en un mot les cinq grosses fermes.

Que les domaines du roi soient restreints à ses terres.

Que les droits de contrôle, centième denier et autres en soient distraits pour être fondus dans l'impôt général, et que le droit de contrôle ne puisse excéder 20 sols pour le plus fort droit de chaque acte qui n'y sera soumis que pour acertainer sa date et par ce moyen fixer l'époque de l'hypothèque d'un chacun.

Que l'anoblissement par charge quelconque soit aboli, et que cette année celui du mairat d'Angers soit supprimé.

Qu'aucune entreprise de travail public ne soit commencé que le plan n'en ait été rendu public par la voie de l'impression, et qu'aucune adjudication n'en soit faite sans la participation de la commune et la présence des commissaires qu'elle aura nommés.

Que la vénalité des charges soit abolie et que les emplois se donnent par concours au plus digne.

Que les roturiers puissent prétendent à tout sans exclusion selon les lois primitives et fondamentales dû royaume, et que tous les tribunaux des cours supérieures même le Conseil d'État soient composés de moitié roturiers.

Que l'administration de la justice soit rendue plus simple et moins dispendieuse; que les ressorts des Parlements soient restreints, et que les justices seigneuriales soient détruites, que tous les procès soient instruits et jugés définitivement dans le cours d'un an.

Que les lettres de répit et de surséance n'aient lieu pour per-

sonne et qu'il soit fait de bons règlements pour la vérification des faillites et la liquidation de toutes dettes.

Que les saisies réelles et consignatoires soient abrogées, et que l'invention moderne des jurés priseurs qui dévorent les successions soit mise au néant.

Qu'il soit établi dans toutes communautés ainsi que dans toutes paroisses un juge de paix électif, qui, assisté de quelques arbitres nommés par les parties, tente d'abord d'accommoder tout procès.

Que tous les droits féodaux tels que le retrait, les loz et ventes, rachats, les moulins, les pressoirs, les fours, soient rendus rachetables et amortissables, ainsi que les rentes, surtout celles qui sont solidaires à plusieurs, connues sous le nom de fresche.

Que le franc fief soit aboli, et que le partage noble n'ait point lieu entre les roturiers selon l'intention indiquée par la coutume.

Que les droits de chasse soient tempérés, de manière qu'un honnête propriétaire qui a une certaine qualité de terrain comme serait une métairie, puisse avoir l'aisance personnellement de tuer sur son terrain partie du gibier qu'il y nourrit.

Que tous les impôts soient réduits à un état simple et pour l'assiette et pour la perception. Que par exemple ils soient réduits à trois chefs : — 1) Une contribution sur les fonds dite territoriale, payable en argent et non en denrée, et assise à raison de la valeur de la ferme ou du prix du fond. — 2) Une contribution par tête, dite assurance sociale, qui serait en proportion des facultés apparentes. — 3) Une taxe sur les domestiques, les cabriolets et carrosses, qui serait appelée rachat de luxe.

Que pour cet effet il soit demandé à chaque province une somme raisonnable, laquelle sera répartie par des commissaires au libre choix des contribuables ; qu'ainsi la juridiction des commissaires royaux, subdélégués, intendants, etc., soit supprimée ; qu'il soit établi en Anjou une commission d'Etats provinciaux indépendants de la Touraine, dont les membres librement nommés par les citoyens de tous les ordres seront chargés de la manutention de tous les fonds publics et de tous les objets d'administration et de grande police.

Que tous les comptes de recette, de dépense, ainsi que tout registre d'impôt dans tous les grades possibles, depuis la caisse

de la paroisse jusqu'à celle du royaume, soient tous les ans imprimés et soumis au jugement du public.

Que toute loterie quelconque soit abolie comme un des plus grands fléaux du peuple, qu'elle épuise par un jeu ruineux et malhonnête.

Que tous les poids et mesures soient rendus uniformes et semblables dans le royaume; que les mesures d'aunage soient rappelées à des divisions de la toise et du pied du roi, et les poids à des divisions relatives aux monnaies.

Que le royaume soit aussi rappelé, autant qu'il sera possible, à l'unité de loi. Un poids, une mesure, une loi, voilà la perfection et le suprême moyen de justice et de paix.

Que les coutumes soient refondues; qu'il soit fait un nouveau code civil et criminel; que tous les membres de la société soient égaux devant la loi; qu'ils subissent tous les mêmes peines pour les mêmes délits; que l'ordonnance royale qui dégrade un noble avant le supplice, soit supprimée comme insultante, outrageuse aux communes, et comme l'unique source du préjugé d'infamie qui pour un seul coupable s'étend à toute une famille.

Qu'il est intéressant surtout pendant quelques années d'augmenter considérablement les cavaliers de maréchaussés pour contenir le bon ordre et les coquins qui ne manqueront point de se trouver en grand nombre lors de la suppression des gabelles jusqu'à ce que chacun y employé se soit choisi un nouvel état.

Que la multitude des affaires qui ont dans tous les temps occupé l'administration ayant empêché qu'on ait fixé des vues sérieuses sur la triste situation des misérables qui font un second nous-même et qui par ce moyen ont manqué pour la majeure partie presque de tout, mérite aujourd'hui qu'on y fasse de sérieuses réflexions, à quoi nous étant appliqués, nous avons reconnu qu'il serait absolument utile d'établir dans chaque paroisse de ville et de campagne du royaume un bureau des pauvres, qui serait administré par le curé, chez lequel il serait surtout dans les petites paroisses, et deux notables habitants qui seraient renouvelés tous les trois ans, à moins qu'on ne jugeât utile de les prolonger, et que pour alimenter chaque bureau de son nécessaire soit pour les vivres, soit pour les habillements des pauvres, leur travail prélevé à la décharge du bureau, il faudrait obliger tous les gros bénéficiers et communautés qui ont beaucoup plus de revenu qu'il ne leur en faut pour vivre honnêtement et faire faire les réparations de leurs

biens, à verser le surplus de leur nécessaire qu'on pourrait fixer savoir par chaque tête de religieux à 5 ou 600 livres, par tête de ses gros bénéficiers au quart ou au tiers de leur revenu, et cela au bureau général des pauvres qu'on établirait dans la ville capitale de chaque province, qui serait tenu d'en partager les autres bureaux de la province suivant l'égail qui en serait fait par trois députés de cette capitale et pareil nombre de la province, et en cas de contestation par un tiers dont le choix serait fait sur 4 qu'ils seraient tenus de nommer, savoir 2 de la ville et 2 de la province, et cela en tirant auquel des 4 le sort tomberait, et cela après toutefois qu'on aurait prélevé une somme nécessaire pour fournir encore aux besoins d'une certaine quantité d'individus qui n'ont point demandé à naître et pour lesquels il serait utile de prendre dans la ville d'Angers une des quatre maisons de Bénédictins qu'il y a dans cette ville (1), une des trois autres maisons qu'ils occupent étant plus que suffisante pour les loger tous commodément. Même à ce moyen on pourrait en prendre une seconde pour loger les pauvres infirmes hors d'état de pouvoir travailler et sans secours de personne. Par ce moyen nous aurions la satisfaction de ne point tant voir périr de misérables par la privation du nécessaire, ce qui arrive trop fréquemment surtout dans l hiver; et dans cette saison de n'en point voir tant d'autres souffrir faute de travail, que par ce moyen on serait dans le cas de leur procurer, ce qui détruirait tous ces mendiants importuns dont la majeure partie se dispenseraient bien de demander si ce n'était des vues de fainéantise et souventes fois de coquinisme qui les y portent. Par contrecoup il en résulterait un bien considérable pour le repos public et pour le bien de l'État, car on est dans le cas de prouver qu'il y a dans le royaume 3.000.000 d'hommes et de femmes qu'on pourrait faire travailler qui ne s'occupent qu'à mendier depuis le matin jusqu'au soir. D'un autre côté il en résulterait un autre avantage qui serait que ces Messieurs gros bénéficiers au lieu que d'aller, comme ils ont coutume de faire, à Paris dépenser une partie de leurs revenus sans rendre de services où sont leurs bénéfices, y rendraient du moins celui d'y dépenser leur argent. Nous espérons que ces Messieurs nous pardonneront ces observations puisqu'ils ne

(1) Abbaye de Saint-Aubin, abbaye de Saint-Serge, abbaye de Saint-Nicolas, prieuré de Lesvière.

cessent de nous prêcher que le superflu des riches est le nécessaire des pauvres, et qu'ils nous doivent l'exemple.

Que la majeure partie des curés de campagne ont trop de revenu aujourd'hui, ce qui met partie de ceux qui les possèdent dans le cas de tenir une table splendide pour se traiter les uns les autres journellement, au lieu de songer à en partager les pauvres, à aller consoler les malades dans leurs souffrances, et instruire leur troupeau soit de paroles, soit d'effet. Pour remédier à un tel abus qui s'accroît de plus en plus, il serait encore bien utile d'obliger les habitants de leur paroisse à faire annuellement à leur curé depuis 7 jusqu'à 1400 livres de rente eu égard à la grandeur et à l'embarras de la paroisse, et 400 livres à chaque vicaire qui avec leur casuel leur ferait un revenu plus que suffisant pour vivre honnêtement, moyennant quoi décharger tout le peuple des dîmes qu'il leur paie, qui par l'achat journalier que les bons pères de famille font d'une certaine quantité d'engrais deviennent trop considérables au dépens de la bourse du public, qui sans cette considération ferait encore plus de dépense pour engraisser les terres et par ce moyen augmenterait le revenu du royaume.

Restait à élire les députés qui représenteraient la paroisse à l'assemblée générale du tiers état de la sénéchaussée d'Angers. Saint-Samson ayant 200 feux avait droit à deux députés, d'après le règlement royal. Furent élus : Antoine Landeau, procureur syndic, et René-Joseph Renou, ancien notaire royal, « bourgeois vivant en notre paroisse. »

Le général Decaen et la guerre de Vendée

Charles-Mathieu-Isidore Decaen, né à Caen le 13 avril 1769, mourut à Ermont (Seine-et-Oise) le 9 septembre 1832. Il faisait partie de l'armée de Mayence. Voici le résumé de sa biographie depuis son arrivée à Nantes jusqu'au 1er janvier 1795 (1).

(1) *Mémoires et journaux du général Decaen*, publiés par MM. Picard et Paulier (Paris, Plon, 1910). — Le général Decaen a écrit une Histoire des

Les Mayençais se réunirent à Nantes, les 6, 7 et 8 septembre 1793, à l'armée des Côtes de Brest ; ils allaient prendre part aux opérations contre les Vendéens, de concert avec cette dernière, commandée par le général Canclaux, et avec celle des Côtes de la Rochelle, placée sous les ordres du général Rossignol. A leur tête étaient : Dubayet, commandant en chef ; Kléber, commandant l'avant-garde ; Vimeux, commandant la première brigade, Beaupuy, la seconde, et Haxo, la réserve.

Decaen fit partie, en qualité d'adjoint, de l'état-major de Kléber. Il remplit ensuite les fonctions d'adjudant général auprès du général Bloss qui fut tué le 27 octobre 1793 au pont de Château-Gontier, puis auprès de Marigny, promu général de brigade par les Représentants du peuple le 24 octobre. Il prit part avec lui, en novembre, aux coups de main sur Pontorson et Dol, puis sur Laval.

Appelé au commandement d'un corps de volontaires dénommé les *Chasseurs francs*, qui devait comprendre mille hommes d'infanterie et 300 cavaliers, Marigny chargea son adjoint de les recruter.

Decaen reçut le 26 novembre 1793, à l'âge de 24 ans, sa nomination au grade d'adjudant général, « en considération de la bravoure et des talents dont il avait fait preuve. »

Au cours d'une des expéditions sans nombre exécutées par les Républicains, Decaen faillit être tué par un Vendéen qu'il poursuivait et voulait épargner. Une autre fois, il eut l'occasion de sauver la vie à un jeune homme, nommé Richard, qui devait lui en témoigner la plus vive reconnaissance.

Dans l'engagement où Marigny fut tué à Durtal, le 9 décembre 1773, Decaen, à la tête d'un peloton de hussards, chargea les tirailleurs ennemis et fit ramener

Guerres de la Vendée et de la chouannerie, dont le manuscrit inédit appartient à la bibliothèque municipale de Caen

sous leur feu le corps de son jeune et intrépide général.

Il le remplaça provisoirement dans ses fonctions et exécuta plusieurs opérations de concert avec le général Westermann qui, l'ayant apprécié, lui proposa de servir auprès de lui comme adjudant général. Decaen refusa, prétendant qu'il n'avait jusque-là guère porté chance aux généraux qui l'avaient employé en cette qualité : il préférait ne pas être spécialement attaché à un nouveau chef.

Pendant toute cette dure campagne, Decaen s'efforçait de ramener à la République plutôt que de les exterminer, les Vendéens qu'il poursuivait. Ayant, avec plusieurs officiers, promis la vie sauve à un certain nombre d'entre eux s'ils mettaient bas les armes, il ne put contenir son indignation en apprenant que, sans égard pour la parole donnée, les « impitoyables Représentants » Turreau et Prieur avaient fait fusiller en masse ces malheureux.

A la fin de décembre 1793, une jeune fille noble, Mlle de Clairval, faite prisonnière avec un groupe de Vendéens, fut sauvée du déshonneur par un officier sous les ordres de Decaen ; elle put rentrer à Angers, le 18 janvier, vêtue et armée comme un chasseur, dans les rangs des troupes républicaines. Elle devait plus tard épouser son sauveur.

Westermann étant parti en congé à Paris, Decaen demanda à rejoindre Kléber, alors relégué avec Marceau à Châteaubriant.

A son arrivée à Angers, le 18 janvier 1794, touché de l'infortune de l'adjudant général Desmarres, injustement poursuivi, il lui offrit de le faire échapper. Confiant dans la justice de son pays, Desmarres refusa de fuir : la commission militaire devait le faire guillotiner (31 janvier).

Au 3 avril 1794 Kléber donna à Decaen le comman-

dement de toutes les troupes dépendant du cantonnement de la Gravelle, bourg situé entre Vitré et Laval. Le pays était divisé en arrondissements à la tête desquels Kléber avait placé des adjudants généraux. Il leur avait assigné comme but « la destruction totale des Chouans, le retour de l'ordre, le maintien de la discipline militaire. » Mais, appelé à l'armée du Nord par un arrêté du Comité de Salut Public, il écrivit, le 4 mai, à Decaen pour l'aviser de son départ. Decaen en éprouva une peine indicible. Kléber, en passant à la Gravelle, le consola de son mieux et lui laissa, en partant, un certificat des plus élogieux.

Le 13 juin 1794, Decaen reçut l'ordre de se rendre avec ses troupes à Segré. Par son zèle et son courage, il s'était acquis l'estime et l'affection de son nouveau chef, le général Vachot, bientôt remplacé par le général Humbert. Ce dernier, tardant à accorder des renforts que Decaen lui demandait avec instance, reçut de son subordonné une lettre ainsi conçue : « Je suis étonné, général, qu'il ne me soit fait aucune réponse à mes diverses demandes, et qu'on me laisse abandonné à moi-même dans un pays où des scènes sanglantes se renouvellent journellement. Je t'annonçais hier cinq habitants égorgés depuis le premier du mois. Six augmentent ce nombre depuis hier soir. En vérité, il est extraordinaire qu'on garde le silence sur de pareils rapports et qu'on ne prenne aucun moyen pour empêcher ces malheurs. Il faut des soldats, général, en plus grand nombre dans le territoire qui m'est confié... Un objet encore fort intéressant, qu'on ne prend pas non plus en considération malgré toutes mes sollicitations (combien de fois renouvelées !), c'est que les soldats sont nus. J'ai le douloureux spectacle de voir des soldats en faction sans habits ! J'espère que tu me feras au moins une réponse et qu'enfin tu m'annonceras bientôt les secours que je sollicite. » Humbert ne put lui envoyer que de bonnes paroles.

Au 25 novembre 1794, le général Hoche avait remplacé le gréral Moulin au commandement de l'armée des Côtes de Brest, à laquelle avait été réunie l'armée des Côtes de Cherbourg, placée sous les ordres de Dubayet.

Le 23 décembre au soir, Decaen voit entrer dans sa chambre, sans qu'il en ait été prévenu, « un homme jeune, d'une belle taille, jolie figure. » Il se lève pour aller au-devant de lui. « On se garde fort mal ici, dit l'inconnu. — Qui es-tu pour me faire cette observation ? réplique Decaen, — Le général en chef, » déclare l'étranger. C'etait Hoche : il était entré dans la ville sans que la garde fût sortie pour le reconnaître. Il trouvait, d'ailleurs, Decaen dans sa chambre, occupé à étudier la carte de la région et se montra satisfait du court entretien qu'il eut avec lui.

Le 26 décembre, dans une nouvelle entrevue avec le général en chef, Decaen lui proposa le système des colonnes mobiles comme un des moyens les plus sûrs de se débarrasser des « brigands » et, sur la demande de Hoche, il accepta de se charger de mettre ce système en pratique.

Mais, le même jour, il reçut de Merlin de Throinville, alors commissaire de l'armée devant Mayence, l'ordre de se rendre sans délai à cette armée. Hoche, à qui il communiqua immédiatement cet ordre, ne parut pas disposé à laisser partir un subordonné à qui il venait de donner des marques de son estime et de sa confiance, mais Decaen lui exposa les raisons de son grand attachement pour Kléber, qu'il désirait rejoindre et, sur ses instances, se vit enfin accorder l'autorisation qu'il demandait.

Le 1er janvier 1795, Decaen quitta Segré pour l'armée de Rhin-et-Moselle. (1)

(1) Le 3 juillet 1796, Decaen fut nommé général de brigade, et le 16 mai 1800 il devenait général de division.

Le clergé de l'archiprêtré de Cholet (1802-1911)

La loi du 17 février 1800 partagea le département de Maine-et-Loire en cinq arrondissements et le 8 mars suivant une nouvelle loi fixait les chefs-lieux de ces arrondissements à Angers, Baugé, Beaupréau, Saumur et Segré. Il y avait quinze cantons dans l'arrondissement de Beaupréau : Beaupréau, Champtoceaux, Chemillé, Cholet, Jallais, Maulévrier, Le May, Montfaucon, Montrevault, la Pommeraye, la Romagne, Saint-André-de-la-Marche, Sainte-Christine, Saint-Florent-le-Viel et Vezins. On trouva bientôt que les cantons étaient trop multipliés. Par arrêté des Consuls, du 18 novembre 1801, les justices de paix ou cantons du département de Maine-et-Loire furent fixés au nombre de 34, dont 7 pour l'arrondissement de Beaupréau : Beaupréau, Champtoceaux, Chemillé, Cholet, Montfaucon, Montrevault et Saint-Florent-le-Vieil.

C'est le 6 juin 1802 que Mgr Montault, premier évêque Concordataire, prit solennement possession du nouveau diocèse d'Angers. Dans les premiers mois, l'occupation constante du prélat fut la nouvelle circonscription des paroisses et la nomination des ecclésiastiques chargés de les desservir. Terminé le 22 octobre, le travail épiscopal fut approuvé le 10 novembre par le Gouvernement Consulaire. Un mois après, le 10 décembre 1802, paraissait l'*Ordonnance pour la formation du Chapitre et pour la circonscription des cures et succursales, et la nomination des curés et desservants du département de Maine-et-Loire, formant le diocèse d'Angers*. Il y avait 34 cures, 362 succursales et 6 oratoires, soit 402 édifices destinés à l'exercice du culte.

Cette ordonnance, une des plus éclatantes manifestations de la puissance épiscopale, supprimait les anciennes paroisses de l'Anjou et, du même coup, en faisait surgir de nouvelles. Dans l'arrondissement de Beaupréau,

elle érigeait 83 paroisses, savoir : sept cures et 76 succursales (1).

Après la cérémonie de la prestation de serment, qui eut lieu devant le préfet à la cathédrale le 16 et le 22 décembre 1802, les nouveaux titulaires, munis des lettres de pouvoir données par l'évêque et du certificat de prestation de serment délivré par le secrétaire général de la préfecture, allèrent prendre possession de leur cure ou succursale (2).

Nous allons donner les noms des curés, desservants, aumôniers et supérieurs de collèges (3) de l'archiprêtré de Cholet depuis le Concordat jusqu'en 1911 (4).

DOYENNÉ DE CHOLET

Notre-Dame de Cholet : Beurier (1802-24), Ploquin

(1) Un certain nombre de ces paroisses avaient dépendu jusque-là du diocèse de la Rochelle. En voici la liste : Cerqueux-de-Maulévrier, Chanteloup, Cholet (Notre-Dame et Saint-Pierre), Cossé, le Longeron, Maulévrier, le May, Mazières, Montigné-sur-Moine, la Romagne, Roussay, Saint-André de-la-Marche, Sainte-Christophe-du-Bois, Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, la Séguinière, la Tessoualle, Torfou, la Tourlandry, Trémentines, Vezins, Yzernay, Bégrolles (jusqu'en 1802 annexe du May), Nuaillé (annexe de Mazières), Saint-Léger (annexe du May).

Firent partie du diocèse de Nantes jusqu'au 6 juin 1802 : Champtoceaux, Drain. le Fuilet, Landemont, Liré, Montfaucon (3 paroisses), la Renaudière, Saint-Christophe-la-Couperie, Saint-Crespin, Saint-Germain-sur-Moine, Saint-Laurent-des-Autels, Tilliers, la Varenne, Saint-Sauveur-de-Landemont (jusqu'en 1802 succursale de Landemont).

(2) *Les premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers* par l'abbé Uzureau (Angers, Siraudeau, 1901).

(3) Pour être complet, il faudrait donner les noms des vicaires, des prêtres habitués et des professeurs.

L'abbaye de la Trappe de Bellefontaine a eu successivement pour Abbés : Dom Marie-Michel (1827-30), dom Fulgence (1830-45), dom Augustin-Marie (1845-50), dom Fulgence de nouveau (1850-66), et dom Jean-Marie depuis 1866.

(4) C'est le 24 janvier 1896 que Mgr Mathieu a attribué le titre *d'archiprêtre* au curé de Notre-Dame de Cholet et celui de *Doyen* aux curés de Beaupréau (Notre-Dame), Chemillé (Notre Dame), Drain, Montfaucon-sur-Moine, Montrevault et Saint-Florent-le-Vieil. Depuis 1906, le chef-lieu du doyenné de Drain a été transféré à Champtoceaux.

(1824-51), Coutant (1) (1851-83), Luçon (1883-87), Grellier (1888-93), Dubillot depuis 1893. — *Saint-Pierre de Cholet* : Boinaud (1802-06), Hudon (1806-43), Hortode (1843-74), Bougère (1874-97), Gauthier depuis 1897. — *Cerqueux-de-Maulévrier* : Avrillon (1802-10), Papin (1810-14), Vaillant (1814-47), Hamelin (1847-50), Révellière (1850-74), Chauvin (1874-85), Priou (1885-92), Barbeau (1892-1909), Saudeau depuis 1909. — *Chanteloup* : Garreau (1802-18), Bidet (1818-42), Poulain (1842-88), Raimbault depuis 1889. — *Maulévrier* : Tharreau (1802-07), Pelletier (1807-23), Gauffre (1823-31), Pasquier (1831-37), Lenoir (1837-62), Colas (1862-66), Gaultier (1866-70), Canard (1870-1904), Pineau (1904-06), Alliot nommé en 1906. — *Mazières* : Hutereau (1802-03), Fillion (1803-13), Bourreau (1813-29), Rousseau (1830-36), Banchereau (1836-71), Lallemand (1871-95), Vignais (1895-1901), Halbert depuis 1901. — *Nuaillé* : Bascher (1802-14), réuni à Trémentines,

(1) M. Coutant naquit le 14 novembre 1807 dans l'une des fermes de la paroisse Notre-Dame de Cholet, de parents d'une religion aussi solide qu'éclairée. Les anciens se rappellent encore M. Coutant père, modèle de toutes les vertus du chef de famille chrétienne, d'une charité inépuisable, au point de ne jamais refuser le pauvre qui lui tendait la main. C'est lui qui disait ce mot charmant : « Ce que vous donnez par la porte, le bon Dieu vous le remet par la fenêtre. » Cette charité du père pour les pauvres se retrouvait à un haut degré dans le fils, M. le curé Coutant. Non content de donner, il savait doubler le prix de son offrande par les quelques paroles si pleines de cœur dont il l'accompagnait toujours. — Portant à ses parents l'amour le plus filial, il aimait souvent à en parler, rappelant avec la bonhomie qui faisait le charme de ses relations, qu'il avait été *petit berger*, avant que son père ne l'eût envoyé au collège de Beaupréau. C'est là qu'il fit ses études classiques, sous la direction de M. l'abbé Loir-Mongazon, un des hommes les plus éminents dans la science difficile de l'enseignement et de l'éducation, et de là qu'il entra au grand séminaire d'Angers. Ordonné prêtre le 17 mars 1832, il fut aussitôt nommé vicaire à Saint-Pierre de Saumur, puis sept ans après curé de Doué-la-Fontaine et le 7 septembre 1851, curé de Notre-Dame de Cholet. — Ce que fut M. Coutant pendant les 32 années qu'il administra la paroisse Notre-Dame, tous le savent. Prêtre par excellence, il savait imposer un profond respect à tous par la régularité de sa vie, par sa simplicité, sa modestie, une piété angélique, une charité inépuisable, une humeur toujours égale, un dévoûment sans bornes aux pauvres et aux délaissés, qu'il considérait surtout comme la portion privilégiée de son troupeau (*Intérêt public de Cholet*).

Delaunay (1828-29), Jouanneaux (1829-42), Pineau (1842-72), Huet (1872-77), Méfray (1877-97), Bedouin (1897-1901), Beaussier (1901-10), Gautier depuis 1910. — *Saint-Christophe-du-Bois :* Rousselière (1802-10), Bidet (1810-18), Pineau (1819-32), Deshaies (1832-1844), Courgeon (1844-73), Robert (1873-1908), Laumonnier depuis 1908. — *La Séguinière :* Cailleaud (1802-03), Buchet (1803-35), Courtois (1835-43), Legros (1844-67), Gaignard (1867-76), Cribier (1876-96), Réthoré nommé en 1896. — *La Tessoualle :* Bergevin (1802-03), Bonnenfant (1803-21), Grimault (1821-23), Beaufreton (1823-43), Mathis (1843-58), Leblanc (1858-87), Gaultier (1887-1904), Gilbert depuis 1904. — *Toutlemonde :* Pinson (1843-72), Laîné (1872-75), Simon (1875-97), Libeau depuis 1897. — *Trémentines :* Ayrault (1802-04), Cottenceau (1804-48), Thuillier (1848-98), Réthoré depuis 1898. — *Vezins :* Boisdron (1802-27), Frémon (1827-33), Chesneau (1833-65), Manceau (1865-98), Pinier (1898-1900), Audouin depuis 1900. — *Yzernay :* Vexiau (1802-14), Papin (1814-19), Nicolas (1819-25), Fresneau (1825-76), Poirier (1876-1907), Grellier nommé en 1907.

DOYENNÉ DE BEAUPRÉAU

Notre-Dame de Beaupréau : Loir-Mongazon (1802-16), Dubois (1816-41), Lebreton (1842-73), Guimier (1873-99), Ménard (1899-1909), Legeay depuis 1909. — *Saint-Martin de Beaupréau :* Clambart (1802-19), Rabouan (1820-58), Prisset (1858-74), Rideau (1874-89), Montreuil (1890-97), Billot depuis 1897. — *Andrezé :* Dupont (1802-21), Gourdon (1821-28), Desmarquais (1828-57), de Mergot (1857-87), Tremblay depuis 1887. — *Bégrolles :* Chesné (1802-33), Levêque (1833), Prévost (1833-73), Pineau (1873-76), Colas (1877-1906), Gourdon depuis 1906. — *La Blouère :* Grasset (1802-06), Rivereau (1806-38), Fouré (1838-63), Ternant (1863-65), Gaudrez (1865-1866), Courtais (1866-

82), Moron (1882-98), Audfray depuis 1898. — *La Chapelle-du-Genêt* : Bouguier (1802-21), Gourdon (1821-37), Rochard (1837-42), Cherbonnier (1842-77), Hy (1878-93), Breton (1893-1908), Gandon depuis 1908. — *Gesté* : Fleury (1802-35), Blouin (1835-58), Renou (1858-61), Cailleaud (1861-73), Barrau depuis 1873. — *Jallais* : Charruau (1802-23), Brouard (1823-32), Bernier (1832-33), Brouard de nouveau (1833-45), Bretaudeau (1845-64), Branchereau (1864-71), Godard (1871-95), Bodinier (1896-1903), Denéchère depuis 1903. — *La Jubaudière* : Guichet (1802-06), Marais (1806-12), Doguereau (1812-45), Ternant (1845-61), Godard (1861-62), Brémond (1862-75), Luçon (1875-83), Favereau (1883-95), Denéchère (1895-99), Lecuit (1899-1906), Gaultier depuis 1906. — *Le May* : Gendron (1802-12), Letourneau (1812-18), Benoist (1818-54), Denécheau (1855-67), Bretaudeau (1867-80), Toublanc (1880-86), Doisy depuis 1886. — *Notre-Dame-des-Mauges* : Chupin (1868-87), Ploquin (1887-1910), Gautreau depuis 1910. — *Le Pin-en-Mauges* : Cantiteau (1802-17), Raimbault (1817-75), Bodin (1875-82), Boiteau (1882-1908), Terrien depuis 1908. — *La Poitevinière* : Masson (1802-04), Bordère (1804-20), Philocheau (1820-23), Mollet (1823-29), Allard (1829-72), Brin (1872-97), Chevallier depuis 1897. — *Saint-Léger-sous-Cholet* : Béchade (1802-13), Lepeu (1813-17), Bonnenfant (1826-30), Descaries (1830-32), Denéchau (1833-63), Bretaudeau (1863-81), Humeau depuis 1881. — *Saint-Philbert-en-Mauges* : Davy (1802-16), Boutreux (1817-26), Métayer (1826-29), Bouyer (1829-41), Bossuet (1841-42), Pinson (1842-72), Pinson (1872-82), Breteaudeau (1882-88), Séchez (1888-97), Humeau (1897-98), Métivier depuis 1898. — *Villedieu* : réuni à la Blouère, Peltier (1834-79), Rabin (1879-91), Robin (1891-1905), Charrier (1905-10), Gerfault depuis 1910.

DOYENNÉ DE CHAMPTOCEAUX

Champtoceaux : Allaire (1802-26), Duret (1826-66), Fronteau, (1866-1906), Pletteau depuis 1906. — *Bouzillé* : Benoist (1) (1802-33), Mahot (1833-36), Gabory (1836-62), Royer (1862-94), Bouyer (1894-1908), Fonteneau depuis 1908. — *Drain* : de la Bourdonnaye (1802-03), Saulny (1803-10), Brisset (1810-36), Vandangeon (1836-45), Jouin (1846-52), Bellanger (1852-61), Renou (1861-1906), Raffegeau depuis 1906. — *Landemont* : Peuriot (1802-09), Chéguillaume (1809-13), Erault (1813-15), Favereau (1816-37), Derouet (1837-96), Landreau (1896-1909), Dupé depuis 1909. — *Liré* : Brillaud (1802-24), Chevillard (1824-43), Deshaies (1843-85), Hervé (1885-1907), Garreau depuis 1908. — *Saint-Christophe-la-Couperie* : Megreau (1802-19), Blouin (1819), Bellanger (1819-21), Goislard (1822-23), Plessis (1823-27), Mérial (1828-30), Pineau (1830-40), Nail (1842-72), Plaçais (1872-78), Orhan (1878-89), Sicard (1890-1900), Vigneron depuis 1900, — *Saint-Laurent-des-Autels* : Lemonnier (1802-03), Millet (1803-04), Mollisson (1805-10), Mercier (1810-30), Péron (1830-71), Besnier (1871-1903), Coiffard depuis 1903. — *Saint-Sauveur-de-Landemont* : Perrichon (1802-10), Silvestre (1811-14), Blouin (1814 15), Terrien (1815-44), Guibert (1844-71), Bretaudeau (1871-93), Maindiau (1893-96), Cognée (1896-1907), Bricard depuis 1907. — *La Varenne* : Levacher (1802-19), Yvon (1819-20), Girault (1820-21), Grimault (1822-66), Durand (1866-99); Brin (1899-1901), Honoré (1901-06), Lamprière depuis 1906.

DOYENNÉ DE CHEMILLÉ

Notre-Dame-de-Chemillé : Alliot (1802-11), Coudroy (1811-

(1) Voir ci-dessous une notice sur M. Benoist.

32), Bremon (1832-78), Allereau (1878-88), Fillaudeau depuis 1888. — *Saint-Pierre-de-Chemillé* : Morigné (1802-20), Blanvillain (1820-67), Simonnet (1867-71), Raine depuis 1871. — *Chapelle-Rousselin* : Chalopin (1802-10), Avrillon (1810-19), Maussion (1819-21), Soreau (1821-35), Hamon (1835-47), Pidoux (1847-51), Hilaire (1851-57), Allard (1857-86), Martin (1886-96), Cesbron (1897-1902), Cesbron depuis 1902. — *Cossé* : Retailleaud (1802-10), Cailleaud (1810-16), Delbos (1818-31), Maslin (1831-35), Maindiau (1835-55), Hardouin (1855-60), Chevallier (1860-71), Sauvêtre (1871-99), Oger (1899-1902), Royer depuis 1903. — *Les Gardes* : de Mergot (1845-57), Malinge (1857-84), Bioteau (1884-88), Courtin (1888-94), Pouponneau (1894-1903), Picherit depuis 1903. — *La Jumellière* : Charruau (1) (1802-49), David (1849-55), Thibault (1855-56), Desgré (1856-80), Papin depuis 1880. — *Melay* : Bélier de la Chauvelays (1802-04), Boussion (1804-26), Desfossés (1826-52), Mégrier (1852-70), Lemarié (1870-97), Libeau (1897-1901), Tricoire depuis 1901. — *Neuvy* : Davy (1802-05), Thomas (1805-09), Clémot (1809-14), Marais (1814-35), Malinge (1835-62), Godard (1862-68), Supiot (1868-79), Florent depuis 1879. — *Sainte-Christine* : Ménard (1802-03), Courant (1803-21), Lépine (1821-32), Jamin (1832-52), Supiot (1852-59), Chevrier (1859-82), Hervé (1882-85), Chevallier (1885-95), Boisson depuis 1895. — *Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde* : de la Morlaye (1802 06), Hudon (1806), Mussault (1806-15), Cesbron (1816-34), Hervé (1834-56), Reveillère (1856-77), Huet depuis 1877. — *Saint-Lezin* : Morin (1802-16), Taupin (1817-35), Bedouin (1835-57), Vincent (1857-71), Vincent (1871-91), Grimault depuis 1892. — *La Tourlandry* : Robineau (1802-28), Hoctin (2) (1828-51), Petiteau (1851-56), Vincent (1856-97), Fillaudeau depuis 1897.

(1) Voir sa notice ci-dessous.
(2) Voir une notice sur M. Hoctin (*infrà*).

DOYENNÉ DE MONTFAUCON-SUR-MOINE

Montfaucon-sur-Moine : Raingeard (1802-07), Breton (1807-16), Griffon (1816-45), Belliard (1845-74), Rivereau depuis 1874. — *Le Longeron* : Grolleau (1802-12), Labouré (1813-23), Erault (1823-26), Sureau (1826-28), Thébault (1828-46), Terrier (1846-91), Ménard (1891-99), Legeay (1899-1909), Goineau depuis 1909. — *Montigné-sur-Moine* : Pasquier (1802-09), Mollisson (1810 16), Cornet (1818-38), Buthier (1838-67), Frémont (1867-1900), Godefroy (1900-07), Gourdon depuis 1907. — *La Renaudière* : Bureau (1802-04), Houdet (1804-16), Picquet (1816-25), Berthelot (1825-84), Dessais (1885-96), Musset (1896-99), Bois depuis 1899. — *La Romagne* : Archambault (1802-20), Bouilly (1820-37), Bourigault (1837-92), Berçant (1892-99), Denéchère (1899-1907), Avrillault depuis 1907. — *Roussay* : Gautret (1802-03), de la Corbière (1803-15), Pineau (1815-18), Goislard (1819-22), Crabil (1824-54), Gastineau (1854-79), Huet (1879-93), Petiteau depuis 1893. — *Saint-André-de-la-Marche* : Favereau (1802-29), Gilles (1829-69), Leclerc (1869-95), Vincent depuis 1895. — *Saint-Crespin* : Crabil (1802-06), Boisselier (1806-43), Couëffard (1843-70), Dupont (1870-97), Piou depuis 1898. — *Saint-Germain-sur-Moine* : Saillant (1802-13), Meignan (1813 47), Gaborieau (1847-72), Dubillot (1872-95), Mérit (1895-1909), Cochard depuis 1909. — *Saint-Macaire-en-Mauges* : Rimbault (1802-30), Bretault (1830-76), Deniau (1876-1909), Dupé depuis 1909. — *Tilliers* : Fonteneau (1802-20), Ploquin (1820-24), Théard (1824-31), Fauveau (1831-54), Gabory (1854-60), Périgois (1860-67), Bizon (1867-1907), Chaumoître depuis 1907. — *Torfou* : Hullin (1802-09), Foyer (1809-42), Buisson (1842-53), Chesneau (1833-57), Béziau (1857-97), Girard depuis 1897.

DOYENNÉ DE MONTREVAULT

Montrevault : Martin (1802-29), Dupré (1829-33), Briffault (1833-47), Fruchaud (1847-86), Desbois depuis 1886. — *La Boissière-sur-Evre* : Hérissé (1802-26), Morin (1827-58), Aubert (1858-83), Bouyer (1883-94), Albert depuis 1894. — *Chapelle-Aubry* : Pauvert (1802-24), Griffon (1824-66), Colas (1866-1904), Dollet depuis 1904. — *Chaudron-en-Mauges* : Lheureux (1802-04), Pionneau (1804-38), Delaunay (1838-70), Taillée (1870-79), Crestin (1879-91), Sigogne (1891-1907), Gauthier depuis 1907. — *La Chaussaire* : Hessaux (1802-10), Doly (1810-24), Piou (1825-47), Bourtault (1847-72), Poirier (1872-93), Tricoire (1893-1901), Turpault depuis 1901. — *Le Doré* : Piton (1829-32), Buignet (1832-73), Denécheau (1874-92), Gaboreau (1892-1905), Roger depuis 1905. — *Le Fief-Sauvin* : Gruget (1802-11), Lépine (1811-30), Juret (1830-69), Pézot (1869-79), Froger depuis 1879. — *Le Fuilet* : Martin (1802-16), Mollisson (1816-19), Grimault (1819-22), Lecèvre (1822-25), Barat (1825-43), Turquais (1843-68), Martin (1869-94), Courtin (1894-97), Samson (1898-1907), Dixneuf depuis 1907. — *Le Puiset* : Guigneux (1802-05), Oger (1805-08), Lemonnier (1808-20), Maussion (1821-49), Veillet (1849-86), Abellard (1886-87), Antier depuis 1887. — *Saint-Pierre-Montlimart* : Piou (1802-33), Lévêque (1833-35), Malen (1835-37), Letourneux (1837-68), Guillet (1868-71), Menard (1871-99), Bricard (1899-1908), Leclerc depuis 1908. — *Saint-Quentin-en-Mauges* : Trotreau (1802-15), Thibault (1815-52), Bréhéret (1852-75), Couteau (1875-1900), Mérand (1900-03), Audureau depuis 1903. — *Saint-Rémy-en-Mauges* : Amant (1802-25), Lebrun (1825-65), Rousse (1865-82), Peignault depuis 1882. — *La Salle-Aubry* : Deniau (1802-16), Lemonnier (1816-22), réunie à la Chapelle-Aubry, Griffon (1827-74), Samson (1874-1903), Leclerc (1903-08), Cady depuis 1908. — *Villeneuve* : Grasset

(1802-06), réunie au Fief-Sauvin, Houdet (1816-22), Lemonnier (1823-29), Lhumeau (1829-69), Massonneau (1869-79), Jeanjean (1879-1902), Landreau depuis 1902.

DOYENNÉ DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL

Saint-Florent-le-Vieil : Gruget (1802-25), Courant (1825-72), Simon (1872-81), Davy (1885-97), Bretaudeau depuis 1897. — *Beausse*: Rivereau (1802-40), Charnacé (1840-45), Marais (1845-46), Gellusseau (1846-72), Samson depuis 1873. — *Botz* : Courjaret (1802-24), Chesnon (1824-35), Ferrand (1835-69), Ténier (1869-76), Quantin depuis 1876. — *Bourgneuf* : Denécheau (1846-78), Thuillier depuis 1878. — *La Boutouchère*: Lemarié (1802-03), Mercier (1803-05), Boisdron (1805-22), réunie à Saint-Florent-le-Vieil, Péton (1824-29), Métayer (1829-41), Poilâne (1841-79), Vigneron (1879-94), Antier (1894-1909), Robard depuis 1909. — *Chapelle-Saint-Florent* : Courgeon-la-Panière (1802-32), Ténier (1832-75), Poissonneau (1875-99), Pineau depuis 1899. — *Le Mesnil-en-Vallée* : Cruon (1802-24), Deval (1824-33), Pinault (1833-72), Boussion (1872-1908), Merlet depuis 1908. — *Montjean* : Soreau (1802-10), Brideau (1810-31), Lebreton (1831-42), Poisson (1) (1842-64), Laurent (1864-67), Allereau (1867-78), Dupont (1878-1900), Grandin nommé en 1900. — *La Pommeraye* : Forestier (1802-22), Grimault (1823-29), Ruais (1829-56), Lorre (1856-79), Courbet depuis 1879. — *Saint-Jean-du-Marillais* : Perrichon (1802-08), Gazeau (1808-39), Pelletier (1839-48), Menard (1848-50), Méfray (1850-85), Hodée (1885-1902), Chaussepied depuis 1902. — *Saint-Laurent-de-la-Plaine* ; Grellier (1802-38), Réthoré (1838-52), Bourthault (1852-80), Migneau (1880-1902), Boisdron depuis 1902. — *Saint-Laurent-du-Mottay* : Auger

(1) L'*Union de l'Ouest* du 9 mars 1864 contient un long article nécrologique sur M. Poisson, curé de Montjean.

(1802-05), Mercier (1805-26), Faucheux (1826-82), Bioteau (1882-1908), Humeau depuis 1908.

AUMÔNIERS

Beaupréau. — *Prison* : Decarie (1842-57), Guillaume (1857-62), Menard (1862-72). — *Communauté de Saint-Martin* : Bréhéret (1849-55), Rabouan (1858-60), Gabory (1861-62), Rompillon (1862-76), Métivier (1876-86), Terrien (1886-1900), Pineau depuis 1900.

Chaudron. — *Notre-Dame-du-Rosaire* : Sourice (1875-94), Cornilleau (1894-98), Porcher (1898-99), Roulier (1899-1903), Roulier Joseph depuis 1903.

Chemillé. — *Fontévristes* : Bellamy (1820-42), Raveneau (1842-45), Garnier (1845-62), Robineau (1862-88), Fautras (1888-1908), Gaillard depuis 1908. — *Hôpital* : Mabille (1858-62), Froger (1863-75), Hy (1875-1908), Abline depuis 1908.

Cholet. — *Bon-Pasteur* : Deruet (1861-62), Evrat (1862-82) Ploquin (1882-87), Sigogne (1887-91), Haudbine (1892-1902), Jambu depuis 1902. — *Carmel* : Ouvrard (1883-86), Thuau (1886-87), Béchet (1887-1901) — *Collège* : Jarnault (1861-62), Ollivier (1862-69), Aubert (1869-75), Hervé (1875-82). — *Hôpital* : Legeay (1815-38), Bompois (1838), Livergnage (1838-84), Morillon (1884-91), Brin (1891-99), Leroy depuis 1900. — *Prison* : Dixneuf (1890-94), Godin (1894-1903), Naud (1903-05), Proult (1905-08). — *Retraite* : Faucheux (1856-80), Lethon (1880-90), Dixneuf (1890-94), Godin (1894-1903), Naud depuis 1903.

Les Gardes. — *Trappistines* : les RR. PP. Trappistes de Bellefontaine.

La Pommeraye — *Communauté de la Providence* : Gremillon (1845-79), Taillée depuis 1879.

Saint-Jean-du-Marillais. — *Chapelle-de-Notre Dame* : les RR. PP. de la Compagnie de Marie.

Torfou. — *Communauté de Sainte-Marie* : Vannier (1836-41), Grêlé (1841-42), Thibault (1842-47), Bougère (1847-74), Haye (1874-82), Véron (1882-90), Gaultier (1890-99), Landreau et Augereau (1899-1910), Bricheteau depuis 1910.

SUPÉRIEURS DE COLLÈGES

Beaupréau : Loir-Mongazon (1802-31), Hamard (1839-43), Chapin (1843-52), Gaultier (1852-54), Pouplard (1854-90), Moreau depuis 1890.

Cholet : Doucet (1850-51), Lambert (1851-56), Branchereau (1856-59), Faucheux (1859-60), Bossard (1901-05), Eude depuis 1905.

Maulévrier : dirigé par la Congrégation de Saint-Joseph du Mans (1856-66).

Montjean : Soyer (1850-53), dirigé ensuite par la congrégation de Saint-Joseph du Mans (1853-56).

*
* *

Nous allons donner trois courtes notices sur MM. Charuau, curé de la Jumellière, Benoist, curé de Bouzillé, et Hoctin, curé de la Tourlandry. Elles sont extraites du journal l'*Union de l'Ouest*.

*** M. Clément *Charuau, curé de la Jumellière* (1), a terminé ses jours, à l'âge de 84 ans, le 1er juin 1849, après une très courte maladie. — Né à la Jumellière en 1765 de fermiers vendéens, imbu dès son enfance des principes chrétiens que ce pays eut peut-être la mission providentielle de sauvegarder en France, ordonné prêtre avant la Révolution, il suivit constamment les armées vendéennes et prodigua les secours de la religion sur les champs de bataille. Il passa la Loire à Saint-Florent-le-Vieil avec l'armée, et accompagna cette malheureuse expédition jusqu'à Granville. — Personne ne réunit à la fois plus de

(1) *Anjou Historique*, IXe année, pages 519 et seq.

piété, d'aménité de caractère à plus de science théologique. Il était une des lumières avouées du diocèse. Il aimait à former de jeunes lévites pour l'autel. Un grand nombre s'honorent d'avoir reçu ses premières leçons. — Les honneurs ecclésiastiques lui furent plusieurs fois offerts. Mais il aurait fallu lui faire violence pour l'éloigner de cette paroisse dont il était le père, après avoir été un de ses enfants. Il y a quelques années, on célébra pour lui la cinquantaine, non pas seulement de sacerdoce, mais sa cinquantaine comme curé de la Jumellière. Ce fut une bénédiction plutôt que l'on s'empressa de réclamer de lui. — Un homme aussi éminent ne se remplace pas. Il était comme une transition entre deux siècles, auxquels les événements qui se préparent pourraient donner une sinistre analogie, si la Providence, qui se manifeste d'une manière si éclatante, venait à nous retirer sa protection. Personne plus que M. Charuau ne faisait une juste appréciation des événements, qu'il devait sans doute à un jugement éclairé et à sa longue expérience. — Il est à regretter qu'il n'ait pu conserver des notes prises sur les lieux pendant la guerre de la Vendée; il n'est pas douteux qu'elles n'aient été très précieuses pour l'histoire. — Sa conversation toujours intéressante l'était davantage encore, toutes les fois qu'il se prêtait à narrer les épisodes dont il avait été témoin. La douleur de tout le clergé, d'un grand nombre de personnes qui l'aimaient et le vénéraient, les larmes de toute une paroisse et celles de toute sa famille, véritable tribu patriarcale de métayers vendéens, seront pendant de longues années encore le tribut d'hommage offert à sa mémoire. — Et celui qui lui a consacré ces lignes est autorisé, par les souvenirs attachés à cette existence chère et vénérée, à exprimer, en même temps que ses regrets, cette douce impression de l'âme qui nous avertit que le saint qui a quitté la terre est un élu de plus dans le ciel.

*** M. *Benoît*, né au Marillais en 1760, fit ses études à l'Université (1) et au grand séminaire d'Angers, où il eut pour maîtres MM. Emery et Duclaux, et pour contemporains la plupart de nos vénérables confesseurs de la foi, à l'époque de la persécution, et restaurateurs infatigables de la religion quand les églises furent rouvertes. Ordonné prêtre en 1784, il fut placé à la Trinité d'Angers et se trouva sinon le premier, du moins l'un des prêtres chapelains qu'eut M. Gruget, de si vénérable mémoire. Cinq ans après, M. Benoît, son oncle, curé de Bouzillé, lui résigna sa cure ; c'était en 1789 (2). La tourmente révolutionnaire approchait. Les premières années de ministère pastoral furent donc pleines de sollicitudes et d'agitation jusqu'à l'époque où pour le punir de sa fidélité inébranlable à ses principes et à ses devoirs sacrés, on l'emprisonna à Nantes pour avoir refusé le serment schismatique à la constitution civile du clergé. De là on le déporta en Angleterre avec un grand nombre de ses confrères. — Le douloureux exil de ce bon pasteur, séparé si violemment de son troupeau, dura dix années entières. La religion toutefois en tira son avantage. Jetés au milieu d'une nation protestante, nos prêtres catholiques firent tomber par le spectacle de leurs vertus bien des préjugés que le schisme entretenait contre la prétendue intolérance de l'Eglise romaine. Autant que qui que ce soit parmi ses confrères, l'abbé Benoît contribua à cet heureux résultat. Il eut bientôt conquis l'estime et l'affection des Anglais avec lesquels il vécut soit à Liverpool soit à Londres. — A sa rentrée en France, en 1802, il dut pour se conformer aux exigences de la police passer par Paris, où il vit son ancien

(1) M. Benoît était le dernier gradué maître ès-arts de l'Université d'Angers.

(2) C'est le 15 janvier 1790 que M. René Benoît prit possession de la cure de Bouzillé, sur la résignation à lui faite par feu Mathurin Benoît, dernier titulaire. M. René Benoît était alors vicaire à Bouzillé.

supérieur du séminaire d'Angers, M. Emery. Celui-ci qui savait juger les hommes, avait facilement reconnu en M. l'abbé Benoît un esprit solide; il voulait donc à toute force le retenir avec lui et l'employer comme professeur dans la pieuse et savante compagnie de Saint-Sulpice. Mais soit modestie, soit attachement pour ses infortunés paroissiens qu'il lui tardait de pouvoir consoler, M. Benoît ne céda point aux pressantes et flatteuses instances de M. Emery, et il n'eut point de repos qu'il n'eût regagné sa paroisse de Bouzillé, où il arriva le 1er avril 1802 (1). — Là sa vie de pasteur fut consacrée à procurer le soulagement des infortunes, et la guérison des plaies que les malheurs du temps avaient faites. En un mot, sa vie fut comme celle de tous les bons pasteurs dans ces temps de rudes labeurs pour le rétablissement des autels, avec cette différence qu'étant seul chargé d'une paroisse populeuse, il eut à supporter seul toutes les fatigues. Il trouva assez de zèle et de forces pour s'y dévouer plus de 30 années encore. — Enfin, après avoir si bien combattu les bons combats du Seigneur, âgé déjà de 73 ans, il crut que le temps de la retraite était venu pour lui. Dans cette pensée, il voulut finir ses jours au lieu qui l'avait vu naître, près de la grande et vénérable église de Notre-Dame-du-Marillais. qui lui était si chère. C'était dans ce saint lieu que s'était établie par suite des faveurs accordées par la Reine du Ciel, une confrérie célèbre. Le Pape Urbain VIII, afin de l'enrichir d'indulgences, publia, le 17 septembre 1623, une Bulle dans laquelle il reconnaît que cette con-

(1) Le 4 février 1802, un arrêté du Ministre de la Police porte que M. René Benoît est définitivement rayé de la liste des émigrés. Le 13 mars suivant le Ministre de la Police écrit au préfet de Maine-et-Loire que cet ancien curé de Bouzillé vient de rentrer en France, après avoir fait la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII, et qu'il importe de le placer sous la surveillance du maire de Bouzillé. Le 2 juin 1802, il est amnistié par le préfet. — La paroisse de Bouzillé était desservie avant l'arrivée de M. Benoît par M. Boisdron, qui y exerçait depuis août 1800.

frérie, qu'il nomme la « pieuse et ancienne confrérie de Notre-Dame du Marillais, » a été canoniquement instituée. Il veut que dans la suite, ce sont encore les propres expressions de la Bulle, « ladite église ou chapelle soit tenue dans la vénération et l'honneur qui lui sont dus, par les fréquentes visites des fidèles chrétiens, et qu'ils y aillent d'autant plus volontiers satisfaire leur dévotion qu'ils s'y trouveront plus abondamment nourris du don de la grâce céleste. » M. l'abbé Benoît se plaisait dans ce lieu de bénédiction parce qu'il était de là voisin de la paroisse qu'il avait gouvernée, et plus proche voisin encore d'un lieu qu'il aima toujours avec affection, Saint-Florent-le-Vieil. La tranquilité de sa retraite sembla le rajeunir. Tout rempli de l'esprit de son saint état, on le voyait toujours le même et plus digne que jamais de tous les respects. Quand il racontait l'histoire du passé, ce qu'il faisait volontiers selon la coutume des vieillards, il ne manquait jamais d'assaisonner son récit par les saillies piquantes d'un esprit toujours vif et aimable. — M. Benoît vit venir la mort avec une présence d'esprit entière, avec calme et résignation. La foi, la piété vive qu'il montra dans la réception des derniers sacrements, étaient la foi, la piété de toute sa vie de confesseur de Jésus-Christ (1). — Si une pensée pleine d'amertume l'a accompagné dans la tombe, elle avait pour objet la vénérable église du Marillais. La crainte que ce sanctuaire ne fût abandonné par la paroisse, lui navrait le cœur. Il savait si bien représenter qu'il était tout pour les habitants, qu'il leur devenait une source de grâces signalées et un titre de gloire; qu'ils avaient le bonheur d'être les gardiens du premier lieu de ces contrées où s'était établie la fête de la Nativité de Marie, fête qui a pris de là le nom de l'Angevine et est connue sous ce nom! On a vu ce respectable vieillard si dévot à la

(1) M. Benoît mourut le 31 juillet 1850, à l'âge de 90 ans accomplis.

Vierge du Marillais, si jaloux de sa gloire, verser des larmes dans la douloureuse appréhension qu'un jour cette église ne fût délaissée. Pour prévenir autant qu'il était en lui ce malheur, il lui fit un don avant d'expirer. — Sans doute, la mort a été pour lui le passage à la récompense des saints. Toutefois il n'est pas entièrement perdu pour ceux qui l'ont connu, car le respectacle et précieux souvenir qu'il a laissé, se gardera et sera rendu plus vivant encore par un prêtre de sa famille, son petit-neveu. C'est un droit que possèdent certaines familles de notre religieuse Vendée, de fournir ainsi de génération en génération de dignes ministres au service des autels.

*** (1) Les cruelles épreuves que nous avons eues à traverser, notamment en 1847 et en 1848, la cherté des subsistances jointe au chômage forcé des métiers, allaient jeter la commune de la Tourlandry, canton de Chemillé, dans la plus inquiétante détresse, s'il ne s'était trouvé au milieu d'elle un excellent curé, M. Louis Hoctin, qui savait inventer des moyens d'une ingénieuse charité pour arrêter les horribles progrès de la misère. Pendant plus de vingt ans qu'il a administré cette paroisse, il a été la Providence de tous ses paroissiens, et surtout parmi eux de ses malheureux ouvriers. Il s'occupait, avec non moins d'ardeur, de l'amélioration de leur existence que de la moralisation de leur vie tout entière. De pieuses et charitables associations ont été fondées par lui, et elles survivront à leur fondateur. Tout dernièrement encore, un incendie occasionné par une déplorable imprudence venait dévorer deux maisons occupées par de pauvres tisserands. Le feu avait éclaté au moment des vêpres ; le bon curé y vole à la tête de ses paroissiens ; tous ne se

(1) Lettre écrite, de la Contrie (La Jumellière), le 20 mars 1851, à l'*Union de l'Ouest*, par le comte de Caqueray, conseiller général du canton de Chemillé.



retirent que quand ils ont atténué, autant que possible, les affreux ravages des flammes ; mais la tâche de l'homme de bien n'était pas finie : il court, les jours suivants, au domicile des habitants de sa paroisse, tout aussi bien que chez ceux des paroisses voisines. Ses charitables paroles sont favorablement écoutées et émeuvent tous les cœurs. Il reçoit environ 600 francs et plusieurs effets d'habillement qu'il va remettre aux malheureuses victimes, en leur disant qu'il compte encore faire quelque chose pour elles. C'est alors que j'ai eu le bonheur de lui servir d'intermédiaire, pour l'accomplissement de ses vues ultérieures. Il me pria d'exposer la triste position de ses chers paroissiens au digne magistrat placé à la tête de l'administration de notre département. J'ai eu la satisfaction de voir exaucer les désirs que j'étais chargé d'exprimer. — De nombreuses années semblaient encore réservées à M. Hoctin ; mais la divine Providence avait résolu de récompenser, trop tôt, hélas ! pour les habitants de la Tourlandry, les vertus si éclatantes de l'excellent prêtre que pleure maintenant toute cette contrée. Une attaque d'apoplexie l'a frappé inopinément la veille du dimanche gras. La nouvelle de sa maladie se répand avec la rapidité de l'éclair dans ces jours de folie générale, chacun quitte sa maison, les cabarets eux-mêmes se ferment pour ne se plus rouvrir, pendant tous les jours d'angoisse de cette population désolée. L'alarme et l'inquiétude se peignent sur tous les visages, le temple du Seigneur se trouve chaque jour rempli d'une foule de fidèles, cherchant à obtenir par de ferventes prières la conservation d'une vie si précieuse, leurs vœux n'ont pas été exaucés, et la catastrophe est arrivée le mercredi des Cendres. Le deuil le plus profond s'est répandu de suite dans tous les cœurs. — Les obsèques et le service funèbre ont été entourés d'une foule compacte et inaccoutumée. Pas un des nombreux ouvriers et ouvrières, qui venaient de perdre

leur *père*, n'avait voulu manquer d'assister à ces tristes cérémonies. Plus de 80 prêtres y sont venus eux aussi témoigner combien ils avaient su apprécier une vie si bien remplie et trop tôt terminée. Un d'eux, enfant de la paroisse, M. Vivion, curé de Tigné, a prononcé l'oraison funèbre avec une éloquence douce, modeste, persuasive, entraînante. Quand il s'est écrié dans sa péroraison : « Nous ne le verrons plus, celui qui nous a tant aimés, celui que vous aimiez tant », des sanglots ont éclaté dans tout l'auditoire ; j'ai moi-même partagé l'émotion générale ; et tous comme moi se sont dit en quittant le temple saint : Heureux peuple qui a conservé si intacte la foi de ses pères ! Heureux celui qui a si bien contribué à la lui conserver ! Heureux enfin celui que le pouvoir épiscopal a appelé à recueillir une si riche succession ! (1)

Le comte de Falloux (1811-1886)

Frédéric-Alfred-Pierre de Falloux du Coudray naquit à Angers le **11** mai **1811**, d'une ancienne famille de robe.

Après avoir fait de brillantes études au collège royal d'Angers, M. de Falloux vint à Paris ; son esprit pénétrant, ses connaissances étendues lui acquirent rapidement une situation particulière dans les salons qu'il fréquentait en compagnie des notabilités du parti monarchique et religieux et des prélats les plus distingués.

Ses deux premiers ouvrages : L'*Histoire de Louis XVI*

(1) M. Louis Hoctin, né à Miré le 22 juillet 1799, fut ordonné prêtre et nommé vicaire à Montreuil-Bellay le 28 mai 1825 et plus tard à Saint-Pierre de Saumur. Le 10 octobre 1828, il devenait curé de la Tourlandry, où il mourut le 5 mars 1851.



et l'*Histoire de Saint Pie V*, confirmèrent la haute opinion qu'on avait de son avenir.

En 1846, il fut envoyé à la Chambre des députés par les électeurs de Segré; il y siégea dans l'opposition de droite et s'appliqua surtout à défendre, dès ce moment, la cause de la liberté et de l'enseignement.

Survint la révolution de février, M. de Falloux reconnut le gouvernement dans une circulaire adressée à ses électeurs, et qui fit alors grand bruit. Élu à une faible majorité à l'Assemblée constituante, il y déploya un zèle et un courage politique auxquels tous les partis rendent justice.

Au 15 mai, il fut un des organisateurs de la résistance. On n'oubliera jamais les magnifiques discours qu'il prononça au sujet des ateliers nationaux, et dans lesquels « il eut ce courage qui élève le citoyen au-dessus de l'homme de guerre. » La sécurité publique courait alors les plus grands dangers. Cent mille ouvriers oisifs, subventionnés par la République, menaçaient l'ordre. La commission républicaine chargée de la direction des ateliers en vint à réclamer de l'Assemblée leur dissolution immédiate. Chargé de présenter un rapport, M. de Falloux déclara qu'il ne « voulait pas fermer une porte à l'oisiveté sans en ouvrir deux au travail. » Sur ses conclusions, l'Assemblée décida de substituer le travail à la tâche au travail à la journée. Trois millions de travaux furent votés sans résultat, les ouvriers refusèrent ; une nouvelle demande de dissolution fut déposée, M. de Falloux proposa de ne licencier les chantiers qu'après avoir voté une allocation de trois millions assurant le retour des ouvriers dans leurs départements et en même temps organisé le service de la prévoyance et de l'assistance publique. Ce plan fut rejeté.

Le 29 juin, les ouvriers firent des barricades, l'Assemblée remit de nouveau la question en délibération ; on cherchait une solution, quand Cavaignac trancha la difficulté en

décrétant lui-même le licenciement des ateliers nationaux.

Le 7 août 1849, M. de Falloux prononça en faveur de l'expédition de Rome un discours resté célèbre dans les fastes parlementaires ; il n'en est pas de plus éloquent et de plus courageux, de plus politique et de plus franchement catholique.

Quand le prince Louis-Napoléon fut élu à la présidence de la République, il appela M. de Falloux au ministère de l'instruction publique. Pendant les dix mois qu'il resta à la tête de l'Université, il prépara son fameux projet de loi organique sur l'enseignement, et, contrairement à l'usage, il le soumit à l'Assemblée sans en avoir saisi préalablement le conseil d'Etat. La loi dut être remise à l'étude, et, lorsqu'elle fut votée, M. de Falloux n'était plus ministre ; il avait été remplacé le 30 octobre 1849 par M. de Parieu.

Réélu à l'Assemblée législative, M. de Falloux vota constamment avec M. de Montalembert ; il prononça, en 1851, un grand discours sur la révision de la constitution.

Le coup d'Etat le rendit à la vie privée. M. de Falloux se retira dans ses propriétés du Bourg d'Iré, il s'adonna à l'agriculture avec ardeur, perfectionna l'outillage agricole et appliqua des nouveaux procédés de culture qui firent de son domaine un sorte de ferme école et lui valurent la prime d'honneur au concours régional de 1856.

La même année, M. de Falloux fut élu à l'Académie française en remplacement de M. Molé ; il y fut reçu par M. Briffaut, le 26 mars 1857.

On revit encore M. de Falloux en 1867, au Congrès de Malines ; au mois de mai 1880, il vint à Paris prononcer un éloquent discours sur la liberté religieuse et contre les décrets du 29 mars. Ce fut son dernier discours. Auparavant il avait publié la correspondance de Madame Swetchine et le *Journal de sa conversion*. En 1871, l'illustre académicien se fit le biographe de son ami Auguste Cochin. Quand Mgr Dupanloup mourut, il écrivit un volume de sou-

venirs sur l'évêque d'Orléans. M. de Falloux recueillit ses discours et ses études politiques dans un volume intitulé : *Discours et mélanges politiques*. Un autre volume paru sous ce titre : *Études et souvenirs*, contient les articles donnés au *Correspondant*. M. de Falloux travaillait dans ses dernières années à la rédaction de ses *Mémoires*, qui ont été publiés après sa mort.

Chaque année, M. de Falloux venait passer quelques mois d'hiver à Angers, dans une modeste petite maison de la cité. Le 5 janvier 1886, il recevait quelques amis à déjeuner. Durant tout le repas il se montra très gai et n'éprouva pas la moindre indisposition. Vers trois heures de l'après-midi, il fut pris de vomissements assez violents. Le docteur Farge, son médecin, appelé en toute hâte, constata une congestion cérébrale et déclara que M. de Falloux était perdu.

Alors on alla chercher M. Bazin, curé de la cathédrale, qui reçut la confession du moribond et lui administra l'extrême-onction. Avec une lucidité parfaite et une admirable piété, M. de Falloux répondit aux prières des agonisants ; puis il perdit connaissance et resta en cet état jusqu'au lendemain, à deux heures de l'après-midi, moment de sa mort. Une respiration à peine perceptible indiquait seule la vie pendant ces vingt-quatre heures d'agonie. Aucune agitation n'a marqué son passage de la vie à la mort, il s'est éteint doucement.

Mgr Freppel, prévenu de l'agonie de M. de Falloux, se rendit immédiatement chez lui et lui donna la bénédiction apostolique.

*
* *

M. de Falloux mourut le 6 janvier, dans la maison qui l'avait vu naître, impasse des Jacobins. Le 9 janvier, ses obsèques eurent lieu à la cathédrale. Nous lisons a ce sujet dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Les restes mortels de M. le comte de Falloux ont été

présentés samedi matin à Saint-Maurice, avant d'être transportés au Bourg-d'Iré.

La maison paternelle de l'illustre défunt était restée vide après que le cercueil avait été placé dans le corbillard ; on n'y voyait plus que les tentures de deuil du vestibule, et l'hôtel de Montreuil avait gracieusement offert l'hospitalité de ses salons à sa famille pour recevoir les nombreux amis qui sont venus la saluer. La maison mortuaire, du reste, simple et modeste, eût été trop petite pour contenir la foule des assistants.

A dix heures précises, M. le curé de Saint-Maurice a procédé aux cérémonies de la levée du corps, puis le cortège s'est mis en marche. Les cordons du poële étaient tenus par MM. le duc de Broglie, membre de l'Académie française, Blavier et Le Guay, sénateurs de Maine-et-Loire, de Maillé et de Soland, députés du même département, Ambroise Joubert, ancien député à l'Assemblée nationale, de Cumont, ancien ministre, et Oriolle, conseiller général, ami de l'illustre défunt. Le deuil se composait de MM. le comte de Blois, neveu et héritier du défunt, comte et vicomte de Trédern, vicomte de Quinsonnas et comte de Rességuier, ce dernier exécutaire testamentaire. Parmi les assistants, nous avons remarqué MM. le général de Place, Fairé, député, Affichard, avocat, beaucoup de membres du barreau, M. Gavouyère, doyen de la Faculté de Droit, divers professeurs de l'Université catholique et des institutions secondaires, les Frères de la Doctrine chrétienne, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, beaucoup de membres de la noblesse angevine, un grand nombre d'ecclésiastiques et parmi eux presque tout le clergé de la ville. On nous a signalé aussi la présence de M. l'abbé Lagrange, chanoine de Sainte-Geneviève, de M. Henri Cochin, conseiller municipal de Paris, de M. Max Richard, ancien député, et de M. Célestin Port, archiviste du département. La presse parisienne était représentée

par nos éminents confrères, MM. Lavedan, directeur du *Correspondant*, Joseph Denais, rédacteur en chef de la *Défense*, et Havard, rédacteur au *Monde*.

La décoration de l'Église prouvait que l'on s'était efforcé, dans la limite du possible, de respecter les dernières volontés de M. le comte de Falloux. Quelques draperies aux colonnes du maître-autel, la croix, dont pendant toute sa vie il avait été le champion, un léger deuil aux autels du transept, un catafalque très simple, quelques bougies et c'était tout (1).

Dès que le cortège est arrivé à la grande porte de la cathédrale, l'Association artistique, qui avait tenu à exprimer une dernière fois sa reconnaissance à l'un de ses plus dévoués amis, et qui s'était installée dans le chœur derrière l'autel, a commencé la marche funèbre de Chopin. Cette musique religieuse et triste s'harmonisait admirablement avec les sentiments de l'auditoire et produisait un grand effet. A l'offertoire de la messe célébrée par M. l'abbé Bazin, curé de la paroisse, la même musique, admirable d'ensemble, a fait entendre une symphonie de Mendelssohn, à l'élévation, l'*Ave Maria*, de Gounod, et à la fin de la cérémonie, la marche funèbre de Chatterton.

L'absoute a été donnée par M[gr] Freppel, qui avait tenu, en outre, à assister à tout l'office, pour joindre ses prières à toutes celles qui s'élevaient vers Dieu en faveur de la grande âme qui venait de quitter la terre.

Nous ne voulons pas oublier non plus l'hommage rendu au mort par la Société d'Alsace-Lorraine. Elle avait envoyé aux obsèques une députation et sa bannière.

(1) Testament de M. de Falloux : « J'interdis pour mon enterrement et service immédiat ou anniversaire, toute autre cérémonie qu'une messe, sans tentures, ni décoration, ni discours quelconque, ne tenant plus, dans la profonde sincérité de mon cœur, à aucun autre témoignage de souvenir ou d'affection que la prière. »

Quand les prières ont été achevées, le corps a été replacé sur le corbillard, et quelques voitures emportant le clergé, les parents et les amis intimes de la famille, sont parties pour le Bourg-d'Iré, où doivent être dites les dernières prières.

Le père du comte de Falloux était mort le 16 février 1850 ; il avait contribué au progrès de l'agriculture dans l'arrondissement de Segré.

Sa mère, née de Fitte de Soucy, était morte le 6 décembre 1850, et ses obsèques avaient eu lieu au Bourg d'Iré sous la présidence de Mgr Angebault. Elle avait été élevée a Versailles dans l'intimité de la famille royale; sa mère était sous-gouvernante des enfants de France.

Sa femme, Marie-Charlotte-Rosalie de Caradeuc de la Chalotais, était décédée au Bourg d'Iré, le 24 mai 1877. Elle était la petite nièce de M. de Caradeuc de la Chalotais, le fougueux procureur général au parlement de Bretagne (1).

Enfin, sa fille unique, Mlle Loyde de Falloux, était morte au Bourg d'Iré, le 3 juin 1881.

Le sous-préfet de Baugé et le clergé de son arrondissement (1834)

C'est le 14 janvier 1834 que fut installé M. Gauja, préfet de Maine-et-Loire, à la place de M. Barthélemy. Le 23 mai suivant, il adressait à ses sous-préfets la circulaire suivante :

Vers la fin de 1830, des renseignements ont été demandés par mon prédécesseur à MM. les sous-préfets sur

(1) Le 4 janvier 1818, mourut à Rennes la veuve du marquis de Caradeuc de la Chalotais ; elle était belle-fille du célèbre procureur général, et aieule paternelle de la comtesse de Falloux.

Au mois de juin 1859, le marquis de Caradeuc de la Chalotais, fils et petit-fils des deux derniers procureurs généraux au Parlement de Bretagne, mourut à son château de Caradeuc, pres Dinan, dans les bras de sa fille unique, la comtesse de Falloux, et du comte de Falloux, son gendre. Avec lui s'éteignit une noble et ancienne maison de Bretagne, issue de la plus haute chevalerie de cette province.

l'esprit du clergé de leur arrondissement, sur sa conduite politique et sur les idées qu'il cherchait à répandre dans les populations. L'intervalle qui s'est écoulé depuis l'envoi de ces renseignements, basés en partie sur des hypothèses, qu'expliquent parfaitement les préoccupations de l'époque, encore si voisine de grands événements de Juillet, a permis au clergé de se pénétrer des bonnes dispositions du Gouvernement à son égard, et à l'administration de le juger sur des séries de faits mieux établis et plus multipliés. D'après la demande de M. le Ministre des Cultes, j'ai l'honneur de vous inviter à me donner confidentiellement votre avis : 1° sur le personnel du clergé de votre arrondissement ; 2° sur son influence morale vis-à-vis des populations ; 3° sur les dispositions manifestées à son égard par celles-ci et les autorités locales. Je n'ai pas besoin de vous dire que ces renseignements doivent être pris d'un point de vue élevé et dégagé de ce qui pourrait se rattacher à des considérations locales ou personnelles d'un intérêt médiocre. L'objet de la demande du Ministre est moins de recueillir des faits individuels que d'établir une statistique morale du clergé français en 1834.

Le sous-préfet de Baugé, M. Moreau, avait été nommé l'année précédente par une ordonnance royale du 7 août 1833. Voici la réponse qu'il fit à son chef hiérarchique, dès le 26 mai 1834.

Je n'ai trouvé, à la sous-préfecture, aucune trace des renseignements qui ont dû être fournis à la date de 1830 sur l'esprit du clergé de l'arrondissement. Je ne puis dès lors vous donner, sur cette matière, que le résultat de mes observations personnelles, dégagées de tout rapprochement avec un passé dont je n'ai pas été témoin.

L'action du clergé joue en général un trop grand rôle dans notre état politique pour qu'un administrateur qui veut remplir consciencieusement tous ses devoirs, ne sente

pas la nécessité de l'observer attentivement, et dans son personnel et dans ses actes. Or, depuis neuf mois que j'administre l'arrondissement, je n'ai été à même de remarquer aucune amélioration sensible dans ses dispositions. Je le vois aujourd'hui ce qu'il était il y a six mois, ouvertement hostile dans quelques lieux, plus prudent et plus réservé dans un plus grand nombre, et nulle part sincèrement et ouvertement dévoué (ceci soit dit à un très petit nombre d'exceptions près).

Cet esprit de contradiction tient peut-être moins à des principes politiques arrêtés qu'à l'intérêt privé. Sous la Restauration, le clergé dirigeait les consciences et commandait à l'administration publique. Il n'a conservé, de nos jours, que le premier de ces moyens d'influence ; la royauté de Juillet ne peut lui rendre le second. Il ne faut donc pas s'étonner si, préférant le tout à la partie, il reste attaché au système qui lui était plus profitable.

D'un autre côté, autrefois, nos communes, fort pauvres, s'épuisaient pour procurer aux desservants des suppléments de traitement. Depuis la Révolution de Juillet, soit que l'esprit d'hostilité du clergé ait refroidi le zèle des autorités locales, soit que le pouvoir dans les communes soit tombé entre les mains de personnes que la domination antérieure des prêtres avait mal disposées en leur faveur, soit peut-être par l'effet de ces deux causes réunies, ces suppléments de traitement ont presque généralement disparu. Or, si l'intérêt personnel est tout puissant chez beaucoup d'hommes, on doit supposer que le clergé n'est pas absolument à l'abri de son influence, et par suite que ce sentiment est entré pour une part quelconque dans les causes de l'éloignement où il se tient encore.

J'ai eu occasion de voir individuellement un assez grand nombre d'ecclésiastiques, que des affaires appelaient près de moi. Mes rapports avec eux ont été sur le pied de la plus grande politesse, de la prévenance même. Je les ai

sondés de toutes les manières. Quelques-uns n'ont pas dissimulé leur pensée. D'autres, plus prudents, sont demeurés sur la défensive. Mais aucun ne m'a laissé apercevoir l'intention de se prêter ouvertement à un rapprochement ostensible. Ils semblent vous dire : Nous sommes soumis, nous ne pouvons rien de plus. Je suppose néanmoins que quelques-uns nourriraient à cet égard des dispositions moins défavorables ; mais ils n'oseraient s'y livrer, à cause de la position où elles les placeraient vis-à-vis de leurs confrères.

Je ne pense pas, d'ailleurs, que les autorités locales aient donné, dans ces derniers temps, aux membres du clergé des sujets fondés de se plaindre. Une pareille imputation ne s'appuierait sur aucun fait à ma connaissance. Il y a nécessairement du froid là où les ecclésiastiques renient ouvertement nos doctrines. Mais on s'en tient là.

L'influence du bas clergé sur les esprits n'est pas en général fort grande dans cet arrondissement, où les idées constitutionnelles ont jeté des racines profondes. Ses lumières ne sont pas transcendantes. Sorti en général des rangs inférieurs de la société, il ne se distingue pas par des sentiments élevés et n'a pas ce qu'il faut pour en imposer à la multitude. Il n'est donc pas essentiellement à craindre. Mais son appui ne serait pas inutile.

Si j'osais avoir une opinion sur une matière aussi grave, je penserais que toute tentative de rapprochement serait aujourd'hui sans succès marqué et qu'il faut laisser au temps à faire ce que les hommes ne peuvent réaliser. Ce n'est pas, d'ailleurs, sur les inférieurs qu'il faudrait diriger les moyens d'attaque. Ceux-ci sont nécessairement subordonnés, et un mot du supérieur détruirait à l'instant l'ouvrage que l'on n'aurait produit qu'à l'aide d'efforts réitérés. C'est donc la tête qu'il faudrait entreprendre de conduire, et à ce moyen le reste suivra, Si l'on ne peut obtenir succès partout, alors c'est à mesure des extinctions et en

substituant à des personnages dissidents des hommes sûrs et dévoués, que l'on opérera sans secousses une fusion qui, je le crains, restera encore longtemps à désirer sur beaucoup de points (1).

Le choléra à Angers (1849)

L'*Anjou Historique* (7e année, page 220) a donné des renseignements sur les 300 victimes que fit le choléra dans la ville d'Angers en 1832. Dix-sept années après, le fléau y reparut. Mgr Angebault invita toutes les paroisses de la ville à prendre part à une neuvaine de supplications, qui commença le lundi 18 juin 1849 par une procession, à laquelle tout le clergé assista. Cette procession partie de la cathédrale, à 8 heures du matin, se rendit par la Place Neuve, la rue Baudrière, le Quai, la rue du Mail et le Pilori, à l'église de Notre-Dame, où fut célébrée une messe basse en l'honneur de la Sainte-Vierge, laquelle fut suivie de quelques invocations « analogues à la circonstance. » Elle revint à la cathédrale par les boulevards et la rue Saint-Aubin. Voici, d'après le *Journal de Maine et-Loire*, le compte rendu ce cette cérémonie :

« Le dimanche, 17 Juin, on annonça dans toutes les églises de la ville d'Angers que le lendemain matin une procession générale aurait lieu pour tâcher de détourner de nous le fléau. qui pendant plusieurs jours a sévi d'une manière si cruelle sur un de nos quartiers les plus populeux (2). Le lundi, à 8 h. 1/2, toutes les paroisses, leur bannière en tête, ont descendu la rue Baudrière, puis, prenant les quais, la rue du Mail, le Pilori, et après avoir fait une station à

(1) *Archives de Maine-et-Loire.*

(2) La rue Baudrière et les environs.

Notre-Dame, elles ont suivi tous les boulevards jusqu'à Saint-Maurice. Cinq ou six mille personnes suivaient ou accompagnaient la procession ; jamais nous n'avons vu affluence plus considérable en semblable circonstance, *jamais nous n'avons vu prier avec tant de ferveur*. Les desseins de la Providence sont impénétrables, et si nous devons espérer, nous ne pouvons prévoir le terme de ses rigueurs. Toutefois, rien ne nous semble plus propre à les conjurer que l'aspect de cette immense multitude, pénétrée du même sentiment religieux, qui est encore, heureusement pour notre société, si général et si tutélaire. »

Dans le même n° du 18 juin, le *Journal de Maine-et-Loire* publiait l'entrefilet suivant : « Le choléra semble décidément entré, à Angers, dans sa période décroissante. Les décès, qui avaient atteint jeudi et vendredi derniers leur chiffre le plus élevé, ont graduellement diminué ces trois derniers jours. Les malades atteints de cette terrible épidémie, tant à l'hôpital que dans les maisons particulières, sont en excellente voie de guérison. Nous ne devons pas omettre de rendre dès à présent nos hommages de reconnaissance aux médecins, aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et aux ecclésiastiques qui, comme toujours, ont rivalisé de zèle et de charité pour voler au secours de l'humanité souffrante. »

Le 23 juin, le même journal disait : « Le choléra est décidément à Angers dans sa dernière période. Il n'est entré que deux malades avant-hier à l'hôpital et un seul hier. Aujourd'hui nous n'avons pas entendu dire que de nouveaux cas se soient déclarés (1) . »

Dans le n° du 9 juillet : « La recrudescence du choléra dans notre ville qui avait été signalée il y a une dizaine de jours, est décidément arrivée à son terme. »

(1) Il y eut 184 décès à Angers, depuis le 11 juin 1849 jusqu'au 20 du même mois inclusivement ; mais tous ces décès n'étaient pas dus au choléra.

Le Ministre des travaux publics à Angers (1850)

M. Bineau, député de Maine-et-Loire, devint le 31 octobre 1849 Ministre des Travaux Publics. Il garda ce portefeuille jusqu'au 9 janvier 1851. Le 5 novembre 1850 il arrivait à Angers, dans le but d'étudier sur place diverses questions, et notamment celles de la gare du chemin de fer, du pont de la Basse-Chaîne et de l'Authion. Le 7 novembre il retournait à Paris. Voici, d'après le *Journal de Maine-et-Loire*, les détails de son séjour à Angers.

Arrivé mardi 5 novembre, par le convoi de 7 heures du soir, M. Bineau, ministre des Travaux Publics, fut reçu à la gare par le préfet et le maire d'Angers. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées l'attendaient à la préfecture, où il avait accepté l'hospitalité de M. et Mme Vallon. M. Bineau avait recommandé qu'on ne lui rendît aucun honneur officiel. Après le dîner, M. de la Tousche le prévint que le Conseil municipal désirait lui être présenté. L'importante affaire du Pont de la Basse-Chaîne devint aussitôt le principal objet de la conversation. Après avoir établi qu'à son avis on ne pouvait rendre l'Etat responsable des conséquences de la catastrophe du 16 avril, M. le Ministre ajouta qu'il était de toute convenance que celui-ci vînt aider la ville d'Angers à supporter les charges qui résultaient pour elle de cet affreux malheur ; son avis était donc qu'une enquête aussi rapide que complète était indispensable.

Le 6 novembre au matin, M. Bineau descendu sur le quai Ligny, s'assurait par ses propres yeux de la justesse des appréciations qu'il développait la veille. Accompagné du préfet, M. Bineau se rendit à la gare du chemin de fer. C'était un monde tout nouveau pour lui, car depuis cinq ans qu'il n'avait visité Angers, il faut avouer que les terrains de la Visitation renfermés autrefois par de hautes murailles, ont subi une complète métamorphose. D'un coup d'œil il jugea qu'on ne pourrait pratiquer trop de

voies pour le dégagement de la gare, et appuya surtout sur la nécessité d'ouvrir une rue débouchant vis-à-vis le splendide jardin de la Préfecture. Cette nécessité de nombreuses communications de la gare avec l'intérieur de la ville prend un autre motif de la conviction où est M. Bineau que l'on commencera bientôt le chemin de fer qui doit unir le Mans à Angers. Mais si les perfectionnements à venir de la gare le touchèrent vivement, l'aspect misérable de son présent ne l'émut pas moins, et à l'entrée des ignobles hangards décorés du nom d'embarcadère, il ne put s'empêcher d'avouer que toutes les plaintes qu'ils avaient soulevées n'avaient pas encore été assez vives. Il donna l'assurance, à plusieurs reprises, que les travaux allaient commencer presque immédiatement.

On conduisit ensuite M. Bineau sur la place circulaire tracée dans les jardins de M. Leroy ; il put juger ainsi de l'importance attendue de ce nouveau quartier. La nouvelle route des Ponts-de-Cé, qui s'élance de cette place vers le clocher de l'église Saint-Aubin, devait naturellement lui plaire. M. Bineau exprima sa volonté de couvrir les routes nationales de plantations appropriées au sol, qui créeraient pour la France une immense richesse, en même temps qu'un magnifique ornement. La monotonie de la route des Ponts-de-Cé, outre les maisons de plaisance qui ne manqueront pas d'en faire comme un faubourg de la ville, serait ainsi égayée par une avenue superbe qui joindrait la Loire à la Maine.

M. le ministre demanda ensuite à être conduit à Bouchemaine, afin de s'assurer de l'avancement des travaux qui doivent être terminés dans la campagne prochaine. Le pont qui fait passer la voie sur la rive droite de la Maine, par son élégance et la régularité de ses profils, obtint son approbation.

Après cette excursion, M. Bineau visita les Ponts-de-Cé. Il a rendu justice à la beauté des arches et admiré les

matériaux dont le pont est composé. Il donna l'assurance qu'il allait faire procéder à l'ouverture d'abords plus faciles pour l'amarrage des bateaux et la cale des marchandises.

Revenu à 2 heures à la préfecture, M. le ministre reçut plusieurs députations venues de divers points du département, qui lui exposèrent leurs besoins et leurs vœux. M. Bineau distribua des médailles pour les actes de dévouement accomplis au temps du choléra et à la fatale journée d'avril.

M. le ministre s'était aussi entretenu du beau projet de canalisation de l'Authion, Les conclusions du projet établissent que si l'Etat voulait ajouter une subvention un peu considérable aux 200.000 francs proposés par les communes ou les propriétaires riverains, nécessaires pour rectifier le lit de cette insalubre rivière, l'agriculture s'enrichirait de terres fertiles pour une valeur beaucoup plus considérable, et le pays serait délivré des exhalaisons malfaisantes qui s'y font sentir une grande partie de l'année. M. Bineau a promis à cette occasion qu'une allocation de 40.000 francs environ serait consacrée à la satisfaction de besoins aussi impérieux.

Notre honorable représentant a achevé une journée si bien remplie, en partageant sa soirée entre deux réunions chez M. le Maire d'Angers et chez M. le premier Président de la Cour d'appel. Le 7 novembre, M. Bineau est reparti pour Paris par le convoi de 3 heures.

Berryer à Angers (1851)

M. Berryer — lisons-nous dans l'*Union de l'Ouest* — a plaidé le 30 juillet 1851 à la Cour d'appel d'Angers au milieu d'une immense affluence et avec son talent accou-

tumé ; après la réplique de M. Chaix-d'Est-Ange, son adversaire, la cause a été continuée à l'audience du 31 juillet.

Dès que l'arrivée de M. Berryer a été connue d'une manière certaine, 60 à 80 de nos amis, qui se trouvent en ce moment à Angers, ont émis le vœu de se réunir pour exprimer à l'illustre et généreux orateur leurs sentiments d'admiration et de sympathies profondes. L'un d'eux a bien voulu disposer à cet effet ses vastes salons, et là M. Berryer et l'honorable M. de Falloux, venu à Angers pour y voir et entendre son illustre collègue, ont reçu de tous les félicitations les plus vives et les plus empressées : les deux représentants y ont répondu avec le langage du cœur et les accents d'une éloquence qui a excité de longs applaudissements et qui laissera parmi nous de bien plus longs souvenirs.

A l'issue de cette réunion, l'honorable M. Berryer s'est rendu à l'un des cercles les plus importants et les plus nombreux de la ville d'Angers où il avait été invité et où l'attendaient un grand nombre de personnes de toutes les nuances du parti de l'ordre.

Là aussi le grand orateur a proféré de nobles paroles ; il a, comme au milieu de ses amis, fait un appel à la concorde, à l'oubli du passé, à la réunion de toutes les opinions honorables, généreuses et sincères, pour conjurer les maux qui nous menacent et venir en aide aux périls de la patrie. Cette allocution, prononcée d'une voix profondément émue, a été accueillie par des témoignages évidents d'adhésion et de sympathie. Les applaudissements retentissaient encore quand plusieurs voix ont demandé que M. de Falloux prît aussi la parole ; la modestie de l'honorable représentant se refusait absolument à rien ajouter à l'admirable langage qui venait de se faire entendre : il a fallu des instances réitérées pour vaincre sa résistance. Alors, avec la grâce et le tact qui le distinguent si éminem-

ment, il a ajouté de nouveaux développements à ces pensées de rapprochement et d'union, présentées par M. Berryer avec tant d'émotion et d'éloquence ; il a terminé en rendant au grand orateur un hommage auquel s'associaient tous les cœurs et toutes les voix. A 10 heures 1/2 s'est terminée cette réunion dont tous les assistants ont vivement senti le prix.

*
* *

MM. Berryer et Chaix-d'Est-Ange, — dit de son côté le *Journal de Maine-et-Loire* — avaient été invités par les administrateurs du Cercle des Arts à lui consacrer quelques instants de leur séjour dans notre ville. A 9 heures, les salles de la nombreuse Société étaient remplies par ses membres ou par leurs conviés. Les célèbres hôtes furent introduits dans la plus vaste d'entr'elles, et là M. le président du Cercle leur souhaita la bienvenue en quelques mots émus et dignes.

M. Berryer s'empressa de lui répondre et tint, pendant trop peu de temps, son auditoire sous le charme de son éloquente parole. Ce n'était plus l'avocat éminent que l'on avait entendu dans la journée déployer les ressources de son expérience judiciaire ; les qualités de ce prodigieux talent sont si multiples, qu'il s'était en quelque sorte transformé. Grandi par la nature de son sujet, c'était maintenant l'orateur dans toute la sublimité de ce mot antique. Il fallait voir cette belle tête noblement inspirée, ces gestes rares et simples, cet air martial, cette nature d'athlète ; il fallait éprouver tout cet attrait et toute cette admiration pour comprendre l'effet produit par cette grande illustration de la tribune nationale.

Cet effet a été profond et unanime, surtout parce que M. Berryer revêtait de sa magnifique expression les idées les plus sympathiques à son auditoire charmé. Nous en avons vu les éléments divers, libéraux naguère de toutes

nuances, ou partisans plus ou moins impatients du rétablissement des traditions, tous étaient ravis par cette éloquence du cœur, tous étaient à l'unisson de cette inspiration ardente qui faisait éclater en traits de feu les vérités éternelles, comme les plus nobles sentiments. Amour de la patrie pour résister aux doctrines dissolvantes, union des hommes de bien contre les artisans du mal, étude constante des gloires nationales, dévouement de tous les instants à la grande voix du pays, voilà le thème magnifique que M. Berryer a développé avec un langage admirable, une élévation de pensées qui ont, à de nombreuses reprises, soulevé les bravos de ses auditeurs enthousiasmés, et qui ont été couronnés par une immense salve d'applaudissements.

Cette belle improvisation avait droit à une réponse reconnaissante ; elle ne pouvait être mieux confiée qu'à M. de Falloux. Invité par tous ceux qui l'entouraient, notre représentant commenta les paroles si opportunes, si justes, si françaises de son illustre ami, avec une délicatesse de sentiments, une élégance de forme, qui, par des qualités différentes de celles qui venaient d'être déployées, captivèrent également la chaleureuse sympathie de ses concitoyens, fiers d'avoir donné à la tribune parlementaire un de ceux qui lui font le plus d'honneur.

M. de Falloux a terminé, comme M. Berryer, par un hommage à la réconciliation des hommes d'ordre de notre pays, jadis si cruellement divisé, et par un appel suprême à la concorde et à la conciliation, en face des immenses et mystérieux périls qui menacent encore la société. Puissent ces patriotiques conseils être toujours suivis, et le souvenir du jour où ils ont été proférés ne sortir jamais des cœurs qu'ils ont si noblement émus !

Une Polémique de Presse à Angers (1874)

Le journal l'*Union de l'Ouest* ayant ouvert ses colonnes aux articles de M de Falloux sur M. Cochin, « articles pleins d'insinuations et de récriminations aussi injustes qu'intempestives », rappela l'attention publique sur la question du catholicisme libéral (1).

Dans les numéros du 12 novembre, 13 novembre et 3 décembre 1874, le journal l'*Etoile* publia en trois articles un travail de M. l'abbé Bourquard sur ce sujet. L'auteur examinait comment un catholique peut devenir libéral, puis retraçait les grandes lignes de l'erreur catholique libérale, et enfin lui opposait purement et simplememt l'affirmation de la vérité catholique.

De là un polémique entre M. le comte de Falloux et M. l'abbé Bourquard, entre l'*Union de l'Ouest* et l'*Etoile*.

Première lettre de M. de Falloux à M. Bourquard

Je ne m'arrêterai point à votre thèse sur le *Catholicisme libéral* : vous avez le droit de dire à cet égard tout ce qui vous paraît utile et convenable.

Je ne défendrai pas non plus contre vous le Père Lacordaire et M. de Montalembert. La mort a scellé leur gloire et consacré leur renommée ; ils sont désormais hors de votre atteinte.

Je me bornerai à relever ce qui concerne personnellement Mgr l'Evêque d'Orléans et moi, et j'appuie ma défense sur la sienne afin de caractériser tout d'abord les étranges procédés de votre polémique.

L'évêque d'Orléans, d'après vous, considère *la fermeté de Pie IX comme un malheur pour l'Église*, désapprouve l'*appel du droit en faveur du Saint-Siège*, et *condamne en principe le pouvoir temporel* ; il lui plairait même que le Pape

(1) L'étude du comte de Falloux sur *Augustin Cochin*, parut d'abord dans le *Correspondant*. Elle fut reproduite par l'*Union de l'Ouest*, depuis le 20 février jusqu'au 13 octobre 1874.

poussât *l'humilité jusqu'à se reconnaître le sujet de Victor Emmanuel et l'écolier docile de l'esprit moderne.*

Il est difficile de méconnaître plus complètement le caractère, le cœur, la carrière tout entière d'un homme. Qui donc, depuis trente ans, a mis plus d'énergie, plus de constance, plus d'éloquence au service du Saint-Siège ? Est-ce vous et ceux qui vous encouragent (1) aujourd'hui ? En vérité, on ne sait qui l'emporte ici de l'injustice ou de l'ingratitude !

Et vous ne vous êtes même pas réservé l'excuse de la bonne foi, car en portant cette énorme accusation, en citant une phrase isolée qui n'a en aucune façon la signification que vous prétendez lui donner, vous vous gardez d'indiquer à quel ouvrage vous l'empruntez. Cette indication, en effet, eût détruit votre accusation, en apprenant au lecteur que la phrase citée par vous est extraite de cette *Lettre à M. Minghetti* que le Saint-Père vient de louer publiquement aux applaudissements de l'Italie catholique.

Ce procédé, Monsieur l'abbé, est malheureusement toute votre méthode, et si vous ne craignez pas de l'appliquer à Mgr l'évêque d'Orléans, on peut penser que vous ne me l'avez pas épargné.

Je professe, dites vous, que *c'est un très grand mal de l'éducation des enfants de nourrir dans leur cœur l'amour de l'Église catholique.* Contre Mgr l'évêque d'Orléans vous citiez cinq lignes ; contre moi vous en citez sept, également sans aucune indication. Il m'a fallu un assez grand effort de mémoire pour découvrir ces lignes dans un ouvage publié par moi, il y a quatorze ans, sous ce titre : *Le parti catho-*

(1) M. de Falloux voulait viser l'évêque d'Angers. Celui-ci donna sa pensée sur la polémique dans une lettre adressée à un ami commun, le 14 décembre 1874 : « M. de Falloux doit me connaître assez pour savoir que je ne crains pas de regarder mes adversaires en face, et que le jour où je me croirai obligé par les devoirs de ma charge à signaler les erreurs que pourraient renfermer ses ouvrages, c'est de ma plume que je me servirai et non de celle d'autrui. C'est lui dire assez que je suis et que je veux rester étranger à la polémique engagée entre M. Bourquard et lui... »

lique, ce qu'il a été, ce qu'il est devenu. Or, dans cet ouvrage, il n'y a ni une page ni une phrase ni un mot qui justifie votre allégation, et je vous défie de me démentir par une reproduction intégrale du passage tronqué. J'ose dire de moi-même qu'en cela aussi vous m'avez fait l'honneur de me traiter comme Mgr l'évêque d'Orléans, et que vous avez méconnu l'effort, le but, le dévoûment de ma vie politique tout entière. Vous ne savec pas ou vous avez oublié que j'ai présenté, en 1850, une loi qui porte quelquefois mon nom, et qui a rendu la liberté de l'enseignement aux corporations religieuses. Est-ce pour chasser Dieu du cœur des enfants que j'ai voulu les confier aux ordres religieux, aux évêques, au clergé ? Comment n'avez-vous pas senti, Monsieur l'abbé, que vous ne me blessiez pas seul et que j'avais ici bien des complices? Ai-je imposé pareille condition aux Jésuites en contribuant à leur ouvrir les portes de la France? Vous avez près de vous l'ancien supérieur du séminaire de Combrée (1) : demandez-lui si, en acceptant mon concours pour la construction du magnifique établissement que vous inspectiez l'année dernière, il s'est engagé à bannir l'amour de l'Église de l'éducation. Demandez aux Frères des écoles chrétiennes combien de fois ils m'ont eu et m'ont encore pour auxiliaire et si j'ai jamais cherché à les détourner du premier objet de leur mission. J'invoque avec confiance des témoignages que vous avez trop négligés.

Et maintenant je me demande quelle a pu être votre pensée en vous livrant à une attaque manifestement contraire à la vérité et — on serait tenté de le dire — étrangère au bon sens.

Croyez-vous que je pèche par des doctrines trop parlementaires et trop libérales? Sur ce terrain, c'est votre droit de me combattre, et c'est mon devoir de vous

(1) M. le chanoine Louis Levoyer (1806-1886).

écouter avec respect. Mais la doctrine que vous m'imputez, n'est ni parlementaire ni libérale, elle est impie et presque athée ; et si j'ai le malheur d'être assez peu connu de vous pour qu'un pareil soupçon ait pu visiter votre esprit, il aurait dû en être préservé par ces épithètes de clérical, de fanatique et d'ultramontain dont les journaux démagogiques ne cessent de m'accabler. Encore ai-je le droit de dire que ces journaux gardent une grande supériorité sur vous : ils me connaissent mieux et m'outragent moins.

Vous avez été trop enhardi par l'impunité laissée à la récente brochure d'un ecclésiastique angevin (1) ; et vous ne vous êtes pas rendu compte de la différence de situation hiérarchique entre vous et lui. Tout le monde n'a pas les mêmes titres au dédain. Du reste, il est des répugnances que l'on m'apprend à surmonter, et peut-être finirai-je par me rappeler que les tribunaux châtient la diffamation quand elle dépasse certaines limites.

Réponse de M. Bourquard

« Je ne m'arrêterai point à votre thèse sur le catholicisme libéral. » C'est avec regret, Monsieur le Comte, que je vous vois passer à côté du débat engagé et épiloguer sur des détails.

« Je ne défendrai pas non plus contre vous le P. Lacordaire et M. de Montalembert. La mort a scellé leur gloire et leur renommée. » Iriez-vous jusqu'à prétendre que « leur gloire et leur renommée » ont bénéficié des erreurs qui se trouvent dans leurs ouvrages et que d'imprudents amis s'efforcent de propager pour le plus grand mal des intelligences de ce temps-ci ?

(1) M. l'abbé Jules Morel avait envoyé à Pie IX un volume qu'il venait de publier sous ce titre : *Les catholiques libéraux*. Le 7 octobre 1874, Mgr Nocella, secrétaire de Sa Sainteté pour les lettres latines, avait adressé une lettre élogieuse à l'auteur.

« Je me bornerai à relever ce qui concerne personnellement Mgr l'évêque d'Orléans et moi... L'évêque d'Orléans, d'après vous. considère la fermeté de Pie IX, etc. » Je vous arrête ici, Monsieur le Comte, et j'affirme sur l'honneur que j'ai cité textuellement et entre guillemets le texte de Mgr d'Orléans. C'est mon devoir de polémiste, et je vous mets au défi de prouver que je ne l'ai pas rempli. — Quant à mon droit de logicien de tirer des paroles citées la conclusion qui les suit : si les puissances décident que le pouvoir temporel a cessé d'exister, il faut en faire son deuil..., nul homme de sens ne saurait le contester.

« Ce procédé, Monsieur l'abbé, est malheureusement votre méthode. » Permettez-moi, Monsieur le Comte, de vous demander à mon tour « si vous vous êtes réservé l'excuse de la bonne foi » en m'accusant de falsifier les textes. J'affirme de nouveau que j'ai reproduit intégralement et entre guillemets votre texte, tel qu'on le lit dans votre ouvrage : *Le parti catholique*, 2e édition, Paris, Ambroise Bray, page 54. J'ai cité textuellement et raisonné logiquement. Je maintiens ma conclusion, jusqu'à ce que vous vouliez bien discuter le fond de la question.

« Contre Mgr l'évêque d'Orléans vous citez 5 lignes, contre moi vous en citez sept. » Permettez, Monsieur le Comte; il y a erreur. J'ai tiré de la vie de M. Cochin, publiée par vous dans le *Correspondant*, le passage suivant, concernant la publication du *Syllabus* et le *Dogme de l'infaillibilité* : « La précipitation et l'ignorance étant dans la nature humaine, il faut les faire entrer dans ses prévisions, quand on s'adresse à l'humanité tout entière. » Le sens de ce passage est très clair : le Pape a manqué de prudence, il devait mieux prévoir, et mieux connaître la nature humaine. Vous vous êtes gardé de faire allusion à ce passage qui vous condamne.

« Et maintenant je me demande quelle a pu être votre pensée... » Je n'en ai pourtant pas fait mystère. Voici ce

qu'on lit au premier article : « A la veille des plus terribles catastrophes, il n'y a plus qu'un seul moyen de salut pour arrêter l'effet du virus révolutionnaire, c'est d'appliquer aux nations malades la vérité tout entière. Or, quels sont ceux qui empêchent l'application de ce remède? Ce sont les catholiques libéraux. Nous croyons donc qu'il est du devoir de tout homme dévoué à la religion et à la patrie de combattre en ce moment pour la vérité contre l'erreur. »

« Vous avez été trop enhardi par l'impunité laissée à la récente brochure d'un ecclésiastique angevin. » Si ce passage s'appliquait par hasard à la récente brochure de M. l'abbé Jules Morel, et si à ce propos vous parliez de « diffamation » et de « tribunaux », je rougirais pour vous, Monsieur le Comte, de ce qu'après avoir si bien combattu autrefois pour la vérité, vous en êtes venu à parler « d'impunité », de « diffamation », de « tribunaux », à propos d'un ouvrage honoré d'un bref du Saint-Siège, parce qu'il contient une défense de la saine doctrine.

En terminant, permettez-moi de regretter, Monsieur le Comte, que vous vous efforciez de faire du bruit *à côté de la question*, et par un procédé dont tout lecteur impartial sera juge. J'aimerais mieux une discussion sur le fond, sans paroles blessantes et sans irritation.

Une seule parole de vous eût supprimé toute ma réponse. Cette parole c'est celle-ci : Je ne suis pas un catholique libéral. Cette parole, je l'attendais et je l'attends encore.

Seconde lettre de M. de Falloux à M. Bourquard

Vous devez découvrir, en effet, dans les livres qui vous déplaisent, beaucoup de choses que l'auteur ne voulait pas y mettre, puisque vous trouvez dans ma lettre l'accusation d'avoir falsifié des textes. Je ne vous ai nullement adressé ce reproche : je me suis plaint seulement de l'emploi d'un

procédé très connu qui consiste à dénaturer complètement l'ensemble d'un ouvrage par la citation très exacte d'une phrase isolée.

Vous réclamez une appréciation générale de votre travail : la voici dans toute sa simplicité

En quoi se résume votre troisième article, couronnement des deux premiers ? En deux parties fort distinctes, mais, à mon sens, également oiseuses.

1° Vous vous étendez, dans un morceau plein de conviction, sur la divinité du Christ. C'est du sublime en pure perte. On n'avait pas encore accusé ni mes amis ni moi de nier la révélation chrétienne ; peut-être en viendra-t-on là, mais on n'y est pas encore venu. Si l'on y vient, j'aviserai.

2° Vous englobez dans la même réprobation le P. Lacordaire, M. de Montalembert, l'évêque d'Orléans et M. Jules Simon. Ce dernier serait certainement fort surpris lui-même d'un rapprochement qui demeure pour moi absolument insaisissable.

J'avais volontairement omis, dans ma lettre, votre paragraphe sur le *Syllabus*. Ma défense, sur ce point, est tout entière dans la biographie de M. Cochin, et avant tout j'avais à cœur de repousser une accusation bien autrement poignante : celle d'avoir voulu bannir l'amour de l'Église de l'éducation des enfants. Sur ce point, Monsieur l'abbé, vous me deviez une rétractation. Je ne l'attendais guère, et maintenant je ne l'attends plus. Mais je proteste de nouveau et je maintiens que cette imputation est, au même degré, absurde et odieuse.

Quant à M. l'abbé Morel, ce n'est pas à lui que je faisais allusion en parlant des tribunaux. Je conçois que la pensée vous en soit venue, mais telle n'était pas la mienne. Je n'ai songé à lui qu'en parlant de dédain. Le reste s'appliquait à un volumineux in-octavo qui surpasse en grossièreté et en cynisme tout ce qu'on m'a fait lire jusqu'à ce jour.

En ce qui touche la lettre de Mgr Nocella dont vous voudriez faire une immunité inviolable, permettez-moi de vous rappeler que Mgr Nocella prend soin de déclarer qu'il n'a pas lu les livres dont il félicite l'auteur. J'ajoute qu'il ne connaît probablement pas M. l'abbé Morel, et que je le connais. Je reste donc libre dans mon jugement, et si cette liberté était coupable, quel ne serait pas le crime de ceux qui, comme vous, Monsieur l'abbé, persistent à dénoncer des énormités dans un ouvrage de Mgr l'évêque d'Orléans, que le Souverain Pontife lui-même vient de couvrir de son éloge le plus authentique et le plus solennel !

Du reste, je m'étonne — et ce n'est pas pour la première fois — de l'usage que votre école prétend faire des lettres latines ou brefs émanant de la cour de Rome. Ces documents sont une boussole pour tout catholique, mais ils ne se prêtent point à servir toutes les rancunes, à devenir des machines de guerre, des instruments de calomnie contre des noms propres, et à tourner contre des personnes des enseignements et des leçons qui ne s'adressent qu'à des doctrines. Ainsi, en ce qui concerne la question qui vous préoccupe, le catholicisme libéral, il est manifeste, et vous reconnaissez vous-même, que Rome ne condamne ni les monarchies, ni les républiques, ni la constitution française, ni la constitution belge, mais qu'elle réprouve et signale comme très dangereuse la doctrine de la séparation absolue de l'Église et de l'État. Or, si vous trouvez dans tous les écrits de Mgr l'évêque d'Orléans et dans le petit nombre de volumes publiés par moi, pour ne parler que des vivants, une seule ligne préconisant la doctrine de la séparation absolue de l'Église et de l'État, vous me causerez une profonde surprise. Jusque-là, et malgré votre persistance à condamner en ma personne des doctrines qui ne sont pas les miennes, vos attaques resteront sans portée, parce qu'elles sont sans justice et même sans prétexte.

Réponse de M. Bourquard

Vous vous plaignez de nouveau de ma méthode : « Je ne vous ai point adressé le reproche d'avoir falsifié les textes, je me suis plaint de l'emploi d'un procédé qui consiste à dénaturer complètement l'ensemble d'un ouvrage. » J'ai dit pourtant très clairement, dans mon deuxième article, quel serait mon procédé de discussion. Le catholicisme libéral est en train de se former en corps de doctrine. Tel qu'il est, il ne saurait prétendre à une « inviolable immunité » ; il faut donc en rassembler les traits épars dans les ouvrages des doctrinaires. Voilà ce que j'ai fait. J'ai cité les textes, j'ai raisonné. A vous de réfuter les conclusions.

« Vous vous étendez dans un morceau plein de conviction sur la divinité du Christ. C'est du sublime en pure perte. » Par cette observation, Monsieur le Comte, vous montrez moins trop d'esprit que peu de jugement. En effet, de la divinité de Jésus Christ, je conclus à sa royauté dans l'ordre social, dans les mœurs publiques, dans les constitutions civiles, dans les sciences, dans les arts, dans les lettres, etc. Or, c'est précisément çette conclusion que vous et votre parti niez opiniâtrément, mettant ainsi au point de départ une misérable contradiction ; affirmant et niant le Christ, honorant l'Eglise et lui désobéissant tour à tour. Faire ressortir l'énormité de ces contradictions n'est pas, que je sache, « du sublime en pure perte. »

« Vous englobez dans la même réprobation le P. Lacordaire et M. Jules Simon. » Avec cette différence, que l'avantage de la logique est à M. Jules Simon. Dans une lettre du P. Lacordaire à un élève de Sorèze (1), voici ce qu'on lit : « Le vrai catholique libéral est avant tout ami de la liberté civile, politique et religieuse ; il la veut pour

(1) *Correspondant* du 25 novembre 1862, page 615.

elle-même et fortement assise sur les données du christianisme. » — Qu'est-ce que ce catholique qui veut la liberté pour elle-même et avant tout, sinon un catholique qui contredit les propres paroles de l'Evangile ; par conséquent un être évidemment contradictoire ?

« J'avais à cœur de repousser l'accusation d'avoir voulu bannir l'amour de l'Eglise de l'éducation des enfants. » J'ai affirmé que les catholiques libéraux abusaient des thèses historiques dans l'éducation des enfants, et je l'affirme encore. Que n'ont pas dit ceux de votre parti contre l'alliance de l'Eglise et de l'Etat sous Constantin, contre la théocratie du moyen âge, contre les croisades, contre l'attitude de l'Eglise avant la Réformation, enfin contre le tribunal de l'Inquisition ? J'ai cité ce passage de votre livre sur la puérilité d'un maître » qui élèverait les jeunes gens du XIX[e] siècle comme s'ils devaient, en franchissant le seuil de l'école, entrer dans la société de Grégoire VII et de saint Louis. » Est-ce que la société de saint Grégoire VII et de saint Louis n'était pas une société chrétienne ? Si l'on n'y pratiquait pas les libertés modernes, il est certain qu'on y connaissait les vraies libertés, celles dont vous considérez la perte comme un progrès, et je maintiens ma conclusion.

« En ce qui touche la lettre de M[gr] Nocella, permettez-moi de rappeler que M[gr] Nocella prend soin de déclarer qu'il n'a pas lu les livres dont il félicite l'auteur. » (1) Et en disant ces choses, Monsieur le Comte, vous espérez nous persuader que vous avez un grand amour pour l'Eglise et

(1) Voici le texte même extrait de la lettre de M[gr] Nocella : « Sa Sainteté a approuvé le généreux dessein que vous avez conçu, quoi qu'*Elle* n'ait pu vaquer encore librement à la lecture des livres que vous lui avez offerts. » Comment ! ce qui prouve que M[gr] Nocella n'a pas lu les ouvrages dont il félicite l'auteur, c'est que le Pape ne les a pas lus. C'est là votre preuve ! C'est là une preuve ! M[gr] Nocella déclare qu'*Elle* (Sa Sainteté) n'a pas lu..., et cela signifie que *Lui* (M[gr] Nocella) n'a pas lu ! ! (Note de M. l'abbé L. Picherit, dans l'*Étoile* du 11 décembre 1874).

un grand respect pour le Saint Père ! Quoi ! ni le Pape ni le secrétaire du Pape ne liraient et ne feraient lire, pour s'en faire rendre compte, des livres qui sont loués comme contenant la défense de la saine doctrine ! De grâce, laissez de pareilles insinuations aux auteurs protestants et aux libres-penseurs !

« Rome réprouve et signale comme très dangereuse la doctrine de la séparation absolue de l'Église et de l'État. Or ces doctrines ne sont pas les miennes... vos attaques restent donc sans portée. » Encore ici vous vous placez sciemment à côté de la question. Nulle part, ni dans le *Syllabus* ni dans les Encycliques, il n'est question de la séparation *absolue* de l'Église et de l'État. Le mot est inventé par vous. A-t-il un sens ? Si c'est là la doctrine « très dangereuse » que Rome condamne et repousse, il n'y a pas beaucoup de courage à dire : Ces doctrines ne sont pas les miennes.

Mais il est une autre erreur « très dangereuse » que Rome condamne et repousse, erreur que vous professez ouvertement avec tout votre parti. Voici ce qu'on lit dans le *Parti catholique* (page 315) : « Le Saint-Siège règle les croyances et non les opinions. S'il intervient dans la polémique religieuse entre catholiques, c'est pour laisser à chacun pleine latitude *en ce qui n'est pas le dogme*, et conseiller à tous les égards mutuels. » C'est là, Monsieur le Comte, une erreur très grave. Il est absolument faux que le Saint-Siège laisse à chacun pleine latitude en ce qui n'est pas le dogme. Le Saint-Siège condamne et réprouve des opinions, notamment cette opinion qu'on appelle l'ontologisme ; il a condamné et réprouvé l'*Explication des maximes des Saints*, de Fénelon, comme contenant des propositions « qui, soit dans le sens des paroles, soit eu égard à la liaison des principes, sont téméraires, scandaleuses, malsonnantes, offensant les oreilles pieuses, pernicieuses dans la pratique

et même erronées respectivement. » (1) Il ne laisse donc pas pleine latitude en ce qui n'est pas le dogme, et ses décisions ne sont pas simplement celles d'une « boussole », comme vous le dites, mais ce sont des décisions obligatoires et portant des censures pour les transgresseurs. C'est là un point sur lequel on doit attendre de votre part une rétractation formelle, car là vous avez empiété sur le domaine de la théorie, et déserté le terrain que vous appelez laïque.

Lettre de M. Bourquard à M. Jules André, directeur de l' « Union de l'Ouest » (2)

A propos d'un article de la *République Française*, aussi insolent pour M. de Falloux que pour moi, il vous plaît de me prendre à partie pour me dénoncer comme responsable à l'avance du refus de la liberté de l'enseignement supérieur, si, ce qu'à Dieu ne plaise! les catholiques venaient à échouer dans cette revendication légitime. « Si nous n'obtenons pas cette liberté, dites-vous, si les résistances grandissent, au lieu de diminuer, si l'on réussit à exploiter contre nous les préjugés bêtes et les passions tenaces, que M. Bourquard le sache bien, c'est lui, c'est l'école violente à laquelle il appartient, qui en sera responsable. »

En vérité, vous voulez plaisanter! comment! Parce que j'ai signalé dans les écrits de M. de Falloux des erreurs graves dont il ne peut se laver qu'en les rétractant, des inconvenances à l'égard du Souverain Pontife accusé par lui d'avoir manqué de prudence, en publiant le *Syllabus*, pour cette raison-là on refuserait aux catholiques la liberté de l'enseignement supérieur! On voit bien, Monsieur, que, retenu dans une librairie pendant vos jeunes années,

(1) *Mandement de Bossuet pour la publication de la Constitution d'Innocent XII.*

(2) L'*Union de l'Ouest* refusa d'insérer cette lettre.

vous n'avez pu suffisamment étudier dans une classe de philosophie le chapitre des causes et des effets; de là il arrive que les attaques de la *République Française* vous jettent si loin du bon sens.

Mais laissons là l'article de la *République Française* dont vous voulez vous faire une arme contre moi, par un procédé très connu dans la presse. Est-ce que nous ne serions pas en droit de retourner contre vous l'argument? « Si nous n'obtenons pas cette liberté, si les résistances grandissent au lieu de diminuer, si l'on réussit à exploiter contre nous les préjugés bêtes et les passions tenaces », ne serait-ce pas, parce que l'école à laquelle vous appartenez n'a pas cessé depuis vingt ans d'amoindrir la vérité; parce que, à force d'atténuations, de compromis, de transactions, vous empêchez la lumière de pénétrer dans les esprits; parce que, à chaque document pontifical qui apparaît pour éclairer la société moderne, vous vous efforcez d'en affaiblir le sens et d'en diminuer la portée; parce que, au lieu d'affirmer les principes, vous ne voyez partout que des faits; parce que vous formez une génération à votre image, absolument incapable de sentir et de comprendre, que si l'erreur peut être tolérée en raison des circonstances, la vérité seule a le droit d'être protégée toujours et partout.

Ne seraient-ce pas là quelques-unes des raisons pour lesquelles les catholiques ne se présentent pas devant l'ennemi avec tous les avantages que leur donnerait la vérité hautement proclamée, et non pas avec les altérations qu'elle subit en passant par votre bouche? On n'a pas oublié l'attitude de votre journal pendant le Concile. Cette attitude déplorable alors, vous la maintenez, bien que sur un autre terrain, le libéralisme. Voilà ce qui nous affaiblit. Vos concessions et vos demi-vérités font la fortune de nos adversaires, qui, ne trouvant devant eux que des habiletés à la place des principes, se sentent forts

de votre faiblesse et ne tiennent aucun compte de votre prétendue modération.

Réponse de M. Jules André

Je ne viens pas pour discuter la dernière lettre de M. l'abbé Bourquard; l'opinion publique, suffisamment éclairée désormais, jugera entre lui et nous. Je ne veux pas même le féliciter d'avoir si ingénieusement découvert une incompatibilité entre la librairie et l'étude de la philosophie ; c'est affaire aux libraires de lui demander pourquoi il les veut mettre hors de la logique. Mais il a plu à M. l'abbé Bourquard de faire argument des personnalités ; j'ai donc, pour ce qui me concerne, le devoir de rectifier un fait personnel.

En disant que « retenu dans une librairie pendant mes jeunes années, je n'ai pas suffisamment étudié dans un cours de philosophie », M. l'abbé Bourquard commet une affirmation fausse. Mes anciens maîtres, mes condisciples devenus mes concitoyens, et au besoin les palmarès du lycée d'Angers peuvent attester, une fois de plus, que M. l'abbé Bourquard n'est pas moins téméraire dans l'invective personnelle que dans la discussion des textes (1).

M. de Falloux est mort à Angers le 6 janvier 1886, M Jules Morel dans la même ville le 29 mars 1890. M. Bourquard le 4 novembre 1900 à Delle, et M. Jules André le 11 juin 1904 à Angers. L'*Etoile* cessa d'exister le 13 septembre 1883 et l'*Union de l'Ouest* disparut à son tour le 31 décembre 1891.

(1) Réponse de M. l'abbé Bourquard : « En disant que le rédacteur de l'*Union de l'Ouest* avait été *retenu dans la librairie pendant ses jeunes années*, nous avons voulu tout simplement donner une explication du défaut d'études spéciales que révèle son article sur la polémique engagée avec M. de Falloux. Quant à l'imputation d'avoir invectivé qui que ce soit, nous la repoussons énergiquement. L'invective est aussi loin de notre pensée qu'étrangère à nos habitudes. »



Les monuments historiques classés en Maine-et-Loire

Les monuments historiques classés se divisent en deux catégories distinctes : 1° les monuments mégalithiques, 2° les monuments du Moyen Age et de la Renaissance. Nous allons donner la liste des édifices classés parmi les monuments historiques à la date du **24** janvier **1910** : elle nous a été procurée par M. Ferdinand Bougère, député de Maine-et-Loire.

I

Aviré. — Menhir dit de la Pierre-Debout.

Bagneux. — Grand dolmen ; dolmen dit de la Petite-Pierre-Couverte ; menhir dit la Pierre-Longue.

Charcé. — Dolmen ; cromlech.

Coron. — Menhir dit de la Pierre-des-Hommes.

Saint-Germain-sur-Moine. — Menhir dit la Haute-Borne.

II

Angers. — Château. — Cathédrale et tapisseries. — Eglise Saint-Serge. — Eglise du Ronceray (Ecole des Arts-et-Métiers). — Eglise de la Trinité. — Hôtel Pincé. — Hôpital Saint-Jean (musée archéologique). — Bâtiments du Tau et salles basses de l'évêché. — Restes du cloître, arcades et sacristie de l'abbaye Saint-Aubin (préfecture). — Tour Saint-Aubin. — Hôtel des Pénitentes. — Ruines de l'église Toussaint. — Logis Barrault. — Sacristie, salle capitulaire et réfectoire de l'abbaye Saint-Serge.

Asnières. — Ruines de l'ancienne abbaye (propriété privée).

Béhuard. — Eglise.

Blou. — Eglise.

Chalonnes-sur-Loire. — Chœur et chapelle de l'église Saint-Maurille.

Chemillé. — Tour de l'église Notre-Dame.

Cunault. — (Voir Trèves-Cunault).

Cuon. — Abside et clocher de l'église.

Distré. — Château de Pocé.

Doué. — Ruines de l'église Saint-Denis.

Durtal. — Château.

Fontevrault. — Ancienne abbaye : Grand Moutier et ses dépendances, parties de la communauté de Saint-Benoît, parties de la communauté de Saint-Lazare, statues des Plantagenets. — Chœur et porte de l'église. — Chapelle sépulcrale.

Gennes. — Eglise Saint-Eusèbe. — Eglise Saint-Vétérin.

Montreuil-Bellay. — Porte de la ville. — Eglise.

Montsoreau. — Château.

Mouliherne. — Eglise.

Pontigné. — Eglise.

Ponts-de-Cé. — Château. — Eglise Saint-Aubin.

Puy-Notre-Dame. — Eglise.

Saint-Florent-le-Vieil. — Chapelle.

Saumur. — Chapelle Saint-Jean. — Eglise de Nantilly et tapisseries. — Eglise Saint-Pierre. — Château. — Hôtel-de-ville (parties anciennes du xv[e] siècle). — Eglise de Notre-Dame-des-Ardilliers.

Savennières. — Eglise.

Thoureil (le). — Clocher de l'église.

Trèves-Cunault. — Eglise de Trèves. — Eglise de Cunault. — Tour de Trèves. — Chapelle Saint-Macé.

Vieil-Baugé (le). — Abside et transept de l'église (1).

(1) Pour être complet, il faudrait ajouter les *objets mobiliers* classés comme monuments historiques dans le département de Maine-et-Loire. Cette liste a été publiée par M. le chanoine Urseau dans la *Revue de l'Anjou* (novembre 1905 et novembre 1906).

CHRONIQUE ANGEVINE

Élections. — Le 24 juillet 1910 ont été élus *conseillers généraux* : Angers Nord-Est (Desètres), Beaupréau (de Blacas), Champtoceaux (de la Bourdonnaye, fils du précédent conseiller général), Châteauneuf (Desnoës), Chemillé (de Maillé), Lion-d'Angers (de Trédern), Longué (Tardif), Louroux-Béconnais (de Castries), Montfaucon (de la Bretesche), Montreuil-Bellay (de Grandmaison), Saumur Nord Est (Pottier), Seiches (Rabouin), Thouarcé (du Bouchet), Tiercé (Richou), Vihiers (de Fougerolle).

Le même jour ont été élus *conseillers d'arrondissement* : Angers Sud-Est (Planchenault), Baugé (Georges et Manceau), Candé (Marchand), Chalonnes (Furcy-Houdet), Cholet (Cesbron-Lavau et Richard), Doué (Boivin), Durtal (Prévost), Gennes (Fradin), Montrevault (Jean de Villoutreys), Noyant (Royer), Ponts-de Cé (Boutin), Pouancé (Georges de Villoutreys et Charbonneau), Saint-Florent-le-Vieil (Jean Gazeau), Saint Georges-sur-Loire (Deperrière), Saumur Nord Ouest (Mayaud), Saumur Sud (Bury et Landais), Segré (de la Borde et de Danne).

Le 31 juillet, M. Bernier a été élu conseiller général du canton d'Angers Nord-Ouest.

Le 7 août, le Dr Monprofit, dont l'élection avait été invalidée par la Chambre, a été réélu député, de la 1re circonscription d'Angers.

Le 18 décembre. M. de Livonnière a été réélu conseiller général de Beaufort, le scrutin du 24 juillet ayant été annulé par le Conseil d'Etat.

Archives. — Les archives départementales de la Loire-Inférieure possèdent depuis 1908 la collection des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Nantes, qui comprend 87 registres et embrasse la période 1555-1789. Cette collection intéresse l'histoire d'un certain nombre de paroisses rattachées au diocèse d'Angers le 6 juin 1802 : Champtoceaux, Drain, Le Fuilet, Lan-

demont, Liré, Montfaucon (3 paroisses), la Renaudière, Saint-Christophe-la-Couperie, Saint-Crespin, Saint-Germain sur-Moine, Saint-Laurent-des Autels, Saint-Sauveur-de-Landemont, Tilliers, la Varenne, la Cornuaille et Freigné.

VARIA. — Le 28 juin 1910, le petit séminaire de Beaupréau a célébré le deuxième centenaire de son existence, et le 8 du même mois l'Institution libre de Combrée avait fêté son premier centenaire.

*** Le 18 août 1910, Mgr Rumeau, évêque d'Angers, a érigé une nouvelle paroisse à *Belair*, doyenné de Pouancé. Cette paroisse est distraite de celle de Combrée.

*** Le 1er octobre 1910, a eu lieu l'inauguration de la ligne de la Possonnière à la Roche-Saint-Jean-de-Linières.

*** M. Puech, ministre des Travaux Publics, arrivé à Angers le soir du 6 décembre 1910, a visité le lendemain les Ponts-de-Cé, la vallée de l'Authion, la Daguenière, la Bohalle, Saint-Mathurin, la Ménitré, Beaufort, Mazé, Corné, le pont du Centre et le quai du roi de Pologne à Angers, Saint-Georges-sur-Loire, Saint-Germain-des-Prés et Montjean. Depuis 1711 on n'avait pas vu pareille inondation en Anjou.

*** Un décret présidentiel du 23 décembre 1910 affecte l'évêché d'Angers au Ministère des Beaux-Arts, « pour y installer les services annexes de la cathédrale d'Angers, ainsi que la collection des tapisseries de cette cathédrale. »

Le Gérant : J. CREUSÉ.

Angers. — Imp. J. SIRAUDEAU. — 11-1095


S. G. Mgr FREPPEL
EVÊQUE D'ANGERS

MONSEIGNEUR FREPPEL

SES PORTRAITS

Les deux portraits de M. Audfray. — La photographie de M. Maunoury. — A Fougeré. — Au Pin-en-Mauges. — A Notre-Dame-sous-Terre. — A la cathédrale d'Angers — Le monument du Folgoët. — Projet de monument à Obernai. — Le médaillon de M. Joucla. — Le crayon de M. Élie Cesbron. — Bustes de MM. Charon et Saulo.

Si Mme Freppel ne put contenir son indignation quand elle aperçut l'ancienne chaire de la cathédrale, elle fut radieuse en voyant son fils installé dans le beau meuble de M. Choyer. Sans attacher aux Beaux-Arts beaucoup d'importance, elle les appréciait quand ils glorifiaient ce fils aimé ! Elle faisait bon accueil aux photographes de tout ordre qui se présentaient pour fixer son image, ainsi qu'aux peintres qui aspiraient à l'honneur de reproduire ses traits.

On a de Mgr Freppel de nombreux portraits. J'en ferai le sujet de ce chapitre.

Le plus important est celui de M. Étienne Audfray (1). Il fut exécuté en 1881 chez les PP. Lazaristes, où l'évêque résidait pendant ses séjours à Paris. Si le mérite de l'œuvre était en proportion de la peine que prit l'auteur, on pourrait l'appeler un chef-d'œuvre. J'ai vu peindre ce grand portrait, et je n'ai pas oublié le travail que s'imposa M. Audfray pour le mener à bonne fin. Ce ne fut pas petite besogne, d'abord, d'obtenir du bouillant évêque qu'il posât. Mais à force de le supplier, le peintre obtint, l'une après l'autre, cinq ou six séances assez longues, pendant lesquelles Monseigneur fut assez patient. Il n'y eut que la pose de la main, tendue, prise en raccourci,

(1) Cette toile ne mesure pas moins de 2m20 de hauteur.

qui lui parut excessive. « — Pour cette main, dit-il à M. Audfray, ne pourriez-vous faire poser un modèle quelconque ? » Mais Audfray lui fit remarquer que sa main, cette main qui faisait partie de son éloquence, dans la chaire et à la tribune, n'était pas quelconque !

Vers la fin de 1881, le portrait fut achevé. On l'admit au Salon de 1882, autant pour la célébrité du sujet que pour la valeur du travail. Quand nous allâmes le voir, Audfray et moi, dans le grand palais de verre des Champs-Elysées, nous ne le trouvâmes point « sur la cimaise » mais accroché assez haut, au milieu de toiles rutilantes et claires qui en accusaient davantage le ton un peu sombre. — « Où ai-je pris ce ton-là ? » me dit tout de suite Audfray, un peu dépité. Mais en y regardant mieux il fut moins mécontent. Mgr Freppel est représenté debout, en grandeur naturelle, de face, dans l'attitude d'un homme qui va parler, la main droite tendue devant lui. La tête est bien posée, mais un peu petite, les traits sont calmes et dignes. Le portrait est ressemblant, bien qu'il donne à Mgr Freppel un air un peu triste qui n'était pas dans sa physionomie ordinaire. « — C'est une bonne peinture », me dit un connaisseur après l'avoir attentivement examiné. Tel fut aussi le sentiment du célèbre graveur Gaillard, qui en fit compliment à l'auteur.

Il existe un autre portrait de Mgr Freppel, peint par le même artiste, sur la demande de M. Blouet, ancien supérieur du Séminaire d'Angers ; et ce second travail, fait vingt ans après le premier, d'une main plus sûre et dans un ton plus clair, semble meilleur. M. Audfray lui-même le préfère à celui de 1881. Une bonne photographie de Maunoury l'avait aidé pour donner à l'évêque une ressemblance plus parfaite.

On a de Mgr Freppel de nombreuses photographies parmi

lesquelles tient le premier rang celle dont je viens de parler. Elle fut prestement enlevée, un jour que plusieurs amis de l'évêque, M. Ernest Oriolle, en particulier, l'avaient conduit, non sans peine, chez le photographe. L'objectif avait été placé d'avance au point convenable. Monseigneur venait de s'asseoir, en maugréant contre le temps qu'on lui faisait perdre, quand Maunoury triomphant lui dit : « C'est fini, Monseigneur, vous pouvez vous en aller ! » L'image avait été prise en un clin d'œil. C'est peut-être la meilleure qu'on ait conservée de l'illustre évêque. Elle a été répandue à profusion. On la trouve en tête de la brochure qui contient l'Oraison funèbre de M[gr] Freppel par M[gr] Gonindard, archevêque de Rennes. L'évêque est représenté assis, en habit de chœur, c'est-à-dire avec le rochet, le camail et l'étole. Sa main droite est appuyée sur l'un des bras du fauteuil, la gauche tient une barrette. La tête est droite, presque de face ; les traits sont calmes et sérieux. Tout respire dans cette tranquille et noble physionomie, le penseur et l'homme bienveillant que fut l'évêque d'Angers. Plus d'une fois nous lui avons fait compliment de ce portrait-là ; mais, chose étrange, il ne lui plaisait pas ! Était-ce parce qu'il ne le trouvait pas assez débonnaire ou pas assez vigoureux ? Je ne l'ai jamais su.

L'église de Fougeré, dans le Baugeois, possède un autre portrait à l'huile de M[gr] Freppel. Allez le voir, dans ce vieil édifice qui, du reste, mérite la visite des archéologues. A l'intérieur, la voûte lambrisée en carène de navire (XV[e] siècle), se divise de chaque côté en quarante compartiments qui se confondent deux par deux à leur retombée pour former un cadre où est peinte, avec des anges ailés portant les instrument de la Passion, l'image d'un saint. Le peintre, M. Lebrun, de Tours, sous la direction de l'architecte, M. l'abbé Brisacier, y a repré-

senté l'évêque d'Angers, Mgr Freppel, et l'archevêque de Cambrai, le cardinal Régnier, sous les traits de leurs patrons. Mgr Freppel est revêtu des ornements pontificaux ; il tient la crosse de la main gauche, et il bénit de la main droite.

Ces deux portraits, assez ressemblants, sont d'autant plus curieux qu'on ne s'attend pas à les voir en pareil lieu. S'ils sont l'œuvre d'un peintre tourangeau, ils ont été inspirés par le vénérable curé de la paroisse, M. l'abbé Chalet, un vieux Vendéen qui avait le culte du beau autant que l'amour de l'Église, et qui admirait chez son évêque la vaillance d'un Cathelineau.

Le nom du grand insurgé de la Vendée me rappelle que l'église du Pin-en-Mauges possède aussi un portrait de Mgr Freppel. Mais c'est une image de petite dimension peinte dans un vitrail.

Elle fait partie d'une scène touchante que je me rappelle avec bonheur. Le dimanche 26 février 1871, nous eûmes à la cathédrale d'Angers le spectacle toujours impressionnant d'une messe militaire. Mgr Freppel officiait en présence du général de Cathelineau (1) et de ses volontaires sous les armes. Bien que cette scène fut réconfortante au milieu de la guerre, quelle tristesse planait alors sur l'assemblée ! Les Prussiens partout victorieux s'avançaient sur notre territoire et l'on pouvait prévoir le jour où notre défaite serait définitive. Néanmoins tous les courages n'étaient pas abattus. Cathelineau et ses soldats étaient venus demander à l'Église ses bénédictions avant de courir aux champs de bataille.

J'ai gardé un souvenir particulier du discours que Mgr Freppel leur adressa ce jour-là. Vous croyez peut-être que s'adressant à des jeunes gens impatients de

(1) Petit-fils du héros de 1793.

combattre, il leur fit des tirades sur le drapeau qu'ils venaient présenter à ses bénédictions, sur l'héroïsme et la valeur guerrière? Non, il eut des considérations moins vagues et des conseils plus précis à leur donner. En présence du petit-fils de Cathelineau, modèle de foi pratique, il les invita à l'imitation de leur chef. S'emparant du texte de l'Évangile du jour : « Vous adorerez le Seigneur vôtre Dieu et vous ne servirez que lui seul », il leur dit qu'il ne suffit pas que dans la famille un membre prie, il faut que tous accomplissent collectivement ce devoir de religion.

Après cette allocution, l'évêque bénit le fanion que le général de Cathelineau avait adopté. Sur un fond bleu, il portait d'un côté le Sacré-Cœur, et, de l'autre, l'image de Marie, sous l'édige de laquelle il avait placé sa légion dès le début de la guerre. C'est cette bénédiction qui est peinte sur l'un des vitraux de l'église du Pin (1). Le peintre a donné à l'évêque un visage ressemblant. Il a poussé le souci de l'exactitude jusqu'à faire ressemblant aussi un jeune secrétaire qui l'accompagnait !

Sur verre, aussi, dans une chapelle d'Angers, se trouve peinte une scène où figure Mgr Freppel. Le 12 août 1872, portant une statuette de la Sainte Vierge, vénérée depuis cinq siècles, il allait solennellement la replacer au lieu d'où l'avait chassée la Révolution. Accompagné de plusieurs chanoines et d'un groupe de moines, en tête duquel se trouvait le Révérendissime Dom Guéranger, Abbé de Solesmes, Mgr Freppel rétablit ce jour-là l'antique pèlerinage de Notre-Dame-sous-Terre, cher à tout l'Anjou (2). Cette rentrée de la statuette dans son premier sanctuaire

(1) Dû à M. Clamens, d'Angers.

(2) Voir la Notice publiée, en 1873, sur le Pèlerinage de Notre-Dame-sous-Terre, par le R. P. Chrysostôme, des Frères-Mineurs Capucins. Les détails qui suivent sont empruntés à cette brochure.

fut une scène pittoresque et charmante, une procession d'un autre âge, une résurrection du temps où les reliques qui avaient été enlevées par des chrétiens trop pieux, faisaient retour à leurs légitimes propriétaires.

La statuette de Notre-Dame-sous-Terre avait été cachée pendant la tourmente révolutionnaire. Elle fut retrouvée, en 1803, dans la chapelle de Saint-Eutrope (1) par Mgr Montault, qui, après l'avoir reconnue, la déclara fixée dans cette chapelle à défaut de la chapelle de Sous-Terre alors enlevée au culte. Quelque temps après une ordonnance du même évêque défendit sous des peines sévères d'enlever désormais la statue de la chapelle Saint-Eutrope. Il voulut empêcher le retour des faits pareils à celui qui s'était passé, peu de jours auparavant, lorsque la statue était subitement disparue (2). En 1828, l'église Saint-Eutrope menaçant ruine, fut démolie. Dès lors la précieuse statue fut transférée à l'église Saint-Laud, en attendant que des circonstances plus favorables permissent de la replacer au lieu même où la piété des habitants d'Angers l'avait vénérée pendant cinq cents ans.

Comme elle continuait à recevoir les hommages des fidèles, M. le comte de Quatrebarbes, l'immortel défenseur d'Ancône et le champion passionné des gloires et des vieilles traditions de l'Anjou, d'accord avec sa pieuse compagne, fit décorer à neuf l'autel de la Vierge, et placer la statue dans une petite niche de métal doré, enrichie de quelques ornenents.

Au commencement de 1849, un voleur, alléché par ce qu'il prenait pour de l'or et des pierreries d'un grand prix, porta sur la Vierge de Sous-Terre une main sacri-

(1) L'église Saint-Eutrope se trouvait sur la place actuelle de l'Esvière.

(2) Voici l'article de cette ordonnance : La statue de Notre-Dame-sous-Terre, qui était anciennement vénérée dans la chapelle de Notre-Dame de l'Esvière, sera sans délai rapportée dans la chapelle de Saint-Eutrope par ceux qui en sont les détenteurs. »

lège. Déçu dans son espérance et désireux de cacher son crime, il jeta la statue et la niche dans la Maine. Un bateau à vapeur qui faisait le service d'Angers à Nantes accrocha la niche dans les aubes de ses roues, mais la statue n'y était pas. Grand émoi dans la ville : tout le monde comprit qu'elle avait été jetée dans la rivière et les pêcheurs s'efforçaient par tous les moyens de la ramener dans leurs filets, quand les laveuses d'un bateau du Port-Ligny la virent à la surface des eaux, flottant la tête en bas, et empêchée d'aller au fond par la petite planchette sur laquelle elle avait été fixée. Elles la recueillirent avec un empressement et une joie bien légitimes et lui dressèrent sur leur bateau un reposoir de fleurs, de feuillages et de lumières. Toute la ville s'y rendit en action de grâce de cette trouvaille inespérée, et le lendemain dimanche, à la demande des habitants, tout le clergé de Saint-Laud alla chercher processionnellement la Vierge de Sous-Terre pour la replacer avec honneur sur son autel.

Depuis lors, bien des tentatives pour remettre Notre-Dame-sous-Terre en possession de son ancien sanctuaire étaient restées infructueuses. Mgr Angebault, de vénérée mémoire, désirait vivement pouvoir racheter ce lieu célèbre où la bonté divine s'était manifestée par tant de merveilles. Il était réservé à son successeur de réaliser ce désir. A la prière de Mgr Freppel, une noble femme, Mme Sophie de Jourdan, comtesse de La Grandière, racheta avec une munificence vraiment princière, l'ancien monastère de l'Esvière, ses dépendances et la chapelle presque en ruines de Notre-Dame-sous-Terre. Là elle ouvrit un asile aux filles de Saint-François d'Assise, les Religieuses de Sainte-Marie-des-Anges, établies par le Prélat aux plus mauvais jours de l'invasion prussienne, pour recueillir les orphelins de la guerre. Elles allaient naturellement devenir les gardiennes de la statuette miraculeuse. C'est pourquoi, dans une ordonnance du 5 août 1873, l'évêque

annonça que la statue de Notre-Dame-sous-Terre allait être replacée dans la chapelle de ce nom pour y être exposée à la vénération des fidèles. Mais la statue n'était pas au bout de ses tribulations.

Peu de jours avant sa translation, une main trop hardie la dérobait, pendant la nuit, à l'église Saint-Laud ! Ce rapt causa, dans toute la ville, une assez vive rumeur. Mécontent de voir contrariées ses sages dispositions, Monseigneur fit rappeler, du haut de la chaire de Saint-Laud, quelles sont les peines portées par le Droit contre les ravisseurs de choses consacrées au culte de Dieu et de ses saints. Quelques jours après il recevait discrètement, par un messager inconnu, dans un coffret mystérieux, capitonné de satin blanc et décoré de roses, la statuette dérobée. Aussitôt il voulut la transporter solennellement dans son premier sanctuaire.

C'est cette translation qui se trouve peinte dans la chapelle de Notre-Dame-sous-Terre. Quand vous y entrez, levez les yeux vers le grand vitrail qui vous fait face, vous y verrez la belle procession dont j'ai parlé au commencement. L'évêque radieux, emporte, comme en triomphe, la statue reconquise. A gauche, M[me] de La Grandière, à genoux, s'apprête à la recevoir sur un coussin. Près d'elle, sa demoiselle de compagnie, M[lle] Maria Mordain (1), à genoux aussi, s'unit aux sentiments de la bienfaitrice. A droite de Monseigneur, le R. P. Chrysostôme semble guider ses pas, tandis que le Révérend Abbé de Solesmes le suit avec dignité. Tous ces portraits, ainsi que celui du

(1) M[lle] Mordain était fille d'un ancien chantre de la cathédrale à qui je veux donner, en passant, un souvenir mérité. Il était d'une race idéale, doué d'une de ces voix que les anciens appelaient *voces taurinæ* et qui remplissaient les cathédrales de leurs sonorités formidables. J'ai connu un chanteur de l'Opéra qui s'extasiait en écoutant la voix du « père Mordain ». Il disait, fier de l'entendre : « Hein ? Nous n'avons pas de es voix-là à l'Académie nationale de musique ! »

P. Pacifique, capucin, conseiller de Mme de La Grandière, sont très ressemblants (1).

La mémoire de Mgr Freppel reçut de la statuaire le suprême hommage dont elle était digne. Le 13 novembre 1899 on inaugurait, à la cathédrale d'Angers, le monument de marbre qui doit transmettre à la postérité le souvenir du grand Évêque. Un immense concours du peuple qui fut le sien, la présence de treize Évêques et de quatre Chefs d'Ordres, l'honneur d'une parole éloquente firent de cette cérémonie une imposante manifestation. J'en ai consigné le récit dans la *Semaine religieuse* en le faisant précéder de quelques détails qui appartiennent à l'histoire du monument.

Depuis cinq ans il était en préparation. On se rappelle la lettre dans laquelle Mgr Mathieu l'annonça au diocèse. Le 13 juillet 1895, le successeur de Mgr Freppel écrivait au clergé que le moment lui semblait venu d'accomplir envers l'illustre défunt le grand acte de justice et de reconnaissance que tout le monde attendait. Aussitôt s'ouvrait, pour le réaliser, une souscription qui atteignit, en quelques semaines, le chiffre de 30.000 francs. Alors fut nommée une Commission chargée d'élaborer le projet d'un monument et de le faire exécuter (2). Mgr Mathieu avait facilité les premières démarches de cette Commission en

(1) Il y a encore deux têtes ressemblantes dans ce vitrail : celle de M. l'abbé Pessard, alors secrétaire de Mgr Freppel (on ne lui voit que la tête tout près de celle de l'évêque), et (faut-il le dire), celle du pauvre auteur de ces lignes. Il était jeune alors. On dirait qu'il s'admire lui-même, barette en main, en admirant la procession !

(2) Voici les noms des membres de cette Commission : Monseigneur l'Évêque, président ; M. Raulin, architecte diocésain ; M. Dussauze, inspecteur des édifices diocésains ; M. le vicomte de Ruillé ; M. Dauban, ancien directeur du Musée ; M. L. de Farcy, membre du Conseil de fabrique de la cathédrale ; M. Bodinier, sénateur ; M Grellier, vicaire-général ; Mgr Pessard, vicaire-général honoraire ; M. Grimault, chanoine ; M. Bazin, curé-archiprêtre de la cathédrale ; M. Thibault, secrétaire général de l'Évêché ; M. Pinier, secrétaire de Monseigneur.

choisissant lui-même l'artiste auquel serait confié le travail. M. Falguière, ancien prix de Rome, membre de l'Institut, connu de la France entière, semblait tout indiqué pour sculpter une statue à la taille de Mgr Freppel ; ce choix fait par le nouvel évêque, la Commission n'avait plus à s'occuper d'un concours.

Toutefois l'éminent statuaire eut tout de suite à résoudre une question délicate. Sous quelle forme allait-on représenter l'évêque défunt ? Parmi les membres de la Commission, les uns voulaient que Mgr Freppel fût campé debout, fier, intrépide, dans son attitude désormais historique d'orateur à la Chambre ou de prédicateur dans la chaire chrétienne. Les autres, en nombre égal, exprimaient le désir que le grand évêque fût couché sur une pierre tombale comme le furent, au Moyen-Age, toutes les statues érigées dans les églises à la mémoire des personnages célèbres. Seuls, disaient-ils, les saints canonisés ont le droit d'être placés debout sur les autels.

Il faut convenir que l'opinion publique était beaucoup plus favorable au premier sentiment. On ne se fait pas tout de suite à l'idée d'un personnage couché, quand il s'agit d'un évêque militant comme le fut Mgr Freppel. Quoi ! représenter mort celui qui, en toute circonstance, se montra si vivant ! inerte, ce lutteur passionné, constamment dressé dans l'arène ! vaincu par la maladie, ce pasteur héroïque qui, la veille de sa mort, voulait se traîner à genoux dans sa cathédrale pour accomplir une dernière cérémonie !

Mais la pensée de l'Église est plus haute et plus sage que nos vulgaires conceptions. Sans doute, souveraine évocatrice de l'art, elle a toujours ouvert un vaste champ à la statuaire, mais elle n'oublie jamais, non plus, l'enseignement de la foi. L'Église ne saurait borner la récompense de ses fils aux apothéoses du temps, pas plus qu'elle ne sait limiter leurs espérances au seuil d'un tombeau. En

couchant une statue sur un sépulcre, elle nous apprend que toute gloire humaine finit là et qu'il faut chercher ailleurs la vraie récompense du courage et de la vertu : Celui que vous voyez ici, étendu et mort, semble-t-elle nous dire, vit dans un autre monde. C'est là que vous le trouverez debout. Toutes les sonorités de la place publique ne seraient pas ici à leur place. Tous ces marbres fastueux qu'on élève à la mémoire des orateurs célèbres, des soldats victorieux, des artistes triomphants, font un bruit qui troublerait le recueillement du temple. Qu'au dehors on acclame ceux que visita la gloire, ici ils attendent le suprême jugement. Aux yeux de l'Église tous sont des morts qui dorment, dans l'espoir de leur vie éternelle.

Je ne sais si M. Falguière roula toutes ces pensées dans son esprit; toujours est-il que, nous voyant divisés, il chercha à nous mettre d'accord en nous donnant deux statues. L'une, celle de l'évêque, serait couchée, pour se conformer aux traditions liturgiques; l'autre, un ange ou une renommée, serait debout auprès de lui, d'une main évoquant la pensée du ciel, de l'autre tenant la palme promise aux bons combattants.

La Commission était entrée à la cathédrale et elle venait d'indiquer à l'homme de l'art l'emplacement qu'on destinait à son œuvre, quand celui-ci en eût la conception que je viens de dire. Aussitôt, il cesse de nous écouter : « Une échelle ! un morceau de charbon ! » et le voilà debout, à deux mètres du sol, dressé contre la muraille. En silence, avec une sorte de fougue, il esquisse à grands traits, sur la rugueuse paroi, sa pensée. Et voilà que l'ange nous apparaît debout, léger, les ailes déployées; le Pontife couché, les mains jointes, le tombeau en place, à la hauteur voulue. Une minute après, regardant à distance cette étonnante et rapide ébauche, la Commission décidait qu'on en demanderait une maquette et, probablement ensuite, l'exécution.

Peu de temps après M. Falguière nous en donnait un croquis. La Commission l'approuva sauf sur un point. Nous demandâmes de « déféminiser » l'ange. Les anges n'ont pas de sexe. Celui de M. Falguière était une femme. Mais notre *desideratum*, présenté par Mgr Mathieu, n'obtint aucune satisfaction. Bientôt le monument fut exéçuté.

Voici en quels termes, un homme de goût, écrivain de race, M. François Veuillot, l'apprécia tout de suite, dans l'atelier de l'artiste :

« La conception en est tout à fait sobre et c'est déjà, croyons-nous, une maîtresse qualité pour un monument funéraire : une seule idée, exécutée très simplement, y vaut mieux qu'un fouillis d'attributs divers et d'ornements multipliés, qui démontrent beaucoup moins chez l'artiste une féconde imagination qu'une prolixité abondante et stérile...

« La pierre funéraire apparaîtra, en saillie sur le mur de la cathédrale, au côté gauche du transept. Couché sur cette pierre à deux mètres environ au-dessus des dalles de l'église, on verra le grand évêque endormi paisiblement de son dernier sommeil. Le visage de Mgr Freppel, d'une ressemblance vigoureuse, est en effet tranquille et fort : ces traits de pierre et ces yeux clos sont pleins de calme et de puissance. On y sent le repos éternel et sûr du serviteur de Dieu qui, loyalement, énergiquement, a bien servi son Maître. Et si la bouche fermée se rouvrait tout à coup, si les yeux éteints se rallumaient de vie, on devine, on sent, on voit que de la première il sortirait un grand et noble discours, et des seconds un fier et franc regard.

« Sur le front du mort est placé la mitre épiscopale et, de la chape allongée sur le corps, s'élèvent les deux mains jointes pour la prière. A son côté, la crosse est étendue comme une épée. Comme une épée, auprès de lui, la crosse repose et dort ; elle repose enfin, après de longs combats, ne trouvant de repos que dans la mort...

« L'homme de Dieu, l'infatigable soldat de la religion, dort dans cette crosse étendue près de lui. Une autre et plus douce pensée se symbolise aux traits de l'ange envolé devant le tombeau. Les ailes déployées, la longue robe aux plis flottants, drapée autour de lui, l'ange a l'air suspendu dans l'espace, auprès du corps endormi de l'évêque... Une reposante expression de douceur et d'espoir est dans son visage au contour pur et délicat et respire en son regard qui se fixe vers Dieu ! Un bras levé jette sur sa figure une ombre discrète et mélancolique ; et l'autre main s'apprête à jeter sur le mort une modeste fleur, une humble et discrète pensée !

« C'est le souvenir de l'Alsace, apparaissant à la dernière heure, à ce grand et ferme patriote que fut aussi, dans l'intime du cœur, le noble évêque et l'orateur vigoureux. »

Mais j'ai hâte de rappeler la cérémonie de l'inauguration.

Longtemps avant l'arrivée des Évêques, la cathédrale a été envahie par la foule. Il y a là près de quatre mille personnes, venues pour honorer la mémoire du grand Évêque ; quatre mille personnes fières de sa gloire posthume, rayonnantes d'admiration et de reconnaissance envers Celui qui tint si haut et si ferme la bannière de la Religion. C'est à l'un des angles du transept nord, entre l'autel de la Sainte Vierge et celui de sainte Anne, sous la huitième arcature ogivale, qu'a été placée l'œuvre de M. Falguière. Tous les regards sont dirigés de ce côté. Les appréciations sont diverses. On admire la grâce svelte de l'ange, son geste symbolique, mais la statue couchée de l'Évêque et le tombeau lui-même paraissent trop élevés. On ne voit pas assez les traits de Mgr Freppel. Bien que la cérémonie comporte une absoute finale, on n'a pas voulu encombrer d'un catalfaque le milieu de la nef ; mais le monument, découvert depuis la veille, a été décoré de ten-

tures funèbres et transformé en chapelle ardente. Toute la cathédrale, du reste, est ornée de draperies noires, frangées d'argent, portant des inscriptions tirées de l'office des morts, afin de rappeler aux fidèles, avec la mémoire de l'illustre défunt, le caractère de la cérémonie.

On retrouve cette double idée en chaque endroit de l'église. Ainsi le bandeau, tendu au-dessus des grandes tentures funèbres, est meublé dans chaque travée d'une inscription en lettres d'or, retraçant la vie ou les œuvres de Mgr Freppel, de ses armes en même temps que d'écussons au monogramme du Christ, pour montrer que sans l'intervention de Dieu les plus belles œuvres ne sont pas profitables au salut. *In nomine tuo salvum me fac.*

De même, le grand velum suspendu au-dessus de l'autel porte, au milieu des rinceaux et des abeilles de Mgr Freppel, ce texte si approprié à sa vie :

BONUM CERTAMEN CERTAVI, CURSUM CONSUMMAVI, FIDEM SERVAVI, IN RELIQUO REPOSITA EST MIHI CORONA JUSTITIÆ.

Au-dessus de la chaire se lisent ces paroles qu'il aimait à répéter, quand on lui recommandait un repos nécessaire au milieu de ses luttes quotidiennes : *Dieu ne nous a pas ordonné de vaincre, mais de combattre.*

Toute cette ornementation, encadrant l'immense assemblée, paraît se joindre à elle pour pleurer l'illustre défunt. C'est tout Angers qui est là, c'est la ville et le diocèse représentés par des personnes de tout rang. Dans l'un des bras du transept se trouvent plus de trois cents prêtres ; les élèves du Séminaire se tiennent dans le chœur ; les congrégations de religieuses ont leurs déléguées non loin du monument, dans la partie nord du transept. MM. les chanoines entourent la Sainte Table, le sanctuaire étant réservé aux Prélats et aux Abbés mitrés qui vont bientôt faire leur entrée. Au centre du transept, une foule d'hommes ont répondu à l'invitation qui leur a été faite.

Parmi les notabilités présentes, on remarque : MM. les

généraux Mathis, Graff, de Lafond, Gillet et Faugeron ; les colonels et un grand nombre d'officiers des trois régiments de la garnison ; le commandant Entz, chef d'état-major ; le commandant du génie, Augier; MM. Baron, Laurent et Ferdinand Bougère, Le Gonidec de Traissan, députés; Bigot et A. Fairé, anciens députés ; Jac, ancien premier président ; Robert, inspecteur d'Académie ; le Proviseur du Lycée ; Pihier, ingénieur en chef ; Léonce de Terves, de Rochebouët, de Livonnière, Voisin, du Puy, de la Guillonnière, Retailliau, de Blacas, de la Perraudière et de la Bretesche, conseillers généraux ; Jamin-Richou, de Montergon, de la Pommeraye, de Fougerolle, Choppin, Couscher de Champfleury et Huault-Dupuy, conseillers d'arrondissement ; Gain, Bruas, de la Noue et R. de Terves, conseillers municipaux ; MM. Max Richard, Paul Fairé, Bizard, Bellanger, le comte de Romain, Mayaud, Cassin de la Loge, Robiou du Pont, de Saint-Genys, Lair, de la Monneraye, de la Ferrandière, de Brûlon, Cesbron-Lavau, de Biré, Bizard, G. Grassin, Alphonse Poirier, etc. ; Mgr Pasquier, recteur de l'Université catholique, et tous les professeurs.

Se sont excusés : MM. de Maillé, Merlet, Bodinier et Blois, sénateurs ; Joxé, député-maire d'Angers ; Forquet de Dorne, premier président; Delahaye-Bougère, président de la Chambre de Commerce.

La clochette retentit. Le grand orgue remplit la cathédrale de ses harmonies triomphantes. C'est le cortège des évêques qui descend lentement de la Salle Synodale. La cérémonie sera présidée par le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, qui prend place au trône. En face de lui, sur un autre trône, le vénéré métropolitain de notre province ecclésiastique, Mgr Renou, archevêque de Tours, revêt les ornements pontificaux pour célébrer le Saint-Sacrifice. Dans le sanctuaire, le long de la Sainte-Table, se

rangent NN. SS. les évêques de Luçon, de Tulle, d'Agen, de Belley, de Saint-Brieuc, de Poitiers, de Laval, de Nantes, du Mans et d'Angers ; les Révérendissimes Pères Abbés de la Trappe de Bellefontaine, de Solesmes, de Ligugé et de Saint-Maur de Glanfeuil ; MM. les Vicaires capitulaires des diocèses de Quimper et d'Angoulême.

La messe commence, et toute l'assistance suit avec recueillement ce doux Introït de la messe des morts : *Requiem æternam dona eis Domine*, que chante admirablement la Maîtrise de la cathédrale.

L'assistance était déjà émue quand, après l'Évangile, Monseigneur l'Évêque d'Orléans apparut dans la chaire. On sentait que sa parole allait être comme l'âme de la réunion. Et aussitôt toute cette foule, cette musique, ces décors prirent une voix plus haute pour chanter le grand Évêque disparu depuis huit ans, mais dont la mémoire occupait encore tous les cœurs.

D'un mot, étincelant comme une étoile, l'orateur fixe au front de Mgr Freppel le titre qu'il méritera désormais devant l'histoire : Il fut DOCTEUR, Maître de la Doctrine! Telle sera la pensée-mère d'un discours qui, pendant plus d'une heure, captivera l'assemblée. Avec quelle autorité Monseigneur d'Orléans l'a développée, je n'ai point à le redire aujourd'hui. Jamais, peut-être, le talent si personnel de Mgr Touchet ne fut plus à l'aise, malgré les difficultés du sujet, ni ne s'éleva plus haut. Tout le monde connaît, du reste, cette langue nerveuse et forte, concise, hachée, à tel point qu'on dirait parfois le souffle de l'éloquence militaire. Relisez les pages colorées où l'orateur nous a montré dans sa première sève le talent de Mgr Freppel, puis les travaux de sa virilité : ces leçons de la Sorbonne qui ont la solidité de nos vieilles cathédrales et qui ont fourni à Mgr Touchet une comparaison si détaillée et si charmante ; la réfutation de Renan, qui valut à son auteur la renommée d'un nouvel Athanase ; ses discours à

l'Ambon du Concile du Vatican ; puis, bientôt, ses fondations de toute sorte dans le diocèse d'Angers, ses Lettres pastorales, ses Oraisons funèbres, ses Discours à la Chambre, toute cette œuvre colossale qui l'a terrassé avant le temps. L'orateur a terminé par ces mots que je ne puis m'empêcher de relire pour la dixième fois :

« Et maintenant. dormez votre sommeil, Évêque. Nous ne le troublerons plus, à moins que se lève l'aurore, par vous indomptablement attendue, l'aurore qui éclairerait l'Alsace-Lorraine redevenue française. Alors nous reviendrions, suivant l'ordre que vous nous en avez donné. Nous prendrions votre cœur ; nous lui ferions une couronne de lys, de roses et de lauriers ; l'Anjou et la Bretagne se mettraient à sa suite ; les soldats et les prêtres, les Pontifes et les peuples confondraient leur enthousiasme. Là-bas, à Obernai, l'Alsace entière nous attendrait. Le mont de Sainte-Odile retentirait d'acclamations et de cantiques. Un air très doux passerait au-dessus des vignes, des houblons, et des grands blés. Les frères trop longtemps séparés se reconnaissant, signeraient de nouveau le pacte d'un dévouement sans fin ni limite à la France. Ah ! ce serait un beau jour ici-bas. Et, là-haut, Monseigneur, votre éternité coulerait plus douce. Dieu, père et maître des peuples, conduisez ces choses dans la paix et la justice ! Nous attendons, nous croyons, nous espérons ! »

La messe continue. Pendant le silence de l'Offertoire, un morceau très doux, mais qui s'anime peu à peu, nous arrive du fond de l'église, à travers les boiseries du grand orgue. C'est une composition de notre excellent organiste, M. Delaporte, qui l'a écrite avec son cœur, en mémoire de Celui qui, voilà bientôt trente ans, l'appela à la cathédrale. A l'élévation, la voix très émue de M. Maurat redit aussi avec expression, ce *Pie Jesu* qui fut, après la

mort du grand évêque, inspiré par une piété toute filiale.

La messe est terminée. Toute l'assistance est debout; un grand silence se fait. C'est un moment de recueillement profond pendant lequel s'élève du fond de l'abside le chant du *De profundis*, très suave et très mystérieux. De toutes part on s'unit à demi-voix, des lèvres et du cœur, à cette prière suprême ; puis Monseigneur l'archevêque de Tours s'étant dirigé vers le monument, le *Libera* est chanté et l'absoute est donnée.

Dirai-je un mot du déjeuner qui eut lieu, peu après, au Grand-Séminaire? Oui, puisque cette réunion fut encore pleine du souvenir de l'absent, un prolongement en quelque sorte de la cérémonie du matin. Au dessert, M. l'abbé Dedouvres, professeur de littérature latine à l'Université Catholique, lut un très bel éloge à la mémoire de l'illustre défunt : « *In memoriam Illustrissimi Caroli-Æmilii Freppel, Episcopi Andegavensis.* » Édité avec un goût artistique qui en fait un véritable bijou typographique, ce travail est sorti des ateliers de MM. Germain et G. Grassin. Eux, aussi, devaient cet hommage à la mémoire du grand Évêque, après avoir été, pendant vingt-deux ans, d'utiles et dévoués serviteurs de sa pensée.

Ainsi prit fin cette belle journée. Dans une correspondance adressée, le jour même, à l'*Univers*, il est dit que l'honneur de cette fête, ou, pour mieux dire, de ce triomphe décerné à Mgr Freppel, revient à son digne successeur, Mgr Rumeau, qui l'a ordonné. « C'est une belle page inscrite à la première année de son épiscopat en Anjou. C'est aussi un titre de plus à l'affection de son clergé et de ses diocésains. »

Le monument de granit qu'on a élevé à la mémoire de l'évêque d'Angers, député du Finistère, dans un village

breton, a beaucoup de noblesse. J'ai raconté ailleurs comment j'ai pu le voir et l'admirer dans le village de Folgoët, près de Lesneven. Il y est toujours attendant le moment où les partis politiques pourront oublier leurs querelles et se rencontrer, pour l'inaugurer, dans un même sentiment. Tous les catholiques de Bretagne ne peuvent-ils se mettre d'accord pour honorer la mémoire du grand évêque qui les a si fièrement représentés à la Chambre française ?

Le monument que j'ai vu au Folgoët est placé en face de la merveilleuse basilique qui s'élève dans ce modeste bourg. Quand la statue de l'évêque m'est apparue : debout, la tête fière, portant la mitre, la main droite tendue vers le ciel, la gauche appuyée sur la crosse, j'ai crié : « C'est lui, je l'ai vu cent fois dans cette attitude. » Malheureusement cette statue est en pierre grise de Kersanton, et cette couleur sombre ne la fait pas valoir.

Le prélat, debout sur un socle, est encadré par une galerie de granit au bas de laquelle on lit cette inscription :

A la gloire de Mgr Charles-Émile Freppel,
Évêque d'Angers
Député du Finistère
Au panégyriste de Notre-Dame du Folgoët
Au noble patriote
Au vaillant défenseur des Droits de la Sainte Église
Mort à la peine, le XXII *décembre 1891*

Est-ce que les Angevins n'auront pas également le souci d'honorer l'une de leurs gloires en érigeant à Mgr Freppel un monument sur l'une des places publiques de leur ville ?

L'Alsace, elle aussi, voulut élever un monument à la

mémoire de son illustre fils. Au mois de décembre 1899, *La Vérité* l'annonçait en ces termes :

« Ce que tant d'Alsaciens et tant d'admirateurs de celui que l'on nomme « l'Évêque d'Angers » comme on nomme Bossuet « l'Évêque de Meaux » désirent depuis tant d'années, va enfin se réaliser.

« Mgr Freppel aura un monument dans son lieu natal, à Obernai, ville de la décapole d'Alsace.

« Un de ses compatriotes, originaire lui aussi d'Obernai, le méritant rédacteur du *Volksfreund*, M. l'abbé Gruss, a pris l'initiative de proposer une souscription publique en Alsace.

« Le *Journal de Colmar*, rédigé par M. l'abbé Wetterlé, dit que toutes les feuilles catholiques d'Alsace ouvriront leurs colonnes à la souscription, qui ne manquera pas d'être couvertes de nombreuses signatures.

Le *Volksfreund* propose d'ériger le monument devant l'église paroissiale d'Obernai, magnifiquement reconstruite il y a quelques années, et placée à deux pas de la maison natale du grand évêque alsacien.

« L'abbé Gruss conseille de nommer un Comité *ad hoc* à Obernai même, et exprime la conviction que toute l'Alsace se ralliera à son idée.

— « En avant donc — dit le *Volksfreund* — ne tardons pas à mettre la main à l'œuvre. Le succès ne nous manquera pas et notre Alsace sera honorée dans la personne de son illustre fils, l'immortel évêque Freppel. »

« L'abbé Gruss peut être d'avance assuré d'un succès complet, tous les catholiques d'Alsace voudront s'y associer.

« En ce qui concerne l'autorisation nécessaire des autorités compétentes, on ne craint aucune opposition formelle. Le *Volksfreund* dit qu'en ces derniers temps l'antagonisme politique s'est rapidement atténué, et qu'il s'agit d'honorer un homme éminent, un des fils les plus glorieux

de l'Alsace, lequel brille comme une étoile dans les annales de l'Église catholique, un homme qui, par sa vaste et profonde science, son activité chrétienne, son cœur vraiment apostolique, son caractère ferme et inébranlable, a acquis l'admiration de ses contemporains et l'immortalité dans l'histoire. »

Hélas ! les Alsaciens avaient trop présumé de la bienveillance prussienne. Mgr Freppel n'a pas encore son monument à Obernai. Mais il l'aura le jour où l'Alsace étant redevenue française, le cœur de Mgr Freppel sera transporté à Obernai, aux applaudissements de toute la France.

De tous les portraits de Mgr Freppel, le plus remarquable, peut-être, du moins le plus vigoureux, est dû au ciseau de M. Gabriel Joucla, artiste statuaire à Marseille, qui en fit un médaillon, en 1874. Combien je regrette de ne pouvoir donner sur cet artiste et sur son œuvre une notice plus étendue ! Voici du moins ce que je sais. Vers la fin de 1899, quelques jours avant l'inauguration à la cathédrale du monument de Falguière, je reçus, comme directeur de la *Semaine Religieuse*, une lettre datée de Marseille dans laquelle M. Joucla m'informait qu'il désirait vendre, par mon entremise, un portrait de Mgr Freppel. Le signataire de cette lettre m'était inconnu. Je répondis en demandant quelques détails sur ce portrait et combien il coûterait. Il fallait, du reste, m'en envoyer une gravure, sinon un exemplaire, pour qu'on put le juger. Je reçus alors la photographie reproduite plus haut. En même temps M. Joucla m'écrivait que son travail avait été souvent apprécié depuis cinq ans, par des cardinaux, des évêques et de nombreux amis de Mgr Freppel. « L'artiste a apporté à l'exécution de ce travail, disait-il, plus que le talent qui lui mérita d'être appelé à Rome pour faire la colossale statue de saint Anselme, au collège Bénédictin

de l'Aventin. Il y a mis toute son âme de chrétien, d'ami et d'admirateur du grand évêque. »

Le prix du médaillon, qui était de 500 francs, me fit, autant que l'image, ouvrir les yeux! J'en parlai autour de moi, mais aucun acheteur ne se présenta. J'ai, depuis, montré ce portrait à beaucoup d'amateurs. Tous s'accordent à le trouver ressemblant, empreint de l'énergie qui caractérisait le grand évêque. S'il ne donnait à Mgr Freppel un air un peu plus dur qui ne lui était pas habituel, je dirais que c'est le portrait qui mérite le mieux de devenir historique (1). Je me demandai s'il n'était pas dû à un artiste qui travaillait à la manière des maîtres sculpteurs, à la manière de David d'Angers, par exemple, telle que le rapporte son ami Victor Pavie. Avant de modeler un grand homme, David l'étudiait dans ses œuvres et faisait parler ses familiers. Il allait même jusqu'à solliciter la faveur de vivre auprès de lui pendant quelques jours. Ce fut ainsi qu'il alla s'installer, avec Pavie, auprès de Gœthe, en Allemagne, et de Byron, en Angleterre. Il voulait les entendre parler, les voir marcher, surprendre leur humeur, étudier leur physionomie morale, avant de la rendre avec le ciseau! « — Vous êtes bien heureux, vous autres littéra-« teurs, disait-il à Pavie, de pouvoir fixer en quelques « minutes, avec des mots, une figure qui me demande à « moi des années! »

L'auteur du médaillon dont je possède la photographie avait-il eu cette bonne fortune de voir de près et d'examiner souvent Mgr Freppel? Je ne le crois pas, n'ayant jamais entendu parler d'une telle étude... Mais s'il eut sous les yeux une bonne photographie de son modèle, s'il entendit plus d'une fois parler de son courage et de sa vaillance, il fut assez documenté pour reproduire sa vraie

(1) On dirait que l'auteur a voulu le rendre comme étant entré dans l'histoire depuis longtemps déjà. Le bord du médaillon semble rongé par le temps.

physionomie (1). Parmi ceux qui ont connu Mgr Freppel il n'est personne qui ne dise en considérant ce portrait : « C'est bien lui ! » C'est lui tel qu'on l'a vu souvent, tel que l'ont vu, par exemple, les marguilliers de la cathédrale d'Angers le jour où il les réunit pour les prier d'accepter la chaire de M. Choyer (souvenir oublié au chapitre précédent!) Comme ils la refusaient encore une fois, il leur dit : « Vous ne voulez pas de cette chaire, Mes- « sieurs? Eh bien, moi je la veux ; elle sera placée, malgré « tout, dans la cathédrale d'Angers ! »

La peinture, la sculpture, la gravure, la photographie ont reproduit, tour à tour, les traits de Mgr Freppel ; le crayon devait aussi nous laisser son portrait. On sait avec quel goût et quelle habileté M. l'abbé Élie Cesbron manie le crayon noir. Depuis trente ans, son talent lui a valu un succès auquel j'ose me flatter d'avoir applaudi des premiers, si non tout le premier. En juillet 1878, étant à la maison de Saint-René du Pouliguen, je rencontrais M. l'abbé Cesbron, alors vicaire à Maulévrier. A peine arrivé au bord de la mer, il se mit à dessiner le paysage et je fus frappé des merveilles qui naissaient sous son crayon. Il dessinait à ravir des sous-bois dans le petit bois du Pouliguen, les vagues et les rochers de la grande côte. Un jour je lui dis : « — Quittez votre forêt de Maulévrier et venez à la ville. Vous réussirez comme professeur de dessin dans un établissement d'éducation. » Et cela se fit tout naturellement. M. Cesbron fut nommé professeur à l'Externat Saint-Maurille. Depuis ce temps-là je n'ai pas cessé de suivre avec un vif intérêt les travaux d'un artiste que j'avais si fort encouragé à ses

(1) En considérant l'œuvre de M. Joucla on voit qu'il a dû s'inspirer de la photographie de M. Maunoury. Mais l'artiste Marseillais y a mis du sien, notamment le pli qui joint les yeux et qui donne au portrait la ressemblance morale qu'a cherchée l'auteur.



débuts. Il est arrivé de bonne heure à une perfection de travail qui lui a valu les palmes académiques et l'admiration des connaisseurs. Son portrait de Mgr Freppel, reproduit par la photo-gravure, a une valeur particulière. Encadré dans un « œil de bœuf » à la façon des portraits historiques du XVIIe siècle, il donne à l'évêque la physionomie qu'il avait à certaines heures, par exemple, quand il écoutait une objection et qu'il s'apprêtait à la résoudre avec force. Il y avait alors dans ses traits, dans ses gros yeux surtout, une intensité de vie que M. Cesbon a bien rendue.

Le buste en plâtre, fait par M. Charron, n'est pas mauvais. Aussi bien a-t-il été modelé avec des précautions peu ordinaires. A l'aide d'un compas l'artiste avait mesuré d'avance les traits de Mgr Freppel? Oui, un jour, après son déjeuner, notre évêque avait consenti à cette mensuration excessive. Il en résulta une assez bonne reproduction des diverses parties de son visage, mais l'âme, que n'avait pas mesurée M. Charron, en était absente. Combien plus vivante apparaît-elle dans le portrait de M. Joucla !

Un autre artiste de talent, M. Saulo, a modelé aussi un buste de Mgr Freppel. La tête a peut-être trop de mouvement, mais l'œuvre est digne de celui qui l'a signée.

E. GRIMAULT,
chanoine.

Mme et Mlle de Luigné, fusillées au Champ-des-Martyrs d'Angers, le 1er février 1794

C'est le 23 avril 1732 que naquit, à Château-Gontier, Louise-Olympe Rallier de la Tertinière. Son père, qui était contrôleur ordinaire des guerres, se nommait messire Thomas Rallier, écuyer, seigneur de la Tertinière, Bossivière, Chesnaye, Villefranche, Longueraye et autres lieux ; sa mère était dame Françoise Buhigné de la Burelière (1) le lendemain, l'enfant était baptisée dans l'église Saint-Jean, « seule église baptismale » de Château-Gontier (2),

Elle avait deux frères plus âgés qu'elle : Thomas-François, né en 1729, et François-Bonaventure, né le 19 avril 1731. L'aîné devint comme son père contrôleur ordinaire des guerres (3), et François-Bonaventure, garde du corps du roi (4).

Pendant l'hiver, toute la famille demeurait à Château-Gontier, et quand arrivait la belle saison, elle allait s'installer au château de la Bossivière, dans la paroisse d'Argenton.

(1) Thomas Rallier, écuyer, seigneur de la Tertinière et autres lieux, prévôt provincial à Château-Gontier, épousa le 7 décembre 1694 Françoise Bionneau du Saulay, et mourut le 11 mars 1760.

Thomas Rallier, fils des précédents, né le 19 octobre 1700, épousa, le 13 janvier 1728, Françoise Buhigné de la Burelière. Il mourut le 16 décembre 1779 et sa femme le 11 mars 1785.

(2) Le 24 avril 1732, a été baptisée Louise-Olympe, fille de messire Thomas Rallier, écuyer, seigneur de la Tertinière, et de dame Françoise Buhigné, son épouse. Parrain, messire Mathieu Le Tessier, écuyer, seigneur des Forges, lieutenant de prévôt de la généralité de Tours; marraine, dame Louise Bionneau veuve de Pierre Buhigné, sieur de la Burelière, aïeule de l'enfant, née le 23 avril. — *Deshayes*, curé (*Archives du greffe du tribunal de Château-Gontier*).

(3) Thomas Rallier, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres à Château-Gontier, épousa, le 22 juin 1757, Catherine-Bernardine Duval de Launay, et décéda en 1784.

(4) François-Bonaventure Rallier, écuyer, garde du corps, mourut à Versailles, le 7 avril 1761.

Non loin de la Bossivière était le château de Luigné, situé sur la paroisse de Coudray et habité par les Dean de Luigné. Les relations étaient fréquentes entre les deux familles, qui se rencontraient encore dans la ville de Château-Gontier.

François Dean, chevalier, seigneur de Luigné, avait épousé en 1718 Marie-Renée Poisson de Gastines. Quatre enfants avaient survécu au père et à la mère : Etienne, René-Émeric, Virginie-Françoise (1) et Aimée-Catherine.

L'aîné entra dans les ordres et fut successivement curé de Saint-Rémy de Château-Gontier (1749-1755) et d'Andard ; on sait qu'à cette dernière paroisse était annexé l'archiprêtré d'Angers. Il mourut dans son presbytère le 11 janvier 1767.

Le cadet, René-Emeric, né en août 1730, suivit d'abord la carrière des armes et devint capitaine au régiment de Champagne. C'est lui qui devait demander et obtenir la main de Louise-Olympe Rallier de la Tertinière.

Le mariage fut célébré dans l'église d'Argenton. le 25 janvier 1757, par l'archiprêtre d'Angers. Nous croyons utile de reproduire l'acte de mariage (2).

Le vingt-cinquième jour de janvier 1757, ont été épousés par nous, Messire Etienne Dean, archiprêtre d'Angers et curé d'Andard, son annexe, du consentement et en présence de Messire René-Louis François Chailland, seigneur de la Fautraise, curé de céans, après la publication d'un ban en cette église, celle d'Andard et celle de Saint-Jean de Châteaugontier, à raison de la dispense des deux autres accordée par Monseigneur l'Évêque d'Angers le 10 décembre dernier, signée *Chalinière, vicaire général*, et plus bas contresignée. *Jubeau, secrétaire*, registrée et insinuée au greffe des gens de main-morte le même jour. sans qu'il se soit trouvé aucune opposition. suivant les certificats desdits sieurs curés d'Andard et de Saint-Jean, Messire René-Émeric Dean, chevalier, seigneur de Luigné, ancien capitaine au régiment de

(1) Mortes à la Trinité d'Angers, le 9 avril 1768.
(2) *Archives du tribunal de Château-Gontier.*

Champagne, fils de défunts messire François Dean, chevalier, seigneur de Luigné, et de dame Marie-Renée Poisson, son épouse, de la paroisse d'Andard, et demoiselle Louise-Olympe Rallier, fille de messire Thomas Rallier, écuyer, seigneur de la Tertinière et autres lieux, contrôleur ordinaire des guerres, et de dame Françoise Buhigné, son épouse, de cette paroisse, en présence et du consentement d'Aimée-Catherine et Virginie-Françoise Dean, demoiselles, sœurs de l'époux, de messire René Poisson, chevalier, seigneur de Gastines et autres lieux, son oncle, desdits seigneur et dame de la Tertinière, père et mère de l'épouse, de noble homme Thomas-François Rallier, seigneur de la Tertinière, de messire François-Bonaventure Rallier, écuyer, garde du corps du roi, ses frères, et autres leurs parents soussignés.

Par contrat daté de la veille du mariage, l'archiprêtre d'Andard avait renoncé à son droit d'aînesse en faveur de son frère, lui avait abandonné tous ses biens et ne s'était réservé que la jouissance viagère de la Perrière, en Azé (1).

Après leur mariage, René-Emeric Dean de Luigné et Louise Rallier de la Tertinière vinrent se fixer au château de Luigné. Suivant l'usage, ils allaient passer la saison d'hiver à Château-Gontier.

M. et Mme de Luigné eurent six enfants, dont cinq survécurent :

1º *Louise-Aimée*, née à Argenton, le 17 novembre 1757 (2).

(1) Le 23 mai 1758, il y eut un baptême de cloche à Andard : le parrain fut messire René-Emeric Dean, chevalier, seigneur de Luigné, et la marraine demoiselle Virginie-Françoise, sa sœur.

(2) Le 18 novembre 1757, a été baptisée par nous, vicaire soussigné, Louise-Aimée Dean, née d'hier à la Beaussivière, fille de messire René-Emeric Dean, chevalier, seigneur de Luigné, ancien capitaine au régiment de Champagne, et de dame Louise-Olympe Rallier, son épouse. A été parrain messire Thomas Rallier, seigneur de la Tertinière, ancien officier du régiment de la Tour-du-Pin, et marraine demoiselle Aimée Dean, demoiselle, le père présent. Ont été présents audit baptême Thomas Rallier, écuyer, seigneur de la Tertinière, contrôleur ordinaire des guerres, et dame Françoise de Buhigné, son épouse, aïeul et aïeule de la jeune demoiselle, et encore dame Olympe Rallier et demoiselle Madeleine Rallier, tantes, et plusieurs autres parents, tous soussignés (*Archives du tribunal de Château-Gontier*).

2° *René-Toussaint*, né à Coudray le 1er novembre 1758.

3° *Françoise-Olympe*, née à Château-Gontier le 29 juillet 1760 (1).

4° *Etienne-Thomas*, né à Château-Gontier le 5 juin 1763 (2).

5° *Catherine-Madeleine*, née à Château-Gontier le 21 mai 1764 (3).

6° *Madeleine*, née à Château-Gontier le 6 novembre 1770 (4) et qui mourut en bas âge.

Le 2 mars 1779, mourait à Coudray le père de cette intéressante famille, et Mme de Luigné dut pourvoir seule à l'avenir de ses enfants.

Les trois filles continuèrent d'habiter avec leur mère jusqu'à la Révolution.

Quant au fils aîné, René-Toussaint, il était entré le 1er octobre 1772 à l'Ecole royale militaire de La Flèche et était devenu officier au régiment de Royal-infanterie. Il démissionna pour épouser, le 27 octobre 1781, Perrine-Marie-Anne-Charlotte de Quatrebarbes, qui demeurait à la Sionnière, paroisse d'Argenton. Le 12 février 1783, il leur naissait un fils, à Château-Gontier, nommé Charles-François ; le 23 janvier 1789, ils eurent une fille, Louise-Marie-Anne. Deux mois après, il assistait à l'assemblée de la noblesse d'Anjou pour les Etats Généraux. Il émigra en 1791, mais sa femme resta avec leurs deux enfants. De retour en France, il fonda l'école des filles et le bureau de bienfaisance de Coudray, et mourut dans son château de Luigné le 14 avril 1839.

(1) Elle eut pour marraine sa tante, Virginie-Françoise Dean de Luigné.

(2) Parrain, messire Thomas-François Rallier, sieur de la Tertinière, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, oncle de l'enfant; marraine, dame Françoise-Olympe Rallier, veuve de Mathurin Le Tessier, lieutenant de prévôt de la maréchaussée de Château-Gontier, grande tante de l'enfant.

(3) Parrain, messire René-Toussaint Dean de Luigné, frère de l'enfant ; marraine, dame Catherine-Bernardine Duval, épouse de Thomas-François Rallier, sieur de la Tertinière, oncle de l'enfant.

(4) Madeleine eut pour parrain son frère Etienne-Thomas et pour marraine sa sœur Louise-Aimée.

Etienne-Thomas, élevé lui aussi à La Flèche, devint page de Madame en 1776, puis officier au régiment de Royal-Roussillon-infanterie en 1779. Voici une lettre que, le 6 novembre 1790, il écrivait, de Château-Gontier, aux rédacteurs de la *Gazette de Paris* : « Dans la lettre où je vous priais de vouloir bien me joindre à tous les gentilshommes qui ont souscrit pour racheter et rendre au roi ses biens, qu'on ne peut lui ôter sans manquer à tous les droits de propriété, je vous exposais le motif qui animait mon cœur, non pour m'en glorifier (ce n'était pour moi qu'un devoir), mais dans ce temps malheureux où la reconnaissance est une vertu, je parlais de la mienne pour humilier les ingrats. Élève à l'école militaire depuis 9 ans jusqu'à 18, mon roi m'a servi de père, et je n'avais pas comme tous ceux qui partagèrent avec moi ses bienfaits, les mêmes droits pour y prétendre. Je n'ai pu mériter par mes ancêtres que depuis un siècle ; mais au moins cette époque me sert à prouver leur attachement pour leur roi. Celui de mes aïeux qui passa en France, abandonna tout pour y suivre l'infortuné Jacques II ; j'en ai le témoignage précieux écrit de la main de ce roi malheureux — Une Assemblée dite Nationale prétend avoir le droit de m'empêcher de transmettre à mes enfants un titre aussi glorieux. Non seulement je proteste contre son décret du 19 juin, mais encore contre tous ceux qui portent atteinte à la religion, à la monarchie et aux droits honorifiques de la noblesse. — Cette protestation est bien loin de mériter l'impression. Cependant, si vous croyez qu'elle puisse rappeler aux élèves de l'école militaire ce qu'ils doivent à leur roi, rendez-la publique. Vous pourrez l'orner de ce style élégant et sensible qui vous est familier et qui intéresse si vivement vos lecteurs ; mais conservez mes idées : c'est mon cœur qui me les inspire. » Deux mois après, le 17 janvier 1791, Etienne-Thomas Dean épousait, à Château-Gontier, Gabrielle-Marie-Hudeline d'Hauricourt.

La même année, il partait pour l'émigration, où pendant six ans il servit dans l'armée du prince de Condé. Il devint maire de Château-Gontier et député de la Mayenne en 1815. C'est de lui que descend la branche des Dean de Saint-Martin.

Mme de Luigné et ses trois filles ne voulurent point émigrer. Elles continuèrent d'habiter le manoir de la Bossivière. C'était là que la mère et les enfants s'étaient retirées après le mariage de René-Toussaint, en 1781.

Vint la constitution civile du clergé qui troubla profondément toutes nos paroisses de l'Ouest. A Argenton, le curé M. Leroyer, et son vicaire M. Delanoe, refusèrent de prêter le serment schismatique. L'attachement de cette petite paroisse à la religion catholique et à son curé suscita contre elle les persécutions et les convoitises des paroisses voisines, qui auraient voulu s'agrandir à ses dépens. Le 2 mars 1792, les municipalités de Daon, Bierné, Châtelain et Coudray se plaignent au directoire du district de Château-Gontier de ce que tous les dimanches, deux à trois mille personnes viennent assister à la messe du curé non assermenté d'Argenton, « qui, du matin au soir, ne fait que de confesser des lymphatiques », et demandent son remplacement par un prêtre constitutionnel. Comme on ne pouvait faire droit à leur demande faute de sujets, le 9 mars les gardes nationaux de Châtelain, de Coudray et de Menil ferment l'église. Pour toute répression, le district de Château-Gontier répond que deux jours seront assignés au curé d'Argenton pour dire la messe, que la paroisse sera provisoirement unie à celle de Châtelain, où les habitants pourront faire leurs Pâques, et enfin que le curé se rendra à Laval. Non encore satisfaits de ces mesures, les démagogues, ayant à leur tête Dutertre, juge de paix du canton de Chemazé, vinrent de nouveau fermer l'église le 31 mars. M. Leroyer, cédant à la force, dut quitter alors sa paroisse pour se rendre à Angers, où il arriva le 18 avril; le 12 sep-

tembre suivant il partait pour la déportation en Espagne. Quant à M. Delanoe, il s'éloigna vers le même temps que son curé et se rendit à Laval et de là en Angleterre.

Mue par un sentiment de foi et de charité chrétienne, Mme de Luigné fit de sa demeure l'asile secret des prêtres cachés dans la région et traqués comme des bêtes fauves par les autorités révolutionnaires. Les cachettes où se renfermaient les ecclésiastiques à la moindre alerte, étaient soigneusement dissimulées. M. Malines, mort curé de Menil en 1837, raconte dans ses mémoires que c'est quinze jours après sa sortie de la Bossivière qu'eut lieu l'arrestation de ces dames.

Cependant l'armée Vendéenne, écrasée à Cholet, s'était refoulée vers le nord, et avait passé la Loire à Saint-Florent-le-Vieil, le 18 octobre 1793, pour chercher un refuge en Bretagne, et tenter une diversion sur les côtes de la Manche, où l'Angleterre avait promis de lui fournir des subsides. Le 21 octobre, à six heures du soir, l'avant-garde vendéenne était signalée à Château-Gontier. Il n'y eut qu'un simulacre de combat. Les Vendéens restèrent douze heures à Château-Gontier. Les malades qu'ils laissèrent furent massacrés et Carrier put dire dans son plaidoyer que les noyades avaient eu lieu dans la Mayenne avant qu'il les ait mises en pratique à Nantes. On sait comment, après leur échec devant Granville, les Vendéens revinrent mettre le siège devant Angers (3-4 décembre), et comment ils furent écrasés au Mans le 13 décembre 1793. Quatre jours après ce dernier événement, avait lieu l'arrestation de la famille de Luigné.

En effet, le mardi 17 décembre, à la suite d'une odieuse dénonciation (1), la garde nationale de Saint-Laurent-des-Mortiers cerna le château de la Bossivière, et arrêta

(1) La tradition a conservé son nom. Il se nommait Maillard et était l'obligé de Mme de Luigné.

Mme de Luigné, ses trois filles, M. Ledoyen, vicaire à Contigné, et un domestique. Voici le procès-verbal de l'arrestation de ces deux derniers :

Aujourd'hui 27 frimaire l'an deuxième de la République une et indivisible (17 décembre 1793),

La garde nationale de Saint-Laurent-des-Mortiers, district de Château-Gontier, département de la Mayenne, étant en recherche des brigands, en vertu de la réquisition de notre municipalité, nous nous sommes transportés en la commune d'Argenton, du même district. Étant en fouilles, nous avons été en la maison de la Bossivière, en ladite commune d'Argenton, vers une heure du soir. Nous avons entré en l'appartement de ladite maison, où étaient quatre femmes et un homme, et un autre debout près la table, la tête nue. Nous Pierre Nourri, capitaine de la garde dudit Saint-Laurent, ayant entré dans le susdit appartement, ai demandé s'il n'y avait point de gens suspects. Les femmes répondirent que non, c'étaient des fermiers. A quoi je répondis : « Ces Messieurs sont munis de passeports ? » On m'a répondu que non. J'en ai reconnu un pour être le nommé Ledoyen, ancien vicaire de Contigné. J'ai demandé la garde pour l'arrêter, qui étaient Pierre Sanceau, Jean Delhommeau, Pierre Guiter et autres. A l'instant, il a forcé sur moi, est entré dans un autre appartement, a sauté par une croisée, et à l'instant a été arrêté par ladite garde.

Après, nous nous sommes transportés à la métairie des Assis, de la Fautraise (1), où nous avons fait la fouille dans un grenier sur les étables. Nous avons trouvé dans un lit, qui est dans ledit grenier, Jean Pelletier, qu'on nous a dit être (et de son aveu) domestique à la Bossivière. Avec les citoyens Faribault et Cotin, de ladite garde, nous avons arrêté ledit Pelletier, qu'on nous a assuré avoir été avec les brigands. Après quoi, nous les avons conduits au corps de garde de Daon.

Nota. — Nous avons trouvé dans une chambre de la maison de la Bossivière un calice, une pierre sacrée, avec différents ornements, et une boîte aux saintes huiles, lesquels effets nous avons laissés à la charge et garde du maire et capitaine de la garde dudit Argenton. Celui qui était auprès de la table debout,

(1) La métairie des Assis se trouve à Argenton, près du château de la Fautraise.



la tête nue, a disparu (1). A l'instant, les dames de la Bossivière ont offert audit Nouri de lui assurer sa vie et des assignats, s'il voulait laisser aller ledit Ledoyen.

Fait et arrêté le présent procès-verbal lesdits jour et an.

P. Nouri. — Jean Sanceau. — Jacques Bruneau.

L'abbé Ledoyen, comme le dit le procès-verbal, fut conduit à Daon, de là à Châteauneuf-sur-Sarthe et enfin à Angers, où il monta sur l'échafaud le 5 janvier 1794 (2).

Un second procès-verbal fut rédigé le 17 décembre 1793 par la garde nationale de Saint Laurent-des-Mortiers pour consigner officiellement l'arrestation de Mme de Luigné et de ses trois filles. Il n'a malheureusement pas été conservé. On les conduisit aussitôt à Château-Gontier, où elles furent emprisonnées dans l'ancien couvent des Ursules. Le jeudi 19 décembre, elles subirent chacune, par les soins du Comité révolutionnaire de cette ville, un interrogatoire, que nous sommes heureux de reproduire (3).

Aujourd'hui 29 frimaire l'an deuxième de la République une et indivisible.

Devant nous, Michel-François Martin, président du Comité de surveillance et révolutionnaire de Château-Gontier, Pierre Houdmon, Vincent Thoré, Jacques Ory et Anne-François-Laurent Murault, membres dudit Comité, accompagnés du citoyen François Royer, notre secrétaire,

Ont été amenées :

I. — *Louise Rallier veuve Dean*, demeurant au lieu de la Bossivière, en la commune d'Argenton, ci-devant noble.

Interrogée si elle n'a pas deux fils émigrés ? — A répondu que ses deux fils se sont absentés depuis longtemps et qu'elle ne sait pas où ils sont.

(1) Il s'agit de M. Chudeau, curé de Saint-Michel-de-Feins, qui se mit dans une cachette du château et ne put être découvert. Il mourut dans sa paroisse en 1807.

(2) L'histoire complète de l'arrestation et du martyre de M. Ledoyen a été publiée par l'*Anjou Historique* (tome VI, pages 429-443).

(3) *Archives de Maine-et-Loire*, L 1054.

Interrogée si depuis quelque temps elle n'avait pas chez elle deux prêtres réfractaires, dont un ci-devant curé de Saint-Michel-de-Feins et l'autre nommé Ledoyen, ci-devant vicaire de la paroisse de Contigné ? — A répondu que depuis deux à trois jours le ci-devant curé de Saint-Michel était arrivé chez elle et qu'avant-hier le nommé Ledoyen y arriva aussi le soir.

Interrogée si lorsque ces prêtres sont entrés en sa maison, ils ne lui ont pas dit d'où ils venaient ? — A répondu non.

Interrogée si depuis longtemps ces prêtres n'étaient pas chez elle dans un souterrain sous sa salle, lequel souterrain était couvert d'une trappe sur laquelle il y avait des carreaux ? — A répondu que la trappe du souterrain dont il est ci-dessus parlé, était ouverte au moment où les gardes nationaux entrèrent chez elle ; que les deux prêtres n'ayant pu se cacher dans le souterrain, l'un d'eux prit la fuite et l'autre nommé Ledoyen fut arrêté.

Interrogée si ces deux prêtres ne disaient point la messe en la maison d'elle prévenue ? — A répondu qu'ils la lui ont dite quelquefois.

Interrogée si les ornements d'églises qui ont été trouvés chez elle, appartenaient à elle prévenue ou aux prêtres ? — A répondu que les ornements appartenaient à elle prévenue et servaient à la chapelle qu'elle avait ci-devant chez elle.

Représenté à la prévenue que les deux prêtres en question étaient depuis beaucoup de temps recelés en sa maison, puisqu'elle convient qu'ils y ont dit quelquefois la messe ? — A répondu qu'il y avait quelque temps que le curé de Saint-Michel était chez elle, et qu'elle ne connaissait le nommé Ledoyen que depuis trois semaines.

Interrogée quel âge peuvent avoir ces deux prêtres ? — A répondu qu'elle ne sait l'âge de ces deux particuliers, si ce n'est que le plus âgé peut avoir quarante et quelques années.

Lecture faite à la prévenue de nos interrogatoires et de ses réponses à iceux, a dit que ses réponses contiennent vérité, qu'elle y persiste et a signé.

Rallier.

II. — Interrogée la seconde de ses nom, surnom, âge, qualité et demeure ? — A répondu avoir nom *Louise Dean*, âgée de 35 ans, demeurer au lieu de la Bossivière, commune d'Argenton.

Interrogée depuis quel temps les deux réfractaires qui ont

été trouvés en ladite maison de la Bossivière, y étaient entrés? — A répondu que le ci-devant curé de Saint-Michel-de-Feins y était entré il y a trois jours, et le nommé Ledoyen avant-hier au soir.

Interrogée si avant ce temps ces deux prêtres ne s'étaient point retirés en ladite maison? — A répondu que le curé de Saint-Michel y avait résidé pendant cinq à six mois, et le nommé Ledoyen environ quinze jours, le tout quelque temps auparavant qu'ils y soient rentrés.

Interrogée depuis quel temps ces deux prêtres s'étaient absentés de sa maison avant leur retour dernier? — A répondu qu'elle ne se souvient pas précisément du temps, si ce n'est que ce peut être quinze jours ou trois semaines.

Interrogée si pendant que ces deux prêtres ont été relégués en sa maison, ils ne se cachaient pas dans un souterrain sous la salle? — A répondu non.

Interrogée si ces deux prêtres en arrivant dernièrement en sa maison ne dirent pas que l'armée des rebelles de la Vendée avait été mise en déroute au Mans? — A répondu que ces prêtres n'ont point été avec les rebelles de la Vendée.

Interrogée si elle sait où ces prêtres ont passé leur temps pendant qu'ils ont été absents de chez elle? — A répondu qu'elle ne sait pas où ces deux prêtres ont été, mais qu'ils ne se sont pas écartés de plus de 2 à 3 lieues.

Demandé à la prévenue pourquoi elle fixe le chemin qu'ont pu faire ces deux prêtres, puisqu'elle a dit qu'elle ne savait pas où ils avaient passé leur temps? — A répondu qu'elle ne sait pas au juste où ils ont été.

Lecture faite à la prévenue de nos interrogatoires et de ses réponses à iceux, a dit que ses réponses contiennent vérité, qu'elle y persiste et a signé.

Louise Dean.

III. — Interrogée la troisième sur ses nom, surnoms, âge, qualité et demeure? — A répondu avoir nom *Françoise Dean*, âgée de 33 ans, demeurer au lieu de la Bossivière, commune d'Argenton.

Interrogée si elle n'avait pas connaissance, ainsi que sa mère et ses sœurs, que le ci-devant curé de Saint-Michel-de-Feins et le nommé Ledoyen, ci-devant vicaire de Contigné, étaient réfractaires à la loi qui demandait le serment des prêtres, et si elles ne savaient pas qu'il était défendu de donner retraite à

ces prêtres? — A répondu que sa mère, ses sœurs et elle étaient parfaitement instruites que ces deux prêtres n'avaient point prêté le serment, mais qu'elles ne connaissaient pas entièrement la loi qui défend de donner retraite à ces gens-là.

Interrogée si pendant le temps que ces deux prêtres se sont absentés de la maison de la Bossivière jusqu'au moment qu'ils y sont dernièrement rentrés, elle n'a pas connaissance qu'ils se sont réunis à l'armée des rebelles de la Vendée, et si ce n'est pas après la déroute que cette armée a essuyée dans la ville du Mans que lesdits prêtres se sont réfugiés en la maison de la Bossivière? — A répondu n'avoir aucune connaissance que ces prêtres se soient joints à l'armée des rebelles.

Interrogée pendant combien de temps les deux prêtres ont été absents de la maison de la Bossivière? — A répondu qu'ils s'en sont absentés plusieurs fois, et que la dernière a été de quinze jours à trois semaines

Interrogée si elle a connaissance de l'endroit où les deux prêtres ont passé leur temps la dernière fois qu'ils se sont absentés? — A dit n'en avoir aucune connaissance, que le nommé Ledoyen avant sa sortie avait passé environ 8 à 15 jours à la maison et qu'il n'y était point venu auparavant.

Interrogée si les prêtres étant à la maison ne se cachaient pas dans un souterrain qui est sous la salle? — A répondu qu'ils ne se sont point cachés dans ce souterrain, et que leur cache était dans une chambre basse.

Interrogée si ces deux prêtres ne disaient pas quelquefois la messe à la maison, s'ils n'y confessaient pas, s'ils n'y administraient pas même des étrangers à la maison? — A répondu qu'ils y disaient la messe, qu'ils y confessaient et communiaient ceux de la maison, et non d'autres.

Lecture faite à la prévenue de nos interrogatoires et de ses réponses à iceux, a dit que ses réponses contiennent vérité, qu'elle y persiste et a signé.

Françoise Dean.

IV. — Interrogée la quatrième de ses nom, surnom, âge, qualité et demeure? — A répondu avoir nom *Catherine Dean*, âgée de 29 ans, demeurer au lieu de la Bossivière, commune d'Argenton.

Interrogée si les officiers municipaux de la commune d'Argenton n'avaient point connaissance que le ci-devant curé de Saint-Michel-de-Feins et le nommé Ledoyen, ci-devant vicaire

de Contigné, étaient réfugiés en la maison de la Bossivière ? — A répondu non.

Interrogée si la dernière fois que ces deux prêtres se sont absentés de la maison de la Bossivière. ils n'ont pas parti tous les deux ensemble et s'ils n'étaient pas armés ? — A répondu que lorsqu'ils partirent, ils n'étaient point ensemble et n'étaient point armés.

Interrogée sous quel costume ils étaient quand ils s'absentaient de la maison ? — A répondu que, pour se travestir, ils prenaient des habits de gens de campagne.

Interrogée si pendant que ces deux prêtres étaient à la maison, ils n'étaient point en correspondance avec quelques-uns de ceux qui étaient à l'armée des brigands ? — A répondu non.

Interrogée si à chaque fois que les brigands sont passés par la ville de Château-Gontier, ces deux prêtres où l'un d'eux ne se sont point transportés dans cette ville, pour communiquer avec eux ? — A répondu non.

Interrogée si lorsque lesdits prêtres disaient la messe, confessaient ou communiaient en la maison de la Bossivière, les étrangers n'y étaient pas admis ? — A répoudu qu'il n'y avait que ceux de la maison.

Interrogée quel était le refuge de ces deux prêtres pour se soustraire à la vue des étrangers qui allaient à la maison de la Bossivière? — A répondu qu'il y a une cache dans une chambre basse, qui quelquefois est nommée salle, où ils se cachaient, sur laquelle cache est une trappe couverte de carreaux.

Lecture faite à la prévenue de nos interrogatoires et de ses réponses à iceux, a dit que ses réponses contiennent vérité, qu'elle y persiste et a signé.

Dean.

Fait et arrêté les jours, mois et an que dessus.

Martin, *président*. — Houdmon. —
Ory. — Murault. — Vt Thoré.
Royer, *secrétaire*.

Après leur interrogatoire, Mme et Mlles de Luigné furent conduites à Angers. Elles arrivèrent le 22 décembre en cette ville, et le jour même on les enfermait à la prison du Calvaire.

L'*Anjou Historique* (novembre 1903) a donné des détails sur cette prison du Calvaire, véritable séjour d'épouvante et d'horreur. De quelles tortures physiques et morales y furent abreuvées nos malheureuses détenues, on s'en rendra compte en lisant les pièces officielles qui sont citées dans l'article auquel nous renvoyons.

Le 18 janvier 1794, par arrêté de la Commission militaire, les citoyens Morin et Vacheron furent chargés de faire le recensement général des prisons d'Angers. Commencée le 19 janvier, l'opération ne fut terminée que le 2 février. A la prison nationale, 271 hommes furent interrogés. Quant aux femmes, qui étaient réparties au Bon-Pasteur, au Calvaire, aux Pénitentes et à la prison nationale, 593 subirent un interrogatoire, et parmi elles il y en avait 452 au Calvaire. De ce nombre étaient Mme et Mlles de Luigné.

C'est dans la matinée de samedi 25 janvier que le citoyen Morin interrogea la famille de Luigné. Voici le résumé de ces interrogatoires, tels qu'ils furent écrits par le secrétaire Ruffey :

Louise Ralié, veuve du chevalier ci-devant René Dehans, lieutenan au régiment de Champagne, défunt, âgée de 60 ans, domiciliée d'Argenton, district de Château-Gontier. Elle a deux fils, partis à Paris il y a environ six mois pour affaires de famille ; les épouses desdits fils sont encore à Château-Gontier et à la commune de Coudray avec leurs enfants. Elle était dans une maison de campagne, située à deux lieues dudit Château-Gontier, où elle retirait des prêtres réfractaires, qui y disaient la messe : ne connaissant pas les lois nouvelles. Elle avait entre autres le curé de Saint-Michel, près ledit endroit, et ne les a quittés que depuis trois mois (signé) *Vve D. Rallier.* — (En marge) G. puis F.

Louise Dehans, fille de la précédente, ci-devant noble, 35 ans, domiciliée d'Argenton, district de Château-Gontier. Dit aussi avoir deux frères à Paris ; ignore la conduite de sa famille, c'est-à-dire si elle a des parents émigrés. Elle a assisté, ainsi que sa mère, à la messe de plusieurs prêtres réfractaires, qui s'étaient

retirés dans la maison de campagne de sa mère, à deux lieues de Château-Gontier, et qu'elle connaissait pour non assermentés. Ses belles-sœurs ont été de même à ladite maison de campagne et ont assisté deux ou trois fois à la messe des prêtres dont nous parlons. Elle dit être réclamée par le maire d'Argenton et le commandant de la garde nationale du canton. — (Signé) *Louise Dean*. — (En marge) G. puis F.

Françoise Dean, fille de René Dean, ci-devant noble, âgée de 33 ans, domiciliée d'Argenton, district de Château-Gontier. Arrêtée depuis six semaines, attendu que dans la maison de sa mère deux prêtres réfractaires disaient ordinairement la messe, mais que l'un de ces mêmes prêtres n'a resté que deux jours chez elle, attendu qu'il fut arrêté. Trois domestiques de la maison assistaient ordinairement aussi à cette messe. La détenue convient s'être confessée de son propre mouvement à l'un de ces prêtres, celui qui a resté dans ladite maison cinq mois environ, et qu'elle savait de même que lesdits prêtres réfractaires étaient poursuivis. Ses deux belles-sœurs sont en état d'arrestation à Château-Gontier (1) et se sont trouvées à différentes fois avec leurs enfants à la messe qui se disait dans la maison de la mère. Elle déclare être réclamée par le maire de sa commune et le commandant de la garde nationale du canton. — (Signé) *Françoise Dean*. — (En marge) G.

Catherine Dehans, fille de René Dehans, ci-devant noble, âgée de 29 ans, domiciliée d'Argenton, district de Château-Gontier. Arrêtée depuis six semaines comme ayant eu avec sa mère des relations avec deux prêtres réfractaires, qui disaient la messe dans leur maison. Plusieurs parents de cette famille assistaient ordinairement à ladite messe, notamment une belle-sœur, épouse de son frère René Dehans, quelquefois avec ses enfants ; dit de même qu'elle savait parfaitement que lesdits prêtres étaient réfractaires aux lois de la République, mais que sa

(1) Le 7 janvier 1794, le Comité révolutionnaire de Château-Gontier avait décidé l'arrestation, avec plusieurs autres, de « la Quatrebarbes femme Dean-Luigné, ci-devant noble, femme, sœur d'émigrés, et n'ayant donné aucune preuve de civisme. »

Le 11 mars 1794, le même Comité « arrête que, suivant l'article 2 de la loi du 17 septembre, la nommée Dean serait mise en arrestation comme ci-devant noble et n'ayant donné aucune marque d'attachement à la Révolution. » (*Archives de la Mayenne.*)



mère les avait reçus chez elle par sentiment d'humanité. — (Signé) *Catherine Dean.* — (En marge) G, puis MALADE.

Le 1er février 1794, cent-soixante-trois femmes de la prison du Calvaire furent fusillées au Champ-des-Martyrs, et parmi elles Mme de Luigné et sa fille aînée. « Les deux autres, dit M. Gruget, eussent subi la même peine si elles eussent été bien portantes. Mlle Dean de la Beaumerie, d'une santé faible et délicate, était alors occupée à soigner sa respectable sœur qui avait la petite vérole (1). Elles ne purent se présenter devant le tribunal qui les demanda. Mlles de Luigné ne se consolèrent de la mort de Mme leur mère et de leur respectable sœur, que dans l'espérance de les suivre de près et de partager leur couronne. Elles s'attendaient bien que leur tour viendrait et qu'on ne leur ferait aucune grâce. Dieu se contenta de leurs sacrifices. »

Cependant les habitants d'Argenton n'abandonnaient point leurs généreuses bienfaitrices. Ils adressèrent trois pétitions touchantes en leur faveur, le 30 janvier, le 14 février et le 28 février 1794. Nous avons pu les retrouver toutes aux Archives départementales (2). En voici la reproduction *in extenso*.

I. — Nous soussignés, maire, officiers municipaux, agent national et citoyens de la commune d'Argenton, district de Châteaugontier, département de la Mayenne, certifions à tous les citoyens qu'il appartiendra, que le prêtre qui a été trouvé chez la veuve Dean, en cette commune, n'a occasionné aucun attroupement, qu'on ignorait absolument qu'il fut chez elle, que notre pays n'est point en insurrection, qu'au contraire il est rempli de bons patriotes, que la veuve Dean a toujours exactement payé

(1) Le 4 janvier 1794, les administrateurs du Calvaire avaient envoyé au Comité révolutionnaire d'Angers l'état des détenues. Sur cette liste, Mme de Luigné est marquée « attaquée de la dysenterie », et Mlle Catherine, sa troisième fille, « attaquée de la petite vérole. » (*Archives départementales*, L 1106.)

(2) L 1064 et 1116.

ses taxes, fait travailler et reçu chez elle les ouvriers patriotes avec amitié et fraternité, que sa maison de la Bossivière qu'elle habitait en notre commune était la ressource des pauvres, n'en sortant jamais sans être assistés. qu'elle faisait des avances en grains aux ouvriers malaisés, qu'elle a fourni lors de la masse du pain, de la viande et ses charrettes. enfin que nous n'avons rien à lui reprocher que d'avoir eu la faiblesse de croire au charlatanisme des prêtres.

Vu la perte que nos pauvres font par l'éloignement de la veuve Dean et de ses filles, nous demandons, d'après les réclamations journalières de nos pauvres, qu'elles soient extraites de la maison d'arrestation d'Angers et conduites en celle du district de Château-Gontier, pour être à portée de continuer d'assister nos pauvres, chaque département devant avoir le commode et l'incommode de ses citoyens.

Fait à Argenton, le 11 pluviôse l'an deux de la République française une et indivisible (30 janvier 1794), par lesdits soussignés, qui attestent qu'il y a très peu de citoyens de leur commune à savoir signer, que tous auraient signé le présent s'ils le savaient (1).

II. — Nous, maire, officiers municipaux et agent national de la commune d'Argenton, certifions à tous les citoyens républicains qu'il appartiendra, que les deux jeunes filles Dean, de notre commune, de présent en la maison d'arrêt du département de Maine et Loire. à Angers. n'ont jamais rien fait contre la loi, qu'elles l'ont au contraire toujours exécutée, et même aidé à entretenir la paix en notre commune. Pourquoi nous demandons aux autorités constituées du département de Maine-et-Loire de leur donner la liberté et de leur permettre de revenir en leur habitation, en notre commune. Nous répondons qu'elles n'y causeront aucun trouble. qu'elles seront soumises aux lois et qu'elles y vivront en bonnes citoyennes républicaines.

Fait en la maison commune d'Argenton, le 26 pluviose l'an II de la République française une et indivisible (14 février 1794.)

III. — Nous, maire, officiers municipaux, agent national,

(1) Voici les signatures : « J. Blondeau, maire, P. Meignan, agent national, François Leroyer, J. Mailliard. P. Lorilleux, Pierre Chardon, Marin Guilay, Pierre Moreau, M. Guitter, secrétaire greffier. Pierre Jarry, officier municipal, François Poirier, Jacques Poirier, Gabriel David. René Bouvet et Julien Laudes ont déclaré ne savoir signer. »



notables et citoyens de la commune d'Argenton, certifions à tous les citoyens républicains qu'il appartiendra, que les deux jeunes filles Dean, de notre commune, de présent en la maison d'arrêt à Angers, n'ont jamais rien fait contre la loi, qu'elles l'ont au contraire toujours exécutée, et aidé à entretenir la paix en notre commune. Pourquoi nous réitérons la demande que nous avons déjà faite aux autorités constituées du département de Maine et-Loire de leur donner la liberté et qu'elles reviennent en leur habitation en notre commune. Nous répondons qu'elles n'y causeront aucun trouble et qu'elles seront soumises aux lois.

Fait en la commune d'Argenton, le 10 ventose l'an II (28 février 1794.)

Rien n'y fit, et les deux demoiselles de Luigné restèrent en prison. Elles y furent réinterrogées le 4 février et le 31 mars ; à ce dernier interrogatoire, on les trouva dignes de la « guillotine ». C'est le représentant du peuple Bezard, qui par son arrêté du 23 octobre 1794 leur rendit la liberté; il y avait dix mois qu'elles étaient détenues au Calvaire. Les deux sœurs résolurent de se fixer à la Trinité d'Angers, où M[lle] Françoise mourut le 28 février 1816, « comme une sainte », écrit M. Gruget. M[lle] Catherine, mariée en 1810 à M. de la Chapelle, chevalier de Saint-Louis, mourut également à la Trinité le 22 décembre 1844, et son corps repose dans le cimetière de l'Ouest.

*
* *

En 1816, M[gr] Montault des Isles, évêque d'Angers, résolut de s'occuper sérieusement du *Champ-des-Martyrs*, situé aux portes de sa ville épiscopale.

Pour honorer dignement la mémoire des *deux mille* victimes immolées en ce lieu, à cause de leur attachement à la religion, le zélé Prélat conçut un triple projet : 1° acquérir le terrain où reposaient les ossements des martyrs et l'enclore de murs; 2° y construire une cha-

pelle ; 3° composer un recueil des faits les plus édifiants relatifs à ce lieu de pèlerinage (1).

Par un acte du 20 septembre 1816, la famille Landais donna le terrain, dans lequel avaient été inhumés les martyrs, à la fabrique paroissiale d'Avrillé, « sous la direction particulière et spéciale de Mgr l'Évêque d'Angers et de ses successeurs, lesquels en seront particulièrement chargés et sont priés d'en prendre soin. » Mgr Montault fit ensuite clore de murs le terrain concédé, *afin d'empêcher que les animaux qui vont paître dans le champ, ne fouillent le terrain et ne découvrent les ossements des morts* (Lettre de l'Évêque au Ministre de l'Intérieur, du 17 mars 1818).

Un appel pour la construction d'une chapelle fut inséré dans le *Journal de Maine-et-Loire* (20 février 1818), les *Affiches d'Angers* (24 février) et l'*Ami de la Religion* (4 mars). Le mouvement était lancé et la souscription s'annonçait bien, quand une lettre de M. Lainé, Ministre de l'Intérieur, adressée à Mgr Montault, blâma le projet en demandant des explications (lettre du 6 mars). Quelques jours après, le Prélat répondit en excellents termes au secrétaire d'État, mais ce fut en vain. Il fallut renoncer à l'entreprise projetée.

A la fin de l'avis inséré dans les journaux, pour l'appel de fonds, l'Évêque d'Angers avait écrit : *Monseigneur se propose de publier les traits édifiants de courage, de fidélité, de résignation, de dévouement, d'humanité, qu'il a déja recueillis, sur les malheureuses victimes du Champ des Martyrs* (2). *Il*

(1) Le Champ-des-Martyrs devint de très bonne heure un lieu de pèlerinage très fréquenté. Voici ce qu'écrivait, *le 13 juin 1796*, le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale d'Angers à son collègue près l'administration départementale : « ...Depuis quelque temps, le rassemblement devient conséquent et a lieu les dimanches et fêtes. Hier, il était au moins de 250 à 300 personnes de tout sexe. Il a lieu le matin, depuis deux heures jusqu'à cinq, et depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à huit heures du soir. On y fait des prières et on y chante des cantiques ... »

(2) Le 25 mai 1816, Mgr Montault avait demandé un Mémoire à M. Gruget, curé de la Trinité d'Angers, qui, le 20 septembre suivant, avait remis au

espère que les amis et parents qui pourront contribuer à enrichir ce recueil, voudront bien ajouter aux matériaux qu'il possède et le mettre à même de perpétuer, pour l'édification des fidèles, de si beaux exemples de patience angélique et de vertus chrétiennes. — Parmi les « matériaux » que possédait Sa Grandeur, se trouvait une petite notice sur Mme de Luigné et sa fille aînée, fusillées au Champ-des-Martyrs le 1er février 1794. Cette pièce est anonyme et sans date, mais il est facile de voir qu'elle a été rédigée par un parent et un voisin de la famille de Luigné, et le contexte indique qu'elle est de 1817. Nous la reproduisons *in extenso*, d'après l'original conservé aux archives de l'évêché.

Mme Louise de Rallier veuve de René-Emerick Dean de Luigné, fusillée à Angers au* CHAMP-DES-MARTYRS, *en 1794, avec Mlle Louise Dean de Luigné, sa fille aînée.

Mme de Luigné était une des plus vertueuses femmes que j'aie connues. Elle était de la plus haute piété, d'une douceur inaltérable, d'un cœur excellent et très charitable envers les pauvres. Je n'ai vu de ma vie un caractère plus parfait. Elle y joignait des formes douces et polies qui la faisaient aimer de tout le monde.

En 1791, ses deux fils émigrèrent. Mme de Luigné passait ses hivers à Château Gontier et le reste de l'année à sa terre de la Bossivière, paroisse d'Argenton, à deux lieues de cette ville. Elle craignit d'être inquiétée comme mère d'émigrés et vint se fixer à la campagne. La paroisse d'Argenton a toujours été bonne et Mm de Luigné y était singulièrement honorée et chérie. M. Chudeau, curé de Saint-Michel-de-Feins, était caché dans le pays. Mme de Luigné lui offrit sa maison, et quelque temps après M. Ledoyen, vicaire à Contigné, vint lui demander un asile.

A la fin de 93 un détachement de garde nationale entra

Prélat le *Récit des faits qui ont eu lieu à l'occasion des victimes massacrées, en haine de Dieu et de la royauté, et dont les corps ont été deposés dans le Champ-de-Martyrs*. Ce manuscrit a été publié par M. Queruau-Lamerie en 1893 (Angers, Germain et Grassin). — Le maire de Cholet, M. Turpault, avait adressé à l'évêché d'Angers une longue lettre sur le martyre de sa mère, fusillée le 16 avril 1794 (Cf. *Mme Turpault, fusillée au Champ-des-Martyrs*, par M. l'abbé Uzureau ; Cholet, Gaultier, 1911).

brusquement dans la maison et pénétra dans la salle à manger. Mme de Luigné était à dîner avec ses trois filles et les deux ecclésiastiques déguisés en paysans. On dit aux gens de la garde nationale qu'ils étaient des fermiers de Mme de Luigné ; mais l'un deux reconnut à l'instant M. Ledoyen. Celui-ci sauta par la fenêtre et prit la fuite. On le poursuivit, et l'un de ces misérables lui jeta une fourche de fer aux jambes. M. Ledoyen fut blessé et tomba. On se saisit de lui, et il fut mené à Angers, où il a été guillotiné en janvier 94. Le curé de Saint-Michel se sauva et se cacha dans la maison, où il ne fut pas trouvé. Il est rentré par la suite dans sa paroisse, où il est mort il y a huit ans.

Mme de Luigné fut conduite à Angers avec ses trois filles, et enfermées au Calvaire. La paroisse d'Argenton la réclama inutilement. Dans une occasion où l'on condamna un grand nombre de paysannes de la Vendée, les commissaires et les bourreaux vinrent au Calvaire chercher leurs victimes. Mme et Mlle de Luigné se trouvèrent avec elles et furent à l'instant condamnées à mort. Mlles de Luigné cadettes étaient alors dans leur chambre et ne furent pas recherchées.

Mme de Luigné a laissé quatre enfants. L'aînée des filles qui lui ont survécus, est morte l'année dernière dame de charité sur le Tertre (27 fév. 1816). La plus jeune, mariée à M. de la Chapelle, demeure aussi sur le Tertre. Si on a le projet de l'inviter à contribuer aux frais du monument des martyrs, je crois qu'il sera bien fait de lui faire parler par M. le curé de la Trinité qui est fort lié avec elle. Quant à ses frères, je pense qu'une lettre de Monseigneur fera plus d'effet que tout ce que pourraient dire leurs parents ou leurs connaissances. Voilà leur adresse :

M. de Luigné, chevalier de Saint-Louis, en son château de Luigné, commune de Coudray, par Château-Gontier.

M. Dean, chevalier de Saint-Louis, en son hôtel, à Château-Gontier.

Le 24 février 1905, Mgr Rumeau, évêque d'Angers, décida de promouvoir les causes de béatification des servantes de Dieu, mises à mort en haine de la foi en 1794 au Champ-des-Martyrs d'Angers. A la fin de son ordonnance, Mgr l'Évêque nomma une Commission « pour recueillir les

documents. » C'est pour répondre au vœu du pieux prélat qu'a été composé cet article sur Mme et Mlle de Luigné (1).

Le Clergé de Saint-Christophe-du-Bois pendant la Révolution

La paroisse de Saint-Christophe-du-Bois a fait partie successivement de quatre diocèses : 1er du diocèse de Poitiers, depuis son origine jusqu'en 1317; 2e du diocèse de Maillezais, depuis 1317 jusqu'en 1648; 3e du diocèse de la Rochelle, depuis 1648 jusqu'au 6 juin 1802; 4e du diocèse d'Angers, depuis cette époque jusqu'à ce jour.

Au moment de la Révolution, elle était desservie par M. Roussellière, curé, et son vicaire, M. Fournier. Quelle fut la conduite de ces deux ecclésiastiques pendant la Révolution?

Jacques-Louis *Roussellière*, né le 28 février 1741, était vicaire à Saint-Pierre de Cholet depuis 12 ans, quand il fut nommé curé de Saint-Christophe, au mois d'avril 1777. Nous le voyons assister en mars 1789 à l'assemblée du clergé d'Anjou pour les élections aux États généraux, où il dispose de deux voix, la sienne et celle de son voisin, M. Hillairet, curé d'Évrunes, qui lui a donné sa procuration. L'année suivante, il fait partie de la municipalité de sa paroisse. Quand à la fin de janvier 1791, on lui demande de prêter serment à la constitution civile du clergé, M. Roussellière refuse, ainsi que son vicaire, et dès le 17 avril les électeurs du district de Cholet nomment un assermenté pour le remplacer, M. Morna, vicaire à Cerizay. Comme ce dernier refuse, le curé légitime reste en fonctions

(1) M. Marc de Luigné a publié en 1901 (Angers, Siraudeau) une excellente brochure sur le même sujet. Le lecteur est prié de s'y reporter pour tout ce qui concerne les généalogies des familles Kallier et Dean de Luigné

— —

jusqu'à nouvel ordre. Le 6 juillet, M. Roussellière écrit la lettre suivante au procureur général syndic (L. 980) :

Je vous fais la présente pour vous prier de mettre fin à ma misère. Depuis huit jours je suis menacé d'être pris de nuit par les volontaires et la garde nationale de Cholet, quoique non remplacé. Vous conviendrez avec moi qu'un honnête homme ne doit pas être toujours inquiété et menacé de la sorte. Je ne refuse point de me soumettre à la loi. Mon dessein est bien de me rendre à Angers aussitôt mon remplacement et sans que personne ne se présente pour me prendre et me conduire de force. Soumis à tout, je ne ferai point de difficulté. Je ferai le voyage, quoique pénible pour moi, à pied, ne pouvant monter à cheval pour raison à moi connue. Je me rendrai sous l'habit ecclésiastique, n'en connaissant point d'autres, ayant mon bréviaire sous mon bras. D'après cela, je vous prie de vouloir donner vos ordres en conséquence et en prévenir ces Messieurs de Cholet, afin que je ne puisse rien craindre jusqu'à mon remplacement. Je ne puis et ne dois abandonner ma paroisse jusqu'à ce moment.

Je me plaindrai toujours à juste titre du refus qu'on m'a fait à Cholet de mon traitement depuis le mois d'avril dernier et de la lenteur qu'on a mise à régler mon compte de 1790, que je remis à M. Chouteau au commencement de janvier dernier, qui pour toute réponse nous a dit que le compte n'avait pas été réglé. Je veux bien attendre ce règlement, mais qu'on me paie au moins à présent mon traitement et la pension du vicaire que j'avais dans l'année 1790. Il ne faut pas de compte pour cela. Mon traitement est de 375 livres par quartier, et la pension de mon vicaire 350 livres. Qu'on me donne ces deux sommes, je m'en contenterai. Je trouve aussi bien dûr que le vicaire que j'ai actuellement, à cause du changement de celui que j'avais en 1790, soit privé de son traitement depuis le mois de janvier dernier, étant arrivé pour remplacer celui qui m'a laissé dans le courant de décembre dernier (1). Vous êtes, je pense, trop équitable pour ne pas rendre justice à qui elle est due.

Je vous prie de me faire prompte réponse, afin que j'aie au moins la paix et la tranquillité jusqu'à l'arrivée de celui qui

(1) M. Vilain fut vicaire à Saint-Christophe, de janvier 1789 à décembre 1790. Il eut pour successeur M. Fournier.

doit me remplacer, et que mon vicaire et moi puissions avoir le salaire qui nous est dû si légitimement. Quoique non assermentés, nous nous ferons toujours gloire d'être bons citoyens et de ne chercher que la paix et la tranquillité.

Le 16 juillet, Pierre-Marie Delaunay, procureur général syndic, mandait au marquis de Beauvau, procureur syndic du district de Cholet : « J'ai l'honneur de vous faire passer copie de la lettre qui m'a été adressée par le sieur curé de Saint-Christophe-du-Bois. Vous voudrez bien me donner tous les éclaircissements et me mettre dans le cas de lui répondre avec connaissance de cause (1). » Voici la réponse, datée du 18 juillet : « Le sieur Roussellière a été dénoncé au tribunal de Cholet pour s'être avisé de faire un mariage de deux habitants de Cholet sans permission du curé de cette ville. Il n'est pas étonnant que le témoignage de sa conscience lui fasse avoir peur de son ombre. Je n'ai nulle connaissance que la garde nationale de Cholet l'ait aucunement inquiété, mais je sais très bien qu'il existe très peu d'aussi mauvais sujets que le sieur Roussellière. Il y a longtemps que son traitement de 1790 est envoyé au département; quand il sera réglé, il faudra payer ce qui lui revient. Il n'y a pas de difficulté là-dessus, mais cela ne dépend point du directoire du district de Cholet. Ce sieur Roussellière demande le traitement du vicaire qu'il avait en 1790. Nous ne lui avons rien compté sur cet article, parce que ce qui est dû l'est au vicaire et non au sieur Roussellière, qui certainement n'eût pas mangé mais aurait bu ce qui peut revenir à son ci-devant vicaire. On n'a point payé le vicaire actuel, parce que nous ne le reconnaissons pas pour vicaire, puisqu'il est envoyé depuis quelques mois seulement par l'ancien évêque de La Rochelle. Voilà ce que le sieur Roussellière ne vous a point dit et il n'avait garde de

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, L 202.

le faire. Le directoire a laissé écouler le quartier d'avril auparavant que de payer le sieur Roussellière, parce qu'il espérait qu'il serait remplacé avant qu'il fût écoulé et qu'en cette supposition il aurait été impossible de retirer ce qui aurait pu être dû par le sieur Roussellière, mais il a été payé depuis quelques semaines. » (L. 365)

Cependant M. Roussellière était toujours dans son presbytère. Il importait de le remplacer au plus tôt : sans attendre une nouvelle réunion des électeurs du district, on résolut d'envoyer un *desservant* assermenté à défaut d'un *curé*. Sous l'inspiration évidente de M. Roussellière, la municipalité répondit qu'elle n'acceptait point cette combinaison, qu'elle voulait un curé et non un desservant : on agissait de la sorte pour gagner du temps (1). Le 20 juillet, le marquis de Beauvau mandait à ce sujet aux administrateurs du département : « Le curé de Saint-Christophe est dénoncé depuis longtemps à l'accusateur public comme rebelle à la loi et troublant par sa conduite le repos public. Il subit l'épreuve d'une procédure criminelle sur les faits qui lui sont imputés. Le directoire du district, se conformant aux ordres du département qui lui ont été transmis par MM. Villier et Boullet, a donné des lettres de desservant au sieur Maurin, ci-devant Bénédictin. J'en ai instruit la municipalité de Saint-Christophe. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la lettre que cette

(1) « Nous, maire et officiers municipaux de Saint-Christophe, avons appris que le sieur dom Maurin, ci-devant Bénédictin de la communauté de Mortagne, a été nommé pour venir en qualité de desservant dans la paroisse, au lieu et place du sieur Roussellière, curé de ladite paroisse. Lesdits officiers municipaux et habitants de la paroisse disent que le sieur dom Maurin n'a point été nommé par les électeurs et qu'il n'est qu'en qualité de desservant. Comme ils veulent se conformer aux décrets de l'Assemblée Nationale et sont animés de la nouvelle constitution, ils demandent un curé qui soit nommé par les électeurs et ne veulent point un desservant. — *J. Brémond*, maire ; *M. Guimbretière*, municipal ; *Delahaye*, municipal ; *J Guimbretière*, municipal ; *Louis Bremond*, notable ; *Louis Rousselot*, notable ; *Louis Bremond*, commissaire ; *Louis Coutant*, commissaire ; *Martineau*, officier municipal. » Ce dernier demanda ensuite qu'on rayât sa signature (L. 203)

municipalité écrit à l'administration du district. Vous voyez quel est l'esprit qui a dicté cette lettre : sans nul doute, c'est celui que répandent dans les campagnes les fanatiques et les ennemis de la loi. Je dois vous observer que le temps de la miséricorde est passé et que ce n'est qu'en sévissant une bonne fois pour toutes contre de pareilles extravagances des municipalités de campagne, que vous en imposerez d'une manière tranchante à ceux qui les excitent, qui ne trouveront plus personne à séduire lorsque vous aurez tonné contre ceux qui ont été séduits. Le temps présent n'est pas celui de la clémence. » A la suite de cette communication, le procureur général syndic adressa aux officiers municipaux de Saint-Christophe-du-Bois une lettre sévère, qui n'a pas été conservée. Rien n'y fit, et le Bénédictin jureur ne put se rendre à Saint-Christophe qu'après avoir été nommé curé de cette paroisse, par les électeurs du district, dans leur assemblée du 25 septembre. C'est le dimanche 9 octobre que l'ex-Bénédictin fut installé, et les choses n'allèrent pas toutes seules, si l'on en croit un prêtre assermenté, M. Ganault, qui dans une lettre écrite, de Cholet, au département, deux jours après, s'exprimait ainsi : « Dimanche dernier, il y a eu un soulèvement à Saint-Christophe, lors de l'installation de M. Maurin. » (L. 975)

M. Roussellière et son vicaire durent céder l'église et le presbytère à l'intrus (1). Ils se retirèrent à Mortagne-sur-Sèvre, tout près de Saint-Christophe-du-Bois, afin de pouvoir être à portée de rendre service à leurs paroissiens. C'est ce que nous apprend une dénonciation adressée le 30 janvier 1792 au directoire du département par trois officiers municipaux de Saint-Christophe. (2)

(1) La dernière signature de M. Roussellière est du 26 septembre, et celle de M. Fournier est du 5 septembre.

(2) L. Girardeau, maire, Clair Griffon, procureur de la commune, François Cartron, greffier (L. 365) — Le décret de la Convention, du 22 sep-

Voyant enfin que, malgré le désir et les efforts continuels que nous avons faits pour maintenir et même faire renaître la paix dans notre paroisse. cela nous est absolument impossible à moins qu'on ne prenne des mesures fortes et vigoureuses, nous nous sommes enfin décidés à vous en donner connaissance, afin que vous veuilliez prendre les moyens nécessaires pour que nous soyions à l'abri des menaces que l'on nous fait journellement. Il y a longtemps que nous eussions dû prendre ce parti, mais nous espérions toujours que le décret contre les prêtres ramènerait la paix ou du moins effraierait si fort ces tigres affamés de notre sang, qu'ils seraient à la fin obligés de nous demander grâce. Mais que l'on se trompe quand on croit les ramener par la douceur! Rien ne saurait les apaiser, et s'ils ne sont enlevés, bien loin d'avoir la paix, nous aurons la guerre, et quelle guerre, grand Dieu! Dix contre mille, pourrons-nous leur résister? Telle est cependant notre position, que de toute la municipalité nous ne sommes plus que trois qui ayons le courage de résister aux insinuations perfides de nos ci-devant curé et vicaire, qui, *logés et soufferts à la porte de notre paroisse, d'où ils font journellement des courses tant dans le bourg que dans les villages et métairies*, sèment à grands flots la discorde et annoncent ouvertement la contre-révolution tantôt pour un temps tantôt pour l'autre; d'où il résulte que, malgré les efforts que n'a cessé de faire notre bon pasteur pour les ramener, depuis que ces loups ravissants y sont revenus, ce ne sont plus que des gens égarés par le fanatisme, qui non seulement, malgré qu'il les comble de bienfaits, ne veulent plus le tolérer, ainsi que nous, mais même payer les impôts. Car, croyez-le, tout est mis en usage par ces êtres sanguinaires. que des personnes qui devraient bien les connaître ne rougissent pas encore d'appeler *bons prêtres*. Aucun excès ne leur coûte. En voici d'un genre que vous ne connaissiez peut-être pas encore. Ils viennent de faire un traité avec l'Éternel, d'après lequel il leur est permis d'amortir les fondations et agissent si bien en conséquence que si vous n'y mettez ordre, bientôt il n'en existera plus. De grâce, veuillez nous en délivrer. On nous faisait espérer un arrêté pour cela, et l'espoir, dit-on. en est perdu. sous le vain prétexte que tout est tranquille. Mais quels sont ces hommes assez audacieux

tembre 1792, avait ordonné le renouvellement de tous les corps administratifs : l'administration municipale avait changé.

et assez fourbes pour avancer fausseté pareille ? Si cela est, qu'ils viennent parmi nous : ils verront de quelle manière honteuse ils traitent notre bon pasteur, et ils entendront dire assez souvent et ouvertement qu'ils n'attendent qu'un moment pour l'égorger ainsi que nous.

Les vœux des trois officiers municipaux allaient être exaucés plus tôt qu'ils ne le pensaient. Dès le 1er février 1792, le Directoire du département prenait un arrêté qui enjoignait à tous les prêtres insermentés de quitter dans la huitaine leur demeure pour venir résider dans la ville d'Angers, afin d'y être sous la sauvegarde des autorités constituées. M. Roussellière et son vicaire, soupçonnant un piège, refusèrent d'obéir et restèrent à Mortagne-sur-Sèvre. Comme cette paroisse limitrophe de Saint-Christophe faisait partie du département de la Vendée, ils s'y croyaient en sûreté ! Mais les trois municipaux de Saint-Christophe veillaient ! Et ce n'est pas une illégalité qui devait les arrêter !

Ils font aux gardes et gendarmes nationaux de Cholet une « réquisition de vouloir bien se saisir des sieurs Roussellière et Fournier, attendu qu'ils ne cessent de parcourir journellement les différents lieux de la paroisse de Saint-Christophe et que leur présence y sème le trouble et la division. » Dans la nuit du 22 au 23 février, le major de la garde nationale de Cholet, le citoyen Porcher, avec trois de ses hommes, les arrête à Mortagne, « faute par eux d'avoir satisfait à l'arrêté du 1er de ce mois, portant obligation aux prêtres non assermentés de se rendre dans la huitaine au chef-lieu du département. » M. Fournier qui s'était évadé par une porte de derrière fut saisi dans le jardin, et on trouva M. Roussellière dans un petit grenier, sous un tas de lin. Le 24 février, les administrateurs du district de Cholet mandaient au Directoire du département : « La municipalité de Saint-Christophe-du-Bois ayant requis la garde nationale de Cholet de lui prêter main-

forte pour arrêter les sieurs Roussellière et Fournier, ci-devant curé et vicaire de cette paroisse, quatre officiers de la garde nationale s'y transportèrent dans la nuit du 23 et arrêtèrent les deux ecclésiastiques qui refusaient d'obéir à votre arrêté. Nous avons requis la gendarmerie nationale de les conduire à Angers, de brigade en brigade, et ils y seront arrivés, lorsque cette lettre vous parviendra. C'est une excellente capture que celle de ces deux prêtres qui semaient le fanatisme et le trouble dans tout le pays. Ils sont bons à garder en lieu de sûreté. Leur conduite, pour se soustraire à l'exécution de votre arrêté, était de se retirer dans une maison qui est sur le terrain de la Vendée, à deux toises des limites du district de Cholet. Ils y passaient la nuit et employaient le jour à parcourir leur ci-devant paroisse pour y répandre le désordre. Il faut espérer que leur arrestation en imposera à ceux de leurs confrères qui suivaient leur pernicieux exemple (1). »

La situation particulière de M. Roussellière et de son vicaire ne laissait pas que d'intriguer le directoire du département : si les administrateurs de la Vendée allaient se plaindre de la violation de leur territoire, comment se tirer de ce mauvais pas ? On agita la question dans les séances du 25 et du 27 février, et le 28 du même mois, les administrateurs de Maine-et-Loire avertissaient leurs « frères, amis et bons voisins de la Vendée » que les ci-devant curé et vicaire de Saint-Christophe-du-Bois, n'ayant pas prêté serment, avaient été remplacés ; qu'ils avaient fixé leur résidence à Mortagne, en Vendée, « sans discontinuer de parcourir sans cesse leur ancienne paroisse » ; que, sur la réquisition de la municipalité de

(1) En publiant cette lettre, les *Affiches d'Angers* y joignaient ce petit commentaire : « Les prêtres réfractaires et leurs adhérents se sont plu à débiter que les sieurs Roussellière et Fournier avaient été arrêtés injustement et dans un département voisin. Cette lettre fera connaître la conduite astucieuse et condamnable de ces Messieurs, et mettra le public à même de leur rendre toute la justice qu'ils méritent. »



Saint-Christophe, la garde nationale de Cholet les avait arrêtés « dans une maison à peu de distance de la démarcation des deux départements », et les avait fait conduire à Angers. « Nous espérons, ajoutaient-ils, que vous approuverez cette mesure, votre territoire se trouvant par ce moyen purgé de plusieurs de ces ecclésiastiques, dont la présence compromet partout le bon ordre et la tranquillité publique. L'Assemblée nationale n'ayant rien prononcé relativement à notre arrêté du 1er de ce mois, les corps administratifs s'empressent de l'exécuter avec une telle activité que, dans ce moment-ci, le chef-lieu de notre département renferme dans ses murs environ 400 de ces prêtres (1). » Le 10 mars, les administrateurs Vendéens répondirent : « Oui, nous approuvons votre conduite, et qu'a-t-elle qui pourrait nous offenser ? Ils sont bien saisis ces hommes rebelles à la loi, ces séditieux qui voulaient nous faire partager leur crime, et qui sur une prévention qui nous blesse, s'étaient retirés dans notre département. Les sieurs Fournier et Roussellière ignoraient, sans doute, que le pays que nous administrons n'est plus leur terre promise. Par notre arrêté qui accompagne la présente, vous serez convaincus des soins que nous donnerons toujours aux malveillants (2). » Les choses étaient donc régularisées, au grand contentement de tous les patriotes.

Deux gendarmes nationaux de Chemillé avaient amené à Angers le curé et le vicaire de Saint-Christophe. Dès leur arrivée le sieur Gautereau du Frêne avait demandé au dépar-

(1) *Archives Nationales*, Dxl, 12.

(2) En publiant cette nouvelle lettre, les *Affiches d'Angers* disaient : « Les sieurs Roussellière et Fournier qui s'étaient flattés d'être réclamés par le département de la Vendée, perdront cet espoir insensé, à la lecture de cette lettre. » — Pas aussi insensé qu'on veut bien le dire, car Mercier du Rocher raconte cyniquement dans ses Mémoires comment il s'y prit, de concert avec le futur conventionnel Fayau, pour surprendre la bonne foi du procureur général syndic Pervinquière et créer une majorité factice, en éloignant du scrutin les administrateurs modérés, tels que Esnard, Paillou et Luminais. (Il s'agit de l'arrêté du 5 mars 1792).

tement l'autorisation de les prendre sous sa responsabilité, « en attendant la pétition qu'ils se proposent de donner, disait-il dans sa requête, pour obtenir la liberté de retourner à Mortagne. » Dans sa séance du 25 février, le Directoire du département l'autorisait « à se charger provisoirement des deux ecclésiastiques, jusqu'à ce qu'il ait été autrement statué à leur égard. » Le 27 février, les administrateurs angevins avaient décidé que les deux prêtres fixeraient « leur habitation au chef-leu du département et qu'ils seraient tenus de se conformer aux dispositions énoncées dans l'arrêté du 1er février (1). » Le curé prit domicile rue du Collège, chez M. Claveau de la Granssière, et son vicaire dans la maison de l'abbé Morin, cul-dé-sac de Saint-Julien.

Le 17 juin, ils étaient emprisonnés au petit séminaire (2), en même temps que les autres prêtres insermentés, puis quelques jours après, on leur donna pour tous deux la chambre n° 42 du troisième étage du grand séminaire (3). Le 12 septembre ils partaient d'Angers pour la déportation en Espagne avec les autres confesseurs de la foi.

Cinq ans après, le curé de Saint-Christophe-du-Bois était revenu dans sa paroisse. Ce renseignement nous est fourni par le citoyen Duval, commissaire du Directoire près l'administration cantonale de Cholet, qui le 1er août 1797, écrivait à son collègue près le département : « Les prêtres déportés rentrent. Je viens d'être instruit que quatre d'entre eux ont passé à Cholet, avec un domestique, il y a deux jours. Déjà Roussellière, ancien curé de Saint-Christophe, est installé dans son ancienne cure ; c'est une bonne bête, extrêmement fanatique et entêté, capable de

(1) Le district de Cholet reçut ordre en même temps « de faire sur leur traitement la retenue des frais occasionnés par leur arrestation et leur transport. » (*Arrêté du 27 février*).

(2) M. Rousselière fut logé au 3e étage, et son vicaire au premier. Le *petit séminaire* est aujourd'hui l'*Ecole régionale des Beaux-Arts*.

(3) Aujourd'hui la *Bibliothèque publique*.

prêcher ouvertement une nouvelle insurrection (1). » Bientôt le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797) obligea M. Roussellière à se cacher de nouveau et à n'exercer le ministère que clandestinement, ce qui dura jusqu'à la fin de 1799. Une tradition locale rapporte qu'il avait alors une cachette au village de la Choltière, et aussi dans les murs de la vieille église ; on connaissait sa présence dans le pays, mais on ne put jamais le découvrir. Il mourut curé de Saint-Christophe le 1er mai 1810.

M. Jean-Baptiste *Fournier*, né à Cholet le 24 avril 1764, ordonné prêtre le 17 mai 1788, fut persécuté comme son curé et avec lui pendant toute la Révolution. En 1803, il était encore vicaire à Saint-Christophe (2). Au mois de mai de cette année, Mgr Montault le nomma curé de Saint-Paul-du-Bois et le 1er août 1805 curé du Voide, où il mourut le 16 septembre 1838, démissionnaire depuis quelques mois. Il disait à M. Deniau, auteur de l'*Histoire de la Vendée* : « Un bon nombre de confrères d'une conduite irréprochable et sur lesquels nous comptions comme sur nous-mêmes, firent le serment, tandis que beaucoup d'autres dont les mœurs paraissaient légères et que nous craignions de voir apostasier, devinrent de courageux confesseurs de la foi. Ces derniers avaient la foi vive et les premiers en manquaient absolument, ou du moins ne l'avaient pas assez forte pour affronter les rigueurs de la persécution (3). »

Nous avons vu que M. Roussellière et son vicaire furent arrachés de Saint-Christophe à la fin de février 1792. Peu après leur départ, l'Ordinaire de la Rochelle nomma un ecclésiastique insermenté pour desservir la paroisse,

(1) La première signature de M. Roussellière sur le registre paroissial est du 19 août 1797.

(2) Sa signature reparaît à Saint-Christophe le 22 juillet 1802 seulement.

(3) Le père de M. Fournier fut, le 12 janvier 1794, fusillé au Champ-des-Martyrs d'Angers.



M, François *Guérin*, qui resta en fonctions (1) jusqu'au passage de la Loire par l'armée vendéenne, le 18 octobre 1793. Il se fixa plus tard dans le diocèse du Mans, et voici l'intéressant article que lui consacra l'*Union de la Sarthe*, lors de son décès arrivé en 1854: « Le clergé du diocèse du Mans a perdu son vénérable doyen d'âge, M. François Guérin, curé de Saint-Denis-du-Maine (Mayenne), et décédé le 9 janvier 1854, à l'âge de 91 ans, après une longue et douloureuse maladie. Né à Cezais (Vendée), le 17 janvier 1763, il fit ses études cléricales au séminaire de la Rochelle. Ordonné prêtre en 1786, il exerça d'abord les fonctions du saint ministère à Saint-Chrisphe-du-Bois, près Cholet. Obligé de quitter cette paroisse en 1793, à cause de la tourmente révolutionnaire, il se détermina à suivre la grande armée de la Vendée. Il se réfugia à Laval chez Melle Loyand, pendant le terrible combat de la Croix-Bataille. Après la défaite des Vendéens au Mans, poursuivi par les ennemis à travers la campagne, épuisé de fatigues et sans ressources, il fut sauvé, comme par miracle, du danger imminent où il se trouvait. De là, il se dirigea vers Sablé, où quelques personnes pieuses et charitables s'empressèrent de lui offrir une généreuse hospitalité. Pendant 18 mois, il fut caché dans une métairie bien connue de Cossé-en-Champagne. Ayant reçu alors les pouvoirs d'exercer le saint ministère dans le diocèse du Mans, il ne cessa d'en remplir les fonctions, autant que les circonstances le lui permirent, surtout dans les paroisses de Sablé, Auvers-le-Hamon et Cossé-en-Champagne, et cela souvent au péril de sa vie. Quand des jours meilleurs luirent sur la France, M. l'abbé Guérin fut sollicité de retourner dans son diocèse, qu'il n'avait quitté que pour se soustraire à la persécution. Mais, par reconnaissance pour les bons services qu'on lui avait

(1) Il fut obligé de se cacher jusqu'au soulèvement général de la Vendée, le 13 mars 1793. Il fait un baptême le 20 août 1792, le 22 juillet 1793, etc.

rendus dans le diocèse du Mans pendant les jours mauvais de la Révolution, il désira s'incorporer pour toujours au clergé de ce diocèse. Pendant 12 ans, il exerça les fonctions de vicaire dans la paroisse d'Auvers-le-Hamon, qu'il affectionnait d'une manière particulière. Il fut nommé curé de Saint-Denis-du-Maine le 17 janvier 1812. »

M. François-René *Huet*, ancien vicaire à Notre-Dame de Cholet, desservit la paroisse de Saint-Christophe-du-Bois après le départ de M. Guérin jusqu'au retour de M. Roussellière (1). Il devint ensuite curé des Echaubrognes, où il mourut en 1827 (2).

(1) On trouve la signature de M. Huet à Saint-Christophe-du-Bois, le 10 novembre 1793, le 19 avril 1794, le 12 mai 1794, le 18 janvier 1795. A partir de cette dernière date, il habita constamment Saint-Christophe jusqu'au 6 août 1797, date de sa dernière signature. A la fin de 1793 et au début de 1794, il ne fit à Saint-Christophe que de courtes et rares apparitions. Pendant les cinq derniers mois de 1794, M. Huet desservit la paroisse de Maulévrier.

(2) M. de Candé vint d'Angers à Saint-Christophe-du-Bois, en 1796, pour se marier devant un prêtre insermenté : « Le 11 octobre 1796, après les fiançailles et dispenses des publications légalement et canoniquement obtenues, et étant aussi légalement et canoniquement autorisé et muni des pouvoirs nécessaires pour exercer toutes les fonctions de mon ministère sur le territoire et envers tous les fidèles du diocèse d'Angers, je soussigné François-René Huet, prêtre, desservant de la paroisse de Saint-Christophe-du-Bois, diocèse de La Rochelle, ai donné sans opposition ni empêchement la bénédiction nuptiale à M. Jean-Marie-Antonin Brillet-Candé, fils majeur du sieur Charles-Clovis Brillet-Candé et de feue dame Louise-Françoise-Adélaïde du Breil de Vigneux, et à M[lle] Catherine-Pauline Gontard, fille mineure du sieur Charles-Guillaume Gontard et de dame Catherine-Antoinette Guy, toutes les parties domicilières de la ville d'Angers. Ont été témoins et ont attesté la liberté, l'âge et le domicile des époux, du côté de l'époux, Jean Huet, maître menuisier, domicilié de cette paroisse, fondé de pouvoirs du susdit sieur Charles-Clovis Brillet-Candé, de pour lui et en son nom consentir et assister à la célébration du présent mariage, Mathurin et Jean-Mathurin Griffon père et fils, domiciliers de Roussay ; et du côté de l'épouse, Madame sa mère susdite, munie du consentement et de l'approbation du susdit sieur Charles-Guillaume Gontard, lequel a été représenté par le sieur Jacques-Joseph-Marie Bourasseau de la Renollière à la célébration du présent mariage, demoiselle Marie-Céleste-Rosalie Gontard, sa sœur, demoiselle Cécile Mesnard, dame Marie-Madeleine-Renée Delaveau épouse du susdit sieur de la Renollière, et plusieurs autres parents et amis soussignés. » C'est de ce mariage que descendent tous les membres vivants de la famille de Candé.

Un mot de l'intrus de Saint-Christophe. — Jean-Jacques Maurin, bénédictin à Mortagne-sur-Sèvre, prêta serment et fut installé le 9 octobre. Sa première signature sur le registre paroissial est du 11 octobre, et le 24 mars 1792 il signait pour la dernière fois. Les actes sont peu nombreux et évidemment incomplets ; on allait à Mortagne, Evrunes et à la Romagne recevoir les sacrements. Au bout de six mois, M. Maurin quitta Saint-Christophe et se retira à Mortagne, où il ne tarda pas à être nommé procureur de la commune. Lors du soulèvement général de la Vendée (13 mars 1793), il fut obligé d'abandonner le pays, et nous le trouvons le 27 mars de passage à Baugé, muni d'un passeport délivré par la municipalité de Fontenay-le-Comte. On trouve sur lui des pistolets, un portefeuille contenant 450 livres en assignats et un bréviaire bénédictin. De l'interrogatoire qu'il subit devant l'administration municipale de Baugé, il résulte qu'il venait de Saumur, où il avait couché la nuit précédente aux *Trois Pigeons*. Il déclare qu'il « était venu à Saumur pour se joindre à la force armée qui doit aller à Doué pour repousser les malveillants, afin de rentrer en son pays et dénoncer les auteurs de la révolte de son endroit. » Les Baugeois craignant que ce prêtre ne fût insermenté et partant dans le cas de la déportation, le renvoyèrent au département. Arrivé à Angers, il fait demander à l'évêque de Maine-et-Loire un certificat, et Hugues Pelletier déclare que « le citoyen Maurin, ci-devant curé constitutionnel de Saint Christophe-du-Bois et maintenant procureur de la commune de Mortagne, a des principes constitutionnels. Il n'a quitté sa cure qu'à raison de sa faible santé (1). » Il fut aussitôt remis en liberté. On ne sait ce qu'il devint dans la suite (2).

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, L. 1018.

(2) M. l'abbé Laumonnier, curé de Saint-Christophe du-Bois, nous a fourni de précieux renseignements sur les registres de sa paroisse pendant la Révolution.

Napoléon et les chouans (1799)

L'*Anjou Historique* (tome V, 320-327) a donné des détails sur le soulèvement de 1799 terminé par la paix de Montfaucon-sur-Moine, le 18 janvier 1800.

A peine élevé au Consulat, Bonaparte s'efforce d'empêcher la réorganisation des chouans qui négocient avec le général en chef Hédouville. A diverses reprises il écrit qu'il faut en finir, que, si les négociations sont rompues, on devra pousser la guerre très activement. Il tâche de gagner les chefs des insurgés ; il prie Hédouville de leur promettre des avantages pécuniaires, de leur assurer que les consuls ne veulent que l'ordre et la justice. Dans son impatience il dicte une lettre qu'il signe du nom de Hédouville et qu'il fait insérer dans le *Journal des hommes libres* du 18 décembre 1799. Voici cette lettre originale (1) ; le journal l'imprima avec quelques variantes insignifiantes.

Angers, 27 frimaire an VIII.

Le général en chef Hédouville au ministre de la guerre.

Citoyen ministre, je ne suis point surpris des nombreuses réclamations qui vous parviennent sur la conduite de quelques chefs de chouans. Je me rappelle que la même chose eut lieu lorsque le général en chef Hoche prenait des mesures semblables à celles que je prends, et était à la veille de soumettre ce malheureux pays aux lois de la République.

Les différentes demi-brigades que vous m'avez annoncées, arrivent successivement, et si les voies de douceur adoptées par les consuls n'ont point de succès, je serai à même de déployer la force ; mais je gémis des maux qu'il faudra causer à ces malheureuses contrées.

Vous trouverez ci-joint un rapport du général de brigade

(1) *Feuilles d'histoire*, février 1911.

Olivier Harty, par lequel vous verrez que tout ce qu'on publie d'un débarquement d'Anglais est ou exagéré ou faux. Il serait à souhaiter qu'ils voulussent exécuter un tel débarquement. Nous finirions alors cette guerre d'un seul coup, car le point le plus difficile de cette guerre n'est pas de battre les révoltés, mais de les trouver.

Les Joûbert-Bonnaire, maires d'Angers

Joseph-François Joûbert-Bonnaire fut maire d'Angers de 1802 à 1808, son fils, Alexandre-Auguste Joûbert Bonnaire, remplit les mêmes fonctions depuis 1830 jusqu'en 1832; son petit-fils, Achille Joûbert, fut également maire d'Angers pendant la plus grande partie de l'année 1874. Voici l'article nécrologique publié en 1822 par le *Journal de Maine-et-Loire* lors de la mort du père, et ceux qui parurent dans l'*Union de l'Ouest* aux décès du fils et du petit-fils (1859 et 1883.)

Notre département vient de faire une perte irréparable. M. Joseph-François Joûbert-Bonnaire est décédé le 6 juin 1822, à sa terre de la Chaillerie, commune de Corzé, à la suite d'une attaque de paralysie. Il a été enterré, le 8, dans sa chapelle, suivant ses dernières volontés, en présence d'un grand nombre de parents et d'amis. M. Langlois, conseiller-auditeur à la cour royale d'Angers et l'un des collègues de M. Joûbert-Bonnaire à la commission des hospices, s'est rendu l'interprète des sentiments des Angevins, en prononçant sur sa tombe les paroles suivantes :

« Les larmes répandues en tous lieux ont annoncé la perte d'un citoyen éminemment distingué par sa probité, ses lumières et les services qu'il a rendus à son pays. M. Joûbert-Bonnaire n'est plus! Depuis 40 années, associé à des négociants également recommandables, M. Joûbert-Bonnaire soutint en Maine-et-Loire ces grandes manufactures qui font la richesse de nos bons cultivateurs, et

l'aisance de ces honnêtes artisans qui viennent aujourd'hui confondre leurs regrets avec les nôtres. L'étendue de ses connaissances, la solidité de son jugement, jointes à la bonté de son caractère, le firent nommer successivement maire de la ville d'Angers, membre du conseil général des manufactures de France, et député à plusieurs de nos assemblées législatives (1). Personne plus que lui ne mérita de porter la décoration de la légion d'honneur, puisque la justice et la loyauté qui présidèrent constamment à ses opérations commerciales, le guidèrent encore, sans mélange d'esprit de parti, dans le pénible exercice de ses fonctions publiques. Administrateur des hospices d'Angers pendant nombre d'années, rien n'arrêta son zèle et sa sollicitude pour réédifier ces maisons hospitalières où tant de fois il reçut les bénédictions des infortunés qu'il avait secourus. M. Joûbert-Bonnaire venait d'être appelé de nouveau à remplir cette charge honorable, lorsqu'il apporta dans la campagne qu'il chérissait, le germe funeste de la maladie qui l'a conduit au tombeau. Mais cet homme de bien ne cessera jamais de vivre au cœur de son épouse, de ses enfants, de ses nombreux amis, de tous les Angevins, et particulièrement de celui qui vient, en ce jour, acquitter la dette de la reconnaissance publique, en retraçant sur son mausolée les droits qu'il eut et conservera toujours à notre estime et à notre souvenir. »

*
* *

Le 12 mars 1859, un grand concours se pressait dans l'église cathédrale d'Angers pour assister aux obsèques de M. Alexandre-Auguste Joûbert-Bonnaire, ancien maire d'Angers, enlevé à sa famille, à ses amis, à ses con-

(1) Joseph-François Joûbert-Bonnaire fut membre du Conseil des Cinq-Cents (1797-1799) et membre du Corps législatif (1808-1815).

citoyens, dans un âge déjà avancé, contre lequel cependant semblait devoir lutter longtemps encore une santé robuste et une très forte constitution. Né en 1785, M. Joûbert atteignait sa 74e année. Son père, négociant honorable, avait rempli longtemps les fonctions de maire d'Angers et avait siégé au Corps législatif en qualité de député de Maine-et-Loire sous l'Empire et dans les premiers temps de la Restauration. Son frère aîné (1) avait rempli aussi de hautes fonctions municipales et avait laissé d'honorables souvenirs comme premier adjoint chargé de l'*intérim* de la mairie d'Angers à une époque difficile. M. Alexandre Joûbert, resté longtemps en dehors des fonctions publiques, s'était d'abord exclusivement livré au commerce, avec toute l'activité et toute la loyauté qui faisaient le fond de son caractère.

Homme du monde et de la meilleure compagnie, il s'empressait de venir se délasser de l'ennui des affaires dans les distractions d'une société d'autant plus agréable alors qu'elle était plus nombreuse et plus unie. Il y laissa des souvenirs que le temps et les vicissitudes politiques n'ont pu effacer, et lui-même ne cessa de montrer dans tout le cours de sa vie le prix qu'il attachait toujours aux anciennes relations de sa jeunesse. Quand les événements de 1830 l'eurent appelé aux importantes fonctions de maire d'Angers, honorées déjà par son père et son frère aîné, sa nomination fut accueillie par tout le monde comme un gage de sécurité et de paix. Parmi ses plus grands adversaires politiques, nul ne redoutait de le voir élevé à cette haute magistrature. On le connaissait vif mais loyal, capable d'emportement peut-être mais jamais de vengeance, et l'on était sûr, le premier mouvement passé, de retrouver en lui le meilleur et le plus obligeant de tous les hommes.

(1) Joseph-Pierre Joûbert-Bonnaire, qui épousa, le 4 juin 1810, Modeste Raymbauld et mourut le 11 avril 1827.

On sait que dès le premier jour de son administration, il donna des preuves de sa fermeté courageuse et protégea de toute son énergie et de tout son pouvoir un officier supérieur dont la vie était doublement menacée par les rancunes politiques et les fureurs populaires (1). Plus tard, quand la malheureuse tentative de 1832 eut amené de si tristes représailles, un officier général qui avait trouvé avec le plus jeune de ses fils et la douce et noble compagne de sa vie un asile bien incertain et bien précaire dans une maison d'Angers où sa retraite était déjà soupçonnée et où il était comme traqué par les sbires de la police, s'ingénia dans cette position extrême de se réclamer de M. Alexandre Joûbert, avec lequel il avait eu autrefois des rapports intimes de société. Le maire d'Angers, touché jusqu'au fond de l'âme de cette noble confiance, envoya sur le champ au vieux général et à sa famille un passeport qui leur permit de s'éloigner sans péril. Il n'y a pas deux mois que nous rapellions à M. Joûbert ce trait si honorable de sa vie, et nous avons vu de grosses larmes rouler dans ses yeux à ce souvenir du généreux service qu'il avait rendu à cette noble famille pour laquelle il professait une si profonde estime. Hélas! la mort a enlevé les deux plus jeunes de ceux que le maire d'Angers arracha ainsi à une longue et injuste captivité, mais le vieux général, qui survit presque nonagénaire à ces jours d'épreuve, aura sans doute laissé tomber à son tour une larme sur la tombe de son généreux protecteur! (2)

Dès que les temps parurent plus calmes, M. Joûbert déposa l'écharpe municipale; il ne voulut dès lors accepter nulle compensation, et se retira absolument

(1) Le colonel Cadoudal.

(2) Il s'agit du général d'Autichamp, qui mourut quelque temps après, le 6 octobre 1859. Il s'était réfugié avec sa femme et son fils chez M. l'abbé Bedeau, curé de Saint-Serge : le général était vêtu en jardinier et son fils en paysan ; Mme d'Autichamp était déguisée en fermière des bords de la Loire.

de la vie active et officielle. Il n'en suivait pas moins avec un vif intérêt les événements publics, et en toute occurrence on aurait pu compter sur lui pour une solution conciliante et modérée. Toujours aimable, gracieux, poli, sa vigoureuse et verte vieillesse semblait lui promettre encore de longs jours, quand il s'est trouvé subitement atteint d'une affection organique qui l'a conduit au tombeau. Les secours de la religion ont adouci ses derniers moments et laissé à sa famille et à ses nombreux amis la seule consolation qui pût alléger le poids de leurs regrets (1).

*
* *

M. le sénateur Achille Joûbert est décédé le 10 octobre 1883 à Châteauneuf-sur-Sarthe. Depuis bien des mois, M. Achille Joûbert, souffrant d'une grave maladie n'avait pu prendre part aux travaux du Sénat. Les soins les plus attentifs et la plus tendre sollicitude de tous les siens ont été inutiles contre le mal inexorable.

Nous voulons joindre ici l'expression de nos sympatiques regrets à ceux de toute cette belle famille, qui pleure aujourd'hui, en M. Achille Joûbert, la perte de son chef aimé et vénéré, modèle de droiture et de ferme bon sens, âme loyale et généreuse, toujours prête au dévoûment sans faste et sans bruit. Le souvenir de tant de bienfaits accomplis avec Dieu pour témoin sera l'honneur de son nom et le glorieux héritage à recueillir par ses enfants.

Les obsèques de M. Achille Joûbert ont eu lieu le 12 octobre en l'église de Saint-Joseph d'Angers, au milieu

(1) Il avait épousé, en 1812, M[lle] Rose Deville, née à Paris en 1794, et morte à Angers en 1886. Elle était fille de M. Deville, qui, d'abord secrétaire de M. de Vergennes, ministre des finances de Louis XVI, et plus tard fermier général, fut guillotiné, à Paris, avec 31 autres fermiers généraux, six jours après la naissance de sa fille Rose. De leur union naquirent MM. Achille et Ambroise Joûbert.

d'une affluence telle que nous n'avons pas souvenir d'en avoir vu de semblable. Cet empressement, cet hommage de toute une population était dû à l'homme de cœur, à l'homme de bien, dont l'existence entière a été un modèle dans la vie privée comme dans la vie publique. Les cordons du poêle étaient tenus par le général marquis d'Andigné et le baron Le Guay, sénateurs, par M. Richou, conseiller général et président du tribunal de commerce, et par M. Fairé, avocat, ancien adjoint à la mairie d'Angers. Deux discours ont été prononcés sur la tombe du regretté M. Joûbert, par MM. d'Andigné et Richou. A la messe funèbre, l'absoute a été donnée par M[gr] Freppel, évêque d'Angers. Nous avons aussi remarqué la présence de M. le préfet de Maine-et-Loire, ainsi que de toutes les notabilités de notre département (1).

M. Achille Joûbert, né le 16 juin 1814, était fils de M. Alexandre Joûbert-Bonnaire, qui fut maire d'Angers en 1830, et chef de la grande manufacture Joûbert-Bonnaire fondée par M. Bonnaire en 1753, avec le titre de *manufacture royale de toiles à voiles*. De bonne heure, après ses études faites, il prit part avec son père à la direction de l'usine et ne tarda pas à y gagner l'estime et l'affection de tous par son aménité et son esprit de justice. On l'a pu voir encore, aujourd'hui, par les témoignages de regrets que lui ont donnés les ouvriers de l'usine ; derrière son cercueil, trois députations d'ouvriers et d'ouvrières suivaient portant de magnifiques couronnes.

(1) Le *Journal de Maine-et-Loire* nomme, parmi la foule qui fit cortège au convoi funèbre : MM. le comte Durfort de Civrac, le comte de Maillé, Théobald de Soland, Léonce de Terve, députés, M. Jac, ancien premier président de la Cour, M. Bigot, ancien président de Chambre, M. Lelièvre, ancien président du tribunal, et la plupart de leurs anciens collègues de la Cour et des tribunaux du département, M. le comte de Falloux et M. de Cumont, M. Max Richard et M. Eugène Berger, anciens députés, M. Blavier, etc. Le deuil était conduit par la famille entière : MM. André et Joseph Joûbert, fils de M. Achille Joûbert, assistés de leur beau-frère M. Retailleau et de son fils Robert, de leurs oncles : M. Ambroise Joûbert, frère du défunt, M. Guinoyseau et M. Lebreton, ses beaux-frères, etc.

En 1874, M. Achille Joûbert fut appelé par M. le maréchal de Mac-Mahon à l'administration de la ville d'Angers. Il y a laissé le souvenir impérissable d'un administrateur impartial, absolument dévoué et d'une générosité sans borne. Il fut aussi juge au tribunal de commerce et administrateur de la Banque de France.

Aux premières élections du Sénat, le 30 janvier 1876, M. Achille Joûbert, candidat des conservateurs avec MM. d'Andigné et Le Guay, fut élu par 245 voix sur 466 votants. Le 5 janvier 1879, le mandat lui a été renouvelé par 324 voix sur 459 votants. Nous avons à peine besoin de dire qu'il a toujours voté, avec autant de clairvoyance que de fermeté, pour les intérêts conservateurs, également dévoué aux principes d'ordre et de liberté. Sa mort sera vivement ressentie par le parti conservateur, au Sénat, à qui feront défaut les conseils et la voix de cet honnête homme intrépide.

Les Supérieures de l'Hôtel-Dieu d'Angers (1806-1911)

L'Hôtel-Dieu d'Angers fut desservi par les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul depuis le 1er février 1640 jusqu'au 10 mars 1794. Elles y sont rentrées au mois de juin 1806, et l'histoire de leur retour à Angers a été racontée tout au long dans l'*Anjou Historique* (tome VIII, pages 225-250).

Depuis 1806, il y a eu huit supérieures à l'Hôtel-Dieu d'Angers : Sœurs Manen (1806-1810), Cellier (1810-1837), Samouilhan (1837-1852), Hecquet (1852-1867), de la Grandière (1867-1873), Mantel (1873-1878), Legay (1878-1898) et Viard, actuellement en fonctions.

I. — Le jeudi 22 avril 1830 — lisons-nous dans le *Journal de Maine-et-Loire* — est décédée dans notre hôpital

civil et militaire l'ancienne supérieure de la communauté, la vieille sœur *Manen*. Jeanne-Marie-Anne Manen naquit en 1745 de parents distingués à Toulouse, où son père était capitoul, et entra le 20 mai 1767 dans la communauté des Filles de la Charité de Saint-Vincent. Envoyée en 1782 à l'Hôtel-Dieu d'Angers comme pharmacienne en chef, les premiers orages de la Révolution passèrent près d'elle sans l'effrayer ; et rien n'avait pu la décider à quitter ses pauvres malades, lorsque le 10 mars 1794 elle fut enlevée avec toute sa communauté et jetée dans les prisons ; puis, après avoir eu la douleur de voir plusieurs de ses sœurs conduites à l'échafaud (1), elle fut transportée sur les côtes de l'Océan et mise à la tête d'un hôpital pour la marine. Ce n'est qu'en 1806 que la sœur Manen revint dans nos murs avec le titre de supérieure, et en 1810 une nouvelle distinction la rappela à Paris : elle fut nommée assistante de l'ordre. Elle était chargée en second par cet emploi de la direction générale des Filles de Saint-Vincent, lorsqu'en 1812 l'hôtel des Invalides ayant perdu la supérieure de son infirmerie, elle fut désignée comme la plus digne d'un poste aussi élevé. Elle l'occupa jusqu'en 1818 : mais alors âgée de 73 ans, commençant à ne plus avoir les mêmes forces physiques, elle demanda et obtint sa retraite. Son plus grand désir était de venir finir ses jours au milieu de son ancienne communauté, auprès de sa sœur Cellier, sa fidèle compagne d'exil, sa plus chère fille adoptive ; ses vœux furent exaucés et notre bel hospice fut son dernier asile, elle y apporta les regrets et les bénédictions de ces soldats mutilés auxquels elle avait prodigué ses soins et ses veilles avec tant de zèle. La 84e année de son âge était révolue ; depuis plus de 63 ans elle était tout entière au service des pauvres, lorsqu'il y a peu de

(1) Les sœurs Marie-Anne Vaillot et Odile Baumgarten furent, le 1er février 1794, fusillées au Champ-des-Martyrs.

mois elle ne put sortir de son lit pour aller leur porter des secours et des consolations. Peu à peu ses forces diminuèrent sans altérer en rien son intelligence supérieure, et le 22 avril elle s'éteignit doucement entre les bras de Mme la supérieure actuelle, ayant conservé jusqu'à la fin sa parfaite connaissance ; car, peu d'instants avant d'expirer, elle prononçait encore sa dernière prière. Dirigée par une admirable charité, par l'amour le plus pur de la religion, inspirée par la piété la plus ardente et la plus tolérante, elle a consacré toute son existence au service des pauvres et à la prière. Son esprit naturel était aimable et vif, son jugement parfait, sa conversation on ne peut plus attachante ; on était surpris au milieu de tant de simplicité de rencontrer tant de savoir. Elle était bonne et douce par caractère, mais inflexible sur tous ses devoirs par conviction. Un convoi simple mais nombreux l'a accompagnée jusqu'à sa dernière demeure. Toutes les pieuses filles de la communauté pleuraient leur mère chérie, les pauvres leur bienfaitrice, et chacun cherchait à honorer une femme de bien par excellence.

II. — Sept ans après, le même journal publiait l'article suivant sur la sœur *Cellier* : « L'administration des hospices et les pauvres de la ville d'Angers viennent de faire une perte qui leur laissera de longs regrets. La vénérable sœur Cellier, supérieure de l'Hôtel-Dieu, est décédée le 27 septembre 1837, à l'âge de 68 ans, après un demi-siècle de veilles et de travaux consacrés tout entier à soulager les maux de ses semblables (1). Elle reçoit maintenant sa récompense dans le séjour des anges où sa place était marquée d'avance par son sublime dévoûment. Les funérailles de cette sainte fille, douce martyre sur la terre de sa

(1) La sœur Marie Cellier, née à Ceyrat, près Clermont-Ferrand, le 5 octobre 1769, postula à Clermont et entra en communauté le 5 juillet 1789. Placée à Hennebont, à Angers, à Port-Liberté et de nouveau à Angers, elle mourut le 27 septembre 1837.



foi et de sa charité, ont eu lieu le 29 septembre, à 10 heures, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Vers midi, après la messe qui a été célébrée par M. l'abbé Régnier, grand vicaire, le cortège est sorti de la chapelle de l'hôpital pour se diriger vers le cimetière de la Trinité. Un clergé nombreux, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, l'administration des hospices, la plupart des médecins ou élèves attachés aux hôpitaux, un grand nombre de sœurs de charité, les maîtres ouvriers employés à l'hôpital, et tous les enfants des écoles instituées par Mme la Supérieure, formaient un immense convoi, qui a marché à pas lents, au milieu de toute la population des quartiers qu'il a traversés. M. le colonel du 5e régiment avait envoyé un piquet pour rendre les derniers devoirs à Mme la Supérieure de l'hospice civil et militaire. »

III. — En 1852, mourut la troisième supérieure. On lit à ce sujet dans le *Journal de Maine-et-Loire* : « La vénérable supérieure de l'Hôtel-Dieu d'Angers, Mme Marie-Anne-Julie *Sambuilhan*, est morte à un âge peu avancé encore (62 ans), après de longues et cruelles souffrances, qui, pour être supportées avec résignation, demandaient toute la vertu d'une fille de Saint-Vincent-de-Paul. Mme Samouilhan, depuis le 21 octobre 1837 dans notre ville, n'avait pas eu le temps de s'y concilier une réputation aussi populaire que celle de sœur Cellier, de touchante mémoire, qui l'avait précédée dans sa pieuse fonction; néanmoins elle y déploya une haute intelligence et un dévoûment à ses devoirs, auxquels tous ceux qui l'ont connue doivent s'empresser de rendre hommage. Douée d'une aptitude remarquable pour tout ce qui concerne la tenue et la conduite de pareils établissements, elle n'a cessé de se dévouer tout entière à cette fonction, sans prendre les ménagements que conseillent toujours une santé délicate et les immenses détails dans lesquels il faut entrer chaque jour pour le succès de l'œuvre. Digne Fille

de la Charité, non seulement elle dirigeait comme supérieure, elle prenait même souvent part aux soins à donner aux pauvres malades ; et ces soins étaient ceux de la plus tendre charité. Combien de fois n'a-t-elle pas, par des aumônes faites à la sortie du lit hospitalier, offert au malheureux le moyen, soit de reprendre le travail de sa profession, soit de faire vivre quelque temps du moins sa pauvre famille ! Mais Dieu seul a le secret de toutes ses bonnes œuvres. Une âme élevée, une raison supérieure, une religion éclairée l'ont mise plus d'une fois à même d'offrir des consolations à des peines pour lesquelles le monde n'en a point : aux uns donc l'aumône des ressources dont elle pouvait disposer, à d'autres les nobles inspirations que la religion seule peut faire naître dans une âme formée à l'école de saint Vincent. Ses obsèques qui ont eu lieu le samedi 24 avril 1852, seraient au besoin une preuve à l'appui de ce que nous venons de dire : l'église de l'Hôtel-Dieu s'est trouvée trop petite pour contenir l'affluence des personnes qui, pendant ces quinze années, ont été à même d'apprécier cette digne religieuse hospitalière. M. le Préfet et d'autres hauts fonctionnaires ont témoigné de l'estime qu'ils faisaient d'elle par leur présence à cette funèbre cérémonie. Un cortège nombreux, dont faisaient partie MM. les administrateurs, a spontanément accompagné ses restes jusqu'au cimetière de l'Ouest, où ses sœurs éplorées et la foule recueillie ont voulu répandre l'eau sainte sur la dépouille mortelle de celle qui emporte de si unanimes regrets, pour le bien qu'elle a fait et l'exemple des vertus qu'elle a donné (1). »

IV. — La sœur Héloïse-Henriette-Joseph *Hecquet*, née le 29 janvier 1813 à Bapaume (Pas-de-Calais), entra en communauté le 13 janvier 1832, et arriva comme supérieure à

(1) La sœur Marie-Anne Samouilhan, née à Bordeaux le 28 août 1789, entra en communauté le 10 octobre 1806, arriva à Angers comme supérieure le 21 octobre 1837 et mourut le 23 avril 1852.

l'hôpital Saint-Jean d'Angers le 9 mai 1852. Démissionnaire pour cause de santé en 1867, elle décéda le 15 avril 1886, supérieure de la maison Saint-Ferdinand des Ternes, à Paris.

V. — Sœur Madeleine-Yvonne-Marie *de la Grandière*, née à Redon le 22 avril 1809, entra en communauté le 15 février 1840, arriva comme supérieure de l'hospice général de Sainte-Marie d'Angers le 18 juin 1867, et mourut le 2 juillet 1873.

« Le 4 juillet 1873, lisons-nous dans le *Journal de Maine-et-Loire*, était pour l'hospice général un jour de grand deuil. On y célébrait les obsèques de la supérieure, Mme de la Grandière. Son corps a été exposé deux jours, et chacun était frappé en la contemplant dans ses habits de religieuse, de la sérénité souveraine empreinte sur ses traits si purs et si doux. Elle semblait déjà en possession du séjour des bienheureux. La tristesse causée par la perte soudaine de cette femme accomplie n'était point amère et déchirante comme la mort d'une jeune mère de famille, ou d'un grand citoyen au milieu de sa carrière; mais elle n'était pas moins profondément ressentie par tous les assistants qui, dès neuf heures, affluaient sur l'esplanade centrale de Sainte-Marie. Suivant un touchant usage, le cercueil fut porté à la chapelle par les religieuses, qui n'auraient pas voulu confier à d'autres mains les précieuses dépouilles. En les voyant s'avancer en deux files blanches le long des arceaux des galeries, on aurait dit une scène de la primitive Église. Le service divin fut célébré par M. Berruet, premier aumônier, assisté de M. Meslier, supérieur des Lazaristes d'Angers. Plusieurs membres du chapitre de la cathédrale et des paroisses de la ville étaient réunis dans le chœur. Malgré les dimensions de la chapelle, les personnes qui ne purent y pénétrer, en regrettèrent plus que jamais l'insuffisance. Il était honze heures lorsque celle qui avait dirigé avec tant de distinction l'hospice général

en sortit pour toujours. Le cortège se déployait sur la ligne des boulevards, depuis l'avenue de Sainte-Marie jusqu'à la rue du Silence. Deux des frères de la supérieure marchaient en tête ; l'amiral contraint d'aller demander à des eaux lointaines la guérison des suites de ses campagnes, n'avait pu arriver à temps. Les enfants de l'ouvroir Saint-Vincent précédaient la digne fille du saint populaire, ce véritable père des pauvres. Elle était suivie par toutes les sœurs de l'ordre et les députations des diverses communautés. Venaient ensuite les administrateurs des hospices, présidés par le Maire, presque tous les membres du corps médical de la ville, les internes, les élèves en médecine, une foule d'autres personnes de toutes conditions, empressés de rendre hommage à l'une des femmes qui laisseront à Angers les plus longs souvenirs d'admiration et de reconnaissance. A tous les passages fréquentés du long trajet, à l'ouverture de toutes les rues, se rangeaient des groupes nombreux qui accompagnaient, d'un regard ému, ce cortège de la pauvreté volontaire et du dévoument chétien, dans ce qu'ils ont de plus simple et de plus majestueux. C'est que rien n'est saisissant comme ce spectacle, qui ne se composait pourtant en majeure partie que des éléments les plus humbles, de religieuses et d'enfants ; mais un ordre parfait y régnait ; le sentiment chétien qui sait produire tant d'effet avec peu de chose, y remplissait tous les cœurs ; le ciel même semblait avoir voulu se prêter à la cérémonie auguste en se voilant de teintes pâles et adoucies. Au cimetière, le cercueil fut porté dans l'enceinte réservée aux sœurs de Saint-Vincent, et qui bientôt n'en pourra plus contenir si les limites n'en sont élargies. Suivant l'expresse volonté de la supérieure, une petite croix en pierre marquera son dernier séjour ; rien ne le distinguera de celui de ses compagnes. Le clergé récita les prières suprêmes. Toutes les religieuses étaient à genoux, bien des larmes coulaient silencieuses ; on n'entendait que des sanglots à

demi étouffés. Nous n'avons jamais été témoins d'obsèques plus dignes de respect et plus propres à laisser de vives impressions dans l'âme de tous ceux qui ont pu y assister. » Le journal publia ensuite le discours prononcé au cimetière par l'un des administrateurs des hospices, M. Léon Cosnier.

« Les obsèques de Mme de la Grandière, disait de son côté *l'Union de l'Ouest*, ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable, où l'on remarquait, à côté des malades et des pauvres, des personnes du rang le plus distingué. La mort de cette femme éminente et modèle n'est pas seulement une perte pour la population pauvre d'Angers ; elle laisse aussi un vide profond dans la congrégation des Filles de la Charité. Mme de la Grandière était âgée de 64 ans ; elle comptait 33 années de vie religieuse. Placée à la tête d'un vaste établissement, elle dirigeait avec un art admirable le service si étendu et si varié de son administration. Accessible à tous et comprenant les besoins de chacun, elle savait compatir à toutes les infortunes, remédier aux plaies de l'âme comme aux misères du corps et souvent trouver dans son cœur une de ces bonnes paroles qui sont le meilleur remède pour les âmes affligées. La famille de la Grandière est originaire de l'Anjou, et l'on sait quelle place éminente elle occupe dans les souvenirs populaires par la munificence de ses fondations utiles. La supérieure de l'hopital, de la branche cadette établie en Bretagne, était née à Redon. Elle était fille de M. de la Grandière, capitaine de vaisseau, petite-fille du comte Charles de la Grandière, commandeur de Saint-Louis, chef d'escadre, gouverneur de Brest, et sœur de l'amiral de la Grandière, gouverneur de la Cochinchine. De cette illustre famille, la modeste et humble fille de la Charité ne laissait rien paraître que la bonne grâce souveraine avec laquelle elle se donnait tout entière au service des pauvres. »

Le journal l'*Etoile* s'exprimait ainsi : « Nous apprenons

avec une douleur profonde la mort de Mme de la Grandière, supérieure des sœurs de Saint-Vincent de Paul, à l'Hôtel-Dieu d'Angers. C'est une perte immense, non pas seulement pour la population pauvre d'Angers, mais pour la congrégation des Filles de la Charité dont Mme de la Grandière était une des lumières et, si ce mot peut être prononcé à propos de cette grande humilité, une des gloires. Jamais religieuse placée à la tête d'un grand établissement ne se montra plus accessible à tous. Elle écoutait les plaintes et comprenait les besoins de chacun ; et quand les règlements ne lui permettaient pas de porter elle-même secours à une misère, elle tirait encore de son esprit et de son cœur le secours toujours puissant des bons conseils. »

Terminons par l'éloge que fit d'elle le *Journal d'Angers*, organe bonapartiste : « Mme de la Grandière a succombé à son œuvre de dévouement et d'abnégation. Elle était souffrante depuis un certain temps ; mais rien ne faisait prévoir une fin si prochaine. Mme de la Grandière était une femme d'une profonde instruction et d'une grande intelligence, alliant les manières les plus distinguées à la plus grande modestie et à une simplicité admirable. Depuis 33 ans, elle appartenait à la congrégation des Filles de la Charité, qui continuent avec tant de dévouement la grande œuvre de Saint-Vincent-de-Paul et de Mlle Legras. Sa vie fut remplie par le zèle de la charité, et sa mort excitera d'unanimes regrets. Suivant l'esprit de la communauté des filles de Saint-Vincent-de-Paul, les funérailles de Mme de la Grandière étaient marquées par le caractère d'une pieuse simplicité. Comme on le pense bien, son éloge était dans toutes les bouches. On se rappelait son zèle de tous les instants dans l'accomplissement de son œuvre charitable, et sa douceur qui n'excluait pas la fermeté. On se souvenait aussi que, lorsque les ressources mises à sa disposition ne suffisaient

pas pour les misères qu'il lui fallait secourir, elle prenait sur ses ressources personnelles, et c'est ainsi qu'elle a pu accomplir tant de bonnes et utiles œuvres. Mme de la Grandière appartenait à une famille originaire de l'Anjou et depuis longtemps alliée aux plus grandes familles de cette province. L'amiral de la Grandière, qui est resté longtemps en Cochinchine, est son frère. Lorsqu'elle vint en 1867 comme supérieure des sœurs de Saint-Vincent-de Paul d'Angers, elle avait dirigé déjà la communauté des sœurs de Clichy. Pendant la guerre, Mme de la Grandière a montré autant de dévouement que d'intelligence dans la direction de l'importante ambulance de plus de 200 lits organisée par les hospices d'Angers. »

VI. — La sœur Sophie *Mantel* succéda à la sœur de la Grandière. Sortie de l'Hôtel-Dieu le 10 décembre 1878, elle décéda le 19 février 1886 à la maison de charité de Périgueux, où elle était compagne. Quand on apprit son décès à Angers, le *Journal de Maine-et-Loire* publia l'entrefilet suivant : « Une lettre bien touchante, venue de Périgueux, nous fait part de la mort, en cette ville, de l'une des anciennes supérieures de notre hôpital. Mme Aimée-Sophie-Joséphine Mantel appartenait à l'une des familles les plus honorables de l'Artois ; son frère est considéré comme le premier médecin de Saint Omer. La distinction et la capacité administrative de Mme Mantel, remarquable même dans un ordre qui contient tant de personnes éminentes, par leurs talents non moins que par leurs vertus, l'avaient promptement élevée en dignité. Après avoir rempli pendant plusieurs années, à la communauté de la rue du Bac, les fonctions importantes de secrétaire générale, elle fut mise à la tête de l'un des plus vastes établissements charitables, confiés par d'excellentes et incomparables raisons aux sœurs de Saint-Vincent, l'hôpital militaire de Metz. Mme Mantel s'y trouvait pendant le siège de 1870, chargée de présider aux soins de

1.800 blessés ou malades, dont 300 officiers. Bien que douée d'une constitution énergique, en rapport avec son courage, l'excès des fatigues morales et matérielles, endurées pendant cette terrible épreuve, fut tel, qu'après la douleur de voir les Prussiens maîtres d'une ville si française, elle fut envoyée dans le Midi pour tâcher d'y rétablir une santé brisée par tant d'émotions. Cet espoir ne fut réalisé qu'en partie ; Mme Mantel entrait à peine en convalescence quand elle vint à Angers investie de la mission difficile de succéder à Mme de la Grandière, d'aimable et populaire mémoire. Pendant les six années que la digne supérieure consacra au soulagement des souffrances de nos pauvres, ses crises nerveuses s'aggravèrent, mais elle ne consentit qu'à bout de forces à quitter son laborieux poste, pour aller prendre, près de Périgueux, la direction d'une maison de retraite. C'est à Château-l'Évêque qu'elle vient de terminer sa bienfaisante existence dans l'asile vénéré où les vaillantes invalides de la Charité unissent leurs prières suprêmes, avant de goûter le repos béni qui les attend au ciel. »

VII. — Sœur Héloïse *Legay*, née à Bapaume (Pas-de-Calais) le 26 novembre 1822, entrée en communauté le 24 janvier 1844, arrivée supérieure à Angers le 27 décembre 1878, mourut en fonctions le 17 janvier 1898. « Toute sa vie, lit-on dans le *Petit Courrier*, fut une vie de charité, de dévouement, de bonté et d'abnégation consacrée entièrement aux malades et aux déshérités de la fortune. Elle est morte entourée de la vénération de tous ceux qui l'ayant approchée ont pu apprécier ses hautes vertus. Nous nous inclinons avec un profond respect devant le cercueil autour duquel coulent tant de larmes et qui évoque tant de regrets. Ses obsèques ont eu lieu à la chapelle de l'établissement. Avant l'absoute, Mgr Baron, évêque d'Angers, a pris la parole et a prononcé l'éloge de la regrettée défunte, retraçant cette vie toute pleine d'ab-

négation et de dévouement. A la sortie de la chapelle, le cercueil a été porté par des religieuses jusqu'à la grille d'entrée des Hospices où il a été placé sur un corbillard qui l'a conduit au cimetière de l'Ouest. Les sœurs de l'hospice suivaient et quatre d'entre elles tenaient les cordons du poêle. Parmi les couronnes, nous avons remarqué celles offertes par les membres de la Commission administrative des hospices, par les enfants de Marie et par les enfants hospitaliers. Reconnus dans la très nombreuse assistance qui suivait le cortège, MM. Delpech, préfet de Maine-et-Loire, Joxé, maire d'Angers, Jousseaume, président du tribunal civil, et les colonels d'Armagnac et de Monspey et plusieurs officiers, les médecins militaires, MM. le Dr Monprofit, Gaston Allard et Louis Allard, conseillers municipaux, Chicotteau, secrétaire général de la mairie, les professeurs et internes de l'Ecole de médecine et de pharmacie, plusieurs médecins de la ville et de différentes localités, MM. Bouhier, Guy, Dr Krug-Basse, Dr Guichard, Durand et Beucher, membres de la Commission des hospices, M. le pasteur Audra et M. Lelièvre, anciens membres de la même Commission, MM. Métérié, inspecteur des enfants assistés, abbé Bazin, curé de la cathédrale, Deplaix, employé à la préfecture, Touchet, secrétaire général, Mossion-Dupuy, receveur, Dervieux, économe, Quenion, Fargues, Echapt, Roussel, Castel, Soreau, Brouillet, Goujon, employés des hospices, MM. Péan, Renou, Chenit, Lusson et Laîné, chefs ouvriers aux hospices, les enfants assistés, garçons et filles. Au cimetière de l'Ouest, M. Charles Bouhier, vice-président de la Commission administrative, s'est exprimé en ces termes :

La mort de Mme Héloïse Legay, supérieure des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, à qui, dans nos établissements hospitaliers, sont confiés tous les services, est pour la population tout entière de cet établissement et pour tous les

membres de la Commission administrative une grande perte, vivement ressentie. — Mme Legay est née à Bapaume le 26 novembre 1822 et est entrée à la communauté des Filles de la Charité à 22 ans, le 24 janvier 1844. Après son noviciat, elle fut envoyée à Bar-sur-Seine où elle demeura dix ans, puis à Douai où elle fut attachée au Bureau de bienfaisance. Successivement supérieure des hospices de Narbonne et de Libourne, elle fut nommée, le 27 décembre 1877, il y a 20 ans, supérieure des hospices d'Angers. — Le rôle de la supérieure dans des établissements charitables comme les nôtres est toujours très complexe, surchargé de détails, et hérissé de difficultés toujours renaissantes. Pour le bien remplir, la grande pitié que les innombrables misères humaines mettent au cœur de toutes les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, seule, ne pourrait suffire. Chez toutes, il est vrai, ce beau sentiment est inséparable d'une grande bonté, du dévoûment le plus absolu et d'un courage prêt à tous les sacrifices. Mais il faut plus encore. Il faut une connaissance approfondie du cœur humain, qu'une longue expérience, seule, peut donner; il faut une intelligence ouverte et cultivée, un jugement sûr, une activité infatigable, une vigilance toujours en éveil, une grande indulgence alliée à beaucoup de fermeté, une bienveillance inaltérable et égale pour tous, et une entente parfaite des affaires administratives. — La digne et noble femme que nous venons de perdre, avait tous ces mérites et toutes ces qualités. Aussi a-t-elle su gagner de suite toutes les sympathies, et par ce moyen acquérir l'influence et l'autorité morales nécessaires pour lui permettre d'accomplir, à la satisfaction de tous, sa grande et belle mission. Dans aucun service, aucune amélioration dépendant de sa seule volonté n'a été différée, et il n'est pas une des difficultés ayant nécessité son intervention qui n'ait été immédiatement aplanie au mieux des intérêts de la bonne administration de nos établissements. — Peu d'années après son arrivée à Angers, une épidémie de variole d'une redoutable gravité éclata, et un grand nombre de nos concitoyens atteints par le fléau durent entrer à l'hôpital pour y recevoir les soins que nécessitait leur état. Mme la Supérieure eut alors une conduite pleine de courage et dont aucun de ceux qui en ont été les témoins ne perdront jamais le souvenir. Chaque jour, et souvent plusieurs fois par jour, elle visitait les malades et leur faisait à tous entendre des paroles d'encouragement et de consolation qui ont certainement adouci les

derniers moments de beaucoup d'entre eux. — Ajoutons que, respectueuse des prescriptions de toutes les lois et de tous les règlements alors même qu'elle les eût préférées différentes, elle a toujours eu le constant désir et la ferme volonté de donner à la Commission administrative la plus entière et la plus complète satisfaction en accueillant toujours avec déférence toutes les décisions et en s'efforçant d'en assurer la prompte exécution.

Depuis quelques années, sa santé autrefois robuste était visiblement ébranlée; un dépositaire infidèle ou imprudent, en lui faisant perdre la plus grosse part de sa fortune, l'avait mise dans l'impossibilité de faire, de ses deniers personnels, les charités qui lui étaient habituelles et qui la rendaient si heureuse! Ce fut pour elle un grand déchirement de cœur. C'étaient ses pauvres qui la préoccupaient! Que deviendraient-ils? Qui pourrait la remplacer près d'eux, suppléer à la perte qu'ils venaient de faire? Depuis lors, à diverses reprises, elle a pour son propre compte connu la maladie, et s'est vu contrainte de cesser momentanément de s'occuper des autres pour se soigner elle-même. Mais Mme la supérieure avait l'âme forte et vaillante et ne se laissait pas abattre. Après quelques jours de repos, la santé à peine améliorée, elle accourait reprendre avec un nouveau zèle ses chères occupations et son poste de combat. — Il n'y a pas encore huit jours, le vendredi 14 de ce mois, debout, suivant sa constante habitude, dès 4 heures du matin, elle a pourvu à tous les devoirs de sa charge, a examiné diverses affaires et donné d'assez nombreuses signatures; à 10 h. 1/2, pendant qu'elle conférait avec l'une de ses sœurs, subitement frappée de congestion cérébrale, elle est tombée inanimée et sans connaissance dans les bras de celle-ci. Depuis lors, malgré tous les soins qui lui ont été prodigués, elle n'a pas repris ses sens, et lundi soir, à 8 heures, la mort a achevé son œuvre.

Une telle vie si utile, si bien remplie, tout entière consacrée jusqu'au dernier jour, jusqu'à la dernière minute, à tous ceux qui souffrent, mérite tous les éloges et commande à tous le regret et la reconnaissance. Nous sommes autorisé à dire que ces sentiments sont ceux de tous les membres de la Commission administrative, et nous croyons pouvoir ajouter qu'ils sont aussi ceux de toute la population de nos établissements charitables, comme de tous ceux à qui il a été donné de connaître les nombreuses et éminentes qualités de l'esprit et du cœur de notre

très remarquable et tant regrettée supérieure. Aussi est-ce avec une bien sincère et bien douloureuse émotion que nous lui adressons respectueusement, au nom de tous, nos remerciements et nos adieux.

« Ces paroles ont produit une profonde émotion dans l'assistance, qui gardera toujours le souvenir de la religieuse et de la femme de bien qu'était M[me] la supérieure des hospices. »

Le *Journal de Maine-et-Loire* disait, de son côté : « Sa mort est un deuil, non seulement pour l'hospice mais pour toute la ville d'Angers, qui connaissait ses hautes vertus chrétiennes et son admirable dévoûment aux malades et aux pauvres. Elle dirigeait notre double hôpital civil et militaire avec autant de tact et de dévoûment que de piété et de bonté. A ses obsèques, la chapelle était trop petite pour contenir la foule des personnes qui avaient tenu à témoigner de leur respect et de leur reconnaissance à cette regrettée supérieure et aux saintes filles de la Charité, profondément affligées de la perte qu'elles viennent de faire (1). »

VIII. — Sœur Anne-Augustine *Viard*, née le 19 janvier 1839 à Bourmont (Haute-Marne), d'abord supérieure à l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers, puis à Pau, a succédé à la sœur Legay le 26 janvier 1898.

Les autorités d'Angers et la procession de la Fête-Dieu (1831)

Le 17 mai 1831, M. Barthélemy, préfet de Maine-et-Loire, écrit au Ministre de l'Intérieur au sujet de la procession de la Fête-Dieu : doit-elle avoir lieu à Angers

(1) Cf. un article de la *Semaine religieuse d'Angers*, du 30 janvier 1898.

comme les années précédentes, c'est-à-dire les autorités civiles et militaires doivent-elles y assister en corps ? D'après lui, cette « condescendance » des autorités ne manquerait pas de donner de l'ombrage à quelques personnes, mais la suppression de l'usage établi serait peu politique dans les circonstances présentes.

Le ministre répond, le 24 mai :

« J'avais pensé, d'accord avec M. le Ministre des Cultes, qu'il convenait, dans la plupart des cas, de laisser aux autorités locales le soin d'apprécier les considérations qui doivent déterminer les mesures à prendre en cette matière. Cependant il est des questions d'une application générale qui peuvent présenter quelques doutes et demander des explications. De ce nombre est celle que soulèvé votre lettre, qui me semble devoir se résoudre par l'application des principes de la législation sous l'empire de laquelle nous sommes placés.

« La Charte de 1830, en proclamant que la religion catholique est celle de la majorité des Français, a constaté un fait, non pas créé en faveur de cette religion un privilège qui eût été contraire au principe de la liberté des cultes qu'elle consacre. On ne peut donc en induire en aucune façon que l'autorité publique doive aujourd'hui, comme sous le régime où la religion catholique était reconnue la religion de l'État, s'unir aux célébrations de ce culte de préférence à celles de tout autre. Je comprends qu'à Angers, *où les processions ont une grande solennité et satisfont aux habitudes religieuses des masses,* la participation de l'autorité à ces cérémonies soit agréable à l'opinion d'une grande partie de la population ; mais, de votre aveu même, elle exciterait aussi des plaintes dans une autre opinion dont la susceptibilité commande des ménagements, et puis il est vrai de dire que cette participation manquerait de fondement légal. Nul doute que par cela même elle ne fournît matière à de vives attaques contre lesquelles, dans

l'impuissance de s'appuyer sur la loi, l'autorité resterait sans défense. Enfin il y aurait tout lieu de craindre qu'une semblable concession ne suscitât ailleurs de la part du clergé des exigences que les mêmes circonstances locales ne justifieraient point.

« Toutes ces considérations me semblent se réunir pour repousser l'exception dont votre lettre tendrait à établir la nécessité. Je crois que les autorités doivent s'abstenir de paraître en corps à la procession de la ville d'Angers. Mais il serait peut-être d'une sage politique qu'elles y parussent individuellement et comme satisfaisant en cela à l'opinion générale du pays. C'est à vous qu'il appartient d'examiner ce point. Je ne puis que vous engager à vous entendre avec les fonctionnaires du département et de la ville ; et je ne doute pas que vous ne les ameniez facilement à se prêter à une démarche qui, autant que j'en puis juger d'après votre exposé, serait susceptible de produire d'utiles résultats. »

Le préfet communique au premier président de la Cour royale et au procureur général l'instruction ministérielle. Cette lettre est l'objet d'une longue discussion. Le procureur général met par écrit les observations qui sont faites et croit devoir soumettre la question au garde des sceaux.

Le 28 mai, le préfet envoie au Ministre de l'Intérieur copie de la lettre que le procureur général a adressée la veille à la chancellerie. « J'en adopte le fond et la forme, écrit M. Barthélemy. Votre Excellence remarquera que la Cour penche pour l'adoption de la proposition que j'ai eu l'honneur de vous faire par ma lettre du 17 courant. Je crois devoir prendre de nouveau les ordres de Votre Excellence. Je la prie instamment de me les faire connaître. Si vous ne m'en adressiez pas, j'exécuterais ceux que j'ai reçus et j'irais comme particulier et sans costume à cette cérémonie. »

Nouvelle lettre du Ministère de l'Intérieur au préfet, le 31 mai :

« La Cour royale d'Angers a reconnu, après en avoir délibéré particulièrement, que, conformément aux principes de la Charte de 1830, les autorités ne pouvaient être tenues, en aucune manière, à se rendre en corps et en costume aux cérémonies d'un culte qui n'a, en droit, aucune prééminence sur les autres dans l'Etat. Toutefois, de graves considérations de convenance politique et locale, que je n'apprécie pas moins que vous, lui font désirer de pouvoir, en paraissant à la solennité, suivre les anciens usages. M. le Procureur général en a soumis la demande à M. le garde des sceaux.

« Si la réponse est affirmative, vous êtes pleinement autorisé à faire ce que fera la Cour Royale. Une concession temporaire faite à des exigences qui ont pour but le maintien de l'ordre public, doit être entière et faite de bonne grâce.

« Toutefois, comme les principes sont constants et reconnus, vous remarquerez que vous n'avez rien à prescrire à l'autorité municipale, aucune réquisition à faire à la garde nationale. Tout est libre, et c'est dans ce sens que M. le Ministre de la guerre vient de transmettre des instructions à l'autorité militaire, en l'invitant à se concerter avec l'administration.

« Agissez donc en conséquence et par insinuation ; il faut, en évitant un scandale, rester à l'abri d'attaques qui ne seraient pas sans fondement. Vous m'informerez du parti que vous aurez pris et des résultats que vous aurez obtenus. »

Le même jour, M[gr] Montault, évêque d'Angers, adressait l'invitation au préfet et aux autres autorités : « J'ai l'honneur de vous inviter à la procession du Très Saint-Sacrement, qui aura lieu à Angers dimanche prochain, 5 juin. La procession partira de l'église cathédrale à

8 h. 1/2 pour se rendre à l'église de la Trinité. Je vous prie de convoquer les autorités administratives et celles que vous êtes dans l'usage d'y inviter (1). »

Le 18 juin, le préfet Barthélemy était heureux de pouvoir écrire au ministre de l'Intérieur : « La Fête-Dieu s'est très bien passée dans ce département. Dans un grand nombre de communes rurales et dans quelques villes, à Angers notamment, la procession générale est sortie, accompagnée des autorités judiciaires, civiles et militaires. La troupe de ligne, les officiers de la garde nationale, une foule d'habitants composaient le cortège. L'ordre et la décence n'ont cessé de régner un seul instant, bien que ce fût la veille du 6 juin et qu'une grande partie des députations des gardes nationales fût déjà arrivée pour le banquet du lendemain. Les carlistes en ont été frappés d'étonnement et la *Gazette de Maine-et-Loire*, qui est ici l'organe de cette opinion, n'a rien eu à censurer, si ce n'est la *Marseillaise* qui a été jouée à la procession par la musique du 41e de ligne.

Les processions de l'octave ont également eu lieu dimanche dernier, comme à l'ordinaire. La troupe a encore fourni des détachements et l'autorité n'a eu qu'à se

(1) Voici la liste des autorités administrative de la ville d'Angers convoquées par le préfet : — Les membres du Conseil de préfecture ; le maire de la ville d'Angers, ses adjoints et le Conseil municipal ; le recteur de l'Académie, avec les membres attachés à l'instruction publique ; le proviseur du collège royal, avec les membres attachés à l'instruction publique ; le receveur général ; le payeur du département ; le directeur de l'enregistrement, avec les membres attachés à son administration ; le directeur des contributions directes avec les membres attachés à son administration ; le directeur des impôts indirects avec les membres attachés à son administration ; l'ingénieur en chef des ponts et chaussées avec les membres attachés à son administration ; le géomètre en chef du cadastre ; le directeur des postes aux lettres ; l'inspecteur des poids et mesures ; le directeur de l'Ecole des Arts et Métiers avec les membres attachés à son administration ; les membres composant la commission des hospices ; les membres composant le bureau de bienfaisance ; le chef du dépôt du haras ; l'inspecteur général des gardes nationales du département avec son état-major ; le colonel de la garde nationale d'Angers avec les officiers sous ses ordres.

louer d'avoir laissé marcher les choses selon les anciens usages. — Votre Excellence n'apprendra pas ce résultat sans quelque satisfaction (1). »

La vie politique à Angers (1844-1848)

Amédée de Céséna, né à Sestride-Levaute (Sardaigne) en 1810, fut directeur du *Journal de Maine-et-Loire* depuis 1844 jusqu'à la Révolution de février. Il devint plus tard directeur du *Soleil* et mourut à Paris en 1889. Au mois de mars 1888, le *Soleil* publia les « Souvenirs » de M. de Céséna. Voici les passages relatifs au séjour que fit à Angers ce journaliste à la fin de la Monarchie de Juillet (2).

Le comte de Salvandy me présenta et me recommanda au comte Duchâtel pour une sous-préfecture, qui me fut promise. Je l'attendais, lorsqu'en février 1844, je reçus un billet de Mallac, le tout-puissant chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur, qui m'invitait à passer à son bureau. Je m'y rendis et voici quelle fut notre conversation.

« — Il va y avoir dans deux semaines, me dit-il, un mouvement administratif dans lequel vous serez compris pour une sous-préfecture de troisième classe. Vous aurez 3.000 francs d'appointements avec des obligations de représentation. Avez-vous de la fortune? — Non. — Etes-vous marié? — Oui. — Tant pis, ce sont de mauvaises conditions pour faire votre chemin dans l'administration départementale. Nous ne nommons guère préfets que les sous-préfets riches par leur patrimoine ou par leur mariage. J'ai une proposition à vous faire : M. Eugène

(1) *Archives de Maine-et-Loire.*

(2) Le *Soleil*, 17 mars 1888. — Nous remercions M. le Grimelec, qui a bien voulu copier ces pages dans la collection du journal, conservée à la Bibliothèque nationale.

Veuillot, qui rédigeait à Angers le *Journal de Maine-et-Loire*, feuille quotidienne très importante, a donné sa démission. En vertu d'un accord ancien, intervenu entre la propriété de ce journal et le gouvernement, c'est le Ministre de l'Intérieur qui doit désigner le successeur de M. Eugène Veuillot (1). Voulez-vous le remplacer? Vous aurez, par une combinaison spéciale, 6.000 francs d'appointements au lieu de 3.000, et pas de frais de représentation. Je vous donne huit jours de réflexion (2)?

Je ne profitai pas du délai qui m'était accordé. Dès le lendemain, j'allai dire à Mallac qne j'acceptais son offre. C'est ainsi que je devins journaliste militant, journaliste politique, du jour au lendemain, sans préparation aucune. C'était comme une mission qui m'était donnée. On ne sait plus aujourd'hui ce qu'a été la question municipale d'Angers, qui avait quelque analogie avec la question municipale de Paris. On en parlait beaucoup dans la presse, on en parlait même à la Chambre et le comte Duchâtel y attachait une grande importance. Il tenait essentiellement à ce qu'elle reçût une solution satisfaisante. D'après la législation en vigueur, les conseillers municipaux étaient électifs, mais la nomination des maires appartenait au gouvernement, tenu néanmoins de les choisir dans le sein des conseils communaux.

Le conseil municipal d'Angers désirait avoir pour maire un député du centre gauche (3). Le Roi, sur la présentation du comte Duchâtel, avait choisi Augustin Giraud,

(1) M. Eugène Veuillot habitait, à Angers, un appartement rue Saint-Aubin, au coin de la rue des Lices. Il mourut directeur de l'*Univers*.

(2) La société formée en 1830 pour la publication du *Journal de Maine-et-Loire* cessa d'exister le 15 février 1841. Les nouveaux propriétaires du journal étaient : Auguste Giraud (remplacé par Camille Desvarannes en juillet 1843), Frédéric-Auguste Moreau-Joubert, Gédéon-Florentin de Marcombe, Urbain Pilastre et Ernest-Louis le Sourd.

(3) Antoine Farran, maire d'Angers (1837-1843).

ancien député du centre droit (1). La majorité du conseil municipal d'Angers, mécontente de cette nomination, fit à Augustin Giraud une opposition acharnée. Cette majorité, qui comptait dans ses rangs des hommes de valeur et spécialement M. Freslon, futur ministre de l'Instruction publique, n'avait cependant pas la puérilité de rejeter les dépenses obligatoires, qu'on aurait eu le droit de lui imposer d'office; mais elle repoussait impitoyablement tous les crédits applicables aux dépenses facultatives. C'était à la fois la prérogative royale tenue en échec et la population angevine mise en quarantaine.

J'allai donc prendre la rédaction du *Journal de Maine-et-Loire*, dans une situation locale violente. le **13** mars **1844**, et non en mars **1843**, comme on le dit à tort dans le *Dictionnaire des Contemporains*. En tête du numéro du **13** mars **1844**, on lit, en effet, la note suivante : « M. Eugène Veuillot, qui a quitté la direction politique du *Journal de Maine-et-Loire*, est remplacé par M. Amédée de Céséna. »

Dans le camp opposé se trouvait le *Précurseur de l'Ouest*, que rédigeait Edmond Adam, mort sénateur de la troisième République et le futur mari de la femme éminente qui a su conquérir par son travail, son talent et son caractère, la qualification de *Grande Française*. J'ai connu celle qui devait être un jour Mme Edmond Adam, au temps de ses débuts dans le monde des lettres. Depuis, je l'ai perdue de vue, sans l'oublier, mais je la voyais assez souvent, lorsqu'elle s'est fait connaître par des écrits signés : « Juliette Lamber », et je ne la quittais, après chaque visite, qu'en me demandant ce que j'admirais le plus : de son intelligence supérieure ou de son idéale beauté.

Je reviens à Angers. Le rédacteur du *Journal de Maine-et-Loire* et le rédacteur du *Précurseur de l'Ouest* étaient des

(1) C'est l'ordonnance royale du 21 juillet 1843 qui remplaça M. Farran par M. Girault.

intransigeants, des irréconciliables sur le terrain politique, plus encore sur le terrain municipal; mais dans le domaine de l'art, il y avait toujours entre eux une entente très cordiale. C'est ainsi qu'ils firent d'un commun accord un concert très fructueux et très brillant à Listz, qui me fit, le lendemain, la faveur de venir prendre le thé chez moi, à la condition expresse que le piano resterait fermé toute la soirée. Le spirituel causeur remplaça le grand artiste.

Récemment, le duc de Broglie a très éloquemment réveillé, sous les voûtes du palais de l'Institut, le grand souvenir du comte Alfred de Falloux. J'ai eu à Angers, avec cet illustre contemporain, quelques relations accidentelles. Nous n'appartenions pas à la même opinion; cependant, un jour, il m'invita à déjeûner avec lui chez sa mère. C'était le remerciement gracieux d'un article que j'avais publié dans le *Journal de Maine-et-Loire* sur son *Histoire de saint Pie V*. La conversation fut plus politique que littéraire et religieuse.

Le comte de Falloux était alors dans toute l'ardeur des convictions, des espérances et des idées, qui ont été celles de toute sa vie, et qui sont trop connues pour que j'ai à les rappeler. Il me les développa librement, bien qu'elles fussent plus hostiles que favorables au régime que je défendais; mais il le fit avec cette habituelle modération de langage et ce grand charme d'organe, qui faisaient de lui un contradicteur qu'on aimait à écouter, même lorsqu'on ne partageait pas ses théories.

Angers offrait, lorsque j'y rédigeais le *Journal de Maine-et-Loire*, une étrange particularité. Le parti conservateur y comptait deux familles, qui étaient comme deux dynasties : celle des trois Giraud et celle des trois Janvier.

Le chef des Giraud était naturellement Augustin, qui avait été député et qui était maire. L'un de ses frères était

président de chambre à la Cour royale, l'autre était un agronome distingué. Tous trois étaient de fougueux *Philippistes*, mot du vocabulaire politique de l'époque.

Il n'en était pas de même des trois Janvier. L'aîné, Élie, alors simple conseiller à la Cour royale, plus tard député au Corps législatif, était légitimiste. C'est lui qui s'est le premier appelé Janvier de la Motte, nom qu'il avait transmis à son neveu, que l'on fait à tort son fils dans le *Dictionnaire des Contemporains*. Le plus jeune, Adolphe, mort président du tribunal civil de Nantes, était républicain. Les trois grandes opinions du temps étaient donc représentées dans la famille Janvier, dont le véritable chef était conseiller d'État et député influent sous la monarchie de 1830, qui habitait Paris. Eugène Janvier était membre du Conseil général de Maine-et-Loire. Il venait, à ce titre, passer à Angers le mois d'août avec Mme Janvier, d'un esprit charmant et d'une rare séduction ; avec sa fille qui, plus tard, devait épouser le général comte Lepic, aide-de-camp de Napoléon III, et son fils, le futur préfet légendaire du second Empire. Je les rencontrais dans les soirées de la préfecture.

Je ne signale qu'en passant des faits secondaires, comme un duel à l'épée avec M. Larivière, de la majorité du Conseil municipal, que je blessai très légèrement et dont Ledru-Rollin devait faire un préfet de la seconde République, ainsi que mes relations accidentelles avec MM. Louvet et Segris : le premier, maire et banquier de Saumur, le second bâtonnier des avocats à Angers ; tous deux membres du cabinet Olivier, l'un comme ministre du Commerce et de l'Agriculture, l'autre comme ministre de l'Instruction publique ; avec le général comte Ordener, alors en résidence à Angers, mort sénateur, en 1857, le colonel Cornemuse, mort subitement, général de brigade, au palais des Tuileries, dans des circonstances mystérieuses ; avec le docteur Maupoint, qui a quitté depuis

longtemps la médecine pour le journalisme, et qui dirige avec succès le *Moniteur du Calvados*, feuille conservatrice importante de Caen.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur la visite pourtant curieuse que j'ai faite, avec une lettre du préfet de Maine-et-Loire, à la maison centrale de Fontevrault, où, le jour de Pâques, j'entendis dans la belle église gothique, ancienne chapelle de l'abbaye, une messe en musique admirablement chantée par les jeunes détenus de la colonie agricole voisine, et où je remarquai, dans l'atelier des femmes, une infanticide, à la figure triste et résignée, qui brodait avec un talent merveilleux un châle de cachemire d'une grande beauté et d'une grande valeur.

La lutte entre la majorité et la minorité du Conseil municipal fut ardente, et lorsque enfin le préfet de Maine-et-Loire et le maire d'Angers jugèrent le moment venu de faire appel aux électeurs communaux, ils écrivirent au ministre de l'Intérieur, qui me fit l'honneur de vouloir connaître mon opinion, avant de prendre une décision. Il me le fit savoir par une voie indirecte. Le comte Duchâtel me retint assez longtemps, m'interrogeant, me questionnant, comme si j'avais voix au chapitre. On voit que les ministres de la monarchie accordaient plus de considération aux journalistes de leur parti que les ministres de la République. Je partageais du reste le sentiment du préfet et du maire.

Le Conseil municipal d'Angers fut dissous (1), la majorité devint la minorité, la minorité devint la majorité, en un mot la victoire du gouvernement fut complète. J'y étais peut-être pour quelque chose. On me promit une place de commissaire du roi près d'une compagnie de chemins de fer. Malheureusement la catastrophe du 24 février

(1) Par l'ordonnance royale du 5 mai 1845. Les élections municipales eurent lieu de suite, et une nouvelle ordonnance du 15 juin 1845 renomma M. Giraud maire d'Angers.

devait souffler sur cette espérance, avant qu'elle fût réalisée.

Ce fut un coup de foudre pour toute la province. La surprise et l'émotion furent grandes à Angers. Je ne m'y attendais guère. Cependant, le 24, dans la matinée, j'étais allé voir le premier avocat général, M. Belloc, qui avait reçu de son chef hiérarchique, M. Allain-Targé, procureur général et député ministériel, une lettre datée du 23. Elle n'était rien moins que rassurante. Pourtant je me couchai convaincu que, selon la fameuse phrase du *Journal des Débats*, on avait marché sur le fantôme, et qu'il s'était évanoui. Il n'en était rien. Il ne s'était pas évanoui, parce qu'on n'avait pas marché sur lui.

A trois heures du matin, on frappait à ma porte. Je me réveillai en sursaut. Le préfet m'envoyait chercher par l'huissier de service. Je courus à la Préfecture. Je trouvai le préfet (1) et la préfète en robe de chambre, la physionomie bouleversée. Un courrier spécial venait d'apporter une dépêche impérative du gouvernement provisoire annonçant que la république avait été proclamée à l'hôtel-de-ville et intimant l'ordre d'apprendre cette triste nouvelle, par des affiches officielles, aux populations angevines. Il s'agissait pour moi de me concerter avec le préfet sur les termes mesurés dans lesquels le *Journal de Maine-et-Loire* l'enregistrerait dans ses colonnes.

Ma mission à Angers était brusquement terminée par ces événements (2).

(1) M. Bellon, préfet de Maine-et-Loire (1840-1848).

(2) En tête du numéro du 26 février 1848, le *Journal de Maine-et-Loire* publiait la note qui suit : « A compter d'aujourd'hui, M. Amédée de Césena a cessé d'être rédacteur en chef du *Journal de Maine-et-Loire*. »

Consécration de l'Église abbatiale de Bellefontaine (1879) [1]

La seule annonce de pieuses fêtes à l'abbaye de Bellefontaine, auxquelles seraient admis les étrangers, était bien faite pour exciter l'intérêt sympathique des populations environnantes, qui connaissent et apprécient la vie dure et laborieuse des Trappistes, et l'influence bienfaisante qu'ils exercent autour d'eux. Joignez à cela l'attrait naturel de l'inconnu ; le désir bien légitime et chrétien de mettre à profit une occasion, qui ne se présentera plus, pour voir de près ces modèles du renoncement de soi-même et de l'austérité claustrale : vous comprendrez sans peine que des milliers de chrétiens aient afflué à Bellefontaine pour être témoins et participants des fêtes qui ont marqué la consécration de la nouvelle église abbatiale. Nous disons des milliers de chrétiens, parce que s'il y a eu, dans le nombre, quelques curieux (où n'y en a-t-il pas?) le caractère dominant, dans cette grande affluence, a été la manifestation calme d'une foi et d'une sympathie communes.

Les fêtes ont commencé, le samedi 20 septembre 1879, par la réception solennelle des évêques et des abbés invités. A 3 heures, Mgr l'évêque d'Angers et Mgr Grolleau, évêque d'Évreux, arrivaient à la limite des terres de l'abbaye, à l'intersection des chemins de Bégrolles et de la Jubaudière. Une tente y est dressée, en arrière d'un élégant portique de style byzantin, dont les vives peintures tranchent sur la verdure des haies et des prairies. Toute la communauté, précédée de la croix de bois, attend les évêques. Le cortège, augmenté d'un nombre considérable d'ecclésiastiques en habit de chœur, reprend sa marche

(1) Compte rendu publié par l'*Union de l'Ouest*.

vers l'abbaye, entre les rangs pressés de la foule pieusement inclinée.

Arrivé à la porte de la nouvelle église, le P. Abbé souhaite la bienvenue aux évêques et aux abbés, qui ont voulu témoigner de leur sympathie à la restauration de Bellefontaine, en consacrant la nouvelle église, autour de laquelle viendra, s'il plaît à Dieu, se grouper un nouveau monastère, à la place de l'ancien qui tombe en ruines. Après les désastres de la Révolution, il a fallu de longues années pour que Bellefontaine pût espérer de revivre. Dieu a béni les efforts patients des religieux qui ont entrepris de faire refleurir, sur ce sol antique, le travail et la prière en commun. Aujourd'hui, avec le concours de généreux donateurs, auxquels le P. Abbé est heureux de témoigner publiquement sa gratitude, l'abbaye de Bellefontaine a vu s'élever successivement une hôtellerie, ouverte aux hommes désireux de se recueillir pendant quelques jours, et cette belle église aux murailles de granit, qui va retentir jour et nuit du chant de la prière. Que tous ceux qui se sont associés à cette œuvre chrétienne, soient remerciés et bénis en Dieu! Que Bellefontaine, ainsi entouré de sympathies, puisse prospérer comme un gage de bénédiction pour le diocèse et pour l'Église!

Mgr Freppel a remercié le révérend religieux, annonçant que le lendemain il se réservait, en présence des fidèles, de dire plus amplement pourquoi il avait à cœur de voir se fortifier et grandir les exemples d'austérité que donnent au monde les religieux Trappistes de Bellefontaine.

Cette cérémonie imposante de la réception a été suivie de la bénédiction d'une cloche, faite par Mgr Freppel, en présence du parrain et de la marraine, M. le comte de Durfort de Civrac, député, président du Conseil général, et de Mme la comtesse des Cars. Cette cloche pèse 1.100 kilos et sort de la fonderie angevine de M. Guillaume.

A 6 heures, la foule se répand par toutes les portes, et pendant que, suivant l'usage, le parrain et la marraine font largesse de dragées aux enfants et autres, nous examinons la nouvelle église. — L'aspect général est bien d'une église conventuelle de la Trappe, imposant et sévère. L'architecte, M. Tessier, s'est inspiré du roman de transition, qui admet à la fois le plein cintre et l'ogive. Le chœur est remarquable et d'une rare élégance, avec son déambulatoire, autour duquel rayonnent cinq chapelles. Signalons encore les stalles du chœur des pères profès, dans le style même de l'église, travail de deux années, entrepris et mené à bonne fin par deux religieux de la Trappe, en qui le renoncement aux gloires de ce monde ne parait pas avoir éteint la flamme artistique. — Pendant que nous essayons ainsi d'analyser ce que nous voyons, la nuit tombe et le silence se fait au couvent...

Le lendemain dimanche, dès 7 heures, les chemins s'emplissent, les voitures amènent les pèlerins, les tentes se dressent dans les champs voisins, la foule afflue de toutes parts. Pendant ces deux jours, le mouvement de quinze mille personnes a pu se faire à travers le contour des chemins, sans que l'on ait signalé le moindre accident.

A 8 heures, ont commencé dans l'église, fermée au peuple, les prières et les cérémonies de la consécration. C'est à 10 heures seulement, après que les reliques ont été apportées processionnellement, que les portes sont ouvertes. En un instant l'église est pleine. Les stalles des religieux et toute la nef sont occupées par le clergé ; dans les transepts, dans le jubé, dans les tribunes, sont admis les laïques. Mgr Freppel, prélat consécrateur, procède à la consécration de l'autel principal, pendant que neuf abbés mitrés consacrent les autels de l'abside et des transepts.

A 11 heures, commence la messe pontificale, célébrée par dom Couturier, abbé de Solesmes. A ce moment le spectacle est vraiment imposant. A gauche de l'autel, sur

son trône, Mgr Freppel préside les cérémonies; et tout autour du sanctuaire sont rangés : Mgr Grolleau. évêque d'Évreux, les abbés bénédictins de Ligugé et de Sainte-Madeleine (Marseille); le R. P. abbé de Beauchêne, du chapitre de saint Jean-de-Latran; les abbés trappistes de la Meilleraie, d'Aiguebelle, de Bellefontaine, de Staouëli, du Port-du-Salut, de Notre-Dame de Bonne-Espérance, de Fontgombaud. des Dombes. de N-D. des Neiges, du Mont Saint-Bernard (Angleterre).

Autour de cette assemblée de prélats ou dans la nef, en habit de chœur, nous distinguons MM. les vicaires généraux d'Angers. le supérieur du grand séminaire, le secrétaire de l'évêché de Poitiers, le P. Mathieu et le P. Xavier, dominicains de Poitiers. le P. Trophime, dominicain d'Angers. le P. de Kervennic, supérieur des Jésuites d'Angers, le supérieur du petit séminaire de Beaupréau, l'abbé Machefer, custode de la cathédrale, Laroche et Lebailly, directeurs au grand séminaire. les curés de Cholet, de Beaupréau, de Beaufort, l'abbé Pasquier, l'abbé Chaplain, et un grand nombre d'autres ecclésiastiques d'Angers, de Niort, de Bourges, de Limoges, de Poitiers, etc. Parmi les laïques nous notons : MM. de Civrac, de Maillé, des Cars, de Goulaines, de la Rochecantin, de Chabot, Paul Mayaud, Cesbron-Lavau, Benjamin Gourdon, Leboucher, Dr Simon, de Farcy, etc.

Au moment où le célébrant commence à l'autel les prières de l'Introït, un chœur de voix jeunes et viriles entonne, avec un ensemble saisissant, le chant liturgique. Ce sont les jeunes gens de Saint-Macaire, du May, de Bégrolle, etc, au nombre de soixante, que conduit M. l'abbé Boiteau, vicaire à Saint-Macaire, et qui viennent apporter à la fête le concours spontané du beau chant grégorien. Après l'Evangile, Mgr Freppel a prononcé, de son trône, une magnifique homélie. Une quête a été faite pendant la messe par Mlles de Civrac et des Cars,

que conduisaient MM. des Cars et de la Rochecantin.

Il était 2 heures quand le magnifique chant du *Te Deum* a clos cette cérémonie de la consécration, commencée à 8 heures.

Un dîner a réuni, dans le réfectoire des Trappistes, les évêques et tous les hôtes des bons religieux, qui pour ce jour-là tenaient table ouverte.

Vers 4 heures, tout le monde est prêt pour la procession qui doit couronner la journée. En tête, marchent les religieux: la foule qui remplit les cours et les jardins du couvent, se montre avec un étonnement mêlé de respect ces figures calmes et souriantes, où se lit surtout la paix de l'âme. Après les Trappistes, viennent en longue file le clergé séculier, et au milieu d'eux, le chœur chantant dirigé par M. l'abbé Boiteau. On chante les vêpres, et le chant alterne du clergé au chœur laïque, sur une étendue d'un demi-kilomètre. Les 14 abbés et les 2 évêques, tous portant la mitre et la crosse, terminent ce long cortège, qui s'avance par les chemins verts, entre trois et quatre rangs pressés d'une population silencieuse et sympathique.

Le but de la procession est l'église de Bon-Secours, où s'élève, au fond d'un cirque de verdure, un Calvaire, lieu de pèlerinage pour les habitants du pays. Le cortège se groupe au pied du Calvaire, et par derrière, la foule étagée en amphithéâtre sur les pentes de gazon entrecoupées de bosquets. Au-dessus de ces milliers de têtes, se dresse la croix, au pied de laquelle viennent se ranger les évêques et les abbés. Le silence se fait, et la puissante voix du R. P. Mathieu explique comment la vie religieuse est merveilleusement figurée dans la construction du temple de Dieu. Elle a pour base le renoncement de soi-même; pour colonnes hautes et solides le vœu de chasteté qui relève l'âme vers le ciel ; enfin pour couronnement et pour abri la perpétuité de l'engagement qui ne finit que dans l'éternité.

La bénédiction solennelle donnée du haut du Calvaire par les 16 pontifes à l'immense foule agenouillée, a terminé cette grave et émouvante cérémonie. Et puis, on a repris dans le même ordre le chemin de l'abbaye au chant des cantiques, que, la nuit venue, les échos redisaient encore, comme une dernière prière de la terre vers le ciel.

Tel est, très imparfaitement rendu, le récit de ces fêtes religieuses, dont l'émotion salutaire ne saurait se décrire.

Expulsion des Pères de Chavagnes, à Saumur (6 novembre 1880)

Les enfants de Marie-Immaculée, connus sous le nom de Pères de Chavagnes, furent expulsés le 6 novembre 1880 de leur maison de Saumur. Ces Pères appartenaient à une modeste congrégation de missionnaires, formée au commencement du XIXe siècle dans le diocèse de Luçon. Ils desservaient depuis 1866, au nombre de trois, la chapelle de Notre-Dame des Ardilliers, dont la propriété appartient à la ville de Saumur, qui en a concédé l'usage à la congrégation des sœurs de Sainte-Anne. Voici, d'après l'*Écho Saumurois*, les détails concernant l'expulsion.

Le mercredi 3 novembre au soir, M. Demangeat, sous-préfet de Saumur, fait appeler M. Hourse, commissaire de police, et lui enjoint de se tenir prêt pour l'expulsion des Pères le lendemain. M. Hourse déclare aussitôt et carrément au sous-préfet qu'il ne saurait lui obéir jusque-là et la conversation devint si vive, que le commissaire, traité de « serviteur infidèle », est menacé de la prison. En fin de compte, le sous-préfet prend le train de nuit et va confier son cas à M. le préfet Assiot. M. Baptiste Hourse, fils aîné du commissaire et chef de cabinet des agents-voyers à Angers, est mis à pied immédiatement !

Le jeudi et le vendredi se passent ensuite sans que l'assiégeant donne de ses nouvelles. De nombreux amis

civils et ecclésiastiques remplissent jour et nuit la maison menacée.

Le samedi matin, dès 5 heures, les habitants de la rue de Fenet et du quai de Limoges sont mis en éveil par les pas cadencés de la force armée. Il y a trois Pères à expulser, et il n'est pas trop d'appeler cent hommes pour ce haut fait d'armes : un détachement d'infanterie, un autre de cavalerie, les gendarmes à cheval, les gendarmes à pied et les agents de police de Saumur. — A 6 heures, les exécuteurs des hautes œuvres sont réunis. Pas un serrurier de Saumur n'a voulu s'y prêter. M. Demangeat a fait appel à un entrepreneur de la ville. Ses ouvriers, armés de marteaux, hachereaux, pinces en fer, etc., sont à pied d'œuvre.

A 6 h. 1/4, retentit le premier coup de sonnette. Le R. P. Hugonnet, supérieur, qui se trouvait au premier, demande : « Qui est là? » M. Pasquet, commissaire à Angers, requis pour prêter main-forte au commissaire de Saumur nouvellement nommé en remplacement de M. Hourse, répond d'une voix chevrotante et émue : « Je viens vous donner connaissance d'un arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire et le faire exécuter. — Avez-vous un mandat judiciaire ? — Non, je n'en ai pas besoin. — Alors, je suis citoyen français; je suis chez moi, je refuse d'ouvrir. » A cet instant, on entend une voix qui prononce distinctement : « Ouvriers, approchez, enfoncez la porte ! » A cette injonction les manœuvres se mettent à leur lugubre besogne. Le perron était recouvert de nombreux bouquets, et des mains amies avaient écrit sur la porte ces mots : « Vive la Liberté ! »

Les ouvriers, armés de leurs outils de maçon, frappent à coups redoublés et, au bout de vingt minutes de laborieux efforts, la porte cède et vole en éclats. Un morne silence succède à ce fracas. Où les agents dirigent-ils leur pas ? Pas le moindre bruit dans la maison. Deux nouvelles

portes se présentent devant eux, fortement barricadées. Même besogne à recommencer. Les ouvriers, déjà faits à leur nouveau métier, en viennent promptement à bout.

Le commissaire d'Angers, escorté de ses agents, gravit l'escalier conduisant au premier étage. Il hésite, il tâtonne, il semble interdit par ce silence de mort. Il frappe à une première porte trois fois : « Au nom de la loi, ouvrez !... Ouvriers, enfoncez la porte ! » Déconvenue complète ; personne dans l'appartement. Les placards sont enfoncés : rien.

A une autre cellule, mêmes formalités, même silence, même violence. Ils se trouvent en présence du P. Pichaud, qui proteste contre la violation de son domicile de citoyen français, et de plusieurs habitants de la ville qui protestent à leur tour. — « Que toutes les personnes étrangères à la maison sortent d'ici, » dit le commissaire d'Angers. Personne ne bouge. L'un des agents prend par le bras l'un des témoins et le conduit jusqu'à la porte. Au moment où un second agent s'approchait d'un autre témoin en faisant le signe de l'appréhender, celui-ci se jeta en arrière, et par pitié lui évita cette corvée. Les autres témoins, alors, le suivirent. Lecture de l'arrêté préfectoral fut alors donnée au Père par le commissaire d'Angers, qui refusa d'en laisser copie. — Pendant ce temps, les témoins étaient reconduits au-delà du piquet d'infanterie qui barrait la route vis à vis la rue de Jeanne de la Noue. Des cris de *Vivent les Pères ! vive la liberté ! à bas les décrets !* se font entendre, auxquels répondent d'autres cris peu nombreux de *Vive la République !*

Dans la seconde cellule, dont la porte est brisée dans les mêmes conditions, se trouvait le P. David, au milieu de nombreux amis. Même cérémonie pour l'expulsion.

Enfin les agents arrivent à la porte du P. Supérieur. Après les trois sommations d'usage, M. le commissaire Pasquet recommande à ses hommes de ne faire sauter que

la serrure. Il se trouve en présence du R. P. Hugonnet, du clergé de Saint-Pierre et de plusieurs autres habitants de Saumur. Même expulsion de ces derniers. Les agents n'osent porter la main sur le vénérable M. Mérit, curé de Saint-Pierre. Des larmes perlent dans les yeux de quelques gendarmes, dont la pâleur semble trahir les tristes pensées qui oppriment leur cœur de vieux soldats habitués à de plus nobles causes. Tous les témoins sortent. Dernière expulsion. Disons, à la louange de la population de Fenet, que M. le curé de Saint-Pierre et ceux qui l'accompagnaient, ont été accueillis avec sympathie.

Les RR. PP. n'étaient pas encore sortis. Tout à coup ils apparaissent, portant chacun leur modeste sac, escortés par deux agents et suivis par trois gendarmes à cheval. L'attentat est consommé.

Vivent les Pères ! Vive la liberté ! crie-t-on de tous côtés. Plusieurs personnes embrassent les proscrits : l'émotion de tous est grande. Des femmes jettent des fleurs, des bouquets et des couronnes sur leur passage et demandent la bénédiction des religieux.

Le cortège se dirige vers l'église Saint-Pierre. Mêmes acclamations sur tout le parcours. A peine entend-on, de loin en loin, le cri de *Vivent les décrets !* Toutes les têtes se découvrent. Dans la rue Haute-Saint-Pierre, pour la première fois on entend la *Marseillaise*, braillée par des gamins.

A l'église Saint-Pierre, ces mêmes religieux, victimes de la violence, et le clergé de Saumur, entonnent d'une voix émue le *Parce Domine*, auquel répond une assistance nombreuse. Plusieurs messes sont dites; la foule se dissipe peu à peu, chacun faisant de tristes réflexions et se demandant : « Où allons-nous ? où allons-nous ? »

Inauguration de la statue de Dumnacus aux Ponts-de-Cé (1887)

Les fêtes de l'inauguration de la statue de Dumnacus, aux Ponts-de-Cé, le dimanche 28 août 1887, furent très belles et bien ordonnées. L'affluence était considérable ; de tous côtés, des environs et de fort loin la foule était accourue. D'Angers, vingt omnibus, de toutes formes, et des voitures en nombre, petites ou grandes, ne cessèrent de rouler du matin au soir, et *vice versa*. Les maisons étaient pavoisées dans la longue rue que forment les ponts, depuis l'Authion jusqu'au Louet. Les nombreux jeux et divertissements publics, établis sur tous les points, furent partout suivis avec empressement, les régates surtout, ainsi que les courses aux canards et les luttes vélocipédiques. La musique du 135e ligne, la fanfare de Trélazé, *Angers-Fanfare* prêtèrent leur concours.

A 2 heures, sur le grand pont de la Loire, eut lieu l'inauguration de la statue, présidée par M. Bardon, préfet de Maine-et-Loire. Aux accents de la *Marseillaise*, le voile tricolore qui recouvrait le monument tomba, et l'image du héros angevin apparut saluée par les applaudissements de la foule.

Tout l'ensemble du monument est d'aspect sévère, avec un caractère de solidité, qui donne bien l'idée de la force et du courage dans la résistance. Le piédestal, en granit bleu de Bécon, œuvre de l'architecte Beignet, s'harmonise très heureusement avec les fermes lignes de la statue conçue par David d'Angers. Par son profil en trapèze et par la courbe allongée de ses arêtes, il conduit bien et fait monter le regard vers la statue qui domine avec ses mâles proportions exactement gardées. La statue est une

de celles qui décorent, à Angers, le piédestal de la statue du Roi René. Elle a été agrandie et reproduite avec une fidélité scrupuleuse par M. Noël. Sur le piédestal on a gravé ce seul nom : *A Dumnacus*, et au-dessous, ces paroles de David d'Angers : « Je ne voudrais pas me reposer avant d'avoir vu la statue de Dumnacus sur la roche de Mûrs, comme pour défier l'ombre des anciens Romains qui dorment au camp de César. »

Dumnacus est représenté debout, fortement campé, le bras tendu, tenant à pleine main la hache gauloise, prêt à frapper. La longue moustache, le nez arqué, les traits accentués caractérisent le chef de race. Son casque de forme conique et le grand bouclier qui le couvre, ajoutent à la taille du soldat, image de la résistance obstinée. Mais, dit l'*Union de l'Ouest*, dans le cadre où on l'a placée, entre terre et ciel, dans cet immense horizon de la Loire presque sans limite, c'est à peine si cette statue paraît excéder la nature. La pensée l'agrandit encore pour égaler la puissance du héros.

Des discours furent prononcés, en présence de la foule groupée autour de la statue, par M. Boutton, maire des Ponts-de-Cé, par M. Bardon, préfet de Maine-et-Loire, par M. Dauban, directeur du Musée d'Angers, délégué par le ministre des Beaux-Arts, et par M. Charles Bodinier, secrétaire de la Comédie Française, enfant des Ponts-de-Cé. Ces discours éveillèrent de vives sympathies et furent très chaleureusement applaudis, sauf celui du préfet accueilli assez froidement.

Après les discours, la Société Sainte-Cécile chanta la *Française*, marche patriotique de Jolly, à laquelle répondirent de toutes parts les cris répétés de « Vive la France ! »

Les régates qui eurent lieu en amont du grand bras de Loire, furent très belles et très gaies surtout. L'endroit était très bien choisi. Du grand pont, l'on en pouvait

suivre toutes les péripéties en amont comme en aval, car l'une des bouées que devaient doubler les rameurs était piquée en aval du pont, en face l'auberge du *Barbillon*, tandis que l'autre était placée en amont, tout près de la première pile du pont du chemin de fer. Le champ de course avait ainsi un kilomètre et même plus. — Les fêtes du soir furent suivies encore avec plus d'empressement par la foule. La soirée dramatique que l'on donna avec le concours de la Comédie-Française, dans une salle improvisée, eut le plus grand succès. Dans la ville, la mairie, l'antique logis occupé par la gendarmerie, beaucoup de maisons, tous les restaurateurs et tous les établissements forains étaient brillamment illuminés, pendant que sur le large bassin de la Loire des flottilles étincelantes de « mille feux » évoluaient autour des îles. Un feu d'artifice termina la fête, vers 10 heures.

BIBLIOGRAPHIE ANGEVINE

Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne, par MM. les abbés Angot et Gaugain, tome IV (Laval, Goupil. 1910). — L'ouvrage monumental de M. l'abbé Angot, couronné deux fois par l'Institut, vient de s'enrichir d'un supplément extrêmement précieux; ce quatrième volume est nécessaire à tous ceux qui ont acquis les précédents. Ils sont par centaines les articles qui traitent de notre histoire angevine : tout le monde sait, en effet, que bon nombre de paroisses de la Mayenne ont fait partie du diocèse d'Angers jusqu'en 1802. L'*Anjou Historique* a été mis à contribution plus d'une fois, notamment pour M. Delacroix, curé de Bécon, dont les curieux mémoires ont été publiés par cette Revue. Avec notre compatriote, Mgr Grellier, il convient de féliciter le diocèse de Laval de compter parmi ses prêtres des savants comme MM. Angot et Gaugain, qui ont défriché ce qui restait encore d'inculte ou de moins profondément fouillé dans le terrain historique, et dont les méthodes critiques, de plus en plus perfectionnées, ont donné tous les fruits ou toutes les lumières qu'on en attendait.

Saint-Filibert, par l'abbé Jaud (Luçon, Pacteau, 1910). — Cet ouvrage touche à l'histoire angevine : les moines de l'abbaye de Noirmoutier, réfugiés d'abord à Saint-Philbert-de-Grandlieu avec le corps de leur saint fondateur, se retirèrent à Cunaud en 846. Douze ans après, eut lieu la translation des reliques de saint Filibert ou Philbert à Cunaud. Elles y restèrent jusqu'au 1er mai 862, époque où les moines quittèrent Cunaud, non sans y laisser une colonie de religieux. Les Revues historiques font à bon droit l'éloge du livre de M. l'abbé Jaud.

Notice sur l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, par M. Lemesle (Angers, Grassin, 1910). — En 1858, M. l'abbé Chevalier publiait une notice historique sur l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire. Le présent travail développe cette première notice, à l'aide des archives départementates, du chartrier de Serrant et des archives communales, depuis 1152 jusqu'à la disparition du monastère à la fin du XVIIIe siècle.

Montravers par l'abbé Gabilly (Poitiers, Oudin, 1910). — Montravers est une commune du canton de Cerizay (Deux-Sèvres). Pendant la Révolution cette paroisse fut évangélisée par M. l'abbé Seguin, vicaire à La Tourlandry.

Les Ursulines et la reconstruction du collège d'Anjou (1689-91) par le chanoine Rondeau (Angers, Grassin, 1911). — Très excellent chapitre de l'Histoire générale des Ursulines d'Angers que l'auteur ne tardera pas à faire paraître.

L'Assemblée provinciale d'Anjou et l'élection de La Flèche, par M. l'abbé Uzureau (Angers, Grassin, 1910). — La Flèche était une des six élections de la province d'Anjou. Mais quand il s'agit, en 1787, de former les *districts* de la nouvelle organisation administrative, l'Assemblée du Maine disputa aux Angevins la possession de ce territoire, et la lutte dura jusqu'à la création des départements en 1790.

Le clergé de Denée et des Jubeaux pendant la Révolution, par le même (Angers, Grassin, 1909) — Il s'agit de la conduite des prêtres de Denée et des Jubeaux spécialement à propos du serment.

Le clergé français exilé en Espagne, par M. l'abbé Contrasty (Toulouse. Sistac, 1910). — L'auteur a consulté les archives capitulaires ou épiscopales de la plupart des diocèses d'Espagne, mais surtout les archives nationales de Madrid ; dans ce dernier dépôt se trouvent les listes des 6 000 ecclésiastiques français déportés, des lettres du cardinal de Tolède chargé par Charles IV de répartir dans les diocèses de toute l'Espagne, les prêtres français, et de leur distribuer des secours. C'est à Orense que nos prêtre angevins furent reçus, et on sait avec quelle incomparable charité. M. Contrasty parle souvent de nos compatriotes persécutés et donne la liste de ceux qui moururent en exil.

Bibliographie de la Contre-Révolution dans les Provinces de l'Ouest ou des Guerres de la Vendée et de la Chouannerie, par Edmond Lemière (Saint-Brieux, Guyon). — Les cinq fascicules parus de cette très utile *Bibliographie*, contiennent les lettres A à G inclusivement. L'auteur y mentionne avec soin tous les articles sur la guerre de Vendée parus dans l'*Anjou Historique*.

Les femmes enceintes devant le tribunal révolutionnaire, par le Dr Billard (Paris, Perrin, 1911). — Mme Quetineau était femme du général Quetineau exécuté le 16 mars 1794 comme coupable d'avoir été battu par les Vendéens à Thouars ; condamnée à mort, comme son mari, cette Vendéenne fut épargnée comme enceinte : le 7 avril elle faisait une fausse couche et dès le 11 mai on la guillotinait. L'auteur parle aussi de Mme de Bonchamps, femme de l'héroïque et généreux vendéen, qui dut son salut à une grossesse feinte.

*
* *

*** Les ruines gallo-romaines de Gennes (aqueduc, théâtre, la nymphée de Mardron, bains) viennent d'être l'objet d'un intéressant mémoire publié par M. Bourasseau, curé-doyen de Gennes, dans le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois* (décembre 1910).

*** La paroisse actuelle de Saint-Hilaire-Saint-Florent est composée de deux anciennes paroisses réunies en une seule lors de l'application du Concordat en 1802. Le 14 novembre 1909, le culte a été rétabli dans l'antique église de Saint-Hilaire-l'Abbaye. A cette occasion, M. de la Brière en fait l'historique, dans le *Bulletin de la Société artistique des monuments de la vallée de la Loire* (juillet 1910).

*** M. Dorchain nous expose, dans l'*Université des Annales politiques et littéraires* (25 septembre 1910), ce que l'histoire nous apprend de Barbe-Bleue, de son vrai nom le baron Gilles de Rais, maréchal de France, seigneur de sept châteaux sis en Haute-Bretagne, en Anjou (Champtocé) et en Vendée, né en 1404, mort en 1440.

*** Sur l'inscription de la statue érigée à Fontaines-Guérin en l'honneur du vainqueur du Vieil-Baugé, on lit : « Sire Guérin de Fontaines, capitaine-gouverneur du Mans. » Ce n'est pas Guérin, mais Jean qui fut capitaine du Mans, ce n'est pas lui non plus qui gagna la bataille du 22 mars 1421. On sait seulement qu'il y fut tué. Il faudrait donc remplacer cette inscription par celle-ci : « Jehan seigneur de Fontaines-Guérin, capitaine du Mans (1). »

(1) *Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers*, 1910, article de Paul de Farcy.

*** M. l'abbé Griselle publie dans la *Revue Historique* (novembre 1910 et suiv.) une correspondance inédite de Louis XIII avec sa mère Marie de Médicis avant et après la paix des Ponts-de-Cé. Ce sont des alternatives de brouille et de réconciliation, les réclamations royales devenant plus vives jusqu'à la rupture, après la lettre de plainte de la reine mère, du 16 décembre 1619, sur les termes de la déclaration en faveur du prince de Condé sorti de la Bastille, pour se changer, après la paix des Ponts-de-Cé (10 août 1620), en billets presque quotidiens écrits pendant toute la durée de l'expédition du Béarn. On sait qu'à cette époque Marie de Médicis demeurait à Angers.

*** M. l'abbé Uzureau a publié, dans les *Archives Médicales d'Angers* (février et mars 1911), les « cahiers » rédigés par les médecins, chirurgiens et pharmaciens de la ville d'Angers, lors des élections aux États Généraux de 1789.

*** Dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* (1910), le même a dressé le tableau des communes du département de Maine-et-Loire : il a indiqué le district, le canton, l'arrondissement, le tribunal et le doyenné auxquels elles ont successivement appartenu depuis 1790.

*** Un intéressant historique de la *Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Angers* a été publié par M. Albert Bruas, dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture* (1910). Cette très utile institution a été fondée en 1833.

Signalons encore :

Le pourpoint de Charles de Blois, conservé jadis au couvent des Carmes d'Angers, par L. de Farcy (*Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers*, 1910).

Lettres de Bullion à l'assemblée de Saumur, en 1611 (*Documents d'histoire*, juin 1910).

Les actes de l'épiscopat de Mgr de Lorry, évêque d'Angers, par M. l'abbé Uzureau (*Annales Fléchoises*, novembre 1910).

Les Cent Jours en Maine-et-Loire, par le même (*Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest*, février 1911).

Les Manuscrits de Lamartine et les manuscrits de la ville d'Angers, dans la *Revue des Cours et Conférences* (17 novembre et 1er décembre 1910).

*
* *

Quelques appréciations sur l'*Anjou Historique:*

Petit Courrier. — « L'*Anjou historique* est une revue très documentée qui s'est donné la mission de mettre en lumière les grandes figures et les événements auxquels notre belle province doit son auréole de gloire et de beauté. »

Ami du Clergé, du 22 décembre 1910. — Que de choses dans cet *Anjou historique !* Dans trois ou quatre siècles, les érudits qui en feuilleteront la collection, voyant que l'Anjou a été le théâtre de tant d'événements intéressants, concluront qu'il devait être alors le cœur de la France, et qu'Angers était comme un petit Paris... »

Semaine Religieuse du diocèse d'Angers, 30 octobre 1910. — « M. Uzureau continue à nous apprendre, dans l'*Anjou historique*, l'histoire de notre province. Chaque numéro nous apporte une moisson nouvelle de documents parfois inédits, toujours intéressants. Le savant aumônier de la prison d'Angers est vraiment l'*archiviste ecclésiastique* de l'Anjou ; depuis dix ans, il rend d'éminents services aux érudits, aux historiens, aux apologistes, en leur fournissant des matériaux abondants et précieux. Aussi sa Revue est-elle, presque depuis sa naissance, au premier rang des publications historiques de province. Puisse-t-il longtemps encore travailler, dans le silence et la paix des archives, à accroître la prospérité d'une œuvre qui lui fait tant d'honneur et qui honore en même temps le clergé angevin ! »

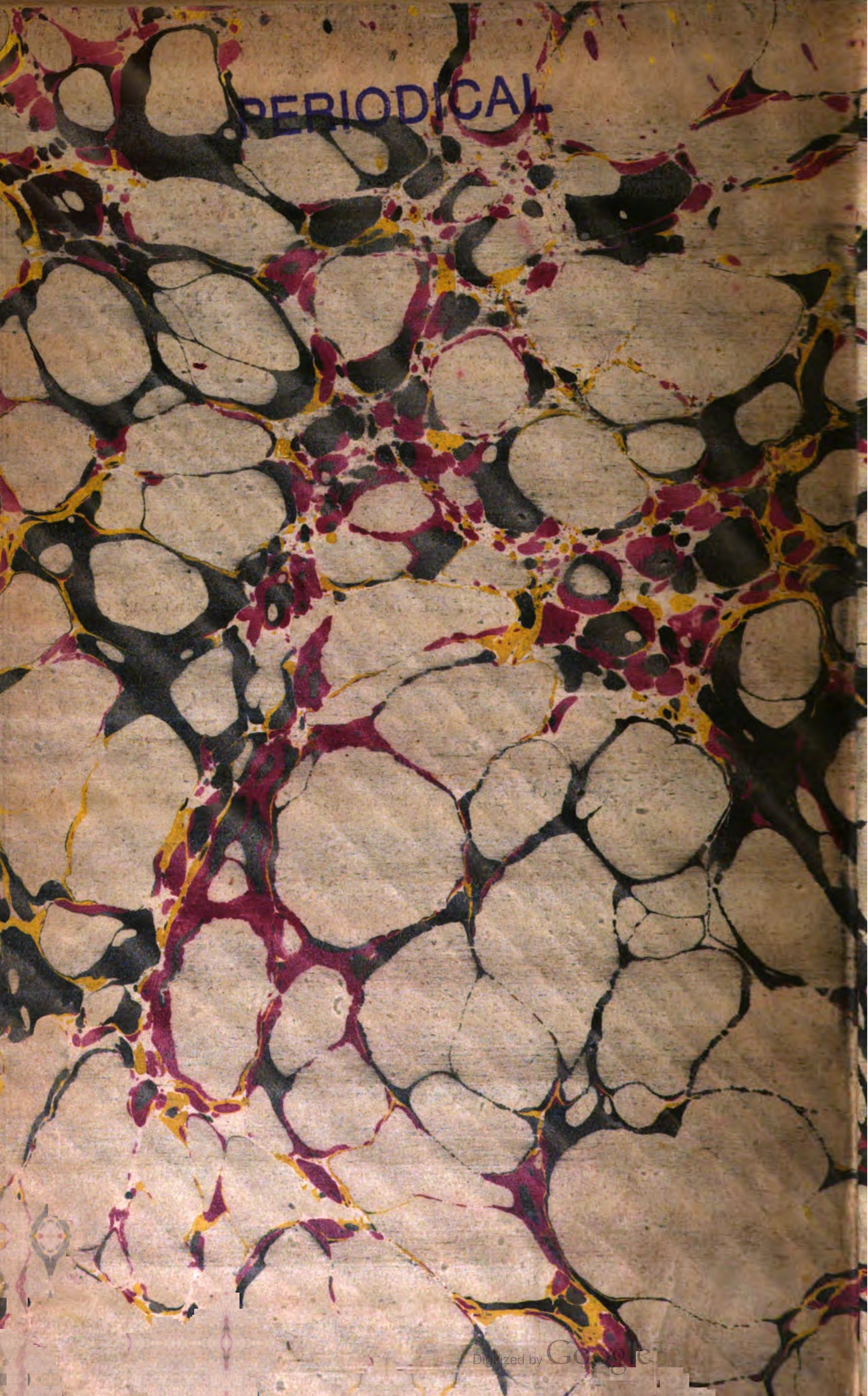
TABLE DES MATIÈRES DE LA 11e ANNÉE

PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

(juillet 1910-juin 1911)

Le Gérant : J. CREUSÉ.

Angers. — Imp. J. Siraudeau. — 11-1653


PERIODICAL

